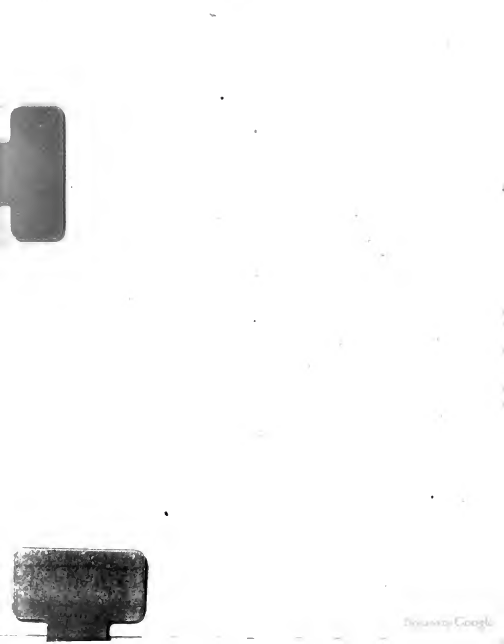








HISTOIRE

DES

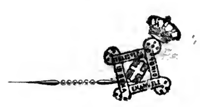
FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

11



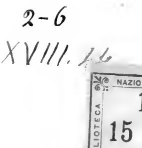
BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE, MÊME MAISON | LEIPZIG, J. P. MELINE.

1849





HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

11



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1849



HISTOIRE

DES FRANÇAIS

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

CHAPITRE XIII.

Suite de la guerre entre Henri II et Charles-Quint. Metz défendu par le duc de Guise. Strozzi et Montluc à Sienne. Brissac en Piémont. Le roi et le connétable dans les Pays-Bas. Revers et découragement de Charles-Quint. Son abdication. — 1552-1555.

(1552.) La cour de France ne parut pas craindre que la paix de Passau interrompît le cours de ses prospérités. Henri II était jeune; il avait le sentiment de sa vigueur, de son courage personnel, de son adresse dans les exercices du corps, et il se croyait un héros : ses courtisans et ses maîtresses l'entretenaient dans cette confiance. D'autre part, ils ne cessaient de lui dire que Charles V, alors âgé de cinquante-deux ans, était tellement accablée par les infirmités, tellement vieilli d'esprit et de corps, qu'il lui serait impossible de lutter contre son jeune rival. A plusieurs reprises on avait même annoncé sa mort; mais lorsqu'on apprenait qu'il était toujours en vie, on demandait si cet homme cassé, perclus de goutte, qui avait peine à tenir une épée et souvent même une plume, que les douleurs retenaient au lit plusieurs mois de l'année, qui ne pouvait monter à cheval, ni suivre des armées autrement qu'en litière, était fait pour se mesurer avec le plus habile écuyer, le plus adroit jouteur d'une cour où l'on comptait tant de braves. On aurait dit que la querelle entre les deux monarques était un duel où l'avantage devait rester au plus vaillant des deux champions.

Une suite de revers dans les dernières années semblait en effet an-

noncer que la fortune abandonnait Charles-Quint. Le Piémont avait été défendu par Brissac, presque sans troupes et sans argent, contre un des plus habiles lieutenants de l'Empereur; le duc de Parme et le petit souverain de la Mirandole, quoique séparés l'un et l'autre de la France et de la mer, avaient été soutenus contre de puissants ennemis; le pape avait été forcé de demander la paix; le sultan des Turcs avait répandu, par ses flottes formidables mises au service de la France, la terreur sur toutes les côtes de la Méditerranée; le concile de Trente, dont l'Empereur comptait se servir pour maîtriser l'Allemagne, avait été dispersé par la peur; enfin, Charles lui-même s'était sauvé au travers des montagnes pour éviter de tomber au pouvoir d'un prince qui avait longtemps paru son humble courtisan; et lorsque par la paix de Passau la liberté politique et religieuse était rendue à l'Empire, il avait sanctionné lui-même la destruction de l'ouvrage auquel il attachait depuis longtemps toute son ambition.

Mais Maurice de Saxe, en contraignant l'Empereur à restituer à l'Allemagne tous ses priviléges, était loin de vouloir humilier ou affaiblir sa patrie. Son but, au contraire, paraît avoir été de recouvrer les droits politiques et les libertés religieuses de l'Empire par une révolution si rapide, qu'elle suspendît à peine au dedans l'action régulière des lois, et qu'elle ne mît point en danger au dehors l'indépendance ou l'intégrité du territoire. Malgré son ambition démesurée et sa profonde dissimulation, Maurice de Saxe n'était dépourvu ni de vertus ni de patriotisme. Élevé parmi les conseillers perfides et les lieutenants féroces de Charles-Quint, il s'était accoutumé à penser que la politique se met au-dessus de la morale, et que le succès justifie tout. S'étant attaché à tromper les trompeurs, il avait triomphé de Charles ou de Granvelle par leurs propres artifices. Mais la vigueur et la célérité avec lesquelles il conduisit sa courte campagne, tenaient à son désir de vaincre l'Empereur sans briser le lien social; et quand il eut ensuite vu ce monarque s'efforcer de gagner du temps et de prolonger les négociations, il aima mieux renoncer à une grande partie des garanties qui étaient d'abord l'objet de ses vœux plutôt que de s'exposer, en prolongeant la guerre, à livrer de nouvelles provinces de l'Allemagne ou aux Turcs, ou aux Français. Une des premières conditions de la paix de Passau était le désarmement général; il le désirait lui-même, et en sentait la nécessité pour le soulagement des peuples opprimés : toutefois il ne voulait pas non plus se livrer sans défense à l'Empereur, qu'il

venait d'offenser si grièvement ; il préféra donc de conduire son armée, forte de 16,000 fantassins et de 5,000 cavaliers, en Hongrie contre les Turcs [1]. Il n'y remporta point de si grands avantages qu'on aurait dû l'attendre de sa bravoure et de son habileté. Il se trouvait associé, pour la défense du royaume, avec J. B. Castaldo, marquis de Piadena, lieutenant de Ferdinand, celui-là même qui s'était souillé par le meurtre de Martinuzzi. La nation hongroise avait en horreur Castaldo et les Autrichiens : elle se défiait également des Saxons et de Maurice ; et Castaldo saisissait toutes les occasions de nuire à un collègue dont la gloire l'offusquait. A la fin de la campagne, ils se séparèrent pleins de ressentiment l'un contre l'autre [2].

Maurice n'était point destiné à influer plus longtemps sur la politique française. L'année suivante il fut forcé de combattre Albert de Brandebourg, son ancien ami et son émule dans les combats ; mais Albert avait rejeté la paix de Passau, et voulant maintenir son armée par le brigandage, il l'enrichissait par le pillage des princes de l'Église et des villes impériales, et semblait prendre à tâche de détruire en Allemagne le lien social, que Maurice avait voulu sauver. Ils se livrèrent bataille, le 9 juillet 1553, près de Siverhausen, dans le duché de Brunswick. Maurice y fut victorieux ; mais, blessé mortellement, il mourut le surlendemain, à l'âge de trente-deux ans, laissant la dignité électorale à son frère Auguste [3].

C'était précisément le même motif qui avait aliéné Maurice d'Albert de Brandebourg, et rapproché celui-ci de la France. Ce prince, chef de brigands, qui, comme les anciens *condottieri* de l'Italie, faisait la guerre pour la guerre, sans principes, sans foi, sans se proposer aucun but, nourrissant ses soldats par le pillage, remplissant son trésor par les rançons des villes et des prélats, et se complaisant à être nommé le fléau des prêtres [4], était regardé par Maurice comme un très-mauvais Allemand ; mais aux yeux de Henri II, il n'en était, pour la France, qu'un allié plus désirable. Il pillait indifféremment et catholiques et protestants, il vivait aux dépens d'amis et d'ennemis, et ruinait ainsi cet empire sur lequel Henri méditait ses conquêtes. En même temps,

[1] De Thou, l. X, p. 90. — G. B. Adriani, l. IX, p. 609.
[2] *Ibid.*, p. 96.
[3] *Ibid.*, l. XII. p. 148. — Sleidani, l. XXV, p. 449. — Belcarius, l. XXVI, p. 816.
[4] Sleidani, l. XXIV, p. 439.

comme il s'entretenait par le pillage, il avait moins besoin qu'un autre de subsides pour maintenir une armée puissante. Après avoir menacé tour à tour Strasbourg, puis Mayence, Albert de Brandebourg était revenu avec une armée de 20,000 hommes, sur les bords de la Moselle, à Fleuranges, entre Thionville et Metz [1].

Charles V, depuis qu'il s'était laissé surprendre à Inspruck, n'avait pas cessé, au milieu de ses négociations de paix, de rassembler des troupes. Après avoir signé le traité de Passau, il les dirigea vers le Rhin, annonçant qu'il voulait châtier enfin les brigandages d'un prince qui venait de piller Mayence et Spire, et d'accabler Trèves de contributions [2]. Cependant on commença bientôt à soupçonner en France que son dessein était plutôt de recouvrer les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et de rétablir dans la régence du duché de Lorraine la nièce de Charles que Henri II en avait chassée. Le roi qui, lorsqu'il occupa ces trois évêchés, avait annoncé qu'il voulait les garder pour l'Empire, dont il prétendait défendre les libertés, déclarait, depuis qu'il en était le maître, vouloir les réunir à sa monarchie, dont ils avaient été anciennement détachés, et il rappelait qu'en effet toute la contrée jusqu'au Rhin avait obéi aux rois de France Mérovingiens et Carlovingiens. Il songea donc de bonne heure à les mettre en état de défense, et, dès le 17 août 1552, François de Lorraine, duc de Guise, vint s'enfermer dans la ville de Metz. Beaucoup de jeunes seigneurs de la cour l'y suivirent, aspirant à se distinguer sous les yeux d'un favori qui en même temps était un habile général [3].

Metz est située au confluent de la Seille avec la Moselle; cette ville, puissante dès les plus anciens temps de la monarchie, enrichie par son commerce et par sa liberté, prospérant sous une administration municipale qui lui conservait tous les droits d'une république, avait, à ce qu'on assurait, neuf milles de circonférence : mais elle était à peine fortifiée : les deux rivières qui l'entouraient, lui tenaient lieu de remparts : dans l'espace qui les séparait, la ville était couverte, entre l'occident et le midi, par un grand bastion. Dès que le duc de Guise

[1] Sleidani, p. 440. — De Thou, l. XI, p. 123. — Rabutin, t. XXXVII, l. IV, p. 291.

[2] De Thou, l. XI, p. 116. — Sleidani, l. XXIV, p. 441. — Rabutin, l. IV, p. 288.

[3] *Ibid.*, p. 119. — Rabutin, l. IV. p. 282. — Sleidani, l. XXIV, p 442. — Belcarius, l. XXVI, p. 836.

y fut entré, il s'occupa de compléter ces fortifications, et d'en élever de tous côtés des nouvelles; Pierre Strozzi, et l'ingénieur Camillo Marini en dirigeaient le tracé; les Italiens seuls unissaient alors les sciences exactes à l'art de la guerre, et s'étaient élevés à la théorie de l'attaque et de la défense des places. De son côté, Guise donnait l'exemple du travail et de l'activité; souvent il portait lui-même la hotte, et le marquis d'Elbeuf, Biron, la Rochefoucauld, Randan, Nemours, Gionnor, Martigues et le vidame de Chartres suivaient son exemple. En même temps il faisait démolir les faubourgs, les maisons de plaisance, les églises qui pouvaient nuire à la défense; quelques-unes de ces dernières étaient au nombre des plus illustres sanctuaires de France. Celle de Saint-Arnoul contenait le tombeau de Louis le Débonnaire, de sa mère, et des principaux membres de sa famille. Avant de la raser on en transporta les ossements dans l'église de Saint-Dominique, avec des cérémonies religieuses. Mais Guise traitait les vivants avec plus de rudesse encore que les morts : la moitié de la ville était ruinée par la démolition de cinq des faubourgs, tous les citoyens avaient été contraints de travailler en personne aux fortifications, et lorsque leur œuvre fut terminée, Guise chassa de la ville les vieillards, les femmes, les enfants, et tous ceux des chefs de famille sur le dévouement desquels il ne croyait pas pouvoir compter [1].

L'Empereur fit passer le Rhin à ses troupes, le 15 septembre; les calculs les plus modérés élevaient son armée à 60,000 hommes. Ses deux principaux lieutenants étaient le duc d'Albe et le marquis de Marignan; tous deux étaient plus renommés encore pour leur hauteur et pour leur férocité que pour leurs talents militaires. De son côté, Henri II assemblait son armée à Saint Mihiel sur la Meuse, à dix grandes lieues à l'ouest de Metz. Le connétable, le duc de Nevers, Enghien, Condé, Aumale, Rohan, Saint-André, Châtillon, Villars et Bourdillon, y accompagnaient le roi; le rhingrave et Reckrod y avaient amené leurs landsknechts [2]. On ne pouvait encore décider si l'intention de Charles était d'attaquer Albret de Brandebourg, campé près de Thionville, ou la ville de Metz; mais lorsque, le 19 octobre, le duc d'Albe vint investir cette dernière ville, les généraux de Henri II firent sentir au roi qu'il

[1] De Thou, l. XI, p. 120-125. — Belcarii, l. XXVI, p. 837. — Relation du siége de Metz, par Bertrand de Salignac de la Mothe Fénelon. Fragments, t. XXX, p. 455. La relation elle-même, t. XXXIX. p. 395, et XL, p. 1-172.

[2] Rabutin, l. IV, p. 294.

devait laisser son rival fatiguer son armée à un long siége, dans une saison si défavorable, plutôt que de lui présenter la bataille. Vieilleville, qui avait été nommé gouverneur de Verdun, le duc de Nevers, et le duc d'Aumale, se chargèrent, avec des corps détachés, d'inquiéter l'ennemi et de lui enlever ses convois. Charles-Quint s'était arrêté à Thionville, sa santé étant tout à fait délabrée, il ne pouvait plus supporter la vie des camps : toutefois, dans son obstination, qu'il prenait, comme il lui arrivait souvent, pour de la force d'âme, il n'avait écouté aucune des représentations de ses généraux contre les dangers d'un siége si tardif, et il pressait l'attaque de Metz [1].

De son côté, Albert de Brandebourg, resserré entre l'armée de l'Empereur et la ville de Metz, commençait à donner plus d'inquiétude encore aux Français qu'aux impériaux ; il adressait au duc de Guise chaque jour des demandes nouvelles : c'étaient tantôt des soldats fugitifs qu'il voulait qu'on lui renvoyât, tantôt des vivres dont il avait besoin, tantôt des malades qu'il voulait faire recevoir dans les hôpitaux de la ville, tantôt une conférence qu'il désirait avoir avec le général en chef. Dans le vrai, il négociait secrètement avec l'Empereur ; il demandait que Charles V, non seulement lui pardonnât ses précédentes déprédations, mais reconnût et confirmât les traités de rançon imposés à divers prélats et à différentes villes, de sorte qu'il pût continuer à en percevoir les arrérages ; et pour rendre sa condition meilleure, il aurait voulu pouvoir livrer en trahison à l'Empereur ou la ville de Metz, ou le général chargé de la défendre. Le duc de Guise se tenait sur ses gardes, et avait chargé son frère, le duc d'Aumale, de surveiller Albert avec son petit corps d'armée. Aumale ne s'attendait pas néanmoins à des hostilités, lorsque Albert, ayant obtenu de Charles-Quint tout ce qu'il lui demandait, tomba inopinément sur Aumale le 4 novembre, le défit, le fit prisonnier avec René de Rohan, Jean d'O, d'Aiguilly, et le baron d'Agnerre, tandis qu'il lui tua plus de cent cinquante gentilshommes. Albert de Brandebourg joignit ensuite l'Empereur ; il envoya en Allemagne Aumale, qui était blessé, et auquel il ne rendit deux ans plus tard la liberté qu'au prix de 60,000 écus d'or [2].

Le siége de Metz continuait cependant : la nombreuse artillerie du

[1] Vieilleville raconte sa petite guerre, t. XXX, p. 119 à 207 ; et Rabutin, celle du duc de Nevers, l. IV, p. 334.

[2] De Thou, l. XI, p. 128. — Sleidani, l. XXIV, p. 442. — Belcarius, l. XXVI, p. 841. — Vieilleville, t. XXX, l. V, c. 4, p. 118. — Rabutin, t. XXXVII, p. 316.

duc d'Albe ouvrait de larges brèches dans les murailles, mais derrière elles de nouveaux remparts avaient été élevés par avance sous les ordres du duc de Guise ; quelquefois les assauts étaient repoussés avec perte ; plus souvent les soldats impériaux se montraient tellement découragés, qu'on ne pouvait pas même les décider à attaquer. Le 20 novembre, l'Empereur se fit porter à son camp pour exciter ses troupes par sa présence ; mais Enghien, Condé, les deux fils de Montmorency, et d'autres encore parmi les seigneurs de la cour, étaient venus joindre les assiégés, et dirigeaient les sorties. Empressés à se porter là où ils attendaient du danger, ils y couraient sans ordre ou malgré les ordres du duc de Guise, et nuisaient peut-être autant par leur indiscipline à la défense qu'ils la secondaient par leur valeur [1]. Enfin, après avoir tiré onze mille coups de canon, Charles désespérant de vaincre, voyant ses soldats enfoncés dans la fange glacée, et moissonnés par les maladies, qui, assurait-on, lui avaient coûté trente mille hommes, se résolut, le Ier janvier, 1553, à lever le siége [2].

« L'Empereur, dit François de Rabutin, se voyant décboir et dimi- » nuer de toutes choses, craignant le retour de l'armée du roi, et » tomber en plus grande honte et vitupère pour trop attendre, se » retira des premiers, le premier jour de l'an, laissant au duc d'Albe » toute charge pour départir son armée, et ordonner de la retraite. » Sitôt qu'il fut su par le camp que le César étoit parti, les chemins » et villages à l'entour furent couverts et pleins de ses soldats, qui se » retiroient les uns en leurs quartiers, les autres où ils pouvoient, en » si grande indigence et misère, que je ne fais point de doute que les » bêtes mêmes, voire les plus cruelles, n'eussent eu quelque pitié de » ces misérables soldats, tombants, chancelants par les chemins par » extrême nécessité ; et le plus souvent mourant près des haies, et au » pied des buissons pour être proie aux chiens et oiseaux... Le duc » d'Albe et Brabanson avec la plus grande partie de l'armée impériale » étoient délogés en un désordre étrange... sans bruit de trompettes » ou tambourins, laissant les tentes dressées, et grande quantité de » toutes sortes de harnois et armes, de caques pleines de poudre à » canon, un nombre infini de meubles et ustensiles ; ayant caché sous » la terre une partie de leur artillerie ; demeurant pour hostages une

[1] Belcarius, l. XXVI, p. 841.
[2] De Thou, l. XI, p. 136. — Belcarius, l. XXVI. p. 843.— P. Miniana, Historia de Espana, l. IV, c. 13, p. 262. — Ferreras, t. XIII, p. 396.

» multitude incroyable de pauvres malades, envers lesquels M. de Guise, » les princes qui étoient dedans Metz, et généralement les autres, » jusques aux simples soldats français, usèrent de charité très-humaine, » leur administrant toute nécessité, et tels soulagements que pauvres » malades étrangers ont besoin ; non avec telle rigueur et austérité » que peut-être ils eussent traité les sujets du roi, quand fussent tombés » entre leurs mains à leur merci [1]. »

Ces actes d'humanité étaient si rares dans les guerres du seizième siècle, qu'on entendra sans doute avec plaisir un autre témoin oculaire, Vincent Carloix, secrétaire de Vieilleville, les attester. « Nous séjournâmes en la ville, dit-il, jusqu'au lundi, en très grande liesse, qui » eût été comble et parfaite, sans les grandes pitiés que nous vîmes » au camp du duc d'Albe, qui étoient si hideuses qu'il n'y avoit cœur » qui ne crevât de douleur. Car nous trouvions des soldats par grands » troupeaux, de diverses nations, malades à la mort, qui étoient renversés sur la boue : d'autres assis sur grosses pierres, ayant les jambes » dans les fanges, gelées jusques aux genoux, qu'ils ne pouvoient » ravoir, criants miséricorde, et nous priant de les achever de tuer. » En quoi M. de Guise exerça grandement la charité, car il en fit porter » plus de soixante à l'hôpital pour les faire traiter et guérir, et, à son » exemple, les princes et seigneurs firent de semblables, si bien qu'il » en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère ; mais à la » plupart il falloit couper les jambes, car elles étoient mortes et » gelées [2]. »

La campagne en Piémont, durant la même année, et les petites expéditions qui eurent lieu autour de Parme et de la Mirandole, sont racontées avec des détails minutieux, soit par les historiens italiens, soit par Villars, secrétaire de Brissac, qui commandait en Piémont, et par Montluc, qui y faisait la guerre : celui-ci se regardant comme le modèle des capitaines, ne nous fait pas grâce d'une de ses escarmouches. Cependant cette guerre n'avait que peu d'importance, parce que, de part et d'autre, Charles V et Henri II, occupés par de plus graves intérêts, loin d'envoyer des troupes et de l'argent à leurs deux lieutenants, Fernand de Gonzaga en Lombardie, et Brissac en Piémont, avaient au contraire rappelé d'Italie tous leurs vieux soldats. Emmanuel Philibert, prince de Piémont, qui commençait alors à se distinguer dans

[1] Mém. de Fr. de Rabutin. t. XXXVII, l. IV, p. 355-360.
[2] Mém. de Vieilleville, t. XXX, l. V, c. 27, p. 235.

les armes, y était venu au printemps servir l'Empereur, dans l'espérance de contribuer à recouvrer l'héritage de ses pères ; mais lorsque les meilleures troupes de Charles furent rappelées d'Italie, il les suivit pour se trouver avec elles au siége de Metz ; auparavant il avait échoué dans une tentative sur Saint-Damien ; il avait pris Brà, et il avait été repoussé devant Bene, par Montluc [1]. Après son départ, Brissac reprenant l'offensive, s'empara du fort château de Verrua, puis de Crescentino et Ceva, qu'il reperdit ensuite ; et, à la fin de la campagne, il se rendit maître de la ville d'Alba, où il mit deux mille hommes de garnison [2].

Henri n'avait point renoncé à recouvrer le royaume de Naples, qui gémissait alors sous la tyrannie de don Pedro de Toledo, vice-roi de l'Empereur. Il était encouragé dans son espérance par les anciens barons angevins, et plus encore par l'assemblée des nobles et des citoyens qui s'était formée à Naples sous le nom d'*Union*, pour prévenir l'introduction de l'inquisition dans le royaume. Les Napolitains n'avaient brillé ni par leur tolérance en matière religieuse, ni par leur intelligence de la liberté; cependant le nom seul de l'inquisition leur inspirait une horreur universelle. Ferdinand San Severino, prince de Salerne, et César Mormile, s'étaient mis à la tête de l'opposition, sans songer néanmoins à favoriser les réformés napolitains, qui s'étaient multipliés à l'école de Bernardino Occhini, et de Pietro Martire. Après une longue résistance légale, et après plusieurs insurrections du peuple, le prince de Salerne et Mormile avaient été obligés de chercher un refuge en France; alors Toledo avait fait périr en grand nombre leurs associés et confisqué leurs biens, de sorte que le joug de l'Empereur et de son vice-roi était l'objet d'une exécration générale [3]. Henri II chargea le baron de la Garde, avec vingt-six galères et deux mille soldats gascons, de seconder le prince de Salerne, qui vint s'embarquer à Marseille, tandis que César Mormile allait à Rome pour donner plus d'activité aux intrigues secrètes. Cependant on comptait moins sur les Français que sur les Turcs pour accomplir cette révolution. Le corsaire Dragut et le capitan-pacha Sinam arrivaient de Constantinople, avec une flotte sur laquelle

[1] Guichenon, Hist. de la maison de Savoie, t. II, p. 237.
[2] Villars, t. XXXIV, l. III, p. 91, l. IV, p. 104. — Montluc, t. XXIII, l. II, p. 1 à 38. — G. B. Adriani, l. IX, p. 619. — Muratori, t. XIV, p. 386. — De Thou, l. XI, p. 114.
[3] Giannone, Hist. civile de Naples, t. IV, l. XXXII, c. 5, p. 110-136.

l'ambassadeur français, M. d'Aramon, était monté, et qui portait un grand nombre d'émigrés napolitains. Le gouvernement des Espagnols était devenu si oppressif, si sanguinaire, que tout le peuple des Deux-Siciles était prêt à accepter de préférence le joug des Turcs. Le vieux André Doria, qui, malgré son âge de quatre-vingt-six ans, avait pris de nouveau le commandement de la flotte impériale, s'était trouvé le 15 juillet près de l'île de Ponza, avec quarante galères au milieu de la flotte turque; il en avait perdu sept, et sept cents soldats, et il n'avait sauvé le reste qu'en faisant force de voiles et de rames. Don Pedro de Toledo n'échappa au danger que parce qu'il réussit à séduire César Mormile par de magnifiques promesses, et à tromper par son aide les Turcs, auxquels il donna en même temps 200,000 écus. Il parvint à les faire partir le 10 août du golfe de Naples: le prince de Salerne y arriva le 18 août avec le baron de la Garde et la flotte française. Désespérés d'apprendre le départ de leurs alliés, ils les suivirent dans l'île de Scio, où ils passèrent l'hiver ensemble, et toute entreprise sur Naples fut ajournée jusqu'à l'année suivante [1].

Mais l'événement le plus important qui se passa en Italie cette année fut l'introduction des Français dans Sienne, et le traité par lequel cette république se mit sous leur protection. Durant le temps de la plus grande prospérité des républiques de Toscane, celle de Florence s'était toujours maintenue guelfe, et alliée de la France; celle de Sienne avait presque toujours été gibeline et dévouée à l'Empereur. Mais les faibles ne doivent point compter sur la reconnaissance des puissants, et les bourgeois sur l'amitié des princes. Charles Quint, sous prétexte de protéger la république de Sienne son alliée, l'avait réduite à la plus cruelle dépendance : il l'avait contrainte à déférer tous les pouvoirs de l'État à un Siennois qui était en même temps duc d'Amalfi dans le royaume de Naples, et qui s'entourait d'une petite aristocratie vénale et sans patriotisme. Il avait mis dans la ville une garnison espagnole qu'il ne payait point, et qui vivait de rapines aux dépens des citoyens; cependant elle ne les défendait pas, même contre les corsaires turcs, qui, en 1544, s'emparèrent de Télamone et de Porto-Ercole, deux ports de la Maremme siennoise. Le 4 mars 1545, cette garnison fut chassée par un soulèvement du peuple, mais elle

[1] Lettres d'Aramon, dans Ribier, p. 402 et 406. — Giannone, l. XXXII, c. 6, p. 168. — De Thou, l. X, p. 112. — Muratori, p. 389. — G. B. Adriani, l. IX, p. 604.

rentra dans Sienne, le 29 septembre 1547, et don Diego Hurtado de Mendoza, alors ambassadeur de l'Empereur à Rome, fut chargé de la commander. Cet homme, qui s'est placé au premier rang des restaurateurs des lettres en Castille par ses poésies lyriques, son histoire de la guerre de Grenade, et son roman de Lazarille de Tormes, était cependant un de ces politiques froidement cruels, faux, cupides et impitoyables, que Charles-Quint avait su choisir, et auxquels seuls il accordait sa confiance. Les capitaines, qu'il laissait toujours sans argent, avec la charge de faire vivre aux dépens des peuples leurs avides soldats, s'exerçaient sans cesse à inventer des moyens d'extorsion, à les appuyer par la terreur, à triompher de toute résistance par le parjure, le poison, le poignard, et à bien convaincre quiconque devait leur obéir, qu'ils se riaient de la douleur d'autrui. L'Empereur, accoutumé à regarder avec indulgence les crimes commis pour son service, ne croyait pas devoir se montrer plus sévère pour ceux qui résultaient des passions privées de ses lieutenants ; il ne leur demandait jamais compte ni de leur luxure, ni de leur cupidité, ni de leurs vengeances ; aussi les gouverneurs qu'il choisissait dans un même but semblaient tous avoir un même caractère, et l'on ne savait qui l'on devait abhorrer davantage de Fernand de Gonzaga ou du marquis de Marignan, de Diego de Mendoza, du duc d'Albe ou de don Pedro de Toledo. Partout aussi son joug était également détesté, et l'horreur des peuples pour la soldatesque espagnole était le plus puissant auxiliaire des Français.

Mendoza, qui avait fait désarmer les citoyens de Sienne, et livré le gouvernement de la république à une junte peu nombreuse nommée par lui, avait encore, malgré les instances des citoyens, jeté dans la ville les fondements d'une citadelle qui eût achevé de les enchaîner s'il avait pu la finir ; mais, avec l'orgueil espagnol, il la traça sur le plus vaste des plans qui lui furent présentés; bientôt l'argent lui manqua, et les travaux furent suspendus avant qu'elle fût en état de défense. Cependant le vol, le rapt, le meurtre, les outrages de tout genre dont ses soldats se rendaient coupables, avaient poussé les citoyens à bout. Le 26 juillet 1552, trois mille émigrés ou insurgés de Sienne, qui s'étaient rassemblés à Castro et à Pitigliano, fiefs de l'Église, dont les seigneurs étaient attachés au parti français, se présentèrent le soir à la porte de Sienne en poussant le cri de liberté. Il n'y avait que quatre cents Espagnols dans la ville ; les autres étaient dans les ports de la Maremme, et Mendoza était à Rome. Le duc de Florence, Côme de Médicis, qui avait

éprouvé des vexations sans nombre de la part des Espagnols, mais qui aimait bien mieux être humilié par un maître, que de sentir son trône ébranlé par l'exemple de la liberté dans une république, voulut d'abord porter des secours aux oppresseurs. Cependant c'était le moment où Charles-Quint, humilié, traitait à Passau. Côme reçut la nouvelle que Maurice avait recommencé les hostilités, et attaqué Francfort; le duc craignit de s'attacher au vaisseau de l'Empire, à l'instant même où il allait être submergé. Il se fit le médiateur d'une capitulation, en vertu de laquelle les Espagnols évacuèrent Sienne le 5 août, tandis que le 11 août, Paul de Termes, qui commandait alors à Parme pour Henri II, arriva suivi d'un bon nombre de cavaliers français à Sienne, et mit la république régénérée sous la protection du roi [1].

(1553.) Mais sitôt que la paix de Passau fut signée, Charles-Quint crut devoir relever sa réputation en agissant avec une égale vigueur contre la France, en Lorraine par lui-même, en Toscane par ses lieutenants. Il donna ordre à don Pedro de Toledo, vice-roi de Naples, d'amener contre Sienne toutes les forces de ce royaume, lui annonçant que Fernand de Gonzaga, gouverneur du Milanais, lui enverrait quatre mille Allemands pour le seconder. Charles avait résisté à toutes les instances des Napolitains, qui demandaient le rappel de ce vieux et cruel vice-roi; cependant il commençait à craindre une rébellion générale, et il n'était pas fâché d'avoir une occasion honorable de l'éloigner. Toledo, qui croyait n'avoir plus rien à redouter des Turcs, s'embarqua sur la flotte de Doria, avec sa jeune femme, toute sa cour, et deux mille soldats espagnols, et il prit terre à Livourne, au commencement de l'année 1553. L'un de ses fils, don Luis, demeurait à Naples comme son lieutenant; un autre, don Garcias, lui amenait par terre les troupes italiennes, et les Allemands arrivaient de la Lombardie. Mais, au milieu des fêtes que le duc Côme donnait à don Pedro de Toledo, son beau-père, ce vieux vice-roi mourut de ses excès à Florence, le 23 février [2]. Au printemps, don Garcias son fils prit le commandement de l'armée qui s'était rassemblée pendant l'hiver. On y comptait six mille Espagnols, deux mille Allemands, et huit mille Italiens. Au

[1] Malavolti, Storia di Siena, p. III, l. IX, p. 153.—De Thou, l. XI, p. 105, 108 — Lettres des cardinaux de Tournon et de Ferrare au roi. Ribier, p. 424.—Letter. de' Principi, t. III, f. 131. — G. B. Adriani, l. IX, p 598. — Montluc, t. XXIII, l. III, p. 106. — Républiques italiennes, c. 122.

[2] De Thou, l. XII, p. 166. — G. B. Adriani, l. IX, p. 631.

mois de mars, elle attaqua Monticello, qui ne se rendit qu'après une vigoureuse résistance, puis successivement Luciniano, Monte-Fellonico, Pienza, et elle alla enfin mettre le siége devant Montalcino, que de Termes avait soigneusement fortifié. Avant d'avoir pu réduire cette dernière ville, don Garcias fut rappelé avec son armée, au mois de juin, par le cardinal Pacheco, nouveau vice-roi de Naples. La flotte turque s'approchait, et menaçait de nouveau le royaume; Côme de Médicis, se voyant seul aux prises avec les Français, s'efforça de faire oublier qu'il avait fourni de l'artillerie et des munitions de tout genre à l'armée impériale; il demanda à de Termes de vouloir bien reconnaître de nouveau sa neutralité; il lui remit, pour le rendre aux Siennois, le château de Luciniano, que les Espagnols avaient laissé entre ses mains, et il s'obligea expressément à observer les règles de la paix et du bon voisinage envers la république de Sienne et les Français ses auxiliaires [1].

La flotte turque, dont le retour inspirait tant de terreur dans les Deux-Siciles, en même temps qu'elle procurait un répit aux Siennois, était la même que le baron de la Garde avait jointe à Scio avec vingt-six galères françaises. Après avoir passé l'hiver dans le port de cette île, ils revenaient ensemble sur les côtes d'Italie. Dragut-Rays ne ramenait cependant que soixante galères cette année, tandis que de nouveaux navires français vinrent au commencement de juin se joindre, dans le golfe de Lépante, à la flotte française. La présence des chrétiens ne rendit pas la conduite des Turcs plus humaine ou plus modérée sur les côtes des Deux-Siciles. La flotte suivit d'abord l'extrémité de la Calabre, puis le Val di Noto en Sicile, faisant de place en place des débarquements pour brûler les villes et les villages, couper les oliviers et enlever des paysans pour les attacher à la chaîne des galères; arrivée dans la mer de Toscane, elle traita de la même manière les îles de Pianosa et d'Elba : dans la première île, elle ne laissa point d'habitants; une partie de ceux de la seconde trouva un refuge à Porto-Ferrajo. L'Italie était frappée de terreur; tout ce que Côme de Médicis avait de soldats, tous ceux qu'il avait pu obtenir de l'Empereur, suffisaient à peine pour la garde de Pise, de Livourne et de Piombino. Paul de Termes, avec deux mille cinq cents hommes à la solde de

[1] Malavolti, p. III, l. X, f. 159. — G. B. Adriani, l. IX, p. 648. — Scipione Ammirato, Histor. Fiorent., t. XXXIII, p. 497. — Bern. Segni, l. XIII, p. 350. — De Thou, t. XII, p. 167, 173.

France, mais la plupart Italiens, quitta Sienne pour venir s'embarquer à Orbitello et Porto Ercole, et joindre les Français et les Turcs [1].

Depuis longtemps un soldat aventurier, nommé San-Pietro, né en Corse dans une condition obscure, et formé aux armes dans les bandes noires de Jean de Médicis, s'était distingué au service de France. Il avait signalé sa valeur par plusieurs actions éclatantes dès l'an 1536, à la défense de Fossano; après la bataille de Cerisoles, où il se fit encore remarquer parmi les plus braves, il fut nommé colonel de l'infanterie corse au service de France; sa fortune y avait attiré en effet un grand nombre de ses compatriotes; et lors d'un voyage qu'il fit dans sa patrie, il y épousa l'héritière de la riche et noble maison Ornano, dont il porta dès lors le nom. Les Génois cependant, qui étaient souverains de l'île de Corse, et qui exerçaient sur cette île une cruelle tyrannie, ayant conçu de la défiance contre un officier si distingué, le firent arrêter à Bastia. Henri II fut obligé d'user de menaces pour le faire remettre en liberté. San-Pietro Ornano contribua ensuite, en 1551, à la défense de Parme, et, en 1552, à celle de Sienne [2]. En 1553, étant venu avec Paul de Termes sur la flotte du baron de la Garde, il lui persuada d'attaquer l'île de Corse, lui promettant l'assistance d'un puissant parti qu'il entretenait dans cette île, impatiente de secouer le joug des Génois. Henri II n'était pas en guerre avec Gênes, mais il avait à se plaindre de ce que cette république et son chef André Doria étaient entièrement dévoués à l'Empereur. Les Génois ayant, à différentes reprises, déféré la seigneurie de leur ville à la France, il en prit occasion pour revendiquer la souveraineté, non-seulement de Gênes, mais de tout ce qui appartenait aux Génois; il autorisa donc le baron de la Garde à venir attaquer la Corse conjointement avec Dragut. San-Pietro Ornano réussit à soulever ses compatriotes; Portovecchio, Bastia, Aiazzo et San-Firenze ouvrirent successivement leurs portes à M. de Termes; Bonifazio fut livré par capitulation, et les Français mirent le siége devant Calvi. Mais Dragut prit querelle avec l'amiral français, qui lui refusait le pillage de Bonifazio; au milieu de septembre, il enleva, non-seulement tout le butin et l'artillerie de cette place, mais encore tous les habitants en état de manier la rame. Il se saisit aussi de plusieurs Français de distinction pour gage de l'argent qu'il prétendait lui être dû, et

[1] G. B. Adriani, l. X, p. 656. — Lettres du baron de la Garde et de Paul de Termes, dans Ribier, p. 442, 452. — Muratori, t. XIV, p. 396.
[2] Biogr. universelle, t. XL, p. 264.

il repartit pour le Levant. Après son départ, André Doria amena en Corse deux mille Espagnols et autant d'Allemands fournis à la république par l'Empereur ; et les Français commencèrent bientôt à reperdre les avantages qu'ils avaient si rapidement obtenus [1].

En Piémont la guerre avait continué sans actions d'éclat : les deux généraux opposés l'un à l'autre étaient trop faibles et surtout trop pauvres pour pouvoir obtenir de grands succès. Brissac était entré en campagne le 30 avril ; il avait pris Ceva et ensuite Cortemiglia : une trêve de quarante jours avait alors été conclue entre les deux armées, afin de donner suite à quelques ouvertures de paix. Ce n'était pas en Italie néanmoins qu'elles pouvaient avoir un résultat, tandis que les deux souverains ennemis étaient en présence sur la frontière du Nord. Elles furent suivies seulement de la *capitulation de bonne guerre*, signée le 16 août, qui, selon les vœux de Brissac, modéra pour les malheureux habitants du Piémont les horreurs de la guerre, et les déroba en partie à la cupidité et à la férocité du soldat [2]. Un mois après que cette capitulation fut signée, le malheureux Charles III, duc de Savoie, mourut à Verceil d'une fièvre lente, le 16 septembre 1553, âgé de soixante-six ans. Il avait porté pendant quarante-neuf années le titre de duc et de souverain ; mais depuis dix-huit ans, le roi de France, son neveu, lui avait enlevé les trois quarts de ses États, et l'Empereur, son beau-frère, en prétendant défendre le reste, l'en avait également dépouillé. Il était mort depuis peu de jours, lorsque Brissac surprit Verceil par escalade, livra au pillage cette grande ville, s'empara entre autres de tout le mobilier du duc de Savoie, qu'on estimait à cent mille écus, puis se retira en toute hâte, parce que la citadelle de Verceil était restée aux mains des impériaux, qui avaient déjà reçu du renfort [3].

La cour de France ne s'était pas attendue que dans cette campagne la guerre prît sur la frontière du Nord un caractère menaçant. La déconfiture de l'armée de l'Empereur, après le siége de Metz, et les troubles qu'Albert de Brandebourg recommençait à exciter en Allemagne, en attaquant tour à tour les évêques et les villes impériales,

[1] De Thou, t. XII, p. 176, 178. — Villars, t XXXIV, l. IV, p. 189 ; et notes, 441-452. — G. B. Adriani, l. X, p. 658.

[2] Villars. l. IV, p. 182.

[3] Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 228 et 240. — Villars, l. IV, p. 197-213. — Montluc, t. XXIII, l. II, p. 78-92. — De Thou, l. XII, p. 171. — G. B. Adriani, l. IX, p. 639. — Sleidani, l. XXV, p. 461.

avaient fait croire à Henri II que Charles-Quint, qui, retiré à Bruxelles, y paraissait affaissé par la maladie, et dont on avait même annoncé la mort, se tiendrait heureux d'être laissé tranquille. Aussi le roi ne s'occupait que de festins, de bals et de tournois, pour le mariage de Diane, sa fille naturelle, avec Horace Farnèse, duc de Castro, et frère du duc de Parme [1]. Mais au milieu de ces réjouissances, il apprit tout à coup, à la fin d'avril, que Charles-Quint avait investi Térouenne, ville forte dans le comté de Ponthieu, avantageusement située près les sources de la Lys. Ses habitants étaient détestés dans les deux comtés voisins de Flandre et d'Artois, parce que, se trouvant à portée de pays riches et industrieux, avec lesquels ils étaient toujours en guerre, ils vivaient presque uniquement de rapine. Le connétable, comptant sur le caractère belliqueux des bourgeois, avait laissé Térouenne presque sans garnison et sans munitions de guerre. Dès qu'il apprit cependant l'approche des impériaux, il chargea son fils, François de Montmorency, de se jeter dans la place; il invita aussi d'Essé de Montalembert, qui était alors dans ses terres de Poitou, encore convalescent d'une grande maladie, à s'y rendre de son côté. Essé, qui s'était précédemment distingué en Écosse, répondit qu'il s'estimait heureux d'échanger le lit de la maladie contre le lit d'honneur. Beaucoup de gentilshommes entrèrent dans la place avec Montmorency et d'Essé : le premier abandonna au second tout l'honneur du commandement; mais ce ne fut pas pour longtemps : la cour était retombée dans son indolence, et abandonnait Térouenne à ses seules forces. Lalain de Binicourt, qui commandait les impériaux, avait amené la plus formidable artillerie ; on assure que les assiégeants tirèrent contre la place quarante-deux mille coups de canon. Les gentilshommes se faisaient un devoir de se présenter sans cesse au lieu du plus grand danger, pour encourager les bourgeois ; d'Essé y fut tué avec la moitié de ceux qui l'accompagnaient, les autres étaient presque tous blessés; de larges brèches avaient été ouvertes, et le fossé était comblé. François de Montmorency offrit enfin, le 20 juin, de capituler ; mais pendant qu'il disputait sur les articles, les soldats impériaux montèrent d'eux-mêmes à l'assaut, sans l'ordre de leurs chefs, ils forcèrent les brèches, se répandirent dans la ville, et massacrèrent tout ce qui s'offrait devant eux. Montmorency, tombé avec un petit nombre de gentilshommes entre les mains des

[1] De Thou, t. XII, p. 143, 155. — Fr. De Rabutin, t. XXXVIII, l. V, p. 4 et 8.

Espagnols, fut épargné par ceux-ci, qui se montrèrent reconnaissants de la générosité dont Guise avait usé envers eux à la retraite de Metz; mais les Allemands et les Flamands n'accordèrent de quartier à personne. La ville fut ensuite brûlée et rasée, et elle ne s'est plus relevée de ses ruines [1].

Charles-Quint chargea ensuite Emmanuel Philibert, prince de Piémont, de venir prendre le commandement de l'armée qui s'était emparée de Térouenne; il voulait donner à ce prince, alors âgé de vingt-cinq ans, l'occasion de relever par ses exploits la fortune de sa maison, et en même temps de faire cesser toute rivalité entre ses lieutenants, en les soumettant à un chef d'une si haute naissance. Emmanuel Philibert vint attaquer Hesdin; la ville ne fut pas même défendue : le château, après une vigoureuse résistance, venait de consentir à capituler, lorsque l'un des assiégés mit le feu à une mine qui fit périr quelques impériaux, mais qui en même temps abattit un pan de la muraille. Les assaillants se précipitèrent dans la place par cette brèche. C'était le 18 juillet. Ils massacrèrent presque toute la garnison, et tuèrent entre autres Horace Farnèse, qui, peu de semaines auparavant, avait épousé la fille du roi; le duc de Bouillon, commandant de la place, Villars, Prié, et quelques autres, furent néanmoins faits prisonniers [2].

Pendant ce temps le connétable de Montmorency rassemblait l'armée française sur la Somme; il ne voulut point hasarder de bataille jusqu'à ce qu'il eût été joint par les Suisses et les Grisons qu'il avait envoyé enrôler : il attira toutefois auprès de Dourlens les impériaux dans une embuscade, et leur tua environ huit cents hommes [3]. Beaucaire assure que sa lenteur à se mettre en campagne, qui fut cause de la perte de Térouenne et de Hesdin, et sa résolution de ne point livrer de bataille, provenaient de ce qu'il avait la conscience de son infériorité dans l'art militaire, et de ce qu'il ne voulait pas donner à son maître, qui avait en lui une confiance implicite, l'occasion de le juger. Cependant l'armée qu'il avait enfin rassemblée et qui coûtait des sommes immenses, semblait en état de tout entreprendre. On y comptait quinze mille fantassins français, dix mille Allemands, dix mille Suisses ou Frisons, quinze

[1] De Thou, l. XII, p. 155. — Rabutin, l. XXXVIII, t. V, p. 9-25 — Sleidani, l. XXV, p. 445. — Minana, l. IV, c. 15, p. 269. — Belcarius, l. XXVI, p. 847.

[2] *Ibid.*, p. 158. — Rabutin, t. V, p. 29-33. — Sleidani, l. XXV, p, 450. — Minana, t. IV, c. 15. p. 270. — Belcarius, l. XXVI, p. 848.

[3] *Ibid.*, p. 159. — Rabutin, l. V, p. 36-39.

cents Anglais ou Écossais, et quatre à cinq mille hommes de cavalerie. Elle s'approcha de Bapaume avec l'intention d'en faire le siége, mais on ne trouva point d'eau dans les puits, qu'une longue sécheresse avait épuisés. Le connétable, rebuté par cet obstacle, s'était à peine éloigné que des pluies abondantes détrempèrent le terrain du Cambraisis où il était entré. Il songeait à assiéger Cambrai; mais l'Empereur, qui s'était rapproché en litière de son armée, avait fait entrer dans cette ville une forte garnison. Il fallut renoncer aussi à cette attaque.

Une escarmouche assez forte entre les Français et les impériaux s'engagea du côté de Valenciennes; elle n'eut pas de suite parce que Charles-Quint avait intérêt à éviter la bataille, et que le connétable, temporiseur par caractère, n'osait pas la hasarder; enfin, ce dernier tomba malade, et Henri II, qui se sentait incapable de rien faire sans son conseil, congédia, le 21 septembre, son armée [1].

Les révolutions survenues en Angleterre causaient à cette époque une vive inquiétude à Henri II. Le jeune Édouard VI, qui avait gagné les affections de la nation anglaise par son aimable caractère, par ses progrès dans toutes les études et les vertus qu'il promettait, mourut d'une phtisie pulmonaire, le 6 juillet 1553, avant d'avoir accompli sa seizième année [2]. Il avait déjà régné dix ans et demi, mais personne ne pouvait le rendre responsable des sanglantes exécutions qui signalèrent cette période. Son enfance avait d'abord été confiée à ses deux oncles, le duc de Sommerset, qui portait le titre de protecteur ou régent, et son frère, sir Thomas Seymour, amiral d'Angleterre. Ces deux seigneurs, jaloux l'un de l'autre, aigris encore par leurs femmes, cherchèrent tour à tour à se supplanter; enfin le duc fit périr sir Thomas, son frère, sur l'échafaud, le 20 mars 1548 [3]. Les ennemis du duc, dont plusieurs siégeaient parmi les lords du conseil, se rangèrent alors autour de Dudley, comte de Warwick, qui fut ensuite duc de Northumberland. Ils le secondèrent si bien, que Sommerset fut déposé le 13 octobre 1549, et enfermé à la Tour; toutefois il fut remis en liberté l'année suivante par une transaction entre les deux partis, et rappelé au conseil; mais le duc de Northumberland s'étant affermi par de nou-

[1] De Thou, l. XII, p. 162. — Rabutin, l. V, p. 41-80. — Belcarius, l. XXVI, p. 849. — G. B. Adriani, l. X, p. 655. — Minana, l. IV, c. 15, p. 271.

[2] *Ibid.*, p. 160; l. XIII, p. 198 — Mackintosh, t. II, p. 285. — Hume, t. VI, c. 35, p. 221. — Rapin Thoyras, t. VII, l. XVI, p. 79. — Fra Paolo, l. IV, p. 392.

[3] Mackintosh, p. 255. — Hume, c. 34, p. 179. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 36.

velles alliances, le fit arrêter une seconde fois le 17 octobre 1551, et lui fit trancher la tête le 22 janvier 1552[1].

Le duc de Northumberland demeura dès lors chef du gouvernement, et de même que Sommerset, auquel il succédait, il se mit à la tête des protestants, et parut n'être occupé que des moyens d'assurer les progrès de la réforme dans tout le royaume; cependant il confessa, au moment de sa mort, que dans son cœur il était toujours demeuré catholique. Lorsque le déclin rapide de la santé d'Édouard VI fit prévoir sa mort prochaine, Northumberland prétendit être alarmé du danger que courait la réforme; car, d'après un statut de Henri VIII, l'héritière du trône devait être sa fille aînée, Marie, catholique ardente et fanatique, qui, se regardant comme persécutée en Angleterre, avait mis toute sa confiance dans son oncle Charles-Quint, par les conseils duquel elle se conduisait uniquement. Northumberland prétendit que le jeune roi avait le même droit qu'avait eu son père de régler l'ordre de la succession, et que c'était un devoir pour Édouard VI de sauver la religion du royaume et le sang des vrais chrétiens, en écartant du trône sa sœur Marie, dont il connaissait le fanatisme. Les deux sœurs d'Édouard avaient été déclarées illégitimes par le parlement; le mariage de leurs deux mères avait été cassé. Édouard ne pouvait les reconnaître pour légitimes sans admettre, contre sa propre mère, une imputation grave qui élèverait des doutes sur sa légitimité à lui-même. Il fut donc aisément amené à écarter ses deux sœurs. Après elles venaient les enfants des deux sœurs de son père. Marguerite l'aînée, femme de Jacques IV, roi d'Écosse, n'avait laissé qu'une petite fille, Marie, reine d'Écosse, femme du dauphin de France, catholique, et que la religion ainsi que l'amour de l'indépendance britannique devaient exclure du trône d'Angleterre; Marie la seconde, femme de Louis XII, et ensuite de Charles Brandon, duc de Suffolk, avait laissé deux petites filles, dont l'aînée, Jeanne Grey, était de l'âge d'Édouard VI; elle était son amie et la compagne de son enfance; elle était la plus belle, la plus sage, la plus vertueuse des jeunes filles de l'Angleterre : elle avait autant de zèle qu'Édouard pour la foi protestante, et comme lui et avec lui elle avait fait de fortes études de latin, de grec et de théologie. Le duc de Northumberland fit épouser lady Jeanne Grey à son fils, lord Guilford Dudley, en mai 1553, et c'est elle qu'il présenta à Édouard VI comme

[1] Mackintosh, p. 265. — Hume, c, 35, p. 210. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 65.

la personne qu'il devait appeler à la couronne. Édouard donna, le 11 juin, en sa faveur, une déclaration qui fut souscrite, le 14, par quinze des lords du conseil et par neuf des grands juges d'Angleterre ; elle devait l'être ensuite par le parlement convoqué à cet effet, et alors elle serait devenue la loi du pays ; mais Édouard VI mourut avant que le parlement fût assemblé [1].

Northumberland annonça seulement le 9 juillet, à sa belle-fille, la mort d'Édouard, et son élévation au trône ; elle s'évanouit à cette nouvelle, se défiant de son droit, et repoussant la couronne, qui fut cependant mise sur sa tête le même jour. En même temps, Marie, que le duc avait en vain fait appeler, par son frère, à Londres, s'était entourée de ses partisans et de ceux de la religion catholique, à Norwich, où elle publia aussi, le 9 juillet, une proclamation pour soutenir son droit à la couronne, et promettre un pardon sans réserve à ceux qui abandonneraient sa rivale. La haine qu'inspirait Northumberland, la défiance du sort des armes, et le respect pour le droit héréditaire de Marie, glacèrent le zèle des protestants et des partisans de Jeanne. Noailles, ambassadeur de Henri II en Angleterre, n'eut pas le temps de se prononcer en sa faveur. Après un règne de dix jours, Jeanne, abandonnée par ceux mêmes qui l'avaient proclamée, s'empressa de déposer les symboles de la loyauté ; mais sa soumission ne la sauva point. Northumberland, le premier, eut la tête tranchée, le 22 août, avec deux de ses associés. Jeanne Grey fut ensuite condamnée à mort, le 3 novembre, avec son époux, qui était du même âge qu'elle. Tous deux furent exécutés, le 12 février 1554, quand Marie se sentit tout à fait affermie sur le trône [2]. C'était la première souveraine qu'on voyait périr sur l'échafaud ; une autre reine et plus d'un roi devaient éprouver le même sort ; mais aucun ne mérita plus de pitié, de respect et d'amour que Jeanne Grey.

L'exécution de Jeanne avait été conseillée et sollicitée par Charles-Quint, qui avait toujours regardé sa nièce Marie comme une seconde fille, et qui avait, en effet, trouvé en elle une confiance et une obéissance filiales. Marie, alors âgée de trente-sept ans, sentait cependant le besoin d'être dirigée par un habile politique dans l'œuvre difficile à la-

[1] Mackintosh, t. II, p. 280. — Hume, c. 35, p. 216. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 77. — De Thou, l. XIII, p. 196. — Sleidani, l. XXV, p. 451.

[2] *Ibid.*, p. 286, 305. — De Thou, l. XIII, p. 204, 215. — Hume, c. 36, p. 224, 243. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 96, 119. — Sleidani, l. XXV, p. 457.

quelle elle se croyait appelée, celle d'extirper l'hérésie de l'Angleterre. C'était le but vers lequel elle dirigeait sa vie; toutefois, elle avait commencé par déclarer, d'après les conseils de son oncle, qu'elle ne violenterait point les consciences de ses sujets. Charles avait un autre objet encore que celui de la religion; il voulait s'assurer de l'Angleterre, et empêcher que Marie n'épousât ou le cardinal Pole, son parent, qu'il fit arrêter à Dillingen, comme ce prélat retournait en hâte dans sa patrie, ou le jeune Courtenay, comte de Devonshire, qui appartenait aussi à la famille royale. Le 20 septembre, il lui fit offrir son fils Philippe, veuf d'un premier mariage; et Marie loin de se laisser détourner de cette union par les remontrances du parlement, engagea solennellement, le 30 octobre, sa foi à son cousin, en présence de l'ambassadeur d'Espagne, dans la chapelle de son palais [1].

Henri II ne tarda pas à être averti que le royaume d'Angleterre allait passer au pouvoir de cette maison d'Autriche, déjà si redoutable pour lui. En même temps, il jugeait bien que la religion protestante allait y être persécutée avec acharnement. Les protestants d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse avaient toujours été ses alliés; mais il les regardait seulement comme pouvant nuire à ses ennemis; et, loin de prendre aucun intérêt à eux, il se croyait appelé par sa religion à les détruire; aussi dès qu'il vit qu'ils allaient être exposés à une persécution nouvelle, il sentit une sorte d'émulation qui le poussait à les frapper le premier. L'année 1553 est signalée, en France, par les réformés, comme la nouvelle ère des martyrs. Le cardinal de Tournon, alors archevêque de Lyon, chargea son vicaire de donner l'exemple : cinq réformés furent brûlés dans cette ville, le 16 mai; cinq autres dans le cours de l'année; trois furent brûlés à Paris, cinq entre Rouen, Évreux, Dijon et Toulouse; et chaque juge se plaisait à inventer pour les suppliciés des tourments plus atroces, ou un plus grand raffinement de cruauté; tandis que c'était du l'échafaud que les martyrs prêchaient au peuple, quelquefois par des paroles pleines de zèle et de charité, quand leur langue était libre; plus souvent par l'exemple d'un courage et d'une patience héroïque quand on leur avait arraché la langue; en sorte que chaque exécution était l'occasion de conversions nouvelles [2].

[1] Mackintosh, p. 292, 296, 299. — Hume, c. 36, p. 233. — Rapin Thoyras, l. XVI. p. 97. — De Thou, l. XIII, p. 211.

[2] Théod. de Bèze, Hist. ecclés., l. II, p. 88, 91. — De Thou, l. XII, p. 180. — Sleidani, l. XXV, p. 450.

Au reste, ce n'était pas le fanatisme seul qui avait rallumé les bûchers. Les deux gendres de Diane de Poitiers, le duc d'Aumale et le duc de Bouillon, étaient prisonniers des ennemis; on leur demandait une rançon ruineuse : Diane sollicita son amant de lui accorder, pour les racheter, les confiscations des hérétiques; et les flammes qui les dévoraient n'étaient pour elle qu'un moyen de battre monnaie à leur profit [1].

Les persécutions ordonnées par une cour corrompue et cruelle font horreur, mais n'étonnent pas ; un sentiment plus profond de tristesse est excité par les persécutions qu'ordonnaient les réformateurs eux-mêmes, qui, ne se rendant pas compte de leur propre doctrine, recommandaient l'examen, et n'en reconnaissaient pas les conséquences. Il s'acharnaient à détruire des erreurs dont quelques-unes n'étaient que spéculatives, et ils avaient conservé la plus dangereuse, la plus fatale de celles de l'église qu'ils abandonnaient; car ils se faisaient toujours un devoir de défendre et de venger Dieu; comme si c'était à nos faibles mains qu'il avait confié le soin de garantir sa toute-puissance. Tous les réformateurs cependant s'étaient dit : « Nous irons jusque-là ; mais » qui va plus loin est un impie; il détruit les bases mêmes de la so» ciété. » Tous avaient prétendu que parmi les vérités religieuses il y en avait qu'on ne pouvait nier sans crime; tous avaient senti et cherché à entretenir chez leurs sectateurs l'horreur pour des doutes qui affectaient l'essence même de la Divinité. En Angleterre, sous le règne même d'Édouard VI, le plus tolérant des monarques de ce siècle, Jeanne Becher fut brûlée, le 2 mai 1550, et Von Panis, le 24 mai 1551, pour quelques erreurs sur la nature divine de Jésus-Christ [2]. Une accusation semblable conduisit, le 27 octobre 1553, Michel Servet sur le bûcher, à Genève. Servet né en 1509, à Villanova d'Aragon, avait étudié le droit à l'université de Toulouse, et, plus tard, la médecine à Paris : dès 1531, il fit imprimer, à Haguenau, en Alsace, un traité latin *sur les Erreurs de la Trinité :* et dès lors il s'était toujours montré ardent pour la controverse sur ce dogme. Calvin et lui s'étaient attaqués avec l'amertume commune alors à tous les controversistes; cependant Servet, s'évadant de Lyon pour se dérober à la persécution qu'excitait le cardinal de Tournon, fut arrêté en Dauphiné, où l'on instruisit son procès. Échappé de prison, il fut brûlé en effigie à Vienne, le 17 juin 1553, et ensuite

[1] Sleidani. l. XXV. p. 454. — Fra Paolo, l. IV, p. 396.
[2] Mackintosh, p. 274. — Hume, c 34, p. 186.

arrêté à Genève, comme il traversait cette ville pour se réfugier en Italie. Le crime de son supplice devint commun à toutes les églises réformées de Suisse, car elles avaient été consultées sur sa condamnation et elles l'approuvèrent. Mais ceux mêmes qu'un fanatisme cruel enivrait alors, eurent bientôt horreur du supplice qu'ils avaient infligé; et le bûcher du malheureux Servet est un forfait presque isolé dans l'histoire des calvinistes[1].

Tandis que la guerre qui se faisait sur toutes les frontières, multipliait outre mesure les dépenses de l'État, le roi ni ses favoris ne voulaient abandonner aucune de leurs habitudes de luxe et de profusion; aussi les finances tombaient chaque jour davantage dans un état de désordre et de ruine; et les expédients auxquels Henri avait recours, d'après les conseils de son garde des sceaux Bertraudi, pour faire rentrer de l'argent dans ses coffres, étaient tels qu'ils désorganisaient toute sécurité pour la propriété, surtout mobilière; ils dissipaient les capitaux réservés pour alimenter l'industrie, et ils inspiraient enfin aux riches le désir de s'échapper d'un pays où la fortune ne trouvait dans les lois aucune garantie. D'une part, le roi grossissait sans cesse le nombre des offices de judicature, d'administration ou de finances, et il les mettait tous également à l'enchère; il nuisait ainsi à leur considération, il diminuait les bénéfices sur lesquels avaient dû compter ceux qui achetaient de lui les premiers emplois; il multipliait enfin tellement les rouages que la machine s'en trouvait arrêtée. Ce fut ainsi qu'en avril 1554 il rendit le parlement de Paris, et celui qu'il venait de créer en Bretagne, semestriers, c'est-à-dire qu'une moitié des juges devait exercer durant les six premiers mois de l'année, et l'autre durant les six derniers mois, après quoi ils étaient condamnés alternativement au repos[2]. D'autre part, le roi voulait emprunter tout l'argent qui dans le royaume se trouverait disponible, et dans ce but, il publia, le 19 janvier 1555, un édit par lequel il interdisait aux notaires de passer aucun contrat de prêt entre particuliers, avant que ceux qui avaient de l'argent à placer lui eussent prêté à lui-même, jusqu'à la concurrence de 490,000 livres de rente. Comme il avait néanmoins fort peu de crédit, et que

[1] Spon. Hist. de Genève, t. III, p. 60. — De Thou, l. XII. p. 181. — Sleidani, l. XXV. p. 455. — Fra Paolo. t. IV. p. 396. — Biogr. universelle. t. XLII, p. 117.
[2] Isambert, t. XIII. p. 375. — De Thou, l. XIII, p. 246. — Belcarius. l. XXVI, p. 855. — Don Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 263. — Actes de Bretagne, t. III, p. 1103.

les prêteurs ne se pressaient point de venir à lui, il jugea plus expédient encore de s'adresser aux emprunteurs; le 3 mai 1553 il créa, dans chaque bailliage, un greffier des insinuations, obligé d'insérer dans son registre tout contrat affectant la propriété ou portant hypothèque. C'était le premier germe de l'institution très-utile d'un conservateur des hypothèques. Mais le but du garde des sceaux était moins de procurer à de nouveaux prêteurs la connaissance des charges antérieures reposant sur les fonds, que de se procurer à lui-même un tableau de tout l'argent prêté dans le royaume. Aussi le roi rendit-il peu après un édit par lequel il déclarait rachetables au denier vingt toutes les rentes perpétuelles et tous les droits seigneuriaux; seulement il se mettait au lieu et à la place du prêteur : c'était au roi ou entre les mains de ses receveurs généraux que le capital devait être rendu; et le roi se chargeait à l'avenir d'en servir les intérêts. Enfin un emprunt forcé sur les bonnes villes, et la vente au denier dix des domaines de la couronne en Piémont, complétaient ces mesures financières [1].

(1554.) Par ces moyens violents, et si ruineux pour ses sujets, Henri II remplit de nouveau son trésor; il put passer, suivant sa coutume, l'hiver dans les fêtes, et continuer ses prodigalités. Au commencement de l'été de 1554, il lui fut aussi possible de rentrer en campagne, soit en Belgique, soit en Italie, avec des forces assez imposantes. Il n'en était pas de même de son rival Charles-Quint. Cet Empereur avait sans aucun doute des talents fort supérieurs à ceux, soit de François Ier, soit de Henri II. C'était lui-même qui avait conçu dans son esprit le vaste projet d'une monarchie universelle; c'était lui qui dirigeait vers un but commun les forces de tous ses États répandus sur la surface de l'Europe et de l'Amérique. Il était vraiment le maître, et ses ministres ne faisaient qu'exécuter ses ordres; tandis qu'en France, s'il y avait dans le gouvernement une pensée dirigeante, ce n'était du moins pas chez le roi qu'il fallait la chercher. Charles-Quint entrait dans tous les détails de ses propres affaires; il ne sacrifiait ses trésors ni à des goûts de luxe et de plaisir, ni à de vaines idées de magnificence. Mais plus il avait étendu sa domination, plus il s'était suscité d'ennemis, plus il avait augmenté ses embarras. Partout à la fois il avait la guerre, partout ses généraux lui demandaient de l'argent, et partout, au lieu de lui en fournir, il les laissait vivre aux dépens des peuples. Nul souverain

[1] Isambert, t. XIII, p. 301, 312, 323, 335, 339, 359. — Garnier, t. XIII, p. 538. — Ribier, p. 519.

ne poussa plus loin que Charles l'indifférence aux souffrances publiques, le sacrifice de toute prospérité nationale, et présente et future, à ses projets de domination. Aucun, avec autant de talent pour se donner des lieutenants habiles, ne les choisit si constamment avides et impitoyables; aucun ne ruina plus rapidement et plus complétement tous les pays qui lui furent soumis; en sorte que des royaumes qui, autrefois indépendants, avaient placé leurs chefs parmi les plus riches et les plus puissants princes de l'Europe, la Castille, l'Aragon, les Deux-Siciles, la Lombardie, la Hongrie, la Bohême, l'Autriche, les Pays-Bas, une fois réunis en sa main, ne suffisaient plus, ni à payer leur administration et leur défense, ni à subvenir à la moindre des dépenses de leur souverain. Dans ce même temps, Charles V était retenu par la goutte comme captif dans les Pays-Bas; ses souffrances étaient extrêmes : après de longs accès qui le forçaient à garder le lit, il ne recouvrait plus assez de forces pour se faire transporter autrement qu'en litière, ses médecins lui interdisaient toute contention d'esprit. « Le roi a nou» velles certaines » (mandait Henri II au sieur d'Aramon, son ambassadeur à Constantinople) « que l'Empereur est en telle nécessité de sa » santé qu'il a perdu une des mains, deux doigts de l'autre, et une des » jambes rétrécie, sans espoir de convalescence; qu'il est tellement » affligé de l'esprit, qu'on ne lui communique plus rien, ou bien peu; » et ne s'amuse plus qu'à monter ou démonter des horloges, dont sa » chambre est toute pleine, y employant tout le jour et la nuit, où il » n'a aucun repos, de sorte qu'il est en apparent danger de perdre » bientôt l'entendement; ce que les reines ses sœurs et ses principaux » serviteurs connoissent bien [1]. »

Lorsque Charles-Quint pouvait vaquer à ses affaires, celle qui l'occupait le plus était de terminer le mariage de son fils avec Marie d'Angleterre, et d'amener les Anglais à reconnaître ce monarque étranger. Les premiers actes de Marie avaient rétabli le culte public sur le même pied où il avait été réglé dans la dernière année de Henri VIII. Elle était entrée secrètement en correspondance avec Rome; mais elle n'avait pas encore réuni son royaume à l'Église quand son parlement prit l'alarme sur les premiers rumeurs du mariage espagnol [2]. Philippe, destiné à être le monarque le plus puissant de l'Europe, était déjà renommé pour sa sévérité, sa bigoterie, son zèle persécuteur et ses habi-

[1] 20 janvier 1554. — Ribier, p. 485.
[2] Mackintosh, p. 293.

tudes de despotisme. L'état où se trouvaient réduits tant d'opulents royaumes successivement soumis par Charles-Quint, et tous privés également de leur liberté, tous voyant déchoir avec la même rapidité leur population et leurs richesses, enseignait aux Anglais ce qu'ils avaient à craindre du prince espagnol. Jamais, en effet, les droits de l'Angleterre et son indépendance ne furent exposés à un plus imminent danger. Charles V emprunta 1,200,000 écus aux villes impériales d'Allemagne, pour corrompre par des présents les ministres de Marie et les membres du parlement. Le comte d'Egmont, chef d'une ambassade qui étala la plus grande magnificence, vint demander la main de la reine, à laquelle il fut présenté le 2 janvier 1554 ; elle était laide, et de onze ans et demi plus âgée que son futur époux. Cependant Egmont avait ordre de se montrer empressé et facile sur toutes les conditions. Tandis que la reine devait exercer seule le gouvernement de son royaume, qui conserverait ses lois, et qui n'admettrait aux emplois que des sujets anglais ; les Pays-Bas devaient être irrévocablement unis à la couronne d'Angleterre, en faveur des enfants qui proviendraient de ce mariage. Don Carlos, fils aîné de Philippe, hériterait seulement de l'Espagne et de l'Italie [1]. Les Anglais savaient cependant combien de pareilles conventions seraient aisément éludées, et combien la reine elle-même était désireuse d'abandonner toute son autorité à son mari. Aussi une vaste conspiration se forma-t-elle pour empêcher le mariage ; Navailles, ambassadeur de Henri II, promit l'aide de son maître, et crut aussi s'être assuré qu'Élisabeth prêterait son appui aux conjurés. Mais la découverte de leurs projets les força de prendre les armes avant le temps ; sir Thomas Wyatt, qui s'était mis, le 25 janvier, à la tête d'une insurrection dans le comté de Kent, fut battu et fait prisonnier aussi bien que le duc de Suffolk ; tous deux périrent sur l'échafaud : Élisabeth, que sa sœur avait voulu faire périr, fut enfermée à la Tour, et ensuite à Woodstock ; et Philippe, débarquant à Southampton, le 19 juillet, avec la suite la plus brillante de seigneurs espagnols et flamands, et quatre mille soldats, fut marié à la reine le 25 du même mois. L'Angleterre fut solennellement réconciliée à l'église catholique le 29 novembre, et en même temps un acte du parlement remit en vigueur tous les anciens statuts qui condamnaient au feu les hérétiques. On ne tarda pas à en faire de fréquentes et d'effroyables applications [2].

[1] Rymer. t. XV, p. 377.

[2] Mackintosh, p. 300-316. — Robertson's, b. XI, p. 142. — Hume, c. 36,

L'Empereur n'avait point voulu permettre au cardinal Pole, que le pape avait nommé son légat en Angleterre, de se rendre dans ce royaume jusqu'à ce que le mariage de Philippe eût été célébré. Il craignait l'affection de sa cousine pour le cardinal, et peut-être ses sentiments anglais d'indépendance. Pole, retenu d'abord à Dillingen, puis à Bruxelles, profita de ce retard forcé pour entamer des négociations de paix entre Charles V et Henri II. Il se rendit à la cour de France vers la fin du carême; il y fut reçu avec distinction par Henri, qui lui témoigna son regret de ne l'avoir pas porté sur la chaire de saint Pierre ; il eut ensuite plusieurs conférences avec le connétable et le cardinal de Lorraine ; mais le ministre français savait à peine ce qu'il voulait, ce qu'il pouvait attendre de la guerre; ses réponses aux ouvertures qui lui furent faites n'étaient que des récriminations injurieuses, qui n'offraient aucune base sur laquelle on pût traiter [1], et Pole fut obligé de se retirer sans avoir fait aucun progrès dans ses négociations.
» Cependant il n'avoit vu, dit de Thou, que misère et désolation sur
» l'une et l'autre frontière; la terre y fumoit encore des funestes em-
» brasements que la guerre avoit allumés; les habitants avoient pris
» la fuite; on ne trouvoit partout que d'affreuses solitudes, on ne
» voyoit plus que des vieillards, des femmes et des enfants, que leur
» foiblesse avoit empêchés d'abandonner leurs maisons, d'où ils sor-
» tirent tous à l'arrivée de Pole, qu'on leur avoit annoncé comme un
» messager de paix, pour parsemer de fleurs le chemin par où il
» passoit [2]. »

Dès que les négociations furent rompues, Henri II ordonna que son armée se rassemblât à Cressy en Laonnais pour le 18 juin. Elle était composée de vingt-cinq compagnies françaises et d'autant de compagnies suisses, de deux régiments allemands, et de trois mille cinq cents hommes de cavalerie; celle-ci seule était toute française; quant à l'infanterie, Henri, de même que son père, n'avait de confiance que dans celle qu'il soldait à l'étranger. Le connétable et le maréchal de Saint-André commandaient cette armée; mais d'autres corps moins considérables se réunissaient le long de la frontière, sous les ordres du prince de la Roche-sur-Yon, de Rockendolf, du prince de Condé, du duc de

p. 249. — Rapin Thoyras, l. XVI, p. 111-126. — Sleidani, l. XXV, p. 456. — Ribier, p. 480, 498.

[1] Ribier, p. 477.

[2] De Thou, l. XIII, p. 220. — Rabutin, l. VI. p. 83.

Nevers et d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; afin que l'ennemi ne pût prévoir de quel côté il serait attaqué [1]. Bientôt Vendôme s'étant réuni à Saint-André, ils marchèrent sur Marienbourg, qu'ils firent capituler le 28 juin, tandis que le duc de Nevers pénétrait dans le pays de Liége, et la Roche-sur-Yon dans l'Artois. Le 30, le roi arriva à l'armée avec le duc de Guise et tous les seigneurs de la cour. On prit alors Bovines, où l'on fit un très-grand carnage. « Une partie des habitants, dit de Thou, se noya dans le fleuve, et ceux qui le passèrent » à la nage ayant été pris par le duc de Nevers, furent pendus, suivant » les lois de la guerre, pour avoir voulu témérairement essuyer le feu » du canon [2]. » Dinant, après quelques jours de siége, capitula ; mais les Allemands au service de France ne tinrent aucun compte de la capitulation, ils pillèrent et massacrèrent les habitants, et pendant tout un jour on les laissa faire [3]. Le duc de Nevers passa ensuite la Meuse, pour se réunir à l'armée, qui, le 15 juillet, marcha en avant, comme si elle voulait attaquer ou Bruxelles ou Namur.

Charles V, épuisé par les dépenses faites pour son fils, n'avait point une armée suffisante pour défendre les Pays-Bas, et il pouvait craindre d'être lui-même enlevé dans leur capitale. Il avait alors auprès de lui deux officiers italiens, qui s'étaient fait également remarquer par leur férocité et par leurs talents, savoir : Fernand de Gonzaga, le tyran du Milanais, et J.-B. Castaldo, celui de la Hongrie. Le second conseillait à Charles de céder à l'orage, et de se retirer à Anvers ; le premier, au contraire, l'encourageait à faire bonne contenance avec les huit mille hommes qu'il pouvait avoir sous ses ordres, l'assurant que par des marches habiles, il réussirait à couvrir toutes ses places sans livrer de bataille. Quoique Charles-Quint ne pût être transporté qu'en litière, il suivit ce dernier conseil. L'armée française avait cependant tourné à gauche ; elle passa la Sambre, et entra en Hainaut : « Ainsi, dit Rabutin, demeura abusé le pauvre populaire, se confiant que leur » armée ne nous permettroit traverser la Sambre sans être combattus; » et fut une grande partie surprise dans les maisons, avec gros nombre » de bétail et divers meubles, non sans grande pitié, étant tout ce plat » pays mis en feu et proye.... Le lendemain, 20 de ce mois, l'armée

[1] De Thou, l. XIII, p. 230. — Sleidani, l. XXV, p. 462. — Rabutin, l. VI, p. 87. — Belcarius, l. XXVI, p. 856.
[2] *Ibid.*, p. 233. — Rabutin, l. VI, p. 103, 106, 108.
[3] *Ibid.*, p. 234. — Rabutin, l. VI, p. 113. — Belcarius, l. XXVI, p. 858.

» française commença à faire son entrée dans le pays de Hainaut si » furieusement, qu'étant ruinée et mise à perdition toute la contrée, » brûloit et détruisoit tous les bourgs, châteaux et villages, et sans » qu'il y en eût un seul qui osât faire résistance. » Étant arrivée à Binche, où la reine de Hongrie avait un superbe palais, enrichi d'anciennes statues et d'excellents tableaux, et orné de sculptures et de tapisseries, la ville se rendit à discrétion le 21 juillet; Henri la livra au pillage et la réduisit en cendres, après avoir fait enlever du palais ce qui lui parut le plus à sa convenance. Cette atroce manière de faire la guerre était surtout pratiquée par les armées que le roi conduisait en personne; il considérait toute résistance, même de la part de ses ennemis, comme un outrage à la majesté royale, et il attachait une sorte de gloire « à laisser toujours après lui, pour ses brisées, feux, flammes, » fumées, et toute calamité [1]. »

Charles-Quint avait mis Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, à la tête de ses troupes; elles suivaient les Français à une journée de distance, pour enlever du moins les traîneurs. Henri, en longeant la frontière, se dirigeait toujours à l'ouest; des pluies opiniâtres avaient fait déborder un ruisseau qu'il devait traverser proche du Quesnoy; le duc de Savoie tomba sur ceux qui devaient traverser les derniers, et en tua un grand nombre. Le roi continuait cependant sa marche par le Cambraisis, l'Artois, et le comté de Saint-Pol, détruisant tout ce qu'il trouvait sur son passage, jusqu'à Renty, place devant laquelle il mit le siége. L'Empereur, qui avait rejoint son armée, fit quelques efforts pour délivrer Renty, et engagea, le 13 août, une escarmouche qui devint générale, dans les marais au milieu desquels cette place est située. Les impériaux eurent du désavantage; toutefois ils maintinrent leur position, et le roi, dont l'armée commençait à souffrir de maladies et du manque de vivres, leva le siége le 15 août, rentra dans son royaume, et congédia ses soldats. Charles, de son côté, dont les douleurs s'étaient fort aggravées, retourna à Bruxelles; mais le duc de Savoie s'avança du côté de Montreuil, jusqu'à la rivière d'Authie, et il traita ce pays avec une barbarie pareille à celle que les Français avaient exercée dans les Pays-Bas [2].

[1] Fr. de Rabutin, l. VI, t. XXXVIII, p. 126-128. — De Thou, l. XIII, p. 236. — Belcarii, l. XXVI, p. 859.

[2] De Thou, l. XIII, p. 243, 245. — Rabutin, l. VI, p. 165, 168. — Belcarius, l. XXVI, p. 860. — Minana, l. IV, c. 16, p. 275.

Plus les efforts du roi avaient été énergiques du côté des Pays-Bas, moins ils pouvaient l'être en Italie. Il avait accepté la protection de la république de Sienne, et promis de la seconder vigoureusement pour recouvrer son indépendance. Les Siennois avaient déployé ce patriotisme qu'on ne trouve que dans les républiques aux abois, patriotisme qui fait taire tous les sentiments personnels, et qui sacrifie la famille comme la fortune à une affection plus chère encore; qui ramène les hommes de toute condition comme de tout âge à l'exercice des armes, et les prépare tous également aux dernières privations. Les Siennois affrontaient avec joie la puissance accablante qu'on leur opposait, se confiant dans la loyauté du roi de France, qui était en état de les secourir. Ils n'avaient pas encore appris que les Français ne les regardaient que comme faisant une diversion utile, qu'ils les encourageaient à prolonger leur défense, à se résigner aux dernières douleurs pour gagner des mois ou des semaines; mais que dès le commencement ils les destinaient à périr, et que jamais on ne songeait à chercher dans les conseils de Henri II les moyens d'amener leur lutte à une heureuse issue.

Dès le mois de novembre 1552, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, était arrivé à Sienne comme lieutenant du roi de France, tandis que Paul de Termes y commandait les gens de guerre. Italien lui-même, le cardinal de Ferrare entendait mieux que les Français les usages, les mœurs et les opinions d'une ville italienne; mais d'autre part, il y avait apporté le luxe, la mollesse, la dissipation et les petites intrigues d'un homme d'église, et il ne tarda pas à se brouiller avec M. de Termes [1].

Lorsque celui-ci passa en Corse, Henri II envoya, pour le remplacer dans l'État de Sienne, Pierre Strozzi, qu'il avait nommé maréchal de France. Strozzi, émigré florentin, dont le père, Philippe, avait péri dans les prisons de Côme de Médicis en invoquant un vengeur [2], n'avait d'autre pensée, d'autre désir dans la vie, que d'être ce vengeur. Il consacrait à ce seul objet son immense fortune, ses talents militaires, ses liaisons avec tous les hommes marquants de l'Italie. Aucun homme ne pouvait conduire la guerre en Toscane avec plus de zèle et de talent. Il battait pour sa propre cause, et les sentiments de chacun de ses com-

[1] Malavolti, Storia di Siena, p. III, l. IX f. 153; l. X. f. 159, 160.
[2] La veille de sa mort il écrivit sur les murs de sa prison. Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

compatriotes lui étaient connus; mais aussi nul ne pouvait exciter à un égal degré la défiance de Côme de Médicis, avec lequel il importait à la république de Sienne et à la France de demeurer en paix [1]. Celui-ci, ne doutant plus que Strozzi n'eût formé le projet d'exciter une révolution à Florence, résolut d'être le premier à rompre le traité qui le liait. Il engagea l'Empereur à mettre à son service Jean-Jacques Médicis, marquis de Marignan, aventurier milanais d'une famille obscure, mais qu'il feignit de reconnaître pour son parent; et dans la nuit du 27 janvier 1554, Marignan, avec des troupes florentines, surprit un fort situé en avant de la porte Camullia de Sienne. Les bourgeois cependant coururent aux armes, garnirent leurs murailles, et repoussèrent l'attaque de Côme, tandis que Strozzi, après avoir prolongé de deux ans la trêve avec le pape, revint de Rome pour se mettre à leur tête [2].

Le duc de Florence, qui, bien que riche lui même, accablait sans mesure d'impositions ses riches sujets, rassembla une armée dans laquelle il compta jusqu'à vingt-quatre mille fantassins et mille cavaliers; une moitié des premiers étaient des Allemands et des Espagnols, qui lui avaient été envoyés de Lombardie ou de Naples par l'Empereur. Pierre Strozzi, de son côté, leva des troupes italiennes dans l'État romain et à la Mirandole; il reçut aussi des renforts et de France et de l'île de Corse, où les places conquises l'année précédente par les Français étaient successivement évacuées; mais son armée demeura toujours fort inférieure en forces à celle de Marignan; aussi, malgré son activité et sa valeur, il se fit enlever les uns après les autres les châteaux et les villages fortifiés de l'État de Sienne. Côme de Médicis avait donné l'ordre de dompter cette république par la violence et la terreur. Son général faisait le plus souvent pendre tous les habitants de chacun des lieux forts qu'il soumettait l'un après l'autre; mais ces atrocités ne diminuèrent point le zèle des paysans siennois, qui, dans chaque château, renouvelaient la même résistance, prêts à mourir pour leur patrie. Marignan, le bourreau de l'État de Sienne, est comptable envers la postérité de l'état de désolation où demeure encore aujourd'hui cette belle partie de l'Italie. Après qu'il en eut détruit la population, l'air s'y est corrompu; et les colons qu'on a cherché dès lors à y introduire y ont péri les uns après les autres. C'est ainsi que furent

[1] De Thou, l. XIV, p. 252. — Ribier, p. 474. — Malavolti, t. X, f. 161.
[2] *Ibid.*, p. 253. — Répub. italiennes, c. 122.

massacrés tons les habitants d'Aiuola, Turrita, Asinalunga, la Tolfa, Scopeto, la Chiocciola et bien d'autres bourgs, alors florissants, qui, ponr la plapart, sont aujonrd'hui déserts [1].

Cependant Pierre Strozzi engagea son frère Léon, prieur de Capone, à quitter Malte ponr rentrer an service de France et prendre part à la guerre qu'il faisait an meurtrier de son père. Henri II ayant levé quelques troupes dans les Grisons, leur donna l'ordre de se rendre par le Modénois en Toscane; il avait anssi fait choix de Montluc pour commander dans la place de Sienne, tandis qne Strozzi tiendrait la campagne. Montluc, que le connétable avait déclaré n'être pas bon pour cette charge, « parce qn'il étoit trop bizarre, fâchenx et colère [2], » était alors malade à Agen, et les médecins l'assnraient qu'il n'était pas en état de faire le voyage; cependant il partit anssitôt ponr joindre en Corse le baron de la Garde, qui vint ensuite le débarqner à Scarlino. Mais pendant son voyage tont avait mal tonrné en Toscane. Le prienr Strozzi, qui l'attendait devant Scarlino avec deux galères, fut tué par un paysan caché dans des roseaux, deux jonrs avant l'arrivée de la flotte française. Son frère, parti de Sienne le 11 juin, pour aller audevant des Grisons, ayant traversé toute la Toscane pour aller les joindre dans l'État de Lucques, les avait ramenés à Sienno en sûreté. Il avait ensuite tenté de transporter la guerre dans le Val de Chiana; mais il essuya nn échec à Marciano, et ensuite, le 2 août, nne déronte complète à Lucignano : il y perdit plus de quatre mille hommes, et y fut lui-même grièvement blessé [3].

Tandis que Strozzl se faisait panser de ses blessures, on vint lui annoncer que Montluc était mort à Sienne de la maladie dont il était atteint avant de qnitter Agen. Il rentra donc dans cette ville, tout faible qu'il était et malgré le danger qu'il conrait de tomber anx mains de Côme de Médicis. Il y apprit qn'il avait été mal informé, et que Montluc commençait à se rétablir; il en ressortit anssitôt pour chercher à rassembler des vivres dans la Maremme et les faire entrer dans Sienne, que Marignan avait entrepris de bloquer. La guerre se trouvait alors rédnite à de très-petits faits d'armes; mais elle était plus que jamais

[1] G. B. Adriani, l. X, p. 693. — Scip. Ammirato, l. XXXIV, p. 507 et 516. — B. Segni, l. XIV, p. 365. — Lett. de' Principi, t. III, f. 149.

[2] Montluc, t. XXIII, l. III, p. 110.

[3] De Thou, t. XIV, p. 276, 283. — Montluc, l. III, p. 118, 136. — G. B. Adriani, l. XI, p. 783. — Lett. de' Principi, t. III, f. 154. — Ort. Malavolti, t. X, f. 163.

signalée par les atroces cruautés de Marignan, qui, dans le cours de cette guerre, fit périr cinquante mille habitants de l'État de Sienne [1]. Dans la même année, en Corse, de Termes, qui avait perdu, au mois de juin, le château de Corte, le recouvra au mois d'octobre. En Piémont, Brissac continuait le siége de Valfenières, qu'il chercha en vain a réduire par la famine. Les plaintes des Lombards avaient enfin engagé Charles-Quint à ôter le gouvernement du Milanais à Fernand de Gonzaga, et à le remplacer, vers la fin de mars, par Suarez de Figueroa. Ce nouveau commandant se laissa, dans le mois de décembre, enlever par M. de Brissac, Ivrée, puis Bielle et Santia [2].

Strozzi avait cependant dépêché à Brissac un envoyé de la république de Sienne et un émigré florentin, son ami, pour demander avec instance que le maréchal s'avançât lui-même s'il voulait délivrer cette malheureuse ville. On estimait qu'avec une armée de seize mille hommes, moitié Français, moitié Suisses et Italiens, il n'éprouverait point d'obstacle en suivant la route de Fornovo et de Pontremoli ; et que Marignan, dont l'armée était épuisée par une longue guerre, se retirerait à son approche. Villars fut envoyé par Brissac à la cour pour obtenir son autorisation, et en même temps un renfort de sept à huit mille hommes. Mais le connétable ne voulut point laisser à un général dont il était jaloux la chance d'acquérir tant de gloire. Il suffisait, suivant lui, que les Siennois prolongeassent la guerre encore quelques mois en Toscane pour épuiser toujours plus l'Empereur ; il leur donna les plus belles assurances qu'il leur ferait passer incessamment des secours, et de Corse et de l'État pontifical ; mais il défendit à Brissac de quitter le Piémont, que son absence pourrait compromettre [3].

(1555.) Le blocus de Sienne cependant continua pendant l'hiver : vers la fin de janvier 1555, les Siennois furent avertis que le duc avait fait partir de Florence vingt-six ou vingt-huit canons pour battre leurs murailles en brèche. « Nos Allemands, dit Montluc, commençoient » fort à pâtir du vin et le pain bien petit, car de chair il ne s'en par- » loit plus, sinon de quelque cheval ou quelque âne qu'on mettoit en » vente à la boucherie, et d'argent il ne s'en parloit plus du tout. » Montluc craignait, d'une part, que ses Allemands ne le trahissent et ne livrassent la ville à l'Empereur ; d'autre part, que les Siennois,

[1] Montluc, l. III, p. 170. — B. Segni, l. XIV, p. 377.
[2] De Thou, l. XV, p. 298, 302. — Villars, t. XXXIV, l. V, p. 279.
[3] Villars, l. V, p. 269-276 ; et notes, p. 474.

pour éviter ce danger, ou les horreurs de la famine et ceux d'une ville prise d'assaut, ne consentissent à capituler. « Or là, dit-il, il ne me » falloit pas faire le mauvais, car ils étoient plus forts que moi ; il fal- » loit toujours gagner ces gens-là avec remontrances et persuasions » douces et honnêtes, sans parler de se courroucer... tant y a que » Dieu me fit la grâce, qui suis Gascon, prompt, colère, fâcheux et » mauvais patient, de me comporter si bien parmi cette nation soup- » çonneuse et défiante, qu'il n'y eut citadin qui se pût craindre de » moi. »

Montluc supposait que ce qui porterait le plus les Siennois à capituler, était l'état de faiblesse extrême où ils le voyaient. « Or, j'étois » encore, dit-il, si très-exténué de ma maladie, et le froid étant grand » et âpre, j'étois contraint d'aller si enveloppé le corps et la tête de » fourrures, que quand l'on me voyoit aller par la ville, nul ne pou- » vait avoir espérance de ma santé, ayant opinion que j'étois gâté dans » le corps, et que je me mourois à vue d'œil. Que ferons-nous, disoient » les dames et les peureux, car en une ville il y en a d'uns et d'autres; » que ferons nous si notre gouverneur meurt ? nous sommes perdus : » toute notre fiance après Dieu est en lui ; il n'est possible qu'il en » échappe... Ayant donc accoutumé auparavant d'être ainsi embé- » guiné, et voyant le regret que le peuple avoit de me voir ainsi ma- » lade, je me fis bailler des chausses de velours cramoisi, que j'avois » apportées d'Alba, couvertes de passements d'or, et fort découpées et » bien faites ; car au temps que je les avois fait faire j'étois amou- » reux. Nous étions lors de loisir en notre garnison, et n'ayant rien à » faire il le faut donner aux dames. Je prins le pourpoint tout de » même; une chemise ouvrée de soie cramoisie et de filet d'or bien » riche (en ce temps-là on portoit les collets de chemise un peu » avalés); puis prins un collet de buffle, et me fis mettre le hausse-col » de mes armes, qui étoient bien dorées. En ce temps-là je portois » gris et blanc, pour l'amour d'une dame de qui j'étois serviteur » lorsque j'avois le loisir. Et avois encore un chapeau de soie grise fait » à l'allemande, avec un grand cordon d'argent, et des plumes d'ai- » grettes bien argentées. Les chapeaux en ce temps-là ne couvroient » pas, grands comme ils font à cette heure. Puis me vêtis un casaquin » de velours gris, garni de petites tresses d'argent à deux petits doigts » l'une de l'autre, et doublé de toile d'argent, tout découpé entre les » tresses, lequel je portois en Piémont sur les armes. Or, avois-je en

» core deux petits flacons de vin grec, de ceux que M. le cardinal
» d'Armagnac m'avoit envoyés; je m'en frottai un peu les mains, puis
» m'en lavai fort le visage, jusques à ce qu'il eût pris un peu de cou-
» leur rouge, et en bus, avec un petit morceau de pain, trois doigts,
» puis me regardai au miroir. Je vous jure que je ne me connoissois
» pas moi-même, et me sembloit que j'étois encore en Piémont, amou-
» reux comme j'avois été; je ne me pus contenir de rire, me semblant
» que tout à coup Dieu m'avoit donné tout un autre visage [1]. »

La scène à laquelle Montluc se préparait, comme pour une comédie, eut un plein succès ; il se rendit au conseil, et encouragea les Siennois à une défense obstinée ; il jura, et fit jurer à tous ses officiers, de mourir pour la défense de leur liberté ; il renouvela l'assurance des prochains secours du roi, et ranimant leur enthousiasme, il parvint à les faire consentir graduellement à la diminution de leurs rations de nourriture, en même temps que tous travaillaient en personne aux fortifications; puis au renvoi de quatre mille quatre cents malheureux, femmes, malades, vieillards, qu'on déclara bouches inutiles, et qu'on mit hors de la ville; mais pendant huit jours Marignan leur refusa le passage, et ils moururent presque tous au pied des murs. Enfin la population de Sienne, de trente mille âmes, s'était réduite à dix mille, et il ne restait plus de vivres d'aucune espèce, lorsque Montluc consentit à laisser traiter la seigneurie. La ville fut livrée aux troupes de Côme de Médicis le 21 avril 1555. Les plus ardents défenseurs de la liberté se retirèrent à Montalcino, où ils conservèrent, quatre ans encore, une ombre de la république de Sienne, tandis que les Français continuèrent à occuper les ports de la Maremme siennoise [2].

Sur la frontière de Flandre, l'hiver avait été marqué par quelques petits faits d'armes entre Jacques de Savoie, duc de Nemours, général de Henri II, et le chef de sa maison, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie [3]. En Lorraine, le gouvernement de Metz avait été donné à Vieilleville. Celui-ci, qui, au commencement de la guerre, avait tant recommandé de ne pas effaroucher les Allemands, ne continua pas longtemps à respecter les libertés de cette ville impériale : tous les ordres de citoyens regrettaient les franchises dont ils jouissaient sous la pro-

[1] Blaise de Montluc, t. XXIII, l. III, p. 193-199.
[2] *Ibid.*, p. 242-283. — De Thou, l. XV, p. 307-313. — G. B. Adriani, l. XII, p. 864. — Malavolti, l. X, f. 166. — B. Segni, l. XIV, p. 380.
[3] De Thou, l. XV, p. 320.

tection de l'Empire, et le père Léonard, gardien du couvent des Cordeliers, s'engagea dans une conspiration pour chasser les Français de la ville : ayant introduit des armes dans son couvent, dont les hautes murailles étaient susceptibles de défense, il y avait caché des soldats qui devaient s'unir à ses moines ; il était convenu avec le gouverneur de Thionville, pour l'Empereur, que celui-ci ferait avancer un corps de troupes auxquelles les portes seraient livrées, tandis que pour augmenter le trouble des Français, les moines mettraient le feu à la ville, dans plusieurs quartiers à la fois. Vieilleville, averti qu'on avait vu un cordelier en conférence, à plusieurs reprises, avec le gouverneur de Thionville, visita tout à coup leur couvent, qu'il avait fait entourer de troupes; il y découvrit les soldats cachés, il surprit à la porte de la ville le gardien, qui revenait de Thionville, et le força par la terreur et les promesses, à lui confesser que les troupes impériales étaient déjà en marche pour entrer à Metz cette nuit même. Vieilleville, se mettant alors à la tête de sa garnison, attaqua dans sa marche, à l'improviste, ce corps de troupes, et le mit en pièces; il jeta ensuite les vingt cordeliers, auxquels il avait promis leur grâce, dans les cachots de la tour d'Enfer. Mais bientôt après il fit un voyage à la cour pour laisser agir le prévôt contre eux ; celui-ci, ayant résolu de les faire périr, les enferma tous dans la même salle, la nuit avant leur supplice, pour qu'ils se confessassent les uns aux autres. Mais, loin de s'occuper de pensées religieuses, tous ces moines accablèrent de reproches le père gardien, et ses quatre plus anciens conseillers, qui les avaient engagés dans ce complot. Des invectives ils passèrent bientôt aux coups. Lorsqu'on entra dans la prison, le matin, on trouva que le père gardien avait été tué, que les quatre plus anciens moines avaient plusieurs membres rompus; le prévôt les fit pendre cependant aussitôt, avec dix de leurs confrères; il en fit grâce qu'aux dix plus jeunes, qu'il exila après leur avoir fait faire amende honorable [1].

Cependant le pape avait chargé le cardinal Pole de chercher à rétablir la paix; et celui-ci désirait d'autant plus ardemment y réussir qu'il avait vu de plus près la désolation des deux frontières. La reine Marie d'Angleterre s'offrit comme médiatrice : elle s'affligeait d'être obligée d'observer la paix, tandis que son mari était en guerre; elle

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXX, l. V, c. 31, p. 257, l. VI, c. 22, p. 376 et suiv., t. XXXI, l. VI, c. 56, p. 33. — De Thou, l. XV, p. 321. — Robertson's, b. XI, p. 167.

aurait voulu aussi que rien ne vînt la distraire de la tâche qu'elle s'était imposée, de purifier par le feu l'Angleterre, en y détruisant tout soupçon d'hérésie. Sa médiation fut acceptée : la bourgade de Marcq, dans la terre d'Oye, à une distance presque égale de Gravelines, d'Ardres et de Calais, fut designée pour le lieu des conférences. L'Empereur nomma pour ses commissaires le duc d'Albe, auquel il substitua plus tard celui de Medina Celi, son chancelier Granvelle évêque d'Arras, et trois hommes de loi. De son côté, le roi nomma le cardinal de Lorraine, le connétable, les évêques de Vannes et d'Orléans, et le secrètaire d'État d'Aubêpine. Enfin le cardinal Pole, Gardiner, nouveau chancelier d'Angleterre, et les lords Arundel et Paget, devaient agir comme médiateurs. Les commissaires s'assemblèrent pour la première fois le 23 mai; mais bientôt on put reconnaître que, malgré la souffrance des peuples, l'un et l'autre souverain ne pensait pas sérieusement à la paix. Tous deux demandaient la restitution de ce qu'ils avaient perdu par la guerre, ou même de ce à quoi ils avaient renoncé par plusieurs traités, encore que l'expérience leur eût appris depuis longtemps qu'ils n'étaient point assez forts pour le recouvrer par les armes. Le connétable demanda au chancelier Olivier un mémoire sur les droits de la France; et dans ce mémoire toutes les prétentions de la couronne sur le royaume de Naples, le Milanais, le comté d'Asti, la seigneurie de Gênes, la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, même le royaume d'Aragon, et l'héritage de la maison de Savoie, sont représentées comme incontestables [1]. Le roi demandait encore que le royaume de Navarre fût rendu à son allié Henri d'Albret, et le duché de Plaisance au duc de Parme, Octave Farnèse. De leur côté, les ministres impériaux demandaient la restitution du Piémont, celle des trois évêchés, et celle de tout ce que la France détenait dans le Montferrat et dans la Corse; enfin le rétablissement de la duchesse douairière de Lorraine dans la régence des États de son fils. En insistant sur ses propres prétentions, ni l'un ni l'autre ne voulait tenir aucun compte de celles de son adversaire; seulement les ministres impériaux consentaient à transiger par un double mariage, sur les objets en dispute; ils demandaient que Marguerite, sœur du roi, apportât en dot au prince de Piémont les droits litigieux de son aïcule Louise de Savoie, et que la fille du roi, Élisabeth, apportât de même à don Carlos, fils de Philippe, les droits de la France sur le duché de

[1] Traités de Paix, t. II, p. 267. — Lettre du connétable au chancelier, Ribier, p. 613.

Milan. Les Français ne trouvèrent point que l'avantage de marier deux princesses fût une compensation suffisante pour l'abandon de toutes leurs prétentions, et, malgré les efforts du cardinal Pole, les négociations furent rompues avant la fin de juin [1].

Le pape, qui avait député le cardinal Pole à cette conférence, et qui paraissait apporter un grand zèle à la pacification de la chrétienté, ne vivait plus quand elle s'ouvrit. Jules III mourut le 29 mars 1555, à l'âge de soixante-sept ans, pour avoir, à ce qu'on assure, changé trop brusquement de régime, et abandonné tout à coup les plaisirs de la table, auxquels il s'était trop livré. Selon les uns, c'était pour se débarrasser de la goutte, selon d'autres, il feignait seulement d'être malade, pour se dispenser d'assembler le consistoire, comme on le lui demandait [2]. Marcel Cervino de Montepulciano, qui lui fut donné pour successeur, le 9 avril, et qui garda son nom et se fit appeler Marcel II, mourut le 30 avril, après vingt-deux jours de pontificat seulement. A cet homme qu'on disait vertueux, et de qui la chrétienté attendait de salutaires réformes, le sacré conclave substitua le 23 mai Jean-Pierre Caraffa, vieillard d'une illustre famille napolitaine, déjà parvenu à l'âge de soixante et dix-neuf ans. On le nommait le cardinal Théatin, d'après son évêché de Chieti (en latin *Theatæa*); et vingt-sept ans auparavant il avait donné le même nom à l'ordre religieux des Théatins qu'il avait fondé. On célébrait depuis longtemps sa piété, son savoir, sa probité, sa vie régulière, et l'on ne savait pas encore combien il était ardent dans toutes ses actions, colère, dur et inflexible. Le pouvoir absolu, et la croyance dans sa propre infaillibilité, achevèrent bientôt de lui tourner la tête : il prit le nom de Paul IV [3].

Les hostilités n'avaient point été suspendues par les conférences pour la paix, et la campagne de 1555 ajouta encore aux calamités de presque tous les peuples de l'Europe. En Toscane, le marquis de Marignan, après la capitulation de Sienne, avait attaqué les petites places relevant de cette république. Il s'empara successivement de Pienza, Orbitello, Campiglia, et enfin de Porto-Ercole; Pierre Strozzi s'était enfermé dans cette dernière place, mais il en sortit avant la reddition,

[1] De Thou, l. XV, p. 523. — Sleidani, l. XXVI, p. 472. — Rabutin, l. VII, p. 197. — Belcarius, l. XXVI. p. 869. — Garnier, t. XIV, p. 10-19.
[2] *Ibid.*, p. 513. — Muratori Annal., t XIV, p. 404. — Ribier, p. 604.
[3] *Ibid.*, p. 519, 525. — Fra Paolo, l. IV, p. 399. — Ribier, p. 609. — Muratori, t. XIV, p. 406. — G. B. Adriani, l. XIII, p. 890.

qui eut lieu le 16 juin. Cependant vingt-huit émigrés florentins qui y étaient restés eurent le sort que lui avait réservé le duc Côme; ils furent conduits à Florence, où ils périrent par la main du bourreau [1]. Ce duc seul était assez riche pour continuer la guerre avec quelque activité : il se flattait que l'État de Sienne, qu'il avait conquis à ses frais, lui demeurerait en toute souveraineté; mais bientôt il apprit avec dépit que Charles-Quint en avait fait don à son fils Philippe, ainsi que de Naples, de la Sicile et du duché de Milan; don François de Tolède vint en effet prendre possession de Sienne, et pour faire disparaître les derniers souvenirs de la liberté perdue, il traita cette malheureuse ville avec tout le despotisme et la férocité espagnole.

En même temps Brissac continuait à déployer ses talents et son habileté dans le gouvernement du Piémont, mais il fallait qu'il s'y soutînt par ses propres ressources, car la cour de France ne lui envoyait ni argent ni soldats. Villars son secrétaire et son lieutenant, raconte « qu'il entretenoit près de lui une cinquantaine de capitaines qui » avoient été tous voleurs, brigands ou meurtriers, et qui craignoient » plus les mains de la justice de France que les armes des ennemis du » Piémont; et quand on lui disoit qu'il ne devoit être suivi de telles » gens, il répondoit toujours : Je les entretiens comme méchants, pour » le salut des gens de bien; car je ne saurois rien commander de si » hasardeux à ceux-ci, qu'ils ne fassent tête baissée, ce que je ne vou- » drois pas commander à autres [2]. » Villars assure que dans les occasions les plus périlleuses on voyait ces bandits se jeter dans les tranchées « de même gaîté qu'on va à noces. » Le souvenir des forfaits passés est loin d'être une garantie du courage; mais les généraux de ce siècle avaient plus besoin encore d'hommes sans pitié et sans scrupules, que de braves, pour exécuter leurs projets. Les surprises des villes ne s'effectuaient le plus souvent que par des trahisons; il fallait séduire des misérables pour les engager à livrer leur patrie, arracher des secrets par d'horribles tortures, se déguiser, mentir, préparer la mort au milieu des fêtes, et montrer au besoin au moins autant de perfidie que de résolution. Ce fut ainsi que Brissac s'empara de Casal de Montferrat, le 10 mars 1555, jour de mardi gras, par la trahison d'un maître d'école, et peu après il se rendit maître encore de la citadelle [3].

[1] De Thou, l. XV, p. 530. — G. B. Adriani, t. XIII, p. 833. — Muratori, p. 408.
[2] Villars. t. XXXIV, l. V, p. 559. [3] *Ibid.*, p. 541, 566.

Charles-Quint avait remplacé Fernand de Gonzaga dans le gouvernement du Milanais par Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, qui arriva, le 12 juin, à Milan. Les États d'Italie ayant été cédés à Philippe, c'était l'un de ses favoris que le fils de l'Empereur choisit pour l'y représenter; l'autre, Ruy Gomez de Sylva, avait contribué à cette nomination, empressé qu'il était à éloigner de la cour son rival. Le duc d'Albe annonça qu'en vingt jours il ferait la conquête de tout le Piémont; il fit répandre le bruit que son armée était forte de trente mille hommes de pied, six mille chevaux et trente-cinq canons; et s'étant rendu maître de Frassineto, sur le Pô, il en fit pendre le gouverneur, passer au fil de l'épée les soldats italiens, et attacher les Français à la chaîne des galères, se figurant que, par ces actes de cruauté, il glacerait ses ennemis de terreur [1]. Brissac n'avait guère plus de dix mille hommes, divisés en dix-sept compagnies françaises, huit allemandes, et six de Suisses, mais toutes incomplètes. Cependant il réussit, par son activité, à faire partout tête à l'ennemi : il soutint les attaques des Espagnols auprès de Valence, et les força de se retirer. Il ne put il est vrai empêcher le duc d'Albe de passer la Dora, ce qui l'obligea, le 22 juillet, à lever le siége de Vulpiano; mais bientôt de nouveaux renforts lui arrivèrent de France. Le duc d'Aumale, le comte d'Enghien, le prince de Condé, le duc de Nemours, le vidame de Chartres, Bonnivet, Vassy, Gonnor, Birague et Montluc, accoururent de la cour, dans l'espérance de se trouver à une bataille. Brissac, quoique fort inférieur en forces au duc d'Albe, contraignit cependant celui-ci à lever le siége de Santia, et recommença lui-même, à la fin d'août, celui de Vulpiano. Il tailla en pièces un corps de troupes qu'Emmanuel de Luna voulait introduire dans cette ville; il la força de capituler, le 20 septembre, après dix-neuf jours de tranchée ouverte, et il termina enfin la campagne à son avantage, le 7 octobre, par la prise de Montecalvo. Le duc d'Albe, qui s'était annoncé avec tant de fanfaronnade, ne signala sa présence en Italie que par des revers; et le marquis de Marignan, qui avait été rappelé de Toscane à Milan, pour le seconder de sa vieille expérience, y tomba bientôt malade, et y mourut le 7 ou le 8 novembre [2].

L'arrivée de la flotte des Turcs dans la mer de Toscane avait un peu

[1] De Thou, l. XV, p. 332.— G. B. Adriani, l. XIII, p. 885. — Muratori, t. XIV, p. 409. — Robertson's, b. XI, p. 163. — Belcarius, l. XXVII, p. 874.

[2] *Ibid.*, p. 336; et l. XVI, p. 360. — Montluc, t. XXIII, l. IV, p. 329-346. — G. B. Adriani, l. XIII, p. 901, 904, 910, 922.

relevé les affaires et le courage des garnisons françaises répandues dans les places de la Maremme siennoise. Cette flotte, forte de quatre-vingts galères, vint canonner Piombino le 12 juillet; trois mille janissaires firent ensuite une descente à Populonia, et ne purent néanmoins prendre la citadelle de cette ville déserte; ils ravagèrent ensuite l'île d'Elbe. Enfin les Turcs firent voile vers la Corse, pour joindre le baron de la Garde. Celui ci, avec vingt-huit galères et quinze cents hommes de débarquement, avait entrepris, le 10 août, le siége de Calvi; il donna trois assauts à la place, et fut autant de fois repoussé. Les Turcs, demeurés spectateurs du combat, voulurent, le lendemain, tenter eux-mêmes l'aventure; ils s'approchèrent avec des hurlements effrayants; mais ils s'arrêtèrent avant de s'exposer à un danger réel. Les Turcs montrèrent moins de dispositions encore à seconder les Français dans une attaque contre Bastia. Enfin les deux flottes se séparèrent, et le baron de la Garde rentra dans les ports de Provence, assez mécontent de ses amis musulmans, auxquels il avait si longtemps fait la cour [1].

Sur la frontière du Nord, le duc de Nevers avait réussi, au mois de juin, à ravitailler Mariembourg, par une marche difficile à travers un pays ennemi. On assurait que l'armée impériale comptait vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux; mais Charles V, toujours manquant d'argent, avait fait payer leur solde aux seuls Espagnols. Parmi les soldats des autres nations, plusieurs étaient morts de misère ou de maladies contagieuses, d'autres avaient déserté, d'autres enfin s'étaient mutinés. Le maréchal Saint-André, qui en fut averti, crut qu'il aurait bon marché de cette armée. Il l'attaqua, le 13 juillet à Germigny, et le 16 à Givet, mais les vieilles bandes impériales retrouvaient, au jour du combat, leur ancienne discipline comme leur ardeur ancienne, et les Français ne réussirent point à les rompre. Les hostilités continuèrent sur cette frontière sans aucune action d'éclat; on remarqua seulement, plus tard, qu'on y avait vu aux prises, pour la France, l'amiral Gaspard de Coligny, et pour l'Empire, le prince d'Orange, qui, tous deux, étaient destinés à acquérir bientôt une autre célébrité dans les guerres de religion [2].

La campagne finissait, et c'était la cinquième depuis le renouvellement des hostilités. La France n'avait point été entamée; mais les

[1] De Thou, l. XV, p. 340. — G. B. Adriani, l. XIII, p. 899.

[2] *Ibid.*, p. 365, 367 et 372. — Rabutin, l. VII, p. 214, 233 et 267. — Belcarius, l. XXVII, p. 876.

armées qu'elle entretenait au dehors n'avaient eu de succès nulle part. Au dedans, les mesures violentes du fisc avaient ruiné la plupart des capitalistes ; le commerce et les manufactures languissaient, les propriétaires de terres étaient accablés d'impôts, les paysans opprimés et ruinés. Le nombre infini des emplois auxquels l'exemption de la taille était attachée, la faisait retomber d'une manière toujours plus onéreuse, sur les pauvres ; en même temps que les nouveaux titulaires, méprisés pour leur incapacité, pour l'argent même qu'ils avaient payé, portaient le désordre dans toutes les branches de l'administration. La cour était divisée par des factions, le roi était prodigue et inattentif, ses favoris manquaient de capacité, chaque gouverneur de province, chaque lieutenant, savait qu'il ne devait compter sur aucune des promesses du gouvernement, qu'à l'instant où il avait fini de parler, il était déjà oublié. Enfin la corruption de l'Église, celle de la nation, le nombre croissant des sectaires, et l'atrocité des persécutions exercées contre eux, annonçaient assez vers quels périls, vers quels malheurs la France se précipitait.

Mais si l'avenir était menaçant pour la France, il semblait l'être davantage encore pour Charles-Quint. Celui-ci, depuis le commencement de son règne, n'avait été servi que par des hommes cupides et impitoyables, doués, il est vrai, de grands talents, mais d'une volonté de fer, et qui sacrifiaient sans hésitation, sans remords, le bonheur, l'existence même des générations à l'ambition de leur maître. On ne savait lequel devait inspirer le plus d'horreur de Pescaire ou d'Avalos, de Leyva ou de Gonzaga, de Marignan ou de Tolède, du duc d'Albe ou du marquis de Piadena ; et en Amérique, de Pizarre ou d'Almagro. Tous ces hommes sanguinaires, ayant également usé l'avenir au profit du présent, avaient longtemps rendu tout facile à leur maître, parce que tant que dans les pays où ils commandaient il restait une pièce d'argent, ils étaient sûrs de l'obtenir par la torture ; mais lorsqu'ils avaient extorqué le dernier écu, tout effort nouveau était devenu impossible.

Charles-Quint ne trouvait plus dans ses royaumes, autrefois si prospères, ni hommes, ni richesses ; il sentait que chacun de ses vastes projets avait échoué à son tour entre ses mains. Ses royaumes d'Espagne avaient le moins souffert, n'ayant point été exposés à l'invasion, ni gouvernés par des généraux étrangers ; cependant, depuis qu'il y eut détruit toute liberté, l'ancienne énergie nationale avait sans cesse décliné, les richesses s'étaient dissipées sans se renouveler, et il était

réellement bien moins puissant et moins opulent que les rois d'Aragon ou les rois de Castille dont il avait réuni les États. Le royaume de Naples, qui, avant lui, mettait un si grand poids dans la balance de l'Italie, celui de Sicile, qui, au moins, avait toujours suffi à se défendre lui-même, courbés désormais sous l'oppression de vice-rois qu'il détestaient, étaient sans cesse ravagés par les Turcs, auxquels ils tendaient les bras ; car ils auraient encore préféré le joug des musulmans à celui de leurs maîtres. La riche Lombardie, qui, entre les mains des Visconti ou des Sforza, était en état de tenir tête aux Empereurs ou aux rois de France, ruinée, désolée, ne respirant que rage et livrée au désespoir, ne pouvait se préserver même des incursions des petites garnisons françaises du Piémont. Tous les États qui se disaient encore indépendants en Italie, mais que l'Empereur traitait en vassaux, épuisés par les contributions forcées qu'il levait chez eux, et par la marche de ses troupes étaient réduits à la même misère et à la même impuissance. Les Français et les Turcs débarquaient chaque jour dans l'Italie centrale ; la moitié de la Toscane était changée en désert. Le pape enfin, qui venait d'être élu, Paul IV, avait reçu de la faction française la tiare, et déjà il manifestait avec la fougue qui lui était propre sa haine contre les impériaux [1].

Les Pays-Bas avaient été constamment ravagés par la guerre, et elle s'était faite sur cette frontière avec une férocité dont les généraux impériaux avaient souvent donné l'exemple, mais qui avait attiré sur le pays natal de l'Empereur de sévères représailles. Non-seulement les villes prises d'assaut, mais celles qui se rendaient à discrétion, celles qui avaient attendu pour se rendre, le canon du roi, étaient pillées, brûlées, et leurs habitants pendus ; les capitulations elles-mêmes étaient rarement respectées, les villages étaient rasés, les moissons fauchées, le bétail égorgé, et le pays changé en désert. En même temps, le commerce maritime était ruiné par des corsaires. D'Espineville d'Harfleur commandait à lui seul dix-neuf vaisseaux, et six brigantins armés à Dieppe, avec lesquels il attaqua, vers la fin d'août, une flotte hollandaise de vingt-deux vaisseaux, qui longeait la côte d'Angleterre. Dans un combat de six heures, l'incendie gagna l'une et l'autre flotte ; mais les Français n'en devinrent que plus ardents pour s'élancer à l'abordage ; d'Espineville y périt au milieu de la victoire, car la flotte

[1] Voyez les lettres de Rome, de Lansac, d'Avallon, des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Ribier, p. 615-620.

hollandaise fut détruite, à la réserve de cinq vaisseaux qui furent emmenés à Dieppe [1].

La Hongrie avait été en entier enlevée à Ferdinand ; les nobles de ce royaume préférèrent le joug des Turcs à celui d'un monarque souillé par l'assassinat du cardinal George Martinuzzi ; ils détestaient l'avarice, la cruauté, la perfidie de son ministre Castaldo, marquis de Piadena. Ils rappelèrent Isabelle, veuve de leur dernier roi, et ils la remirent avec son fils Jean Scepus, en possession de la Transylvanie. Vers ce temps même la peste s'était déclarée dans cette contrée, et elle servit de prétexte à Ferdinand pour en retirer ses armées [2].

Ce Ferdinand, frère de l'Empereur, que Charles avait d'abord considéré comme un lieutenant fidèle et dévoué, ne lui paraissait plus que comme un rival, depuis qu'il s'était refusé à renoncer au titre de roi des Romains, et à transmettre à Philippe la succession de l'Empire. Charles V avait encore dans l'année renouvelé ses propositions, et cherché à ébranler Ferdinand par des offres avantageuses. De son côté, Henri II avait recherché Maximilien, fils de celui-ci, qui portait le titre de roi de Bohême ; il lui avait envoyé le comte de Rockendolf pour l'engager à ne point renoncer ni laisser renoncer son père à la première couronne de la chrétienté, et il lui promettait son appui pour l'obtenir [3]. Ferdinand passait pour avoir un caractère plus conciliant et plus humain que son frère ; il était seulement plus faible et plus faux. Animé de la même haine contre les protestants, il les traitait dans ses États héréditaires avec la même rigueur. Il venait alors même de chasser de la Bohême deux cents ministres. Partout où il l'osait, il foulait aux pieds les droits des peuples et les constitutions [4]. Mais, pour résister à son frère, il sentit le besoin de s'appuyer sur les États de l'Empire, et de faire même la cour aux protestants.

D'après le traité de Passau, une diète aurait dû être assemblée six mois après sa signature, pour terminer les arrangements relatifs à la paix publique ; mais les violences d'Albert de Brandebourg, la mort de Maurice de Saxe, et les guerres civiles d'Allemagne, l'avaient retardée jusqu'au commencement de l'année 1555. Les affaires et les

[1] De Thou, l. XVI, p. 370. — Belcarius, l. XXXVII, p. 877.
[2] *Ibid.*, p. 184. — Lettres de Codignac, ambasssadeur à Constantinople, dans Ribier, p. 407, 488, 563.
[3] Instructions du 24 janvier 1555. Ribier, p. 507.
[4] Sleidani, l. XXV, p. 467, l. XXVI, p. 488. — Fra Paolo, l. IV, p. 391. — Robertson's b. XI, p. 178.

maladies qui accablaient Charles V l'engagèrent à la laisser présider par son frère. Peu de princes cependant, ou même de leurs délégués, se rendirent à Augsbourg, où elle était convoquée : aussi Ferdinand eut-il soin de répandre dans toute l'Allemagne le discours d'ouverture qu'il y avait prononcé. Il y annonçait que, d'après son jugement, on ne devait plus attendre d'un concile œcuménique une paix de religion que celui de Trente n'avait pu établir; qu'il serait plus difficile encore d'amener les ecclésiastiques allemands à une transaction équitable dans un concile national; que c'était donc à la diète elle-même ou à des commissaires nommés par elle, qu'il fallait demander cette œuvre de prudence et de charité. Ce langage était si peu d'accord avec la conduite de Ferdinand qu'il inspira d'abord aux protestants beaucoup de défiance, et qu'ils signèrent même à Naumbourg une nouvelle confédération par laquelle ils s'engageaient à maintenir la religion protestante dans leurs États respectifs [1]. Cependant ils finirent par reconnaître que Ferdinand était de bonne foi. Au mois de mars, la diète se trouva à peu près complète : elle prit alors en considération l'état de la religion. Les deux partis ne se refusaient plus à reconnaître les deux religions là où elles étaient déjà établies; mais ils eurent une peine infinie à s'entendre sur les conséquences des conversions. Enfin il fut convenu que les États protestants et catholiques exerceraient librement leur culte à leur manière, et promettraient de ne se point molester réciproquement pour les affaires de religion; que le clergé catholique renoncerait à toute juridiction spirituelle sur les États professant la confession d'Augsbourg; que les biens ecclésiastiques saisis avant le traité de Passau seraient confirmés à leurs possesseurs actuels; mais qu'à l'avenir tout prélat catholique renonçant à sa religion, devrait renoncer en même temps à ses bénéfices; que le pouvoir civil de chaque État y réglerait la doctrine et le culte; mais qu'il serait tenu de laisser à tout Allemand qui ne voudrait pas se conformer à ses règlements, liberté de se retirer en paix où il voudrait avec ses biens. Telles sont les dispositions fondamentales du recez de la diète d'Augsbourg du 25 septembre 1555, sur lequel repose la paix de religion en Allemagne [2].

[1] Sleidani. l. XXV, p. 465, 470.—Fra Paolo, l. IV, p. 379.—Belcarii. l. XXVI, p. 867. — Robertson's, b. XI, p. 174.
[2] *Ibid.*, l. XXVI, p. 481. — De Thou, l. XVI, p. 384. — Belcarius, l. XXVI, p. 868. — Fra Paolo, l. IV, p. 402. — Robertson's, b. XI, p. 181.

Ce recez était le dernier coup qui devait frapper l'Empereur; il faisait échouer définitivement les projets que ce prince avait si longtemps et si habilement conduits pour priver à la fois l'Empire de ses libertés civiles et religieuses, pour opposer la diète au concile, le concile au pape, et assurer en même temps l'unité de l'Église et sa dépendance de lui seul. A cette époque même, Charles, toujours plus accablé par la goutte, ne pouvait que rarement quitter le lit. Obligé de renoncer à l'inspection immédiate de ses affaires, parce que la fatigue d'esprit et l'incapacité de travail étaient le résultat de ses continuelles douleurs, il était toutefois persuadé que tout dépérissait quand il ne le voyait pas par lui-même : il se sentait avec dépit sous l'ascendant de son jeune rival, Henri II, auquel il ne reconnaissait d'autre mérite que l'adresse et la vigueur d'un corps robuste uni à un esprit épais, à un caractère sans énergie. En même temps il était impatienté par le favoritisme de son fils Philippe, qui à tous ses vieux ministres opposait des préventions étroites et des préférences injurieuses. Il avait fait revenir d'Angleterre Philippe pour le dérober et aux tendresses conjugales d'une reine pour laquelle celui-ci n'avait point d'affection, et à la haine et la défiance d'un peuple qu'il irritait par sa hauteur; déjà depuis longtemps il méditait le grand sacrifice qu'il allait faire en sa faveur : il l'avait communiqué aux reines de Hongrie et de France, ses sœurs, qui lui avaient promis de ne point l'abandonner. La nouvelle enfin de la mort de Jeanne la Folle, sa mère, survenue à Tordesillas le 5 avril 1555, acheva de l'y déterminer. Quoique captive et incapable de se conduire, elle était toujours considérée par les Espagnols comme reine régnante, et son fils n'aurait pu disposer de sa couronne [1].

Charles-Quint avait convoqué à Bruxelles, pour le 25 octobre, les états des Pays-Bas.

« Après le dîner, dit le P. Miñana, il passa dans la grande salle du
» palais, accompagné par tout le sénat, et par un concours extraordi-
» naire d'ambassadeurs, de grands et de nobles. Il s'assit entre les rois
» don Philippe et Maximilien, aux côtés desquels étaient les reines
» Marie de Hongrie, Léonore de France et Marie de Bohême; et aux
» derniers siéges, Christine de Lorraine, et Philibert de Savoie. Tous
» gardaient le silence, quand l'Empereur ordonna à son conseiller,

[1] De Thou, l. XVI. p. 391. — Sleidani, l. XXVI, p. 472. — Robertson's, b. XI, p. 206. — G. B. Adriani, l. XIII, p. 905. — Minana, l. V, c. 1, p. 278. — Ferreras, t. XIII, p. 424.

» Philibert de Bruxelles, de lire à haute voix une cédule écrite en latin
» qu'il lui remit ; il y annonçait son intention et la détermination
» qu'il avait prise de se retirer, ajoutant les motifs qui l'y avaient fait
» résoudre. En même temps, il y transmettait à don Philippe, son fils,
» sa souveraineté de Bourgogne et de Flandre, et il ordonnait aux habi-
» tants de lui prêter serment de fidélité, les déliant de celui qu'ils lui
» avaient fait à lui-même. Charles se leva ensuite, appuyant sa main
» droite sur l'épaule de Scipion, et la gauche sur celle du prince
» d'Orange, et il lut un papier qu'il avait écrit pour soulager sa mé-
» moire, dans lequel il récapitulait toutes ses actions dès l'âge de dix-
» sept ans. Désormais il sentait que ses forces, brisées par les infirmités
» et les travaux, n'étaient plus suffisantes pour soutenir le poids d'un
» si grand empire, il avait résolu, pour le bien public, de renoncer
» à ses royaumes, et de substituer à un vieillard déjà voisin du tom-
» beau, un jeune homme robuste, exercé, dès l'âge le plus tendre, à
» gouverner les peuples : tandis que lui-même, séparé des affaires du
» siècle, il consacrerait ce qui lui restait de vie aux exercices de piété,
» et à se préparer à une mort qui ne pouvait être éloignée. Il les
» exhorta tous à conserver à son fils la fidélité et l'amour qu'ils lui
» avaient porté jusqu'alors, à défendre avec constance la religion catho-
» lique et l'Église ; et il les priait de lui pardonner avec bonté les
» fautes et les erreurs qu'il avait commises dans le gouvernement. Se
» tournant ensuite vers son fils, il lui recommanda, avec tendresse,
» la défense de la religion catholique, comme devant être sa première
» pensée, l'observance des lois et de la justice, et l'amour des peuples,
» qui lui assureraient le succès dans toutes ses entreprises. Don Phi-
» lippe, s'étant découvert la tête et mis à genoux à ses pieds, dit, avec
» beaucoup de respect, que, se confiant dans le secours divin, et
» instruit par les conseils d'un père chéri, il chercherait à répondre à
» ses espérances ; il lui baisa ensuite la main droite. Charles l'em-
» brassa, lui mit la main sur la tête, et le proclama prince de Flandre
» avec la formule accoutumée, en faisant le signe de la croix au nom
» de la très-sainte Trinité. L'Empereur ne put alors contenir ses
» larmes ; et tous les assistants laissant échapper des sanglots, il leur
» dit qu'il pleurait sur son fils chéri, qui prenait sur ses épaules un
» poids si énorme. Don Philippe, debout, adressa alors quelques paroles
» en français à l'assemblée ; il chargea ensuite l'évêque d'Arras de
» parler pour lui, et d'assurer ses fidèles Flamands de son affection,

» comme étant les plus anciens sujets de sa famille [1]. » Dona Maria de Hongrie abdiqua en même temps le gouvernement de Flandre, qu'elle avait exercé vingt-cinq ans; et, le 16 janvier de l'année suivante, dans la même salle, en présence de tous les grands d'Espagne, Charles-Quint transmit également à son fils Philippe tous les royaumes d'Espagne, tandis qu'il résigna l'Empire à son frère, seulement le 27 août 1556, en lui en envoyant le sceptre et la couronne par le prince d'Orange.

[1] Minana, Historia de Espana, l. V, c. 2, p. 284. — Ferreras, t. XIII, p. 431.— De Thou, l. XVI, p. 391-394.—F. Belcarii, l. XXVII, p. 878.—Sleidani, l. XXVI, p. 475.—Villars, t. XXXV, l. V. p. 65. — Rabutin, t. XXXVIII, l. VIII, p. 330 — Robertson's, b. XI, p. 202-213. — Acte de cession. Traités de Paix, II, 275.

CHAPITRE XIV.

Trêve de Vaucelles. Henri II la rompt, à la sollicitation du pape, pour attaquer Philippe II. Expédition de Guise à Rome. Batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. Persécutions. Paix de Cateau-Cambresis. Mort de Henri II. — 1556-1559.

(1556.) Ce n'était pas seulement pour lui-même que Charles-Quint désirait le repos; il le voulait pour l'Europe, il le voulait pour l'humanité, qu'il avait si longtemps et si violemment agitée. Les mêmes sentiments qui le poussaient à son abdication lui faisaient désirer ardemment la paix universelle; il avait perdu l'espérance d'accomplir ses vastes projets. Détrompé d'une ambition qui, après quarante ans de lutte, le laissait si loin de son but, il prit en dégoût les efforts, les intrigues, qui pendant si longtemps avaient fatigué sa tête, et il fut effrayé des immenses sacrifices qu'il avait imposés à ses peuples pour atteindre l'objet de ses vœux qui fuyait toujours devant lui. Il sentit la nécessité de laisser aux sujets qu'il remettait à son fils la liberté de respirer, et il désira aussi que ce fils n'allât pas immédiatement, et dans sa première jeunesse, s'engager dans le terrible jeu de la guerre qui pouvait séduire son ambition. Avant son abdication une conférence avait été ouverte à l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, pour l'échange des prisonniers, entre le comte de Lalaing et Gaspard de Coligny. Il fut question entre eux de suspendre les hostilités par une trêve qui laisserait chacun en possession de ce qu'il tenait. C'était l'arrangement qui, sous beaucoup de rapports, convenait le mieux à la France, car elle conservait ainsi des conquêtes considérables, et entre autres tous les États de la maison de Savoie, sur lesquels elle n'avait aucun droit; cependant Henri II mettait son amour-propre à faire croire que ce n'était pas lui qui désirait la paix, et qu'il n'avait cédé qu'aux instantes sollicitations de ses adversaires. « J'ai voulu, écrivait-il lui-

» même à son ambassadeur à Rome, que vous fassiez entendre à Sa
» Sainteté comme mes députés ayant été plusieurs fois sur le point de
» partir pour s'en retourner devers moi, ont toujours été retenus par
» ceux dudit Empereur et du roi d'Angleterre, avec toutes les sortes de
» persécutions et de remontrances qu'ils ont pu inventer [1]. » Il est probable que cette indifférence affectée fit perdre patience à l'Empereur, qui sentait le besoin de se délivrer de ses soucis et de ses incertitudes, et qui abdiqua avant que la négociation fût terminée. Cependant les conférences continuèrent entre les mêmes ambassadeurs, secondés par plusieurs hommes de loi, et le 5 février 1556, une trêve fut signée pour cinq ans : elle s'étendait par mer et par terre à tous les États de la France et de la maison d'Autriche ; elle rétablissait entre eux la liberté des communications et du commerce, réintégrait les particuliers dans la jouissance de tous leurs biens, comme avant la guerre, mais sans qu'ils pussent réclamer les fruits déjà perçus, et maintenait les souverains dans la possession et jouissance de ce qu'ils se trouvaient occuper au moment de la trêve. Une convention fut jointe à la trêve de Vaucelles, pour remettre en liberté de part et d'autre tous les prisonniers de guerre, moyennant une rançon égale à trois mois de leur solde, selon leur rang. Cependant François de Montmorency, le duc de Bouillon et le duc d'Aerschot, furent exclus nominativement de cette faveur ; ceux qui avaient fait prisonniers de si grands seigneurs ne voulant pas renoncer aux rançons exorbitantes qu'ils se flattaient d'extorquer d'eux [2].

Le roi fit dire au pape qu'il ne doutait pas que Sa Sainteté ne fût contente d'une trêve où tous les droits de l'Église avaient été garantis. Cependant Henri II aurait pu mieux connaître les dispositions du pape ; il les avait flattées, et il s'était récemment engagé dans une intrigue que la trêve de Vaucelles venait rompre. Tous ceux qui approchèrent Henri II ont affirmé qu'il n'était ni perfide ni cruel, quoique ses actions aient presque toujours donné lieu de supposer le contraire. Mais, faible d'esprit, et se défiant de lui-même, il sentait le besoin d'être conduit, et il s'abandonnait toujours à une influence étrangère. Il était faux ensuite, parce qu'il avait été faible ; ballotté entre des factions rivales, il

[1] Lettre du roi à d'Aramon, ambassadeur à Rome. Dans Ribier, p. 625.

[2] Traités de Paix, t. II. p. 272. — Léonard, t. II, p. 502. — Ribier, t. II. p. 626. — De Thou. l. XVII, p. 404 — Belcarius, l. XXVII, p. 879. — Rabutin, t. XXXVIII, p. 545. — Villars, t. XXXV, p. 258.

n'osait pas avouer à l'une ce qu'il avait promis à l'autre, et il manquait tour à tour de foi à toutes deux. Le vieux connétable de Montmorency gouvernait le monarque par l'ascendant qu'il avait pris sur sa paresse, tandis que les Guise recouvraient le pouvoir qu'ils exerçaient sur lui, par l'envie et le désir de gloire qu'ils savaient exciter. Montmorency, par sa hauteur, le ton tranchant de ses décisions, et le mépris avec lequel il traitait ceux qui lui étaient subordonnés, avait persuadé à Henri II qu'il était la première capacité du royaume, que seul il pouvait se charger de tout le poids des affaires : cependant il paraît qu'intérieurement il se défiait de ses propres talents pour la guerre; il désirait la paix, tant pour éviter de nouvelles chances d'opérations militaires, qui ne lui avaient jamais été favorables, que pour retirer des mains des ennemis son fils prisonnier, et pour ne pas fournir aux Guise une occasion nouvelle de s'agrandir. Ce fut son neveu le plus chéri, Gaspard de Coligny, amiral, colonel général de l'infanterie, et gouverneur de Picardie, qu'il chargea de négocier la trêve de Vaucelles ; ce fut encore lui qu'il envoya vers la fin de mars à Bruxelles, pour y recevoir le serment du roi Philippe et de l'Empereur. Ce dernier accueillit Coligny de la manière la plus gracieuse, et avec les expressions les plus affectueuses pour son maître : mais dans le même temps les Français furent vivement blessés de ce que la tapisserie de la grande salle, joignant la chapelle, où on les recevait, représentait tous les détails de la captivité de François Ier, et de son envoi en Espagne [1].

Tandis que Montmorency montrait une avidité insatiable de places, de pouvoir, et de richesses, l'ambition des Guise était plus aventureuse; elle s'étendait sur toute l'Europe, et elle se confondait avec l'amour de la gloire. Les Guise, dont le petit-neveu était duc de Lorraine désigné pour devenir gendre du roi, et dont la sœur était reine régente d'Écosse, et la nièce, épouse promise à l'héritier du trône de France, entendaient encore représenter la seconde maison d'Anjou, dont ils descendaient par les femmes; ils avaient des prétentions sur la Provence et le royaume de Naples, et ils s'étaient alliés au duc de Ferrare dans l'espoir de faire valoir ces dernières; ils avaient ensuite contracté une étroite union avec les Caraffa, neveu du pape Paul IV dans l'espoir que l'un des Guise, le cardinal de Lorraine, succéderait à ce vieux pontife, et que l'autre, avec l'appui du saint-siége, monterait sur le trône de

[1] Relation du voyage de M. l'amiral Ribier, p. 633.

Naples. En même temps ils affectaient un zèle outré contre l'hérésie ; ils n'entretenaient tour à tour et Paul VI et Henri II que des moyens d'introduire l'inquisition en France soit pour plaire à ces deux souverains également fanatiques et persécuteurs, soit plus encore pour se faire considérer comme chefs, par toute cette partie de la population qui repoussait les nouvelles idées.

La vieille maitresse du roi, la duchesse de Valentinois, paraissait tenir la balance assez égale entre ces deux factions : d'une part le duc d'Aumale, l'un des Guise, avait épousé Louise de Brézé, seconde fille de la duchesse, mariage sur lequel Coligni s'était exprimé avec assez d'amertume, le regardant comme honteux ; d'autre part Tavannes prétend que Montmorency lui-même était l'amant de la duchesse : d'ailleurs celui-ci s'occupait alors de faire épouser à son fils François, qui avait été fait prisonnier à Téronanne, Diane, fille naturelle du roi, et veuve du duc de Castro. La duchesse de Valentinois, sans se prononcer entre les Guise et les Montmorency, s'accordait avec les uns et les autres pour priver la reine Catherine de Médicis de toute influence sur son époux. « La reine s'en est plaint au sieur de Tavannes (c'est le fils » de celui-ci qui écrit), qui offre couper le nez à madame de Valen- » tinois ; elle lui objecte sa perte ; il répond qu'elle lui seroit agréable, » pour éteindre le vice, malheur du roi et de la France. La reine le » remercie, et se résout à patience [1]. »

Dans la lutte entre les Guise et les Montmorency, les premiers étaient appuyés de tout le poids de la cour pontificale. Paul IV n'avait pas porté longtemps la tiare sans donner à connaître le caractère superbe, violent et emporté qu'on avait à peine soupçonné dans le fondateur de l'ordre des Théatins ; tant qu'il avait eu des supérieurs, il avait su courber ses volontés ; mais depuis son assomption, il se regardait comme un dieu sur la terre, et toute résistance à ses ordres lui paraissait non moins entachée d'impiété que de rébellion [2]. Des querelles entre des condottieri d'une branche cadette de la maison Sforza, qui possédaient le comté de Santa-Fiora, dans l'État de Sienne, lui donnèrent une première occasion de recourir à des mesures brusques et despotiques, pour favoriser celui de ces comtes qui était attaché aux intérêts de la France [3]. Cette première querelle se compliqua bientôt

[1] Mém. de Tavannes. t. XXVI, c. 12, p. 151.
[2] Lettres d'Et. Pasquier, l. IV, t. II, p. 72.
[3] De Thou, l. XVI, p. 348. — Belcarius, l. XXVII, p. 873.

par un nouvel accès d'emportement du pape contre les Colonna, dont il confisqua les terres pour les donner à ses neveux. Ceux-ci étaient au nombre de trois, et ne s'étaient fait remarquer jusqu'alors que par leur vie licencieuse; cependant il fit cardinal l'aîné, qui auparavant avait été connu sous le nom de capitaine Caraffa; il donna au second le titre de duc de Palliano, et au troisième celui de marquis de Montebello; leur formant ainsi un patrimoine des dépouilles de la maison Colonna. Les princes romains n'étaient nullement disposés à se soumettre à de pareilles violences; aussi l'arrestation des plus grands seigneurs, le siége de leurs châteaux, la torture donnée à leurs secrétaires et à leurs intendants, pour leur arracher des révélations, remplissaient d'horreur et d'effroi tout l'État romain, livré en même temps à la désolation d'une guerre civile et à l'oppression d'une tyrannie sans frein. Les Colonna, attachés depuis des siècles au parti impérial, implorèrent la protection du vice-roi de Naples, qui fit avancer des troupes espagnoles pour les défendre. Paul IV nourrissait depuis longtemps dans son cœur une haine violente contre la maison d'Autriche; il ne la contint plus dès qu'il éprouva de la résistance de la part des ministres impériaux. Il déclara en plein consistoire que Charles V n'avait point eu le droit d'abdiquer l'Empire sans l'autorisation du saint-siége et qu'en conséquence il ne reconnaissait ni cette abdication, ni la nomination de son successeur [1]. En même temps, il fit avancer le duc d'Urbin avec les troupes pontificales, pour tenir tête aux Espagnols [2].

Il existait d'anciennes liaisons entre le cardinal de Lorraine et le cardinal Caraffa; ce dernier en profita pour offrir au premier de seconder l'ambition de la maison de Guise dans les projets les plus hardis qu'elle oserait former. La trêve de Vaucelles n'était pas encore signée et les Guise proposèrent une alliance intime de la France avec le vieux pape: Montmorency ne s'y opposa pas; il était bien aise d'engager ces rivaux dans une entreprise hasardeuse, dont il croyait qu'ils ne se tireraient pas avec honneur. Le cardinal du Bellay, qui jusqu'alors avait soutenu à Rome les intérêts de la France, fut disgracié; le cardinal de Lorraine arriva au mois de septembre 1555, avec celui de Tournon, à la cour pontificale, pour le remplacer; c'est là, qu'après des négociations assez longues, et tenues fort secrètes, un traité fut

[1] Lettr. du card. du Bellay au connét. Ribier, p. 623.

[2] De Thou, l. XVI, p. 549. — Fra Paolo, l. V, p. 412. — Rabutin, t. XXXVIII, p. 354. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 945, 957. — Muratori, t XIV, p. 412.

signé le 16 décembre par lequel Henri II prenait sous sa protection le pape et la maison Caraffa, et s'engageait à envoyer en Italie, sous la conduite d'un prince de son choix, une armée de douze mille hommes d'infanterie, cinq cents hommes d'armes et cinq cents chevau-légers, qui se joindraient à une armée pontificale de même force, pour soustraire le royaume de Naples à la tyrannie des Espagnols. Quant aux frais de la guerre, le roi devait, pour y faire face, déposer à Rome ou à Venise, dès le mois de février, 350,000 francs, et le pape, seulement 150,000. Le duc de Ferrare, beau-père du duc de Guise, s'était engagé secrètement dans la même alliance [1].

La trêve de Vaucelles, déjouant tous les projets de vengeance du pape et les rêves de grandeur de ses neveux, auxquels de vastes fiefs étaient promis dans le royaume de Naples, lui causa une violente irritation; cependant il y était nommé avec honneur; ses intérêts paraissaient garantis par les deux puissances, et le titre qu'il prenait, de Père commun des fidèles, ne lui permettait guère de repousser la paix. Il déclara au contraire que son intention était de changer cette trêve de cinq ans en une paix perpétuelle, et que, dans ce but, il allait envoyer deux cardinaux légats aux deux cours de Bruxelles et de Paris; mais il commanda au cardinal Scipion Rebiba, qu'il fit partir pour les Pays-Bas, de voyager lentement pour lui laisser le temps de le rappeler, comme cela eut lieu, avant que le légat eût atteint le terme de son voyage. Son neveu le cardinal Caraffa eut ordre, au contraire, de se hâter pour rejoindre le cardinal de Lorraine à la cour de Henri II, et pour, de concert avec lui, séduire le roi par les offres les plus brillantes d'établissements pour ses fils en Italie. Caraffa était chargé de présenter à Henri II une épée bénie par le pape. Il était muni d'un pouvoir pour le délier, au nom de l'Église, du serment qu'il avait prêté d'observer la trêve de Vaucelles, et l'autoriser même à attaquer l'Empereur par surprise et sans déclaration de guerre. Diane de Poitiers seconda dans cette occasion les menées des Guise, et la guerre fut de nouveau résolue dans le conseil du roi le 31 juillet 1556 [2].

Le pape n'attendit même pas cette décision pour forcer à des hostilités le duc d'Albe, vice-roi de Naples. Il l'accusait d'être entré dans

[1] De Thou, l. XVI, p. 355. — Belcarii, l. XXVII, p. 881. — G. B. Adriani l. XIV. p. 946. — Boivin du Villars. l. XXXV, p. 277.
[2] *Ibid.*, l. XVII, p. 413 et 417. — Fra Paolo, l. V, p. 409. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 943.

des conspirations formées par les nobles romains contre son autorité; c'était violer la foi que les rois des Deux-Siciles devaient au saint-siége, dont ils étaient vassaux; en conséquence il chargea son procureur fiscal d'intenter un procès à l'Empereur et au roi Philippe, et de demander la confiscation de ces deux royaumes. La cause fut introduite devant les tribunaux le 27 juillet [1]. De son côté, le duc d'Albe réussit à détacher du saint-siége le plus puissant de ses feudataires, Ottavio Farnèse, duc de Parme, qui, se défiant de la politique vacillante des Français, abandonna leur parti pour se réconcilier avec l'Empereur. Il lui donna comme gage de sa fidélité son fils Alexandre Farnèse, qui fut dès lors élevé à la cour de Philippe, et il obtint en retour la ville et l'État de Plaisance, qui depuis dix ans étaient occupés par les impériaux. Cette défection, en interrompant toute communication entre le Piémont et l'État de l'Église, augmentait infiniment la difficulté de faire passer des secours français à Rome [2].

Le duc d'Albe publia le 21 août, à Naples, une sorte de manifeste pour répondre aux plaintes du pape, dans lequel il récapitulait les offenses nombreuses que ses maîtres avaient reçues de Sa Sainteté; les armements considérables que faisait le pape; l'arrestation qu'il avait ordonné de Jean de Taxis, directeur des postes impériales à Rome; de Garcilaso de la Vega, qui était chargé d'une mission auprès du pape; les propos insultants de Paul IV; le procès enfin qui avait été intenté à Philippe pour le dépouiller de la couronne : mais en énumérant tous ces griefs divers, le duc d'Albe affectait toujours une grande modération de langage et un grand respect pour l'autorité pontificale [3]. Ses actions portaient un tout autre caractère : dès le commencement de septembre, il attaqua l'État de l'Église avec quatre mille soldats espagnols et huit mille Italiens. Quoique l'armée du pape fût plus nombreuse, elle n'opposa nulle part une honorable résistance, vérifiant ainsi le proverbe italien qui porte que les armes des soldats de l'Église n'ont point de tranchant. Toutes les petites villes de la Campagne de Rome furent prises les unes après les autres, et le duc d'Albe y fit exercer par ses soldats les plus atroces cruautés, voulant ainsi frapper

[1] De Thou, l. XVII, p. 412. — Fra Paolo, l. V, p. 411.
[2] Ribier, p. 656. — De Thou, l. XVII, p. 407. — Belcarius, l. XXVII, p. 889. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 948. — Le duc de Parme rendit le collier de l'ordre à l'ambassadeur français à Venise, en 1558. Ribier, p. 725.
[3] Mémoire du duc d'Albe. Ribier, p. 653.

les habitants et le sacré consistoire de terreur, de peur qu'ils ne prissent à la lettre le ton de déférence et de respect qu'il croyait devoir affecter dans son langage en parlant du pape [1].

Le maréchal Strozzi s'était rendu à Rome dès le commencement de la campagne avec un certain nombre de gentilshommes français pour diriger le pape par ses conseils. Peu après, et dans le mois de septembre, Montluc y arriva aussi par les ports de l'État de Sienne, avec environ deux mille soldats gascons; mais il s'en fallait que les uns ou les autres fussent en état de tenir tête au duc d'Albe. Le danger croissait; la ville même de Rome était menacée, et les cardinaux pressaient le pape de faire la paix. Celui-ci repoussait toutes leurs instances avec emportement. Le dimanche 8 novembre, de Selve et Lansac, deux des gentilshommes français attachés à l'ambassade, allèrent visiter le pape. « Sitôt que nous fûmes en sa présence, écrivent-ils à leur cour, avant » qu'avoir le loisir de lui entamer aucun propos, il nous demanda » quelles nouvelles nous avions du roi et du secours; moi de Selve lui » répondis que nous n'avions point eu de lettres depuis celles du 21 du » mois passé; mais que celles-là tenoient une résolution si ferme et » assurée dudit secours, que je pensois qu'on vaquoit à présent, et » pensoit aux effets plutôt qu'à écrire, et qu'il ne pouvoit guère tarder » que je n'en eusse quelque bonne nouvelle. Sa Sainteté répliqua que » plût à Dieu qu'ainsi fût, et qu'il en étoit grand besoin; que jamais » le roi n'avoit eu ni n'auroit telles occasions pour la grandeur et pour » l'exaltation de toute sa maison que celle qui s'offroit; répétant les » propos qu'elle avoit plusieurs fois tenus, de vouloir mettre la cou- » ronne de l'Empire sur la tête de Sa Majesté, et faire son second fils » roi de Naples, et un autre duc de Milan, et ériger ledit duché en » royaume, et le faire roi de Lombardie; et un autre, qu'il le feroit » dès cette heure cardinal; et qu'il ne cédoit à cardinal quelconque » français, quel qu'il fût, pour être plus Français et aimer le roi plus » que lui; et que Sa Majesté pouvoit bien faire son compte de ne voir » jamais pape tant sien que lui, quelque Français naturel qu'il pût » être; et que si l'on s'étoit déclaré et avoit pris les armes contre un » Empereur et un pape pour un duc de Parme, qu'il ne savoit que » dire si on ne les prenoit à bon escient non-seulement pour un pape, » mais pour la querelle de Dieu et de son Église; et pour acquérir par

[1] De Thou, l. XVII, p. 420. — Belcarius, l. XXVII, p. 874. — Muratori, t. XIV, p. 419.

» manière de dire la monarchie du monde, et tant de grands et si » beaux États, et délivrer tant de peuples opprimés; que le roi, s'il » vouloit, seroit adoré comme un rédempteur de l'Italie; qu'il avoit » telle connoissance de la bonne intention de Sa Majesté, et de l'affec- » tion et amour qu'elle lui portoit, qu'il se tenoit pour tout certain » qu'elle ne lui manqueroit jamais de son aide et de sa promesse, si » ce n'étoit par la malice et assassinement de quelques traîtres qui » pour leurs intérêts particuliers vouloient empêcher la grandeur de » sadite Majesté sous le manteau d'une paix qui sembloit en appa- » rence être une belle chose; mais que cette paix en effet n'étoit qu'une » invention diabolique pour empêcher la ruine des hérétiques, schis- » matiques, ennemis de Dieu et de l'Église; et quiconque conseilloit » et mettoit en avant une paix avec telles gens, il étoit ministre du » diable, ministre d'iniquité, favorable aux méchants hérétiques, » traître et déloyal serviteur à son maître; et que Dieu le maudiroit et » en feroit la vengeance, et qu'il prioit Dieu de le maudire comme lui » le maudissoit; nous disant là-dessus à tous deux telles paroles : » Cheminez droit l'un et l'autre, car je vous jure le Dieu éternel que » si je puis entendre que vous vous mêliez de telles menées, je vous » ferai voler les têtes de dessus les épaules; et ne pensez pas que j'at- » tende pour cela des nouvelles du roi; car la première chose que je » ferai sera de vous faire trancher vos têtes, et puis après j'en écrirai au » roi, et lui manderai que je vous ai châtiés et punis comme traîtres » de Sa Majesté et de moi. Et n'estimez pas que pour telles gens que » vous le roi laisse de m'être bon fils; car j'en enverrai par terre à cen- » taines de telles têtes que les vôtres, et l'amitié d'entre le roi mon » fils et moi ne sera pour cela de rien altérée.... Il m'a été donné une » fois une trève infâme et maudite, et je l'ai endurée pour une fois; » mais qui me voudra pour la seconde fois donner d'une paix, je vous » jure le Dieu vivant que je mettrai des têtes par terre, et advienne » qu'il en pourra advenir.... » En somme, Sa Sainteté continua ce » propos de nous faire trancher nos têtes, et de mécontentement, près » d'une heure en telle colère, qu'elle s'en mit hors d'haleine, et ne pou- » voit plus parler [1]. »

Le roi, bientôt après, avertit le pape qu'il avait rassemblé l'armée que le duc de Guise était chargé de lui conduire, et qu'elle ne tarderait

[1] Mémoire au roi Dans Ribier, p. 665.

pas à passer les monts. Cependant le danger devenait tous les jours plus pressant pour Rome ; et, le 19 novembre, le cardinal Caraffa signa une trêve de dix jours, qui fut ensuite prolongée jusqu'à quarante jours avec le duc d'Albe. Cette trêve fut annoncée comme destinée à préparer la paix ; mais quelque envie que les Espagnols eussent de conclure, le pape n'écoutait que sa haine, et il ne songeait qu'à gagner du temps par la trêve pour attendre le duc de Guise [1].

Tandis que Henri flottait entre les factions de sa cour, ayant fait la paix pour complaire aux Montmorency, et recommençant la guerre pour complaire aux Guise, il n'était pas moins indécis dans l'administration intérieure de son royaume. Là aussi, il n'osait contrarier ouvertement ni ses divers favoris, ni sa maîtresse, ni sa femme ; il cédait tour à tour à chacun, et sa complaisance envers l'un d'eux devenait un titre pour les autres, afin d'obtenir de lui une complaisance semblable. Un Guise ayant épousé une fille de Diane, duchesse de Valentinois, Montmorency voulut que son fils épousât Diane, fille du roi, et veuve du duc de Castro, qui, probablement, était fille de la duchesse de Valentinois, quoique celle-ci eût trouvé plus convenable de lui supposer une autre mère. Le roi y consentit; mais François de Montmorency était engagé à mademoiselle de Piennes, l'une des plus belles et des plus aimables personnes de la cour. Le mariage avait été contracté secrètement ; pour le rompre, le connétable fit publier un édit contre les mariages clandestins, qu'il annulait par un effet rétroactif, même lorsqu'ils avaient été contractés par des personnes majeures : il fit enlever mademoiselle de Piennes, qui fut enfermée dans un couvent ; et il envoya son fils à Rome pour obtenir l'assentiment du pape [2].

Depuis long temps le trésor était vide, le crédit épuisé, les impôts engagés d'avance ; et les dettes, montant à vingt-cinq millions, dépassaient ce que la France avait la faculté de payer. Pour les expéditions d'éclat, pour les fantaisies des favoris, on trouvait encore des capitaux ; mais le service ordinaire de la guerre était toujours en souffrance : le maréchal de Brissac, qui commandait en Piémont, n'avait pas le quart des troupes nécessaires pour défendre cette province ; et lorsqu'il de-

[1] Ribier, p. 668, 669. — De Thou, l. XVII, p. 424. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 965, 975. — Fra Paolo Concilio di Trento, l. V, p. 415. — Muratori, Annali, t. XIV, p. 419.

[2] L'édit fut publié en février 1557. Isambert, p. 469. — Belcarius, l. XXVII, p. 890, 897. — Tavannes, t. XXVI, p. 153. — Brantôme, t. II, Disc. 62, p. 424.

mandait leurs soldes arriérées, on lui envoyait en réponse l'ordre de licencier encore une partie des soldats qui lui restaient. Les longs mémoires de son secrétaire, Boivin du Villars, ne nous apprennent autre chose que cette continuelle impuissance [1]. Au lieu d'argent, le roi accordait à ses favoris, tantôt des places et des gouvernements, tantôt des évêchés, des abbayes, et des bénéfices ecclésiastiques, que les courtisans s'arrachaient au moment où ces emplois devenaient vacants, sans que l'avantage des peuples ou l'édification des fidèles eussent jamais aucune part à leur distribution. Les courtisans étaient encore à la recherche des procès, et dès qu'ils pouvaient élever la plus légère prétention à un droit litigieux, ils se faisaient nommer des commissaires par le roi pour s'assurer le gain de leur cause, en la soustrayant à ses juges naturels : enfin ils étaient sans cesse à la poursuite des confiscations ; souvent ils parvenaient à se faire assurer d'avance celles de tous les usuriers, de tous les hérétiques d'une ville ou d'une province ; et dès qu'ils les avaient obtenus, ils sollicitaient la nomination d'une commission, pour y aller allumer des bûchers.

Mais, tandis que l'exécrable cupidité de ceux qui entouraient Henri II était une des causes qui rendaient les persécutions contre les calvinistes toujours plus cruelles, le fanatisme faisait de son côté des progrès dans tout le royaume. Au commencement de la réforme, les catholiques s'étaient montrés assez calmes sur la manifestation des idées nouvelles; ils éprouvaient plus de pitié que de colère pour ceux qui, par un zèle enthousiaste, troublaient l'ordre établi, et sacrifiaient les intérêts de la terre à ceux du ciel ; depuis que la lutte s'était prolongée, les prédications fanatiques des moines, les calomnies répandues sur la croyance et la conduite des sectaires, avaient commencé à allumer dans ceux qui demeuraient fidèles à l'ancienne religion, une sorte de fureur. La populace demandait des victimes ; elle assistait aux exécutions avec une joie féroce ; elle se chargeait de faire elle même la police pour l'Église, d'épier et de dénoncer quiconque, par une vie plus rangée, par des propos empreints de mysticisme, ou par son absence dans les jours de fête, donnait à soupçonner qu'il penchait vers la réforme. Les juges civils et ecclésiastiques étaient quelquefois forcés par le peuple de sévir, lors même qu'ils n'en avaient aucune envie. D'autre part, l'enthousiasme des calvinistes était porté jusqu'à la soif du martyre. Quand ils

[1] Mém. de Boivin, du Villars, l. VII, et VIII. t. XXXV et XXXVI.

étaient dénoncés, quand ils étaient saisis, ils confessaient hautement leurs opinions; ils repoussaient les subterfuges que quelques-uns de leurs juges leur suggéraient volontiers; ils se déclaraient prêts pour le martyre; et au milieu des douleurs de l'atroce supplice auquel ils étaient livrés, tandis qu'on prolongeait leur agonie sur un bûcher par des inventions infernales, ils entonnaient le psaume : « Mon Dieu, « prête-moi l'oreille dans ma douleur sans pareille! » et ils frappaient leurs persécuteurs eux-mêmes de tant d'admiration, qu'on les vit plus d'une fois embrasser la croyance de ceux qu'ils venaient de traîner au supplice.

La France et l'Angleterre rivalisaient alors dans leurs efforts pour extirper l'hérésie par la terreur. La cruelle Marie semblait s'acharner de préférence contre ceux que leur science, leur vertu, leurs hautes dignités avaient mis le plus en évidence pendant les règnes de son père et de son frère : Hooper, Ridley, Latimer, Cranmer, les plus éminents entre les prélats de l'église réformée, périrent les premiers dans les flammes [1]. En même temps, Marie faisait déterrer les os de ceux qui, avant son règne, avaient succombé à une mort naturelle, pour les soumettre à un vain jugement, et les faire brûler aussi. En France, la persécution devenait tous les jours plus violente; mais elle n'atteignait point les rangs plus élevés de la société. Théodore de Bèze nomme soigneusement les victimes dans chaque ville; il précise le jour de leur martyre, le détail de leur souffrance, et le triomphe de leur courage. Il ne voulait pas que les fidèles pussent jamais oublier un des héros de leur croyance; mais leur catalogue est trop long pour que nous puissions songer à le rapporter [2].

Jusqu'alors les calvinistes n'avaient point eu d'église organisée en France, et point de culte commun; ils se renfermaient dans leurs maisons, et s'y encourageaient par la lecture de la Bible, ou des livres pieux qui leur étaient apportés de Genève, et par le chant des psaumes de Marot, mis en musique par Goudimel. Un nombre infini de sectaires, qui avaient été obligés de fuir de leurs maisons, erraient sans cesse de ville en ville, au travers de la France, recevant l'hospitalité de ceux qu'ils savaient être en secret attachés aux mêmes opinions, priant avec eux, et les exhortant à persister dans l'œuvre du Seigneur. Ces pèlerins de la réforme visitaient fréquemment Genève et Lausanne, pour

[1] Mackintosh, t. II, p 320.
[2] Hist ecclésiastique, l. II. p. 93.

y recevoir des enseignements religieux de la bouche même de Calvin et de ses premiers disciples; ils se chargeaient en même temps des livres de la religion, qu'ils allaient ensuite répandre dans les provinces de France : pour le faire, ils bravaient les dangers les plus effrayants; car lorsqu'on trouvait quelqu'un de ces livres sur eux, ils n'échappaient pas au supplice. Ainsi les protestants français étaient encouragés par des confesseurs et des martyrs, non par des prêtres : aucun ministre ne célébrait pour eux la sainte Cène et le baptême, et ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements dans la forme usitée par l'église catholique, se trouvaient obligés de venir à Genève pour cet acte religieux. Genève était alors la ville sacrée des protestants, celle vers laquelle tous les yeux se tournaient, d'où la lumière était sans cesse portée dans toutes les provinces; et lorsque les malheureux religionnaires, qui ne cessaient d'y accourir pour prier, pour éclairer leur foi et pour ranimer leur courage avant de braver de nouveaux dangers, découvraient pour la première fois, en sortant des gorges du Jura, cette cité du Seigneur, ils se jetaient à genoux, ils remerciaient Dieu, et ils entonnaient ses louanges.

Mais le nombre des religionnaires était devenu trop grand en France, pour qu'ils pussent se passer plus longtemps de ministres et de culte. Un gentilhomme du Maine, nommé la Ferrière, qui avait embrassé les nouvelles opinions avec sa famille, avait amené sa femme à Paris pour y échapper à la surveillance religieuse, plus active dans les provinces. Ayant un jour assemblé, dans sa maison du Pré aux Clercs, un assez grand nombre de calvinistes, il leur déclara qu'il ne se soumettrait pas à ce que l'enfant dont sa femme était grosse fût baptisé avec des cérémonies qu'il nommait idolâtres; il les pressa donc d'élire entre eux un ministre : l'assemblée s'y prépara par le jeûne et par la prière, puis elle désigna tout d'une voix un jeune homme d'Angers, nommé la Rivière, qui n'avait pas plus de vingt-deux ans, mais qui était tout nouvellement revenu de Genève, et qui joignait à la science et à la foi le courage nécessaire pour entrer dans cette carrière de dangers; c'était au mois de septembre 1555. L'organisation de l'église de Paris fut terminée, dit Théodore de Bèze, « par l'établissement d'un consistoire » composé de quelques anciens et diacres qui veilloient sur l'église, le » tout au plus près de l'exemple de l'église primitive du temps des » apôtres. Cette œuvre, véritablement, est procédée de Dieu en toute » sorte, surtout si on regarde les difficultés qui pouvoient ôter toute » espérance de pouvoir commencer cet ordre par la ville de Paris. Car

» outre la présence du roi en icelle, avec tous les plus grands ennemis » de la religion étant à ses oreilles, la Chambre ardente du parlement » étoit comme une fournaise vomissant le feu tous les jours ; la Sorbonne travailloit sans cesse à condamner les livres et les personnes ; » les moines et autres prêcheurs attisoient le feu de la plus étrange » sorte qu'il étoit possible ; il n'y avoit boutique ni maison tant soit » peu suspecte qui ne fût fouillée ; le peuple, outre cela, étant de soi-» même des plus stolides de France, étoit enragé et forcené [1]. »

L'église de Paris réussit cependant à se dérober, près de deux ans, à la connaissance de ses ennemis ; et comme la communication la plus active était alors entretenue entre tous les religionnaires, son organisation fut imitée avec une étonnante rapidité à Meaux, à Angers, à Poitiers, à l'île d'Arvert en Saintonge, à Agen, à Bourges, à Issoudun, à Blois et à Tours. Dans chacune de ces villes, un ministre, candidat pour le martyre, arriva de Paris ou de Genève, et fut institué avant la fin de l'année ; dans chacune aussi, avant que l'année fût révolue, quelques hommes d'entre ceux qui avaient montré le plus de zèle pour la foi nouvelle, furent dénoncés aux juges ou civils ou ecclésiastiques, arrêtés, condamnés et brûlés avec un raffinement de cruauté.[2]

Un projet avait cependant été formé sous la protection de l'amiral de Coligny, qui favorisait secrètement les protestants, pour les soustraire au bûcher, et les employer en même temps à étendre le commerce et la puissance de la France dans cette Amérique, où les Espagnols et les Portugais faisaient chaque jour de nouvelles découvertes. Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, entreprit d'aller fonder une colonie protestante au Brésil : il partit du Havre avec deux vaisseaux de deux cents tonneaux, le 14 août 1555 ; il était accompagné par plusieurs gentilshommes, par des ouvriers, et par quelques ministres du culte, qui se flattaient de se faire une nouvelle patrie, où ils pourraient servir Dieu en liberté. Le 13 novembre, ils entrèrent dans la rivière que les Portugais appelaient déjà Rio-Janeiro : les naturels du pays paraissaient empressés à contracter avec eux une alliance ; ils prirent possession d'une île, où ils bâtirent un fort qu'ils nommèrent Coligny ; mais bientôt les difficultés, les privations, les besoins d'une nouvelle colonie, aigrirent des hommes qui avaient trop compté sur le secours de Dieu, et trop négligé les moyens humains ; ils se que-

[1] Théod. de Bèze, l. II, p. 99 et 100.
[2] *Ibid.*, p. 100-110.

rellèrent, ils quittèrent le fort Coligny ; les uns périrent de misère, d'autres regagnèrent avec peine les côtes de France [1].

Pendant ce temps Charles-Quint avait accompli les diverses abdications par lesquelles il se dépouilla successivement de toutes ses couronnes; il avait envoyé à son frère Ferdinand, le 27 août 1556, le sceptre de l'Empire qu'il lui résignait [2]. Le 17 septembre, il prit congé de son fils, qu'il laissa dans les Pays-Bas, et s'étant embarqué en Zélande, sous l'escorte de vaisseaux des trois nations espagnole, flamande et anglaise, il prit terre à Laredo, en Biscaye, le onzième jour. Arrivé à Burgos, il fut obligé de s'y arrêter quelques semaines, faute d'argent pour continuer sa route, et récompenser les hommes de sa suite, qu'il ne voulait pas conduire plus loin. Déjà les ministres de son fils étaient en retard pour lui payer la pension de cent mille écus qu'il s'était réservée; les nobles des provinces qu'il traversait ne lui montraient plus d'empressement ou de respect, depuis qu'il n'avait plus de grâces à distribuer, il avait cessé d'être à leurs yeux un grand personnage. En même temps, ses infirmités redoublaient, et ce n'était qu'avec de cruelles souffrances qu'il pouvait avancer dans son voyage. A Valladolid, il se sépara de ses deux sœurs, auxquelles il ne voulut point permettre de l'accompagner dans sa solitude; et, le 21 février 1557, il entra dans le petit appartement qu'il s'était fait préparer au couvent de Saint-Just, près de Placencia, dans l'Estramadure. Il avait choisi le site de ce couvent comme le plus salubre et le plus délicieux de toute l'Espagne; et on lui avait entendu dire, lorsqu'il le visitait bien des années auparavant, qu'une telle retraite aurait pu tenter Dioclétien [3].

(1557.) La cour de France s'était engagée envers le pape à recommencer la guerre contre Philippe, et pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver le duc de Guise traversait les Alpes avec les troupes qu'il comptait conduire à Rome. Cependant Henri II n'avait point dénoncé la rupture de la trêve de Vaucelles ou la reprise des hostilités; il demandait seulement qu'en se conformant à cette trêve, Philippe II cessât d'attaquer le pape [4]. Gaspard de Coligny, quoiqu'il fût celui qui

[1] De Thou, l. XVI, p. 381. — Belcarius, l. XXVIII, p. 909.
[2] Traités de Paix, t. II, p. 276.
[3] Robertson's l. XII, p. 231-238. — De Thou, l. XVII, p. 449. — Belcarius, l. XXVII, p. 891. — P. Minana, l. V, c. 3, p. 289. — Ferreras, t. XIV, p. 12.
[4] Ribier, p. 645.

avait signé la trêve, et qui était ensuite allé à Bruxelles recevoir le serment du monarque ennemi, parut éprouver une sorte de jalousie de ce que son rival, le duc de Guise, devait porter les premiers coups dans la guerre qui allait se rallumer. Il était gouverneur de Picardie; quelques traîtres lui ayant offert de lui livrer la ville de Douai, il tenta de la surprendre, et vint s'embusquer, le 6 janvier 1557, auprès de ses murs; mais au lieu d'y être joint par ceux qui avaient promis de lui livrer la ville, ce fut lui-même qui s'y vit attaqué à l'improviste, et forcé de faire une retraite précipitée. Pour s'en venger, il se jeta sur Lens en Artois, qu'il attaqua, prit et brûla [1].

Le duc de Guise avait pris congé du roi à Saint-Germain, le 17 novembre 1556, et au commencement de janvier seulement il était entré en Piémont. Son armée ne s'élevait pas en tout à quinze mille hommes; plus de la moitié d'entre eux étaient Suisses. Les ducs d'Aumale et de Nemours, le marquis d'Elbœuf, Cypierre, Tavannes, la Roche-Posay, Biron, et une foule de seigneurs de la cour, suivirent le duc de Guise, qui, par son crédit, avait assuré trois mois de solde d'avance à ses troupes, tandis que la solde de celles de Brissac était arriérée de huit à neuf mois. Quoique cette armée pût paraître bien faible pour s'aventurer jusqu'à l'extrémité de l'Italie, l'épuisement était tel de part et d'autre, qu'elle inspira une grande terreur. Le cardinal de Trente, gouverneur de Milan, sollicitait avec instance l'arrivée de huit mille fantassins et deux cents chevaux, qu'on lui avait promis d'Allemagne; et, en attendant, le danger lui parut si grand, qu'il rendit des armes aux Milanais, que la jalousie espagnole avait jusqu'alors tenus désarmés. Sa terreur s'accrut encore, lorsqu'il sut que, le 20 janvier, Guise avait pris d'assaut Valenza sur le Pô, dont le gouverneur lui avait refusé des vivres au passage; il adressa cependant ses plaintes au duc sur cette violation de la trêve; Guise répondit que, comme Français, il était toujours prêt à l'observer; mais qu'il avait été envoyé par le roi pour porter des secours au pape, son allié, et qu'il ne devait désormais être considéré que comme un soldat du pape [2]

Hercule II, duc de Ferrare, était entré dans l'alliance française, et avait accepté le commandement en chef de l'armée du duc de Guise,

[1] De Thou, l. XVIII, p. 454. — Rabutin, t. XXXVIII, p. 378, — Minana, l. V, c. 6, p. 299.

[2] *Ibid.*, p. 456.— Belcarius, l. XXVII, p. 892.—G. B. Adriani, l. XIV, p. 982. — Villars, t XXXV, l. VIII, p. 348. et notes 482.

à laquelle il devait joindre six mille hommes de ses propres troupes. Le duc de Parme, alarmé de l'approche de tant de soldats, avait fait avertir Brissac que, malgré son nouveau traité avec Philippe, il observerait la neutralité, et ne s'opposerait point au passage des Français à travers ses États; le duc de Florence, le fourbe et cruel Cosme Ier, parut aussi rechercher l'alliance française; il se plaignait hautement de l'ingratitude espagnole : après qu'il s'était épuisé de sang et d'argent, disait il, pour conquérir Sienne, Philippe II refusait de lui remettre cette ville, et le laissait exposé aux vexations et aux affronts de ses lieutenants. Mais les plaintes de Cosme et ses intrigues avec la France n'étaient qu'une ruse pour alarmer Philippe. Elle réussit, et ce roi, pour se l'attacher, finit par lui céder, le 19 juillet 1557, l'État de Sienne, sans l'obliger même pour cela à rompre ouvertement avec la France [1].

Les Vénitiens avaient été pressés en même temps par les Caraffa et par les Français d'entrer dans une alliance qui leur était représentée comme destinée à rétablir l'indépendance de l'Italie ; la Vigne, ambassadeur de France à la Porte, avait sollicité Soliman II d'envoyer de nouveau sa flotte à l'appui de la française, affirmant que le roi de France n'avait rien de plus à cœur que la grandeur et la prospérité des Ottomans, et que son but, soit dans la paix, soit dans la guerre, n'avait jamais été autre que de seconder le sultan son bon frère et son allié. En lisant toutes les dépêches de cet ambassadeur, on voit clairement que les Français ne se croyaient pas tenus à apporter la moindre bonne foi dans leurs relations avec les infidèles [2].

Mais pour que l'armée du duc de Guise pût opérer l'affranchissement de l'Italie, il fallait qu'elle commençât par conquérir la Lombardie, et qu'elle en chassât les Allemands et les Espagnols, ce qui dans ce moment eût été facile : alors l'alliance des Vénitiens, celle des ducs de Ferrare, de Parme et de Florence, qui étaient encore irrésolus, la possession du Piémont et de la plus grande partie du Montferrat, dont le maréchal de Brirsac était maître, et enfin l'appui du pape, auraient donné les plus grandes facilités pour chasser aussi les Espagnols du royaume de Naples. Ce fut la conclusion à laquelle s'arrêtèrent les chefs français et italiens assemblés à Turin, Guise, Brissac, de Termes,

[1] G. B. Adriani, l. XIV, p. 994, 1001, 1012. — De Thou, XVIII, p. 472-477.

[2] Lettres de l'év. de Lodève, ambassadeur à Venise, et de la Vigne à Constantinople. Dans Ribier, p. 673, 685.

les trois frères Birague, de Gordes, et d'autres encore ; ils convinrent d'envoyer en poste Boivin du Villars pour en rendre compte au roi [1]. Mais Guise ambitionnait plus une action d'éclat que les résultats des combinaisons d'une campagne savante, qui l'aurait tenu trop longtemps éloigné de la cour. Son intention était de profiter de la faveur du vieux pape, qui pouvait mourir d'un jour à l'autre ; il voulait élever au saint-siége le cardinal de Lorraine son frère, et se placer lui-même sur le trône de Naples, et il ne lui convenait pas de révéler de tels projets à sa cour : aussi en même temps que Villars fut dépêché au roi par les chefs réunis, Guise envoya un courrier à son frère, le cardinal de Lorraine, pour qu'il fît agir la duchesse de Valentinois et la reine auprès du roi, en sorte que celui-ci lui envoyât l'ordre de continuer sa marche vers Rome. De son côté, le pape insistait pour que l'armée française se présentât dans l'Abruzze, où il prétendait avoir de grandes intelligences [2]. Brissac, avec huit cents chevaux et huit mille fantassins, ayant fait une diversion dans le Milanais, Guise traversa les duchés de Plaisance et de Parme sans y rencontrer aucune résistance, des vivres lui étant partout préparés pour son argent. Près de Reggio, il rencontra son beau-père, le duc de Ferrare, à la tête de six mille hommes de troupes que celui-ci avait promises pour l'expédition, et la délibération sur la convenance d'attaquer la Lombardie y fut renouvelée ; mais Guise s'y refusa décidément. Le duc de Ferrare, de son côté, déclara qu'il ne voulait pas s'aventurer si loin de ses États, et il se sépara de son gendre avec assez de mécontentement, commençant à mal augurer d'une expédition qui lui paraissait conduite avec si peu de prudence [3].

Le 31 janvier 1557, la guerre fut déclarée dans Rome au roi Philippe, au nom de Henri II. Le pape fit, peu après, une création de dix cardinaux, parmi lesquels, à la sollicitation de la France, il donna le chapeau à Jean Bertrandi, garde des sceaux, et aux évêques de Béziers et de Toulon [4]. La vue des drapeaux français avait relevé l'audace du pape ; il avait rompu toute négociation avec le duc d'Albe, qui de son

[1] Villars, t. XXXV. l. VIII, p. 352.
[2] *Ibid.*, p. 367. — Fra Paolo, Concil. di Trento, l. V, p. 414. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 985.
[3] G. B. Adriani, l. XIV, p. 989. — De Thou, l. XVIII, p. 458. — Belcarius, l. XXVII, p. 894.
[4] Ribier, p. 684. — Belcarius, l. XXXVII, p. 896.

côté, à l'approche des Français, avait concentré ses troupes dans le royaume de Naples, en sorte que les généraux du pape n'eurent pas de peine à reprendre plusieurs des petites places qu'ils avaient perdues dans la campagne précédente. On ne peut lire cependant les détails de ces chétives expéditions sans un sentiment d'horreur et d'effroi. Tandis que la civilisation paraissait faire des progrès, que les sciences, les lettres, les arts étaient cultivés avec un redoublement de zèle, la guerre se faisait d'une manière toujours plus horrible ; les soldats mercenaires, recueillis parmi le rebut des nations, corrompus par les forfanteries de leurs compagnons d'armes et de leurs devanciers, et se proposant d'enchérir sans cesse les uns sur les autres, dans leur mépris des lois, de la vie civile, et de l'humanité, avaient rendu la guerre plus atroce qu'elle ne l'eût jamais été dans les temps les plus barbares. Lorsqu'une ville était prise de force, lors même qu'elle se rendait à discrétion, non-seulement le viol et le pillage étaient toujours autorisés, le plus souvent la ville même était brûlée, et les hommes, les femmes et les enfants tous massacrés [1].

L'armée du duc de Guise était entrée par Bologne dans les États de l'Église ; tandis qu'elle traversait les Marches et qu'elle se concentrait dans le voisinage d'Ascoli, le général se rendit à Rome, où il fut reçu le 4 mars par le pape, qu'entouraient le maréchal Strozzi, l'ambassadeur de France, les Caraffa et les cardinaux les plus attachés à la France. Paul IV annonça à cette assemblée son intention de prononcer contre Philippe une sentence par laquelle il le dépouillerait du royaume de Naples, en punition de ce que, vassal du saint-siége, il avait pris les armes contre le pape son seigneur ; il le frapperait en même temps de censures et d'excommunications avec tous ses vassaux et adhérents, et il enlèverait leurs dignités aux cardinaux qui demeureraient attachés à son service [2]. Mais si Guise trouva dans le vieux pontife autant de zèle, autant d'impétuosité qu'il pouvait en désirer, il s'aperçut bientôt que ses neveux de Caraffa lui avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir. Les vivres, les munitions de tout genre qui devaient être réunis à Ascoli, ne s'y trouvaient point ; les soldats pontificaux n'arrivaient qu'en petit nombre ; les partisans dont on avait annoncé le soulèvement dans les Abruzzes se tenaient tranquilles. Le 15 avril cependant Guise passa la frontière ; il prit Campli, dont il laissa massacrer tous

[1] De Thou, l. XVIII, p. 460.
[2] Ribier, p. 678.

les habitants ; et le 24 avril il vint mettre le siége devant Civitella. Cette petite ville était mal fortifiée ; une partie de son enceinte n'avait d'autres murailles que celles des maisons extérieures ; mais sa situation au sommet d'un monticule en pain de sucre en rendait l'accès difficile, et les horreurs commises à Campli avaient appris aux habitants qu'il n'y avait de sûreté pour eux que dans la victoire ; les femmes manifestèrent dans le combat autant d'intrépidité que les hommes, et elles partagèrent jusqu'au bout tous les dangers de la défense. Le duc d'Albe, pendant la durée du siége, réunit son armée à Giulia-Nova, à peu de distance de Civitella ; mais comme elle était composée en partie de nouvelles levées, il lui accordait peu de confiance, et il ne voulut pas l'exposer à une bataille. Cependant la résistance obstinée de Civitella déconcertait les plans du duc de Guise ; il avait livré plusieurs assauts, qui tous furent repoussés; les munitions promises par les Caraffa n'arrivaient point, beaucoup de soldats tombaient malades; les fourrageurs, dès qu'ils s'écartaient, étaient enlevés par le duc d'Albe ; chaque jour on annonçait que celui-ci allait attaquer les Français, et chaque jour Guise redoutait davantage cette attaque; enfin le 15 mai il prit le parti de lever le siége, et de se retirer d'abord sur le territoire d'Ascoli, ensuite sur celui de Macerata, pour y refaire son armée [1].

Le duc de Guise éprouvait la plus violente irritation de voir tous ses projets déjoués, tous ses rêves de gloire évanouis, et d'être venu échouer devant une mauvaise place presque inconnue de l'Abruzze, avec cette armée qui avait fait trembler toute l'Italie. Au lieu de s'accuser lui-même d'avoir méprisé les conseils de Brissac et du duc de Ferrare, il chercha sur qui faire tomber son ressentiment ; il prétendit avoir été trompé par Caraffa sur les dispositions des Napolitains, sur les forces de l'État de l'Église, sur les soldats, l'argent, les munitions qui lui avaient été promis. Un jour qu'il était à table avec Antonio Caraffa, marquis de Montebello, le plus jeune des neveux du pape, la dispute s'échauffa tellement entre eux que, selon les uns, il l'accusa d'avoir volé ses soldats; selon d'autres il lui jeta sa serviette ou son assiette à la tête [2]. Caraffa vint se plaindre à son oncle de l'insolence des Français : mais celui-ci, qui n'avait plus d'autres alliés qu'eux, fut obligé de dé-

[1] De Thou, l. XVIII, p. 461. — Belcarius, l. XXVII, p. 896. — G. B. Adriani, l. XIV, p. 1007.

[2] *Ibid.*, p. 483. — Adriani, l. XIV, p. 1008.—Tavannes, t. XXVI, p. 158. — Muratori, Ann., t. XIV, p. 424.

vorer cet affront. Pendant ce temps le duc d'Albe avait reçu des renforts considérables ; il était rentré dans les terres de l'Église ; il en reprenait les villes les unes après les autres, et il les traitait avec la plus horrible cruauté ; enfin, il avait rencontré Antonio Caraffa avec l'armée du pape, sous les murs de Palliano, et il l'avait mise en déroute [1].

De son côté, Montluc était retourné au service du simulacre de la république de Sienne, qui s'était conservé à Montalcino, et il y soutenait la guerre contre le duc de Florence ; Brissac, en Piémont, avait de nouveau mis le siége devant Val-Fenera, dans l'Astesan, et il s'était enfin rendu maître, le 22 avril, de cette place qui lui avait résisté si longtemps, et qu'il rasa de fond en comble. Le duc de Ferrare faisait la guerre aux petits seigneurs de Correggio et de Guastalla, et le maréchal Strozzi travaillait, d'après les ordres de Henri II, à réconcilier le duc de Guise avec les Caraffa [2].

Guise, après avoir laissé ses troupes se reposer quelques semaines dans la Marche, se rapprocha des frontières de l'Abruzze, où il eut quelques engagements avec les Espagnols : un de ses meilleurs officiers, la Roche-Posay, y fut fait prisonnier près d'Ascoli. D'après les ordres du roi, Guise traversa ensuite le duché de Spoleto, et vint à Tivoli vers le milieu du mois d'août, pour défendre le pape qui venait d'éprouver de nouveaux échecs ; mais retardé dans sa marche par le duc d'Albe, il ne put arriver à temps pour sauver la ville de Segna qu'assiégeait Marc-Antonio Colonna, et qui fut prise d'assaut, pillée, brûlée, et ses habitants massacrés. Peu de jours après, le duc d'Albe ayant dérobé sa marche à Guise, se presenta aux portes de Rome dans la nuit du 26 août ; il se flattait ou de surprendre la ville, ou d'y être introduit par quelqu'un de ses partisans. Son dessein échoua ; mais il en avait fait assez pour que le pape apprît enfin à connaître tout le danger qui le menaçait. Ce pontife orgueilleux et irascible regardant les succès de ses ennemis comme une œuvre de l'enfer, se croyait près de subir le martyre, et il ne demandait plus, disait-il, que d'être réuni à Jésus-Christ. Comme il était dans cet état d'irritation et d'inquiétude, le duc de Guise se présenta inopinément à lui, et lui remit une lettre que Henri II lui écrivait en date du 3 août, par laquelle il lui annonçait le

[1] De Thou, l. XVIII, p. 478. — Belcarius, l. XXVII, p. 896.
[2] *Ibid.*, p. 466.—Montluc, t. XXIV, p. 1-36.—Villars, t. XXXVI, p. 3.

désastre éprouvé à Saint-Quentin, et le rappelait avec son armée pour venir sauver la France. Le pape, qui se voyait abandonné aux mains de ses ennemis, voulut d'abord retenir Guise; mais, lorsque celui-ci insista, il lui répondit : « Partez donc, aussi bien avez-vous fait peu » de chose pour le service de votre roi, moin encore pour l'Église, » et rien du tout pour votre honneur [1]. »

Heureusement pour Paul IV, il avait pour ennemi un monarque bigot qui croyait mettre son salut en danger lorsqu'il faisait la guerre au saint-siége, et des généraux qui, voulant s'assurer l'honneur d'être les défenseurs de l'Église et les exterminateurs des hérétiques, s'empressaient de montrer au pape la plus grande déférence. Une conférence fut ouverte à Pavis, sous la médiation des ambassadeurs toscans et vénitiens, entre le duc d'Albe et les cardinaux Santa Fiora et Vitelli. Le 14 septembre une paix y fut signée, qui devait satisfaire l'orgueilleux Paul IV. Le duc d'Albe s'engagea à se rendre à Rome pour y demander pardon au pape de lui avoir fait la guerre, et pour y recevoir l'absolution en son nom et au nom de son roi. Il devait lui rendre toutes les places conquises dans l'État de l'Église, au nombre de plus de cent, et laisser en dépôt les fiefs des Colonna dans des mains neutres, pour attendre un arrangement à l'amiable [2].

Le duc de Guise fit embarquer à Civita-Vecchia, pour la Provence, les troupes qu'il retirait des États romains. Lui-même il se rendit par terre à Ferrare, où il redemanda avec menaces, à son beau-père, cent mille écus qu'il lui avait prêtés. Le malheureux duc de Ferrare, exposé aux attaques combinées du gouverneur du Milanais et des ducs de Florence et de Parme, avait plus que jamais besoin de tout son argent. Cependant les ducs de Florence et de Parme ne désiraient pas la ruine de celui de Ferrare ; après une guerre moins malheureuse qu'il n'aurait pu le craindre, ce dernier abandonna l'alliance de la France, et fut réconcilié à Philippe II le 22 avril 1558. Monluc, qui avait pris la fièvre à Grosseto, quitta la Toscane peu après le départ de Guise, et Brissac demeura seul chargé de défendre le Piémont avec des troupes affaiblies et mal payées [3].

[1] La lettre dans Ribier, p. 700. — Le propos du pape, dans Fra Paolo, l. V, p. 415.

[2] Fra Paolo, l V, p. 415. — Ribier, p. 704. — De Thou, l. XVIII, p. 491. — G. B. Adriani, l. XV, p. 1037. — Belcarius, l. XXVII, p. 900. — Minana, l. V, c. 6, p. 302.

[3] Ribier, lettre de Guise au duc de Ferrare, Rome, 4 septembre, p. 703. —

La guerre que l'ambition des Guise avait rallumée attirait de toutes parts des désastres sur la France. La reine Marie d'Angleterre s'était crue autorisée, par la mauvaise foi de Henri II, à prendre la défense de son mari Philippe II. Celui-ci lui avait fait visite au printemps de 1557. Il lui avait annoncé que le gouvernement français était entré en correspondance avec les protestants anglais, et leur avait offert des secours pour les dérober à la cruelle persécution qu'ils éprouvaient alors. Marie, qui aimait avec passion son jeune mari, dont elle était fort négligée, ne résistait jamais à aucun de ses désirs. Le 7 juin, un hérant d'armes anglais se présenta à Henri II, et lui dénonça la guerre au nom de sa souveraine. Le roi fit bon accueil à ce héraut, quoiqu'il sentit avec inquiétude que la France avait déjà trop d'ennemis sur les bras. Il s'adressa toutefois à la reine régente d'Écosse, et il l'engagea à commencer immédiatement les hostilités contre les Anglais. C'était contre les intérêts et la volonté de la nation anglaise que Marie Tudor avait rompu avec la France pour complaire à son mari. Ce n'était pas moins contre les intérêts et la volonté de la nation écossaise que la reine régente, mère de Marie Stuart, rompit avec l'Angleterre pour complaire aux Guise ses frères [1].

Ce fut aussi au mois de juin seulement que les armées se rassemblèrent sur la frontière des Pays-Bas. Philippe II était alors âgé de trente ans; il aurait pu, comme font souvent les princes, prendre son ardeur belliqueuse de jeunesse pour des talents militaires, et vouloir commander son armée: il eut le bon esprit de n'y pas prétendre; il resta dans les Pays-Bas; mais il mit à la tête de ses troupes le duc de Savoie, qui avait déjà fait preuve de grands talents militaires; il lui donna pour lieutenants le duc d'Aerschot et les comtes de Mansfeld et d'Egmont. C'était à Givet qu'ils avaient donné rendez-vous à leurs soldats. Henri II, qui avait envoyé la fleur de ses troupes en Italie avec le duc de Guise, donna l'ordre au duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et à Gaspard de Coligny, gouverneur de Picardie, de se tenir sur la défensive sur toute la frontière du Nord. Il n'avait encore

Montluc, t. XXIV, p. 57 à 62. — Paix du duc de Ferrare. — Muratori, Annali, p. 428, 432.—G. B. Adriani, l. XV, p. 1061.—De Thou, l. XVIII, p. 490; l. XIX, p. 495; l. XX, p. 558.

[1] Procès-verbal du héraut d'armes.-Ribier, p. 690. — De Thou, l. XIX, p. 103. — Rabutin, t. XXXIX, p. 9. — Mackintosh, p. 336. — Robertson's Hist. of Scotland, b. II, p. 93. — Buchanani, Rer. Scot., l. XVI, p. 524.

pris à sa solde que neuf ou dix mille fantassins allemands, et huit cents ou mille cavaliers également allemands, et désignés sous le nom de pistoliers [1]. Encore que depuis soixante ans la France fût constamment en guerre, elle semblait devenir toujours moins belliqueuse ; à la réserve de quelques Gascons, tous ses soldats étaient étrangers : l'état d'humiliation et d'oppression où le roi et la noblesse retenaient le peuple, lui avaient fait perdre tout courage : habituellement désarmé, menacé, contraint de supporter tous les outrages, n'ayant aucune chance d'avancement, quand on lui rendait des armes il ne savait pas s'en servir ; on cessait presque absolument de faire marcher les légions des provinces, et depuis quelque temps les reiters, ou cavaliers allemands, remplaçaient dans les armées ces compagnies de gendarmerie française, qui auparavant avaient passé pour si supérieures à celles de toute autre nation. Le duc de Nevers croyait que l'intention du duc de Savoie était d'attaquer Mézières et Rocroy pour isoler ainsi Mariemburg, dont il se serait rendu maître ensuite. Nevers avait bien pourvu ces trois places, puis il avait pris position au bourg d'Attigny avec dix-huit mille fantassins et cinq mille cavaliers presque tous Allemands. Le 25 juillet, une attaque vigoureuse des Espagnols sur Rocroy le confirma dans son attente ; cette attaque fut repoussée ; mais elle n'était destinée qu'à donner le change aux généraux français, qui apprirent bientôt que Saint-Quentin se trouvait investi par trente-cinq mille hommes d'infanterie et douze mille chevaux, auxquels huit mille Anglais devaient encore se joindre [2].

Le connétable de Montmorency, l'amiral Coligny, et le maréchal de Saint-André, étaient arrivés à l'armée dès le 28 juillet : à l'instant où ils furent avertis de la marche du duc de Savoie sur Saint-Quentin, Coligny déclara que cette ville étant de son gouvernement, il avait résolu de s'y jeter, pour suppléer par sa présence à ce qui manquait de munitions et de soldats ; son oncle le connétable lui promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le dégager. C'était le 2 août ; Coligny partit à l'instant même avec quatre compagnies de gendarmerie et trois de chevau-légers. En arrivant à la Fère, puis à Ham, il donna ordre aussi à cinq bandes de gens de pied qu'il y trouva, de prendre le même chemin ; mais il fallait se presser pour entrer dans la ville avant que

[1] Rabutin, t. XXXIX, p. 3.

[2] De Thou, l. XIX, p. 505, 506. — Belcarii, l. XXVII, p. 897. — Rabutin, t. XXXIX, p. 17.

les ennemis en eussent fermé toutes les issues. Des troupes qu'il menait, partie resta en arrière, accablée par la fatigue, partie s'égara, partie rebroussa chemin, et il n'entra dans Saint-Quentin le même soir qu'avec à peine sept cents hommes [1].

Il était impossible de trouver une place en plus mauvais état que n'était alors Saint-Quentin ; le faubourg d'Isle était intenable, le boulevard sans parapet, le fossé commandé par des maisons qui étaient sur l'autre bord, et cependant au point de communication de ce faubourg avec la ville « l'on pouvoit, dit Coligny, faire brèche en moins d'une » heure sans qu'il y eût un homme qui eût osé s'y présenter, pour ce » que le dehors étoit beaucoup plus haut que le dedans, et étoit le » rempart du tout ôté [2]. » Les plantations d'arbres au dehors s'étendaient jusqu'aux bords du fossé, et semblaient placées à dessein pour couvrir l'approche des ennemis; un grand pan de muraille n'avait que sept ou huit pieds de haut, et il s'y trouvait encore deux grandes brèches qui n'étaient bouchées que de claies et de quelques balles de laine. Les magistrats de la ville, après avoir fait le recensement des vivres, n'avaient pas trouvé qu'il y en eût pour plus de trois semaines : on découvrit dans deux tours d'ancienne poudre à canon qui y avait été oubliée si longtemps que les barriques étaient pourries, en sorte qu'on fut obligé de la recueillir et de la transporter avec des draps ; et pendant cette opération une flammèche des maisons qui brûlaient y mit le feu, et ouvrit ainsi une large brèche aux murailles, en tuant une quarantaine de soldats. Quoique la ville fût bordée par un marais, elle ne possédait que trois petites nacelles qui ne pouvaient chacune contenir plus de trois hommes à la fois ; dans toute la ville on n'avait trouvé que vingt et une arquebuses à crochet, tant bonnes que mauvaises ; et dans la garnison on ne comptait pas cinquante arquebusiers, en sorte qu'il n'y avait pas moyen d'inquiéter les assiégants lorsqu'ils venaient travailler jusque sous les murs. D'après l'état où l'on avait laissé cette place importante on peut juger à quel point les moyens de défense et les intérêts publics avaient été négligés sur toutes les frontières du royaume.

Coligny mit toute son activité et son intelligence à réparer de si

[1] Mémoires de G. de Coligny sur le siége de Saint-Quentin, t. XL, p. 217-220. — De Thou, t. XIX, p. 508. — Rabutin, t. XXXIX, p. 25.

[2] *Ibid.*, p. 231, 237, 244, 247, 256.

graves oublis; il fit fermer les brèches, couper les arbres, brûler les maisons qui dominaient les murs, rassembler les vivres cachés, et il soumit leur distribution à une inspection commune; surtout il observa sans cesse, du clocher le plus élevé, les positions des ennemis, et les sentiers qu'il pouvait indiquer au connétable, comme propres à lui faire passer les renforts qu'il demandait avec instance. Dès le second jour du siége il eut le malheur de perdre Telligni, un de ses meilleurs officiers, et de ceux en qui il avait le plus de confiance; il fut tué dans une sortie. Deux jours après, Dandelot, frère de Coligny, auquel il avait cédé sa charge de colonel de l'infanterie, fut chargé par le connétable d'introduire deux mille hommes dans Saint-Quentin, tandis que le maréchal Saint-André et le prince de Condé faisaient, du côté de Ham, une fausse attaque; mais le guide qui conduisait Dandelot s'égara, et vint donner dans un corps de garde ennemi; Dandelot y perdit assez de monde, et fut obligé de se retirer sans avoir pu faire passer un soldat à son frère [1]. Le connétable ne se rebuta point cependant, et lorsqu'on lui représentait que son armée était bien faible pour affronter celle que commandait le duc de Savoie, il répondait avec assurance qu'il lui montrerait un tour de vieille guerre. Il s'en fallait de beaucoup néanmoins qu'il fût en état de lui donner ainsi des leçons; son coup-d'œil n'était ni juste ni étendu; il oubliait d'un moment à l'autre ce qu'il avait résolu, et comme son orgueil se révoltait du moindre avis, et lui faisait toujours adopter l'opinion contraire à celle qu'on lui suggérait, ses fautes étaient irréparables.

Coligny lui ayant de nouveau signalé un passage au travers des marais, par lequel on pouvait éviter les postes ennemis, et arriver jusqu'à la ville, Montmorency chargea une seconde fois Dandelot de conduire à son frère du secours. Il s'agissait de faire descendre des bateaux le long de la rivière, de traverser le marais, et de venir aborder à une place que Coligny garnissait la nuit d'un faux plancher qu'il enlevait le matin. Mais au lieu de dérober ainsi sa marche, Montmorency voulut venir donner l'alarme jusque dans le quartier du duc de Savoie, qu'il canonna en effet le matin du 10 août, au travers de la rivière, de manière à forcer ce général à se retirer dans celui du comte d'Egmont. Montmorency, qui avait entre lui et l'ennemi la rivière et le marais, jouissait de ce triomphe; il ne voulait pas écouter ses officiers, qui lui

[1] De Thou, l. XIX, p. 510. — Coligny, t. XL, p. 250.

représentaient que sa situation était là fort dangereuse, qu'il risquait d'y être enveloppé, s'il n'occupait pas une chaussée qui traversait le marais, et un moulin qui la défendait, car par cette chaussée toute l'armée des ennemis, fort supérieure en nombre à la sienne, pouvait en deux heures arriver sur lui. Les deux heures se perdirent pour faire avancer les bateaux qui étaient à la queue de la colonne, au lieu de se trouver en tête. Dandelot y entra avec ses braves soldats, et vint aborder au rivage opposé ; mais au point du jour Coligny avait retiré le faux plancher qui aurait signalé aux ennemis la place à défendre ; il fallut donc se jeter dans ces boues profondes. Dandelot réussit à les traverser avec environ quatre cent cinquante hommes, qu'il introduisit dans la place ; ceux que les bateaux amenèrent ensuite ne purent plus aborder dans cet endroit, que le piétinement de tant de soldats avait changé en une effroyable fondrière. En se jetant ou plus haut ou plus bas, ils tombèrent presque tous dans les mains des ennemis [1].

Pendant ce temps, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, avait dirigé ses troupes vers la chaussée à laquelle il ne pouvait arriver qu'après avoir fait le tour de la ville, et il se trouvait déjà derrière l'armée française. Montmorency avait enfin envoyé le duc de Nevers dans cette direction, en lui ordonnant d'occuper le moulin s'il était encore temps, mais de ne pas engager de combat à son occasion. Nevers, y trouvant déjà les ennemis, se replia sur le prince de Condé ; tous deux joignirent bientôt Montmorency, qui avait déjà commencé sa retraite. Ils comptaient attaquer ensemble le corps qui leur fermait le passage ; il était trop tard ; ils se trouvaient enveloppés ; l'armée tout entière du duc de Savoie, bien plus forte que la leur, les pressait de toutes parts. Le duc de Nevers s'ouvrit néanmoins un passage par une vallée profonde, et fit sa retraite ; mais les autres ne purent le suivre. Le comte d'Enghien, le vicomte de Turenne, la Rochechouart, la Roche du Maine, Saint-Gelais, Rochefort, et quatre mille soldats, furent tués. Le connétable de Montmorency demeura prisonnier avec le maréchal Saint-André, les ducs de Montpensier et de Longueville, deux Biron, la Rochefoucault, Saint-Séran, d'Aubigné et la plus grande partie de l'armée. On ne vit arriver à la Fère, avec le corps du duc de Nevers, que Condé, Sancerre et Bourdillon. François de Montmorency réussit aussi à se

[1] De Thou, l. XIX, p. 513. — Rabutin, t. XXXIX, p. 32, 38. — Coligny, l. XL, p. 257. — J. de Mergey, t. XLI, p. 24.

mettre en sûreté, mais par un autre chemin. L'armée française était détruite, et la route de Paris ouverte aux ennemis [1].

Le duc de Savoie et Fernand de Gonzague voulaient en effet que l'armée victorieuse marchât aussitôt sur la capitale; ils assuraient qu'une terreur panique avait frappé la France, et qu'accoutumée à ne se défendre qu'avec des armes étrangères, elle serait hors d'état de faire aucune résistance. On assure que ce fut aussi le jugement qui en fut porté par Charles-Quint dans sa retraite, quand il apprit la bataille de Saint-Quentin. Philippe II était d'un naturel bien moins confiant. Il se souvenait que son père s'était mal trouvé de s'être trop avancé en Provence et en Champagne. Il arriva de Cambrai à son armée pour modérer l'ardeur de ses troupes, et borner leurs efforts au siége de Saint-Quentin. Pendant ce temps, Paris et les autres bonnes villes avaient offert au roi des dons gratuits; la noblesse s'était mise en mouvement, et des sommes considérables avaient été envoyées pour recruter des Suisses et des landsknechts. De son côté, Coligny, avec son frère Dandelot, sentait que le salut de la France dépendait du temps qu'ils lui feraient gagner par une résistance opiniâtre. Les bourgeois, alarmés, voulaient se rendre; la garnison était sans courage, et les murailles tombaient de toutes parts devant l'artillerie espagnole; mais rien n'ébranlait la constance des deux frères. Enfin la ville, qui était ouverte par onze brèches, fut prise d'assaut le 27 août. Coligny, Dandelot, Jarnac, Saint-Remi, et plusieurs officiers distingués, furent faits prisonniers; les bourgeois souffrirent toutes les horreurs que l'on considérait alors comme le droit de la guerre [2].

Les Espagnols prirent encore le Catelet le 7 septembre. On avait attendu une plus longue résistance du baron de Salignac, qui y commandait. Cependant l'armée de Philippe était désorganisée par sa victoire même. Les capitaines rachetaient de leurs soldats leurs plus riches prisonniers, qu'ils mettaient à leur tour à des rançons ruineuses, en les traitant durement pour les forcer à s'en acquitter. Les Allemands s'étaient mutinés, et désertaient en foule, faute de paye. Les Espagnols se montraient si insolents, surtout vis-à-vis des Anglais, que Philippe fut obligé de renvoyer ces derniers, de peur qu'ils n'en vinssent aux

[1] De Thou, l. XIX, p. 514. — Belcarii, l. XXVII, p. 899. — Jacobi Henrici, Petri continuat. Ferronii, p. 263. — Tavannes, t. XXVI, p. 162. — Rabutin, t. XXXIX, p 41. — J. de Mergey, t. XLI, p. 27. — La Chastre, t. XL, p. 330.

[2] *Ibid.* — Rabutin, t. XXXIX, p. 71 83. — Coligny, p. 269-290.

mains [1]. Malgré ces désordres l'armée avançait. Elle prit Ham le 12 septembre, et occupa ensuite Noyon et Chauluy. Philippe fit relever les fortifications des villes dont il venait de s'emparer; puis, avant la fin d'octobre, il quitta son camp pour retourner à Bruxelles. Henri II se trouvait de nouveau en état de lui tenir tête. Non-seulement des levées nombreuses avaient été faites pour lui en Suisse et en Allemagne, mais beaucoup des soldats de Philippe étaient attirés au service de France par l'appât d'une meilleure solde. Les deux rois, bientôt après, mirent leurs troupes en quartiers d'hiver.

Pendant ce temps, le duc de Guise était revenu d'Italie, et avait été présenté au roi à Saint-Germain. Henri II, incapable de régner par lui-même, se laissait toujours gouverner par celui de ses favoris qui était le plus près de lui. Il oubliait déjà Montmorency et Coligny, qui étaient captifs, et il ne voulait plus consulter que les Guise. Le duc lui représenta qu'après l'échec qu'on venait d'éprouver, il convenait de ne pas attendre le printemps pour relever la réputation de la France par quelque action d'éclat. Divers projets avaient déjà été proposés à Coligny, gouverneur de la province de Picardie, pour s'emparer de la ville de Calais. Pierre Strozzi, qui joignait aux talents d'un général ceux d'un ingénieur, voulut reconnaître lui-même l'état de la place; et quoique maréchal de France, bravant le supplice honteux auquel il s'exposait s'il était reconnu, il y entra déguisé, au commencement de novembre, avec l'ingénieur Massimo del Bene, et il s'assura que les Anglais, malgré l'importance qu'ils attachaient à la conservation de cette forteresse, n'avaient point pourvu suffisamment à sa défense. La reine Marie avait en quelque sorte oublié qu'elle avait déclaré la guerre à la France; elle ne s'occupait qu'à persécuter les hérétiques avec un acharnement qui redoublait sans cesse; et comme ses sujets aimaient mieux accuser ses conseillers espagnols qu'elle-même de son zèle persécuteur, les Anglais commençaient à sentir contre les Espagnols autant de haine et de défiance qu'ils en avaient fait éclater auparavant contre les Français, et ils ne voulaient croire aucun des avis que leur faisait donner Philippe relativement à Calais [2].

(1558.) Le grand point pour réussir dans l'attaque de Calais était de ne donner aucune alarme aux Anglais, et de ne point les faire penser

[1] De Thou, l. XIX, p. 525. — Rabutin, p. 102.

[2] *Ibid.*, p. 530; t. XX, p. 548. — Belcarius, l. XXVII, p. 904. — Brantôme, Éloge de Guise, t. III, p. 201.

à envoyer plus de soldats sur le continent. Le grand nombre de troupes que, depuis la bataille de Saint-Quentin, les Français avaient rassemblées sur leurs frontières du nord, ne paraissait destiné qu'à arrêter la marche d'une armée victorieuse. Elles étaient cantonnées de manière que le duc de Savoie croyait devoir veiller en même temps sur le Luxembourg et sur les places qu'il avait conquises en Picardie. Tout à coup le duc de Nevers, qui les commandait, fit marcher simultanément vers le Boulonais tous ces corps divers. Le duc de Guise partit de la cour pour se mettre à leur tête; et, le 1er janvier 1558, il se présenta inopinément devant le pont de Nieullay, à mille pas de Calais. Un petit fort le défendait; trois mille arquebusiers français s'en emparèrent d'emblée. Dandelot, qui, après avoir été fait prisonnier à Saint-Quentin, avait réussi à s'échapper, vint attaquer le fort de Risbank, à gauche de la petite rivière qui forme le port, et s'en rendit maître dès le 2 janvier. Ainsi l'entrée du port, ou l'abord à Calais par mer, et le pont de Nieullay, seule entrée de Calais par terre, se trouvaient dès les premières vingt-quatre heures entre les mains des Français. Tout le reste de la ville est entouré par des marais impraticables; des batteries furent cependant montées aussitôt, soit du côté du Risbank, soit de celui de la vieille citadelle. Le 4, une large brèche fut ouverte près de la porte de la rivière. Le 5, la vieille citadelle fut enlevée d'assaut. Lord Wentworth, qui commandait à Calais, n'avait que huit ou neuf cents hommes de garnison; il perdit courage, et proposa de capituler. Guise, qui craignait sans cesse de voir arriver une flotte anglaise, n'hésita point à lui accorder les conditions les plus avantageuses. Tous les Anglais habitant Calais eurent la faculté de se retirer en emportant leurs propriétés; Wentworth consigna aux Français toute son artillerie et ses munitions, en s'engageant à ne commettre aucun dommage dans les propriétés publiques tandis qu'il les occupait encore. La capitulation fut signée le 8 janvier 1558; la ville fut livrée aux Français le lendemain. Il y avait un peu plus de deux cent dix ans qu'Édouard III l'avait enlevée, en août 1347, à Philippe de Valois. Lord Grey, qui commandait dans Guines, se rendit le 20 janvier. La garnison anglaise qui occupait le petit fort de Ham s'enfuit de nuit, et les Anglais ne conservèrent plus un seul pied de terrain sur ce continent de France où ils avaient dominé si longtemps [1].

[1] De Thou, l. XX, p. 552. — Belcarius, l. XXVIII, p. 905. — Jacq. Henrici Petri, p. 267. — Ribier, p. 729. — Tavannes, p. 175. — Rabutin, p. 143.

La joie que causa aux Français la conquête de Calais ne garda point de proportion avec les difficultés qu'avait présenté l'entreprise ; car ce n'était après tout qu'un avantage remporté sur huit ou neuf cents hommes mal fortifiés, et attaqués par surprise ; on y vit plutôt, et avec raison, l'expulsion des ennemis héréditaires du royaume, chassés enfin d'un lieu fort qui avait servi de base à toutes leurs attaques, et qui depuis deux siècles avait fait un dommage incalculable à la France ; la cessation d'une longue humiliation, et la conquête en huit jours d'une ville qui avait été perdue par un an de siége. Aussi l'allégresse fut extrême ; chacun célébrait le duc de Guise comme ayant relevé la gloire de la France, et complétement effacé la honte de la déroute de Saint-Quentin. Les Anglais, au contraire, éprouvèrent la plus profonde douleur ; ils estimaient Calais moins par l'avantage qu'ils pouvaient en retirer que par le mal qu'ils pouvaient faire à l'aide de cette ville. C'était un frein qu'ils pensaient avoir mis à la France ; et lorsqu'ils le laissaient échapper de leurs mains, ils croyaient devoir abandonner en même temps tous leurs anciens rêves de gloire. La reine Marie, qui avait négligé Calais pour ne s'occuper que de l'extermination des ennemis de la foi, éprouva une si amère douleur de cet échec, qu'elle disait qu'à sa mort on trouverait le nom de Calais écrit dans son cœur[1].

La conquête de Calais, en fixant l'attention publique sur l'indépendance et l'intégrité de la France, contribuait aussi à rendre la nation plus indifférente à la guerre pour des possessions étrangères. L'Italie avait été presque toujours pour les Français une scène de revers ; mais ceux-ci, au lieu de se reprocher d'avoir provoqué ces revers par leur injustice et leur imprudence en voulant asservir une nation dont il leur importait si fort de protéger la liberté, prenaient en dégoût toutes les guerres et toute la politique italienne, et désiraient surtout de ne plus s'en mêler. En même temps, les rois ne regardaient plus la guerre de conquêtes comme leur principale affaire ; leurs rivalités royales, leur désir de s'humilier réciproquement, avaient fait place à ce qu'ils nommaient l'intérêt de la religion, qu'ils considéraient plus encore comme l'intérêt des trônes. Philippe II, la reine d'Angleterre, sa femme, Henri II, le pape Paul IV, étaient bigots et fanatiques ; ils croyaient avancer le règne de Dieu par l'extirpation de l'hérésie ; mais surtout ils étaient accoutumés à obtenir une obéissance implicite, et ils s'in-

[1] Mackintosh Hist. of England, p. 339.—Rapin Thoyras, t. XVI, t. VII, p. 150. — Hume, t. VI, c. 37, p. 282.

dignaient de toute opposition. La révolte de l'esprit, la prétention des sujets à examiner eux-mêmes, à consulter leur raison, à opposer la conscience aux ordres du trône, les offensait comme une rébellion contre leur personne même; ils croyaient venger Dieu, et sans même s'en rendre compte, ils voulaient plus encore venger l'offense faite à leur pouvoir absolu. L'emportement de Paul IV, l'habitude d'une longue rivalité, les intérêts privés des favoris qui voulaient s'agrandir par la guerre, avaient fait continuer les hostilités; mais, au fond, Philippe et Henri désiraient se réunir pour écraser de concert les hérétiques qu'ils semblaient regarder d'avance comme les ennemis de tous les trônes.

Le fougueux Paul IV, qui avait fait recommencer la guerre contre l'intérêt de l'église catholique, était néanmoins le plus ardent ennemi des sectaires, celui qui désirait le plus de les détruire par le fer et le feu. Dans sa tête mal organisée, il semblait confondre la maison d'Autriche avec l'hérésie des Allemands, et il rendait Philippe II responsable de la politique quelquefois tolérante de son père, et des concessions imposées aux catholiques par l'intérim. Il ne nommait jamais Philippe que comme un prince schismatique et excommunié [1]. Cependant il admirait sur toute chose l'inquisition espagnole; c'était là l'institution qu'il voulait lui emprunter pour la répandre dans toute l'Europe. Il répétait sans cesse que c'était la seule arme qui convînt au saint-siége apostolique, le seul bélier avec lequel il fallait abattre l'hérésie [2]. Dès le temps de l'envoi du cardinal Caraffa en France, il l'avait chargé de presser Henri II de donner à l'inquisition la même organisation qu'elle avait en Espagne. Henri II écrivait lui-même, le 13 février 1557, à son ambassadeur de Selve à Rome : « J'avois déjà avisé, selon les per-
» suasions et avis que le cardinal Caraffa étant par deçà m'en donna
» de la part de notre saint-père, d'introduire en mes royaumes et
» pays l'inquisition suivant la forme de droit, pour être le vrai moyen
» d'extirper la racine de telles erreurs, punir et corriger ceux qui les
» commencent, avec leurs imitateurs. Toutefois, pour ce qu'en cela se
» sont trouvées quelques difficultés, allégnant ceux des États de mon
» royaume qui ne veulent recevoir, approuver, ni observer ladite in-
» quisition, les troubles, divisions, et autres inconvénients qu'elle
» pourrait apporter avec soi, et même en ce temps de guerre; il m'a

[1] Lettre de Selve, ambassadeur à Rome. Ribier, p. 698.
[2] Fra Paolo, l. V, p. 417.

» semblé pour le mieux d'y pourvoir par autre voie, et supplier le
» pape, comme je veux que vous fassiez très-instamment de ma part,
» à ce qu'il décerne son bref apostolique à tel de messieurs les cardi-
» naux que sa sainteté avisera..... pour par eux être procédé à l'intro-
» duction et observation de ladite inquisition, en la forme et manière
» accoutumées de droit, sous l'autorité du saint-siége apostolique, avec
» l'invocation du bras séculier, et juridiction temporelle [1]. »

Le refus du parlement de laisser introduire l'inquisition en France, et les remontrances qu'il adressa au roi à ce sujet, dès l'année 1555, sont aussi mentionnés par Beaucaire [2]. La bulle que le roi sollicitait fut expédiée le 26 avril 1557, et confirmée par Henri à Compiègne le 24 juillet. Elle confiait l'autorité requise aux trois cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon. Le premier, qui avait été le moteur secret de ces intrigues, passait pour un esprit fort, assez indifférent aux sciences religieuses, mais son ambition était de se rendre le chef du parti catholique; il prétendait à la chaire de saint Pierre, et il comptait que ses frères feraient triompher la foi en France, et sa sœur en Écosse. Le cardinal de Bourbon, très-fanatique et très-ignorant, devait se trouver absolument sous la main de celui de Lorraine; le cardinal Odet de Châtillon, au contraire, frère de Coligny et Dandelot, penchait en secret pour les opinions nouvelles; aussi c'était pour le compromettre avec les deux partis à la fois que le cardinal de Lorraine lui donnait place dans une commission si odieuse, où son vote opposé à celui des deux autres serait sans poids. Le parlement de Paris refusa de nouveau de vérifier l'édit du roi. Toujours jaloux des empiétements de l'autorité ecclésiastique, il regardait toute juridiction acquise par les prêtres comme lui étant ôtée à lui-même [3].

Ces obstacles n'arrêtèrent point l'impétueux pontife; le 15 février 1558, il publia une nouvelle bulle qu'il fit souscrire par tous les cardinaux : il y renouvelait toutes les censures, et les peines prononcées par ses prédécesseurs, tous les statuts des canons, des conciles et des pères, en quelque temps qu'ils eussent été publiés contre les hérétiques, ordonnant que les statuts en désuétude fussent remis en vigueur, déclarant que tous les prélats et les princes, même les rois et empereurs qui tomberaient dans l'hérésie, seraient privés de leurs

[1] Minute du secret. Ribier, p. 677.
[2] Belcarius, l. XXVI, p. 668.
[3] Théod. de Bèze, Hist. eccles., t. II, p. 114. — Isambert, p. 494.

bénéfices, États, royaumes et empires, lesquels seraient dévolus au premier occupant catholique, sans que le saint-siége lui-même pût les restituer [1].

En même temps que le zèle persécuteur du pape et des rois redoublait, la populace commençait de son côté à se passionner pour les querelles religieuses, à regarder les hérétiques avec horreur, et à croire toutes les absurdes calomnies qu'on débitait contre eux. Tantôt on prétendait que dans leurs assemblées, et surtout à la célébration de la sainte Cène, les protestants immolaient de petits enfants; tantôt on assurait qu'ils éteignaient les lumières, et se livraient entre eux à d'abominables impuretés, accusation qui avait été répandue pour ameuter le peuple contre les premiers chrétiens, et qui a été répétée ensuite contre tous les sectaires. Le 4 septembre 1557, trois ou quatre cents réformés s'étant réunis de nuit dans une maison de la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, pour y célébrer leur culte, quelques voisins qui les épiaient, ameutèrent le peuple pour les empêcher de sortir. Lorsqu'à minuit la Cène fut célébrée, et que les protestants voulurent se retirer en silence, ils furent accueillis par une grêle de pierres et par des cris furieux. Ils rentrèrent dans la maison, mais après une courte délibération, les gentilshommes qui faisaient partie de cette assemblée, et qui avaient tous leur épée, convinrent qu'ils s'ouvriraient un passage les armes à la main, et que les bourgeois sans armes, les femmes et les vieillards les suivraient. Ils réussirent en effet à fendre la populace, et quoique poursuivis à coups de pierres, ils parvinrent à se mettre en sûreté; mais le troupeau plus timide qui devait les suivre, fut bientôt séparé d'eux et repoussé dans la maison. Il ne se composait plus que de cent cinquante personnes à peu près : elles s'attendaient à être massacrées par le peuple, lorsque le procureur du Châtelet arriva au point du jour avec des sergents, les fit lier deux à deux, et les conduisit, au milieu des outrages du peuple, jusqu'aux prisons, où on les déposa dans les plus infects des cachots. Douze commissaires choisis par le roi dans le parlement, furent chargés de juger ces prisonniers; on leur recommanda d'y procéder avec célérité, et ces conseillers désireux de montrer que l'établissement de l'inquisition n'était point nécessaire, se firent un devoir d'être aussi sévères que les

[1] Fra Paolo, Concilio di Trento, l. V, p. 417, 418. — Raynaldi, peut-être avec plus de raison, rapporte ces bulles à l'an 1559. Annales eccles., t. XXI, p. II; et ann. 1559, § 14 et suivants

dominicains. Quoique les prisonniers non-seulement s'empressassent de tout avouer, mais qu'ils se glorifiassent de leur foi, on leur donna la torture, dont on prolongea les tourments. Deux hommes et une femme furent ensuite brûlés le 27 septembre, deux autres le 2 octobre, et deux encore étranglés le même jour, avant d'être brûlés. De nouveaux supplices étaient réservés pour ceux qui restaient, lorsque les instances des députés des cantons suisses, et des princes allemands, qui fournissaient à la France ses meilleurs soldats, engagèrent Henri II à faire suspendre les procédures [1].

Mais ce n'étaient pas les poursuites seules contre les religionnaires qui étaient empreintes de ce caractère de férocité ; de même que les guerres étaient devenues plus cruelles et les soldats plus sanguinaires, les juges se montraient plus impitoyables, se croyant appelés à arrêter le crime par la terreur ; les ordonnances enchérissaient sans cesse les unes sur les autres pour donner aux supplices un caractére plus atroce, et c'est de l'époque signalée comme le commencement de la civilisation, que datent les lois qui déshonorent le plus les codes des nations modernes. Ainsi, pour diversifier les peines, Henri II ordonna que les faux monnayeurs seraient bouillis vivants ; et ensuite lorsqu'il lui arrivait de décrier quelque monnaie ou nationale ou étrangère, il ordonnait que ceux qui continueraient à en faire usage seraient punis du même supplice que les faux monnayeurs [2]. Des femmes non mariées ayant déguisé leur grossesse, et s'étant défait de leurs enfants, Henri II ordonna, en février 1557, que toutes les fois qu'une femme aurait célé sa grossesse, et n'aurait pas fait constater ou que son enfant était mort-né, ou qu'il avait été baptisé, et avait reçu une sépulture publique, elle serait réputée avoir tué son enfant, et punie de mort avec les aggravations de supplice que les juges voudraient ordonner [3].

Les dangers du royaume, et les dépenses excessives auxquelles le roi était obligé pour soutenir la guerre, l'avaient fait recourir à des moyens toujours nouveaux pour se procurer de l'argent ; quelqu'un lui proposa enfin de convoquer les états généraux ; il paraît que le maréchal de Brissac entre autres eut cette idée, et il comptait que ce serait une occasion d'introduire plus d'économie dans la maison du roi [4]. Mais

[1] Théod. de Bèze, Hist. eccles., t. II, p. 115-135. — De Thou, l. XIX, p. 503, 531.
[2] Édit du 11 juin 1556. Isambert, p. 465.
[3] Isambert, p. 471. — De Thou. l. XIX, p. 533.
Belcarius, l. XXVIII, p. 901. — Tavannes, p. 171.

tout souvenir de liberté, toute pensée d'opposition, semblaient alors éteints dans la nation. Le parlement lui-même ne résistait à aucune des volontés de la cour; Henri II se décida sans la moindre inquiétude à la convocation des représentants de la France, on plutôt ceux qu'il convoqua sous ce nom, ne représentaient réellement que lui-même. Il est probable que ce fut lui qui désigna comme députés les provinciaux qui résidaient alors à Paris : on ne trouve en effet aucune trace ou d'élection, ou d'assemblée de bailliages. Au lieu de trois ordres, il voulut en avoir quatre, ayant pour cela séparé du peuple la magistrature. Le 6 janvier 1558 il fit assembler au palais, dans la chambre de Saint-Louis, ces prétendus états généraux. La salle était ornée avec magnificence, le roi était sur son trône, et les plus grands seigneurs l'entouraient ou siégeaient au-dessous de lui. Henri II adressa un discours à ses sujets, dans lequel il leur rendait compte de ses efforts pour tenir tête à la maison d'Autriche, et de ses besoins. Le cardinal de Lorraine prit ensuite la parole au nom du clergé; son discours fut long et diffus, plein d'éloges de lui-même et de flatteries adressées au roi; il promit que l'Église contribuerait pour des sommes considérables. Le duc de Nevers parla ensuite au nom de la noblesse, et en peu de mots; il dit qu'elle était toujours prête à prodiguer son sang et ses biens pour la défense du royaume. Jean de Saint-André parla au nom du parlement, mais à genoux, à la différence des deux autres orateurs; il remercia le roi d'avoir formé de la magistrature un ordre nouveau, et il lui offrit en retour les biens et la vie de ceux pour lesquels il parlait. André Guillart du Mortier, enfin, l'orateur du tiers état, se jeta aussi à genoux; et après avoir loué le roi de la générosité avec laquelle il repoussait une paix qui ne serait pas glorieuse, il déclara que le peuple, quoique accablé d'impôts, sentait qu'il devait tout au roi, et lui fournirait encore de grosses sommes pour mener à fin la guerre. On ne voit point qu'il y eût eu aucune délibération préalable; et cependant chacun faisait au nom de son ordre les plus magnifiques promesses. Le garde des sceaux Bertrandi, qui avait récemment été fait cardinal, vint ensuite prendre de même à genoux les ordres du roi, puis il répondit à tous. Il promit en particulier au tiers état que le roi recevrait avec bonté un cahier de ses doléances. Il paraît qu'il n'y eut que cette seule séance publique. Le lendemain, le cardinal de Lorraine fit venir chez lui les députés du tiers état. Il leur dit que le roi avait besoin de trois millions d'écus; que le clergé en

avait promis un, et que c'était à eux à fournir les deux autres. Qu'on les leur demandait en prêt, et que l'intérêt leur serait payé au denier douze ; qu'il paraissait donc convenable qu'ils fissent entre eux une liste des deux mille bourgeois les plus riches du royaume, dont chacun avancerait mille écus. Les députés n'osèrent pas se charger de cette fonction odieuse, et ils préférèrent de répartir entre les villes la somme à fournir ; elle y fut ensuite levée par des garnissaires. Tout était terminé le 10 janvier, ou le cinquième jour ; et le roi ayant assisté avec les seigneurs du royaume à une messe solennelle dans la chapelle du Palais, partit ce jour-là pour Calais, afin de prendre possession de sa nouvelle conquête [1].

Une partie de l'argent qui avait été ainsi arraché au peuple, fut bientôt dissipée dans les fêtes somptueuses, par lesquelles Henri II célébra, le 24 avril 1558, à Paris, le mariage de François, son fils aîné, avec Marie, reine d'Écosse, et nièce des Guise. Le contrat de mariage avait été signé le 4 avril, et Marie Stuart y avait joint un acte secret, par lequel elle léguait son royaume à la France, pour être inviolablement uni à cette couronne, si elle venait à mourir sans enfants [2]. Le roi prétendait, par la magnificence qu'il déploya dans cette occasion, éblouir les seigneurs écossais qui assistaient à la fête, et les faire consentir plus aisément à l'union indissoluble qu'il méditait entre les deux royaumes ; loin de là, les Français avaient déjà rendu leur joug assez odieux à l'Écosse pour que la haine et les soupçons divisassent les deux peuples. Le chancelier de France demanda à ces seigneurs de s'engager par écrit à proposer dans le parlement d'Écosse et à soutenir par leur vote la proposition que la couronne et les joyaux du royaume fussent envoyés en France, et que le mari de la reine fût reconnu pour roi ; ils refusèrent avec fermeté, et bientôt après, quatre des plus considérables d'entre eux et plusieurs personnes de leur suite moururent presque subitement. Le bruit se répandit aussitôt en Écosse que les Guise les avaient fait empoisonner. La jalousie qu'excitait leur pouvoir n'était pas moins sentie dans ce royaume qu'en France. Des six frères de ce nom, le duc de Guise disposait de toutes les forces militaires de

[1] De Thou, l. XX, p. 536.—Belcarius, l. XXVIII, p. 908.—Rabutin, t. XXXIX, p. 190. — Lettre de l'Hospital, dans Ribier, p. 743. — Bodin, République, l. VI, p. 622. — La Place, l. I, f. 12.

[2] Traités de Paix, t. II, p 277. — Belcarius, l. XXVIII, p. 910. — Rabutin, p. 198. — De Thou, l. XX, p. 561.

la France ; le cardinal, de toutes les finances ; un troisième, des galères rassemblées à Marseille ; un quatrième commandait en Écosse, et un cinquième était destiné à remplacer Brissac en Piémont ; en sorte, dit Buchanan, que dans tout le royaume de France, on ne pouvait disposer ni d'un soldat, ni d'un écu sans leur assentiment. Malgré la résistance des Écossais, le titre de roi fut déféré par courtoisie au mari de Marie Stuart, et on le désigna dès lors par le nom de roi-dauphin [1].

Les Guise, prétendant toujours à s'élever à l'aide du fanatisme catholique, et à se faire considérer comme les défenseurs de la religion, ne mettaient plus un grand zèle à cette guerre contre le roi d'Espagne, qu'ils avaient les premiers rallumée ; ils commençaient à comprendre que Philippe II était l'allié qui leur convenait le mieux. Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, ayant désiré voir son jeune fils, le duc de Lorraine, destiné à être gendre du roi, le cardinal de Lorraine le lui conduisit à Péronne. Il y rencontra Granvelle, évêque d'Arras, l'un des plus habiles ministres de Philippe II. Dans une conférence que les deux prélats eurent ensemble, ils convinrent que la guerre entre les deux monarchies n'avait plus d'objet, et que rien n'était plus désirable qu'une paix entre elles, qui permît à chacune de tourner ses forces contre les réformés, ses ennemis domestiques : c'était déjà la politique que le père de Granvelle avait suggérée à l'Empereur, tandis que ni François I[er] ni Henri II n'avaient jamais su la comprendre. Le cardinal de Lorraine s'y attachait davantage encore par sa jalousie de toute la maison de Châtillon, dont on commençait à démêler le penchant pour le protestantisme. Les deux prélats, complétement d'accord, se lièrent d'une amitié intime, et jetèrent dès lors les fondements de cette alliance des Guise avec la maison d'Espagne, qui dura pendant tout le cours des guerres civiles [2].

Jusqu'alors la doctrine de la réforme n'avait été embrassée que par des gens pauvres et d'une humble condition, qui périssaient dans les supplices, et qui ne résistaient pas. C'était un symptôme nouveau du progrès des opinions que d'avoir vu à la réunion de la rue Saint-Jacques

[1] De Thou, l. XX, p. 562. — Buchanani Rer. Scoticar, l. XVI, p. 527. — Le sixième frère, le cardinal de Guise, moins ambitieux et plus dissolu que les autres, était connu sous le nom de *Cardinal des Bouteilles*.

[2] *Ibid*, p. 563. — Théod. de Bèze, l. II, p. 161. — Fra Paolo, l. V, p. 422.

un grand nombre de gentilshommes. Ceux-là s'étaient ouverts par les armes le chemin de la retraite ; mais plusieurs dames et demoiselles étaient demeurées en arrière, et se trouvaient enfermées au Châtelet avec les captives. La persécution, en atteignant un ordre plus relevé, avait été repoussée avec un redoublement de courage ; le point d'honneur avait été appelé à l'appui de la conscience ; la noblesse ne voulait pas être soupçonnée d'avoir peur des supplices. Dans les soirées des beaux jours de printemps, il se forma au Pré aux Clercs, près de l'Université, des assemblées de cinq à six mille personnes qui chantaient ensemble les psaumes de David, de la traduction de Marot, que les réformés avaient adoptée pour leur culte, mais qui cependant n'avait pu être condamnée par l'Église. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, se trouvait souvent à ces assemblées ; sa femme lui avait fait adopter les opinions nouvelles, et l'avait engagé à réclamer, comme étant de sa maison, et à faire ainsi sortir du Châtelet Antoine de Chandieu, l'un des ministres les plus éloquents du protestantisme. Louis de Bourbon, prince de Condé, et François de Châtillon, surnommé Dandelot, avaient aussi embrassé la réforme [1]. Ce dernier ayant fait un voyage en Bretagne pour visiter ses terres, y fit prêcher publiquement, par un ministre qu'il avait à sa suite, les opinions de Calvin. Le roi en ayant été informé par le cardinal de Lorraine, reprocha avec bonté à Dandelot, à son retour, cet acte, qu'il regardait comme une révolte contre lui-même. Il ne supposait pas qu'un courtisan pût résister à sa volonté, et il fut aussi surpris qu'enflammé de colère quand Dandelot lui répondit avec fermeté que son courage, ses biens, sa vie, étaient au roi, mais que son âme était à Dieu, et qu'il n'en rendrait compte qu'à Dieu seul. Henri II était alors à dîner ; dans sa colère, il lança son assiette au travers de la table, de manière qu'elle vint frapper le dauphin. Il fit arrêter Dandelot, qui fut détenu d'abord à Meaux, puis à Melun. Il lui ôta sa charge de colonel général de l'infanterie, et il la donna à Blaise de Montluc. Celui-ci, qui s'était avancé avec distinction de grade en grade dans l'armée, était dévoré d'ambition ; cependant il hésitait à recevoir les dépouilles du neveu du connétable, et à provoquer ainsi l'inimitié des maisons puissantes de Montmorency et de Châtillon. Tout ce qu'on put obtenir de Dandelot fut de permettre

[1] Théod de Bèze, t. II, p. 140. — Montluc, Observations, t. XXIV, p. 432. — Tavannes, t. XXVII, p. 2.

qu'on célébrât une fois la messe dans sa chambre. Après cet acte de soumission, il fut relâché [1].

Cependant, malgré les négociations du cardinal de Lorraine, malgré celles du connétable et de Saint-André, qui désiraient vivement la paix pour sortir de leur captivité, on se préparait de part et d'autre à une nouvelle campagne. Le duc de Guise résolut d'assiéger Thionville. Toutes les fois qu'une entreprise était couronnée par le succès, chacun des capitaines dont nous avons les mémoires s'efforçait d'en attribuer toute la gloire à lui-même ou à son chef. Vieilleville, gouverneur de Metz, assure que c'était lui qui avait fait reconnaître Thionville dès le mois de février, et qui avait indiqué le seul moyen de réduire cette place. Rabutin, attaché au duc de Nevers, montre ce général préparant les succès dont un autre recueillait la gloire. Par ses ordres, dit-il, Bourdillon investit Thionville le 18 mai; le 2 juin seulement Guise arriva à l'armée avec le maréchal Strozzi et Montluc; et celui-ci réclame pour ces derniers venus toute la gloire. Les Espagnols ne s'attendaient pas à cette attaque, et leur garnison était très-faible; elle fit cependant une résistance obstinée qui força de changer de batterie. Le maréchal Strozzi, en en faisant ouvrir de nouvelles, fut tué le 21 juin. C'était le plus illustre de ces patriotes florentins qui servaient la France. Il se flattait encore, en combattant les Espagnols, de pouvoir venger son père et de recouvrer sa patrie. Vieilleville, qui ne l'aimait pas, prétend qu'il tint au moment de sa mort des propos impies qui ne paraissent pas s'accorder avec le reste de sa vie. De larges brèches cependant avaient été ouvertes, et Thionville capitula le 22 juin. La garnison et presque tous les habitants se retirèrent avec leurs propriétés sur les terres de Philippe II [2].

Après cette conquête, le duc de Guise attaqua Arlon, et s'en rendit maître par capitulation le 3 juillet; mais un accident ayant mis le feu au magasin à poudre, la ville entière fut brûlée. Il avait en l'intention d'attaquer ensuite Luxembourg; d'autre part, il avait promis son aide à Paul de Termes, qui, avec une armée française, venait d'entrer dans la West-Flandre. Le duc de Savoie, qui était opposé à Guise, rassem-

[1] De Thou, l. XX, p. 566. — Théod. de Bèze, l. II. p. 141. — Montluc, t. XXIV, p. 80. — Belcarius, l. XXVIII, p. 919. — La Place, l. I, fol. 13.

[2] *Ibid.*, p. 571. — Vieilleville, t. XXXI, p. 134-170. — Rabutin, t. XXXIX, p. 202. — Montluc, t. XXIV, p. 85-125. — Lettre du roi. Ribier, p. 747. — Belcarius, l. XXVIII, p. 910. — Adriani, l. XV, p. 1070.

blait son armée à Maubeuge pour lui tenir tête. Des discordes et des soulèvements dans l'armée française empêchèrent Guise d'exécuter aucun de ces projets, et lui firent perdre dix-sept jours sur la frontière du Luxembourg. Les troupes qu'il commandait étaient presque toutes allemandes; plusieurs avaient servi Philippe, et avaient été débauchées par l'appât d'une plus forte solde. Un jour, les reiters prirent querelle avec les gendarmes français qui servaient avec eux. Une autre fois, un baron de Punebourg menaça Guise de son pistolet; il fallut toute la fermeté et la présence d'esprit du duc pour ramener à l'obéissance ces hommes indisciplinés; mais pendant ce temps l'ennemi avait cessé de les craindre, et un grand désastre avait de nouveau frappé les Français [1].

Paul de Termes était parti de Calais à la fin de juin pour entrer dans la West-Flandre avec une armée de dix à douze mille hommes, dont plus de la moitié étaient Allemands, et le reste Gascons. Il prit Dunkerque d'assaut le 6 juillet, puis Bergues-Saint-Vinox, et ensuite Nieuport. Pour s'attacher les troupes, il livra ce riche pays au pillage, et il permit à ses soldats d'y exercer d'atroces cruautés. Les Flamands qui pouvaient lui échapper s'enfuyaient devant lui, emportant dans leur cœur un ardent désir de vengeance. Ils la demandèrent au comte d'Egmont, qui arrivait en hâte pour les défendre avec douze mille hommes de pied et trois mille chevaux. Celui-ci, encouragé par la faveur des habitants, poussa jusqu'à Gravelines, et se trouva ainsi derrière les Français. De Termes, qui avait compté sur la coopération du duc de Guise, voyant au contraire sa ligne d'opération coupée, commença sa retraite; il se flatta de regagner Calais en suivant le rivage de la mer, et en profitant du reflux pour passer sur la grève abandonnée par les eaux. C'était le 13 juillet, et déjà il avait passé l'embouchure de l'Aa et de la Fosse-Neuve, lorsqu'il fut attaqué sur sa gauche et en face par la nombreuse cavalerie du comte d'Egmont. Les Gascons se défendirent avec vaillance; les Allemands de son armée, au contraire, paraissaient indifférents à l'issue du combat; lorsque dix vaisseaux anglais, qui par hasard se trouvaient à portée d'entendre la canonnade, accoururent au feu, et s'embossèrent sur la droite de l'armée française, appuyée à la mer. Le trouble des soldats de Termes fut extrême quand ils se virent pris à revers par l'artillerie anglaise, justement au lieu où ils s'étaient

[1] De Thou, l. XX, p. 573. — Rabutin, t. XXXIX, p. 233. — Brantôme, Vie de Guise, t. III, p. 208. — Lacretelle, Guerres de Religion, l. III, p. 285.

crus le plus en sûreté. Ils se mirent à fuir ; mais ils rencontrèrent bientôt les paysans flamands, furieux des outrages qu'ils avaient reçus, et qui ne faisaient grâce à aucun d'eux. L'armée tout entière fut détruite, et ses chefs, de Termes, Villebon, Annebault, Sénarpons, le comte de Chaulnes et Morvilliers, demeurèrent captifs entre les mains du comte d'Egmont et des Espagnols [1].

La défaite de Gravelines, suivant de si près celle de Saint-Quentin, fit perdre courage à Henri II, et lui fit résoudre de travailler sérieusement à mettre fin à la guerre : d'autres revers encore semblaient lui annoncer que la fortune se déclarait de toutes parts contre lui ; le 31 juillet, les Anglais avaient fait une descente au Conquet, en Bretagne ; ils avaient pillé ce port et tous les lieux environnants. Le nouveau gouverneur du Milanais, Ferdinand de Cordone, duc de Sessa, vers le milieu d'août, força Brissac, qu'on laissait toujours sans argent et sans soldats, à lever le blocus de Cuneo et de Fossano ; plus tard il lui prit Centale et Moncalvo, et resserra les garnisons de Casal et de Valenza. Il est vrai que dans le même temps la flotte turque appelée par les Français dans le royaume de Naples, prit et brûla Reggio de Calabre, enleva cinq ou six mille habitants à Massa de' Lombardi, et menaça la Corse, Nice et Savonne. Toutefois cette alliance des musulmans avec les Français, et les horreurs qu'ils commettaient en Italie causaient aux derniers plus de honte que d'avantage [2]. Tout le monde désirait alors la paix : cependant lorsqu'il fallut l'acheter par des concessions importantes, ceux même qui l'avaient le plus demandée, rougirent de l'accepter au prix de toutes les conquêtes de la France, d'autant plus qu'ils ne voulaient point tenir compte de ce qu'il en coûtait pour les conserver, de la misère du peuple, ou de la détresse des finances ; et les deux factions se rejetèrent mutuellement le blâme d'avoir conseillé de céder. Le connétable de Montmorency et le maréchal Saint-André sentaient que tout leur crédit leur échappait pendant leur captivité. Le premier fut relâché sur parole par les Espagnols pour qu'il hâtât les négociations ; il s'entendit avec la duchesse de Valentinois, qui fut bien aise de voir revenir à la cour un grand seigneur en état de tenir tête aux Guise. Mais dans le même temps ceux-ci désiraient aussi la paix,

[1] De Thou, l. XX, p. 576.—Belcarius, l. XXVIII, p. 913.—Rabutin, t. XXXIX, p. 239. — Minana, l. V, c. 8, p. 308.

[2] *Ibid.*, p. 578, l. XXI, p. 590. — Belcarius, l. XXVIII, p. 915. — Muratori, Annali, t. XIV, p. 432.

et y travaillaient par l'entremise du cardinal et de Christine, duchesse douairière de Lorraine. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, général en chef de Philippe, ne la souhaitait pas moins vivement, car c'était pour lui le seul moyen de rentrer dans ses États. Les deux monarques s'étaient rapprochés de leurs armées; Henri II était à Pierrepont, et Philippe II à Arras. Enfin, le 17 octobre, une suspension d'armes jusqu'au 31 janvier fut signée entre eux, et ils congédièrent leurs armées, en convenant que leurs négociateurs se réuniraient à l'abbaye de Sercamp dans le Cambraisis [1].

Le cardinal de Lorraine, Montmorency, Saint-André, l'évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État l'Aubépine, représentèrent la France au congrès de Sercamp. Le duc d'Albe, le prince d'Orange, Ruy Gomez de Sylva, et Granvelle, y représentèrent l'Espagne; la reine d'Angleterre et le duc de Savoie y avaient aussi des ambassadeurs. La France paraissait disposée à se désister de ses anciennes prétentions sur l'Italie, pourvu qu'elle obtînt en retour des frontières compactes; et pour donner à cet abandon une couleur plus honorable, il était question d'un double mariage : Isabelle, fille aînée de Henri II, devait porter à don Carlos, fils aîné de Philippe, les droits que prétendait la France sur le Milanais et le royaume de Naples; Marguerite, sœur du roi, devait porter de même à Philibert-Emmanuel les droits prétendus de la France sur le Piémont. Henri II et Philippe II se rendraient réciproquement leurs conquêtes; mais le premier voulait conserver les trois évêchés qu'il avait enlevés à l'Empire, et Calais, qu'il avait conquis sur les Anglais. C'était à ces deux demandes que tenaient les plus graves difficultés pour conclure la paix, lorsque la nouvelle de la mort de Marie, reine d'Angleterre, en changeant la situation des deux parties, les fit résoudre à suspendre le congrès [2].

Marie, reine d'Angleterre, était au milieu de sa quarante-troisième année; sa figure, qui avait toujours été peu avantageuse, ayant acquis plus de dureté par le progrès de l'âge ou des soucis, n'inspirait que de l'éloignement à un mari de onze ans plus jeune. Aussi Philippe était presque toujours loin d'elle. Cependant elle l'aimait avec passion, et elle ne paraissait accessible qu'à deux sentiments, l'amour conjugal,

[1] De Thou, l. XX, p. 581.—Belcarius, l. XXVIII. p. 914.—Villars, t. XXXVI, p. 195; et notes, p. 426. — Lettre du roi à M. de Noailles. Ribier, p. 769. — Traités de Paix, t. II, p. 283. — Lacretelle, p. 283.

[2] *Ibid.*, p. 584. — Rabutin, t. XXXIX, p. 264.

et le fanatisme, qui lui faisait redoubler sans cesse de cruauté dans la poursuite de l'hérésie. Elle avait pendant quelque temps attribué le déclin de sa santé à une grossesse, mais c'était une hydropisie, qui l'emporta le 17 novembre 1558. Son cousin et son ami le cardinal Pole, qui était malade en même temps qu'elle, mourut le lendemain. En trois ans et demi, elle avait fait mourir environ quatre cents religionnaires, dont deux cent quatre vingt-dix périrent dans les flammes, et parmi ceux-ci on comptait soixante femmes et quarante enfants. Sa sœur Élisabeth courut à plusieurs reprises, le risque d'être aussi sacrifiée, quoiqu'elle dissimulât sa religion : elle avait été retenue captive d'abord à Woodstock, puis au palais de Hattfield, et elle ne dut la vie qu'à la politique de Philippe II, qui s'inquiétait de voir qu'après elle l'héritière immédiate du trône serait Marie Stuart, femme du dauphin de France. Le parlement se trouvait assemblé au moment de la mort de Marie, et encore qu'il fût ou parût être tout catholique, il n'hésita pas à proclamer le droit héréditaire d'Élisabeth, qui avait déjà été réglé par le statut de Henri VIII. Élisabeth fut rappelée de Hattfield, et couronnée solennellement à Londres, le 15 janvier 1559 [1].

(1559.) Au moment où la mort de Marie Tudor fut annoncée en France, Marie Stuart, femme du dauphin, fit déployer, d'après le conseil des Guise, ses oncles, les titres et les armes de reine d'Angleterre sur ses meubles et ses équipages. Elle était petite-fille de Marguerite, reine d'Écosse, sœur aînée de Henri VIII. Après elle Françoise, duchesse de Suffolk, fille de Marie, sœur cadette du même roi, et mère de la malheureuse Jeanne Gray, pouvait seule avec ses filles élever des prétentions à la couronne d'Angleterre. Mais la cour de France ne se trouvait point en mesure pour faire valoir les titres de la dauphine ; elle sentait qu'elle alarmerait en même temps les Anglais et le roi d'Espagne, qu'il importait à Henri II de tenir divisés, et que les Écossais eux-mêmes, chez lesquels la réforme faisait sans cesse des progrès, et qui avaient commencé à prendre les armes contre la reine régente, verraient avec effroi cette prétention. Philippe II, pour conserver le titre de roi d'Angleterre, avait déjà fait des démarches pour épouser Élisabeth ; le cardinal de Tournon avertit le roi qu'il était à craindre que le pape n'accordât les dispenses nécessaires pour ce

[1] De Thou, l. XX, p. 587 ; l. XXII, p. 660. — Mackintosh, p. 323, 341. — Rapin Thoyras, t. XVII, p. 159.

mariage, et tout le crédit de la France fut employé pour l'empêcher [1].

Élisabeth n'avait point encore refusé positivement les offres de Philippe, quand le congrès pour la paix se rouvrit au commencement de 1559, à Cateau-Cambraisis, à six milles de Cambrai. Toutefois dès le 25 janvier Élisabeth avait assemblé un nouveau parlement où les protestants dominaient, et ils rétablissaient avec rapidité l'église réformée telle qu'elle avait été instituée en Angleterre par Édouard VI. Philippe reconnut bien à ces démarches qu'Élisabeth ne l'épouserait jamais; il commença donc à soutenir ses intérêts au congrès avec beaucoup moins de zèle. Élisabeth sentit qu'il fallait céder; elle entama des négociations particulières avec la France, par l'entremise de Guido Cavalcante, noble Florentin; et le 2 avril 1559, la paix entre le roi de France, la reine d'Ecosse et le roi dauphin d'une part, et la reine d'Angleterre de l'autre, fut signée à Cateau-Cambraisis. Pour calmer le ressentiment des Anglais, la France promettait de leur rendre Calais dans le terme de huit années, sous peine de leur payer cinq cent mille écus; mais il était facile de comprendre que ce vague engagement était pris sans aucune intention de le remplir [2].

Les autres obstacles à la paix, entre Henri II et Philippe II, furent successivement écartés. Charles-Quint était mort le 21 septembre 1558, accablé d'infirmités dans le couvent de Saint-Just, où il s'était retiré. Son frère Ferdinand fut reconnu comme Empereur, même par le pape, qui avait si longtemps refusé d'admettre l'abdication de Charles-Quint. Ferdinand demanda, au nom de l'Empire, la restitution des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; et, dans une diète qu'il avait convoquée à Augsbourg pour le 25 février 1559, il répondit d'abord à Bourdillon et Marillac, ambassadeurs de France, que ce n'était qu'à ce prix que pourraient être rétablis les anciens liens d'amitié entre la France et l'Allemagne. Mais Ferdinand n'avait ni les talents ni la dignité de son frère, il était sans cesse menacé par les Turcs dans ses États héréditaires, les seuls auxquels il s'intéressât vivement; il ne pouvait compter que faiblement sur l'appui de son neveu Philippe, et il finit par dire aux ambassadeurs français que, quelque déclaration publique qu'il se crût

[1] Lettre du card. de Tournon au roi. Ribirr, p. 777.—De Thou, l. XX, p. 587; l. XXI, p. 625. — Rapin Thoyras, l. XVII, p. 163.

[2] De Thou, l. XXII, p. 660. — Traités de Paix, t. II, p. 284. — Rymer, t. XV, p. 505. — Rapin Thoyras, l. XVII, p. 174. — Mackintosh, p. 343. — Robertson's Charles V. B. XII, p. 297.

obligé de faire, il ne ferait pas la guerre pour recouvrer les trois évêchés [1].

Le pape Paul IV, dont les passions avaient tant contribué à allumer la guerre, venait de se brouiller avec les Caraffa ses neveux. Il les avait dépouillés, le 27 janvier 1559, de tous les emplois éminents dont jusque-là il prenait plaisir à les accabler; dès lors il mit à les persécuter la même impétuosité de caractère avec laquelle il les avait d'abord comblés de biens; il les exila de Rome, et il dispensa ainsi Henri II de ses précédents engagements de contribuer à leur grandeur [2]. Les malheureux Siennois, qui avaient résisté si longtemps et avec tant d'héroïsme aux armes de l'Empereur et du duc de Florence, et qui avaient fait une diversion si utile pour la France, conservaient toujours à peu près un tiers de leur territoire, et le siége de leur gouvernement était à Montalcino. Henri II s'était engagé envers eux à ne pas conclure la paix sans rétablir leur république; mais les Valois n'avaient jamais cru que les traités pussent les lier envers des États faibles : le roi ne fit aucune difficulté de les livrer au duc de Florence leur ennemi. Auparavant le cardinal de Lorraine avait proposé de les donner au pape en échange contre Avignon. Le roi ne se fit pas plus de scrupule de rendre à leurs anciens maîtres les Corses, qu'il avait poussés à la révolte contre les Génois [3]. La mort de Marie avait apporté un changement dans le projet de mariage qui devait unir les deux maisons de France et d'Espagne. Il fut d'abord question de marier don Carlos, fils de Philippe, avec Isabelle de France. Tous deux, nés en 1545, entraient dans leur quatorzième année. Philippe, qui était âgé de moins de trente-deux ans, se substitua à son fils. Neuf ans plus tard, quand don Carlos et Isabelle périrent d'une manière tragique, on parut croire qu'ils avaient regretté la rupture de ce lien d'abord formé entre eux [4].

Toutes les difficultés étant levées, la paix fut signée le 3 avril 1559, à Cateau-Cambraisis, entre Henri II et Philippe II. Les deux monarques convinrent de se rendre réciproquement toutes les places qu'ils avaient conquises l'un sur l'autre dans les Pays-Bas et la Picardie. La France

[1] De Thou, t. XXI. p. 617; l. XXII, p. 654, 656.—Belcarius, l. XXVIII, p. 916. — Ribier, p. 772, 785. — Adriani, l. XV, p. 1080.
[2] *Ibid.*, l. XXII, p. 649. — Belcarius, l. XXVIII, p. 917. — G. B. Adriani, l. XV, p. 1090. — Ribier, p. 789.
[3] *Ibid.*, p. 661. — Ribier, p. 728, 802.
[4] Tavannes, t. XXVII, p. 12. — Lacretelle, p. 290.

devait encore rendre au duc de Savoie ses États en conservant seulement des garnisons dans Turin et quatre autres forteresses. Elle devait évacuer la Toscane, la Corse et le Montferrat, et donner 400,000 écus de dot à la fille du roi, 300,000 à sa sœur. Il semble que les négociateurs français ne sentirent pas immédiatement toute l'étendue des concessions qu'ils avaient faites. Ils rendaient quatre places du Luxembourg au roi d'Espagne ; ils en recevaient en retour trois de lui en Picardie. Ils conservaient les conquêtes importantes des trois évêchés et de Calais, et ils renonçaient à l'Italie, qu'on avait souvent nommée le tombeau des Français. Ce fut seulement lorsqu'on vit revenir les garnisons du Piémont et de la Toscane, qu'on fit le compte effrayant de cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées que la France s'était obligée de rendre par cette paix, qu'un déchaînement universel contre ses négociateurs, contre Montmorency et Saint-André en particulier, qui, tous deux prisonniers, avaient fait payer plus cher leur rançon à la France que celle de François Ier, fit taire l'expression de la joie que la paix devait inspirer après une guerre si longue et si calamiteuse [1].

Mais quelles que fussent la tristesse et l'humiliation que les guerriers et les hommes d'État éprouvaient de cette paix, la cour ne songeait déjà plus qu'aux fêtes et aux réjouissances. Dès le 5 février 1559, la seconde fille de Henri II, Claude, avait été mariée au jeune Charles, duc de Lorraine. Les noces avaient été célébrées à Paris avec une grande magnificence, et elles liaient toujours plus intimement l'ambitieuse maison de Guise à la famille royale. Le contrat de mariage de Philippe avec Élisabeth de France fut signé le 20 juin ; celui de Philibert-Emmanuel avec Marguerite de France, le 27 ; et des fêtes splendides, des tournois, des réjouissances de tous genres, devaient solenniser tous ces mariages [2].

Toutefois aux yeux de Henri II, comme à ceux de Philippe II, le traité qui venait de se conclure était moins encore une paix qu'une ligue entre ces deux potentats pour l'extirpation de l'hérésie. Les fanatiques, qui ne cessaient d'exhorter les monarques à venger la Divinité,

[1] Traités de Paix, t. II, p. 287 et 295. — De Thou, l. XXII, p. 661. — Belcarius, l. XXVIII. p. 918. — Montluc, t. XXIV, p. 157. — Tavannes, t. XXVII, p. 11. — Adriani, l. XV, p. 1099. — Vieilleville, t. XXXI, p. 227. — Villars, t. XXXVI, p. 203. — Rabutin, t. XXXIX, p. 290. — Ribier, p. 794. — Lettre d'Et. Pasquier, l. IV, p. 76.

[2] *Ibid.*, p. 297, 298. — De Thou, l. XXII, p. 662.

comme si elle avait besoin de leurs bras ; les courtisans et les royalistes ardents, regardaient la liberté d'opinion des sectaires comme une révolte contre la souveraineté. Les Guise, animés par la jalousie contre la maison de Châtillon, affirmaient que l'hérésie ne serait réprimée que lorsqu'on frapperait les grands seigneurs rebelles à leur Dieu, au lieu de s'acharner contre des victimes obscures. La duchesse de Valentinois enfin voulait se venger du jugement que les réformés portaient sur ses mœurs, et s'enrichir en même temps par la confiscation de leurs biens. Philippe II était entouré de persécuteurs non moins ardents, et dont les motifs étaient tout semblables ; mais lui-même il était et plus fanatique qu'eux tous, et plus jaloux de son autorité. Déjà il avait commencé dans les Pays-Bas une persécution sanguinaire; et, pour renforcer l'autorité ecclésiastique, il obtint du pape une bulle, en date du 19 mai 1559, qui soustrayait le clergé des Pays-Bas aux métropolitains de France et d'Allemagne, et qui instituait dans ces provinces trois archevêchés et treize évêchés. Les nouveaux prélats devaient prêter leur appui à l'établissement de l'inquisition. Celle-ci devait être organisée en France, en Écosse, dans les Pays-Bas, en Italie, comme elle l'était en Espagne. Paul IV attachait sa gloire à faire fleurir dans toute l'Europe cette institution. Les deux rois s'étaient promis de surprendre les protestants partout à la fois pour les exterminer. Quatre grands seigneurs de la cour de Philippe, le duc d'Albe, le prince d'Orange, le duc d'Aerschot et le comte d'Egmont, se trouvaient alors auprès de Henri II, auquel ils avaient été remis comme otages de l'exécution du traité de Cateau-Cambraisis ; Henri, ne doutant point qu'ils ne fussent initiés à tous les secrets de leur maître, parla le premier au prince d'Orange de leur accord pour l'extermination des protestants ; et celui-ci, qui dut à sa retenue le surnom de *Guillaume le Taciturne*, sut tout entendre en paraissant ne rien ignorer [1].

L'opposition du parlement de Paris avait jusqu'alors empêché l'établissement de l'inquisition en France ; Henri II résolut de détruire cette opposition. Quelques conseillers courtisans, et à leur tête le premier président Gilles le Maistre, lui dénoncèrent les opposants comme des partisans secrets de l'hérésie. La jurisprudence du parlement à l'égard des sectaires avait cessé d'être uniforme. La grande chambre

[1] Fra Paolo, l. V, p. 422. — Raynaldi, Ann. eccles., 1559, § 15, 16, 33-36. — De Thou, l. XXII, p. 666. — Apologie de Guillaume, prince d'Orange, 13 décembre 1580. — J. Dumont, Corps diplom., t. V, p. I, p. 392.

les faisait brûler irrémissiblement ; la Tournelle, présidée par Séguier et du Harlay, se montrait plus indulgente ; elle venait encore d'en condamner quatre au simple bannissement. Dés le temps de Charles VIII, il avait été ordonné, en 1493, qu'une séance de chacune des cours supérieures du royaume serait consacrée à la censure de tous les membres de la cour. Cette institution, développée par Louis XII en 1498, et par Henri II en 1551, prit le nom de mercuriale, parce qu'une séance du mercredi, à une heure après midi, était consacrée tous les trois mois à cette censure. Le mercredi 14 juin, le parlement de Paris, étant assemblé pour la mercuriale, délibérait sur tous les moyens de rétablir l'uniformité dans le châtiment des hérétiques, lorsque Henri II s'y rendit inopinément, accompagné des princes de la maison de Bourbon, des cardinaux de Lorraine et de Guise, du connétable et du duc de Guise. Il annonça au parlement qu'ayant conclu la paix, et l'ayant cimentée par le mariage de sa sœur et de sa fille, il comptait que rien ne le détournerait plus de la répression de l'hérésie ; qu'il savait que c'était ce jour-là même l'objet des délibérations de ses conseillers au parlement, et qu'il les invitait à continuer la séance devant lui [1].

D'après les habitudes de soumission et de déférence des Français envers l'autorité royale, et d'aprés la doctrine de l'obéissance passive que professait le parlement de Paris, le roi et le cardinal de Lorraine s'étaient attendus que tous les conseillers parleraient dans le sens qu'ils savaient devoir plaire au maître ; mais un profond sentiment religieux commençait à inspirer aux Français un esprit nouveau et un nouveau courage. Plusieurs magistrats osèrent opiner devant le roi avec une noble liberté, et accuser la dépravation de la cour romaine, ou les abus qu'elle avait introduits, comme étant la cause de toutes les dissensions qui troublaient alors l'Église. Ils demandèrent qu'on modérât les peines, et qu'on suspendît les exécutions jusqu'aprés l'assemblée d'un concile œcuménique qui ferait disparaître les abus, et qui éclaircirait les questions douteuses. Parmi les conseillers, quelques-uns, remplis du zèle des réformateurs, ne craignirent pas de rejeter le blâme sur leurs persécuteurs. « Il faut bien entendre, dit du Faur, qui sont ceux » qui troublent l'Église, de peur qu'il n'advienne ce que Hélie dit à

[1] De Thou, l. XXII, p. 667. — Belcarius, l. XXVIII, p. 920. — Mémoires de Condé, t. I, p. 217. — Vieilleville, t. XXXI, p. 255. — Théod. de Bèze, l. II, p. 168. — La Place, t. I, f. 15. Le 14 juin était un mercredi, mais plusieurs des historiens ci-dessus indiquent le 10 juin ; d'autres le 15.

» Achab : « C'est toi qui troubles Israël. » Anne du Bourg dit : « Qu'on » voyoit commettre tous les jours des crimes dignes de mort qu'on » laissoit impunis, tels que des blasphèmes réitérés, des adultères, » d'horribles débauches, des parjures fréquents, tandis qu'on inventoit » tous les jours de nouveaux supplices contre des gens à qui on ne » pouvoit reprocher aucun crime. » D'autre part les conseillers courtisans, Minard, et surtout le premier président le Maistre, invoquaient contre les sectaires les peines les plus rigoureuses, et rappelèrent avec éloge l'exemple de Philippe-Auguste qui, disaient-ils, avait fait brûler six cents Albigeois en un jour [1].

Pendant cette délibération Henri II pouvait à peine contenir sa colère ; il croyait avoir été désigné par du Faur, sous le nom d'Achab, et par du Bourg, comme un adultère. Il se fit apporter le registre pour vérifier les noms de ceux qu'il venait d'entendre, puis il donna l'ordre au connétable d'arrêter ces deux conseillers ; leurs fautes, dit-il, et celles de quelques autres, déshonoraient le parlement. Il les fit conduire à la Bastille. Peu d'heures après, comme il était à table, il ordonna qu'on arrêtât encore six autres conseillers : Paul de Foix, André Fumée, et Eustache de la Porte, furent saisis en effet ; mais Ferrier, du Val, et Viole, s'étaient dérobés par la fuite. Le 19 juin le roi nomma les commissaires qui devaient faire le procès aux détenus ; c'étaient l'évêque de Paris, l'inquisiteur Antoine de Mouchy, qui se faisait appeler Démocharès, et quatre conseillers au parlement, choisis parmi les plus fanatiques [2].

Mais Henri II n'était point destiné à voir s'effectuer la vengeance qu'il poursuivait avec tant d'acharnement. Paris était déjà au milieu des fêtes du double mariage qui devait consolider la paix. La séance du parlement avait même eu lieu au couvent des Augustins, parce que le Palais de Justice était embarrassé par les préparatifs des noces. Une lice était dressée depuis les Tournelles où logeait le roi, au travers de la rue Saint-Antoine, jusqu'aux écuries royales ; des échafauds couverts de spectateurs la bordaient des deux côtés : chaque jour les seigneurs et le roi lui-même, armés de toutes pièces, y couraient les uns contre les autres. Le 29 juin, les quatre tenants étaient le roi, le duc de

[1] De Thou, l. XXII, p. 669. — La Place, l. I, f. 18. — Théod. de Bèze, l. II, p. 191, — Fra Paolo, l. V, p. 423. — Belcarii. l. XXVIII, p. 921.
[2] *Ibid.*. p. 671. — Th. de Bèze, l. II. p. 194. — Mém. de Condé, t. I, p. 224. — La Place, t. I, p. 19. — Ribier, p 805, 806.

Guise, le prince de Ferrare et le duc de Nemours. Henri avait remporté tous les honneurs du combat, les courses avaient cessé, lorsqu'il aperçut deux lances encore entières; il ordonna au comte de Montgommeri, son capitaine des gardes, d'en prendre une et de courir contre lui. Les deux combattants se choquèrent; leurs lances se brisèrent, et l'un des éclats entra avec violence dans l'œil du roi. Un épanchement de sang dans le cerveau en fut la suite. Henri II perdit connaissance. Tandis qu'il était suspendu entre la vie et la mort, on se hâta de marier sans cérémonie, dans la chapelle du Palais, sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Le 10 juillet Henri II expira, âgé de quarante ans, trois mois et onze jours, après un règne de douze ans et trois mois [1].

[1] De Thou, l. XXII, p. 675. — Brantôme, Henri II. p. 351. — Th. de Bèze, l. II, p. 195. — La Place, l. I, f. 27. — Ribier, p. 809. — Belcarius, l. XXVIII, p 922. — Vieilleville, t. XXXI, p. 256. — Montluc, t. XXIV, p. 164. — Tavannes, t. XXVII, p. 17.

CHAPITRE XV.

Règne de François II. Rivalité entre les Bourbon et les Guise. Conjuration d'Amboise. Hostilités en Daupbiné et en Provence. Assemblée des notables à Fontainebleau. Arrestation du prince de Condé. Mort de François II. — 1559-1560.

(1559.) Henri II était encore dans la vigueur de l'âge lorsqu'il avait été frappé à mort, au milieu des fêtes, d'une manière inattendue, en sorte qu'il n'avait pu ni pourvoir à l'administration de son royaume après lui, ni prendre aucune disposition relative à sa famille. Celle-ci était fort nombreuse; Catherine de Médicis lui avait donné dix enfants, quoiqu'elle n'eût commencé à en avoir que dix ans après son mariage : quatre fils et trois filles survécurent à leur père. Les fils étaient âgés de quinze ans et demi, neuf ans, huit ans et cinq ans. L'aîné, qui était appelé à la couronne sous le nom de François II, était d'une santé délicate, et d'un esprit faible et lent. Il était marié depuis quinze mois à la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, princesse d'une grande beauté, qui n'avait pas encore dix-huit ans : il l'aimait tendrement, et était disposé à lui laisser prendre la plus grande autorité sur lui. D'après les lois du royaume, il était majeur et maître de former un conseil comme il le voudrait; mais cette fiction légale, qui donne à l'adolescent incapable de se commander à soi-même le droit de commander aux autres, toujours absurde et toujours démentie par les faits, au moment de l'application, le devenait surtout avec un prince dont la croissance et l'intelligence étaient également retardées, qui ne demandait qu'à obéir, et qui n'avait pas seulement la pensée d'exercer lui-même le pouvoir royal.

Ainsi ce pouvoir était réellement abandonné à celle des factions qui aurait la force ou l'adresse de s'en saisir, encore que chacune de celles qui éclatèrent presque aussitôt, appuyât ses prétentions sur les lois, sur la coutume antique et les constitutions du royaume. Autour

du jeune roi se pressaient, comme candidats au pouvoir qu'il devait déléguer, sa mère, les parents de sa femme, les ministres du feu roi, et les princes du sang. Sa mère, Catherine de Médicis, sur laquelle les historiens français se sont plu à rejeter toutes les fautes et les crimes des derniers Valois, était alors âgée de trente-neuf ans. Depuis vingt-six ans, elle était établie à la cour de France, et cependant elle avait réussi à y dissimuler en quelque sorte son existence. Son mari l'avait laissée sans crédit et sans pouvoir, mais elle avait trouvé moyen de vivre aussi sans ennemis. Humiliée par la domination insolente et le rang que s'attribuait une maîtresse, elle n'avait toutefois jamais rompu avec Diane, duchesse de Valentinois, ni laissé percer la haine qu'elle nourrissait contre cette rivale. Pendant la longue léthargie de son mari, on lui représenta cependant qu'il ne convenait pas qu'une maîtresse demeurât dans son palais, et l'ordre fut donné à Diane d'en sortir. « Le roi est-il mort? » demanda-t-elle. — Non, il respire encore. — « Eh bien, personne que lui n'a d'ordre à me donner; » et elle resta jusqu'à sa mort [1]. Catherine avait de même supporté avec patience les paroles rudes et hautaines du connétable de Montmorency, et son hostilité pour tout ce qui était Florentin. Elle n'ignorait pas que c'était à lui qu'elle devait attribuer toutes les injustices faites aux frères Strozzi, toutes les humiliations souffertes par les émigrés qui l'avaient suivie : elle savait que, pendant les premières années de son mariage, Montmorency avait proposé à Henri II de la répudier comme stérile, et que lorsqu'enfin, après dix ans, elle avait commencé à lui donner des enfants, le connétable avait dit au roi qu'il était étrange qu'aucun de ses enfants ne lui ressemblât, excepté sa fille naturelle, Diane, que le fils du connétable avait épousée [2]. Ce doute, élevé sur la fidélité de la reine, n'avait rien d'étrange dans la cour dissolue où elle vivait : cependant la médisance, qui ne l'a pas épargnée, ne lui désignait aucun amant, et tant que Henri II avait vécu, elle s'était conduite envers lui en femme soumise et fidèle. Forcée pendant si longtemps à se contraindre, elle s'était habituée à la dissimulation, mais elle y joignait un empire réel sur elle-même. La vengeance ou la haine avaient peu de part à ses actions; le sentiment moral avait

[1] Lacretelle, t. I, p. 318, et tous les historiens modernes. Je n'ai pas trouvé l'anecdote dans les contemporains. *Voyez* Tavannes, t. XXVII, p. 19.

[2] De Thou, l. XXIII, p. 685. — Davila, Istoria delle guerre civili di Francia, l. I. p. 20.

moins d'influence encore ; elle prévoyait, elle calculait, elle cherchait à maintenir l'équilibre entre des factions qu'elle voyait prêtes à en venir aux prises : du reste elle n'avait pas plus de répugnance à s'attacher aux Montmorency qu'aux Guise, aux protestants qu'aux catholiques. Ayant toujours été négligée, elle n'était point sûre de l'obéissance ou de l'affection de son fils ; elle sentait bien qu'elle ne gagnerait rien à lutter avec une épouse de près de dix-huit ans, belle et douée de toute la grâce et la séduction des manières les plus engageantes : cette épouse était sous l'influence des Guise ses oncles, les plus habiles et les plus ambitieux des courtisans ; et Catherine eut bientôt reconnu que c'était aux Guise qu'il lui convenait de s'unir [1].

Ces princes de la maison de Lorraine, qui avaient d'abord voulu fonder, avec l'appui de la France, leur grandeur hors du royaume, tournaient désormais toute leur ambition vers l'intérieur, et c'était à gouverner le roi qu'ils voulaient employer l'immense influence qu'ils tiraient de l'étranger. Leur sœur était reine régente d'Écosse ; leur neveu, beau-frère du roi, était duc de Lorraine ; deux des frères étaient cardinaux, et comptaient sur leur crédit à la cour de Rome ; un autre était grand prieur de Malte ; une alliance intime avait été formée entre eux et le cabinet d'Espagne : comme ils s'étaient mis à la tête du parti catholique, et qu'ils voulaient passer pour les champions de l'ancienne religion, ils avaient les mêmes intérêts et la même politique que Philippe II. Le mariage du duc d'Aumale, le troisième des frères, avec une fille de la duchesse de Valentinois, pouvait seul mettre obstacle à leur alliance avec Catherine de Médicis ; mais Diane était résignée à quitter une cour où elle ne pouvait plus régner, et Catherine n'avait point assez de ressentiment dans le cœur pour lui en demander davantage. Elle lui laissa ses diamants et ses richesses, dont la plus grande partie fut assurée au duc d'Aumale. Elle se fit seulement donner, comme dépouilles opimes de sa rivale, sa superbe maison de Chenonceaux sur le Cher, en échange de celle de Chaumont-sur-Loire, puis elle la laissa en paix [2].

Le connétable de Montmorency, accoutumé à brusquer tout le monde et à être obéi par tous, ne savait pas même que Catherine était irritée contre lui. Dès le moment où Henri II avait été blessé, il avait dépêché

[1] Davila, l. I, p. 20.
[2] De Thou, l. XXIII, p. 682 — Supplication au roi de Navarre pour la délivrance du royaume. Mém. de Condé, t. I, p. 518.

un courrier à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui était alors en Béarn, pour le rappeler à la cour, et il avait proposé à la reine de joindre leur influence à celle des princes du sang pour soutenir le ministère, tel qu'il était alors constitué [1]. Ce ministère était réellement concentré tout entier en sa personne, quoique Bochetel, l'Aubespine, Clausse et du Thier portassent le titre de secrétaires des finances et du département des étrangers. Ce n'etaient que de simples commis qui, par eux-mêmes, n'avaient point de crédit, et qui étaient prêts à servir quiconque les emploierait. Jean Bertrandi, cardinal et garde des sceaux, était lui-même considéré comme un subalterne; sa déférence égale envers tous les grands et sa réputation d'être la créature de Diane, lui ôtèrent tout crédit. Le connétable croyait encore pouvoir se promettre l'appui du maréchal de Saint-André, qui avait partagé avec lui la faveur de Henri II; mais Saint-André, qui avait toujours vécu en dissipateur, avait besoin des grâces de la cour, et il était prêt à se joindre au parti qui lui paraîtrait le plus fort. Le connétable, indépendamment de l'appui qu'il présentait par lui-même, par ses gouvernements, par ceux de ses fils, et par ses richesses, ne pouvait réellement offrir à la reine que le crédit de ses neveux de la maison de Châtillon. Ceux-ci étaient trois frères, Odet, cardinal de Châtillon, Coligny, amiral de France, et Dandelot, colonel général de l'infanterie. La cour de France n'avait point encore présenté une plus belle réunion de bravoure, de talents et de vertus. Leur mère, Louise de Montmorency, sœur du connétable, paraît avoir la première contribué à leur inspirer les idées de la réforme; mais ce fut durant la captivité de Coligny et de Dandelot après la bataille de Saint-Quentin, qu'ils s'attachèrent à la lecture de la Bible et des livres de controverse, et qu'ils formèrent leur caractère d'après les principes de charité, de vertu, de désintéressement, auxquels le libertin Brantôme rend lui-même hommage. « On tenoit Coligny, » dit-il, pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mûr, » avisé, politique, brave censeur, pesant les choses, et aimant l'honneur » et la vertu, comme il avoit toujours fait paroitre par ses belles ac- » tions passées [2]. »

Les princes du sang enfin étaient tous de la branche de Bourbon issue de Robert, comte de Clermont, fils cadet de saint Louis, et ils se

[1] De Thou, l. XXIII, p. 680.

[2] Mém. de Gaspard de Coligny, notice. t. XL, p. 185. — Brantôme, Vie de l'amiral de Châtillon, t. III, p. 269.

trouvaient séparés du trône par une distance de trois cent trois ans depuis la naissance de ce chef de leur race. Longtemps cadets d'une nombreuse famille, ils avaient éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune. Tous les rameaux aînés de leur branche s'étaient successivement desséchés ; et la confiscation des biens du connétable de Bourbon, sous le règne de François Ier, ne leur avait pas permis de recueillir l'héritage de leurs aînés. Le chef de la famille, Antoine, duc de Vendôme, par son mariage avec Jeanne d'Albret, avait acquis le titre de roi de Navarre et la souveraineté du Béarn ; mais c'était un homme faible et inconstant, conduit par des favoris qui le plus souvent se vendaient à ses ennemis : il était plus propre à perdre ceux auxquels il s'alliait qu'à les servir [1]. Son frère Charles, archevêque de Rouen et cardinal de Bourbon, était d'un caractère non moins faible et d'un esprit bien plus obtus. Le troisième frère, Louis, prince de Condé, dans sa petite taille, plaisait fort aux dames de la cour. Il était bouillant, impétueux et plein de valeur; mais sa fortune était fort étroite, et il ne possédait ni grands fiefs ni place importante. Deux frères, cousins germains du roi de Navarre, portaient, l'un, le titre de duc de Montpensier, et l'autre, celui de prince de la Roche-sur-Yon. Ils avaient également peu de part au pouvoir. Tous les princes, à l'exception du cardinal, penchaient vers la religion protestante, pour laquelle la reine de Navarre, la princesse de Condé et la duchesse de Montpensier ressentaient un grand zèle ; mais leurs époux étaient accusés d'écouter bien plus leur ambition que leur conscience [2].

Entre ces factions diverses qui se partageaient la cour de François II, il était facile de prévoir que le pouvoir resterait à celle qui mettrait le plus de diligence à s'en saisir, et l'étiquette pour les funérailles des rois de France seconda dans cette occasion l'ambition des Guise. Le soin de veiller sur le corps de Henri II, et de diriger ses obsèques, appartenait de droit au connétable de Montmorency, qui était en même temps grand maître de la maison du roi. Il fut laissé pour cela au palais des Tournelles, où ces fonctions devaient l'occuper pendant plus d'un mois, et l'écarter tout aussi longtemps de la cour. Le duc de Guise cependant et le cardinal de Lorraine avaient salué le dauphin du nom de roi au moment de la mort de son père, et l'avaient immédiatement conduit au Louvre. Catherine, qui sentait que c'était le

[1] Tavannes, t. XXVII, c. 16, p. 41.
[2] Brantôme, t. III, p. 311.

moment où un cabinet nouveau se formerait, l'y avait suivi avec le duc de Nemours, malgré l'étiquette qui exigeait qu'elle demeurât quarante jours sans se montrer. Elle se mit bientôt d'accord avec les Guise, qui, de concert avec elle, envoyèrent aussitôt Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, redemander au connétable le cachet du feu roi. Ils convinrent que le cardinal de Lorraine prendrait l'administration des finances ; que le duc de Guise serait chargé du département de la guerre, et que le cardinal de Tournon, dont on avait vanté l'ordre et l'économie dans les dernières années de François I[er], serait rappelé au conseil. La reine, qui le regardait comme un homme indépendant, avait confiance en lui, et comptait pouvoir au besoin l'opposer aux Guise ; mais ceux-ci, qui connaissaient son esprit fanatique et persécuteur, croyaient de leur côté pouvoir compter sur lui. En même temps, pour capter l'opinion publique, la reine et les Guise convinrent qu'ils ôteraient les sceaux au cardinal Bertrandi, qu'ils rétabliraient François Olivier, qui était universellement estimé, dans ses fonctions de chancelier, et qu'ils chercheraient aussi à s'attacher le maréchal de Brissac, qui avait une grande réputation militaire, en lui donnant le premier gouvernement qui viendrait à vaquer [1].

Cependant le roi de Navarre, au lieu de se presser, venait à petites journées ; il s'était même arrêté à Vendôme, où le prince de Condé, son frère, avait été au-devant de lui : ce prince avait déjà cherché à réunir les forces de l'opposition qui se formait contre les Guise ; il avait réconcilié le prince de la Roche-sur-Yon, son cousin, avec Dandelot. De son côté, Coligny avait annoncé qu'il se déferait de son gouvernement de Picardie, pour que le roi pût le donner au prince de Condé. Il jugeait bien qu'il ne pourrait pas le conserver lui-même avec celui de l'Ile-de-France, dont il était aussi investi. Mais la lenteur et la mollesse du roi de Navarre déjouaient toutes ces combinaisons. Le connétable ne le voyant point arriver, quitta le corps de Henri II, qu'il devait garder, et vint au Louvre rendre hommage à François II. Celui-ci, que les Guise, ses oncles, avaient eu le temps de dresser, reçut Montmorency avec une froideur affectée, ; et lui annonçant la formation du nouveau cabinet, il ajouta qu'il avait cru devoir à son âge avancé de lui accorder le repos. Montmorency avait alors soixante-six

[1] De Thou, l. XXIII, p. 682. — Davilla, l. I, p. 19. — Regnier de la Planche, Histoire de France, sous François II, p. 12. — La Place, État de la Religion et République, l. II, p. 35.

ans et il ne ressentait encore aucun désir de se retirer. Il dut pourtant accepter son congé comme une grâce, et retourner s'enfermer à Chantilly. Peu après le roi lui fit redemander sa charge de grand maître comme incompatible avec celle de connétable; elle passa au duc de Guise. Il fit aussi demander à Coligny de se démettre d'un de ses deux gouvernements. Coligny abandonna celui de Picardie, dans l'espoir qu'il passerait au prince de Condé; mais ce fut le maréchal de Brissac qui en fut investi [1].

Le roi de Navarre arriva enfin à la cour avec tous les Bourbons; il commença par montrer du mécontentement de ce que le roi l'avait logé beaucoup plus petitement que les Guise; mais il n'était pas dans son caractère d'oser bouder longtemps; et, bientôt après, il accepta, aussi bien que tous les Bourbon, des missions qui leur furent données, sous prétexte de leur faire honneur, mais dans le seul but de les éloigner. Le roi de Navarre se chargea d'accompagner jusqu'aux frontières d'Espagne, Élisabeth, sœur du nouveau roi, qui avait été donnée en mariage à Philippe II, roi d'Espagne. Le prince de Condé dut se rendre auprès du même monarque, qui était encore en Flandre, pour jurer, au nom de François II, la paix de Cateau-Cambraisis; enfin le prince de la Roche sur Yon accompagnait son cousin pour porter à Philippe le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Avant son départ, le roi de Navarre suivit la cour à Reims, où François II fut sacré, le 20 septembre, par le cardinal de Lorraine. Le connétable se trouvait aussi avec ses fils et ses neveux à cette cérémonie; mais les Montmorency, comme les Châtillon et les Bourbon, semblaient n'y paraître que pour orner le triomphe des Guise [2].

La formation du nouveau cabinet, le triomphe des Guise et celui du cardinal de Tournon, l'association de la reine mère avec eux, et la faiblesse des Bourbon, portaient le désespoir dans l'âme des religionnaires, qui se voyaient menacés d'une persécution plus cruelle encore que celle qu'ils avaient soufferte sous les deux règnes précédents : ils avaient jusqu'alors mis quelque espoir dans Catherine de Médicis, qui peut-être par aversion pour l'intolérante duchesse de Valentinois, avait paru pencher vers le protestantisme, et n'avait pris dans sa maison que des femmes protestantes [3]; mais elle venait de se réunir à leurs plus

[1] De Thou, l. XXIII, p. 683. — Davila, l. I, p. 20. — La Planche, p. 20. — Le Place, t. II, f. 57.

[2] *Ibid*, p. 686-689. — Davila. l. I. p. 21. — La Planche, p. 24.

[3] Brantôme, Vie de l'amiral Coligny, t. III. p. 275.

cruels ennemis. En même temps ils apprenaient de toutes parts le renouvellement des persécutions dans les pays étrangers. Le roi Philippe s'était déterminé à quitter les Pays-Bas pour retourner en Espagne; mais avant son départ, il avait autorisé le grand inquisiteur à faire arrêter, le 22 août 1559, l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, sur l'accusation d'avoir toléré des hérétiques dans sa province, et d'avoir même permis dans son catéchisme l'insertion de quelques phrases qui sentaient la réforme [1]. C'était déclarer assez que ni rang, ni puissance, ni dignité ne pourraient dérober personne à la persécution. Le 6 août, il avait assemblé les états généraux des Pays-Bas à Gand; il leur avait annoncé qu'il leur donnait pour gouvernante sa sœur Marguerite, duchesse douairière de Parme, avec l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, pour conseiller; qu'il retirait toutes ses troupes; qu'il ne nommait que des Flamands pour gouverneurs particuliers des provinces; mais qu'en retour il attendait d'eux qu'ils maintinssent dans sa pureté l'antique religion catholique romaine, sans permettre à un seul individu infecté des nouvelles erreurs d'Allemagne de vivre dans leurs provinces. Il était ensuite parti le 20 août des ports de Zélande, et le 29 il était arrivé à Laredo, en Espagne. Aussitôt il donna une activité nouvelle aux procédures de l'inquisition; et le 4 octobre il assista à Valladolid, avec toute sa cour, à un premier *auto-da-fé* où quarante réformés, hommes et femmes, furent brûlés. L'un d'eux, qui était connu de lui, ayant invoqué sa pitié, Philippe répondit à haute voix que si le prince son fils était hérétique impénitent, il le livrerait lui-même aux flammes [2].

En même temps, à Rome, le colérique Paul IV avait, au commencement de l'année, disgracié et exilé de sa cour les trois Caraffa ses neveux; mais, comme pour se venger de cette violence qu'il avait cru devoir faire à son propre sang, il avait donné au tribunal de l'inquisition une nouvelle activité; c'était déjà lui qui, sous le pontificat de Paul III, avait provoqué l'institution de cet odieux tribunal à Rome; c'était lui encore qui en avait fait bâtir les prisons, qu'on voyait alors pleines de victimes, et où tous les jours des malheureux étaient conduits sur des dénonciations secrètes. Par sa bulle du 15 février, il soumit nominativement au tribunal de l'inquisition tous les évêques,

[1] Ferreras, Syn. historica de Espana. t. XIV, p. 47. — Raynaldi. Ann. eccles., 1559, § 20

[2] *Ibid.*, p. 45-49. — Minana, t. V, c. 11, p. 318.

archevêques, patriarches, primats, cardinaux, légats, comtes, barons, marquis, ducs, rois et empereurs qui dévieraient de la foi catholique ; et ce qu'on peut à peine concilier avec l'infaillibilité du saint-siége, il ajouta « que si jamais le pontife romain lui-même venait à tomber dans » l'hérésie ou le schisme, il serait à l'instant dépouillé de toute dignité » et de tout droit [1]. » Au milieu des procédures qu'il accélérait et des exécutions qu'il ordonnait, la mort surprit, le 18 août de cette même année, le fougueux pontife, déjà âgé de quatre-vingt-quatre années. Pendant son agonie, le peuple se souleva avec fureur, força les prisons publiques, et en tira plus de quatre cents captifs. Il brisa ensuite les portes des cachots de l'inquisition, et délivra tous les prisonniers, dont le plus grand nombre n'avait pas même été examiné. Il livra aux flammes toutes les procédures ; il brûla même une partie du palais, et poursuivit le grand inquisiteur, cardinal Ghislieri, qui, sept ans plus tard, devait être pape. Lorsque l'insurrection fut calmée, les cardinaux entrèrent au conclave, et après quatre mois d'intrigues ils portérent au saint siége, la veille de Noël, Jean-Ange des Médicis de Milan, frére du féroce marquis de Marignan. Le nouvel élu prit le nom de Pie IV, et ne se montra pas moins zélé pour l'inquisition que ne l'avait été son prédécesseur [2].

Le cardinal de Lorraine, trop occupé de la direction des affaires de France, avait renoncé au pontificat, et n'était point allé à Rome avec les autres cardinaux français ; mais il mit ceux-ci sous la direction du cardinal de Guise son frére, et du cardinal de Ferrare. Les Français avaient d'abord essayé de porter au saint siége le cardinal de Tournon, et ils avaient même obtenu pour lui la promesse de vingt-huit voix ; mais l'opposition de l'Espagne les força d'y renoncer [3].

Cependant les Guise voulaient que le jeune roi signalât les prémices de son règne par le renouvellement des persécutions. Dès le 19 août ils l'engagérent à écrire au cardinal de Tournon « qu'il étoit aprés à faire » continuer le plus vivement et diligemment qu'il lui étoit possible les » poursuites que le roi son pére lui avoit comme délaissées à faire par » testament contre les hérétiques ; » et en conséquence il lui deman-

[1] Bullar. in Pauli IV constitut. 19, et apud Raynald., 1559, § 14. — Muratori, Annali, t. XIV, p. 439.

[2] Muratori, Annali, p. 443. — Raynaldi. Annales ecclesiastici, 1559, § 36 et 39. — Fra Paolo Sarpi. Concilio di Trento, l. V, p. 425.

[3] Voyez la suite de leurs lettres dans Ribier, p. 824-840.

dait, comme archevêque de Lyon et primat des Gaules, d'autoriser le cardinal de Lorraine à nommer pour lui un vicaire à Paris, afin de vider plus vite les appels des hérétiques et *extirper ces maudites et réprouvées doctrines* [1]. Trois lettres patentes du roi, du 4 septembre, du 1er et du 14 novembre, furent successivement envoyées au parlement pour être enregistrées. François II ordonnait que toutes les maisons où il se serait fait des conventicules d'hérétiques seraient rasées, sans jamais pouvoir être rebâties ; que tous ceux qui y auraient assisté seraient irrémissiblement punis de mort ; qu'enfin un commissaire serait député pour faire sur tous ces cas des informations secrètes [2].

Ceux que l'on poursuivait avec tant d'acharnement étaient tour à tour désignés dans les édits royaux par les noms de luthériens et de sacramentaires. Cependant la communication journalière des protestants avec Genève, qui était en quelque sorte leur métropole, leur fit adopter vers cette époque le nom de huguenots, qui bientôt devint le nom des religionnaires dans toute la France. Dès l'an 1518 les partisans de la liberté dans la république de Genève avaient été désignés par le nom de huguenots, parce que ce fut cette année qu'ils obtinrent d'être compris parmi les confédérés suisses, *Eidgenossen;* qu'ils prenaient eux-mêmes ce nom de confédérés comme leur servant de protection contre le duc de Savoie ; et que pour ceux qui n'entendaient pas l'allemand, ce nom d'*eignots* ou huguenots rappelait encore Besançon Hugues, le citoyen qui avait négocié cette alliance [3]. Comme personne en France ne savait ni qui étaient les *Eidgenossen*, ni qui était Besançon Hugues, on chercha d'autres explications au nom introduit par les missionnaires genevois, et chaque ville fournit la sienne [4]. C'était, disait-on, un lutin nommé à Tours le roi *Hugon*, ou le *Chat-Huant*, ou les hérétiques *Huets*, ou *Hugues Capet*, qui devaient avoir donné leur nom à ces hommes qui se cachaient dans l'ombre.

Pour éveiller les passions et animer les haines populaires, des opinions abstraites sur des questions religieuses ne sauraient suffire : aussi, à la première apparition du protestantisme, la faveur publique semblait plutôt protéger les sectaires, qui ne se distinguaient des autres

[1] Ribier, p. 818.
[2] Voyez ces pièces dans les Mém. de Condé, t. 1, p. 308.
[3] Spon. Hist. de Genève, t. 1, l. II, p. 301.
[4] La Planche, p. 211. — De Thou l. XXIV, p. 766. — Bèze, Hist. ecclés., l. III, p. 269. — Castelnau, l. II, c. 7, p. 43. — Mém. de Condé, t. 1, p. 402.

chrétiens que par une vie plus pure, et une piété plus ardente. Les prêtres et les moines avaient besoin d'exciter contre les huguenots les sentiments d'horreur que le peuple ne ressent guère que contre la magie ou contre la dépravation des mœurs. Les sectaires étaient forcés de ne se rassembler que la nuit et en cachette; on en profita pour accumuler contre eux des calomnies qui, depuis dix-huit siècles, ont été répétées sans exception contre toutes les sectes persécutées, et qui, malgré leur absurdité, ont toujours trouvé des dupes. Deux apprentis qui avaient été maltraités par leurs maîtres allèrent les dénoncer au président Saint-André, et à l'inquisiteur Démocharès, et ils prétendirent avoir été conduits par eux, le jeudi avant Pâques, dans une maison de la place Maubert, où, à minuit, les huguenots avaient fait leur sabbat, « après avoir prêché, mangé un cochon au lieu de l'agneau paschal; » et la lampe qui leur éclairoit éteinte, chacun prit sa chacune... ; et « qu'entre autres femmes ils reconnurent celle de l'avocat maître de la » maison, et deux siennes belles et jeunes filles [1]. » Le cardinal de Lorraine se pressa de lire ces dénonciations à la reine mère, d'y ajouter les explications les plus révoltantes, et de lui produire les deux témoins: le chancelier Olivier se chargea de faire les informations et donna aux accusations la plus grande publicité. Catherine se montra fort indignée : elle fit venir « quelques siennes demoiselles qui favorisoient » ceux de la religion, leur déclara le rapport à elle fait et les informa» tions auxquelles elle disoit ajouter foi; que si elle savoit pour tout » certain qu'elles en fussent, elle les feroit mourir, quelque amitié ou » faveur qu'elle leur portât [2]. » Cependant lorsque les deux apprentis furent confrontés à ceux qu'ils accusaient, leur embarras, leurs contradictions, leur ignorance ne laissèrent aucun doute sur la fausseté de leur déposition. Les jeunes filles dénoncées donnèrent enfin une preuve de plus à leur innocence; elles se soumirent à la visite de matrones pour constater leur virginité; mais le coup était porté; les preuves les plus incontestables ne sauraient chasser la calomnie de l'imagination du peuple, quand elle y est une fois entrée. D'ailleurs, les poursuites qui se continuaient avec un redoublement de violence, servaient encore à accréditer ces contes. Un grand nombre de malheureux étaient arrêtés chaque jour sur l'accusation d'avoir assisté à des assemblées nocturnes; un plus grand nombre était en fuite : aussitôt qu'on reconnais-

[1] Reg. de la Planche, p. 79. — De Thou. l. XXIII, p. 691.
[2] *Ibid.*, p. 83. — De Thou l. XXIII. p. 691.

sait leur absence, leurs maisons étaient séquestrées, leurs meubles mis en vente sur la place publique ; dans toutes les rues on entendait le cri des huissiers qui les mettaient à l'enchère, ou l'on rencontrait des enfants abandonnés qui imploraient en vain la charité, car toute pitié qu'on montrait à la race huguenote était suspecte, et exposait les hommes bienfaisants de toute opinion à être arrêtés à leur tour [1].

Dès le 14 juillet, François II, qui ne régnait que depuis quatre jours, donna des lettres patentes pour recommencer le procès d'Anne du Bourg, et des autres conseillers au parlement que Henri II avait fait arrêter sous ses yeux aux dernières mercuriales. Du Bourg, dont le courage était inébranlable, croyait, dans sa conscience, ne pouvoir s'abstenir de confesser hautement sa foi ; et en même temps il se regardait comme tenu envers la justice de son pays, et le corps distingué dont il était membre, de défendre jusqu'au bout tous ses priviléges, de maintenir son droit de parler librement dans les délibérations où c'était son devoir de dire la vérité : il voulait épuiser enfin, pour la défense de sa vie, toutes les ressources légales. Condamné par l'official de l'évêque de Paris, il en appela comme d'abus au parlement ; débouté, il porta sa cause, par appel, devant l'archevêque de Sens ; condamné, il recourut de nouveau au parlement, puis au primat des Gaules, le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon. Ce ne fut qu'après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, qu'il se soumit à son sort. Alors encore son avocat, Marillac, voulut recourir à la miséricorde du roi : il invitait seulement du Bourg à déguiser, par son silence, ses vrais sentiments ; mais aucune suppression de la vérité ne pouvait s'accorder avec la conscience de l'accusé. Du Bourg, que ses juges, pour le sauver, n'avaient pas voulu entendre, ne fut pas plus tôt rentré dans sa prison qu'il écrivit une confession en tout conforme à celle de l'église de Genève, et qu'il la leur envoya, demandant pardon à Dieu de n'avoir pas interrompu son avocat, lorsque celui-ci cherchait à dissimuler la vérité. Sa sentence fut alors prononcée ; ses juges, autrefois ses collègues, lui accordèrent la grâce qu'il serait étranglé avant d'être brûlé : le 20 décembre il fut dégradé des ordres de diacre et de sous-diacre qu'il avait reçus, et le 23 il fut exécuté sur la place de Grève [2]. Les autres

[1] Reg. de la Planche. p. 87.

[2] Vraie histoire de la fausse procédure contre Anne du Bourg. Mémoires de Condé, t. I, p. 217-299.—Théod. de Bèze, l. III, p. 221-246.—De Thou. l. XXIII, p. 702. — Reg. de la Planche, p. 121. — La Place, l. I, f. 28-32.

conseillers qui avaient été arrêtés en même temps que lui, n'avaient pas une foi si ferme ou tant de constance; ils se rétractèrent en partie, ou ils dissimulèrent leur religion, et ils furent condamnés seulement à des interdictions temporaires ou à des amendes [1].

Les réformés continuaient cependant à gagner des prosélytes, avec une rapidité qui aurait dû faire comprendre à leurs adversaires à quel point les persécutions sont inutiles, quand elles sont opposées à l'enthousiasme. De nouvelles églises furent ouvertes à Chartres, à la Chastre, à Saint-Amand, à Mâcon, à Angoulême, à Agen, à Montauban, à Cahors, à Milhaud, à Montpellier, dans les Cévennes; et dans la plupart de ces villes, quelques martyrs furent brûlés, avec des circonstances révoltantes de cruauté [2]. Mais les huguenots ne parlaient que des triomphes de du Bourg et des trophées de leurs martyrs; chaque supplice leur paraissait une victoire. Leur église ne se recrutait déjà plus seulement d'hommes studieux, méditatifs, qui étaient entraînés par la controverse, ou d'âmes tendres, ardentes, et pieuses, qui n'avaient de passion qu'en Dieu : l'esprit de parti, l'ambition, le mécontentement, l'amour du danger, produisaient des conversions nouvelles; c'était l'épée à la main que plusieurs des nouveaux religionnaires voulaient s'ouvrir le chemin du ciel; et dans ce siècle de violence et de faux point d'honneur, où l'homicide était souvent une gloire, plusieurs d'entre eux commençaient à croire que tous moyens étaient bons pour se défaire de leurs ennemis. Peu de jours avant le supplice de du Bourg, le 18 décembre, le président Minard, qui avait été un de ses juges, et en même temps un de ses ennemis les plus acharnés, fut tué le soir, d'un coup de pistolet, comme il rentrait chez lui. Les protestants ont toujours nié d'avoir eu part à cet assassinat, tandis que les catholiques les en ont toujours accusés. Le vrai coupable ne fut point découvert [3]. Dans le même temps, un Écossais, nommé Robert Stuart, que plusieurs croyaient être le meurtrier de Minard, fut accusé d'avoir formé une conspiration pour délivrer, à force ouverte, du Bourg et les autres conseillers prisonniers; on prétendit que ses complices devaient mettre le

[1] De Thou. l. XXIII, p. 703. — Reg. de la Planche, p. 95. — Mém. de Condé, t. I, p. 263-268.

[2] Théod. de Bèze, Établissement des égl ses, l. III, p. 211-220. — Supplices, p. 240.

[3] Regnier de la Planche, p. 115. — De Thou, l. XXIII, p. 702. — Théod. de Bèze, l. III, p. 248. — Mém. de Castelnau, l. I, c. 5, p. 9.

feu aux divers quartiers de Paris, tandis qu'avec une troupe de gens armés il attaquerait les prisons. Il se réclama de la jeune reine, se prétendant issu de la même famille qu'elle. Marie ne voulut pas le reconnaître; il fut alors mis à la torture où il n'avoua rien; plus tard il s'évada, comme on le transférait d'une prison à une autre [1].

Les huguenots ne pouvaient supporter plus longtemps l'état d'oppression où ils vivaient. Le peuple s'entendait avec le pouvoir, pour leur tendre de toutes parts des piéges; au coin de chaque rue il élevait des chapelles avec des madones ornées de fleurs, et des hommes apostés épiaient ceux qui passaient, pour les outrager ou les dénoncer à la justice s'ils ne se découvraient pas, ou s'ils ne s'associaient pas aux litanies qu'on chantait sans cesse [2]. Cependant l'obéissance passive avait été professée par Calvin, comme un devoir étroit : toute résistance à l'autorité légitime était à ses yeux un crime. Ce n'était pas seulement parce qu'il avait cru convenable de concilier à la religion nouvelle, au moyen de cette profession de foi, les pouvoirs temporels, qui ne lui en avaient point tenu compte; son âme austère prenait sa règle dans les textes de l'Écriture, choisissait toujours ceux qui lui imposaient les plus grands sacrifices, et n'en déviait jamais. Une telle soumission ne pouvait convenir au corps bouillant et indiscipliné de la noblesse française, elle voulait repousser les affronts par des affronts, la force par la force, et, tout en professant son obéissance pour le roi, elle persistait dans son ancienne habitude de n'obéir à personne. Les Guise venaient de faire rendre un édit par lequel le jeune roi révoquait toutes les grâces et aliénations de domaines faites par son père; et, en même temps, ils refusaient le payement des dettes les plus légitimes contractées par la couronne. De toutes parts des solliciteurs étaient arrivés à la cour, pour demander, les uns, des grâces nouvelles; d'autres, le redressement d'anciennes injustices; d'autres, le payement d'anciennes créances. Pour s'en débarrasser, le cardinal de Lorraine fit faire par le roi, alors à Fontainebleau, une proclamation par laquelle il fut enjoint à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, qui s'étaient rendues à la cour pour solliciter des payements de dettes, des récompenses, ou des grâces, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues; et, en même temps, pour donner une sanction à cette mesure,

[1] De Thou, l. XXIII, p. 705.
[2] Reg. de la Planche, p. 124. — De Thou, l. XXIII, p. 705.

un gibet fut élevé dans un des lieux les plus apparents auprès du palais. Comme les solliciteurs étaient presque tous gentilshommes, cet édit fut dénoncé comme un affront fait à la noblesse de France, et les Guise proclamés étrangers, parvenus, usurpateurs, furent accusés d'exercer, au nom d'un roi mineur et incapable de se conduire, une tyrannie que cette noblesse ne devait pas supporter [1].

Les mécontents s'unissant alors aux huguenots, cherchaient une autorité légitime à opposer à celle du roi; ils voulaient faire de la résistance, mais ils repoussaient toute idée de révolte; ils admettaient l'autorité illimitée du roi, mais ils se refusaient à l'étendre, par une fiction légale, à la volonté d'un prince incapable de vouloir. On ne pouvait approcher de François II sans reconnaître que ce n'était pas lui qui prenait des résolutions ou qui donnait des ordres; et, lorsque l'autorité royale était ainsi suspendue, les mécontents prétendaient que, par la constitution du royaume, elle était dévolue aux princes du sang et aux états généraux. Ils invoquaient en particulier le souvenir des états de Tours, en 1484, pendant la minorité de Charles VIII. Nous avons vu qu'à cette époque les états généraux n'osèrent point décider entre la sœur du roi et le premier prince du sang, et qu'ils abandonnèrent en quelque sorte l'autorité aux hasards des intrigues de cour, en sorte que l'exemple du passé ne justifiait point les prétentions des princes du sang et de leurs adhérents.

L'animosité que toute la noblesse semblait ressentir contre les Guise aurait cependant offert de belles chances aux Bourbon pour se mettre à la tête du gouvernement, si le chef de cette famille avait été plus capable d'en profiter. Mais Antoine de Vendôme, roi de Navarre, était un homme sans cœur et sans consistance; son chambellan, d'Escars, et son confident, l'évêque de Mende, fils naturel du chancelier Duprat, étaient secrètement vendus aux Guise auxquels ils rendaient compte de toutes les démarches de leur maître [2]. Le sire de Jarnac, qui leur était attaché, après avoir vu avec quelle lâcheté il avait souffert tous les affronts qu'on lui avait faits à la cour, l'avait quitté pour entrer dans la faction des Guise. Le roi de Navarre était bien en correspondance habituelle avec les réformés, il gardait bien plusieurs ministres auprès de lui, il avait donné audience à ceux des provinces qu'il traversait;

[1] Reg. de la Planche, p. 59. — De Thou, t. XXIII, p. 699. — Brantôme, t. III p. 210.
[2] Reg. de la Planche, p. 49.

mais, en leur promettant son appui, il s'était excusé de ce qu'il allait toujours à la messe; car, disait-il, c'était pour les mieux servir. Il avait aussi cherché à voir à Paris les conseillers les plus influents au parlement, et il les avait entretenus de ce qu'il appelait ses droits; mais comme il ne voulait point s'exposer, il ne trouvait personne qui voulût s'exposer pour lui [1].

Les mécontents ne pouvant confier leur destinée à un pareil chef, cherchaient du moins à préparer, par des écrits anonymes, l'opinion publique à la résistance qu'ils méditaient: dans celui qui fut le plus répandu on représentait que, s'il était vrai que le roi, d'après son âge, ne fût pas en état de gouverner lui-même, il était absurde de lui laisser choisir lui-même ses gouverneurs; qu'il était dangereux de confier son autorité à ceux qui avaient les intérêts les plus contraires à cette autorité; que les Guise prétendaient avoir des droits à la Provence et à l'Anjou; que c'était donc contre eux qu'il fallait assurer les droits de la couronne; qu'ils se disaient issus de Charlemagne, et qu'ils parlaient de faire revivre les titres des Carlovingiens; qu'il était donc imprudent de mettre entre leurs mains l'héritier des Capétiens dont on les accusait de vouloir dépouiller la race. Le greffier du parlement, Jean du Tillet, répondit à ce mémoire par un écrit *sur la majorité des rois*, qui, depuis, fut inséré au recueil des ordonnances, comme fixant le droit public de France. Il affirmait que dès qu'un roi de France est âgé de treize ans et un jour, il est en possession de toutes les prérogatives royales; qu'il peut former son conseil comme il veut, sans être astreint à y appeler plutôt ses parents qu'aucun autre de ses ministres. Cette doctrine pouvait être absurde ou dangereuse; mais on ne saurait nier qu'elle ne fût ou ne parût la plus conforme aux lois [2].

Les Guise repoussaient comme destructive de l'autorité royale la proposition mise en avant par tous les mécontents, de convoquer les états généraux. « Ils donnoient à entendre au roi, dit la Planche, que » quiconque parloit de cette convocation étoit son ennemi mortel et » coupable de lèse-majesté; car, donnant cette ouverture, son peuple » voudroit bailler la loi à celui duquel ils la doivent prendre, et seroit » son conseil tellement changé, que on le tiendroit à jamais comme

[1] Reg. de la Planche, p. 45-52.

[2] Voyez ces divers écrits dans les Mém. de Condé, t. I, p. 321 à 433, 437 à 448. — De Thou, l. XXIII, p. 692, 697. — Reg. de la Planche, p. 365. — Brantôme, t. III, p. 209.

» sous la verge; tellement, qu'il ne lui resteroit rien d'un roi, sinon » le titre seulement [1]..... De son côté la reine mère, au même temps » qu'elle faisoit bon visage aux princes, et entretenoit ceux de la religion de bonnes espérances, en écrivoit à bon escient au roi d'Espagne, son gendre, se plaignant du roi de Navarre et des princes, » comme la voulant, par le moyen desdits états, réduire à la condition » d'une chambrière. » En réponse Philippe écrivit au roi son beau-frère : « Qu'aucuns mutins et rebelles s'efforçoient d'émouvoir des » troubles pour changer le gouvernement du royaume.... Comme si » le roi son beau-frère n'étoit capable de lui-même administrer, et en » bailler la charge à ceux que bon lui sembleroit, sans y interposer » autre consentement, ne recevoir loi de ses sujets, ce qu'il ne devoit » aucunement souffrir. Que de sa part, il employeroit volontiers toutes » ses forces à maintenir l'autorité d'icelui et de ses ministres. Voire » lui coûteroit sa vie et à quarante mille hommes qu'il avoit tout prêts, » si aucun étoit si hardi d'attenter au contraire [2]. » Le roi de Navarre, intimidé par cette lettre qui lui fut communiquée avant son départ pour le Béarn, ne s'en montra que plus souple et plus humble envers les Guise.

(1560.) Ce fut après avoir donné ainsi la mesure de sa pusillanimité que le roi de Navarre partit avec Élisabeth de France pour la conduire au roi Philippe, jusqu'à la frontière de ses États. Le cardinal de Bourbon, son frère, l'accompagnait. Le cardinal archevêque de Burgos et le duc de l'Infantado les attendaient à la frontière de Roncevaux, où la princesse arriva le 4 janvier 1560. Elle y fut remise à ses nouveaux sujets. Les deux princes du sang ses parents, et tous les Français de sa suite, ne passèrent pas la frontière. Philippe, avec son fils don Carlos et une brillante assemblée de grands d'Espagne, l'attendaient à Guadalaxara, où Élisabeth arriva le 1er février. Elle fut mariée le 2 par l'archevêque de Burgos [3].

Pendant l'absence des deux princes de Bourbon, les protestants et les mécontents, laissés à eux-mêmes, renouvelèrent leurs demandes pour la convocation des états généraux, et pressèrent le prince de Condé de se mettre à leur tête, en acceptant la direction d'un parti puissant,

[1] Reg. de la Planche, p. 89.
[2] *Ibid.*, p. 61.
[3] Ferreras, t. XIV, p. 51. — Minana, l. V, c. 11, p. 321. — R. de la Planche, p. 91. — Brantôme, t. V, Disc. 4, p. 138.

direction qui dépassait les forces du roi de Navarre, son frère. « On » tenoit Condé, dit Brantôme, pour plus ambitieux que religieux; » car le bon prince étoit bien aussi mondain qu'un autre, et aimoit « autant la femme d'autrui que la sienne, tenant fort du naturel de la » race de Bourbon, qui sont fort d'amoureuse complexion [1]. » Condé, qui avait été laissé absolument de côté dans la distribution des grâces, qui n'avait point de gouvernement et presque rien à perdre, se montra disposé à accepter la direction du parti, pourvu que ce parti le dispensât de se compromettre dès le commencement, et que, par quelque acte de vigueur, il donnât la preuve qu'il était en état de se mesurer avec l'autorité royale.

Les affaires d'Écosse donnaient en ce temps là un exemple et un encouragement à ceux qui proposaient d'assurer par les armes la liberté de conscience, et de mettre des bornes à l'autorité royale. Les deux royaumes étaient alors intimement unis par le mariage de Marie Stuart avec François II; leur situation était précisément la même : la reine, dans l'un, comme le roi, dans l'autre, étaient majeurs suivant la loi, mineurs suivant la nature. Tandis qu'en France toute l'autorité du roi était dévolue aux Guise, en Écosse elle était dévolue à la sœur des Guise, la reine douairière. Dans l'un et l'autre pays, le parti nombreux des protestants recourait à l'appui des princes du sang; et des troupes françaises étant sans cesse employées en Écosse pour combattre la réforme, les affaires du royaume étaient beaucoup mieux connues, beaucoup plus familières à tous les Français que celles d'aucun autre pays d'Europe.

Déjà, avant la mort de Henri II, les protestants d'Écosse avaient été forcés de prendre les armes. La reine régente avait, à la suggestion des Guise ses frères, supprimé tout à la coup la tolérance religieuse à laquelle elle avait précédemment consenti, et tous les ministres de l'Église réformée avaient été traduits en jugement. A cette nouvelle, trois cents protestants seulement se mirent en marche de Perth pour se rendre à la cour, sous les ordres du comte d'Argyle et du prieur de Saint-André, un des bâtards du dernier roi; mais à mesure qu'ils avançaient, de toutes parts des renforts se joignaient à eux; toutes les villes ouvraient leurs portes pour les recevoir; toutes les églises, tous les monastères, étaient dépouillés de leurs ornements par le peuple en

[1] Brantôme, t. III, p. 315.

fureur ; et, le 29 juin 1559, ils entrèrent sans coup férir à Édimbourg. Le duc de Châtellerault et le comte d'Arran son fils, les plus prochains héritiers de la couronne, se mirent alors à la tête des protestants. Tel était l'exemple qu'on proposait aux Bourbons, dont la position en France paraissait en tout semblable à celle des princes du sang d'Écosse [1].

Cependant la reine régente avait reçu des renforts de France ; elle avait fait occuper Leith, port d'Édimbourg, par une garnison de mille Français ; elle faisait fortifier cette ville ; elle y attendait de nouvelles troupes que ses frères lui avaient promises, et elle avait profité de ces forces étrangères pour violer les conventions qu'elle venait de conclure avec les protestants. A cette nouvelle, les pairs, les barons et les représentants des bourgs d'Écosse s'assemblèrent ; et sur la proposition de Knox, ministre écossais élevé à Genève, ils déclarèrent, le 21 octobre, que des sujets avaient le droit de résister à des princes tyranniques et de les déposer ; en conséquence, à l'unanimité, ils privèrent Marguerite de Guise de la régence d'Écosse. C'était encore un précédent qui indiquait ce que les protestants se disposaient à faire peut-être en France [2]. Il est vrai qu'à la fin de l'année la fortune se déclara complétement contre les protestants écossais. Ils furent repoussés deux fois devant Leith ; leurs finances étaient épuisées ; les milices nationales, après avoir servi quelque temps sans solde, les avaient abandonnés ; ils se virent enfin forcés d'evacuer Édimbourg, de se réfugier à Stirling, et ils n'avaient plus de ressource que dans la protection d'Élisabeth, reine d'Angleterre.

Élisabeth, qui connaissait les prétentions de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre, qui savait que dans l'occasion elles seraient appuyées par un grand nombre de ses propres sujets catholiques, et que les Français établis en Écosse s'y trouveraient dans l'avant-poste le plus favorablement placé pour l'attaquer elle-même, résolut de donner l'assistance la plus efficace aux protestants, ou aux lords de la congrégation, comme on les appelait. Avant même qu'elle eût signé un traité avec eux, sa flotte parut, le 25 janvier, dans le Frith of Forth, et força les Français à évacuer le comté de Fife. Par le traité qui fut signé ensuite le 27 février, entre les Écossais et l'Angleterre, Élisabeth leur promit d'assurer le maintien de leur religion et de leur liberté, et de retirer

[1] Robertson's History of Scotl., l. II, p. 113.
[2] *Ibid.*, p. 124.

ses propres troupes dès que les Français auraient évacué l'Écosse. Le 2 avril, une armée anglaise vint mettre le siége devant Leith. Le sieur de Martigues, qui commandait dans cette ville près de trois mille Français, lui opposa une vigoureuse résistance. Mais pendant le siége, la reine douairière Marguerite mourut au château d'Édimbourg, le 10 juin. Les Guise ses frères, qui voyaient en France surgir tous les jours de nouvelles difficultés, s'étaient dégoûtés de la guerre d'Écosse, et n'envoyèrent point de renfort aux assiégés de Leith. Bientôt ils se montrèrent disposés à entrer avec les Anglais dans des négociations, dont Montluc, évêque de Valence, et Randan, furent chargés; et le 6 juillet un traité fut signé, en vertu duquel toutes les troupes, tant françaises qu'anglaises, évacuèrent l'Écosse. Les prérogatives du parlement écossais furent non-seulement reconnues, mais augmentées; l'administration du royaume fut laissée sans partage aux Écossais, et une amnistie fut accordée par François II et Marie pour tout ce qui avait été fait de répréhensible contre leur autorité en Écosse dans le cours des deux dernières années [1].

L'abandon que faisait François II d'une partie considérable de l'autorité de la reine sa femme en Écosse, et son désistement des projets qu'il avait formés pour y extirper aussi bien qu'en France la réforme, n'étaient probablement pas bien sincères; il voulait gagner du temps, et se défaire d'abord des ennemis plus rapprochés de lui; car à la même époque l'exemple des Écossais avait été suivi en France, et une première attaque avait été faite, quoique sans succès, contre l'autorité royale.

L'homme qui se mit à la tête du complot formé pour écarter les Guise du gouvernement, était un gentilhomme d'une bonne maison du Périgord, nommé Godefroi de Barri, seigneur de la Renaudie et de la Forêt. Personne n'aurait pu apporter plus de résolution, d'activité et d'intelligence à la direction d'une conspiration; mais l'on ne pouvait guère s'attendre qu'un homme absolument irréprochable se mît à la tête d'une entreprise aussi hasardeuse. La Renaudie avait été emprisonné et jugé par arrêt du parlement de Dijon, pour avoir produit des pièces fausses dans un procès qu'il soutenait contre du Tillet,

[1] Robertson's Hist. of Scotland, b. III, p. 126-141. — Buchanani, Rerum scoticarum, l. XVI, p. 548; l. XVII, p. 555. Reg. de la Planche, p. 265-286, et 507. — Mém. de Condé, t. I, p. 529. — Rapin Thoyras, t. VII, p. 194, 198. — Rymer, Acta Pub., t XV, p. 569 à 593.

greffier du parlement de Paris; les gentilshommes d'épée étaient fort peu scrupuleux sur les moyens de vaincre les gens de plume, et il est assez probable que la Renaudie était coupable, encore qu'il n'eût point perdu la considération dont il jouissait parmi les nobles de sa province. Brantôme assure que ce fut le duc de Guise qui fournit à la Renaudie les moyens de s'évader de sa prison, et de s'enfuir à Berne; mais le ressentiment avait succédé chez lui à la reconnaissance depuis que le duc de Guise, après avoir fait donner la question à Gaspard de Heu, beau-frère de la Renaudie, l'avait fait pendre ensuite [1].

La Renaudie vit à Genève, à Lauzanne, à Berne, les religionnaires réfugiés, et il leur offrit de concerter leurs moyens de résistance avec ceux des huguenots répandus dans toutes les provinces : il avait obtenu des lettres de révision pour son procès, qui l'autorisaient à rentrer en France; il était persuadé que, comme en Écosse, dès que l'étendard de la religion serait levé, dès que chacun pourrait confesser ses opinions secrètes, les huguenots se trouveraient plus nombreux que les catholiques. Seulement il fallait justifier la résistance à l'autorité royale, aux yeux de ceux qui, adoptant les principes austères de Calvin, avaient prêché jusqu'alors l'obéissance passive au droit divin des gouvernements. La Renaudie, et les autres meneurs qu'il avait rencontrés en Suisse, protestèrent qu'ils ne voulaient point attaquer l'autorité royale, mais que celle-ci, de l'aveu de chacun, était alors suspendue sous un roi si jeune qu'il se trouvait hors d'état de se conduire lui-même. Ce n'était qu'aux Guise qu'ils en voulaient; ils les qualifiaient d'usurpateurs, d'étrangers, de tyrans, ils proposaient de les écarter du trône, de les arrêter et de les mettre en jugement. Ils s'adressèrent aux théologiens et aux jurisconsultes célèbres de Suisse et d'Allemagne : ils leur demandèrent si dans une telle circonstance ils avaient droit d'en appeler aux armes, et ils obtinrent ce qu'on peut toujours obtenir en s'adressant aux théologiens d'un parti, des mémoires approbatifs de leur conduite [2].

La Renaudie était rentré en France sous un nom supposé, et il avait déjà parcouru plusieurs des provinces où les protestants étaient le plus

[1] Brantôme, t. III, p. 212. — Tumulte d'Amboise, dans les mém. de Condé, t. I, p. 332. — Reg. de la Planche, p. 129.

[2] Reg. de la Planche, p. 129, 130. — La Place, l. II, p. 46. — De Thou, l. XXIV, p. 763. — Mém. de Michel de Castelnau, l. I, c. 8. p. 15. — Davila, Guerre civili di Francia, l. I, p. 34. — Théod. de Bèze, Hist. ecclés., l. III, p. 253.

nombreux; il engagea tous les hommes influents du parti à se réunir à Nantes le 1er février 1560, pour y concerter avec lui de dernières mesures. Quelques procès importants qui devaient à cette époque être jugés au parlement de Bretagne, et quelques mariages dans la haute noblesse, donnaient occasion aux conjurés de s'y rassembler sans exciter de soupçons. Un gentilhomme breton, nommé la Garaye, les reçut de nuit dans sa maison, tandis qu'ils avaient soin, s'ils se rencontraient le jour dans les rues, de ne point se parler, et de ne point paraître se connaître. Dans cette assemblée se trouvèrent plusieurs des gentilshommes les plus considérés dans chaque province, mais il n'y parut aucun des princes ou des seigneurs de la cour; cependant la Renaudie donnait à entendre aux conjurés que le prince de Condé était le chef de leur entreprise, et qu'il se démasquerait dès qu'il en serait temps.

L'année précédente, quand la reine d'Écosse avait voulu faire juger les ministres à Stirling, tous leurs paroissiens avaient résolu de les suivre dans cette ville; et quoique sans armes, ce grand mouvement de la population avait suffi pour intimider la régente et la faire renoncer à la violence qu'elle méditait. La Renaudie proposa qu'en France on commençât de même, qu'une grande multitude de religionnaires se dirigeât vers Blois où devait être alors le roi, qu'elle s'y présentât sans armes pour lui remettre une pétition par laquelle il serait supplié de supprimer les édits de persécution et d'accorder aux réformés le libre exercice de leur religion; et, puisque leurs assemblées nocturnes et secrètes avaient été calomniées, de leur permettre de s'assembler dans des temples sous les yeux de l'autorité. Mais les huguenots ne mettaient que peu de confiance dans les pétitions qu'ils se proposaient de faire présenter ainsi au roi. Tandis que l'attention aurait été distraite par cette foule de pétitionnaires timides et sans armes qui devaient en suppliants s'approcher du trône, cinq cents cavaliers et mille fantassins, choisis parmi les gentilshommes les plus résolus et les plus dévoués au protestantisme et aux Bourbons, devaient se réunir des diverses provinces, s'avancer en silence, surprendre la ville de Blois, enlever les Guise, les mettre en jugement, engager François II à suivre désormais les conseils des Bourbons ses parents, et à convoquer les états généraux. Tels étaient les projets qu'on avouait; mais il était facile de prévoir qu'on ne s'en tiendrait pas là, que les Guise se défendraient, qu'ils se feraient tailler en pièces; et que si le roi confiait son pouvoir au prince de Condé, ce ne serait que par l'effet de la violence. Le plan général

ainsi arrêté, les petites bandes de religionnaires, parties de toutes les provinces de France, devaient se réunir autour de Blois le 15 mars. Castelnau de Chalosse se chargea d'y conduire les gentilshommes de Gascogne, Mazères ceux du Béarn, du Mesnil ceux du Limousin et du Périgord, Maillé de Brezé ceux du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, la Chesnaye ceux de l'Anjou et du Maine, Sainte-Marie ceux de la Normandie, Cocqueville ceux de Picardie, de Ferrières-Maligny ceux de Champagne, de la Brie et de l'Ile-de-France, et Chateauvieux enfin ceux de Provence. En même temps que toutes ces bandes devaient se diriger vers Blois, d'autres chefs dans chaque province devaient se tenir prêts pour réprimer tout mouvement qui pourrait s'y faire en faveur des Guise [1].

La Renaudie vint trouver le prince de Condé sur la fin de février, et lui rendit compte de ce dont il était convenu avec les autres gentilshommes ; il travailla ensuite avec diligence à se pourvoir d'armes et de chevaux : tous les autres chefs étaient rentrés dans leur province sans avoir été soupçonnés, et ils agissaient de même. La Renaudie était venu loger à Paris, au faubourg Saint-Germain, chez un avocat de la religion, nommé Avenelles, qu'il fut obligé de mettre dans son secret, parce que cet avocat s'inquiétait du grand nombre de visites qu'il lui voyait recevoir. Avenelles avait paru d'abord concourir avec joie aux projets de la Renaudie ; mais ensuite, soit qu'il fût frappé de terreur ou de remords, soit qu'il fût séduit par l'espoir des récompenses, il alla dénoncer au cardinal de Lorraine tout ce qu'il savait de la conspiration. Quelques autres indices étaient déjà parvenus au duc de Guise et l'avaient déterminé à conduire le roi et toute sa cour de Blois à Amboise, ville plus forte, munie d'un bon château, et que peu de troupes pourraient défendre.

Brantôme, vrai courtisan d'une cour corrompue, homme de plaisir, se complaisant dans les images du vice, avide, non pas pour lui-même seulement, mais pour tous les courtisans, des largesses du prince, trouvant l'oppression du pauvre un bon sujet de plaisanterie, et ne connaissant ni la pitié ni le remords, estimait toujours que la meilleure politique était comme il le dit de *jouer des mains basses*, et

[1] De Thou, l. XXIV, p. 762. — Davila, l. I, p. 35. — La Planche, p. 134. — La Place, l. II, p. 46. — Castelnau, l. I, c. 8, p. 16. — Hist. de Bretagne, de D. Taillandier, l. XVIII, p. 272. — Tumulte d'Amboise. Mém. de Condé, t. I, p. 324.

qu'en détruisant tous les huguenots « on n'auroit pas eu les troubles » et guerre civiles qui se sont vus ; » aussi ne trouve-t-il dans les malheurs de la France d'autre reproche à faire au duc de Guise, « ce » bon et brave prince, que d'être trop consciencieux et de n'avoir pas » eu assez d'ambition. Mais, poursuit-il, M. le cardinal son frère, tout » ecclésiastique qu'il étoit, n'avoit pas l'âme si pure, mais fort bar- » bouillée ; que s'il eût été plein de valeur comme M. son frére, et » qu'il en avoit la volonté, il eût levé la bannière et se fût fait chef de » parti. Mais de nature il étoit fort timide et poltron, même il le » disoit [1]. »

Pour déjouer la conspiration, les deux frères, au moment où ils en furent informés, agirent chacun suivant leur caractére. Le cardinal de Lorraine voulait faire des concessions aux mécontents pour les désarmer, et en même temps rassembler des troupes nombreuses pour les intimider. Guise voulait au contraire ne laisser voir ni mouvement ni alarme, et endormir les conjurés dans une fausse confiance, afin qu'ils manifestassent tous leurs projets, et lui donnassent l'occasion de les punir.

Le cardinal et le duc s'accordèrent enfin. Catherine, de concert avec eux, écrivit en termes affectueux aux trois frères de Châtillon pour les inviter à se rendre à la cour, ils y vinrent sans crainte, et Coligny déclara que la paix du royaume ne pouvait être assurée, qu'autant que la rigueur des édits de persécution serait suspendue, et la liberté de conscience accordée à tous les Français, jusqu'à ce qu'un concile général eût terminé les dissentiments religieux. Le chancelier Olivier, qui était modéré par caractère, et qui voyait à regret ordonner tant de supplices, appuya Coligny ; un édit fut en conséquence dressé le 2 mars : il accorda amnistie pour le passé, et permit le libre exercice de la religion, jusqu'à l'assemblée d'un concile ; les prédicateurs, et tous ceux qui seraient entrés dans des complots contre le roi, les reines, les princes et les ministres ; ceux enfin qui auraient résisté à la force ouverte au souverain furent exclus de l'amnistie ; mais le parlement, qui enregistra cet édit le 12 mars, fut invité à faire des réserves secrètes fort étendues, de manière à rendre et l'amnistie et la liberté de conscience entièrement illusoires [2].

[1] Brantôme, t. III, Disc. 78, p. 215.

[2] Reg. de la Planche, p. 163. — De Thou, t. XXIV, p. 764. — Th. de Bèze, l. III. p. 265. — Journal de Brustart, dans les Mém. de Condé, t. I, p. 9, 11. —

Le duc de Guise avait pris des précautions militaires suffisantes, pour se trouver plus fort que les conjurés, sans les alarmer d'avance. Il avait donné aux troupes des commandants dont il était assuré, et les distribuant sans bruit dans le pays environnant, il leur avait ordonné d'attaquer immédiatement tout corps armé qu'ils verraient se diriger sur Amboise. Quoiqu'il évitât tout éclat, le bruit se répandit bientôt que la conjuration était découverte. Le prince de Condé averti à temps, se rendit cependant auprès du roi à Amboise, pour écarter les soupçons. La Renaudie fut ainsi averti, mais il jugea que les conspirateurs arrivant de provinces éloignées étaient déjà assez compromis pour ne pouvoir trouver de salut que dans leur audace. Il était depuis le 4 mars à la Carreliére en Vendômois ; sans se décourager, parce que la cour avait passé de Blois à Amboise, il trouva soixante gentilshommes qui lui promirent de se glisser de nuit dans Amboise, et trente de pénétrer dans le château. Ces gentilshommes devaient lui livrer les portes au moment où il se présenterait ; tous les autres devaient se réunir, le soir du 15 mars, au château de Noizai prés d'Amboise, et l'attaque sur la ville était remise au lendemain à midi. Mais le duc de Guise avait changé la garde du roi, muré la porte que les conjurés avaient compté surprendre, et distribué des troupes dans la forêt qui tombérent sur tous les partis détachés à mesure qu'ils se présentérent. Ceux qui comptaient surprendre furent surpris ; les petites troupes qui arrivaient des provinces, furent pour la plupart attaquées à l'improviste dans leur marche ; beaucoup d'entre les conjurés furent tués sur place ; beaucoup d'autres furent amenés à Amboise, où, sans forme de procès, ils furent pendus aux créneaux, bottés et éperonnés comme ils étaient. Castelnau, Mazère et Raunai étaient arrivés dans la nuit du 15 à Noizai ; mais les deux derniers se laissèrent surprendre le lendemain matin sur la terrasse du château par le duc de Nemours, qui, avec des forces supérieures, attaqua ensuite Castelnau. Celui-ci reconnaissant que la résistance était impossible, se rendit sur parole au duc de Nemours ; ce duc lui promit qu'il l'introduirait auprés du roi, avec ses gentilshommes, et qu'après avoir exposé ses demandes, il lui laisserait la liberté de se retirer [1].

Le nombre des conjurés paraissait cependant plus grand qu'on ne

Arrêt du parlement, *ib.*, p. 335. — Davila, l. I, p. 36. — Isambert, t. XIV, p. 22.
[1] Reg. de la Planche, p. 171. — Tumulte d'Amboise, p. 326, dans les Mém. de Condé, t. I. — De Thou, l. XXIV, p. 767. — Vieilleville, t. XXXI, p. 270.

s'y était attendu, et la Renaudie se trouvait toujours à leur tête ; le roi était vivement alarmé, et le duc de Guise profita de son effroi pour se faire donner, le 17 mars, le titre de lieutenant général du royaume. Catherine voyait avec beaucoup de chagrin tout le pouvoir passer ainsi aux mains d'un sujet ambitieux et dangereux pour son maître. Le chancelier Olivier refusa d'abord de sceller les lettres patentes, qui lui conféraient l'absolu pouvoir [1] ; mais il céda lorsqu'il fut averti que les combats continuaient. Le 18 mars, la Renaudie, à la tête de sa troupe, fut rencontré dans la forêt de Château-Renaud, par une troupe royale égale en force, que commandait Pardaillan, qui était son parent ; les deux chefs s'élancèrent l'un sur l'autre. La Renaudie fut tué dans le combat ; deux de ses domestiques, chargés de tous ses papiers, furent arrêtés et réservés en vie pour être interrogés par la torture. Malgré ses échecs répétés, la Mothe, des Champs, et Cocqueville, avec les conjurés de Picardie, qui étaient arrivés seulement le 19 mars, tentèrent encore une attaque sur Amboise, dans l'espérance que leurs ennemis, se croyant bien sûrs de la victoire, auraient renoncé à toute précaution. Brantôme assure que Condé, et le cardinal de Châtillon, pour détourner tout soupçon qu'ils fussent entrés eux-mêmes dans la conspiration, se rangèrent à la porte auprès du duc d'Aumale, et contribuèrent à repousser les conjurés [2].

Quoique les conjurés eussent inséré, dans le manifeste qu'on saisit dans les papiers de la Renaudie, une protestation « de n'attenter » aucune chose contre la majesté du roi, ni les princes de son sang, » ni l'état du royaume, » ils n'en étaient pas moins en révolte ouverte, et devaient s'attendre à subir le sort des vaincus dans les guerres civiles. La manière dont les religionnaires avaient été traités, lorsqu'ils se conduisaient en sujets pacifiques et soumis, devait leur laisser peu d'espoir de grâce. En effet, il fut procédé, dit la Planche, à leur exécution, « en la plus grande diligence qu'il étoit possible ; car il ne se passoit » jour ni nuit que l'on n'en fît mourir fort grand nombre, et tous per- » sonnages de grande apparence. Les uns étoient noyés, les autres » pendus, et les autres décapités. Mais ce qui étoit étrange à voir, et » qui jamais ne fut usité en toutes formes de gouvernement, on les

[1] Reg. de la Planche, p. 178, 182. — Davila, l. I, p. 38.—Mém. de Condé, l. I, p. 342.

[2] *Ibid.*, p. 177, 184, 191. — Brantôme, t. III, p. 269, 314. — Davila, l., p. 40.

» menoit au supplice sans leur prononcer en public aucune sentence, » ni aucunement déclarer la cause de leur mort, ni même nommer » leurs noms... Une chose, observoit-on à l'endroit de quelques-uns » des principaux, c'est qu'on les réservoit pour après le dîner, contre » la coutume ; mais ceux de Guise le faisoient expressément pour » donner quelque passe-temps aux dames, qu'ils voyoient s'ennuyer si » longuement en ce lieu. Et de vrai eux et elles étoient arrangés aux » fenêtres du château comme s'il eût été question de voir jouer quelque » momerie, sans être aucunement émus de pitié ni compassion, au » moins qu'ils en fissent le semblant. Et qui pis est, le roi et ses » jeunes frères comparoissoient à ces spectacles, comme qui les eût » voulu acharner ; et leur étoient les patients montrés par le cardinal, » avec des signes d'un homme grandement réjoui, pour d'autant plus » animer ce prince contre ses sujets ; car lorsqu'ils mouroient plus » constamment, il disoit : Voyez, sire, ces effrontés et enragés, voyez » que la crainte de mort ne peut abattre leur orgueil et félonie ; que » feroient-ils donc s'ils vous tenoient [1] ! » Le prince de Condé n'osa pas refuser de voir quelques-unes de ces exécutions. La duchesse de Guise, fille du duc de Ferrare et de Renée de France, ayant été, dit le même historien, « traînée comme par force, à l'exécution de ces notables personnages, elle en retourna tellement éplorée et fondant en » larmes, que entrant dans la chambre de la reine mère, ses sanglots » redoublèrent d'autant plus aigrement qu'elles deux ensemble avoient » fort privément devisé de l'innocence de ceux de la religion. La reine, » la voyant ainsi contristée, lui demanda ce qu'elle avoit, et ce qui » lui étoit survenu pour s'attrister et complaindre de si étrange façon ? » J'en ai, répondit-elle, toutes les occasions du monde ; car je viens de » voir la plus piteuse tragédie et étrange cruauté à l'effusion du sang » innocent, et des bons sujets du roi, que je ne doute point qu'en bref » un grand malheur ne tombe sur notre maison, et que Dieu ne nous » extermine du tout, pour les cruautés et inhumanités qui s'exercent. » Ce qui fut soigneusement remarqué ; comme aussi ce bruit étant » venu aux oreilles de ceux de Guise, elle en reçut très-rude traitement. L'une et l'autre de ces dames a bien changé d'opinion et de » conscience depuis [2]. »

Tous les condamnés qui avaient fait quelques aveux, toute la cor-

[1] Reg. de la Planche, p. 214.
[2] *Ibid.*, p. 224.

respondance des conjurés qui avait été saisie, chargeaient le prince de Condé, comme étant le chef occulte, le *Capitaine muet*, ainsi qu'on l'appelait, qui devait se déclarer après le premier succès; le soin qu'il prit de faire évader le jeune Maligni, augmentait encore les présomptions contre lui. Le cardinal de Lorraine insistait pour qu'on l'arrêtât, et qu'on fît tomber sa tête, pour épouvanter les autres factieux. Le duc de Guise ne voulait pas qu'on punît un seul des princes avant de les tenir tous. Condé lui-même, quoique inquiet, ne croyait pas qu'un gouvernement faible osât condamner un prince du sang tel que lui. Toutefois, redoutant les informations judiciaires, il voulut en finir par une scène chevaleresque. Il demanda une audience publique au roi; et là, au lieu d'entrer dans le détail des accusations, il déclara que s'il se trouvait « homme, de quelque qualité qu'il fût, qui voulût mainte- » nir qu'il étoit auteur de ladite entreprise, il s'offroit de le combattre, » et là où il lui seroit inégal, de s'égaler à lui en toute chose pour cet » effet. » C'était le duc de Guise qu'il croyait provoquer ainsi, mais le duc de Guise dit aussitôt : « Qu'il lui étoit tant serviteur, ayant cet » honneur de lui être parent, que lui-même prendroit les armes pour » le seconder en une si juste défense [1]. »

Après une telle déclaration du duc de Guise, personne ne pouvait plus songer à soutenir l'accusation, et le prince de Condé se retira dans ses terres sans empêchement. Mais les Guise n'entendaient pas étendre plus loin l'impunité qu'ils accordaient encore à la haute naissance. Le baron de Castelnau, surpris au château de Noizai, ne s'était rendu qu'après que le duc de Nemours, en le pressant de poser les armes, « lui eut juré en foi de prince, sur son honneur et damnation de son » âme, et outre ce, signé de sa propre main *Jacques de Savoie*, qu'il » le ramèneroit avec ses amis sains et saufs et n'auroient aucun mal; » quinze des principaux et mieux parlant d'iceux... sortirent avec lui... » Mais étant arrivés à Amboise, ils furent incontinent resserrés, en » prison, et tourmentés par cruelles gêhennes. Ce que voyant M. de » Nemours, il entra en une merveilleuse colère et désespoir, du grand » tort fait à son honneur, et poursuivit à toutes instances et sollici- » tations leur délivrance, par l'entremise et intercession même de la » reine régnante, de madame de Guise, et autres grandes dames de la » cour; mais en vain, car à lui et à elles toutes fut répondu par le

[1] La Place, l. II, p. 50. — Davila, l. II, p. 43, 44.—De Thou, l. XXIV, p. 773. — La Planche ne parle point de l'offre du duc de Guise, p. 255.

» chancelier Olivier, que un roi n'est nullement tenu de sa parole à
» son sujet rebelle, ni de quelconque promesse qu'il lui ait faite, ni
» semblablement pour qui que ce soit de sa part ; et défense faite
» générale et par cri public, à tous et à toutes de n'en plus importuner
» Sa Majesté, sur peine d'encourir son indignation. Qui fut cause que
» cette sollicitation cessa, au grand crève-cœur et mécontentement du
» duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature; car
» pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu
» reprocher, sans nul excepter, fors Sa Majesté seulement, tant étoit
» vaillant prince et généraux. Cependant ces quinze misérables furent
» exécutés à mort... Les uns furent décapités, les autres pendus aux
» fenêtre du château d'Amboise, et trois ou quatre roués [1]. »

Pendant que ces violences se répétaient chaque jour, le vieux chancelier Olivier, qui les voyait avec une grande douleur, mais qui cependant y prenait part, mourut en témoignant au cardinal de Lorraine, sur son lit de mort, combien il désapprouvait le système qu'il voyait prévaloir. Il avait toujours montré qu'il avait à cœur l'indépendance de la magistrature, et au commencement de l'année il avait encore donné un édit pour réserver aux parlements et aux tribunaux le droit de présenter, en cas de vacance dans leur corps, trois sujets, entre lesquels le roi serait tenu de choisir le nouveau juge [2]. Olivier avait le caractère des grands magistrats de cette époque. Il était studieux, vertueux, austère ; il désirait le rétablissement de l'ordre et de l'économie ; il éprouvait de la jalousie contre le clergé, et il était choqué des abus de l'Église ; mais en même temps il professait une obéissance sans bornes à l'autorité royale, et il admettait les moyens les plus rigoureux pour la répression des délits ; aussi il n'avait jamais tenter d'opposer une barrière suffisante aux crimes de la puissance, tandis qu'il avait quelquefois donné son assentiment à des édits sanguinaires, contre les délinquants. Les Guise offrirent d'abord la place de chancelier à Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, qui avait été longtemps ambassadeur à Venise, et qui s'y était fait remarquer par son adresse, son amour pour les lettres et l'étendue de ses connaissances; il était d'une disposition tolérante ; d'un caractère doux et timide ; il refusa. Catherine proposa alors Michel de l'Hospital qui, à cette époque, était à Nice, chancelier de la duchesse de Savoie, sœur de Henri II, et

[1] Mém. de Vieilleville, t. XXXI, l. VIII, c. 5, p. 271.
[2] De Thou, l. XXIV, p. 752.

épouse d'Emmanuel-Philibert. L'Hospital avait été l'ami du chancelier Olivier, et lui devait son avancement ; déjà dans les fonctions qu'il avait remplies successivement, de conseiller au parlement, de président de la chambre des comptes, de maître des requêtes et de conseiller d'État, il avait acquis une assez haute réputation de science et de vertu, pour honorer et le rang auquel il fut élevé, et le parti qui lui confia des fonctions si importantes [1].

Les Guise voulaient que la conjuration d'Amboise leur servît non-seulement à perdre ceux qui s'y trouvaient impliqués, mais encore à compromettre tous leurs rivaux, tous les autres mécontents, en les brouillant avec leur parti : dans ce but, ils chargèrent le connétable de Montmorency de se rendre, le 28 mars, au parlement de Paris, pour y annoncer comment le roi avait échappé à la conspiration d'Amboise. Ils prétendaient faire croire que le but des conjurés avait été, après avoir massacré le roi et les princes, d'établir en France une république, et ils pensaient que Montmorency, pour écarter de lui-même tout soupçon, enchérirait sur les accusations. Mais le connétable, en se chargeant du message, ne voulut point se prêter à cette odieuse politique. Il dit seulement aux magistrats réunis, que, si un particulier se tenait pour offensé de ce qu'on pénétrait dans sa maison pour maltraiter ses domestiques, autant et plus un roi devait l'être de ce qu'on venait attaquer ses ministres jusque dans sa demeure. Les Guise, mécontents de ce que Montmorency n'avait point outrepassé la vérité, firent écrire par le roi au parlement, pour représenter la conjuration d'Amboise comme une attaque contre sa vie et contre celle de la famille royale [2]. François II écrivit, dans le même esprit, au roi de Navarre, qu'il appelait son oncle, parce que ce prince avait épousé la fille de sa grand'tante. Le roi de Navarre, sans égard pour les intérêts de sa maison et pour l'attachement de ses partisans, se mit à la tête d'un corps de troupes, tomba sur les insurgés répandus dans l'Agenois et les tailla en pièces [3]. Coligny et Dandelot, auxquels les conjurés n'avaient osé communiquer leurs projets, forts de leur bonne con-

[1] De Thou. t. XXIV, p. 775. — Davila, l. II, p. 45. — Président de la Place, l. II, p. 51, 53. — La Planche, p. 228. — Additions aux Mémoires de Castelnau, t. I, p. 484-496. — Brantôme, t. II p. 381, Disc. 62. — L'Hospital fut nommé par le roi, le 1er avril, étant encore alors à Nice ; ses lettres de provision sont du 30 juin. Elles sont dans Isambert, t. XIV, p. 33.

[2] *Ibid.*, l. XXV, p. 778. — Mém. de Condé, t. I, p. 347 et 352.

[3] Mém. de Condé, t. I, p. 398. — De Thou, l. XXV, p. 780.

science, vinrent de nouveau déclarer au roi que le seul moyen de pacifier le royaume, était d'y établir la tolérance religieuse : après quoi ils se retirèrent de la cour. Les Guise, et surtout le cardinal de Lorraine, pressaient au contraire François II d'introduire en France l'inquisition d'Espagne, ainsi qu'ils l'avaient déjà proposé à son père. De Thou assure que le chancelier de l'Hospital voyant qu'entre la terreur du roi, le triomphe des Guise et le fanatisme de la populace, il n'y avait pas moyen de sauver la France d'une nouvelle persécution, voulut du moins la sauver des mains des dominicains, en déférant exclusivement aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, qui fut interdite aux tribunaux séculiers. L'historien ajoute que, suivant l'opinion générale, le chancelier, en publiant au mois de mai l'édit de Romorantin, n'avait fait que choisir de deux maux le moindre; qu'il recueillit la reconnaissance et des protestants, sur lesquels il appelait cependant, dans certains cas, la peine de mort, et des parlements qui depuis cinq ans combattaient pour défendre contre les prélats une juridiction que l'Hospital les forçait de leur abandonner [1]. Mais, à l'époque de l'édit de Romorantin, l'Hospital n'était pas encore chancelier, peut-être toutefois en faisait-il les fonctions avant d'avoir reçu ses lettres de provision.

Cependant la reine mère commençait à s'inquiéter du pouvoir que s'arrogeaient les Guise et à s'indigner de leur insolence; tous les Français se montraient serviteurs, ou des Bourbons, ou des Montmorency, ou des Guise. Étrangère au milieu d'eux, et n'ayant eu aucun crédit sous le règne précédent, elle n'avait point de parti qui lui fût propre, et elle pouvait craindre d'être tout à fait sacrifiée si elle ne trouvait pas moyen de balancer tous ces ambitieux les uns par les autres. Elle fit quelques avances aux protestants, qu'il ne lui convenait pas de laisser écraser; elle fit même demander une conférence à Antoine de Chandieu, un des ministres les plus distingués de la nouvelle religion; mais Chandieu était alors hors du royaume. Catherine demanda du moins un mémoire sur leurs griefs, qui fut rédigé pour elle par Regnier de la Planche, lequel en a donné un extrait dans son histoire de François II. La Planche fut même introduit dans le cabinet de la reine, et lui parla librement de la colère que causait l'élévation des

[1] La Place, l. II, p. 64, 65. — La Planche, p. 359. — Théod. de Bèze, Hist. ecclés., l. III, p. 274. — De Thou, l. XXV, p. 781. — Isambert, t. XIV, p. 31 et 33.

Guise à toute la noblesse française. Mais déjà la reine mère avait craint de se compromettre par ses relations avec lui, et elle avait caché le cardinal de Lorraine dans son cabinet pour qu'il fût témoin de cette conférence. Le mémoire passa aux mains des Guise; la Planche fut menacé et mis en prison, et les religionnaires virent bien qu'ils ne pouvaient reposer aucune confiance en Catherine [1].

Mais de leur côté les Guise commençaient à ressentir quelque inquiétude; la santé du roi était assez chancelante pour qu'ils pussent redouter les chances qu'ils devaient courir à sa mort. L'opinion de l'illégalité de leur pouvoir et de l'obligation où était le gouvernement de convoquer les états généraux, semblait devenir universelle. Le prince de Condé se mettait toujours plus ouvertement à la tête des mécontents; les Guise étaient avertis qu'avant de partir pour la Guienne il avait eu, à Montlhéry, une conférence avec Damville, un des fils du connétable [2]; qu'arrivé ensuite à Nérac, où le roi de Navarre, son frère, tenait sa petite cour, il y avait reçu un fort long mémoire, présenté par des gentilshommes de la religion nouvelle, où on le sommait de requérir la convocation des états généraux, afin de délivrer le royaume de l'usurpation des Guise [3]. D'Escars, domestique du roi de Navarre, qui s'était vendu aux Guise leur rendait compte de tout ce que faisaient les Bourbons. Ils commencèrent à considérer si ces états généraux dont on les menaçait, ne pourraient pas au contraire devenir un instrument entre leurs mains dont ils se serviraient pour écraser leurs ennemis, s'il était probable que les huguenots et les mécontents eussent déjà la majorité dans la nation, et si l'on ne pourrait pas former un parti de catholiques ardents qui légitimeraient toutes les proscriptions par la sanction de la plus haute autorité nationale. Dans ce but, et pour pressentir en quelque sorte l'opinion publique, ils convoquèrent pour le 15 août, à Fontainebleau, les personnages les plus marquants de l'État, ce qu'on a appelé depuis une assemblée des notables [4].

L'amiral de Coligny et le chancelier avaient de leur côté conseillé au roi cette assemblée. Des lettres de convocation furent donc adressées « à tous les princes et seigneurs du royaume, chevaliers de l'ordre et » gens d'autorité. » Quoique sous une désignation aussi vague il fût

[1] La Planche, p. 336-356; et p. 397-404. — De Thou, l. XXV, p. 785.
[2] *Ibid.*, p. 393 — De Thou, l. XXV, p. 788.
[3] *Ibid.*, p. 406-474. — Mém. de Condé, t. I, p. 490.
[4] De Thou, l. XXV, p. 795. — La Planche, p. 513. — Davila, l. II, p. 44.

facile aux Guise de s'assurer la majorité dans l'assemblée qu'ils formaient, ils ne négligèrent pas quelques artifices pour en écarter ceux de leurs ennemis qu'ils n'avaient pu se dispenser de convoquer. Ils firent entre autres avertir sous main le roi de Navarre que cette assemblée n'était qu'un leurre pour l'attirer à la cour, ainsi que son frère, et les arrêter tous les deux; ce qui, en effet, les empêcha d'y venir [1].

Ce fut le 21 août seulement que les notables se réunirent dans les appartements de la reine mère, à Fontainebleau. François II avait auprès de lui Catherine de Médicis, Marie Stuart, et les princes ses frères; au-dessous d'eux étaient assis les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon et de Guise; les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable, le chancelier de l'Hospital, l'amiral Coligny, les maréchaux de Saint-André et de Brissac; puis les membres du conseil privé, André Guillard du Mortier et d'Avanson, que les Guise avaient fait entrer au conseil d'État; Jean de Marillac, archevêque de Vienne, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et Montluc, évêque de Valence, qui, tous trois, avaient été chargés de plusieurs ambassades; ensuite tous les chevaliers de l'ordre, tous les maîtres des requêtes, secrétaires d'État, trésoriers de l'épargne et trésoriers généraux [2].

Le roi, et après lui la reine mère, adressèrent les premiers la parole à cette assemblée, en engageant tous ses membres à dire librement leur avis, sans partialité, sur les moyens de soulager le peuple et de ramener la noblesse à son devoir. Le chancelier, fils d'un médecin, et qui, en toute occasion, empruntait ses exemples et ses comparaisons à la médecine, représenta la France comme un malade qu'il serait aisé de guérir si l'on connaissait bien son mal; et il invita tous les assistants à en signaler soigneusement tous les symptômes. Le duc de Guise rendit compte de la situation de l'armée dont l'administration lui était confiée, et le cardinal de Lorraine de l'état des finances qui étaient sous sa direction. Il annonça que les charges et les dépenses excédaient de deux millions et demi les revenus annuels. Avant même qu'on fût entré en matière, Coligny avait présenté à l'assemblée une pétition des religionnaires qui demandaient qu'on suspendît la rigueur des peine prononcées contre eux, et qu'on leur accordât des temples pour qu'ils ne

[1] La Planche, p. 512.
[2] *Ibid.*, p. 518. — La Place, l. III, p. 73. — Bèze, t. III, p. 275. — Castelnau, l. II. c. 8, p. 45. — De Thou, l. XXV, p. 796.

fussent plus réduits à former des assemblées secrètes et illicites. Les notables furent ensuite ajournés au 23, et chacun d'eux reçut un bulletin des objets qui devaient ce jour-là être mis en délibération[1].

Huit cents gentilshommes avaient accompagné le connétable quand il se rendit à l'assemblée de Fontainebleau, et leur présence servit de contre-poids au pouvoir des Guise, et aux terreurs de l'autorité royale; aussi la délibération fut-elle poursuivie, le 23, avec une grande indépendance. Coligny, qu'aucune passion ne séduisait, qu'aucune crainte ne pouvait atteindre, qu'aucune pensée secrète ne détournait jamais de ce qu'il regardait comme l'accomplissement de son devoir, indiqua, comme remède aux maux de l'État, de bannir les erreurs introduites dans la maison de Dieu, de renvoyer les gardes qu'on avait données au roi, parce qu'elles semblaient indiquer qu'il se défiait du peuple, et d'assembler enfin au plus tôt les états généraux. Marillac, archevêque de Vienne, et Montluc, évêque de Valence, qui tous deux penchaient secrètement vers la réforme et qui avaient vécu longtemps en mission dans des pays protestants, exposèrent, dans de très-longs discours, les abus qui s'étaient introduits dans l'église romaine, et représentèrent la convocation des états comme le moyen le plus propre à y porter remède. Le cardinal de Tournon leur répondit : il déclara que, pendant les vingt ans qu'il avait servi le roi François Ier, « il avoit travaillé pour abolir la liberté et assemblée des états, qui mettent les rois en tutelle, et qu'iceux favoriseroient les princes du sang plutôt que les Guise[2]. »

Ces derniers parlèrent à leur tour; le duc releva ce qu'avait affirmé Coligny, que la pétition par lui présentée aurait pu en peu de jours être signée par cinquante mille personnes; ce propos lui paraissait être une menace faite au roi, et il déclara qu'en moins de temps encore un nombre double de pétitionnaires signeraient le maintien de l'ancienne religion. Il déclara ne rien entendre à la controverse, n'avoir jamais voulu s'en occuper, et sentir seulement que rien au monde ne le ferait renoncer à la foi de ses pères; quant à la garde dont le roi s'était entouré, il n'en fallait chercher d'autre raison que l'attaque violente et criminelle à laquelle sa demeure avait été exposée à Amboise. De son côté, le cardinal de Lorraine entreprit de réfuter Coligny. Il déclara que donner des temples et des lieux d'assemblée aux pro-

[1] La Planche, p. 518-523.
[2] Mém. de Tavannes. t. XXVII, p. 39.

testants, ce serait approuver leur idolâtrie ; que le roi ne pourrait le faire sans être éternellement damné ; que tout ce qui regardait l'Église et la foi avait été décidé depuis si longtemps, qu'il n'y avait plus besoin d'assembler de nouveaux conciles ; mais seulement de faire exécuter à la rigueur ce qui était ordonné. Cependant, soit le cardinal de Lorraine, soit le duc de Guise, déclarèrent qu'ils consentaient à ce qu'on traitât avec douceur les religionnaires qui s'assembleraient sans armes, et qu'ils souhaitaient, par des motifs de piété, que les évêques et les curés fussent chargés seulement de les faire rentrer, par la douceur, dans le sein de l'Église. Les deux frères annoncèrent enfin qu'ils consentaient aussi, puisque la noblesse paraissait le désirer, à la convocation des états généraux. Tous les chevaliers de l'ordre appelés ensuite à donner leur avis, s'abstinrent de parler, et déclarèrent seulement qu'ils se rangeaient à l'avis de M. le cardinal[1].

Le 26 août parut l'édit qui était, en quelque sorte, le résumé des délibérations des notables. Cet édit annonçait le désir du roi de consulter les états généraux sur les affaires du royaume, et de demander au pape la convocation d'un concile œcuménique pour les affaires de la religion. Les baillis et sénéchaux étaient chargés en conséquence de convoquer au mois d'octobre suivant, chacun dans leur ressort, les trois états du bailliage. « Pour s'accorder ensemble, tant de remontrances, » plaintes et doléances qu'ils auront à proposer et faire entendre, que » pour élire certains personnages d'entre eux, et pour le moins un de » chacun état, qui auroit la charge de proposer ce qui leur auroit » semblé tourner au bien public, soulagement et repos d'un chacun. » Ces députés devaient se rassembler à Meaux le 10 décembre ; un édit postérieur substitua la ville d'Orléans à celle de Meaux[2]. En attendant leur décision, le roi suspendait la punition des sectaires, mais il réservait à ses juges le droit de châtier sévèrement ceux qui auraient appelé le peuple aux armes ou excité des séditions.

Tandis que les Guise paraissaient vouloir donner par cet édit quelque satisfaction aux mécontents, ils prenaient les mesures qu'ils jugeaient les plus efficaces pour demeurer les maîtres dans la lutte à laquelle ils s'attendaient. Ils distribuaient la gendarmerie dans le royaume de ma-

[1] De Thou, l. XXV, p. 802. — R. de la Planche, p. 524-560. — La Place, l. III, f. 75-95. — Davila, l. II, p. 47, 48. — Mém. de Condé, t. I, p. 555, 569.

[2] La Planche, p. 562. — La Place, l. III, f. 98. — Davila, l. II, p. 48. — De Thou, l. XXV, p. 803.

nière à séparer de leurs soldats les officiers dont ils se défiaient, et à éloigner les uns et les autres des villes qui auraient pu partager leurs sentiments [1]. Ils surveillaient attentivement toutes les correspondances des religionnaires. Avertis que la Sague, gentilhomme du prince de Condé, lui portait des lettres des Montmorency et du vidame de Chartres, ils le firent arrêter, lui enlevèrent ses papiers, et le soumirent à la question. Après plus d'un mois de captivité, la Sague avoua que, parmi les lettres dont il était chargé, quelques-unes étaient écrites en encre sympathique. Alors on y vit que le connétable promettait aux princes d'employer toute influence sur les états, dès qu'ils seraient assemblés, pour faire condamner les Guise à mort; que le vidame de Chartres, qui s'était jeté dans le parti huguenot, plus, disait-on, par esprit d'intrigue que par conviction religieuse, après avoir mangé tout son bien, pressait les Bourbons de lever l'étendard de la guerre civile. Le 27 août, le vidame fut arrêté et conduit à la Bastille. Trois jours après, le roi envoya le comte de Crussol au roi de Navarre pour l'inviter à assister, avec le prince de Condé son frère, aux états généraux qu'il avait convoqués. D'autre part, les Châtillon, avant de quitter la cour, écrivirent à leur sœur la douairière de Roye, dont le prince de Condé avait épousé la fille, que ce prince était accusé de comploter contre la sûreté de l'État, et que s'il jugeait à propos d'obtempérer à la sommation qui lui était adressée, il devait se préparer à justifier son innocence [2].

Une des conséquences de la conjuration d'Amboise avait été d'allumer un commencement de guerre civile dans les provinces. Des ordres avaient été donnés par les Guise pour courir sus à toutes les troupes de mécontents qui paraîtraient en armes; et cependant les religionnaires s'étaient crus plus en sûreté en se réunissant autour de quelques-uns de leurs chefs qu'en attendant, dans leurs demeures, les archers des tribunaux qui voulaient les traîner au supplice. De Ferrières-Maligni, que Condé avait aidé à s'échapper d'Amboise, arrivé dans le Midi, y rassembla quelques aventuriers avec lesquels il se flattait de s'emparer de Lyon, où il savait que les réformés étaient en assez grand nombre. Déjà il les avait introduits dans la ville, et il avait formé un dépôt d'armes dans la maison d'un de ses partisans, quand le roi de Navarre lui fit donner l'ordre de s'abstenir de tout mouvement. Le

[1] La Planche, p. 565. — De Thou, l. XXV, p. 805.
[2] *Ibid.*, p 498. — La Place, l. III, p. 96. — Mém. de Condé, t. I, p. 572. — Davila, l. I, p. 33; l. II, p. 49. — De Thou, l. XXV, p. 808-809.

maréchal de Saint-André était gouverneur de Lyon ; mais il suivait toujours la cour, et il était représenté dans son gouvernement par son neveu l'abbé d'Apchon. Celui-ci ayant eu connaissance du dépôt d'armes des réformés, voulut le saisir le 5 septembre. Maligni le repoussa à force ouverte. Il demeura maître des ponts et de toute la partie de la ville à droite de la Saône. Il se flattait que ses partisans viendraient l'y joindre ; mais ne voyant arriver personne, il fit sa retraite en bon ordre. Cependant Saint-André était accouru à Lyon. Une révolte dans son gouvernement était pour lui une bonne fortune. Il commença par ordonner quelques supplices pour répandre la terreur ; puis il traita avec tous les riches qui se croyaient suspects, et il en tira beaucoup d'argent par la menace de les livrer aux tribunaux [1].

Dans le Dauphiné, les protestants se sentaient assez nombreux pour se mettre au-dessus des lois ; ils se rendaient en armes à leurs assemblées, et ils se conduisaient en maîtres dans les deux villes de Valence et de Montélimart. Maugiron, lieutenant du roi, qui y fut envoyé par le duc de Guise, trompa les habitants de ces deux villes par de fausses promesses, et réussit ainsi à se rendre maître de leurs portes ; alors il livra les maisons des réformés au pillage, et fit monter sur l'échafaud deux de leurs ministres avec plusieurs religionnaires. Ces violences et ce manque de foi déterminèrent Charles du Puy-Montbrun, gentilhomme d'une bonne famille de Dauphiné, à former une petite troupe avec laquelle il commença à tenir la campagne ; et comme il ne pouvait laisser sa jeune femme en aucun lieu où elle fût en sûreté, il la retint toujours auprès de lui au milieu de ses soldats. Il remporta tant d'avantages sur les troupes du roi qui lui étaient opposées qu'on ne le connaissait plus dans la province que sous le nom du brave Montbrun. Il fit aussi la guerre dans le comtat d'Avignon, où les religionnaires étaient également nombreux et également persécutés par le pape. Enfin, voyant que de toutes parts des forces supérieures se rassemblaient contre lui, il trouva moyen de leur échapper avec sa femme, et de se réfugier à Genève [2]. En Provence, les deux frères Mouvans soutinrent plus longtemps encore une guerre de partisans ; enfin l'un d'eux fut massacré à Draguignan, et l'autre se retira aussi à Genève [3].

[1] De Thou. l. XXV, p. 806. — Davila, l. II, p. 51.
[2] La Planche, p. 286, 474-496, et 568-584. — Tavannes, t. XXVII, p. 55. — De Thou. l. XXV, p. 810-817.
[3] *Ibid.*, p. 303. — De Thou, l. XXV, p. 817-820.

Le roi de Navarre et le prince de Condé se trouvèrent dans un grand embarras lorsqu'ils reçurent l'invitation du roi de se rendre aux états généraux, et quand le cardinal de Bourbon, leur frère, vint encore les presser de s'y conformer. Ils n'avaient cessé de réclamer cette assemblée, et d'annoncer que c'était devant les députés de toute la France qu'ils voulaient faire valoir leurs droits ; d'autre part, la dame de Roye, sœur des Châtillons ; Éléonore, princesse de Condé, sa fille, et Jacqueline de Longvic, duchesse de Montpensier, favorite de la reine mère, s'étaient hâtées de les avertir qu'on en voulait à leur liberté, peut-être à leur vie, et qu'ils devaient bien plus songer à s'assurer de quelque place forte ou de l'alliance d'Élisabeth d'Angleterre et des princes allemands, qu'à venir délibérer et voter avec leurs ennemis [1]. Tous les hommes de leur parti s'éloignaient de la cour les uns après les autres. Dandelot, qui en partit le dernier, n'évita d'être arrêté que parce que les Guise craignirent de donner ainsi l'éveil aux craintes des Bourbons. Mais le roi de Navarre avait trop de nonchalance et de pusillanimité pour oser se rendre compte à lui-même du danger qu'il courait. D'ailleurs d'Escars, son confident, était gagné par les Guise, et le pressait d'avancer. Les amis du prince de Condé lui représentaient qu'il devait rester en arrière, parce qu'on n'arrêterait point son frère tant que lui-même serait libre et prêt à le venger. Mais Condé n'était pas capable d'entendre un conseil dont la prudence aurait ressemblé à la peur. Les deux frères partirent de Nérac avec une escorte peu nombreuse, et se mirent à petites journées en marche vers Orléans [2].

De son côté, le roi était parti de Fontainebleau pour se rendre dans cette ville et y rencontrer les députés. Depuis la conjuration d'Amboise, il ne voyageait plus sans une escorte formidable. Elle était formée de mille lances de cavalerie et de deux régiments des vieilles bandes d'infanterie récemment revenues d'Écosse. L'attaque à laquelle il avait été exposé, et les troubles qui continuaient dans plusieurs provinces, justifiaient cet appareil militaire tout à fait inusité en France ; mais dans le vrai ces troupes avaient été rassemblées en vue de ce qui devait encore se faire, et non de ce qui s'était déjà fait. Les députés arrivaient à la file à Orléans, où ils devaient tous être rendus pour le 10 décembre. Les Guise avaient eu grand soin de faire présider par des catholiques les états provinciaux qui s'étaient tenus au mois d'oc-

[1] De Thou, l. XXVI, p. 824, 825. — La Planche, p. 597, 604.

[2] Davila, l. II, p. 53.

tobre ; ils avaient « averti tous leurs amis de s'y trouver, et les juges » d'empêcher que rien n'y fût proposé contre leur autorité et celle de » l'Église, et surtout que nul ne fût député pour aller aux états géné- » raux duquel ils n'eussent bon et assuré témoignage de sa religion » catholique romaine, afin que cette assemblée ne fût aucunement bi- » garrée, et que le roi les pût voir de meilleur œil [1]. « Lorsqu'ils se crurent assurés d'avoir la majorité, ils firent un pas de plus. « Il fut » lors délibéré et conclu, dit la Place, que chacun seroit contraint » de faire confesser de foi selon les articles dressés par la Sorbonne en » l'an 1542, vérifiés en la cour du parlement, sous peine de con- » fiscation de corps et de bien [2]. » Avec une assemblée qui aurait donné un tel gage de son dévouement à la foi catholique, les Guise étaient décidés à pousser à bout leurs ennemis. Cette même confession de foi devait être présentée par le roi, en plein temple, à tous les chevaliers de son ordre. Il devait, le premier, la signer de sa main, puis leur demander d'en faire autant. Si quelqu'un refusait, le roi devait le dégrader à l'instant ; et sans autre forme de procès, le chapitre de l'ordre l'aurait livré au bras séculier pour qu'il fût brûlé dès le lendemain. On était sûr que Coligny et Dandelot seraient des premiers à refuser cette signature ; ils devaient aussi être les premières victimes du parti. Après eux, tous les hérétiques devaient être exterminés en France. L'exécution devait même s'étendre jusqu'aux États voisins. Le roi écrivit à Bourdillon, son lieutenant général en Piémont, de remettre à Maugiron un corps de troupes avec lequel celui-ci seconderait le duc de Savoie, qui s'était chargé de faire main basse sur les hérétiques dans les vallées des vaudois et à Genève [3].

Mais le commencement de toutes ces violences devait être l'arrestation et la condamnation des Bourbons. Les Guise en demandèrent l'ordre au conseil, tout en refusant de le signer eux-mêmes, pour qu'on ne les accusât pas de n'avoir songer qu'à se venger de leurs ennemis. Le roi signa cet ordre, avec tous les seigneurs de la cour, et le chancelier de l'Hospital lui-même [4]. Cependant les Bourbons avançaient ; ils avaient été rencontrés par le maréchal de Termes, qui, à la tête d'un corps

[1] La Planche, p. 645.
[2] La Place, l. III, p 102, v. — La Planche. p. 712. — Bèze, l. III, p. 388.
[3] La Planche, p. 717. — Mém. de Tavannes, t. XXVII, c. 16, p. 44.
[4] De Thou, l. XXVI, p. 828. — La Place, l. III, p. 103. — Mém. de Castelnau, l. II, c. 10, p. 51.

nombreux de troupes, les escorta sous prétexte de leur faire honneur, mais dans le fait pour ne plus leur permettre de reculer ; et le 29 octobre, ils entrèrent dans Orléans, sans que personne allât, selon la coutume, au-devant d'eux, à la réserve de leurs deux cousins, Montpensier et la Roche-sur-Yon [1].

« Ils trouvèrent, dit Davila, que la cour royale étoit, contre » l'usage, même en temps de guerre, entourée d'un nombre considérable de soldats ; les portes de la ville, les lieux les plus forts, » les places, l'entrée de chaque rue étoient occupés ; de toutes parts, » ils voyoient étaler l'artillerie et les drapeaux ; c'est entre eux qu'ils » durent passer pour arriver au logis du roi, qui étoit plus fortement gardé encore. Parvenus à la porte, en comptant, selon » l'usage des princes du sang, entrer dans la cour à cheval, on ne » voulut leur ouvrir que le guichet ; il fallut descendre au milieu de » la rue, sans être salués ni reçus par personne ; ils furent conduits » en la présence du roi, qu'ils trouvèrent entre le duc de Guise et le » cardinal de Lorraine, entouré des capitaines de sa garde. Leur » accueil fut bien différent de cette familiarité dont les rois de France » ont coutume d'user envers chacun, mais surtout envers les princes » de leur sang. Le roi les conduisit ensuite lui-même dans la chambre » de la reine, sa mère, où les Guise ne les suivirent pas. Celle-ci, » fidèle à son plan de se conserver indépendante, et de se montrer » étrangère aux partis, les reçut avec les marques d'honneur accoutumées, et tant d'apparence de tristesse qu'on lui vit tomber des » larmes des yeux. Mais le roi poursuivant comme il avoit commencé, » se tourna vers le prince de Condé, et se plaignit avec des paroles » amères, que sans lui avoir fait jamais aucune injure ou mauvais » traitements, le prince, au mépris de toute loi divine et humaine, » eût soulevé plusieurs fois ses soldats contre lui, eût commencé la » guerre civile dans plusieurs parties du royaume, eût tenté de surprendre ses principales cités, et eût machiné enfin contre sa propre » vie et celle de ses frères. Le prince, sans se troubler le moins du » monde, ayant répondu hardiment que tout cela n'étoit que calomnies inventées par ses ennemis, et qu'il feroit clairement constater » son innocence : Eh bien, reprit le roi, pour découvrir la vérité, il » faut y procéder par les voies ordinaires de la justice ; et sortant

[1] La Planche, p. 619. — Théod. de Bèze, l. III, p. 290.

» aussitôt de la chambre, il ordonna aux capitaines de ses gardes d'y » retenir Condé prisonnier. Alors la reine mère, qui laissoit faire par » nécessité, mais qui n'oublioit point les vicissitudes des choses » humaines, adressa au roi de Navarre des paroles affectueuses pour » le consoler; tandis que le prince, qui ne dit autre chose sinon qu'il » étoit dur d'avoir été trompé par le cardinal son frère, fut conduit » dans une maison voisine, qu'on avoit préparée pour cet effet, en » murant les fenêtres, doublant les portes, et l'armant enfin comme » une forteresse, avec de l'artillerie et des gardes nombreuses de tous » les côtés. Le roi de Navarre, étonné de l'arrestation de son frère, » adressoit à la reine mère beaucoup de plaintes et de longues justifi- » cations, auxquelles elle répondit en rejetant sur le duc de Guise, » lieutenant général du royaume, tous les soupçons et toute la mal- » veillance. Le roi de Navarre fut conduit dans une maison contiguë » au palais royal, où on lui donna des gardes, et à la réserve de ce » qu'on lui permit de parler avec qui il vouloit, on le traita en tout » comme prisonnier. En même temps on arrêta Améric Bouchard, » secrétaire du roi de Navarre, et l'on saisit toutes ses lettres et tous » ses papiers; et le même soir, Tannegui de Carouge partit pour la » Picardie, afin d'arrêter et de conduire à Saint-Germain, Madeleine » de Roye, belle-mère du prince, qui, comme femme, étoit de- » meurée sans soupçon dans son château [1]. »

Après un éclat tel que l'arrestation des premiers princes du sang, les Guise ne pouvaient s'arrêter. Il fallait faire périr de tels prisonniers, et c'est dans ce but qu'ils nommèrent la commission chargée de juger le prince de Condé. Ils la composèrent de Christophe de Thou, pére de l'historien, président, de Barthélemy Faye, et Jacques Viole, conseillers, de Gilles Bourdin, procureur général, et de Jean du Tillet, greffier du parlement : de Thou avait déjà présidé la commission nommée contre le vidame de Chartres. L'habitude avait faussé l'esprit de ces magistrats si savants et si vertueux; ils ne songeaient jamais à se refuser à siéger dans les commissions; ils arrivaient là tout prêts à condamner et à envoyer au supplice les prévenus, pourvu qu'ils pussent réunir suffisamment de preuves judiciaires pour motiver convenablement leur arrêt. Le chancelier de l'Hospital accompagna la commission, lorsqu'elle se rendit, le 13 novembre, dans la prison du

[1] Davila, l. II, p. 57.

prince de Condé pour l'interroger. Le prince protesta qu'il ne reconnaissait pour juges que le roi, les pairs, et toutes les chambres du parlement assemblées. Il en appela à eux; mais cet appel fut déclaré, par le conseil privé, nul et frivole, et on lui annonça que s'il refusait plus longtemps de répondre, il serait regardé comme convaincu du crime de lèse-majesté [1].

Les appels du prince de Condé avaient bien apporté quelque retard à la procédure; mais les Guise étaient résolus à ce qu'ils ne se prolongeassent pas plus longtemps : « Il ne faut pas tolérer, disait le duc de » Guise, qu'un petit galant, pour prince qu'il soit, fasse de telles » bravades [2]. » Le 26 novembre était le jour fixé d'avance pour sa condamnation et pour son supplice; on avait voulu attendre jusqu'alors, pour tâcher auparavant d'attirer aussi le connétable dans le piége; mais celui-ci, averti de l'arrestation du prince, n'avait garde de se mettre entre les mains de ses ennemis. Coligny, au contraire, quoiqu'il sût avec certitude qu'on en voulait à sa vie, jugea que, convoqué aux états généraux qu'il avait demandés, c'était son devoir de s'y rendre; que c'était son devoir de se trouver auprès du prince de Condé, tandis que celui-ci s'exposait pour la religion : il prit congé de sa femme; il lui dit ce qu'elle aurait à faire quand elle serait avertie de sa captivité ou de sa mort, et il se rendit à Orléans. En chemin, il apprit « que déjà » étoient arrivés à Orléans trente ou quarante des plus experts bour- » reaux des villes circonvoisines, qu'on les avoit habillés d'une même » livrée et parure, que l'échafaud pour trancher la tête au prince de » Condé, la femme duquel était sa nièce, s'en alloit jà dressé devant le » logis du roi; que la délibération étoit de le faire ainsi mourir igno- » minieusement à l'entrée des états, pour d'autant plus les tenir en » crainte, et leur faire approuver la mort des autres, dont il étoit au » nombre, et des plus recommandés par ceux de Guise, ennemis de » ses vertus; que l'on avoit accontré une prison, qui jà étoit dédiée et » consacrée à lui et à ses frères; qu'il n'y avoit doute que l'on ne vît en » bref la plus grande effusion de sang qui jamais fût vue et ouïe en » France; bref, que déjà défenses avoient été faites aux habitants » d'Orléans et tous autres, hormis les gens de guerre qui seroient de » garde, de sortir de leurs maisons midi sonné, voire de regarder par

[1] De Thou, l. XXVI, p. 830. — Arrêt du conseil du 20 novembre, Mém. de Condé, t. I, p. 619. — Tavannes, notes, t. XXVII, p. 293.
[2] Vieilleville, t. XXXI, p. 313.

» leurs fenêtres, sur peine d'y être sur l'heure pendus et étranglés, sans » autre forme de procès, et que le sac de la ville avoit été accordé aux » gens de guerre... Toutes ces choses ne purent aucunement démou- » voir l'amiral..., remettant l'événement à Dieu [1]. » Il avait l'intention de faire une entière confession de sa foi devant le roi ; il le dit à la reine mère qui, selon sa coutume, lui fit l'accueil le plus amical, et c'était sur cette confession même que le cardinal de Lorraine comptait pour lui faire son procès. Quant au roi de Navarre, qui manquait également de talent et de caractère, il pouvait être difficile de le faire condamner à mort. Cependant les Guise craignaient de laisser survivre en lui un vengeur de la mort de son frère. On assure qu'ils avaient résolu de lui faire chercher querelle par le jeune roi, qui, feignant d'être saisi d'un mouvement de colère, mettrait l'épée à la main ; aussitôt tous les courtisans, comme pour défendre François II, se précipiteraient sur Antoine et l'achèveraient. C'était l'exemple de Valentinien III, tuant de sa débile main, onze siècles auparavant, le patrice Aétius, qu'on s'était proposé d'imiter [2].

Ainsi les Bourbons, les Châtillon, tout le parti protestant, approchaient rapidement de leur dernière heure, pourvu que François II vécût encore quelques mois ; sa mère, Catherine de Médicis, se montrait, il est vrai, vivement alarmée de l'ascendant des Guise ; elle aurait voulu sauver les Bourbons, pour servir de contre-poids à une famille trop puissante, les Guise craignaient même qu'elle ne se jetât tout à fait dans leurs bras, si elle devenait régente au nom de son second fils, âgé seulement de dix ans.

Cependant François II, qui avait toujours été d'une santé faible et maladive, qui était tourmenté par une humeur scrofuleuse, et qu'on avait cru déjà une fois atteint d'une fièvre lente, se plaignit, le 16 novembre, de vives douleurs à la tête. Un abcès s'était formé derrière l'oreille, et ce fut dans l'oreille même, et ensuite dans la gorge que se manifesta un écoulement purulent, bientôt accompagné de gangrène ; alors les médecins déclarèrent qu'ils ne conservaient aucune espérance de sauver le jeune roi. Pendant qu'il respirait encore, les Guise auraient voulu faire arrêter le roi de Navarre, et le faire périr avec le prince de Condé, son frère. En même temps ils refusaient tous les se-

1 Reg. de la Planche, p. 725.
2 *Ibid.*, p. 768. — Théod. de Bèze, l. III, p. 390. — De Thou, l. XXVI, p. 830.

cours de la médecine au vidame de Chartres, qu'ils savaient être gravement malade à la Bastille, et qui y expira avant le roi [1]. Ils s'adressèrent à la reine mère avec la plus humble soumission ; ils l'assurèrent qu'elle n'était pas moins qu'eux en péril ; ils s'engagèrent en même temps à aplanir pour elle tous les obstacles, et à la mettre en possession de la régence et de l'autorité souveraine. Mais Catherine avait trop éprouvé leur arrogance, pendant le règne qui allait finir, pour se fier de nouveau à eux. Elle fit appeler le chancelier de l'Hospital, qui la trouva fondant en pleurs au milieu de ses femmes. L'Hospital la confirma dans sa répugnance aux actes de violence et de cruauté qu'on lui demandait. Il lui fit sentir que si elle faisait arrêter le roi de Navarre, il faudrait aussi le faire périr sans jugement, et qu'un tel abus d'autorité contre le premier prince du sang, pourrait, durant l'agonie du roi, exciter la guerre civile. D'autre part, la duchesse de Montpensier assura la reine de l'empressement des Bourbons à tout faire pour lui plaire ; elle introduisit ensuite secrètement le roi de Navarre lui-même dans le cabinet de Catherine. Après une longue conférence, l'alliance entre eux fut scellée ; le procès de Condé fut suspendu. Pendant ce temps, la maladie de François II arriva à son dernier terme. Il expira, le 5 décembre 1560, âgé de dix-sept ans 10 mois et un jour, après avoir régné dix-sept mois et vingt-cinq jours [2].

[1] Reg de La Planche, p. 738. — Le Laboureur, note sur Castelnau, t. I, p. 451-458.

[2] *Ibid.*, p. 729-734. — La Place, l. III, p. 106. — De Thou, l. XXVI, p. 834. — Th. de Bèze, l. III, p. 397. — Davila, l. II, p. 60. — Mém. de Castelnau, l. II, c. 12, p. 57.

CHAPITRE XVI.

Minorité de Charles IX. États généraux d'Orléans et de Pontoise. Catherine de Médicis hésite entre les partis. Édit de juillet. Tolérance du culte domestique. Colloque de Poissy. Édit de janvier. Tolérance du culte hors des villes. L'édit est repoussé par le triumvirat, les parlements et la populace. Massacre de Vassy. — 1560-1562.

(1560.) La mort de François II laissait la France sans gouvernement. Le jeune prince qui n'avait jamais exercé lui-même le pouvoir pendant sa vie, avoit moins encore eu la pensée de le déléguer pour après sa mort, ou de nommer une régence qui administrerait au nom de son successeur. L'héritier du trône, Charles IX, second fils de Henri II, était né le 27 juin 1550, il était donc à la mort de son frère âgé seulement de dix ans et demi ; personne ne pouvait songer à le déclarer en état, à cet âge, de gouverner les autres et lui-même, ou d'avoir une volonté. Cependant ni les lois de la monarchie, ni ses usages, ne désignaient celui qui devait gouverner à sa place. Ces lois invoquées par tous les partis, recevaient les interprétations les plus opposées : l'histoire attestait qu'il n'y avait eu aucune uniformité dans l'institution des régences ; elle démentait les droits prétendus ou des reines mères, ou des princes du sang, et elle indiquait que l'autorité royale appartenait, dans les minorités, à celui qui savait le premier s'en saisir.

Le nouveau roi se trouvait cependant isolé au milieu des partis. Les Guise, tout puissants à la cour de son frère, comme oncles et confidents de l'épouse qu'il chérissait, n'avaient aucun titre pour prétendre au même pouvoir sur Charles IX. Le roi de Navarre et le prince de Condé, plus prochains héritiers du trône, étaient alors captifs sous le poids d'une accusation capitale ; leur religion, proscrite par les lois, les rendait suspects à la grande majorité des Français ; la reine mère

enfin, Catherine de Médicis, qui, depuis vingt-sept ans qu'elle était en France, avait toujours été écartée du pouvoir, loin d'être reconnue comme ayant un droit à la tutelle ou à la régence de son fils, se voyait, comme femme et comme étrangère, l'objet d'une violente jalousie. On prétendait que la loi salique, qui avait écarté du trône les princesses françaises, n'avait pu réserver le pouvoir royal aux princesses étrangères que leur naissance rendait ennemies de la France [1].

Le chancelier de l'Hospital, qui regardait sans doute Catherine ou comme ayant le plus de droits à l'autorité, ou comme devant causer le moins de trouble en s'en saisissant, lui conseilla de profiter de la déférence de son jeune fils pour s'en mettre immédiatement en possession. Le 6 décembre 1560, lendemain de la mort de François II, Catherine, prenant par la main son fils Charles IX, le conduisit à la salle du conseil d'État où entrèrent successivement le roi de Navarre et le prince de la Roche-sur-Yon, cinq cardinaux, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Étampes, le chancelier, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, l'amiral et les autres membres du conseil privé, qui tous saluèrent le jeune prince du nom de roi : celui-ci en retour, répétant la leçon qu'il avait apprise, les remercia du bon service qu'ils avaient fait à son frère, les pria de continuer de même, et d'obéir désormais à ce que leur commanderait la dame reine sa mère. Le cardinal de Lorraine rendit le sceau du feu roi, qui fut rompu immédiatement ; on en fit graver un second qui fut remis à Catherine [2].

La reine mère ne s'était point flattée de trouver un tel accord, une telle promptitude d'obéissance ; accoutumée à être peu consultée, peu ménagée, à ce que sa qualité d'étrangère excitât contre elle la défiance et la haine, loin de compter sur ses droits, elle ne comptait pas même sur ceux de son fils [3]. Aussi, se défiant de tous, cherchait-elle à ménager tout le monde, et n'espérait-elle se maintenir que par l'opposition et l'équilibre des factions qui l'avaient tour à tour fait trembler. Elle avait éprouvé l'insolence des Guise, la brutalité du connétable, les entreprises factieuses des Bourbons ; elle n'aimait personne et n'était aimée de personne ; mais elle était résolue aussi à ne point écouter ses

[1] Le Laboureur, notes aux Mém. de Castelnau, t. I, p. 739. — Il rapporte beaucoup d'écrits en prose et en vers publiés alors contre elle.

[2] Mémoires de Condé, t. II, p. 211, d'après le Journal de l'Aubespine, secrétaire d'État.

[3] Davila, Guerre civili di Francia, l. II, p. 62. — De Thou, l. XXVI, p. 835.

ressentiments. Déjà, avant la mort de son fils, elle avait fait introduire dans son cabinet le roi de Navarre, et en présence du cardinal de Lorraine, du duc de Guise et du chancelier, elle lui avait reproché la part qu'il avait eue aux derniers troubles, elle lui avait fait sentir que sa vie était encore aux mains des Guise et aux siennes, et elle avait obtenu la promesse qu'il se réconcilierait avec ces chefs d'un parti puissant; qu'il ne prétendrait point à la régence comme premier prince du sang; et que si elle lui était déférée par les états généraux, il la refuserait [1]. Pour confirmer ce prince faible, inconséquent et livré au plaisir, dans l'engagement qu'elle venait de lui faire prendre, la reine fit agir encore mademoiselle de Rouhet, une de ses filles d'honneur, dont il était amoureux [2] : celle-ci promit au roi de Navarre, de la part de la reine, qu'elle appuierait auprès de Philippe II d'Espagne les réclamations qu'il n'avait cessé de faire pour obtenir la restitution de la Navarre.

Le connétable Anne de Montmorency n'avait point voulu se rendre à la cour à Orléans, malgré les invitations répétées de François II; il s'était arrêté à Étampes où il feignait d'être malade; mais dès qu'il sut la mort du roi, il accourut, et se remettant avec sa hauteur accoutumée, en possession de toutes les prérogatives de sa charge, comme chef de toute la force armée du royaume, il licencia, à l'entrée même de la ville, la garde qu'il y rencontra, déclarant qu'il était indécent que le roi ne se confiât pas uniquement à l'amour de son peuple [3]. Il s'était ensuite présenté à la reine et au jeune roi avec des professions de dévouement et d'obeissance qui flattèrent Catherine. En effet, le connétable, trop orgueilleux pour vouloir paraître rangé sous les drapeaux de l'un ou de l'autre parti, avait résolu de s'attacher à la reine seule, pour tenir la balance entre les Bourbons et les Guise [4].

Le maréchal de Saint-André avait déjà été employé par Catherine pour pacifier les Guise, et les réconcilier aux négociations où elle allait entrer avec les Bourbons. Quoique le cardinal de Lorraine se fût d'abord récrié que c'était mettre en danger la foi catholique et livrer la royauté à l'hérésie; quand les Guise apprirent que l'intention de la reine était

[1] La Planche, p. 744. — Tavannes, t. XXVII, p. 47. — Vieilleville, t. XXXI, p. 321.
[2] Tavannes. t. XXVII, p. 50.
[3] De Thou, l. XXVI, p. 836. — Tavannes, t. XXVII, p. 48.
[4] Davila, l. II, p. 67.

de conserver à chacun toutes les dignités, tous les gouvernements dont il avait été investi par les précédents rois, ils sentirent bien qu'ils n'avaient aucun titre pour en demander davantage, et ils se déclarèrent disposés à une réconciliation; ainsi Catherine, au milieu de ces chefs audacieux, chacun appuyé par un parti puissant, tandis qu'elle n'avait elle-même aucun parti, aucun pouvoir, ou même aucun droit reconnu, réussit par son adresse à se mettre, avec leur consentement à tous, à la tête du gouvernement [1].

Ce fut dans le conseil d'État tenu le 21 décembre que ce gouvernement acheva de se constituer. Le jeune roi y était présent avec la reine sa mère, mais il en déféra la présidence au chancelier : tous les princes y assistaient, à la réserve du prince de Condé auquel on avait fait entendre que son honneur exigeait qu'il fût déclaré innocent avant d'être réinstallé dans ses emplois ; on l'avait transféré le 17 décembre à Ham, puis à la Fère, villes appartenant à son frère, pour y tenir, disait-on, prison gracieuse jusqu'à sa justification. Le conseil d'État prit donc, quatre jours après le départ du prince, un arrêté dans lequel, évitant soigneusement les titres de régente et de lieutenant général du royaume, il partageait la direction des affaires entre les deux personnages qui remplissaient réellement ces fonctions ; tous les gouverneurs de provinces et capitaines de places qui se trouvaient à la cour, devaient s'adresser, pour les affaires de leur charge, au roi de Navarre qui en ferait son rapport à la reine mère ; toutes les lettres des provinces, au contraire, devaient être adressées à la reine, qui les communiquerait au roi de Navarre. Cependant le connétable demeurait chef de l'armée, le duc de Guise grand maître et gardien du palais, le cardinal de Lorraine directeur des finances, et l'amiral, les maréchaux, les grands officiers, et les gouverneurs de provinces, étaient tous confirmés dans leurs emplois [2].

Les états généraux étaient déjà assemblés, au moment où les grands se partageaient ainsi le pouvoir ; toutefois ces derniers ne recoururent pas à la seule autorité nationale, pour qu'elle décidât à qui ce pouvoir devait appartenir. Il est vrai que les états ne semblaient guère eux-mêmes avoir le sentiment de leur importance, ou se rendre compte de la manière dont ils pouvaient agir. Le 13 décembre, ou huit jours après

[1] Davila, l. II, p. 63.
[2] L'arrêté est dans la Place, l. III, p. 109. — Bèze, Hist. ecclés., l. IV, p. 405. — De Thou, l. XXVI, p. 837. — Davila, l. II, p. 65-68.

la mort de François II, dont les funérailles furent presque oubliées au milieu de toutes ces intrigues, Charles IX fit l'ouverture des états. Autour de son trône s'étaient rangés Catherine de Médicis, sa mère, le duc d'Orléans, Marguerite de France, sa sœur, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Renée duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, les cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon et de Guise, le prince de la Roche-sur-Yon, le duc de Guise, le connétable, le chancelier, les deux maréchaux de Saint-André et de Brissac, l'amiral de Coligny, et la plupart des chevaliers de l'ordre et des conseillers. Au-dessous d'eux étaient dans leurs bancs, les députés des trois ordres : des listes qui n'ont pas un grand caractère d'authenticité, donnent cent sept députés au clergé, à peu près autant à la noblesse, et deux cent vingt-quatre au tiers état [1]. Le chancelier ouvrit l'assemblée par un fort long discours, qui nous a été soigneusement conservé, mais qui ne nous apprend absolument rien ; les citations, l'érudition antique, les conseils vagues, et les généralités dont il est rempli, semblent peu dignes de l'esprit juste qui distinguait l'Hospital, et ne pouvaient préparer l'assemblée aux travaux qu'on aurait dû attendre d'elle. Il les invita ensuite à se rassembler le lendemain dans trois églises différentes, « pour communiquer ensemble, et faire une résolution de ce qu'ils » avoient à proposer, puis choisir un d'entre eux pour porter la parole [2]. »

Les Guise, pendant leur toute-puissance sous François II, avaient pris à tâche d'empêcher qu'aucun protestant ne fût élu pour représenter les bailliages ; quoiqu'ils n'y eussent point réussi, les députés huguenots se flattaient qu'ils auraient une chance bien meilleure encore, s'il se faisait une élection nouvelle, à présent que le roi de Navarre, qu'ils regardaient comme un de leurs chefs, avait une si grande part dans le gouvernement ; ils déclarèrent donc qu'ils regardaient leurs pouvoirs comme expirés par la mort du roi qui les avait convoqués. Leur objection ne fut point accueillie par le conseil d'État, qui leur répondit par la bouche du roi de Navarre lui-même, qu'en France, selon la loi de l'État, le roi ne meurt jamais [3].

Les députés avaient été nommés par chaque bailliage, puis tous ceux

[1] Recueil de pièces originales sur les états généraux, 1789, t. I, p. 1-35. — Isambert, t. XIV, p. 56.

[2] Isambert, t. XIV, p. 52. — De Thou, t. III, l. XXVII, p. 2-6. — Bèze, Hist. ecclés., l. IV, p. 407-425. — La Place, l. IV, p. 112-124.

[3] La Place, l. IV, p. 132. — Th. de Bèze, l. IV, p. 427.

de chacun des treize gouvernements s'étaient réunis : ils apportaient de leurs provinces des cahiers de doléances, dont les uns avaient été adoptés par tout le gouvernement, d'autres avaient été rédigés dans le bailliage. La cour avait compté que, dans des assemblées préparatoires, les députés réuniraient d'abord tous les cahiers de chaque ordre en un cahier général de l'ordre; puis, qu'ils fondraient dans une assemblée générale les cahiers des trois ordres en un seul; que les ordres se réuniraient aussi pour nommer un seul orateur, pris dans le clergé, qui parlerait au nom de tous, et présenterait le cahier général d'après lequel le roi apporterait aux lois les modifications plus universellement demandées. On alléguait, pour déterminer les ordres à procéder ainsi, un usage ancien dont nous ne voyons point de traces dans l'histoire. Le cardinal de Lorraine avait l'assurance d'être nommé orateur du clergé, et comme il comptait être reconnu également par les deux autres ordres, il se flattait de se trouver ainsi investi de presque toute la puissance de la représentation nationale. Mais lorsque le clergé eut, dans sa séance du 17 décembre, nommé le cardinal pour être son orateur, *s'il lui plaît en prendre la peine*, et eut communiqué cette élection aux deux autres ordres, ceux-ci répondirent : « Que pour la grandeur » et hautesse du seigneur cardinal, et parce qu'il étoit au nombre de » ceux qui examineront et jugeront les remontrances des états, ils » n'osoient entreprendre de le requérir de prendre cette charge, et » nommeroient un de leur état, pour faire leur remontrance particu- » lière [1]. » Le cardinal ne pouvant plus être l'homme des états, ne voulut pas être celui du clergé; et cette fonction fut abandonnée à un homme d'un rang très-inférieur, mais qui passait pour fort savant : c'était Jean Quintin, professeur en droit canon, et député de l'université de Paris.

La cour pressait cependant les députés de présenter leurs cahiers, et ce ne fut que sur leurs instances réitérées qu'elle leur accorda jusqu'au 1er janvier pour s'y préparer; cependant le travail matériel qu'ils devaient faire était très-long; il s'agissait de comparer les vœux de toutes les provinces, dans quelques cas, de tous les bailliages, de leur donner, s'il était possible, une rédaction commune; mais sans que les députés se considérassent comme appelés à prendre eux-mêmes une décision, à délibérer ou à voter; ils n'étaient que rapporteurs. Le clergé

[1] Procès-verbaux du clergé, états gén., t. I, p. 119, 128, 137, 143.

réussit cependant à faire entrer tous ses vœux dans un seul cahier, et le tiers état tous les siens dans un seul; mais au sein de la noblesse, des opinions si contradictoires se manifestèrent, qu'elle finit par rédiger quatre cahiers différents qui furent présentés en même temps [1].

Le clergé en reconnaissant la corruption qui s'était introduite dans l'Église, demandait, pour y remédier, que l'élection des pasteurs fût rendue au peuple; que les écoles fussent remises sous l'inspection des évêques diocésains; il demandait, quant à la répression de l'hérésie, la mise en vigueur des ordonnances de François Ier et de Henri II, et l'interdiction aux tribunaux civils de recevoir aucun appel en matière de religion; il se plaignait d'être ruiné par la levée des décimes, et les logements des gens de guerre; il représentait que les deux autres ordres étaient également appauvris, et il en concluait, qu'il ne fallait songer à soulager l'État de ses dettes que par l'économie; mais en même temps il donnait son adhésion à l'établissement du gouvernement de la reine et de son conseil, selon le plan qui lui avait été communiqué [2].

Les quatre cahiers différents présentés par la noblesse étaient surtout en opposition, quant aux conseils qu'ils donnaient pour remédier aux dissensions religieuses, car les uns demandaient au roi de ne jamais déroger à sa qualité de très-chrétien, et de fils aîné de l'Église, qui l'obligeait, selon eux, à la répression de l'hérésie; d'autres le priaient de renoncer à toute contrainte en fait de croyance; d'autres demandaient l'entrée des ministres de l'église réformée, dans le concile national qui devait s'assembler, et proposaient déjà l'adoption de quelques mesures de discipline empruntées de Genève; tous cependant reconnaissaient les abus de l'Église, et le besoin qu'elle avait de réforme; et tandis que les uns voulaient rendre l'élection des prélats aux trois ordres, que d'autres demandaient la destitution des ecclésiastiques corrompus, que les troisièmes attendaient la réforme d'une meilleure éducation, tous appelaient l'intervention d'une autorité nationale dans la constitution de l'Église. Une partie de la noblesse demanda des états provinciaux tous les cinq ans, des états généraux tous les dix ans; une autre remercia la reine mère de s'être chargée de la souveraine puissance, en s'aidant des conseils du roi de Navarre. Des vœux assez uniformes se retrouvaient dans tous les cahiers, sur la régularisation

[1] Procès-verbaux. p. 118-189, états gén., t. I.
[2] Analyse de ces cahiers dans Garnier, t. XV, p. 65-73.

du service de l'arrière-ban, sur la simplification des lois, sur la diminution des offices de judicature, enfin, sur les moyens de marquer davantage la séparation entre la roture et la noblesse [1].

Le cahier du tiers état, plus long que tous les autres et divisé en trois cent cinquante articles, appelait d'une manière plus spéciale et plus pratique la réforme sur toutes les parties de la législation ; il demandait que le clergé fût épuré par des élections populaires ; que ses fonctions, dont il se dispensait le plus souvent, fussent mieux remplies ou par lui-même ou par des vicaires qu'il payerait ; qu'une partie de ses biens fût consacrée au soulagement des pauvres, une autre aux institutions d'éducation ; qu'enfin il ne persécutât plus personne pour la foi, et que ceux qui étaient accusés d'erreur fussent relâchés de leur prison, ou rappelés de leur exil, sous la seule obligation de ne pas troubler l'ordre public.

Le tiers état demandait encore des lois nouvelles pour remédier aux vexations qu'il éprouvait de la part de la noblesse ; une réforme dans les tribunaux ; la suppression tant de la vénalité des charges, que des lettres d'évocation et des commissions extraordinaires : il demandait que le roi acquittât ses dettes par son économie, et non en les rejetant sur le peuple, car il affirmait qu'une partie des campagnes était en friche et les laboureurs en fuite, parce qu'ils n'avaient pu supporter le fardeau dont ils étaient déjà accablés : il demandait que toutes les nations étrangères trafiquant en France fussent soumises à des droits uniformes, que les bureaux de douane à l'intérieur fussent supprimés, que les marchands voyageurs fussent autorisés à porter des armes pour leur défense. Enfin il demandait que, pour maintenir toutes ces réformes et pour empêcher l'introduction de nouveaux abus, le roi convoquât, tous les cinq ans, les états généraux [2]. Le tiers état n'avait point voulu se prononcer sur l'organisation nouvelle du gouvernement : il consentit cependant à ajouter à son cahier une phrase entortillée adressée à la reine, par laquelle il promettait sa reconnaissance pour les soins qu'elle prendrait des affaires que Dieu lui avait mises en main ; ce qui pouvait s'entendre de l'éducation de son fils, aussi bien que du gouvernement [3].

(1561.) Avant même que les cahiers fussent entièrement rédigés et

[1] Analyse des cahiers. Garnier, t. XV, p. 73-79.
[2] *Ibid.*, p. 79-92.
[3] Procès-verbal du tiers état, p. 188.

signés par les députés, le roi avec toute sa cour vint, le 1er janvier 1561, présider une seconde séance publique. Les députés des trois ordres y étaient rangés comme dans la précédente, mais en avant et en face du trône les orateurs de ces ordres avaient une place réservée : Jean Quintin pour le clergé, au milieu ; Jacques de Silly, baron de Rochefort, pour la noblesse, à droite ; Jean Lange, avocat de Bordeaux, pour le tiers état, à gauche. Chacun à son tour se mit à genoux, se releva par ordre du chancelier, lut son discours, à la réserve de Lange qui avait appris le sien par cœur, puis retourna s'asseoir. Ces discours nous ont été conservés par la Place, par Bèze et par de Thou, quoiqu'on n'y trouve guère que des déclamations pédantesques et ampoulées, tandis que ces historiens n'ont accordé aucune attention aux cahiers, vraie expression des vœux de la nation ; c'est qu'en effet ces discours répondaient alors au goût national, gâté par les sermons et les amplifications de l'école ; aussi toute éloquence politique était impossible, et tout débat, dans une assemblée délibérante, devait demeurer sans résultat. Lange et Rochefort attaquèrent, avec beaucoup d'amertume, et la conduite du clergé et les abus de l'Église. Quintin, au contraire, parla des novateurs avec mépris, demanda contre eux le renouvellement des persécutions, et parut même désigner Coligny à la vindicte publique ; mais il fut réprimandé avec tant de vivacité, qu'il dut, dans un autre discours, se rétracter en quelque sorte. Aussi cette séance put convaincre la cour que, malgré les intrigues des Guise pour écarter les huguenots des élections, toute la partie éclairée et intelligente de la nation voulait la tolérance, et penchait vers la réforme [1].

Les trois ordres également avaient, dans leurs cahiers, proposé l'économie et les retranchements de traitements et de pensions, comme les seuls moyens de subvenir au désordre des finances. Le conseil d'État, pour se conformer à leurs vœux, ayant examiné quelles économies il pouvait faire, sans offenser aucun des personnages puissants, qui ne laissaient pas toucher à leurs revenus, supprima la vénerie et quelques offices domestiques, et retint un quartier sur tous les gages et pensions ; mais il s'en fallait de beaucoup que de telles réformes fussent suffisantes pour rétablir l'ordre. Les dettes montaient à 43,484,000 livres ; savoir : 15,926,000, empruntées à diverses banques à gros intérêt ; 14,961,000, pour lesquelles les prêteurs avaient en gage des domaines

[1] La Place, l. III, f. 112 ; l. IV, f. 124-151. — Théod. de Bèze, l. IV, p. 428-436. — De Thou, l. XXVII, p. 7-12. — Procès-verbal du tiers état, p. 179.

ou les aides et gabelles ; 3,380,000, promises en dot à la tante et aux deux sœurs du roi ; enfin 2,312,000 dépensées en anticipation sur les revenus de l'année courante. Ces revenus montaient à 12,260,000 livres, et étaient entièrement absorbés par les dépenses courantes, sans qu'il ne restât rien pour le payement des intérêts. Ce fut ce que le chancelier annonça aux états assemblés dans la salle commune le 13 janvier, en présence de la reine et du roi de Navarre, leur demandant de décharger le roi de ce fardeau, qui lui avait été laissé par ses prédécesseurs, et promettant, quant aux dépenses courantes et aux impôts, de les réduire au même pied où ils étaient du temps du bon roi Louis XII [1]. Les députés parurent étonnés, mais ils déclarèrent qu'ils étaient sans instructions de leurs commettants, et ils demandèrent au roi de les renvoyer dans leurs provinces avec les états de finance qui leur avaient été communiqués, pour qu'après en avoir pris connaissance, les bailliages, sur une nouvelle convocation du roi, les renvoyassent avec des pouvoirs suffisants [2].

Après avoir vainement cherché à obtenir des états une aide plus efficace, la reine vint tenir le 31 janvier 1561, à une heure après midi, une séance royale de clôture. Les mêmes seigneurs et les mêmes dames qu'à la séance d'ouverture y entouraient le jeune roi ; le duc de Guise, comme grand maître, avait fait placer chacun à son rang, et le chancelier adressa la parole à l'assemblée. Les états, dit-il, avaient demandé la suppression des offices nouveaux ; la reine, dont il fit l'éloge en rappelant combien elle s'était montrée à eux d'un facile accès, approuvait cette demande ; mais elle ne pouvait y satisfaire qu'après que les états l'auraient aidée à rembourser ceux qui avaient acheté ces charges. Elle avait, dit-il, déjà retranché 2,300,000 livres sur les dépenses courantes ; elle espérait faire de plus grandes économies encore ; mais elle ne pouvait rien par elle-même si les états ne venaient pas à l'aide de leur prince dans son urgente nécessité. Pour cela, le chancelier demandait que le clergé se chargeât de racheter en six années le domaine du roi, ses aides et ses gabelles, déjà aliénés par ses prédécesseurs ; que la noblesse consentît à payer sa part dans quelque impôt nouveau, qui, établi sur la consommation, atteindrait tous les ordres également. Il proposait un droit additionnel de 15 sous par muid de sel dans les pays de gabelles, et un droit sur les vins dans les autres

[1] Procès-verbal du clergé, p. 172. — Garnier, t. XV, p. 93.
[2] *Ibid.*, p. 158.

provinces. Enfin il demandait au tiers état de consentir à l'augmentation des tailles et à celle des droits sur le vin, mais pour six ans seulement, et avec promesse que, ce terme passé, toutes les impositions seraient ramenées au taux où elles étaient sous Louis XII. Il offrait aux états la garantie que l'argent provenant de ces levées extraordinaires resterait entre leurs mains jusqu'au moment où ils acquitteraient eux-mêmes les dettes que cet argent devait éteindre. Il demandait enfin que, pour plus d'économie, chacun des treize gouvernements se contentât d'envoyer à Melun, pour le 1er de mai suivant, un seul député qui serait chargé d'apporter la réponse de sa province à ces propositions. Les députés des trois ordres répondirent ensuite chacun par un discours qui n'engageait à rien, et l'assemblée fut dissoute [1].

Les cahiers cependant avaient servi de base à un long travail qu'avait fait le chancelier, et qu'il adressa au parlement de Paris, sous le titre d'ordonnance d'Orléans, pour le faire enregistrer. Dans les chapitres intitulés : De l'état ecclésiastique, de la justice, de la noblesse, des tailles et subsides, et de la marchandise, il avait inséré presque toutes les réformes sages et utiles qu'avaient proposées les différents ordres ; il avait rendu, soit au clergé inférieur, soit aux laïques, une grande part dans l'élection aux dignités ecclésiastiques; il avait pourvu à la suppression successive des offices surabondants de judicature, et à la réduction des frais de justice; il avait réprimé les vexations de la noblesse dont le tiers état s'était plaint, apporté quelque modération à l'assiette toujours arbitraire de la taille, et remédié à quelques abus que le commerce avait signalés [2]. Mais le parlement de Paris se défiait du chancelier, qu'il croyait être son ennemi ; il était jaloux en même temps de l'autorité des états généraux, auxquels il prétendait ne pouvoir être soumis; il était blessé dans ses intérêts par les réformes de la justice; il ne l'était pas moins par la suppression d'un quartier de ses gages qui l'avait atteint comme tous les autres pensionnaires de l'État ; et s'attribuant un contrôle sur le résultat des travaux des états que le chancelier avait agréés, il avait sanctionné seulement quelques-uns des articles, et rejeté le plus grand nombre. Des négociations avec cette assemblée

[1] Procès-verbal, p. 189. Etats génér., t. I. — Garnier, t. XV, p. 98. — Mém. de Castelnau, l. III, c. 2, p. 65. — La Place, l. IV, f. 154. — De Thou, l. XXVII, p. 13 — Davila, l. II. p. 69. — Th. de Bèze, t. IV, p. 445.

[2] Ordonnance d'Orléans, recueil des états généraux, t. I, p. 287-329. — Isambert, t. XIV, p. 63.

pour l'enregistrement de l'ordonnance d'Orléans se prolongèrent pendant la plus grande partie de l'année [1].

On avait lieu de croire que le chancelier, ou penchait intérieurement vers la réforme, ou du moins croyait la tolérance la politique la plus convenable à l'État. L'édit de Romorantin, qu'il avait fait enregistrer au parlement le 16 juillet de l'année précédente, quoiqu'il menaçât du dernier supplice, soit les membres des assemblées qui se rendaient coupables de quelque violence, soit les ministres du culte réformé, avait eu pour conséquence de soumettre seulement aux peines canoniques les simples erreurs de la foi [2]. Cet édit n'avait été enregistré que provisoirement par le parlement de Paris, et encore après plusieurs lettres de jussion. Le chancelier adressa, le 7 janvier, des lettres closes au parlement pour lui ordonner de publier l'édit de Romorantin, et d'ouvrir les prisons à tous ceux qui s'y trouvaient détenus pour cause de religion. Mais le parlement, depuis le supplice d'Anne du Bourg, s'était jeté entièrement entre les bras des fanatiques, soit en haine des députés aux états et du chancelier qui se montraient tolérants, soit pour demeurer conséquent avec lui-même, et continuer à punir ce qu'il avait toujours puni. Tandis que le conseil d'État, dirigé par le chancelier, interdisait sous des peines sévères aux sujets du roi de s'injurier par les noms de huguenots et de papistes, et répétait l'ordre de rendre tous les religionnaires à la liberté, le parlement menaçait du dernier supplice, soit ceux qui assisteraient au prêche, soit ceux qui vendraient des livres défendus [3].

Catherine, autant qu'on peut le présumer, était indifférente en matière de religion, et ne considérait l'Église que sous le rapport politique. La plupart des dames de sa maison, et celles auxquelles elle accordait le plus de confiance, étaient dévouées aux huguenots. Après le chancelier l'Hospital, un de ses conseillers les plus intimes était Jean de Montluc, évêque de Valence, qui penchait assez ouvertement pour la réforme. L'esprit manifesté par les états généraux, malgré les efforts des Guise pour les peupler de fanatiques, avait fait conclure que la grande majorité dans la nation, tant parmi la noblesse que parmi ceux du tiers état qui avaient obtenu quelque éducation, était gagnée à la

[1] Isambert, p 330-384.
[2] *Voyez* le texte dans la Place, l. II, f. 65.
[3] De Thou, l. XXVII, p. 13. — Th. de Bèze, t. IV, p. 458. — Davila, l. II, p. 70. — Garnier, t. XV, p. 107.

réforme. Coligny faisait entrevoir à la reine le moment prochain où, la réforme triomphant dans toute la France, les biens immenses du clergé pourraient être appliqués à payer les dettes dont elle était accablée, et la laisser encore dans l'aisance. Ni les uns ni les autres n'apercevaient cette classe si nombreuse du peuple, vivant dans une profonde ignorance, qui pendant longtemps ne paraît prendre aucun intérêt aux affaires publiques, mais qui, lorsque tout à coup elle se livre à ses passions, fait taire toute autre voix que la sienne. Ils ne ménageaient point non plus assez les vieux capitaines qui, sous le règne de François Ier et de Henri II, avaient reçu leur religion des ordres de la cour, et détestaient l'hérésie comme une désobéissance contraire à la discipline militaire. Le connétable de Montmorency, parent du prince de Condé, oncle et protecteur des Châtillon, et ennemi des Guise, avait jusqu'alors donné indirectement son appui au parti protestant; mais lorsqu'il le vit triomphant à la cour, surtout lorsqu'il entendit prêcher Montluc, évêque de Valence, il protesta avec sa brutale énergie qu'on ne lui ferait pas écouter une autre fois des opinions que ses maîtres, François Ier et Henri II, avaient condamnées [1].

Le 5 février, le roi, avec toute la cour, quitta Orléans pour revenir à Fontainebleau, et le cardinal de Lorraine retourna dans son archevêché de Reims. Il conduisit avec lui la veuve du dernier roi, Marie Stuart, reine d'Écosse, qu'il mena d'abord à Joinville chez son aïeule, Antoinette de Bourbon, d'où elle passa chez sa belle-sœur, à la cour de Lorraine, pendant qu'on réglait son douaire. Le prince de Condé était revenu à Fontainebleau, et au moment où il entra dans la salle du conseil, il somma le chancelier de déclarer s'il existait entre ses mains quelque pièce qui le chargeât des crimes pour lesquels il avait été récemment arrêté; le chancelier répondit qu'il n'y en avait aucune, et le prince fut, par arrêt du conseil, déchargé de toute accusation [2].

Les Bourbons se trouvaient dès lors au conseil associés au duc de Guise; et le roi de Navarre, qui se reprochait de n'avoir pas profité davantage de la faveur de la noblesse pour se faire déférer la régence, pressait Catherine de disgracier les Guise et de les forcer à se retirer. Il menaça la reine de quitter la cour avec tous les princes du sang, le

[1] De Thou, l. XXVII, p. 42. — Davila, l. II, p. 70.
[2] *Ibid.*, p. 38 — Th. de Bèze, l. IV, p. 453. — La Place, l. V, p. 167.

connétable, les Châtillon, et toute leur suite, qui semblait comprendre presque toute la noblesse. Mais le connétable, mandé immédiatement par la reine, reçut de l'enfant roi l'ordre de ne pas s'éloigner, car sa présence était nécessaire à la sûreté de la couronne.

Montmorency déclara qu'il obéirait quoiqu'il fût alors même au moment de monter à cheval. Il souffrait dans son orgueil de jouer un rôle secondaire, tandis qu'en restant auprès de la reine et du roi, comme leur protecteur, il lui semblait devenir l'arbitre entre les deux partis. Le roi de Navarre ne partit point de Fontainebleau, et la reine, pour acheter sa réconciliation, lui accorda le titre de lieutenant général du royaume, et partagea son autorité avec lui. Elle en donna avis le 30 mars au parlement de Paris, l'assurant en même temps que le plus parfait accord régnait entre elle et tous les princes du sang. Elle avait appris que dans les états de l'Ile-de-France, tenus à Paris le 20 mars, on avait refusé les subventions demandées par les états généraux, jusqu'à ce que le roi de Navarre fût investi de la régence [1]. Ce fut un motif pour elle de convoquer de nouveau tous les états provinciaux pour le 25 mai, en les prévenant qu'ils n'avaient point à s'occuper de la constitution du gouvernement, sur laquelle toute la famille royale était bien d'accord, mais seulement des moyens d'acquitter la dette publique, et de la nomination de trois députés, un par chaque ordre, dans chacun des treize gouvernements, pour lui porter à Melun la réponse de la France. Elle l'attendait le 1er août, jour auquel elle ajournait la reprise des états généraux [2].

Si la reine avait vu avec inquiétude les états provinciaux de la ville de Paris agiter la question de la régence, et donner ainsi un exemple qui pouvait être suivi dans toutes les autres provinces, les anciens favoris avaient été plus troublés encore par la demande faite au roi de Navarre dans ces mêmes états de faire rendre gorge à tous ceux qui avaient été enrichis par les prodigalités des derniers règnes; le connétable de Montmorency, la duchesse de Valentinois et le maréchal Saint-André en conçurent autant d'alarme que d'irritation. Ce dernier, qui s'était plus illustré encore par sa prodigalité et ses vices que par ses talents, avait dissipé les immenses bienfaits qu'il tenait de Henri II, et en particulier la part qu'il s'était fait attribuer dans toutes les confiscations des protestants. Il avait un égal intérêt à ce qu'on ne pût point

[1] Journal de Bruslart. Mém. de Condé, t. I, p. 24, 25.
[2] Mém. de Condé, t. II, p. 279.

éclaircir les comptes du passé, et à ce que les huguenots n'arrivassent jamais au pouvoir. Ce fut lui qui fit au connétable de premières ouvertures pour le réconcilier avec les Guise, et réunir dans le même parti tous ceux qui étaient attachés à l'ancienne foi catholique; la duchesse de Valentinois, s'aidant du souvenir de ses liaisons galantes avec le connétable, et du mariage de sa fille avec le duc d'Aumale, regagna bientôt son ancienne intimité dans les deux familles : la seconde femme du connétable, fille de René, bâtard de Savoie et comte de Villars, était également jalouse et de ses fils du premier lit et de ses neveux; elle piqua d'honneur son mari en le suppliant de ne pas démentir le grand nom qu'il portait ou son titre de premier baron chrétien, et de ne pas se faire désigner comme fauteur de l'hérésie. Le vieillard, irritable et jaloux, était blessé de ne jouer qu'un rôle secondaire dans le parti de ses neveux; il se croyait menacé dans ses richesses, qu'il avait toute sa vie aimées plus que toute chose au monde. Pendant la semaine sainte, il se rapprocha du duc de Guise, qu'il rencontrait chaque jour presque seul à la chapelle catholique du château, tandis que la foule des courtisans suivait le prêche des huguenots. Ils communièrent ensemble le jour de Pâques, 6 avril 1561, après quoi une intime alliance pour la défense de la religion catholique, et le maintien des libéralités du feu roi, fut jurée entre le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal Saint-André; on la nomma le triumvirat [1].

Cependant, le jeune roi Charles IX fut sacré à Reims le 15 mai par les mains de l'archevêque, cardinal de Lorraine, et l'on vit dans cette cérémonie le duc de Guise prendre le pas sur le duc de Montpensier, quoique celui-ci fût prince du sang. Le prince de Condé n'y assista pas; il était alors occupé de faire prononcer par le parlement la nullité du procès qui lui avait été intenté, et d'en faire anéantir toutes les pièces. L'arrêt qu'il sollicitait fut rendu le 13 juin; en même temps la cour prononça aussi l'innocence de la dame de Roye, belle-mère du prince, du sieur de Cani et du vidame de Chartres. Ce dernier, seul rejeton de l'ancienne maison de Vendôme, était mort en prison, et ses biens et ses titres passèrent à la Ferrière Maligni, son beau-frère, un des chefs les plus hardis des protestants [2].

[1] De Thou. l. XXVII, p 42. — Davila. l. II, p. 72, 73. — La Place, l. V, p. 170. — Bèze, l. IX, p. 456. — Le Laboureur. t. I. p. 743, addit. à Castelnau.

[2] Les arrêts dans les Mémoires de Condé. t. II. p 391. — De Thou, l. XXVII, p. 47. — La Place, l. V, p. 181.

Cependant le parlement, qui avait déclaré innocent le second des princes du sang, plus encore par jalousie de ce qu'on avait voulu le faire juger par des commissaires que par conviction, s'engageait en même temps toujours plus vivement dans le parti du catholicisme et de l'intolérance. Il répétait ses remontrances contre l'édit de Romorantin; il rendait arrêt sur arrêt pour interdire, sous peine de mort, les assemblées des protestants; il ne se contentait pas de les publier à Paris, il les faisait publier aussi dans les principales villes de son ressort; il avait témoigné un vif mécontentement de ce que le chancelier avait adressé directement aux siéges inférieurs son édit du 19 avril, qui défendait de s'entr'injurier par les noms de huguenots et de papistes [1]. Loin de vouloir établir la paix entre les orthodoxes et les hérétiques, il se faisait un devoir de maintenir contre les derniers toute la rigueur des anciennes ordonnances, et il accusait secrètement la reine de trahir également, et la religion, et les lois du royaume, lorsqu'elle permettait à des hommes qui avaient abjuré la foi de leurs pères, d'entrer encore dans ses conseils.

Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, travaillait alors même à l'accomplissement des projets pour l'extirpation de l'hérésie, que le parlement regrettait de voir ajournés en France; ces projets avaient été arrêtés de concert entre les souverains de la France, de l'Italie et de l'Espagne; mais la mort inattendu de François II les avait déjoués dans le premier de ces pays. Le duc de Savoie s'était chargé de détruire les vaudois qui vivaient sous sa domination, et les nids d'hérétiques placés sur ses frontières à Genève et à Lausanne. Hubert de la Platière de Bourdillon, qui avait succédé à Brissac dans le gouvernement de Turin, devait lui fournir pour cela des troupes détachées des garnisons françaises qu'il commandait en Piémont, service pour lequel ce général avait montré cependant beaucoup de répugnance, parce qu'il craignait de compromettre ainsi les places qu'il était chargé de garder [2].

Dès le mois de mars 1560, le duc de Savoie avait interdit de continuer leur culte hérétique aux vaudois qui, depuis plus de quatre cents ans, professaient dans les vallées de la Pérouze, d'Angrogne, de Luzerne et de Saint Martin, une religion presque en tout semblable à celle des réformés. Pour les effrayer, il en avait fait brûler trois, il en avait envoyé une soixantaine aux galères; mais les vaudois piémontais,

[1] Mém. de Condé, t. II. p. 333, 343, 350, 369, etc. — La Place, l. V, p. 173.
[2] La Poplinière, Hist. de France, l. VII, fol. 249.

sans résister et sans abandonner leur foi, n'avaient opposé à ses ordres que des supplications. La duchesse Marguerite, sœur de Henri II, avait été touchée de leurs prières, elle pressa le duc de les laisser vivre en paix ; le légat du pape au contraire insista pour leur extermination : c'était le moment où l'on tendait des embûches en France aux Bourbons et aux Châtillon ; tous les hérétiques devaient périr en même temps. Le duc permit, pendant l'été, aux gentilshommes piémontais du voisinage d'aller saccager les quatre vallées ; les moines d'un couvent de Pignerol prirent à leur solde des gens de guerre qui se joignirent à eux. Les uns et les autres en rapportèrent de grandes richesses ; car les vaudois, qui depuis plusieurs siècles s'étaient distingués par leur patiente industrie et leur abstinence de tous les vices, avaient prospéré dans ces belles vallées et y avaient multiplié les biens de la terre et les troupeaux [1].

Les pasteurs des vaudois piémontais décidèrent que des sujets n'avaient pas le droit de défendre même leur vie contre leur souverain ; aussi ces malheureux n'opposèrent alors aucune résistance ; mais après avoir célébré un jeûne solennel pour implorer la miséricorde de Dieu, ils se réfugièrent dans les gorges les plus ignorées et les plus sauvages de leurs montagnes, et dans quelques vastes cavernes, qui leur avaient déjà servi d'asile, ainsi qu'à leurs troupeaux, durant de précédentes persécutions ; d'autres toutefois traversèrent le sommet des Alpes, et vinrent chercher un refuge chez leurs voisins les Vaudois des diocèses d'Embrun et de Briançon en Dauphiné. Ceux-ci habitaient les vallées de Fraisinières et de Quéras, et une vaste étendue de pays stérile entre la Durance et le sommet des Alpes. Ils ne vivaient que de la chasse et du pâturage ; leur pauvreté était extrême, mais leurs corps étaient plus endurcis à la fatigue que ceux des vaudois piémontais, et leur courage plus exalté. D'ailleurs le brave Mouvans s'était réfugié au milieu d'eux, à Pragela, avec un assez grand nombre de protestants provençaux accoutumés aux armes ; ils offrirent leur aide aux vaudois du Piémont. Les ministres, consultés de nouveau et éclairés par leurs collègues de France, reconnurent que les peuples, dans une nécessité extrême et surtout lorsqu'il s'agit de leur foi, ont le droit de se défendre contre leurs tyrans. Le 2 novembre, les comtes de Raconis et de la Trinité entrèrent dans la vallée de Luzerne avec une petite armée piémontaise,

[1] La Poplinière, l. VII, f. 245.



qui accompagnait Thomas Jacomelle, inquisiteur de la foi : celui-ci avait déjà, pendant l'été, envoyé un grand nombre de vaudois au supplice. Mais les religionnaires avaient cessé de fuir ; s'animant par le chant des psaumes et se regardant comme déjà dévoués à Dieu, ils ne connaissaient plus de périls, ils ne comptaient plus les ennemis ; leurs habiles chasseurs, leurs bergers, accoutumés à gravir les rochers, déployaient une vigueur et une adresse égale à leur audace. Le brave Mouvans, avec ses réfugiés, les dirigeait et les secondait par son intelligence supérieure et sa connaissance de l'art de la guerre. Les Piémontais éprouvèrent des échecs multipliés ; quelques bandes espagnoles arrivèrent à leur secours et leur enseignèrent des supplices plus cruels et plus prolongés à infliger à leurs captifs. Plusieurs martyrs périrent dans des souffrances sur lesquelles l'imagination ne peut s'arrêter sans horreur. La guerre n'avançait point cependant, et le duc de Savoie se dégoûtait de sacrifier tant d'argent et de sang pour détruire ses propres sujets. La cour de France l'abandonnait. Catherine, au lieu d'exterminer les protestants, les admettait dans sa confidence. Philibert-Emmanuel céda enfin aux instances de sa femme. Par un traité conclu avec les syndics et députés des quatre vallées, le 5 juin 1561, il accorda la paix aux vaudois ses sujets, et la tolérance religieuse fut légalement établie dans les vallées des hautes Alpes [1].

En France, les protestants demandaient à obtenir de même la garantie des lois pour leur culte. Si les parlements et toutes les cours de justice leur étaient contraires, ils avaient pour eux le conseil du roi ; les Châtillon, plus puissants que jamais à la cour, insistaient pour une tolérance réelle ; les réformés demandaient que leur doctrine fût examinée avant d'être condamnée comme hérétique. Il n'était guère possible de les renvoyer au concile que le pape Pie IV, par une bulle du 29 novembre dernier, venait de convoquer de nouveau à Trente, mais qui ne s'ouvrit pas jusqu'à l'année suivante. Ce concile, objet de tant de brigues et de contradictions, même entre les princes catholiques, n'inspirait de confiance à personne [2].

Le cardinal de Lorraine, que tout le clergé de France regardait comme son chef, consentit à une conférence avec les chefs des réformés. Séduit, à ce que l'on assure, par sa vanité et par l'espoir de faire

[1] La Poplinière, l. V, f. 243-254. — La Place, l. V, p. 184-191. — De Thou, l. XXVII, p. 14-33.

[2] Fra Paolo Sarpi, Concilio di Trento, l. V, p. 444.

briller son érudition et son éloquence, il déclara qu'il serait prêt à disputer, fût-ce avec Calvin lui-même. En attendant la décision qui serait prise à la suite de cette conférence, le gouvernement sentit qu'il devait donner une règle commune aux tribunaux, et le chancelier résolut de faire délibérer ensemble le conseil d'État avec le parlement pour tracer cette règle. Les deux corps se réunirent le 19 juin, à sept heures du matin sous la présidence du chancelier ; on y voyait les cardinaux, les princes du sang, les ducs, le connétable, les maréchaux de France, l'amiral, l'évêque de Paris, et tous les conseillers d'État. Mais quoique ceux-ci fussent nombreux, les membres du parlement, parmi lesquels il y en avait cent vingt-deux qui portaient le titre de conseillers, étaient plus nombreux encore. Le chancelier, qui avait reconnu dans le conseil d'État un esprit de paix, une juste appréciation de la force des partis, et un penchant vers la tolérance, ne retrouva point ces dispositions dans le parlement. Ce corps était au contraire indisposé contre lui, jaloux des états généraux, que Pasquier appelle « une vieille » folie qui court en l'esprit des plus sages Français [1], » et attaché surtout à maintenir sa vieille jurisprudence. Les discussions se prolongèrent pendant vingt jours entiers. Plusieurs proposèrent de remettre en vigueur les anciens édits qui punissaient de mort et de confiscation de biens le crime d'hérésie ; d'autres demandaient qu'on sursît à toute punition jusqu'à ce qu'un concile, soit œcuménique, soit national, eût prononcé; un troisième avis qui l'emporta de trois voix seulement sur les deux autres, entre lesquels il tenait le milieu, se rapprochait de l'édit de Romorantin, en laissant aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et sa punition, qui ne devait pas excéder le bannissement; mais il punissait de la confiscation de corps et de biens la célébration de toute assemblée religieuse; c'était le triomphe du système que depuis le commencement de l'année le parlement avait opposé au conseil d'État. Le chancelier essaya encore d'apporter sur la minute de l'édit qui fut publié le 26 juillet, quelques adoucissements ; le parlement les repoussa comme des infidélités, et ne voulut accorder à l'édit de juillet qu'un enregistrement provisoire [2]. La seule clause qu'il contint de

[1] Lettre à M. de Fonssomme, l. IV, lett. 9, p. 84.

[2] Mém. de Condé, t. I, p. 42, et t. II, p. 15. *Ibid.*, p. 401-409. — Légende du card. de Lorraine, *Ibid.*, t. VI, p. 63. — Lettres de Pasquier, t. IV, l. X, p. 85. — La Place, l. V, f. 182.—Édit de juillet, Isambert, t. XIV, p. 107.—La Popliniere, l. VII, f. 259.

favorable aux protestants, clause que Pasquier, tout empreint de l'esprit du parlement, regardait comme révolutionnaire, c'est qu'il était prohibé à tout homme de s'enquérir de ce qui se ferait dans la maison de son voisin.

La publication de l'édit de juillet fut un grand triomphe pour le parti catholique; d'autre part, l'amiral Coligny et tous les protestants se plaignaient hautement qu'on leur enlevait une tolérance dont ils étaient en jouissance depuis le commencement de l'année. Guise répondait de son côté « que son épée ne tiendroit point au fourreau, » quand il seroit question de faire sortir effet à cet arrêté [1]. » Le chancelier voyait cependant que rien n'était encore décidé, et qu'une autre puissance nationale commençait à se montrer dans le royaume, en opposition avec celle du parlement de Paris. Il avait été instruit sans doute de l'esprit qui avait dominé dans les états provinciaux assemblés le 25 mai, et il pouvait prévoir quel serait le résultat des états généraux convoqués pour le 1er août. Ces états, au lieu de se composer, comme ceux qui s'étaient assemblés à Orléans huit mois auparavant, de plusieurs centaines de personnes, ne devaient plus comprendre que trois mandataires de chacun des treize gouvernements; mais leur puissance était celle des états provinciaux dont ils apportaient les cahiers, et comme le chancelier était suffisamment averti de l'extrême animosité que les deux autres ordres avaient manifestée contre le clergé, il ne voulut pas même les mettre en présence les uns des autres; il ordonna que les députés du clergé se réuniraient à Poissy et ceux des deux ordres séculiers à Pontoise. Pendant ce temps la cour était à Saint-Germain, à peu de distance de l'une et de l'autre ville [2].

Le roi fit à Pontoise l'ouverture de ces états généraux par gouvernement, composés seuls de vingt-six députés, et sur lesquels les écrivains contemporains gardent presque tous le plus étrange silence. Les députés commencèrent par exiger que l'ordonnance d'Orléans, résultat des travaux de leurs prédécesseurs aux états de l'année précédente, fût enregistrée. Le roi de Navarre en fit la demande au parlement qui, par la bouche du premier président le Maistre, lui répondit d'une manière si blessante, que celui-ci, par ordre du chancelier, fut suspendu de ses fonctions. Après des contestations assez vives, et après que le

[1] Pasquier, Lettre à M. de Fonssomme, p. 85.
[2] Forme générale des états généraux, t. I, pièces justific., p. 8 et 10.

chancelier eut apporté, sur les observations de la cour, quelques modifications à son ordonnance, elle fut enfin enregistrée [1].

Les états présentèrent alors leurs cahiers, tels qu'ils les avaient formés par la réunion de ceux de chaque gouvernement. Ils roulaient sur trois objets principaux, la formation du conseil d'administration, la pacification des troubles de religion, et la liquidation des dettes. Quant au premier objet, ils ratifiaient l'accord déjà subsistant entre la reine mère et le roi de Navarre, mais en réservant le droit des princes et celui des états généraux ; ils exigeaient de plus que les cardinaux attachés par leur serment à un autre souverain, les évêques obligés à la résidence dans leurs diocèses, et les princes étrangers (les Guise), fussent exclus du conseil d'État et remplacés par un nombre égal de gentilshommes, dont les états laissaient le choix à la reine mère et aux princes. Ils voulaient aussi que, par un arrêt perpétuel et irrévocable, toutes les fois que le sceptre tomberait aux mains d'un roi âgé de moins de vingt ans, les états généraux en fussent convoqués, ou s'assemblassent d'eux-mêmes à Paris, dès le quatrième mois du nouveau règne, et que désormais dans tous les temps ils s'assemblassent tous les deux ans. Quant aux troubles de religion, les deux ordres demandaient que tous les édits contraires à la liberté religieuse, et notamment celui qui venait d'être rendu en juillet, fussent cassés et annulés; que dans chaque ville on cédât aux réformes, ou une église vacante, ou un lieu propre à bâtir un temple ; qu'enfin un concile national fût assemblé pour ramener l'accord entre les croyances opposées. Quant aux dettes, les deux ordres en repoussaient également le fardeau sur le clergé ; ils proposaient la spoliation complète de cet ordre, et ils mettaient en avant divers plans d'après lesquels tous ses biens auraient été ou séquestrés ou vendus ; leur produit aurait servi non-seulement à acquitter toutes les dettes, mais encore à procurer un fonds qui aurait soulagé le tiers état d'une grande partie de ses charges. L'ordre judiciaire n'était guère plus ménagé que le clergé ; les états proposaient de supprimer tous les offices de judicature, de police et de finances sans remboursement, et de faire remplir désormais tous ces emplois par des hommes amovibles, et réélus tous les trois ans [2].

Le chancelier ne vit sans doute pas sans alarme des propositions qui auraient si complétement changé la constitution de l'État, présentées

[1] Garnier, t. XV, p. 150 160.
[2] *Ibid.*, p. 160-170.

par les députés des deux ordres réunis à Pontoise : heureusement que l'importance qu'attachaient alors tous les corps délibérants à bien garder leur secret, et le très-petit nombre des commissaires, lui permirent de ne point ébruiter des propositions aussi menaçantes. Ces cahiers de Pontoise ne se trouvent point dans la collection des états généraux; ils ne sont donnés que d'une manière fort abrégée par la Place [1]. Mais le discours de l'orateur du tiers état, Jean Bretagne, premier magistrat d'Autun, qui en contenait le résumé, suffit pour répandre l'alarme parmi les prêtres comme parmi les juges, et c'était peut-être ce que voulait la cour.

Après que les députés de la noblesse et du tiers état eurent annoncé que leurs cahiers étaient rédigés, ils furent convoqués pour le 27 août à Saint-Germain en Laye, et les députés du clergé qui étaient réunis à Poissy furent invités à s'y rencontrer aussi. C'était la première fois que ces derniers se trouvaient en présence des deux autres ordres. Ils virent avec étonnement que, dans le conseil royal qui les recevait, les rangs étaient intervertis. Les princes du sang n'avaient point voulu consentir à ce que les cardinaux se plaçassent au-dessus d'eux; aussi celui de Bourbon avait pris place entre le roi de Navarre et le prince de Condé son frère; ceux de Châtillon et d'Armagnac s'étaient résignés à se mettre après le prince de la Roche sur-Yon. Les cardinaux de Tournon, de Lorraine et de Guise étaient sortis de l'assemblée [2]. Le chancelier rappela aux états de Pontoise qu'ils n'étaient que la continuation de ceux d'Orléans; il récapitula brièvement les questions qui leur étaient soumises, et invita les orateurs à parler avec liberté; ensuite le député de la noblesse, qui n'est pas nommé par les historiens du temps, présenta modestement son cahier, en priant le roi d'accueillir favorablement les demandes de son ordre; mais le jurisconsulte Bretagne, qui se faisait nommer Vierg d'Autun, parce que du temps de César le premier magistrat de cette ville se nommait Vergobréte, commença par la prière un discours fort semblable à un sermon, qui nous a été conservé fidèlement, et qui ne dut pas durer moins d'une heure. Il exposa quelles étaient les richesses du clergé, comment elles corrompaient ses mœurs, comment ses possessions territoriales, ayant droit de haute justice, lui imposaient des fonctions contraires à ses devoirs; il dit que,

[1] Lib. VI, f. 210 suiv. — La Poplinière, l. VII, f. 266 et 267.
[2] De Thou, l. XXVIII, p. 57. — La Place, l. VI, f. 196. — Belcarius, l. XXIX, p. 963.

déposées entre ses mains pour l'usage des pauvres et l'entretien des églises, ces richesses n'avaient pu être usurpées par lui sans infidélité, et il invita le roi en conséquence à s'en emparer pour subvenir aux pertes et aux embarras de l'État. Il représenta en effet que le peuple avait été si ruiné par les impôts précédents, qu'il était impossible de lui rien demander de plus pour acquitter les dettes dont le fisc était accablé [1]. En même temps l'orateur recommanda la tolérance réciproque, et s'efforça de faire voir que les bases des deux religions étant les mêmes, ceux qui les professaient n'avaient point de motifs pour se haïr ou se persécuter.

L'humiliation éprouvée par les cardinaux, la faveur que la cour montrait aux Châtillon et aux prédicateurs huguenots, les harangues de la noblesse et du tiers état, et les cahiers que présentaient ces deux ordres, donnaient lieu de croire que la révolution était déjà accomplie, et que la réforme était adoptée. Catherine, qui était principalement entourée de dames protestantes, ne doutait plus que leur parti ne fût le plus fort en France, et l'idée de voir acquitter toutes ses dettes, de rentrer tout à coup dans l'affluence, par la saisie des biens du clergé, lui souriait fort. Elle écrivit au pape une lettre artificieuse, dans laquelle, en demandant des réformes, en laissant entrevoir des projets ultérieurs, elle préparait une rupture avec la cour de Rome, pour le moment où il lui aurait convenu de la déclarer [2].

L'assemblée du clergé à Poissy ne se composait pas, cependant, comme celles des deux autres ordres, de treize membres seulement, dont un pour chaque gouvernement; la cour avait compté en faire une sorte de concile national, pour qu'il pût prononcer sur la controverse qui divisait toute la France, et s'engager au nom de l'ordre, si l'on parvenait à le déterminer à quelque grand sacrifice. Tous les évêques français y avaient été convoqués; par diverses causes cependant, il ne s'en trouva qu'une cinquantaine de présents. Ils avaient été appelés à s'occuper d'abord de la réformation des mœurs et de la discipline, tandis que les députés des deux autres ordres rédigeaient leurs cahiers; mais bientôt ils furent avertis qu'ils devaient entrer en conférence avec les principaux ministres de la réforme.

[1] La Place, l. VI, f. 197-210. — Mém. de Condé, l. II, p. 437. — De Thou, l. XXVIII, p. 57. — La Poplinière, l. VII, f. 263.
[2] De Thou, l. XXVIII, p. 60. — Davila, l. II, p. 82. — Th. de Bèze, l. IV, p. 645. — Fra Paolo Sarpi, l. V, p. 460.

Avant le commencement de ces conférences, où le cardinal de Lorraine devait jouer le premier rôle, les Guise étaient revenus à la cour. Marie Stuart, reine d'Écosse et veuve de François II, avait passé quelque temps en Champagne avec son oncle le cardinal; le duc de Guise s'était ensuite chargé de l'accompagner jusqu'à Calais, avec ses frères, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf. Elle avait pris congé de la reine mère à Saint-Germain, et elle avait obtenu dans cette occasion, de toute la cour, des marques d'attachement qui redoublaient son regret de quitter la France, pour aller habiter l'Écosse encore sauvage. Son douaire, assigné sur la Touraine et le Poitou, avait été fixé à 20,000 livres de rente; elle emportait de riches joyaux; cette proie pouvait tenter quelque écumeur de mer; on craignait aussi pour elle quelque violence de la part d'Élisabeth d'Angleterre, qui voyait dans la reine d'Écosse une rivale. Beaucoup de jeunes gentilshommes s'offrirent à escorter Marie jusque dans son pays natal, et entre eux tous se distinguait Damville, le second fils du connétable, qui paraissait animé par un sentiment plus tendre qu'une simple galanterie envers une reine jeune et belle. Trois de ses oncles, d'Aumale, le grand prieur et d'Elbeuf, s'embarquèrent avec elle; les trois autres prirent congé de leur nièce à Calais. La malheureuse princesse, les deux bras appuyés sur la poupe de la galère, du côté du timon et fondant en larmes, répétait sans cesse : *Adieu*, *France! adieu*, *France!* aussi longtemps qu'elle vit les côtes de ce pays, qu'elle quittait avec tant de regrets. Elle passa à portée de la flotte anglaise, qui ne lui donna aucun empêchement, et le 19 août elle entra dans le port de Leith, au-dessous d'Édimbourg [1].

Le duc de Guise, et les deux cardinaux ses frères, étant revenus à la cour, leur rencontre avec les Bourbons et surtout avec le prince de Condé pouvait chaque jour amener des batailles que Catherine de Médicis voulait éviter. Elle les fit donc consentir l'un et l'autre à une réconciliation solennelle, dans laquelle les paroles dont ils feraient usage avaient été réglées d'avance par le connétable. Ils furent introduits le 28 août dans la chambre du roi, où se trouvaient les principaux personnages de l'État. Le jeune monarque annonça qu'il voulait terminer leur différend, sur quoi le duc de Guise se déclara prêt à obéir au roi, et se tournant vers le prince, il lui protesta qu'il n'était point l'auteur

[1] Brantôme (qui l'accompagna dans ce voyage), t. V, p. 92. — La Place, l. VI, f. 194. — Castelnau, l. III, c. 1, p. 89. — Buchanan, l. XVII, p. 557, 559. — Robertson's Hist. of Scotland, b. III, p. 158.

de son emprisonnement, et qn'il ne l'avait pas même conseillé. « Qni qne ce soit qui m'ait fait cette injnre, répondit le prince, je le tiendrai tonjours ponr un malhonnête homme. — Je pense comme vous, répliqua le dnc ; mais cela ne me regarde point. » Et après ces paroles peu amicales, ils s'embrassèrent. En même temps, Catherine répara l'injustice dont Condé s'était plaint sons le règne précédent, en engageant le maréchal de Brissac à résigner en sa faveur le gonvernement de Picardie [1].

A peine nne apparence de tranquillité avait été rendue à la cour par la réconciliation de ces denx princes, lorsqne les conférences de Poissy commencèrent. Dix ministres du saint Évangile, estimés les plus habiles de France, étaient arrivés à Saint-Germain, chacnn accompagné par deux gentilshommes de sa province ; en même temps deux illnstres réfugiés, Théodore de Bèze, gentilhomme de Vezelay cn Bonrgogne, l'ami de Calvin, et le chef, après lni, de l'Église de Genève, et Pierre Martyr Virmiglio de Florencc, qni, après avoir cu une grande part à la réformation d'Angleterre, était alors le chef de l'Église de Zurich, avaient été appelés par les ministres français, ponr les diriger par leur prudence et leur savoir. Le réfectoire des religieuses de Poissy avait été préparé ponr les conférences, auxquelles le roi se rendit en cérémonie le 9 septembre à midi, accompagné de sa mère, du dnc d'Orléans son frère, du roi et de la reine de Navarre, des princes et des grands officiers de la couronne. Six cardinaux, trente-six évêques, et nn grand nombre de docteurs en théologie représentaient l'Église catholique. Le chancelier lenr dit qn'il les regardait comme nn concile national convoqué ponr éclairer les novateurs par la persuasion, on les convaincre de mauvaise foi, et après leur avoir recommandé la modération dans la dispute, il fit introduire les ministres de la réforme, qui se rangèrent derrière la balnstrade.

Théodore de Bèze s'étant mis à génoux avec tous ses confrères pour prier à hante voix, prit ensuite la parole, avec modération, avec méthode et avec éloquence. Il exposa qnelle était cette foi pour laquelle on les avait crns dignes du supplice : il montra d'abord en qnoi les novateurs s'accordaient avec l'église romaine, pnis en quoi ils différaient ; il s'exprima sans amertnme, et il fit évidemment nne impression profonde snr ses auditenrs. Lorsqu'il arriva cependant à l'article de la présence

[1] De Thou, l. XXVIII, p. 56. — Le procès-verbal dans Bèze, Hist. ecclés., l. IV, p. 472. — Le Laboureur, l. I, p. 743.

réelle dans l'eucharistie, il déclara qu'il croyait le corps du seigneur aussi éloigné de son symbole dans la sainte Céne, que le ciel est éloigné de la terre. C'était le point sur lequel les prélats catholiques s'étaient promis de faire porter surtout la controverse, car c'était celui sur lequel les réformés étaient le moins d'accord entre eux. Luther avait à peine introduit à cet égard quelque changement dans la doctrine de l'Église; il avait repoussé sous le nom d'hérétiques sacramentaires ceux qui niaient la transsubstantiation. Le cardinal de Lorraine avait annoncé à plusieurs princes allemands, qu'il n'était pas loin d'admettre pour ce dogme la confession d'Augsbourg, et ceux qui commençaient à circonvenir le roi de Navarre, pour le détacher de ses anciens alliés, lui présentaient aussi la confession d'Augsbourg comme la doctrine des plus sages entre les réformateurs eux-mêmes. Le cardinal de Tournon interrompit donc Théodore de Bèze, et releva ses paroles comme un blasphème dont il se montra vivement scandalisé. Il protesta de sa douleur de ce que le jeune roi avait été conduit à cette conférence, pour entendre de telles impiétés, et il le supplia du moins de suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'elles eussent été victorieusement réfutées. Ce fut le cardinal de Lorraine qui se chargea de cette réfutation; mais il l'ajourna jusqu'à la séance du 16, à laquelle toute la cour assista de la même manière. Il commença par déclarer que s'il professait avec tout le clergé une obéissance implicite à l'autorité royale dans toutes les matières temporelles, c'était à son tour le roi qui devait obéir à l'Église, et à ses seuls représentants les évêques, dans tout ce qui tenait à la foi. C'était aussi comme juges que les évêques devaient prononcer sur ces hommes qui s'étaient séparés de l'Église, et qui, annonçant leur repentir, se disaient disposés à y rentrer dès qu'on les aurait convaincus de leurs erreurs. Cependant il promettait que les évêques les considéreraient aussi comme frères, dès qu'ils se seraient soumis. Pour les convaincre de leurs erreurs, il ne s'attacherait point à les suivre dans tous leurs raisonnements; il se contenterait seulement d'établir deux vérités: L'autorité de l'Église représentée par les évêques, en matière de foi, et la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le saint sacrement.

Le cardinal développa ensuite ces deux principes, dont l'un appelait les réformés à se soumettre à l'église romaine au lieu de disputer contre elle, et l'autre appelait les réformés à se disputer entre eux; ses raisonnements parurent convaincants aux évêques et aux docteurs

de Sorbonne. Aussi le cardinal de Tournon se levant, déclara en leur nom à tous qu'il ne pouvait y avoir que des gens de mauvaise foi qui ne se rendissent pas à une telle évidence ; et que le roi devait exiger des ministres qu'ils signassent immédiatement ces deux articles, ou les chasser ignominieusement de sa présence. Théodore de Bèze demanda à répondre tout de suite, mais la cour était fatiguée du discours du cardinal de Lorraine qui avait duré deux heures, et elle s'ajourna à une autre séance.

Dans l'intervalle entre cette séance et la suivante, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, arriva en France, avec la qualité de légat du saint-siége. Quoique les états, toujours assemblés à Pontoise, et l'université de Paris elle-même s'opposassent à ce qu'il exerçât ses pouvoirs en France, le légat, qui avait beaucoup d'adresse dans l'esprit, et bien plus de politique que de foi, ne s'arrêta point à l'étiquette; il se présenta à la cour comme un homme en qui François Ier et Henri II avaient mis leur confiance, et il obtint bien vite un grand ascendant sur Catherine; il commença par lui faire sentir qu'il n'y avait que du désavantage à la grande solennité qu'elle avait donnée aux conférences, ou colloque de Poissy; qu'il valait mieux en écarter le roi et les jeunes princes qui ne pouvaient rien y entendre, et en faire retirer aussi le cardinal de Tournon et les plus violents des ecclésiastiques, qui ne faisaient qu'aigrir les esprits; enfin il l'engagea à renvoyer les représentants du clergé aux états généraux, car ils y seraient plus utilement occupés si, pendant la durée même du colloque, ils prenaient quelque décision avantageuse aux finances de l'État. En effet, à la troisième séance, le 24 septembre, la reine ne parut plus accompagnée que des princes du sang et de quelques conseillers d'État. Cinq évêques et quelques docteurs demeurèrent seuls chargés de soutenir la controverse contre les ministres, et le cardinal de Lorraine renonçant au rôle de champion, prit celui de président de la conférence.

Théodore de Bèze entreprit la réfutation du discours du cardinal de Lorraine : il fut secondé par Pierre Martyr ; tandis que deux docteurs de Sorbonne, Despence et Saintes, soutinrent l'argumentation du côté catholique. Le cardinal de Lorraine avait engagé quelques théologiens allemands de la confession d'Augsbourg à se rendre en France pour les opposer aux calvinistes : ces Allemands s'aperçurent du rôle odieux qu'on voulait leur faire jouer, et ils ne parurent point. Toutefois la crainte de scandaliser cette église et de se brouiller

ouvertement avec elle, causait le plus grand embarras à Bèze, qui, ramené toujours à la doctrine de la transsubstantiation, s'efforçait de rédiger sa croyance dans les termes les plus rapprochés et de la confession d'Augsbourg et de celle de l'église romaine. « La foi, disait-il, » rend présentes les choses promises, et fait reconnoître au fidèle, » par l'efficace de la parole, la présence du vrai corps et du sang de » Jésus-Christ dans la Cène. » Mais aucune explication rationnelle ne pouvait satisfaire les docteurs de Sorbonne; c'était la confession du mystère dans toute son apparente contradiction, qu'ils voulaient arracher aux réformés. Jacques Lainez, général des jésuites, qui avait suivi comme théologien le cardinal de Ferrare, mais dont la société était toujours repoussée de France par la défiance du parlement, fut admis à parler à son tour dans cette troisième conférence; il traita les réformés de singes et de renards, et il protesta que la controverse permise à Poissy était en scandale au monde chrétien, car la condamnation de l'hérésie nouvelle devait être renvoyée au concile de Trente rassemblé pour cet effet [1].

L'aigreur qui se manifestait dans cette conférence faisait perdre à Catherine l'espoir d'une conciliation; et l'on commençait à reconnaître que des antagonistes ne peuvent pas se convaincre par la dispute, et que la prétention des évêques d'être juges de la controverse était inconciliable avec celle des protestants qui voyaient en eux leurs adversaires. A la persuasion des Châtillon, Catherine fit choix de cinq des théologiens les plus modérés parmi les catholiques; ceux-ci, réunis avec cinq des plus illustres ministres, dressèrent une confession de foi relative à la sainte Cène, qui, par son ambiguïté, semblait répondre aux opinions des deux partis. Le cardinal de Lorraine et l'assemblée du clergé de Poissy déclarèrent, à la première lecture, que cette confession signée par Bèze, Martyr, Marlorat, des Gallards et d'Espine, chefs du parti protestant, répondaient pleinement à leurs opinions : mais la Sorbonne l'ayant examinée avec plus de critique, la condamna comme hérétique, captieuse et insuffisante [2]. Cette dernière tentative de conciliation ayant échoué, les catholiques et les protestants ne furent

[1] Tous les discours sont rapportés dans Théod. de Bèze. Hist. ecclés., l. IV. p. 490-665, et plus en abrégé dans la Place, l. VI, f. 216-280. — De Thou, l. XXVIII, p. 63-76. — Castelnau, l. III, c. 4, p. 71. — Lettres de Catherine, dans les addit. de le Laboureur, t. I, p. 732. — La Poplinière, l. VII, f. 299.

[2] Théod. de Bèze, l. IV, p. 605.

plus mis en présence les uns des autres, après la conférence du 26 septembre.

Cependant les députés du clergé assemblés à Poissy avaient éprouvé une telle alarme, soit de l'unanimité des deux autres ordres contre eux, soit de la faveur que la reine montrait aux protestants, qu'ils crurent nécessaire de faire un grand sacrifice pécuniaire pour regagner la protection royale. On leur avait demandé de se charger seuls de racheter les domaines engagés pour un capital de quinze millions, et on leur avait proposé d'aliéner pour cela quelques-unes des plus riches abbayes dans chaque province. Le clergé repoussa toute idée d'aliénation, mais il offrit de se substituer au roi pour le service des intérêts jusqu'à ce qu'il eût acquitté le capital, ce qu'il s'engageait à faire en seize ans. Sur cette ouverture, le connétable et le duc de Guise furent envoyés à l'assemblée de Poissy, pour la déterminer à payer cette dette dans un terme beaucoup plus court, soit pour laisser au roi la liberté d'engager de nouveau ses domaines, soit pour ne pas le priver si longtemps du revenu des décimes, dont chacune rapportait 100,000 écus. Enfin, il fut convenu le 21 octobre que le clergé, pendant les neuf années suivantes, acquitterait chaque année un capital de 1,600,000 livres, et à cette condition, Guise et Montmorency promirent que l'ancienne religion serait maintenue dans tout le royaume. En même temps l'amiral et Dandelot furent envoyés aux députés des deux autres ordres à Pontoise. Ils leur promirent de faire abroger l'édit de juillet, de faire accorder dans tout le royaume l'exercice de la nouvelle religion, et à ce prix ils obtinrent enfin leur consentement à l'établissement pour six ans d'un nouveau droit sur les boissons, qui devait rapporter annuellement 1,200,000 livres [1].

A cette époque Catherine paraissait se déterminer tous les jours plus ouvertement pour la réforme : le gouverneur de son fils, Marcilly de Sipierre, avait été choisi par les Guise, et c'était un zélé catholique; mais elle plaça au-dessus de lui, comme surintendant de l'éducation du jeune roi, le prince de la Roche-sur-Yon, qui était favorable aux protestants. De toutes parts ceux-ci, assurés de la faveur de la cour, s'assemblaient publiquement pour leur culte, et dans plusieurs villes ils s'étaient emparés de force des églises des catholiques. Le prince de la Roche-sur-Yon avait exigé d'eux que du moins à Paris, dont il était

[1] Ces résultats ne se trouvent que dans Garnier, t. XV, p. 202; d'après le procès-verbal des assemblées. — La Place n'est point complet, l. VI, p. 214.

gouverneur, ils ne s'assemblassent que les jours ouvriers, pour éviter les dimanches et les jours de fêtes toute collision avec une populace désœuvrée; mais les ministres répondirent que leurs ouailles étaient affamées de la parole de Dieu, et ils obtinrent, peu avant les fêtes de Noël, la permission de prêcher aussi les dimanches; en même temps on leur enjoignit de restituer aux catholiques toutes les églises qu'ils leur avaient usurpées. Au faubourg Saint-Marceau de Paris, ils avaient un lieu de réunion nommé le Patriarche, près de l'église de Saint-Médard. Ils y étaient rassemblés le 27 décembre au nombre de plus de deux mille personnes; les catholiques se portèrent à la même heure à Saint-Médard et firent sonner le carillon avec tant d'obstination que les protestants ne pouvaient plus entendre leur prédicateur. Ils envoyèrent à la congrégation voisine lui demander de discontinuer ce bruit; mais toute communication entre ces deux assemblées aigries l'une contre l'autre était dangereuse. Les catholiques se prétendirent insultés; ils tuèrent dans l'église même un des députés huguenots; l'autre s'enfuit auprès des siens pour réclamer protection ou vengeance. Les huguenots se précipitèrent vers l'église de Saint-Médard, en enfoncèrent les portes, y blessèrent une cinquantaine de personnes, et en garottèrent quatorze qu'ils conduisirent à la prison publique, comme ayant troublé la paix. A leur tour les catholiques du quartier prirent les armes, attaquèrent la maison d'assemblée des protestants, y entrèrent de force, et y mirent le feu. La commission du parlement qui informa sur ces désordres, condamna à mort deux officiers des archers, qui étaient accusés d'avoir montré plus de faveur aux protestants qu'aux catholiques; et la populace, qui, de même que le parlement, se prononçait tous les jours plus fortement en faveur de ces derniers, arracha les cadavres de ces malheureux des mains du bourreau, et les traina dans les rues [1].

Les chefs des catholiques n'étaient pas moins furieux que la populace, de voir la reine accorder une faveur toujours croissante aux protestants, fermer les yeux sur les violences des huguenots, ordonner dans les grandes villes le désarmement de la bourgeoisie, pour empêcher que le peuple ne se fît justice à lui-même; enfin, se préparer à faire une complète révolution dans la religion de l'État. *Le sage* Pasquier, comme on a coutume de l'appeler, parle avec horreur « de telle dé-

[1] De Thou, l. XXVIII, p. 100. — Bèze, l. IV, p. 671. — Castelnau, l. III, c. 5, p. 74. — Lettres de Pasquier, l. IV, lett. 13. p. 90. — La Poplinière, l. VII, f. 279,

» bauche que dans une même ville il y eût exercice de deux diverses religions [1]. » Dans des conférences entre le connétable, Guise et Saint-André, qu'on nommait les triumvirs, le dernier proposa d'enfermer la reine Catherine dans un sac et de la jeter à la rivière [2]. Sans prendre un parti si violent, les triumvirs résolurent au moins de quitter la cour ; et Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui était entièrement dévoué au duc de Guise, prévoyant le moment prochain où leur parti serait appelé à prendre les armes, voulut lui donner l'appui du frère du roi, Henri, duc d'Orléans, alors âgé de dix ans, qu'il s'efforça de séduire. Il avait engagé le jeune prince à s'enfuir avec lui de Saint-Germain ; mais le soir Henri raconta son projet à sa mère ; aussitôt Lignerolles, écuyer de Nemours, qui était resté au château pour le conduire, fut mis en prison, tandis que Nemours partit le matin avec le duc de Guise pour Nanteuil, d'où il passa ensuite en Lorraine. Catherine donna, le 3 novembre, avis de cette tentative d'enlèvement à son ambassadeur, M. de l'Isle, à Rome ; et la réponse de celui-ci fait voir que le pape n'y était pas étranger [3]. En même temps les religieux cherchaient à ameuter le peuple ; un bachelier avait soutenu devant la Sorbonne, dans une thèse publique, que le pape avait le droit de déposer les rois pour désobéissance et pour hérésie. Le chancelier, il est vrai, le dénonça au parlement, et força la Sorbonne à le désavouer [4]. Il voulut aussi faire mettre en prison un frère minime qui exhortait les bourgeois de Paris à ne pas souffrir que le guet, payé de leurs deniers, servît à protéger les hérétiques. La crainte d'un soulèvement força bientôt le gouverneur de Paris à le faire relâcher [5].

Le clergé catholique cherchait en même temps des secours au dehors pour se défendre contre la reine et ses conseillers huguenots. Il avait eu d'abord recours au pape Pie IV. Celui-ci, qui avait porté sur la chaire de saint Pierre les sentiments comme les habitudes d'un grand inquisiteur, voyait avec horreur l'indulgence accordée par la reine aux hérétiques ; il avait vivement approuvé le jésuite Lainez pour avoir, au colloque de Poissy, à l'exemple des antiques saints, et sans respect

[1] Lettre de Pasquier à M. de Fonssomme, 13. p. 89.
[2] Brantôme, t. III, p. 390. — Le Laboureur, addit. à Castelnau, l. II, p. 81.
[3] Mém. de Castelnau, l. III, c. 9. p. 88. — Observ. de le Laboureur, t. I, p. 774. — Brantôme, t. III, p. 162. — Lettre de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, du 9 novembre. Mém. de Condé. t. II, p. 18.
[4] Journal de Bruslart. Mém. de Condé, t. I, p. 60, 67.—Fra Paolo, l. V, p. 474.
[5] Mém. de Condé, t. II, p. 533.

pour le roi ou les princes, soutenu la cause de Dieu et reproché en face à la reine sa faiblesse. D'autre part, il avait trouvé de nombreux indices d'hérésie dans la harangue du chancelier, et il menaçait de le faire citer à l'inquisition [1]. Mais le pape lui-même sentait que son pouvoir n'était plus égal à celui de ses prédécesseurs ; il se voyait placé dans une entière dépendance de la maison d'Autriche. Le faible Empereur Ferdinand ne lui inspirait, il est vrai, ni crainte ni espérance ; mais Pie IV n'osait rien refuser à Philippe II d'Espagne. Ce dernier, tout en affectant avec le pontife le langage de la plus respectueuse déférence, le regardait comme un instrument dont il savait se servir pour arriver au grand but de sa politique. Pie IV, au commencement de cette année, avait donné la plus honteuse de toutes les marques de déférence aux ordres de la cour d'Espagne, celle de condamner et de faire périr les neveux de son prédécesseur, qu'il ne croyait point coupables. Philippe II n'avait point pardonné aux Caraffa la guerre qu'ils lui avaient faite ; et tandis qu'il leur témoignait de l'amitié, il avait exigé que le pape leur intentât un procès criminel à l'occasion de l'assassinat de la femme du duc de Palliano. Après neuf mois de prison, le cardinal Charles Caraffa fut étranglé dans la nuit du 3 au 4 mars 1561, dans son cachot, malgré les instances de tous ses collègues qui demandaient sa grâce ; son neveu, le cardinal Antonio Caraffa, reconnu pleinement innocent, fut condamné à une amende de 100,000 écus ; son frère, le duc de Palliano, avec deux de ses gentilshommes, furent décapités. Pie IV disait lui-même que de toutes les actions de sa vie c'était celle dont il ressentait le plus de regrets, quoiqu'il crût avantageux d'intimider ainsi les neveux des papes futurs. La mémoire des Caraffa fut réhabilitée sous le règne suivant, et leur juge puni de mort. Pie IV, d'autre part, qui prétendait à tant de zèle contre le népotisme, comblait de richesses et de grandeurs ses neveux, les comtes Borromei, anciens seigneurs d'Arona sur le lac Majeur [2].

Le pape Pie IV avait repoussé avec horreur et comme une entreprise schismatique la proposition d'assembler un concile de l'église gallicane, et de l'appeler à quelque arrangement avec les hérétiques, ainsi qu'on l'avait tenté à Poissy. Il avait toujours demandé que la cause en son entier fût renvoyée au concile œcuménique qu'il convoquait à

[1] Fra Paolo, Concilio di Trento, l. V, p. 465.

[2] De Thou, l. XXVIII, p. 91. 94. — Onofrio Panvinio, Vita di Pio IV, p. 559. — Muratori, Ann. t. XIV, p. 447. — G. B. Adriani, l. XVI, p. 1179.

Trente. Cependant il éprouvait déjà à l'occasion de ce concile d'extrêmes difficultés. La cour impériale et la cour de France avaient témoigné leur mécontentement de ce que la bulle de convocation donnait à entendre que le concile de Trente, au lieu d'être un concile nouveau, serait la continuation du précédent qui n'avait jamais été reconnu par les protestants. La cour d'Espagne ne montrait pas moins de mécontentement de ce que la même bulle ne déclarait pas expressément que le concile ne serait point un concile nouveau, mais la continuation du précédent [1]. Les princes protestants d'Allemagne avaient enfin appris qu'ils ne pouvaient rien espérer d'un concile, aussi ne demandaient-ils que la conservation de la paix de Passau, et avaient-ils refusé de recevoir les nonces du pape. Ces nonces avaient été également refusés par Élisabeth, reine d'Angleterre, et par les rois de Suède et de Danemark; en sorte qu'il était déjà évident que l'autorité du concile qui allait se rassembler à Trente ne serait point reconnue par ceux qu'on voulait lui faire juger [2].

Le recours du clergé catholique de France au pape chef de l'Église était dans ses droits; mais ceux qui tentaient de correspondre avec Philippe II, roi d'Espagne, s'exposaient à être accusés de haute trahison. Cependant Philippe II, dont le fanatisme s'accordait avec la politique, aspirait à l'honneur d'être dans toute l'Europe le champion de l'inquisition encore plus que de l'Église. Il avait en horreur toute liberté politique comme toute indépendance de la pensée; la prétention d'un peuple à maintenir ses droits, à poser des bornes devant l'autorité royale, lui paraissait une révolte sacrilége. Mais cette même soumission à la volonté royale qu'il exigeait de tout sujet, il était prêt à la montrer lui-même envers ce qu'il croyait la loi divine; et toute résistance, toute hésitation à recevoir, ou la foi de l'Église, ou l'ordre du monarque, lui paraissaient également dignes du dernier supplice. Depuis que la crainte et la haine avaient éveillé le zèle fanatique des catholiques, c'était un tel chef qu'il leur fallait. Une requête, qu'on crut dressée par le cardinal de Lorraine et quelques docteurs de Sorbonne, fut expédiée au nom du clergé de France à Philippe II, pour implorer contre les protestants son aide comme celle du plus puissant et du plus religieux des princes. Un prêtre, nommé Arthur Didier, fut arrêté près d'Orléans, lorsqu'il se rendait en Espagne, porteur de cette requête et d'autres

[1] Fra Paolo Sarpi, l. V, p. 451.
[2] De Thou, t. XXVIII, p. 81-87.

instructions secrètes. Il fut déféré au parlement et condamné, le 14 juillet, à faire amende honorable ; après quoi il fut enfermé dans un couvent de chartreux, d'où ses partisans trouvèrent bientôt moyen de le faire évader [1].

D'autre part, Catherine, qui voulait se conserver sur un pied de bonne intelligence avec Philippe II son gendre, chargeait ses ambassadeurs en Espagne d'expliquer sa conduite, de protester de son attachement à la foi catholique, et de justifier d'après leur but les ménagements et la dissimulation où elle se voyait forcée de descendre ; mais Philippe affecta dans ses réponses de prononcer comme un arbitre, presque comme un supérieur, sur les affaires de la religion en France. Il blâma le colloque de Poissy; il blâma le projet d'un concile national, et il fit dire aux ambassadeurs, par le duc d'Albe, « qu'il souhaitoit » qu'on punît sans aucun respect humain tous les sectaires de France, » avec la même rigueur dont le roi Henri II avoit usé.... ; et si la reine » manquoit à un si juste devoir, Sa Majesté Catholique avoit résolu de » sacrifier tous ses biens, et sa vie même, pour arrêter le cours d'une » peste qu'il regardoit comme menaçant également la France et l'Es- » pagne [2]. »

L'ambassadeur de Philippe II en France, Perrenot de Chantonnay, frère du cardinal Granvelle, était le confident de tous les chefs du parti catholique. Il n'était pas moins ardent que son maître à demander des persécutions et des supplices; et dans ses lettres à son roi, il lui dénonçait chaque jour Catherine comme favorisant les protestants, ou comme les autorisant à prêcher publiquement au château de Saint-Germain. « Faites compte, écrivait-il, qu'aujourd'hui ce qui est loisible à » Genève, tant quant aux prêches, administration des sacrements, que » choses semblables, se peut faire autant impunément par tout ce » royaume, commençant dès l'hôtel même du roi ; et est tenu pour » bête qui n'y fait du pis qu'il peut [3]. »

Chantonnay était cependant trop homme de parti pour réussir dans une négociation qui demandait de l'adresse, celle de rattacher le roi de Navarre au parti catholique. Ce fut le cardinal de Ferrare qui l'en-

[1] Th. de Bèze, l. V, p. 750 et suiv. — Fra Paolo Sarpi, l. V, p. 458.—De Thou, l. XXVIII. p. 79.

[2] De Thou, l. XXVIII, p. 78.

[3] Lettre du 6 septembre 1561, p. 17. Recueil de ses lettres aux Mém. de Condé, t. II, p. 1-210.

treprit. Il avait commencé par se montrer plus courtisan que prélat; pour faire des avances à Odet, cardinal de Châtillon, qui n'était pas moins que son frère Coligny engagé dans le parti de la réforme; par se déclarer prêt à tout entendre, à juger de tout favorablement. Il avait réussi à dissiper ainsi les préventions qu'excitait contre lui la pourpre romaine, et à reprendre les fonctions de conseiller d'État qu'il avait occupées sous François I[er] et Henri II. Il avait bientôt remarqué que le roi de Navarre était blessé de demeurer sans crédit, malgré son titre de lieutenant général du royaume; qu'il était jaloux de son frère le prince de Condé; que, trop léger, trop inconséquent pour se placer à la tête d'un parti, il s'indignait cependant de ce que tous les chefs des huguenots l'abandonnaient pour s'attacher à Catherine. Les deux favoris de ce prince, Philippe de Lénoncourt, évêque d'Auxerre, et François d'Escars, hommes méprisables et vicieux, qui s'étaient déjà vendus au duc de Guise, étaient plus disposés encore à s'attacher au roi d'Espagne ou au pape, qui étaient en état de les récompenser bien plus richement. Ils firent entrevoir à Antoine de Bourbon que Philippe II pouvait seul lui rendre ce royaume de Navarre, auquel il prétendait au nom de sa femme; mais qu'il ne pouvait espérer cette restitution qu'autant qu'il rendrait quelque service éclatant à la religion catholique. Ce prince, qui portait dans la dépendance le titre de roi, n'avait pas de plus ardent désir que de régner réellement. Il entra dans des négociations secrètes avec le cardinal de Ferrare, avec Prospero Santa-Croce, nonce du pape, et avec Chantonnay, quoique ce dernier ne lui donnât jamais que le titre de duc de Vendôme. Chantonnay ne voulut lui reconnaître aucun droit à la couronne de Navarre; mais il l'assura que Philippe, par zèle pour la religion, était prêt à lui donner un autre royaume, celui de Sardaigne, d'où il lui serait ensuite facile d'étendre ses conquêtes sur Tunis et la côte d'Afrique. On lui proposa encore de faire prononcer son divorce d'avec Jeanne d'Albret, comme étant convaincue d'hérésie; alors il aurait épousé à sa place Marie Stuart, reine douairière de France, reine d'Écosse, prétendante au trône d'Angleterre, et il serait appuyé par la puissante alliance des Guise. Antoine de Bourbon, bercé par tous ces rêves de grandeur, commença dès lors à prêter l'oreille à ses ennemis, et à comploter secrètement la perte de ses amis les plus fidèles [1].

[1] De Thou, l. XXVIII, p. 96. — Davila. l. II, p. 80. — Castelnau, l. III, c. 6,

(1562.) Avant que Catherine se fût aperçue de cette défection, elle avait, de concert avec le chancelier de l'Hospital, cherché les moyens de remplacer l'édit de juillet qui lui avait été enlevé par l'influence des catholiques dans le parlement de Paris, et d'établir à sa place le système de tolérance que les états généraux paraissaient demander. Elle convoqua à Saint-Germain, pour le commencement de janvier 1562, des députés des huit parlements de France. Comme cependant c'était le chancelier qui avait désigné dans chaque parlement ceux qui devaient faire partie de la députation, il était assuré d'avance de leurs opinions et de leur caractère. Ces députés se réunirent à plusieurs reprises au conseil d'État, et l'Hospital ouvrit leurs conférences par la récapitulation de ce qui avait été fait en France pour la répression de l'hérésie depuis qu'elle y avait été prêchée pour la première fois. Il montra que les forces étaient désormais tellement balancées, que le seul parti sage pour le roi, c'était de se faire médiateur entre l'une et l'autre religion; car s'efforcer de faire triompher l'une ou l'autre, c'était la même chose que de se déclarer pour la guerre civile [1]. Le cardinal de Tournon, le connétable, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, repoussèrent avec chaleur toute proposition tendante à la tolérance. Quant aux Guise, ils s'étaient absentés de la cour, et ils étaient alors en Lorraine ou en Alsace. Après plusieurs conférences la reine proposa enfin les bases sur lesquelles fut rédigé l'édit du 17 janvier 1562 [2].

Par cet édit, l'obligation fut imposée aux protestants de rendre au culte catholique toutes les églises qu'ils lui avaient enlevées, et de laisser le clergé dans la jouissance de ses revenus et de ses dîmes. La peine de mort fut dénoncée contre ceux qui le troubleraient à l'avenir par des violences ou des profanations. Le culte protestant fut interdit dans les villes fermées, où l'on ne croyait guère possible de maintenir en paix, et l'une vis-à-vis de l'autre, les assemblées des deux religions hostiles; mais les protestants furent autorisés à s'assembler dans les campagnes, et ils y furent mis sous la protection de la loi. Pour garantir que rien ne se ferait de contraire à l'ordre public ni dans leurs prêches ni dans leurs synodes, il leur fut imposé l'obligation d'y admettre en tout temps

p. 79. — Le Laboureur, *Ib.*, t. I, p. 750. — Lettres de Chantonnay, Mém. de Condé, t. II, p. 20.

[1] Extrait des discours aux Mém. de Condé, t. II, p. 606. — De Thou, l. XXIX, p. 118.

[2] Théod. de Bèze, l. IV, p. 674. — Davila, l. II, p. 78.

les autorités locales. Cette transaction paraissait raisonnable, et les ministres rassemblés à Saint-Germain écrivirent des circulaires aux huguenots de toutes les églises de France pour les engager à la recevoir avec reconnaissance, et à s'y conformer. Mais dans le parti opposé, le parlement de Paris n'en jugea point ainsi, et il ne voulut enregistrer l'édit de janvier qu'après plusieurs lettres de jussion [1].

Ce fut le 23 janvier que le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, présenta l'édit au parlement de Paris. Ce maréchal, intimement lié avec les Châtillon, ses cousins, et avec le prince de Condé, favorisait la nouvelle religion, encore qu'il n'en fît point ouvertement profession. Les gens du roi, après un examen sommaire, déclarèrent qu'ils trouvaient l'édit nouveau contraire en plusieurs points aux anciens édits et arrêts de la cour; car il tendait à établir une seconde religion dans l'État. Ils requirent donc qu'il en fût fait remontrances au roi. Cependant la cour renvoya l'édit à l'examen d'une commission. Le lendemain, le roi de Navarre vint au parlement avec le maréchal de Montmorency, et demanda l'enregistrement de l'édit sans délibération, puisqu'il était en même temps le résultat des demandes des états généraux et de la discussion approfondie du conseil d'État avec tous les parlements du royaume. En réponse, le parlement renvoya le président Christophe de Thou, et le conseiller Viole, porter à la reine, à Saint-Germain, des remontrances. Le parlement prétendait que les glorieux monarques François Ier et Henri II avaient, par leur sévérité, contenu l'hérésie; tandis qu'elle n'avait éclaté de partout que depuis qu'on avait accordé aux sectaires les premières lettres d'abolition. Il accusait le gouvernement de s'être montré plus indulgent encore qu'il ne l'avait promis par ses édits, et d'avoir empêché les bourgeois de Paris, en les désarmant, de se faire justice de ces novateurs, qui n'étaient qu'une poignée de mutins. Ils accusaient enfin l'édit de sanctionner expressément l'établissement d'une nouvelle religion lorsqu'il en permettait l'exercice hors des villes, et qu'il invitait les magistrats à inspecter les assemblées des sectaires. Il déclarait donc ne pouvoir en conscience procéder à l'enregistrement [2].

[1] Le texte de l'édit de janvier, Bèze, l. IV, p. 674, et la circulaire des ministres l. IV, p. 681. — Mém. de Condé, t. III, p. 8 et 21, et suiv. — De Thou, l. XXIX, p. 123. — Davila, l. II, p. 78. — Édit de janvier, Isambert, t. XIV, p. 124.

[2] Garnier, t. XV, p. 231. — D'après les registres du parlement, Mém. de Condé, t. III, p. 9 et suiv. jusqu'à 93.

Le conseil d'État, après avoir entendu les remontrances, rendit un arrêt pour ordonner que nonobstant ces remontrances il serait passé outre à l'enregistrement et à la publication de l'édit. Le chancelier, la reine Catherine, le jeune roi lui-même, parlèrent successivement aux députés pour répondre à leurs objections, pour leur faire sentir que toutes leurs difficultés avaient été pesées, pour montrer enfin que la paix du royaume exigeait la soumission du parlement. Celui ci délibéra longuement, et répondit enfin, le 18 février, « qu'il ne pouvoit » ni ne devoit en conscience procéder à l'enregistrement. » Le prince de la Roche-sur-Yon fut alors chargé par la reine de prendre les moyens les plus expéditifs pour faire enregistrer l'édit. La fermentation n'avait cessé de s'accroître dans Paris par la résistance du parlement. Des bandes armées se présentaient de toutes parts; d'autres s'approchaient de la capitale. Il paraissait probable que les deux partis voulaient vider leur différend dans les rues. Enfin, sur les menaces du prince de la Roche-sur-Yon et du maréchal de Montmorency, après quatre lettres patentes du roi, le 6 mars, le parlement enregistra l'édit du 17 janvier, « attendu, dit-il, la nécessité urgente, sans approbation de la » nouvelle religion; le tout par manière de provision, et jusqu'à ce » qu'il en fût autrement ordonné [1]. »

Pendant cette longue lutte avec le parlement, les événements avaient marché d'une manière toujours plus effrayante. L'église réformée n'était point nombreuse à Paris; jamais on n'y avait rassemblé plus de huit ou dix mille personnes dans les temples, et encore ceux-là étaient pour la plupart étrangers à la bourgeoisie. Cependant les chefs de la réforme avaient senti la nécessité de se maintenir le plus longtemps qu'ils pourraient dans la capitale; et le prince de Condé, qui se mettait toujours plus ouvertement à la tête du parti, s'y était établi avec environ quatre cents gentilshommes : ceux-ci, secondés par trois cents vieux soldats que Dandelot avait amenés, trois cents étudiants, et trois ou quatre cents bourgeois, faisaient toute la force du prince; avec ces corps armés, il accompagnait les ministres, comme ils se rendaient au prêche [2]. Pendant ce temps, son frère, roi de Navarre, avait ouvertement changé de parti. Il avait ordonné à sa femme, Jeanne d'Albret, de retourner en Béarn; il avait renvoyé de sa maison Bèze

[1] Extrait des registres, Mém. de Condé, t. III, p. 20. — De Thou, l. XXIX, p. 124.

[2] Davila, l. III, p. 85. — Bèze, l. IV, p. 721. — Lettres de Chantonnay, p. 27.

et les autres ministres, qui s'étaient réfugiés à Paris auprès de Condé; il avait chassé d'auprès son fils ses anciens gouverneurs protestants, pour les remplacer par des catholiques; il avait pris querelle avec les Châtillon, à l'occasion de ce que Catherine avait appelé Dandelot au conseil d'État; et, de concert avec Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, il avait demandé l'éloignement des trois frères de la cour. Coligny, averti d'avance de la sommation qui allait être faite à la reine, et ne croyant pas le moment convenable pour faire un éclat, était parti pour sa terre de Châtillon-sur-Loing, avant que le ministre d'Espagne demandât audience. La reine repoussa avec hauteur cette intervention d'un monarque étranger dans ses affaires domestiques; elle déclara que le départ des Châtillon était volontaire; qu'elle entendait aussi que les évêques et les gouverneurs de province qui entraient au conseil, retournassent dans leur diocèse ou leur province. A ce titre, elle renvoya le cardinal de Tournon; mais quant au maréchal de Saint-André, qui d'après ses ordres aurait dû partir pour Lyon, il refusa d'obéir. Ne pouvant alors se débarrasser autrement de sa présence, elle emmena le roi au château de Monceaux, en Brie, trop petit pour y recevoir toute la cour, et elle n'y conduisit avec elle que le roi de Navarre, les secrétaires d'État et le légat [1].

Dans les provinces, l'édit de janvier avait été enregistré presque sans difficultés par les parlements de Rouen, Bordeaux, Toulouse et Grenoble. Celui de Dijon l'avait au contraire rejeté. Le duc d'Aumale était gouverneur de Bourgogne, et il y était représenté par Gaspard de Saulx-Tavannes, son lieutenant, qui n'était pas moins ardent que lui dans sa haine contre les huguenots. Loin de consentir à la tolérance que l'édit accordait aux sectaires, Tavannes chassa de Dijon plus de deux mille personnes, ordonnant aux paysans de leur courir sus, et défendant à tout sujet de les nourrir, de les loger, ou de leur donner aucun secours [2]. Le parlement d'Aix repoussa également l'édit de janvier. Claude de Savoie, comte de Tende, qui depuis quarante-deux ans était gouverneur de Provence, favorisait les protestants; mais son fils aîné, le comte de Sommerive, se mettait à la tête des catholiques, et Pontevez de Flassan, maire d'Aix, montrait plus d'ardeur encore à repousser toute tolérance comme une impiété. Un grand pin, planté hors de la ville, avait été choisi par les protestants pour leur lieu d'as-

[1] Lettres de Chantonnay, du 23 février. — Mém. de Condé, t. II, p. 22.
[2] De Thou, l. XXXI. p. 213. — Mém. de Tavannes, t XXVII, p. 79.

semblée; c'était sous son ombre qu'ils faisaient leur prêche et qu'ils chantaient leurs psaumes; ce fut le même arbre que Flassan, suivi d'une populace fanatique, désigna pour le supplice de tous ceux qui lui étaient dénoncés comme professant la nouvelle religion. Chaque matin, pendant des semaines, on trouvait pendus aux branches de cet arbre les hommes et les femmes que ces furieux avaient enlevés de leurs maisons pendant la nuit. La reine envoya le comte de Crussol en Provence, pour seconder le gouverneur qu'on jugeait affaibli par l'âge. Flassan leur fit fermer les portes d'Aix, et braquer contre eux du canon. Lorsqu'il reconnut qu'il ne pouvait défendre la ville, il en sortit à la tête du parti catholique, mais il se fit précéder d'un étendard aux armes du saint-siége, avec deux clefs en sautoir, et d'un cordelier qui portait un grand crucifix de bois, tandis que chaque soldat avait à son cou un rosaire. Dans sa marche pour se rendre à Brignolles, puis à Barjols, il fit massacrer tous les protestants qu'il put atteindre, et il détruisit leurs maisons. Cependant les comtes de Crussol et de Tende entrèrent le 5 février à Aix, et y firent enregistrer l'édit de janvier [1]. Le parlement de Bretagne enregistra aussi cet édit, après avoir fait quelques difficultés. Les protestants se multipliaient dans la province; ils y étaient protégés par le duc d'Étampes, gouverneur, et par Dandelot, qui y possédait des terres; mais plusieurs soulèvements de la populace contre eux à Rennes faisaient pressentir toute l'animosité du parti de l'intolérance [2].

La reine et le chancelier voyaient sans cesse s'accroître les difficultés et les dangers de leur situation; cependant ils persistaient dans leur système de balance entre les deux partis, de concession réciproque et de support, se flattant que l'habitude réconcilierait enfin les hommes de religion différente à se trouver en face les uns des autres, et que comme l'intolérance n'était en eux qu'une passion du moment, le bon sens public en triompherait. Mais d'autre part, le connétable de Montmorency et le maréchal Saint-André, se regardant désormais comme assurés de l'appui du roi de Navarre, jugèrent que le moment était venu de recourir à la force, pendant que le peuple, d'une extrémité à l'autre du royaume, semblait remué par une même fermentation, et ils écrivirent aux Guise de se mettre en route pour venir les joindre à Paris.

[1] De Thou. l. XXXI. p. 235. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 634.
[2] D. Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 285.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, pendant leur séjour en Champagne et en Lorraine, s'étaient de leur côté préparés à la guerre. Ils avaient rassemblé des soldats, et en même temps ils avaient négocié pour détacher les luthériens d'Allemagne de la cause des calvinistes de France. Le cardinal de Lorraine avait souvent répété, soit aux princes allemands, soit au roi de Navarre, qu'il n'aurait pas d'éloignement pour une réforme de l'Église, pourvu qu'on respectât le dogme de la transsubstantiation. Il avait appelé des théologiens luthériens au colloque de Poissy, se flattant de les mettre aux prises avec les calvinistes, et quoiqu'il n'y eût pas réussi, il avait été chercher le duc de Wurtemberg, le 15 février, à Bergzabern, pour le remercier de lui avoir envoyé des docteurs. En ramenant sans cesse la controverse sur ce point comme fondamental, il engageait les théologiens des deux églises réformées à se prononcer d'une manière toujours plus tranchée, à s'aigrir les uns contre les autres, et à perdre de vue la cause de la liberté religieuse [1].

A peine le duc de Guise et le cardinal de Lorraine étaient de retour d'Alsace à leur terre de Joinville, lorsqu'ils reçurent les lettres du roi de Navarre qui les invitait à revenir à Paris Le duc partit de sa terre de Joinville, le samedi 28 février, avec plusieurs gentilshommes et environ deux cents cavaliers, armés d'arquebuses et de pistolets; son frère le cardinal de Guise, et sa femme avec deux de ses enfants, le suivaient en litière. Il vint coucher à Dammartin, et le lendemain dimanche, 1er mars, il devait passer à Vassy, petite ville de Champagne ayant prévôté et siége royal, où soixante hommes d'armes de la compagnie du duc de Guise et ses archers l'attendaient. Depuis six mois, une église protestante s'était formée à Vassy : elle comptait huit à neuf cents fidèles sur une population de trois mille âmes. Antoinette de Bourbon, mère des Guise, qui haïssait les protestants, se regardait comme personnellement offensée de ce que les hérétiques tenaient leurs assemblées si près de son château de Joinville, et elle avait souvent sollicité ses fils de l'en délivrer. Lorsque le duc de Guise approchait de Vassy, il entendit sonner des cloches. La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui était à côté de Guise, ayant demandé ce que c'était, on lui répondit que c'était le prêche des huguenots. « Par la mort » Dieu! répliqua-t-il, on les huguenotera bien tantôt d'une autre » sorte! »

[1] De Thou, l. XXIX, p. 127. — Th. de Bèze, l. IV, p. 191.

Le duc de Guise descendit au Moutier de Vassy pour entendre la messe ; mais il ressortit presque aussitôt en jurant et en mordant sa barbe, ce qui, chez lui, était le signe d'une grande colère ; il se dirigea vers une grange où les huguenots avaient commencé leur prêche ; déjà plusieurs hommes de sa suite étaient arrivés à cette grange : deux d'entre eux, la Montagne et la Brosse, y étaient entrés et avaient été invités à s'asseoir ; au lieu de répondre, ils s'étaient écriés en jurant qu'il fallait tout tuer. La congrégation alarmée les avait poussés dehors, avait barricadé les portes, et s'était armée de pierres pour se défendre. Mais toute la troupe du duc de Guise s'y étant portée comme à un assaut, ces portes furent bientôt enfoncées et les soldats entrèrent dans la grange en tirant leurs pistolets et leurs arquebuses ; beaucoup de huguenots furent tués sur la place, beaucoup furent blessés, plusieurs s'échappèrent par le toit, quoique les catholiques, dès qu'ils les y découvrirent, commençassent à tirer aussi sur eux ; tout le reste de la congrégation fut chassé dans la rue où les attendaient deux haies de soldats entre lesquelles il fallait passer, et qui les pressaient d'avancer à coups de sabre. Pendant le massacre, qui dura une heure entière, la duchesse de Guise, qui de loin entendait les coups de pistolet, envoya supplier son mari d'épargner du moins les femmes grosses. Soixante personnes furent tuées, ou dans la grange, ou dans la rue ; plus de deux cents furent grièvement blessées.

Le massacre de Vassy, c'est le nom sous lequel cet événement est connu dans l'histoire, fut le signal de la guerre civile. Toutes ces circonstances furent détaillées avec horreur par les protestants ; les catholiques et le duc de Guise lui-même, effrayés de la responsabilité d'une première attaque, publièrent aussi des relations dans lesquelles ils s'efforcèrent de représenter cet événement comme fortuit. Malgré leur assertion, il est difficile de ne pas croire qu'au moment où ils se réunissaient en armes pour disputer aux protestants l'exercice public de leur culte que leur accordait l'édit de janvier, c'était un coup prémédité que l'attaque du duc de Guise contre une congrégation de huguenots, composée, à ce qu'il assure, en partie de ses vassaux, et qui se trouvait la première sur son passage à peu de distance de ses terres [1].

[1] *Voyez* quatre relations du massacre de Vassy dans les Mém. de Condé, t. III, p. 111-149. Bèze, t. IV, p. 721-726. — Castelnau, l. III, c. 7, p. 81. — Le Laboureur, t. I, p. 760. — De Thou, t. XXIX, p. 129. — Davila, l. III, p. 86. — Brantôme, t. III, p. 221.

RÈGNE DE CHARLES IX.

CHAPITRE XVII.

Première guerre civile Les catholiques s'emparent de la personne du roi et de celle de sa mère. Les protestants surprennent la ville d'Orléans. Hostilités et actes de cruauté dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Meurtre du duc de Guise. Pacification d'Amboise. — 1562-1563.

(1562.) La nouvelle du massacre de Vassy fut reçue par les protestants, d'un bout à l'autre du royaume, avec un sentiment d'indignation et d'effroi. Quelle confiance pouvaient-ils accorder désormais à cet édit de janvier, demandé par les états généraux, concerté avec tous les parlements. et publié au nom du roi, si chaque petit prince, chaque capitaine, osait punir d'une manière si effroyable ce libre exercice du culte que la loi accordait aux religionnaires? On recueillait les menaces proférées par tout le cortége des Guise et les circonstances du massacre ; on les rapprochait de la résistance obstinée du parlement à l'enregistrement de l'édit, de l'insolence avec laquelle Saint-André avait refusé de partir pour son gouvernement, du manque de respect du connétable qui, allant avec un cortége nombreux au-devant de Guise, avait rencontré la reine et le jeune roi à Saint-Denis, et avait fait doubler le pas à ses gens au lieu de s'arrêter, comme on lui en donnait l'ordre, et l'on en concluait que le massacre de Vassy était permédité, que c'était un premier acte de rébellion du parti de l'intolérance contre l'autorité royale.

Tout en se préparant de leur côté à la guerre civile, les protestants crurent devoir encore invoquer la protection des lois, et dénoncer à la

reine la violence dont leurs amis venaient d'être victimes. Le prince de Condé, qui, depuis la défection de son frère, était reconnu comme chef par tout le parti protestant, représenta à Catherine que ses coreligionnaires n'étaient pas seuls exposés au danger, qu'elle-même était traitée avec la dernière insolence par tous les membres du triumvirat; qu'elle savait combien le connétable s'était montré son ennemi du vivant de Henri II; comment les Guise avaient abusé contre elle du crédit de leur nièce sous le règne de François II; qu'elle venait d'éprouver l'arrogance de Saint-André; qu'elle voyait que c'était par le meurtre et la violence que les triumvirs comptaient désormais se mettre au dessus des lois; que le moment était venu pour elle de rechercher l'appui des protestants; qu'ils comptaient déjà deux mille cent cinquante églises organisées en France; que le sentiment du danger où ils se trouvaient, et l'enthousiasme religieux, les avaient préparés à sacrifier leurs biens et leur vie pour la défendre, si elle protégeait leur liberté de conscience, et qu'ils lui offraient par son organe cinquante mille hommes, payés pour six mois, qui auraient bientôt réduit les ennemis de la paix à l'obéissance. La reine, avant de s'engager, aurait voulu en savoir davantage sur une organisation dont elle n'apprenait pas l'existence sans alarme; d'autre part, les protestants ne se fiaient pas assez à elle pour la mettre au fait de tous leurs secrets. Plusieurs lettres de Catherine au prince de Condé furent publiées plus tard en preuve de leur intelligence; mais Catherine, toujours défiante, avait eu soin de ne rien dire dans ces lettres qu'elle ne pût expliquer à la satisfaction du parti contraire [1].

En même temps, l'église protestante de Paris envoya un ministre et un gentilhomme, Théodore de Bèze et Gervais Francourt, à Monceaux, en députation à la reine; ils portèrent plainte du massacre de Vassy, ils en demandèrent une punition exemplaire, et insistèrent surtout pour que la reine interdît au duc de Guise d'entrer dans Paris avec sa troupe, encore souillée de sang protestant. La reine sentait en effet combien la présence de ces hommes violents serait dangereuse dans une ville où la fermentation était déjà excessive, elle évita cependant de rien dire dans sa réponse qui pût offenser le duc de Guise. Le roi de Navarre, auquel les deux mêmes députés s'adressèrent aussi, s'emporta

[1] De Thou, l. XXXIX, p. 131. — Davila. l. III, p. 87. — Théod. de Bèze, l. IV, p. 669. — Lettres de Catherine dans le Laboureur, add. à Castelnau. t. I, p. 763.

contre eux ; il dit que les vrais auteurs du massacre étaient les huguenots, qui avaient provoqué le duc à coups de pierres ; « que quiconque » toucheroit au bout du doigt son frère le duc de Guise, le touchoit » lui-même au corps. » Bèze lui répondit que s'il était vrai que le duc eût été provoqué, il y avait un gouvernement auquel il devait demander justice, au lieu de se la faire soi-même ; et il ajouta : « Sire, c'est à » la vérité, à l'Église de Dieu au nom de laquelle je parle, à endurer » les coups, non pas à en donner ; mais aussi il vous plaira vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux [1]. »

De Vassy le duc de Guise avait été à Reims pour y prendre son frère le cardinal de Lorraine ; de là ils étaient venus ensemble à Nanteuil, où tous les grands de leur parti allèrent les saluer. La reine les invita à venir à la cour avec peu de suite ; ils s'y refusèrent. Elle écrivit de nouveau à Guise pour lui demander de ne point entrer dans Paris ; il n'en tint aucun compte. Le prince de Condé y était retourné pour protéger le culte protestant ; mais malgré les ordres de la reine, le duc de Guise, le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, y étaient aussi entrés le 15 mars à la tête de trois mille chevaux. Le lendemain, la reine nomma le cardinal de Bourbon gouverneur de Paris, se flattant que, placé entre ses deux frères, il pourrait encore tenir la balance égale entre les deux partis. Le 21 mars, le roi de Navarre entra à son tour à Paris, empressé de se montrer le lendemain au peuple, parmi les catholiques, dans les processions du dimanche des Rameaux. Chantonnay, ambassadeur de Philippe II, quitta, de son côté, la cour pour la capitale. Les rênes du gouvernement semblaient échapper à Catherine ; aucun des chefs du gouvernement ne lui obéissait plus. Les protestants se rendaient au prêche sous la protection de plusieurs centaines d'hommes armés ; les catholiques s'armaient également pour leur interdire ce culte. Catherine, pour éviter un combat dans les rues, fit inviter par le cardinal de Bourbon le prince de Condé et le duc de Guise à s'éloigner en même temps de Paris. Ils y consentirent ; et Condé, avec sa petite troupe, sortit de Paris le 23 mars, se dirigeant sur Meaux et la Ferté-Arnout, place sur la Marne qui lui appartenait. Guise, avec une troupe beaucoup plus nombreuse, sortit en même temps de la ville, et se dirigea sur Fontainebleau, où la reine avait ramené le roi. Mais tandis que le

[1] Théod. de Bèze, t. II, l. VI, p. 13. — De Thou, l. XXIX, p. 132.

cortége de Guise suffisait pour intimider la cour, son parti était demeuré tout puissant à Paris. Le parlement lui était dévoué, les bourgeois s'étaient fait rendre leurs armes, et une proclamation avait enjoint aux soldats huguenots de sortir à l'instant de la ville, s'ils ne voulaient pas être pendus aux fenêtres de leurs hôtels [1].

Condé avait bien senti qu'en quittant Paris il perdait cette ville; mais il était trop faible pour s'y maintenir davantage. « Les novices » des convents, dit la Noue, et les chambrières de prêtres seulement, » avec des bâtons de cotterets à la main, auroient suffi pour l'en mettre » dehors. » Il avait demandé aux plus riches parmi les huguenots de Paris, de lui avancer seulement dix mille écus sous bonne caution; et avec cette somme il se faisait fort de se maintenir dans leur ville, où Dandelot, colonel de l'infanterie française, lui aurait amené des soldats. Il ne put, en cinq ou six jours, obtenir d'eux que seize cents écus, qui furent le premier fonds avec lequel il commença la guerre civile [2].

Tandis que Condé était encore à Paris, il avait envoyé solliciter l'amiral Coligny de venir l'y joindre, pour résister ensemble aux triumvirs. Coligny était alors à Châtillon-sur-Loing. Ses frères, le cardinal, et Dandelot, Senlis, Boucard, Briquemault et d'autres, étaient venus le joindre, et le pressaient de monter à cheval; mais Coligny songeait avec effroi que c'était le commencement de la guerre civile; il représentait à ses amis la ruine de sa patrie et celle de son parti comme menaçant à la fois la France et la religion, tant leurs ressources étaient petites, et leurs ennemis assurés de l'appui de toute l'Europe. Sa résistance avait duré deux jours, et l'on ne voyait plus de chances de le persuader, quand, la nuit qui suivit le dernier entretien, Coligny fut réveillé par les sanglots de sa femme [3]. Ce n'était point sur elle-même qu'elle pleurait, mais sur l'abandon où son mari voulait laisser ses frères en Jésus-Christ, qu'elle avait condamnés à périr dans les supplices. « Être tant sage pour les hommes, lui dit-elle, ce n'est pas être » sage à Dieu, qui vous a donné la science du capitaine pour l'usage » de ses enfants. » Coligny lui répéta encore ce qu'elle lui avait déjà

[1] Lettr. de Chantonnay, de Paris, 24 mars. Mém. de Condé, t. II. p. 27. — Félibien, Hist. de Paris, l. XXI, p. 1080; et Preuves, t. II, p. 801, et t. III, p. 395. — De Thou, l. XXIX, p. 134. — Bèze, t. II, l. VI, p. 5.

[2] Mém. de La Noue, t. XLVII, c. 2, p. 84. — La Poplinière, l. VIII, f. 287.

[3] Charlotte de Laval.

entendu dire sur la faiblesse de leur parti, la force de leurs adversaires, les défections inattendues du roi de Navarre et du connétable. « Mettez la main sur votre sein, dit-il enfin; sondez à bon escient » votre conscience, si elle pourra digérer les déroutes générales, les » opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches » que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par » les mauvais succès, les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays » étranger, votre honte, votre nudité, votre faim, ce qui est plus dur » celle de vos enfants, peut-être encore votre mort par un bourreau, » après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire.... Je vous donne trois semaines pour vous éprouver... — Ces » trois semaines sont achevées, répliqua l'amirale. Vous ne serez » jamais vaincu par la vertu de vos ennemis; usez de la vôtre, et ne » mettez point sur votre tête les morts de trois semaines. » En effet, l'amiral partit le lendemain matin avec ses frères et ses amis pour rejoindre le prince de Condé, qu'ils trouvèrent à Meaux [1].

La nouvelle du massacre de Vassy s'était cependant répandue dans les provinces, et elle avait alarmé tous les protestants, auxquels elle annonçait le commencement des persécutions qui allaient se renouveler contre eux. De toutes parts, la noblesse huguenote s'empressa de se pourvoir d'armes et de chevaux; puis, sans être mandée par personne, elle se réunit par bandes de quinze ou vingt cavaliers, qui toutes se dirigèrent vers Paris. Ce fut ainsi qu'en six jours le prince de Condé, contre son espérance et celle de Coligny, se vit à Meaux à la tête d'un corps de plus de quinze cents chevaux [2].

Toutefois, avec quelque rapidité que les huguenots se rassemblassent autour du prince de Condé, il lui fallut une semaine avant qu'il se sentît assez fort pour se présenter à la cour et s'y faire respecter. Il s'arrêta donc à Meaux pour y communier le 29 mars, jour de Pâques. Pendant ce temps, le duc de Guise était arrivé à Fontainebleau; les troupes catholiques entouraient la cour; les triumvirs y étaient revenus; le maréchal Saint-André avait de nouveau pressé la reine de se déclarer pour le parti catholique; elle hésitait toujours; elle sentait que sa réponse serait le signal de la guerre. Enfin, le 31 mars, le roi de Navarre, poussé par le duc de Guise, vint lui annoncer qu'il savait

[1] D'Aubigné, Hist. univers., t. III, c. 2, p. 131, 133. — Notice sur Coligny, t. XL, p. 206.

[2] Mém. de La Noue, t. XLVII, c. 1 et 2, p. 73-88. — Bèze, l. VI, t. II, p. 4 et 5.

que son frère, avec les protestants, avait résolu d'enlever le roi ; qu'il ne voulait pas l'exposer à cette insulte dans une place ouverte comme Fontainebleau ; qu'il venait de donner l'ordre qu'on pliât les bagages pour le conduire à Melun ; mais que, pour elle, il la laisserait faire ce qu'elle voudrait. En effet, il fit monter le roi en voiture ; la reine suivit quoiqu'à contre-cœur, et elle passa la nuit à Melun à délibérer, avec le chancelier de l'Hospital, sur les moyens de se soustraire à cette violence. Le lendemain, elle se déclara prête à promettre aux triumvirs tout ce qu'ils voudraient ; mais en demandant à revenir avec son fils à Fontainebleau. Guise, au contraire, fit paraître une lettre du prévôt de Paris, qui insistait pour que le roi y fût conduit sans retard. Il fallut partir de nouveau pour le château de Vincennes, où la cour coucha cette nuit, et le jeune Charles IX, à qui il semblait qu'on le conduisait en prison, répandit beaucoup de larmes. Quant au connétable, il rentra à Paris, et se mettant à la tête d'une troupe de gens armés, il alla brûler les deux maisons d'assemblée des protestants au temple de Jérusalem, hors la porte Saint-Jacques, et à Popincourt, hors la porte Saint-Antoine, excitant ainsi la populace, qui dès lors s'ameuta dans les rues pour insulter tous ceux qu'on lui désignait comme huguenots. Tel était l'état de la capitale le 5 avril, lorsque le roi de Navarre y ramena le roi [1].

Au reste, le roi de Navarre avait raison de croire que le prince de Condé son frère voulait s'emparer du roi. Le jour même de Pâques, après avoir communié, ce prince partit de Meaux pour se rapprocher de Paris, où il répandit une grande alarme. Le 30, il se rendit maître du pont de Saint-Cloud. Le lendemain, il avait déjà annoncé au corps de noblesse sous ses ordres qu'il allait la conduire à Fontainebleau pour protéger l'indépendance de la reine, lorsqu'il reçut la nouvelle qu'elle était, avec le roi, aux mains de ses ennemis, et qu'on l'emmenait vers Paris. Il était à cheval au milieu de sa troupe ; il s'arrêta quelques moments pour réfléchir, puis il donna l'ordre de prendre le chemin d'Orléans. En effet, même s'il avait été maître de la personne de la reine et du roi, il lui fallait une place de sûreté pour les y conduire. Il avait jeté les yeux sur Orléans, et il avait déjà ordonné à Dandelot de filer vers cette ville avec ces mêmes trois cents soldats qui avaient protégé le

[1] Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 2 avril. Mém. de Condé, t. II, p. 29. — De Thou, l. XXIX, p. 136. — Davila, l. III, p. 88. — Bèze, t. II, l. VI, p. 1-7. — Castelnau, l. III. c. 8, p. 84. — La Poplinière, l. VIII, f. 288.

prêche à Paris, et qui étaient sortis de la capitale en même temps que Condé. Dandelot devait les cacher dans les faubourgs d'Orléans, avec l'aide des protestants qui y étaient en grand nombre, et que le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la ville, ainsi que Monterud son lieutenant, avaient traités avec bienveillance [1].

Mais du moment que les catholiques s'étaient rendus maîtres du roi, ils avaient écarté du conseil le chancelier de l'Hospital, qui seul cherchait encore à leur faire entendre des paroles de paix. Ils n'avaient songé qu'à la guerre civile. Ils avaient envoyé à Monterud avis de se tenir sur ses gardes, en lui annonçant en même temps qu'ils lui envoyaient pour renforts la compagnie de Marcilly de Sipierre. Le même avis parvint aux protestants, qui, dans la nuit du 1er au 2 avril, s'emparèrent de la porte Saint-Jean, Monterud vint aussitôt les attaquer avec bravoure; mais Dandelot, qui s'était tenu caché jusqu'alors, se défendit avec obstination, envoyant en même temps courrier sur courrier au prince de Condé pour demander des secours. La possession d'Orléans fut en quelque sorte alors gagnée à la course. Condé, averti que Marcilly de Sipierre faisait doubler le pas à ses gendarmes pour entrer dans Orléans, mit lui-même sa troupe au galop. Elle n'était point encore disciplinée ou habituée aux armes; plusieurs semaient la route de leurs valises et de tous les effets qui auraient pu les retarder dans leur course; d'autres étaient renversés de cheval, sans que personne songeât à les relever; à chaque accident, de longs éclats de rire retentissaient dans toute cette bande qui semblait joyeuse. Ceux qui les voyaient passer avec cette rapidité, et qui ne songeaient point encore à la guerre, s'écriaient que c'était sans doute la réunion de tous les fous de France. Ils arrivèrent à temps; ils entrèrent dans Orléans, et la guerre civile commença [2].

Ce fut le 2 avril, à onze heures du matin, que le prince de Condé entra dans Orléans. Les réformés étaient déjà maîtres de la ville, qui, dans toutes les rues, retentissait du chant des psaumes. Monterud vint faire la révérence au prince, et lui demander en même temps permission de se retirer. D'Étrées, que la cour envoyait pour prendre le commandement des catholiques arriva lui-même peu après, et se chargea des lettres du prince à la reine, dans lesquelles il justifiait sa conduite. La princesse de Condé, après ses couches, vint joindre son

[1] De Thou, l. XXIX, p. 137. — Bèze, l. V, p. 729, t. VI, p. 8.
[2] Mém. de La Noue, t. XLVII, c. 3, p. 88. — Bèze, t. II, l. VI, p. 10. — De Thou, l. XXIX, p. 138. — Davila, l. III, p. 91, 92. — La Poplinière, l. VIII, f. 289.

mari à Orléans; ses enfants allèrent avec sa mère, madame de Roye, chercher un refuge à Strasbourg. Le prince de Condé cependant se hâtait d'adresser des circulaires à toutes les églises de France, puis à tous les princes protestants d'Allemagne, des manifestes à tous les Français, des lettres explicatives de sa conduite aux parlements. Dans toutes ces pièces il protestait de son respect pour l'autorité royale et de son obéissance; mais il prétendait que le roi et la reine sa mère étaient prisonniers du triumvirat : il rappelait quelle avait été à leur égard l'insolence du duc de Guise, du connétable et de Saint-André, et par quelle contrainte ils les avaient conduits à Vincennes, puis à Paris. Il protestait enfin qu'il était prêt à poser les armes, pourvu que ses ennemis les posassent aussi, qu'ils fussent éloignés de la cour, et que l'édit de janvier fût observé [1].

La reine avait sans doute été enlevée fort contre son gré par les triumvirs; mais il n'était point vrai qu'elle se regardât encore comme captive : Davila, son panégyriste, assure qu'elle avait toujours dans son cœur été attaché à la religion catholique, et qu'elle n'avait fait des offres aux protestants que pour les tromper [2]. Il est plus probable qu'elle était indifférente entre les deux religions; qu'elle avait voulu se maintenir par leur opposition, où s'élever par l'aide des sectaires qui lui montraient le plus de dévouement; mais l'esprit tout religieux de la réforme ne pouvait lui convenir, non plus qu'à la cour. Celle-ci, au temps du colloque de Poissy, avait couru avec empressement, par légèreté, par amour de la nouveauté, au prêche qui lui était ouvert pour la première fois mais les mœurs austères et l'enthousiasme des réformés ne pouvaient convenir aux courtisans, qui abandonnèrent bientôt les sermons; et depuis que le roi eut été conduit à Paris, ils parurent tous redevenus catholiques [3]. De même, la reine ne songeait plus qu'à faire triompher le parti auquel le hasard ou la force des choses l'avaient associée, et à regagner auprès de ses chefs le crédit qu'elle se reprochait d'avoir compromis. Pendant le mois d'avril, ni Condé, ni Guise, ne se sentaient encore en état d'agir; les chefs à Orléans et à Paris recevaient coup sur coup la nouvelle que, tantôt une ville, tantôt l'autre, s'était déclarée, ou pour les protestants, ou pour les catholiques; ils attendaient pour

[1] Bèze, l. VI, p. 13-26. — De Thou, l. XXIX, p. 139. — Davila, l. III, p. 93. — La Poplinière, l. VIII, f. 300.
[2] Davila, l. II, p. 83.
[3] La Noue, c. 2, p. 85.

pouvoir mieux connaître leurs forces réelles, et, de part et d'autre, ils montraient encore de la modération. Ils protestaient qu'ils voulaient toujours observer l'édit de janvier; les catholiques en exceptaient cependant Paris et sa banlieue, parce que, disaient-ils, le peuple y était trop irrité contre les huguenots. Le prince de Condé, de son côté, s'efforçait de faire respecter à Orléans le culte catholique; mais il ne put maîtriser longtemps lo fanatisme des huguenots, qui criaient à l'idolâtrie. Le 21 avril, pendant la nuit, les temples catholiques furent forcés, les images brisées, les orgues détruites; et Condé ayant en vain repoussé longtemps les spoliateurs, fut enfin contraint de mettre sous séquestre les trésors de l'Église, qu'il employa plus tard à la guerre [1].

Cependant le parti protestant employait ce même mois d'avril à s'organiser. Dès le 11 avril un acte d'association fut signé entre le prince de Condé et les princes, seigneurs et capitaines qui s'étaient réunis à lui pour la défense de la religion : ils promettaient d'employer leurs corps et leurs biens à la délivrance du roi et de la reine et au maintien de leurs édits, jusqu'à ce que le premier eût atteint sa majorité; ils s'engageaient à faire observer les lois de Dieu dans leurs compagnies, et à les maintenir pour cela sous l'inspection de ses ministres : ils choisissaient pour leur chef le prince de Condé comme conseiller né de la couronne, et à son défaut le lieutenant qu'il voudrait nommer; enfin ils promettaient de se défendre et secourir mutuellement, et de faire réparer tout dommage éprouvé par chacun des membres de l'association [2]. Les principaux chefs qui signèrent cet acte furent l'amiral Coligny, son frère Dandelot, Antoine de Croy, prince de Porcien, François de la Rochefoucault, beau-frère de Condé et le plus puissant seigneur du Poitou et de la Guienne, le vicomte de Rohan, cousin de Jeanne d'Albret, chef des huguenots bretons, le comte de Frammont d'Aster qui conduisait ceux de la Gascogne, le comte de Montgommery, puissant en Normandie, le comte de Soubise du Poitou, Louis de Vaudray, seigneur de Mouy en Beauvaisis, les seigneurs d'Esternay et de Genlis. C'étaient eux qui formaient la haute aristocratie du parti; chacun d'eux entraînait avec lui une grande partie de la noblesse de sa province [3]. Mais en même temps les communes étaient représentées par leurs ministres, dont un

[1] Bèze, l. VI, p. 32. — De Thou, l. XXIX, p. 143. — Davila, l. III, p. 94, 95.

[2] L'acte d'association dans les Mém. de Condé, t. III, p. 258. — La Poplinière, l. VIII, f. 302.

[3] Castelnau, l. III, c. 8, p. 86. — Le Laboureur, t. I, p. 766.

synode s'assembla à Orléans le 27 avril. Dans une guerre de religion et dans un moment où les pensées religieuses prédominaient tellement sur toutes les autres, les ministres étaient les vrais élus du peuple. « Après l'examen de la doctrine et des mœurs, leur élection se fait à » part, dit Bèze, par les ministres et anciens, ou bien aux colloques; » laquelle élection puis après étant notifiée au peuple, il lui est libre » de consentir ou débattre ladite élection devant le consistoire, ou plus » avant s'il est de besoin, à savoir en synode provincial ou national, » afin d'éviter les brigues et toute confusion [1]. » Cependant les ministres qui, dans ce moment critique, semblaient devoir être animés par des sentiments de concorde, ne parurent occupés dans ce synode d'Orléans qu'à condamner la doctrine de quelques-uns de leurs collègues [2].

Les chefs des deux partis, à Orléans et à Paris, s'en tenaient encore à une guerre d'écrits et de manifestes, s'exhortant réciproquement à la paix et à poser les armes, en même temps qu'ils s'efforçaient de tout leur pouvoir de rassembler plus de troupes ; mais dans toutes les provinces les deux partis s'étaient trouvés tout à la fois aux prises avec des résultats différents. A Sens, la populace attaqua la première les huguenots ; elle en massacra une centaine qu'elle jeta dans l'Yonne, et elle pilla leurs maisons. En Normandie, la grande masse du peuple avait embrassé le protestantisme ; aussi les huguenots de Rouen s'étant soulevés le 15 avril, se rendirent maîtres de cette ville presque sans difficulté, et ils s'emparèrent également du couvent de Sainte-Catherine qui, par sa situation, était devenu en quelque sorte la citadelle de cette capitale de la Normandie. Le duc de Bouillon était gouverneur de la province; mais, outre qu'il était fort jeune, il était suspect aux triumvirs comme favorisant les huguenots ; aussi se hâtèrent-ils de donner le gouvernement au duc d'Aumale : plus tard, quand ce duc se présenta aux portes de Rouen, on lui en refusa l'entrée. Le parlement de Rouen, comme tous les parlements, repoussait de toutes ses forces la tolérance, moins par zèle religieux que par attachement à ses longues habitudes, et pour condamner toujours ceux qu'il avait toujours condamnés ; lorsqu'il vit les huguenots maîtres de Rouen, il se retira à Louviers, et il recommença à sévir contre ceux de la religion protestante. Les bourgeois cependant, avec une activité républicaine qui semblait propre à la Normandie, se hâtèrent de former deux conseils, l'un de douze, l'autre

[1] Théod. de Bèze, l. VI, p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 55. — De Thou, l. XXXI, p. 168.

de cent citoyens, auxquels ils déférèrent le gouvernement. Ceux-ci enrégimentèrent leurs milices, dans lesquelles ils comptèrent bientôt quatre mille hommes ; les habitants de Dieppe s'étaient soulevés en même temps, et ils avaient envoyé à Rouen un renfort de deux cents hommes. Le pays de Caux, le Hâvre-de-Grâce, Grandville, Caen, Bayeux, se déclarèrent aussi alors pour les protestants, et demandèrent des capitaines au prince de Condé qui se trouva maître à peu près de toute la Normandie [1].

Condé s'était aussi emparé des villes plus prochaines sur la Loire : Meun et Beaugency ouvrirent leurs portes sans difficulté ; mais les prêtres catholiques qui s'y trouvaient, quoique assurés de la protection du prince de Condé, ne voulurent pas y demeurer sous la domination des hérétiques ; Cléry, enrichi par la dévotion de Louis XI, fut ruiné ; Gergeau reçut garnison; Tours montra beaucoup de zèle pour la réforme et fournit un grand approvisionnement de poudre. Le prince faisait faire un arsenal à Orléans, il y faisait aussi battre monnaie au coin du roi, tandis que dans tout l'Orléanais on levait pour lui des compagnies d'infanterie [2]. Blois, Bourges et Chinon, s'étaient donnés aussi au prince de Condé ; dans Angers, les deux partis, se trouvant de forces égales, avaient fait une trêve qui ne fut pas longtemps observée.

Les triumvirs d'un côté, le prince de Condé et les Châtillon de l'autre, étaient demeurés près de deux mois en présence ; ils se préparaient de part et d'autre à la guerre avec des paroles de paix, et ils cherchaient par des circulaires, par des manifestes, où la vérité était plus ou moins déguisée, à se concilier l'opinion soit des Français soit des étrangers. Ils se résolurent enfin à ouvrir la campagne. Le roi de Navarre, qui s'était entièrement livré aux triumvirs, fut mis par eux à la tête de leur armée avec le titre de lieutenant général du royaume. Il vint camper à Châteaudun avec quatre mille hommes de pied et trois mille cavaliers. Son frère le prince de Condé sortit en même temps d'Orléans avec six mille hommes de pied et deux mille cavaliers. Mais quoiqu'il y eût eu déjà beaucoup de sang versé ou par les bourreaux ou par les soldats, quoique plusieurs mouvements de la populace eussent

[1] De Thou. l. XXIX, p. 145-149. — Castelnau, l. III, c. 12, p. 100. — Bèze, t. II, l. VIII, p. 612.

[2] Th. de Bèze, t. VI, p. 36. — Les Hist. du sieur d'Aubigné, l. III, c. 3, p. 135, éd. folio, à Maillé, 1616. — La Poplinière, l. VIII, f. 305.

été signalés par des massacres atroces, enfin quoiqu'il y eût en déjà des combats en règle dans les provinces du midi, où les passions semblent plus violentes, on pouvait de part et d'autre reconnaître une extrême répugnance à porter les premiers coups dans une guerre civile, et la reine mère fit une nouvelle tentative pour réconcilier les deux frères et les deux partis [1].

Catherine de Médicis fit demander au prince de Condé une entrevue auprès de Thoury en Beauce, dans une riche plaine qui n'était point alors plantée d'arbres, et où l'œil pouvait embrasser tout l'horizon à perte de vue. Trente chevau-légers de part et d'autre la parcoururent le 2 juin, six heures avant que la reine et le prince dussent s'y rencontrer, pour s'assurer qu'aucune embûche n'y était dressé ; deux escortes de cent gentilshommes devaient accompagner d'une part le prince et Coligny, de l'autre la reine et le roi de Navarre ; mais elles devaient s'arrêter à huit cents pas l'une de l'autre, pour éviter toute provocation entre elles. La Rochefoucault commandait les huguenots, qui se reconnaissaient à des casaques blanches ; le duc de Damville, fils du connétable, commandait les catholiques, revêtus de casaques cramoisies. Mais tandis que les quatre princes s'étaient réunis à cheval, que Condé demandait de nouveau l'éloignement des triumvirs de la cour, qui, disait-il, retenaient captifs le roi et la reine mére, que Catherine protestait qu'elle était libre, et que le roi de Navarre gourmandait son frère avec beaucoup d'aigreur et de dureté ; les gentilshommes de part et d'autre demandèrent avec instance et obtinrent la permission de se rapprocher, et ce fut pour courir dans les bras les uns des autres : des amis, des parents qui se trouvaient sous des bannières opposées, oublièrent tout à coup les querelles de leur parti, pour se livrer à leurs anciennes affections. Il n'en fut point ainsi de leurs chefs, dont la conférence dura plus de deux heures. Condé convenait que deux religions ne pouvaient coexister en présence l'une de l'autre, et il ne demandait de tolérance que jusqu'à ce que le concile eût décidé entre elles : il convenait que le roi majeur pourrait choisir ses confidents et ses ministres comme il voudrait, et c'était seulement jusqu'à l'époque de sa majorité qu'il demandait l'éloignement des triumvirs ; mais la reine, quoique son langage fût conciliant, ne consentait à rien céder ; et sa retraite de la conférence, lorsqu'elle aurait pu, si elle avait voulu, suivre

[1] De Thou, l. XXX, p. 160. — Davila, l. III, p. 96. — Bèze, l. VI, p. 76. — Castelnau, l. III, c. 10, p. 94.

le prince de Condé, démentait tout ce que celui-ci avait répandu sur sa captivité [1].

Cependant de nouvelles négociations suivirent cette première entrevue : Coligny avait en vain représenté au prince et à son conseil que, dans une guerre civile, le parti qui ne paraît pas revêtu de l'autorité légitime, le parti qui s'insurge, ne peut espérer de salut que dans la vigueur et la promptitude de ses résolutions ; que c'était à eux de combattre pendant que leurs compagnies étaient complètes et leurs ressources entières, car l'argent que chaque gentilhomme avait apporté de sa province serait bien vite épuisé, le premier feu du grand nombre serait éteint, et déjà l'on pouvait remarquer que ceux qui avaient été employés dans quelque négociation avec les papistes, en revenaient refroidis pour leur parti. Genlis lui avait répondu que, dans l'état d'infériorité où étaient leurs forces, plus ils hâteraient le combat et plus ils hâteraient leur ruine, en sorte qu'il avait été résolu d'attendre encore et de négocier [2]. Le triumvirat profitait de ces lenteurs pour faire des levées considérables de troupes en Suisse et en Allemagne, tandis que Coligny avait déclaré que sa conscience ne lui permettait pas d'appeler des étrangers pour venir faire la guerre aux Français. Dans l'autre parti, Jean de Montluc, évêque de Valence, homme de cour et politique habile, qui connaissait les abus de la cour de Rome, et qui penchait vers la réforme, plutôt en esprit fort qu'en enthousiaste, était demeuré attaché à la reine, et il cherchait à ménager une paix fondée sur l'éloignement simultané des Guise, du connétable, de Saint-André et de Condé, se flattant qu'un tel arrangement affermirait l'autorité de la régente. Comme Condé ne pouvait croire que les triumvirs consentissent à quitter la cour, il s'était avancé jusqu'à promettre que s'ils le faisaient, lui même viendrait se remettre comme ôtage au nom de tout son parti aux mains de la reine. Bientôt il fut sommé, le 27 juin, de tenir cette parole, car les triumvirs avaient quitté la cour. En effet il se rendit à Talsy auprès de la reine ; là il apprit que les Guise, le connétable et Saint-André étaient à Châteaudun, mais il put bientôt se convaincre qu'ils étaient toujours en correspondance avec Catherine, et que

[1] La Noue, t. XLVII, c. 3, p. 93. — Th. de Bèze, l. VI. p. 76. — D'Aubigné, t. III. c. 5, p. 139. — La Poplinière. Hist. de France, t. VIII, p. 317, éd. f. 1581. — De Thou, l. XXX, p. 161. — Davila, l. III, p. 97.

[2] D'Aubigné. t. III, c. 5, p. 140.

celle-ci, loin de revenir à lui, comme il s'en était flatté, ne se conduisait plus que par leurs conseils [1].

Les protestants eurent alors amplement lieu de se repentir d'avoir adopté le langage de déception si commun dans les guerres civiles, d'avoir toujours répété que la reine et le roi étaient captifs des catholiques, d'avoir réclamé pour eux-mêmes le titre de leurs vrais serviteurs, d'avoir promis de leur obéir, et de s'être engagés sous des conditions qu'ils croyaient que leurs adversaires ne réaliseraient jamais. La reine, laissée à elle-même, loin de songer à favoriser la réforme, avait reconnu que le parti catholique était le plus fort, et que c'était celui qu'il lui convenait de s'associer : loin de vouloir maintenir l'édit de janvier, elle ne voulait plus permettre nulle part l'exercice de la religion réformée ; elle promettait seulement aux chefs qu'on ne les troublerait point dans leurs maisons et dans le secret de leur conscience ; et lorsque Condé déclara qu'il aimerait mieux sortir du royaume que de renoncer à l'exercice de sa religion, elle accueillit avec empressement cette ouverture, et elle promit de recevoir le lendemain 29 juin, à Baugency, les chefs protestants qui viendraient prendre de derniers arrangements pour leur départ de France. En effet, l'amiral, Dandelot, la Rochefoucault, le prince de Portian, Rohan, Genlis, Grammont, Soubise, Piennes, s'y présentèrent après dîner ; mais ils étaient si bien accompagnés, que s'ils avaient voulu ils auraient été les maîtres. La reine les reçut très-gracieusement ; mais lorsqu'ils furent instruits des seules conditions qui leur étaient offertes, ils déclarèrent que c'était pour obtenir l'exécution de l'édit de janvier qu'ils avaient pris les armes, et qu'ils ne les poseraient qu'à cette condition. Ils demandèrent en même temps au prince de Condé de s'en retourner avec eux, ce à quoi la reine ne s'opposa pas. Le lendemain 30 juin la reine alla rejoindre les triumvirs à Châteaudun, puis le roi à Melun [2].

De retour au milieu du camp protestant, Coligny insista alors, comme il l'avait fait déjà à plusieurs reprises, sur la nécessité d'agir avec vigueur, et de relever la confiance de leur parti par quelque action d'éclat. Il fut cru cette fois, et les huguenots résolurent de surprendre le roi de Navarre dans la nuit du 1[er] au 2 juillet. Ils firent revêtir à

[1] Bèze, l. VI, p. 92. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 141. — La Poplinière, l. VIII, f. 323.

[2] *Ibid.*, p. 95. — De Thou, l. XXX, p. 168. — Castelnau, l. III, c. 11, p. 97. — Davila, l. III, p. 102.

tous leurs soldats des chemises blanches par-dessus leurs armes, pour se reconnaître dans l'obscurité, et ils partirent en quatre divisions de la Ferté-Alais; mais ils s'égarèrent dans la nuit, et ils n'arrivèrent en vue du camp des catholiques qu'au point du jour. Damville, qui commandait les postes avancés de ceux-ci, donna par un coup de canon l'annonce de l'approche des ennemis, et Condé, trouvant sous les armes ceux qu'il comptait surprendre, se retira sans avoir combattu. Dans les jours qui suivirent, le prince reprit Baugency, qu'il avait volontairement livré au roi de Navarre pendant les négociations; mais dans le même temps les catholiques détachèrent de leur armée une division qui soumit successivement Blois, Tours, Angers et Saumur. Lorsque la nouvelle en fut portée à Orléans, où Condé était revenu avec son armée, elle y jeta un grand découragement. On y apprenait en même temps que les troupes que les catholiques avaient fait lever en Allemagne et en Suisse commençaient à entrer en France, tandis qu'une partie des gentilshommes huguenots se dégoûtaient de la guerre et se retiraient sans congé. Les uns alléguaient pour prétexte les fautes que leurs chefs avaient commises, les autres l'épuisement de leur bourse ou le danger où restait leur famille, ou des scrupules qui leur étaient survenus. Les ministres qui formaient le conseil de la religion commencèrent par convier toute la noblesse à un sermon à l'église de Sainte-Croix, où le plus éloquent d'entre eux prêcha sur la légitimité de leur querelle et sur l'obligation de chaque fidèle à persévérer; mais comme ce sermon n'arrêtait point les désertions, le conseil, présidé par le prince, arrêta « que qui s'en voudroit aller s'en allât, regardant » cependant comme il répondroit de son parjure devant Dieu. » En même temps « il fut convenu, dit Th. de Bèze, que Soubise se ren- » droit à Lyon, la Rochefoucault en Saintonge, et Duras en Guienne, » pour recueillir et amener nouvelles forces en toute diligence; qu'Yvoy » seroit confirmé en son gouvernement de Bourges et de Berry; Bri- » quemault iroit en Normandie et en Angleterre pour solliciter des » secours d'hommes et d'argent; le prince de Portian en Champagne » pour le même effet; Dandelot en Allemagne pour hâter et amener » le secours; ne faisant plus le conseil du prince aucun scrupule d'ap- » peler les étrangers, puisque le triumvirat avoit commencé le pre- » mier de ce faire. Cependant le prince, avec tous les autres seigneurs » et gentilshommes, et vingt-deux enseignes de gens de pied, demeu- » reroit avec l'amiral pour la garde de la ville d'Orléans, qu'ils com

» menceroient de fortifier de ravelins et autres défenses nécessaires [1]. »

La reine et le roi de Navarre avaient constamment rendu compte au parlement de Paris de leurs négociations avec les huguenots; pendant leur durée, cette compagnie avait autorisé le prévôt des marchands et échevins à lever des troupes; elle s'était engagée à contribuer à leur entretien, et elle avait chassé de la ville tous ceux dont la religion lui était suspecte, sous peine de les traiter en rebelles. Lorsque les hostilités eurent commencé, elle déclara les huguenots proscrits, et exhorta tous les catholiques à s'armer dans les villages et à leur courir sus. Chaque dimanche les curés lisaient cet arrêt au prône à leurs paroissiens. Alors on put se convaincre que si la noblesse et la bourgeoisie avaient embrassé la réforme, la grande masse des paysans était demeurée fidèle à l'ancien culte : des moines se mirent à leur tête, et des troupes forcenées commencèrent à courir les campagnes; elles attaquèrent les châteaux, et elles commirent chaque jour des actes de la plus horrible férocité [2].

Dans les premiers jours des troubles, les protestants avaient montré du respect pour la discipline et l'ordre public : ils saisissaient, il est vrai, pour les frais de la guerre, soit l'argent du roi dans les coffres des receveurs, soit l'argenterie des églises; mais ils en faisaient dresser l'inventaire par des officiers publics, et ils en donnaient des reçus. Bientôt toutefois des fanatiques s'exhortèrent les uns les autres, dans le langage de l'Ancien Testament, à détruire l'idolâtrie : ils commencèrent alors à briser les images, à profaner les autels et à traîner dans la boue les ornements d'église. Ce furent ces outrages qui excitèrent surtout la fureur des paysans catholiques. Ceux-ci croyaient venger Dieu lorsqu'ils livraient les huguenots, et de préférence leurs ministres, à des tourments prolongés avant de les faire mourir. Les hommes en état de combattre ne périssaient pas seuls; les vieillards, les femmes, les enfants, étaient égorgés ou jetés dans les rivières; à leur tour les protestants se croyaient autorisés à exercer des représailles, et des scènes épouvantables de férocité se répétaient dans toutes les villes. L'Anjou, la Touraine et le Vendômois, furent les provinces où ces atrocités se renouvelèrent le plus souvent, ou du moins celles où elles

[1] Théod. de Bèze, l. VI, p. 101. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 142. — La Poplinière, l. VIII, f. 325. — De Thou, l. XXX, p. 189.

[2] Mém. de Condé, t. III, extrait des reg. du Parlement, p. 447, 454, 462, 544. — De Thou, l. XXX, p. 170. — Bèze, l. VII, p. 582.

causèrent le plus d'effroi parce que les nouvelles en étaient plus rapidement portées aux deux armées. Le poëte Ronsard, qui était gentilhomme du Vendômois et en même temps curé d'Évailles, se mit alors à la tête d'une troupe de gentilshommes pour tâcher de contenir les paysans forcenés et rétablir quelque ordre dans le pays, tout en s'efforçant d'en expulser les huguenots. Il était alors âgé de trente-huit ans, et au faîte de cette gloire de rénovateur de la poésie française que tous ses contemporains lui avaient déférée, mais que la postérité n'a point voulu confirmer[1].

Le duc de Montpensier avait été chargé par le roi de Navarre de chasser les huguenots des villes de la Loire. Ce duc avait paru d'abord favorable à la réforme pendant la vie de sa femme, qui était elle-même zélée protestante; mais la duchesse, qui était aussi l'amie et la confidente de Catherine de Médicis, était morte le 28 août 1561 [2], et dès lors son mari n'avait plus cherché d'autre religion que celles qui pourrait augmenter sa faveur à la cour; aussi il fit oublier sa modération passée par d'épouvantables rigueurs. Il s'empara, au commencement de juillet, de Blois et de Tours, où les hugenots ne firent presque point de résistance. Ils furent cependant pour la plupart égorgés ou jetés dans la rivière, par des bandes que conduisait Antoine du Plessis de Richelieu, moine défroqué qui s'était fait capitaine d'infanterie. Dès le 5 mai Puygaillard, lieutenant de Montpensier, s'était rendu maître d'Angers. Gaspard de Schomberg, gentilhomme allemand, qui y était venu pour faire ses études, y commença sa réputation militaire par la belle défense qu'il fit contre lui, à la tête des protestants d'Angers. Les cruautés commises envers les huguenots dans cette ville se renouvelèrent encore à Rochefort, au Pont-de-Cé, à Craon, et dans tout l'Anjou, la Touraine et le Maine. Les protestants du Mans, au nombre de huit cents hommes sous les armes, évacuèrent cette ville le 12 juillet; mais leur retraite ne rendit point la paix à leur patrie: l'évêque ayant levé une bande de cinq cents soldats, attaqua l'un après l'autre tous ceux qu'il soupçonnait, ou d'avoir favorisé la réforme, ou d'avoir montré quelque bienveillance aux réformés; et tandis qu'il les forçait à racheter leur vie, il obligeait en même temps les catholiques à contri-

[1] De Thou, l. XXX, p. 171. — D'Aubigné. l. III, c. 6, p. 145. — Bèze, l. VII, p. 538.

[2] La Place, l. VI, f. 215.

buer largement pour entretenir les soldats qu'il conduisait à cette guerre sainte [1].

Quoique les triumvirs fussent avertis que le prince de Condé avait été obligé de donner congé de se retirer à une partie des religionnaires qui s'étaient d'abord enfermés avec lui à Orléans, ils ne jugèrent point qu'ils fussent encore en état d'attaquer cette ville; aussi, à mesure que de nouveaux soldats venaient se ranger sous leurs étendards, ils les envoyaient dans les provinces. Saint-André se chargea d'aller chasser les huguenots du Poitou, et le duc de Nemours du Berri. L'édit de janvier avait été publié à Poitiers, et il y avait été observé en paix pendant les premiers mois de l'année, jusqu'au 13 avril, qu'on y reçut les manifestes du prince de Condé, qui s'était rendu maître d'Orléans. Le comte du Lude était gouverneur de Poitou, et zélé catholique; mais le maire de Poitiers, Jacques Hébert, était huguenot, et la plus grande partie de la bourgeoisie appartenait à la nouvelle religion : le conseil municipal s'étant assemblé convint de maintenir la ville dans une sorte de neutralité; de préposer deux capitaines, l'un catholique, l'autre protestant, à la garde des portes, et d'accorder le passage à tous les partis également. Pineau, commandant du château, qui se disait huguenot, s'engagea aussi à la neutralité. Mais les grands seigneurs du midi, qui venaient rejoindre Condé avec des troupes de huguenots, la Rochefoucault, Grammont, Duras, traversant successivement Poitiers, y nourrissaient la fermentation parmi les protestants; des écoliers, des enfants, commencèrent à crier à l'idolâtrie, à abattre des images et des croix, à démolir des chapelles. Leurs pères les exhortaient à demeurer tranquilles, et cependant les laissaient faire, persuadés que c'était l'œuvre de Dieu; bientôt la profanation fut universelle : une image miraculeuse de la Vierge, un crucifix de Saint Hilaire, une image de sainte Radegonde, qui étaient en vénération dans tout le Poitou, furent brûlés avec outrage; les reliquaires, les trésors des églises, furent fondus, après qu'on en eut détourné une grande partie. Du Lude, irrité, s'était retiré à Niort, où il rassemblait des compagnies de gendarmerie, menaçant les protestants de ses vengeances. Sainte-Gemme, gentilhomme poitevin, avait pris le 22 mai le commandement de Poitiers au nom du prince de Condé. Cependant l'inquiétude commençait à remplacer la première confiance des religionnaires; au lieu de

[1] De Thou, l. XXX, p. 176. — Bèze, l. VII, p. 514. 582. — La Poplinière, l. VIII, f. 308, 309.

gentilshommes accourant du midi pour se ranger sous l'étendard de Condé, on ne voyait plus passer à Poitiers que des gentilshommes qui s'en retournaient dans leurs provinces, ayant perdu leurs chevaux, leur argent, et accusant leurs chefs d'avoir mal conduit leurs affaires. Pineau, qui tenait le château, n'avait point voulu laisser toucher à l'argent du roi, qui y était conservé; il ne voulait point obéir à Sainte-Gemme, il se disait toujours neutre; mais on commençait à pressentir qu'il serait du parti le plus fort. Enfin, le 12 juillet, le comte du Villars, envoyé par Saint-André, somma Poitiers d'ouvrir ses portes au nom du roi et du roi de Navarre. Quoiqu'il fût entré successivement dans la ville beaucoup de compagnies de huguenots, réfugiés d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours et de Chinon, déjà occupés par les catholiques, il n'y avait point assez de monde pour défendre une si grande cité. Il n'y eut cependant que des escarmouches peu importantes jusqu'au 1er août, que Saint-André arriva au camp de Villars et fit donner l'assaut. Les huguenots les repoussaient avec courage, lorsque tout à coup Pineau, qui venait encore de protester de sa neutralité, ouvrit contre eux tout le feu des batteries du château, et les prenant par derrière les força d'abandonner la porte et les remparts; la ville fut prise d'assaut. Saint-André fit pendre le maire, quelques bourgeois, quelques ministres, et abandonna pendant huit jours Poitiers et tout le pays environnant au pillage; après quoi, le 12 août, il mena toutes ses forces au camp du roi devant Bourges [1].

Dans la ville de Bourges, les deux religions se trouvaient à peu près balancées. Cependant comme les plus riches bourgeois avaient embrassé le protestantisme, le maire et les trente-deux échevins favorisaient cette religion. Le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur du Berri, et son lieutenant Monterud, avaient, jusqu'au massacre de Vassy, passé aussi pour favorables à la réforme. En effet, non-seulement l'édit de janvier avait été exécuté sans résistance, on avait même permis aux huguenots de tenir leur prêche dans la ville, auprès des Carmes. D'autre part, presque toute la noblesse du Berri était catholique, et la grosse tour de Bourges était entre les mains des catholiques, que commandait le bailli du Berri. D'après les exhortations du prince de Condé lui-même, la ville se conserva dans une sorte de neutralité, jusqu'au 27 mai, qu'il y envoya le comte de Montgommery avec cent vingt chevaux pour la

[1] Théod. de Bèze, l. VII, p. 600-609. — De Thou, l. XXX, p. 197. — Davila, l. III, p. 106. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 145.

réduire au pouvoir des protestants. En entrant dans la ville, cette troupe entonna le psaume 124 : « Or peut bien dire Israël en ce jour. » C'était un cri de délivrance auquel tous les huguenots répondirent. Les catholiques furent désarmés ; plus de mille coups d'arquebuse furent tirés contre le portail Saint-Étienne, parce qu'il était revêtu de figures sculptées. Une image sacrée de Notre-Dame de Selles fut promenée dans la ville avec de grandes huées et ensuite brûlée. La garnison de la tour de Bourges, épouvantée, la livra aux huguenots ; les petites villes du Berri, Issoudun, Vierzon, et Mun, offrirent de se rendre, encore que les huguenots y fussent en minorité. Mais Montgommery n'était point assez fort pour garder ses conquêtes ; il recueillit tout l'argent qui était entre les mains des receveurs du roi, et tout celui des églises, et il le rapporta au prince à Orléans.

Lorsque le prince se vit obligé, au mois de juillet, de renvoyer les principaux seigneurs de son parti dans leurs provinces pour y chercher du renfort, il dépêcha Yvoy, frère du sieur de Genlis, à Bourges, en le chargeant de prendre la défense de cette ville avec deux mille hommes de pied répartis en onze compagnies. Yvoy fit réparer les murailles, ramassa des armes et des vivres, et se prépara pour soutenir un siége ; mais ses troupes, mal payées, étaient fort à charge aux bourgeois. Elles firent des excursions dans le Berri, pour piller les petites villes de Mun, de Vierzon, d'Issoudun, ou les châteaux de Saint-Florent et du Coudrai : cependant les gentilshommes du Berri, soulevant les paysans, attaquaient et massacraient les huguenots toutes les fois qu'ils les rencontraient en nombre inférieur. Yvoy, qui laissait vivre sa troupe de pillage, n'avait bientôt pu y maintenir aucune discipline ; il n'était pas lui-même à l'abri du soupçon d'avoir détourné une partie du butin. Ses soldats se soulevèrent à plusieurs reprises contre lui. Aussi lorsque, le 18 août, l'armée royale du duc de Nemours, que Saint-André était venu joindre, se présenta devant Bourges, Yvoy ne lui opposa point une résistance proportionnée à ce qu'on attendait de lui. Le roi de Navarre, la reine et le jeune roi étaient arrivés successivement au camp devant Bourges, où l'on comptait quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux. Yvoy capitula le 31 août, et leur livra la ville. Il avait réservé pour les huguenots la liberté de conscience, et pour lui-même la faculté de rejoindre le prince de Condé. Mais la capitulation ne fut point respectée ; les protestants furent chassés de leurs maisons et leurs biens livrés au pillage. Une partie de la garnison s'enrôla sous les

drapeaux du duc de Guise, et Yvoy, dénoncé par son propre frère, ne fut point reçu dans Orléans [1].

L'Angoumois, la Saintonge et le pays d'Aunis, étaient parmi les provinces de France celles où les protestants se trouvaient en plus grand nombre. C'était à Angoulême que le comte de la Rochefoucault avait rassemblé la troupe de gentilshommes huguenots avec laquelle il partit le 8 avril pour aller joindre le prince de Condé son beau-frère. Sur son invitation, toute la noblesse protestante de Saintonge s'était rassemblée à Saint-Jean d'Angely, d'où elle s'était ensuite dirigée vers Orléans. Malgré le départ de ces deux troupes, Angoulême, Saintes, Cognac, Saint-Jean d'Angely, Pons, Châteauneuf et les îles de Ré et d'Oléron, étaient demeurées au pouvoir des huguenots. La ville de la Rochelle était aussi tout entière protestante ; mais elle ne voulut point alors prendre part à la guerre, pour ne pas compromettre ses priviléges. Toutefois de Martron, oncle de la Rochefoucault, mais zélé catholique, se mit dans ces provinces à la tête du parti du triumvirat, et il n'eut pas de peine à soulever les campagnards, révoltés des profanations qu'ils voyaient commettre aux huguenots partout où ceux-ci étaient les plus forts. La guerre entre les deux partis se prolongea du mois d'avril au mois d'août ; et elle fut signalée moins par des faits d'armes que par des actes de férocité contre des voyageurs ou des soldats isolés, contre des femmes ou contre des ministres. Mais la nouvelle de la prise de Poitiers répandit la terreur dans toute la province. Angoulême, dès la première sommation, se rendit le 4 août au sieur de Sansac, qui s'unit à de Martron pour rançonner la ville et traiter les huguenots avec la dernière rigueur. Pons et Cognac se rendirent ensuite. Saint-Jean d'Angely fut pris par les catholiques le 25 septembre. Saintes, Marenne, Oléron, succombèrent plus tard, et les Rochelois eux-mêmes furent contraints d'admettre une garnison que leur envoya le duc de Montpensier, et de renoncer à l'exercice de la religion réformée [2].

Dans chacune des provinces du royaume, les deux religions étaient également aux prises ; les mêmes scènes d'horreur se répétaient, et le détail en remplit les historiens du temps. Mais il est bien difficile de mettre quelque ordre, de répandre quelque lumière sur de petits combats qui se renouvelaient dans chaque ville, dans chaque village. En

[1] Théod. de Bèze, l. VII, p. 484-504. — De Thou, l. XXX, p. 199. — Castelnau, l. III, c. 11, p. 99. — D'Aubigné, l. III. c. 10, p. 156.

[2] *Ibid.*, l. IX, p. 813-834. — De Thou, l. XXX, p. 202.

général, cependant, les événements se succédaient toujours dans le même ordre. L'édit de janvier avait procuré aux protestants la liberté de s'assembler ; ils avaient ainsi reconnu leur force. Ils s'étaient crus supérieurs à leurs adversaires ; et lorsque le prince de Condé s'était emparé d'Orléans, ils s'étaient presque partout assemblés tumultuairement en avril ou en mai ; ils s'étaient rendus maîtres des villes et de leurs temples, et s'animant à détruire ce qu'ils nommaient les symboles de l'idolâtrie, ils avaient profané les autels, et traîné les images et les reliques dans la boue. Ces outrages avaient presque partout soulevé contre eux la populace et les paysans. Dans les mois de juillet et d'août, ils avaient été attaqués par des insurrections ; et lorsqu'ils étaient tombés entre les mains de leurs ennemis, ils avaient été égorgés sans pitié. Telle fut à peu près l'histoire de Meaux, où les protestants s'étaient multipliés dès le temps de l'évêque Guillaume Briçonnet. Les images y furent profanées à la fin de juin ; un édit du parlement, du 13 juillet, déclara ceux qui avaient commis cette profanation coupables de lèse-majesté ; Joachim, frère de Blaise de Montluc, entra de force dans Meaux le 23 juillet, et les protestants fugitifs furent presque tous massacrés au mois d'août par les paysans de la Brie [1].

Les protestants avaient joui en Champagne de quelque faveur, soit par la protection de Jean Antoine Caraccioli, évêque de Châlons, qui avait embrassé la réforme, soit par celle du duc de Nevers, gouverneur de la province et fils d'une sœur du prince de Condé, qui faisait profession de la religion protestante. L'édit de janvier y avait été publié sans opposition ; le culte se pratiquait hors des villes ; mais on avait vu jusqu'à six ou sept mille personnes de la ville de Troyes communier à Pâques des mains du ministre. Châlons, Bar-sur-Seine et Reims avaient également des églises nombreuses. Le prince de Portian, qui avait ses terres en Champagne, y avait rassemblé les gentilshommes huguenots, qu'il conduisit au prince de Condé. Le duc de Nevers avait aussi rassemblé une troupe nombreuse dans le même but ; mais lorsqu'il vit le roi de Navarre embrasser le parti catholique, il fut ébranlé. Ses confidents, hommes ambitieux et adonnés au plaisir, lui persuadèrent de ne point se compromettre. On le vit faiblir successivement, et abandonner ceux qu'il avait protégés et qu'il avait aussi préservés de tout excès. D'autre part, les Guise, qui avaient de grandes possessions en

[1] De Thou, l. XXXI, p. 207. — Th. de Bèze, l. VII, p. 350.

Champagne, y ranimaient le fanatisme. Bussy d'Amboise, Desbordes, Vigenaire, que le duc de Guise fit élever au commandement de Châlons et de Troyes, prirent à tâche de soulever la populace contre les protestants; partout la réaction fut terrible. Ralet, procureur du roi à Bar-sur-Seine, fit pendre son propre fils qu'il trouva parmi les huguenots. Le baron de Cerny poignarda de sa main Saint-Étienne, son parent, qui s'était mis à la tête des protestants du Rémois. Bussy d'Amboise surprit dans une auberge, près de Troyes, le duc de Lunebourg, qui venait joindre les protestants; il tua six hommes de sa suite, et le blessa lui-même mortellement. On vit des catholiques éventrer des petits enfants pour manger leur cœur. Les hommes qui résistaient étaient pendus; beaucoup de femmes furent violées et jetées ensuite dans la rivière. Ceux des protestants qui se soumettaient devaient faire de nouveau leur mariage et rebaptiser leurs enfants par un prêtre catholique [1].

Sur la Loire et l'Allier, à Gien, à Cosne, à Châtillon, à la Charité, à Nevers et à Moulins, les protestants furent d'abord les plus forts; mais ils furent aussi les premiers appelés à envoyer des secours à Orléans, et ils se trouvèrent les plus faibles lorsque les gentilshommes catholiques du voisinage, conduits par Lafayette, gouverneur du Nivernais, et par le grand bailli d'Auvergne, vinrent les attaquer. Le grand bailli entra le 20 mai dans la Charité par capitulation; mais il se fit ensuite rendre par menaces le traité qu'il avait signé, et il commença à piller la ville, et lever des contributions sur les riches marchands. Lafayette, qui arriva ensuite, fit proclamer à son de trompe que quiconque ne se trouverait pas en son rang à la procession de la Saint-Jean serait pendu. Il fit en même temps charger des charrettes de tous les ustensiles de fer qu'il pillait à la Charité, pour les faire conduire à sa maison d'Auvergne. Ligonde et Montaré, qui le remplacèrent, se signalèrent dans toute la province par leur férocité [2].

Le duc d'Aumale était gouverneur de Bourgogne, et son lieutenant dans la province était Gaspard de Saulx-Tavannes : tous deux étaient d'ardents persécuteurs. Ils repoussèrent l'édit de janvier de concert avec le parlement de Dijon, qui regardait la tolérance comme le bouleversement des lois. Ils prétendirent qu'il n'y avait point de protestants en Bourgogne, quoique l'église seule de Dijon comptât plus de deux mille

[1] Théod. de Bèze, l. VII, p. 370-396. — De Thou, l. XXXI, p. 208, 210.
[2] *Ibid.*, p. 426-483. — De Thou, l. XXXI, p. 211.

fidèles, et ils obtinrent un ordre de la reine d'interdire tout culte hérétique à Dijon et dans toutes les villes frontières. Plus tard, cependant, la reine, s'étant livrée aux Châtillon, écrivit de nouveau à Tavannes de protéger en Bourgogne la liberté de conscience. Celui-ci raconte « qu'il recevoit diverses dépêches de la cour : celles de MM. de Guise » portoient qu'il falloit tout tuer, et la reine tout sauver... Tavannes, » en réponse, se plaignit des différentes dépêches et commandements, » favorisant et soudain disgraciant les huguenots; il admonesta Leurs » Majestés de parler franc, avec promesse de les faire obéir en son » gouvernement, et d'y exalter le parti qu'il plairoit [1]. » Mais lorsque la reine eut été enlevée par les triumvirs, il n'y eut plus de doute dans ses dépêches, et plus d'hésitation dans l'accomplissement des ordres de persécution donnés à Tavannes. Cependant Bèze lui rend cet honneur, ainsi qu'à Villefrancon, son lieutenant, « d'avoir plutôt vidé les bourses » que coupé les gorges [2]. » Il effrayait, il poursuivait les huguenots, mais c'était surtout pour les forcer à se racheter. Il en chassa plus de deux mille de la ville seule de Dijon; il traita avec la même rigueur ceux d'Is-sur-Tille, d'Auxone et de Beaune; il les ruina par des contributions; il fit même publier à son de trompe, le 7 juillet, un ordre à tous les paysans « de prendre les armes, et courir sus aux rebelles, » ajoutant qu'on n'eût à recevoir, loger, aider de boire ni de manger, » les expulsés des villes;... qu'on eût à tuer et massacrer tous ceux » qui s'assembleroient pour prier ailleurs qu'aux temples de l'église » romaine. » Mais comme les huguenots de Bourgogne n'avaient point offensé la populace par leur triomphe, ils n'eurent pas non plus à éprouver ses fureurs. Il y eut seulement quelques massacres à Auxerre, tandis que Châlons-sur-Saône, Autun, et plus tard Mâcon, enlevés de vive force par Tavannes aux huguenots, furent pillés par ses soldats [3].

Quelle que fût la souffrance du reste de la France, c'étaient encore les provinces du midi que la guerre civile ravageait avec le plus de fureur. Les deux religions s'y trouvaient plus également balancées en forces; les caractères s'y montraient plus impétueux et plus irascibles, et les chefs des deux partis déployaient en même temps plus de talent et plus de férocité. La reine Catherine paraît avoir eu d'avance le sentiment du danger de cette exaltation méridionale, et avoir choisi pour

[1] Mém. de Tavannes, t. XXVI, c. 17, p. 66.
[2] Bèze, l. XV, p. 398.
[3] *Ibid.*, p. 391. — Tavannes, t. XXVII, p. 79. — De Thou, l. XXXI, p. 213.

la calmer des commissaires qu'elle chargeait d'y porter l'édit de janvier, et de le faire accepter. Elle avait donné au comte de Crussol, qui était presque ouvertement protestant, la commission de faire exécuter l'édit dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Elle avait destiné une mission semblable au prince de Condé dans la Guienne, gouvernement qui appartenait au roi de Navarre; mais Condé, à l'approche des troubles, n'avait pas voulu s'éloigner de Paris : alors Catherine avait donné la même commission à Blaise de Montluc, qu'elle avait associé pour cela à Burie, lieutenant général de la province, qui avait toujours favorisé les réformés, et à deux membres du grand conseil qui faisaient ouvertement profession de la réforme. Il est probable que Catherine supposait à Montluc les mêmes opinions qu'à son frère l'évêque de Valence, dont elle suivait alors les conseils; mais Montluc, qui ne connaissait que la guerre, haïssait la réforme comme une insubordination.

Le midi de la France était peuplé de grandes villes commerçantes, qui toutes avaient de grands priviléges municipaux, et se gouvernaient presque comme des républiques ; il était représenté en même temps par des états provinciaux, qui se tenaient régulièrement, surtout en Languedoc ; mais aussi, quoique avec moins de solennité, en Dauphiné, en Guienne et en Provence : aussi il semblait animé d'un esprit beaucoup plus républicain, beaucoup plus indépendant que le nord. Les rois n'avaient jamais visité ces provinces du midi qu'en passant, et presque comme des pays de conquête. On aurait dit qu'elles ne faisaient point réellement partie de la France. Les peuples de la langue d'oc, différant de langage et de mœurs, et toujours soumis à la législation romaine, par opposition aux pays de coutumes, se souvenaient encore de leur ancienne hostilité contre les Francs barbares, qui les avaient envahis autrefois. Cette grande ligne de démarcation paraît avoir contribué à rendre tous les méridionaux plus empressés à admettre la réforme ; ils se souciaient beaucoup moins de se conformer aux opinions d'une cour qui leur était tout à fait étrangère. Ils portaient dans leur religion les mêmes sentiments d'indépendance et d'attachement à leurs priviléges, qui signalaient leur politique; ils avaient été favorisés aussi par l'influence des gouverneurs de province, du roi de Navarre, en Guienne, du connétable de Montmorency, en Languedoc, qui, jusqu'à la fin du règne de François II, avaient passé pour favorables aux huguenots. Mais si la réforme avait fait parmi eux des

progrès rapides, si une moitié peut-être de la population l'avait embrassée, le caractère plus impétueux, plus violent des méridionaux s'était manifesté dans l'une et l'autre secte, et le triomphe, ou des protestants, ou des catholiques, s'était signalé par des outrages plus offensants que dans le nord.

Durant l'année 1561, mais surtout dans l'intervalle entre l'édit de juillet et l'édit de janvier, le midi avait été livré à des convulsions continuelles. Dans presque toutes les villes du Languedoc, les protestants se trouvant en majorité, s'étaient mis, à main armée, en possession des principales églises. Ils s'étaient encouragés par les dénonciations de l'Ancien Testament contre l'idolâtrie; et répétant qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils avaient détruit les images, les habits sacerdotaux, et tous les ornements d'église; ils avaient traîné dans la boue, ou brûlé sur la place publique, les reliques, les ciboires, les hosties, et dansé souvent autour des flammes, avec les cris les plus insultants pour les catholiques. A Montauban, à Castres, à Béziers, à Nîmes, et à Montpellier, où ils étaient de beaucoup les plus forts, ils n'avaient plus permis l'exercice d'aucun culte catholique; ils avaient arraché les religieuses de leurs couvents, ils les avaient conduites de force au prêche, et ils en avaient engagé plusieurs à se marier. Au contraire, à Castelnaudary et à Carcassonne, les catholiques s'étant trouvés les plus forts, avaient massacré les huguenots, avec toutes les circonstances les plus atroces. Plusieurs contrées montueuses, le comté de Foix, avec les deux villes de Foix et de Pamiers, le Rouergue, le Gévaudan, les Cévennes, étaient presque absolument convertis au protestantisme, et ne s'étaient pas montrés moins intolérants. Les paysans des plaines étaient plus généralement demeurés catholiques. Dans la capitale de la province, à Toulouse, le parlement était papiste et intolérant, et il avait pour lui une partie de la bourgeoisie et une grande majorité de la populace. Le plus grand nombre des capitouls et le reste de la population étaient protestants, et ils compensaient l'infériorité de leur nombre par leur zèle et leur fanatisme [1].

Dans la Guienne, le parlement de Bordeaux était de même dévoué aux papistes, et intolérant par principes; mais la grande majorité de la bourgeoisie, comme celle de la noblesse du voisinage, était huguenote, et la populace n'avait pas encore manifesté sa préférence. Dans

[1] *Voyez* tout le livre X de Bèze, t. III, p. 1-214. — Hist. de Languedoc, t. V, l. XXXVIII, p. 197-213.

les villes d'Agen, de Nérac, de Marmande, de Villeneuve et de Bergerac, les huguenots étaient assez nombreux pour avoir interdit l'ancien culte [1].

En Dauphiné, le parlement de Grenoble était papiste aussi, mais cependant plus modéré. Les deux religions se balançaient assez également à Grenoble; les huguenots étaient les maîtres à Valence, à Montélimart, et dans toute la région des hautes Alpes. Dans toute la province ils paraissaient en nombre supérieur aux catholiques. En Provence, au contraire, ils étaient partout en infériorité, si ce n'est dans les districts occupés par les anciens vaudois et les basses Alpes. Enfin dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, ils balançaient à peu près le nombre des catholiques, et dans la ville de Lyon ils avaient l'avantage de la richesse bien plus encore que celui du nombre [2].

C'était à la fin de l'année 1561 que les protestants d'Agen se sentant les plus forts, s'étaient emparés des églises, et avaient profané les autels et les images. Ils en avaient agi de même à la Penne, à Villeneuve en Agénois et à Condom; ils avaient au contraire été expulsés de Moissac, de la Réole, de Grenade. A Cahors on comptait beaucoup de protestants dans l'université, très-peu parmi le peuple. L'évêque Pierre Bertrandi, frère du cardinal de Sens, qui avait été garde des sceaux, ayant soulevé la populace, les protestants furent attaqués le 16 novembre 1561, pendant qu'ils étaient au prêche, et tous égorgés. Peu de jours après, le 22 novembre, le seigneur de Fumel, ardent catholique, fut attaqué dans son château, non loin de Cahors, par ses vassaux, qui étaient protestants, et massacré avec des circonstances atroces. Ces violences réciproques avaient aigri les esprits, lorsque Blaise de Montluc arriva dans la province le 22 janvier 1562 [3].

Montluc, que la reine avait choisi comme un homme prompt et hardi, qui saurait se faire obéir, et qui n'était gêné par des scrupules ni religieux, ni d'aucune autre espèce, avait la commission de réprimer tous les attentats contre la paix, de faire cesser toutes les injures réciproques, et d'obliger les hommes des deux religions à vivre en harmonie les uns avec les autres. Mais il semble qu'il avait auparavant été

[1] Th. de Bèze. t. II, l. IX, p. 752.

[2] *Ibid.*, l. XI sur Lyon; l. XII, sur Grenoble: et l. XIII, sur la Provence.

[3] De Thou, t. XXXII, p. 283, 285. — Montluc, t. XXIV, l. V, p. 191. — Bèze, t. II, l. IX, p. 752.

pratiqué par des agents du triumvirat, qui étaient déjà d'intelligence avec Philippe II d'Espagne; que ceux-ci lui avaient fait espérer l'investiture du comté d'Armagnac, s'il voulait les servir, et que l'un des projets qui lui avaient été suggérés, était d'enlever Jeanne d'Albret avec ses enfants, pour les livrer au roi d'Espagne, et lui faciliter ainsi la conquête de la basse Navarre [1]. S'occupant fort peu de religion, il ne connaissait que la guerre, l'obéissance militaire, et le bourreau comme moyen de l'obtenir. Les protestants étaient à ses yeux des rebelles; il voyait bien que la reine s'était momentanément rapprochée d'eux, et que l'édit de janvier leur accordait la liberté de s'assembler; mais il croyait qu'on devait se hâter de révoquer des concessions faites à la peur; et dès que les triumvirs se furent rendus maîtres de la reine et du roi, sa correspondance avec la cour le confirma dans cette opinion : son impétuosité entraîna son collègue Burie, qui jusqu'alors avait passé pour tolérant, si ce n'est même pour huguenot; ses talents, son ambition et la force de sa volonté le mirent à la tête de tout le parti catholique, aussi bien dans le Languedoc que dans la Guienne. Il avait engagé deux bourreaux à son service, qu'on appelait ses laquais. Par eux il faisait exécuter sans jugement ceux qu'il lui plaisait de déclarer coupables. « On me mande, dit-il, que les commissaires nommés par la reine avoient dit, que puisque je faisois justice sans procédure, ils me feroient à moi-même le procès après l'avoir fait aux autres. » Mais cette menace ne l'arrêta pas : arrivé à Fumel, où il voulait venger la mort du seigneur tué par ses paysans, il raconte que, d'après ses ordres, « en un jour il en fut pendu ou mis sur la route trente ou quarante. » A Cahors, au contraire, où les commissaires du parlement de Bordeaux étaient sur le point de condamner ceux qui avaient dirigé le massacre des protestants, Montluc entra dans leur salle, et tirant à moitié l'épée hors du fourreau, il menaça de pendre de sa main les juges aux fenêtres de leur palais, s'ils ne mettaient immédiatement les prévenus en liberté. A Villefranche en Rouergue, où des huguenots étaient accusés d'avoir brisé des images, les juges assemblés persistaient à ne point vouloir les condamner. Montluc, pendant leur délibération, se fit livrer tous les prévenus, et les fit pendre par ses bourreaux aux fenêtres du palais, à l'heure même où les juges se préparaient à les acquitter [2].

[1] Observ. sur Montluc, t. XXIV, p. 450-453. — Reg. de la Planche, p. 757.
[2] Montluc, t. XXIV, l. V, p. 205, 208, 213, 227. — De Thou, l. XXXII, p. 288.

Montluc était à Faudoas dans l'Armagnac lorsqu'il reçut la nouvelle de la sédition de Toulouse : l'édit de janvier avait été publié dans cette ville le 6 février, et les protestants avaient été mis en possession de quelques églises des faubourgs; on avait pu remarquer alors qu'ils étaient bien plus nombreux qu'on ne l'avait supposé, qu'ils comptaient dans la ville de vingt à vingt-cinq mille communiauts, et que les huit capitouls leur étaient favorables. Ils avaient annoncé qu'ils célébreraient la sainte Cène le jour de Pentecôte, 17 mai; mais le parlement, prévenu par une lettre de Montluc qu'ils avaient un projet formé pour s'emparer de la ville, leur défendit de s'assembler, et leur enjoignit de faire sortir immédiatement tous les étrangers de Toulouse. Le ministre la Barelle, cordelier défroqué, homme imprudent et impétueux, qui était le chef des calvinistes, au lieu d'obéir à ces injonctions, détermina son parti à s'emparer de la maison de ville ou Capitole, ce qui fut exécuté par surprise dans la nuit du 11 au 12 mai. Le parlement de Toulouse rendit aussitôt un arrêt pour destituer les capitouls et en nommer, de sa propre autorité, de nouveaux. Il envoya des courriers à Montluc et aux capitaines de gendarmerie Terride, Bellegarde et Fourquevaux, pour leur demander d'amener à Toulouse leurs compagnies d'ordonnance, et faisant sonner le tocsin, les conseillers en robe rouge se mirent à la tête de la populace pour attaquer le Capitole [1].

La populace de Toulouse prit avec ardeur les armes pour la cause catholique; elle regardait tout enseignement littéraire comme un commencement d'hérésie : aussi ses premiers attroupements se formèrent autour des boutiques des libraires; des hommes qui ne savaient pas lire, portèrent sur les places publiques tous les livres qu'elles contenaient, et les brûlèrent tous, sans exception. La populace attaqua ensuite les maisons des protestants; toutes celles qui n'étaient pas comprises dans l'enceinte qu'ils avaient fortifiée et qui formait à peu près un tiers de la ville, furent forcées, pillées, et les habitants, quand on pouvait les atteindre, furent jetés dans la Garonne. Les protestants, qui avaient du canon à l'hôtel de ville, repoussaient toutes les attaques dirigées contre eux, et attendaient avec confiance les renforts qui leur étaient promis de Montauban et d'autres villes protestantes; ils ne savaient pas que Montluc, avec sa cavalerie, battait la campagne et ne laissait approcher personne. Les combats continuèrent dans la ville

[1] Montluc, l. V, p. 240. — Bèze, t. III, l. X, p. 11. — Hist. gén. de Languedoc, l. XXXVIII, p. 219.

pendant une semaine entière avec beaucoup de bravoure, mais aussi avec tout l'acharnement, toute la cruauté des guerres civiles. Enfin, la populace ne voyant pas d'autre moyen de réduire l'hôtel de ville, mit le feu à tout le quartier environnant, dans l'espoir que l'incendie gagnerait le Capitol. Le feu fut arrêté; mais les vivres et la poudre commencèrent à manquer aux assiégés; aussi le samedi, 16 mai, une capitulation fut offerte par eux et acceptée. Les huguenots consentirent à laisser au Capitole leurs armes et bagages, sous la promesse qu'ils pourraient se retirer en sûreté à Castres ou à Montauban. Beaucoup de malades, de femmes et de vieillards, profitèrent de la trêve pour se mettre en route la nuit même; mais les plus courageux, les plus enthousiastes, voulaient pour la dernière fois célébrer la Cène à Toulouse, le matin du dimanche, 17 mai, jour de Pentecôte. Avec une courageuse résignation, ils se rassemblèrent dans leur église pour se recommander à Dieu au moment où ils allaient quitter leurs biens et leurs maisons, et commencer leur pèlerinage dans la terre d'exil. Comme ils jugèrent plus prudent de ne pas affronter la populace ameutée, ils attendirent le soir pour se mettre en route, et passèrent la journée en prières ou à chanter des psaumes ensemble. Enfin, entre huit et neuf heures du soir, ils sortirent par la porte de Villeneuve. Mais leurs ennemis les attendaient, et, les suivant dans l'ombre, ils tombèrent sur eux dès qu'ils les virent divisés en petits détachements; dans tous les villages, le tocsin sonnait à leur approche; ils étaient sans armes; ils furent tous massacrés; trois mille personnes périrent dans cette retraite. Le lendemain, Montluc entrant dans la ville, fit poursuivre par les tribunaux ceux qui n'avaient pas péri dans les combats ou dans leur fuite au travers des champs. Le parlement de Toulouse était troublé, en même temps, par la violence de ses haines religieuses, par le ressentiment de son autorité méprisée, et par le souvenir de la peur qu'il avait éprouvée. Son acharnement se manifesta dans ses poursuites; deux cents personnes furent exécutées dans le cours de l'été; quatre cents furent condamnées à mort par contumace. Trois fois le roi, à la recommandation du chancelier de l'Hospital accorda une amnistie aux protestants de Toulouse, et trois fois le parlement refusa de l'enregistrer, et continua les supplices [1].

[1] De Thou, l. XXXII, p. 291. — Montluc, t. XXIV, l. V, p. 240-254. — Théod. de Bèze, t. III, l. X, p. 11 à 38. — Hist. Gén. de Languedoc, t. V, l. XXXVIII,

Le jour même où les protestants évacuèrent Toulouse, le cardinal Laurent Strozzi, évêque d'Alby, excita la populace catholique de Gaillac sur le Tarn à massacrer les protestants qui s'étaient assemblés pour la sainte Cène; il en périt plus de cent cinquante : lorsque la nouvelle en fut portée à Rabasteins, les protestants se soulevèrent à leur tour, et ils tuèrent tous ceux qu'ils soupçonnèrent d'avoir en quelque part au massacre de Gaillac. Limoux, ville célèbre par ses manufactures de drap fut pillée par les catholiques : Jean de Lévis de Mirepoix, qui les conduisait, conservait dans sa famille, dès le temps des guerres des Albigeois, le titre de maréchal de la foi, accordé à ses ancêtres en récompense de leur zèle pour l'inquisition. On assure qu'il gagna 406,000 francs au pillage de Limoux, où tous les genres de crimes furent permis aux soldats. Montauban, qui fut en quelque sorte la capitale des religionnaires dans le Midi, fut assiégé trois fois par les catholiques, à la fin de mai, au milieu de septembre, et le 9 octobre; ce dernier siége dura jusqu'au 15 avril et à la publication de la pacification générale. Dans aucune ville les huguenots ne montrèrent plus de valeur, plus de constance, et ne se résignèrent à de plus dures privations [1].

Dans le bas Languedoc, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, était arrivé d'Orléans, chargé par le prince de Condé de se mettre à la tête des religionnaires; il avait pris Béziers, et il était obéi dans toute la province, du pied des Pyrénées jusqu'au Rhône. Le vicomte de Joyeuse, que le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait nommé son lieutenant, lui était opposé; de fréquents combats furent livrés entre eux. Les réformés avaient convoqué à Nîmes les états de la province pour le 2 novembre; leur assemblée se prolongea jusqu'au 11, et elle déféra au comte de Crussol le gouvernement du Languedoc, en le nommant chef et conservateur du pays jusqu'à la majorité du roi. C'était le frère aîné de Beaudiné, et celui que la reine avait auparavant nommé commissaire dans les provinces du Midi : il s'était alors retiré à Uzés. Crussol accepta ce commandement, se séparant ainsi des autres courtisans qui s'étaient montrés favorables aux religionnaires tant que Catherine les avait protégés, et qui leur faisait

p. 219-223; et note 4, p. 631; Preuves, 129. — D'Aubigné, l. III, c. 4, p. 136. — La Poplinière, l. VIII, f. 311, 315.

[1] Théod. de Bèze, t. III, l. X, p. 61-136. — Histoire de Languedoc, l. XXXVIII, p. 264.

partout la guerre depuis que la reine avait changé de parti. Chacune des vingt ou trente villes du Languedoc eut alors son histoire, ses combats et ses martyrs : Montpellier, Agde, Béziers, furent assiégés à plusieurs reprises; Beaucaire fut pris et repris trois fois dans une journée ; et dans toute la vallée du Rhône les chefs protestants et catholiques demandèrent tour à tour ou offrirent leur secours aux chefs qui faisaient en même temps la guerre dans la Provence et le Dauphiné [1].

Dans ces deux provinces la guerre avait aussi commencé partout à la fois avec un égal acharnement, et un grand nombre de gentilshommes avaient d'abord signalé leur courage et leurs talents en se mettant à la tête de quelque petite bande pour attaquer ou défendre quelque ville; mais bientôt tout le pouvoir dans le parti protestant passa aux mains de François de Beaumont, baron des Adrets, homme qui avait de grands rapports avec Montluc, par sa bravoure, par son esprit de ressource, par la rapidité de ses mouvements, par la violence de ses emportements, mais surtout par son impitoyable férocité. Les protestants, dont il avait embrassé le parti, se glorifiaient de ses victoires, de la terreur qu'il inspirait à leurs adversaires, mais en même temps ils le regardaient comme une espèce de fou, dont ils se défiaient sans cesse.

Le gouvernement de Dauphiné appartenait au duc de Guise, qui s'était fait représenter dans la province par la Mothe Gondrin, homme distingué par sa naissance et sa valeur, mais qui, dans ses rapports avec les protestants, s'était montré dur et cruel. Il voulut se saisir de la ville de Valence, dont presque toute la population était protestante, et profitant pour cela de ce que, selon l'édit de janvier, le prêche se faisait hors des murs, il fit fermer les portes à la congrégation le 26 avril pour l'empêcher de rentrer; les portes furent bientôt forcées avec l'aide de ceux qui étaient restés dans la ville; la Mothe Gondrin fut assiégé dans sa maison, il fut atteint avec cinq ou six de ses serviteurs, tué et pendu aux fenêtres. Les principaux chefs de la noblesse du Dauphiné étaient cependant accourus à Valence ; et c'est alors qu'ils désignèrent unanimement le baron des Adrets pour les commander [2].

[1] Th. de Bèze, t. III, l. X, p. 159 à 206. — Hist. de Languedoc, l. XXXVIII, p. 231-242; et Preuves, p. 133. — De Thou, l. XXXII, p. 297-303. — Montluc, t. XXIV, p. 259. Le Laboureur, note aux Mém. de Castelnau, t. II, p. 56.

[2] *Ibid.*, l. XII, p. 252. — De Thou, l. XXXI, p. 218.

La nouvelle de cet événement encouragea les protestants de Lyon, qui, dans la nuit du 30 avril, se rendirent maîtres par surprise de cette ville ; ils y appelèrent aussitôt des Adrets, qui était auparavant colonel des légionnaires de Lyonnais, Dauphiné, Provence et Languedoc. Celui-ci, avec l'aide des capitaines de Blacons et Condorcet, leva dans Lyon deux mille soldats, qu'il chargea de garder la ville, et d'y protéger les personnes et les propriétés, leur recommandant de n'y permettre aucun autre culte que le protestant. Il en ressortit presque aussitôt pour chasser du Forez un parti de noblesse catholique qui s'y était rassemblé ; puis il revint sur Grenoble, où il contraignit le parlement à expulser ceux des conseillers qui n'avaient pas embrassé la réforme. Comme dans tout le Dauphiné la grande masse de la population était protestante, la révolution s'accomplit avec la rapidité de l'éclair ; partout les fanatiques se portèrent avec fureur dans les temples pour y détruire toute trace de ce qu'ils nommaient idolâtrie ; toutes les images furent brisées, tous les hôtels profanés, et le culte catholique fut supprimé dans toute la province, excepté à Embrun et à Briançon [1].

Au lieu de fixer à Grenoble son quartier général, des Adrets choisit Valence pour être la capitale des protestants du Dauphiné, et il y fit transporter l'artillerie de Grenoble. Il comptait plus de six mille hommes dans sa petite armée, qu'il rendit plus redoutable encore par l'habileté et la promptitude de ses chefs que par le nombre de ses soldats. Il se préparait à résister à Maugiron, que le duc de Guise avait nommé son lieutenant, pour remplacer la Mothe Gondrin, et qui rassemblait alors des troupes à Chambéry, lorsqu'il fut alarmé par la nouvelle de la prise d'Orange. Cette petite principauté appartenait à Guillaume de Nassau; son indépendance avait été reconnue une dernière fois par le traité de Cateau-Cambraisis. Guillaume, qui résidait dans les Pays-Bas, avait probablement déjà embrassé secrètement la réforme, il avait du moins laissé à ses sujets une entière liberté de conscience ; aussi la religion protestante était professée publiquement à Orange. Cette liberté causait autant de colère que de défiance à Fabrizio Serbelloni, parent de Pie IV, qui commandait pour lui dans Avignon et le comtat Venaisin. Serbelloni avait rassemblé dans ce petit État, enclavé dans la France, un corps assez redoutable de troupes italiennes, moins encore pour contenir dans l'obéissance les sujets du pape, que pour contribuer à

[1] Bèze, l. XI, p. 218; et l. XII, p. 255. — De Thou, l. XXXI, p. 219.

l'extirpation de l'hérésie dans les provinces voisines, selon le projet qui avait été concerté avec François II. Serbelloni surprit Orange le 3 juin, à la pointe du jour, avec l'aide des catholiques de la ville, qui lui ouvrirent les portes. Tous les habitants qui ne réussirent pas à s'échapper dans le premier moment, furent massacrés, et les catholiques, même ceux qui avaient livré les portes, ne furent pas plus épargnés que les protestants; mais comme ceux-ci, animés d'un enthousiasme religieux, avaient prétendu se signaler par la pureté de leurs mœurs, les soldats du pape, pour les outrager davantage, mêlèrent à leur supplice toutes les circonstances les plus révoltantes de libertinage et d'obscénité [1].

A cette nouvelle, des Adrets, furieux, repartit de Grenoble avec quatre enseignes. Il arriva le 7 juin à Montélimart, où il réunit encore quelques soldats : il attaqua aussitôt Pierrelatte, la place la plus proche entre celles qu'occupaient les soldats du pape, il la prit d'assaut, et y fit tuer tous ceux qu'il y trouva portant les armes. Trois cents hommes de garnison s'étaient cependant retirés dans le château, bâti au milieu de la ville sur un rocher escarpé, qu'on regardait comme inexpugnable; mais la rage des réfugiés d'Orange leur fit découvrir les moyens d'atteindre les bourreaux de leurs familles ; le château fut pris peu d'heures après la ville, et tout ce qui se trouvait dedans fut égorgé. Les habitants du bourg Saint-Andéol et du Pont Saint-Esprit apportèrent leurs clefs à des Adrets ; Doulène, qui avait une garnison pontificale, résista, fut pris d'assaut, et tous les soldats du pape furent passés au fil de l'épée. Des Adrets fut alors rappelé à Grenoble par la nouvelle que Maugiron venait d'être reçu dans cette ville. Il le fit fuir devant lui sans livrer de combat [2]. Il avait chargé ses lieutenants, Blacons et Poucenet, de chasser du Forez un grand rassemblement de paysans catholiques, que dirigeaient les barons de Saint-Vidal et de Saint-Prié : ils furent dispersés en effet, quoique cinq ou six fois plus nombreux que les vainqueurs, et la ville de Feurs fut prise; mais des Adrets, pour achever de purger le Forez, vint attaquer lui-même les villes de Mouron et de Montbrizon. Il prit la dernière le 16 juillet, et, malgré les instances de Blacons et de Ponceuet, il en condamna toute la garnison à périr. Il réserva seulement un certain nombre de prisonniers pour se donner le plaisir après son dîner, et par manière de récréation, de les faire sauter les uns après les autres du haut d'une tour.

[1] Th. de Bèze, t. III, l. XII, p. 260-263. — De Thou, l. XXXI, p. 223.
[2] *Ibid.*, l. XII, p. 265.

L'un d'eux, après avoir pris sa course, s'arrêta par deux fois au bord du mur. « Tu as bien de la peine à faire le saut, » lui dit des Adrets. « Monseigneur, je vous le donne en dix. » Le barbare sourit, et lui fit grâce de la vie [1]. Cependant tous les protestants, entre autres le cardinal Châtillon, qui se faisait nommer comte de Beauvais, dont il était évêque, et que ses frères avaient envoyé dans le midi, sentaient combien les fureurs de des Adrets faisaient de tort au parti, et sollicitaient le prince de Condé d'y porter remède. Celui-ci envoya Soubise, chevalier de l'ordre, homme de cœur et d'expérience, à Lyon, dont il lui donna le gouvernement. Soubise fit son entrée dans cette ville le 19 juillet, et il fut bientôt joint par quinze enseignes de Suisses. Les protestants avaient levé ces troupes à Berne, à Neuchâtel et en Valais, sous prétexte de délivrer la reine mère et le roi de leur captivité, prétexte qu'il semble que Catherine n'était pas fâchée de voir employer [2].

Soubise adressa, au nom du prince de Condé, quelques reproches à des Adrets sur sa cruauté, et il avertit les gens de guerre qu'il châtierait sévèrement ceux qui se conduiraient de même. Des Adrets en parut d'abord offensé; puis il s'apaisa et partit avec une troupe bien armée est bien payée, pour le Dauphiné : il y était appelé par les sieurs de Mauvans et de Montbrun, qui avaient peine à tenir tête aux Provençaux et aux troupes du pape. Des Adrets joignit Montbrun à Vauréas le 25 juillet, au moment où celui-ci était rangé en bataille, pour attendre l'attaque du comte de Suze, général du pape. Des Adrets mit en déroute ce comte, lui prit toute son artillerie, lui tua presque toute son infanterie, et quelques gentilshommes de marque. Des Adrets emporta ensuite Caderousse, Courthaison, le pont de Sorgues, et répandit une extrême terreur dans Carpentras et Avignon; mais il avait tellement épuisé ses troupes par la rapidité de sa marche, et les privations auxquelles il les exposait, qu'il fut obligé de se retirer le 2 août à Valence pour les rétablir [3].

L'état de faiblesse auquel la fatigue avait réduit des Adrets, fut funeste à Mouvans, qui, aussi bien que Montbrun, lui avait envoyé

[1] Bèze, t. XI, p. 223. — De Thou, l. XXXI, p. 232. — D'Aubigné, l. III, c. 7, p. 147.
[2] De Thou, t. XXXI, p. 232. — Bèze, l. XI, p. 224. — Tavannes, t. XXVII, p. 72, 76.
[3] Bèze, l. XII, p. 273. — De Thou, l. XXXI, p. 242.

lettre sur lettre pour lui demander des secours. Mouvans, qui s'était déjà signalé à la tête des protestants de Provence, pendant le règne de François II, puis avec les vaudois du Piémont, avait recommencé la guerre sous Charles IX, mais avec des chances plus fâcheuses encore. Les protestants étaient en grande minorité dans toute la Provence, excepté dans les vallées des vaudois et à Mérindol. Le comte de Tende, gouverneur de la province, qui les favorisait, avait été attaqué par le comte de Sommerive, son propre fils, que les triumvirs avaient nommé gouverneur à sa place. La guerre s'était faite avec une férocité proportionnée à cette attaque parricide. Sommerive avait ravagé le pays vaudois autour de Mérindol, il avait pris Manosque, et il était venu, le 10 juillet, mettre le siége devant Sisteron, place dont le site est très-avantageux, entre la Durance et les montagnes, mais dont les fortifications ne valaient rien, et où les réfugiés de Provence n'avaient que peu de vivres, d'armes et de poudre. Le comte de Tende s'efforça vainement de forcer les lignes de son fils; Mouvans fut plus heureux, il entra dans Sisteron, mais bientôt il reconnut l'impossibilité de s'y maintenir. Il prit enfin le parti d'évacuer la ville à onze heures du soir, dans la nuit du 4 au 5 septembre, et il invita tous ceux qui préféraient le service de Dieu au soin de leurs intérêts temporels, à le suivre dans sa retraite. Quatre mille personnes se confièrent à sa conduite, et Sénas et Mouvans s'engagèrent à les conduire au milieu des montagnes; mais à peine mille d'entre eux étaient armés; le reste se composait de vieillards, de femmes et d'enfants. La cupidité de leurs ennemis, qui s'acharnèrent au pillage de Sisteron pendant plusieurs jours, et qui y trouvèrent encore trois ou quatre cents personnes à égorger, donna le temps à la troupe fugitive de s'avancer dans la contrée à moitié déserte de la haute Durance, et de s'y cacher dans les montagnes. Souvent repoussée à coup de fusil, souvent forcée à passer les nuits dans des vallons déserts, cette troupe de proscrits s'encourageait par la prière et le chant des psaumes, à tout supporter pour la gloire de Dieu; elle reçut l'hospitalité des vaudois des hautes Alpes. Enfin, le 27 septembre, les fugitifs de Sisteron, après avoir erré pendant vingt-deux jours dans cette contrée sauvage, entrèrent dans Grenoble, en chantant un psaume de délivrance [1].

Après la prise de Sisteron, le parti protestant demeura écrasé en

[1] Théod. de Bèze, t. III, l. XIII, p. 325-335. — De Thou, l. XXXI, p. 235-247.

Provence; mais Sommerive et Flassau voulurent faire achever par le bourreau ce que l'épée de leurs soldats avait commencé. On a compté que dans le ressort du parlement d'Aix seulement, ils envoyérent au supplice, avant la publication de la paix, sept cent soixante et dix hommes, quatre cent soixante femmes, et vingt-quatre enfants [1].

En même temps le baron des Adrets était rentré en campagne ; mais il avait été attaqué par le duc de Nemours, que les triumvirs avaient chargés de soumettre le Lyonnais et le Dauphiné. Il s'était laissé surprendre et battre par lui à Beaurepaire ; le duc de Nemours s'était aussi, le 15 septembre, emparé de Vienne sur le Rhône : cependant des Adrets lui fermait toujours le chemin de Lyon, et donnait toujours à Soubise, qui commandait dans cette ville, le moyen d'y faire entrer des munitions et des vivres [2].

L'émule de des Adrets, en talent et en promptitude comme en férocité, Blaise de Montluc, était pendant ce temps retourné faire la guerre aux protestants de Guienne, et Symphorien de Duras était le chef qui lui tenait tête. Ce dernier avait échoué dans une tentative sur Bordeaux ; il avait été obligé d'abandonner Nérac, que Montluc occupa ; mais il se maintenait dans le pays nommé entre deux mers [3]. Cependant Marmande, Saint-Marc, Bazas, et Villeneuve d'Agénois, furent pris successivement par les catholiques. Montségur, qui avait sept cents hommes de garnison, voulut tenir contre Montluc ; mais une muraille ayant été renversée par le canon des assiégeants, le 1er août, les soldats prirent la fuite, furent atteints, et passés au fil de l'épée. Déjà six cents d'entre eux avaient péri, et la fureur des soldats était calmée, non point celle de leur chef. Il fit encore pendre vingt de ceux qui avaient été épargnés, et parmi eux, son vieux compagnon d'armes, le capitaine Hérault, qui avait longtemps servi sous lui en Piémont [4]. Lorsque les protestants d'Agen apprirent que Montluc approchait pour attaquer leur ville, ils ne voulurent pas braver sa fureur, ils rendirent la garde d'Agen aux catholiques, et quittérent leurs foyers pour se mettre sous la protection de Duras à Torvon ; mais ce fut en vain qu'avant de partir ils recommandèrent aux consuls d'Agen de se souvenir de quelle

[1] La liste dans Bèze. l. XIII, p. 337. — De Thou, l. XXXI, p. 248.

[2] *Ibid.*, l. XII, p. 281. — De Thou, l. XXXI, p. 250.

[3] De Thou. l. XXXIII, p. 313. — Montluc, t. XXIV, l. V, p. 268. — Bèze, t. II, l. IX, p. 768.

[4] *Ibid.*, p. 317. — Montluc, l. V, p. 305. — Bèze, l. IX, p. 772.

modération ils avaient usé tandis qu'ils étaient les maîtres ; avant même l'arrivée de Montluc, la populace força les maisons des huguenots, et traîna dans les rues, pour les y égorger, tous ceux qui n'avaient pas pu suivre les fugitifs, afin que Montluc reconnût, aux cadavres semés sur son passage, que tout ce qui restait dans Agen était bon catholique. La troupe de Duras, en apprenant ces nouvelles, se montra empressée à se venger par d'affreuses représailles, et partout où les huguenots étaient les plus forts, on les vit s'acharner à la chasse des prêtres catholiques. Le 15 août ils en tuèrent cent soixante et dix à Lauzerte, petite place forte du Quercy, où les curés de toute la province s'étaient réfugiés à leur approche [1].

Les triumvirs avaient depuis longtemps réclamé l'aide du roi d'Espagne, comme celle du pape, pour extirper de France l'hérésie ; et Philippe II avait donné l'ordre au vieux général napolitain J. B. Castaldo, qui s'était rendu célèbre dans les guerres de Hongrie, plus encore par sa férocité que par sa valeur, de conduire au secours des catholiques de Guienne trois fortes compagnies d'infanterie espagnole, faisant plus de trois mille hommes. Castaldo était déjà malade quand il reçut cet ordre, et il mourut avant de pouvoir entrer en France. Les troupes qu'il devait commander vinrent cependant joindre Montluc, et elles se montrèrent dignes du chef impitoyable qui les avait formées. Montluc, à leur tête, prit la Penne en Agénois, et il fit passer au fil de l'épée tous les hommes qui défendaient le château ; mais il renvoya dans la ville, par un escalier creusé dans l'épaisseur du mur, les femmes en très-grand nombre qu'il y trouva entassées : les Espagnols, qui les attendaient au bas, les égorgèrent toutes, arrachant auparavant aux mères leurs enfants d'entre leurs bras pour les tuer devant elles. Lorsque Montluc, qui ne les leur avait pas envoyées dans ce but, et qui croyait s'attacher ses soldats en favorisant la luxure la plus effrénée, leur demanda compte de tant de cruautés, ils répondirent qu'ils ne savaient pas si ce n'était point *todos luteranos tapados*, tous des hérétiques déguisés [2]. Comme Montluc assiégeait ensuite Lectoure, la plus forte place qui restât aux protestants dans la province, son fils surprit dans un village rapproché, nommé Terraube, quatre cents huguenots de Lectoure auxquels, en les faisant prisonniers, il promit la vie sauve ;

[1] De Thou, l. XXXIII, p. 319. — Bèze, l. IX, p. 773, 775.

[2] Montluc, t. XXIV, l. V, p. 315.—De Thou, l. XXXIII, p. 320. — Bèze, l. IX, p 776.

mais Montluc prétendit avoir à se plaindre d'un manque de foi des gens de Lectoure, il fit tuer le 26 septembre tous ces prisonniers, et les fit jeter les uns après les autres dans le puits de Terraube, qui était fort profond, et qui en demeura comblé. Lorsque Lectoure se rendit cependant à lui deux jours après, il respecta, contre l'attente de tous, la capitulation qu'il avait accordée à cette ville [1].

Ainsi, dans presque toutes les parties du royaume, la guerre avait un même succès. Elle avait commencé avec avantage pour les protestants. La noblesse et une partie de la bourgeoisie ou avaient embrassé la religion nouvelle, ou du moins étaient rebutés des abus de l'ancienne. Les huguenots avaient montré de l'audace et du dévouement; ils avaient exposé joyeusement leur vie et leur fortune pour une cause sacrée; mais les ressources des particuliers sont bientôt épuisées quand ils luttent contre l'État. Les triumvirs avaient pour eux une grande partie des gens de guerre, tous les parlements, le clergé, sauf quelques honorables exceptions, car il y avait plusieurs prélats qui avaient préféré leurs convictions à leur intérêt, et enfin la populace. C'étaient les prêtres et surtout les moines qui s'étaient chargés d'ameuter celle-ci, ce qui, dans le langage du parti, s'appelait *lâcher la grande levrière.* De toutes parts on apprenait les désastres des huguenots. Orléans était tourmenté d'une maladie contagieuse qu'on crut être la peste, et qui y enleva dix mille personnes [2]. Les gentilshommes avaient épuisé leurs ressources; le pillage des églises ne rapportait plus rien; les coffres des receveurs royaux étaient mis en sûreté; la reine, qui avaient longtemps voulu tenir la balance égale, s'attachait toujours plus aux vainqueurs; le petit roi lui-même, alors âgé de douze ans et demi, commençait à exprimer la haine qu'on lui avait inspirée contre les protestants et leurs ministres. Des troupes espagnoles étaient entrées dans le royaume pour seconder les catholiques, et Philippe II se déclarait prêt à en envoyer bien davantage. Condé, Coligny et les autres chefs du parti, jugèrent que le temps était venu de recourir aussi, de leur côté, à l'aide des étrangers. Ils avaient déjà levé des Suisses et des Allemands, mais c'était avec leur argent, comme faisaient aussi leurs adversaires, et l'emploi d'armes mercenaires ne leur paraissait

[1] Montluc, l. V. p. 336, 344. — De Thou, l. XXXIII, p. 324. Il dit que les prisonniers massacrés étaient au nombre de deux cent vingt-cinq, d'après Bèze, l. IX, p. 784, 785.

[2] Bèze. t. II, l. VI, p. 149.

point contraire à leurs devoirs envers leur patrie. Ce fut avec bien plus de répugnance qu'ils se considérèrent enfin comme forcés d'entrer en négociations avec Élisabeth, reine d'Angleterre.

Élisabeth avait eu connaissance de l'offre faite au roi de Navarre par les Guise et Philippe II, de lui faire épouser Marie Stuart, et de le faire monter avec elle sur le trône d'Angleterre. Elle savait que le pape était d'accord avec toutes les puissances catholiques pour lui enlever sa couronne; elle ne pouvait compter sur aucun traité avec de tels ennemis, et elle voyait un parti nombreux en Angleterre prêt à donner les mains à tous ceux qui voulaient sa ruine. Elle eut le courage d'envisager de face les dangers dont elle était menacée; elle consacra toute l'énergie de son caractère et de son talent à se mettre en état de défense, à remplir son trésor par une sévère économie, à rendre sa flotte plus formidable, son armée plus prête au combat; et lorsque les protestants recoururent à elle pour obtenir des secours, elle n'hésita point à commencer la première les hostilités [1].

François de Beauvais, seigneur de Briquemault, et Ferrières-Maligni, le nouveau vidame de Chartres, avaient été envoyés à Élisabeth. Ce furent eux qui signèrent à Hamptoncourt, le 20 septembre 1562, le traité d'alliance entre la reine d'Angleterre et le prince de Condé. Élisabeth, dans le préambule de ce traité, annonçait que son intention, en le contractant, était surtout de faire recouvrer la liberté à la reine Catherine et à son fils, détenus par les triumvirs. Le prince s'engageait à recevoir au Havre-de-Grâce trois mille Anglais, pour tenir cette ville jusqu'à ce que, conformément au traité de 1559, Calais, par les soins du prince de Condé, eût été restitué à Élisabeth. De son côté, celle-ci promettait de faire toucher, à Francfort ou Strasbourg, cent mille écus à Dandelot qui était allé en Allemagne pour y lever des landsknechts, et d'envoyer un second corps de trois mille Anglais pour défendre Rouen et Dieppe, en consacrant quarante mille écus à entretenir la garnison de la première de ces places, et vingt mille à celle de la seconde. Ambroise Dudley, comte de Warwick, fut chargé par Élisabeth de conduire ce secours en France. Il passa le détroit dans les premiers jours d'octobre, et prit possession du Havre [2]. Mais déjà le

[1] Rapin Thoyras, t. XII, l. XVII, p. 214. — Hume, t. VI, c. 39, p. 64.

[2] Traités de Paix, t. II, nº 127, p. 315. — Rymer, t. XV, p. 623. — Castelnau, l. III, c. 12. p. 104. — Davila, t. III, p. 104. — De Thou, l. XXXIII, p. 327. — Tavannes, t. XXVII, p. 86, 88.

chemin de Rouen lui était fermé. L'armée royale, commandée par le roi de Navarre, lieutenant général du royaume, que le connétable de Montmorency et le duc de Guise dirigeaient par leurs conseils, avait fait sommer Rouen le 28 septembre. On comptait dans cette armée seize mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Montgommery, que le prince de Condé avait chargé de la défense de Rouen, avait sous ses ordres huit cents vieux soldats, outre les bourgeois. Le 9 octobre, il lui arriva encore un renfort de cinq cents Anglais sur un vaisseau qui avait forcé l'estacade à Caudebec [1]. Montgommery avait remplacé à Rouen Morvilliers, qui avait renoncé aux armes dès qu'il avait su qu'il était question de livrer aux Anglais une place française.

Le siége de Rouen fut poussé avec vigueur par les royalistes, et soutenue avec constance par les assiégés. L'attaque du couvent de Sainte-Catherine précéda celle du corps de la place. Ce couvent qui avait été changé en forteresse et qui dominait la ville, fut surpris le 6 octobre par la négligence de ceux qui étaient de garde. Ceux-ci, à l'heure du dîner, supposant les assaillants occupés comme eux, étaient rentrés presque tous à la ville pour prendre leur repas. Le 13 et le 14 octobre, de nouveaux assauts furent donnés au corps même de la place, et les asségeants firent un logement sur la porte Saint-Hilaire, d'où ils plongeaient dans deux des principales rues. Le 15, le roi de Navarre fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse qu'on jugea d'autant plus dangereux que les chirurgiens ne purent point extraire la balle. Le duc de Guise, maître de Sainte-Catherine et de Saint-Hilaire, se regardait comme assuré d'emporter la ville; mais il ne pouvait se résoudre de livrer à un assaut, et à exposer au pillage un des plus grands dépôts du commerce de France. Il fit offrir à Montgommery une capitulation honorable; mais les ministres du saint Évangile avaient toujours l'autorité principale dans tous les conseils de guerre des huguenots; et comme ils n'entendaient rien à l'art militaire, qu'ils ne voulaient croire leurs adversaires capables d'aucun bon sentiment, et qu'ils comptaient toujours sur le secours d'en haut, ils rejetèrent toutes les propositions des assiégeants, et ils inspirèrent leur fanatisme à la bourgeoisie. Cependant trois mines avaient joué sous les murs; de larges brèches étaient ouvertes; et, le 26, Guise ordonna enfin de monter à l'assaut. A midi, ses troupes victorieuses entrèrent de toutes parts

[1] De Thou, t. XXXIII, p. 528. — Davila, t. III, p. 110. — Bèze, t. VIII. p. 634. — D'Aubigné. t. III. c. 10, p. 157.



dans la ville. Montgommery, qui s'attendait à cet événement, se retira avec les soldats anglais sur une galère qu'il tenait prête sur la Seine. Il exhorta les rameurs à forcer de rames pour franchir la chaîne qui barrait son passage; et en rejetant tout à la fois tout l'équipage d'abord à l'arrière du vaisseau pour élever la proue au-dessus de l'eau, puis à l'avant, de manière à lui faire jouer la bascule, il réussit à passer par-dessus la chaîne, et il arriva au Havre. Mais les bourgeois furent abandonnés à un horrible pillage, que les triumvirs essayèrent vainement de borner à vingt-quatre heures, et qui se prolongea huit jours entiers. Les courtisans se montrèrent, dans la recherche du butin, plus avides encore et plus cruels que les soldats vainqueurs. Lorsque le parlement rentra ensuite dans la ville, il voulut faire preuve qu'il était plus sévère que les uns ou les autres, et malgré une amnistie publiée par les soins du chancelier de l'Hospital, il envoya un grand nombre des protestants au supplice [1].

Cependant le roi de Navarre qui, séduit par les espérances que lui avait fait donner Philippe II, s'était séparé de sa famille, de ceux dont il partageait les opinions religieuses et de son parti, ne parlait, dans les rêveries de la fièvre, aux courtisans qui entouraient son lit de douleur, que des bosquets de citronniers de la Sardaigne dont il comptait bientôt être roi, ou du sable d'or de ses rivières. Il avait voulu entrer par la brèche à Rouen, et il s'y était fait porter sur un brancard, tout blessé qu'il était. Se sentant plus mal, il demanda à être transporté par eau à Saint-Maur des Fossés; mais chaque mouvement aggravait ses souffrances : il ne put pas aller plus loin qu'Andelys, où il expira le 17 novembre à l'âge de quarante-deux ans, c'était le trente-cinquième jour depuis sa blessure. Son fils Henri, âgé alors de neuf ans, et sa fille Catherine, encore au berceau, étaient en Béarn auprès de leur mère. La demoiselle Rouet, sa maîtresse, dame d'honneur de Catherine, ne quitta point le chevet de son lit [2].

Le prince de Condé, qui était toujours à Orléans, y recevait coup sur coup les nouvelles les plus accablantes : la perte de Rouen entraîna celle de la plus grande partie de la Normandie, province où il

[1] Bèze, l. VIII. p. 634-648. — De Thou. l. XXXIII, p. 331, 333. — Davila, l. III, p. 112, 113. — Castelnau, l. III, c. 13, p. 106. — D'Aubigné, l. III, c. 10, p. 158.

[2] *Ibid.*, p. 649, 665. — De Thou. l. XXXIII, p. 334, 337. — Davila. l. III, p. 114. — Tavannes, t. XXVII, p. 89. — Le Laboureur, t. I, p. 845.

avait jusqu'alors compté le plus de partisans; Dieppe capitula le 1er novembre; Caen, Vire, Saint-Lô, tombèrent ensuite aux mains des catholiques, qui, presque partout, commirent d'horribles cruautés [1]. Le duc de Montpensier, qui avait paru d'abord favoriser les huguenots, s'était signalé par son acharnement contre eux depuis qu'il avait été mis à la tête de l'armée royale dans l'Anjou et le Poitou. Montluc venait d'être nommé gouverneur de la Guienne, et cette promotion avait redoublé ses fureurs : il avait poursuivi Duras, qui n'était point assez vigilant pour lutter contre un si habile général, et qui se laissa surprendre à Ver, entre Périgueux et Bergerac, le 9 octobre. Burye, le collègue de Montluc, ne redoutait pas moins le combat que Duras lui-même : ce combat commença malgré leur volonté à tous deux ; les huguenots y furent entièrement défaits et y perdirent près de deux mille hommes ; ceux qui échappaient aux soldats tombaient aux mains des paysans qui ne leur faisaient point de grâce, et qui avaient donné le nom de *consistoire* au gibet auquel ils les attachaient [2]. Le comte de la Rochefoucauld recueillit les restes de la troupe de Duras, et abandonnant le siége de Saint-Jean d'Angely, il vint rejoindre le prince de Condé à Orléans : le duc de Montpensier profita de son départ pour soumettre la Saintonge, et pour faire entrer des troupes catholiques même dans la Rochelle. Terrides poursuivait le siége de Montauban où presque tous les ministres du haut Languedoc s'étaient retirés; leur misère était si grande qu'on attendait tous les jours l'annonce de leur capitulation ; mais ils soutinrent le courage des habitants au milieu des privations et des dangers, et Montauban se défendit tout l'hiver et le printemps suivant jusqu'à la paix. Grenoble était également assiégé par les catholiques que commandait le baron de Sassenage, lieutenant de Maugiron ; il avait plus de six mille hommes sous ses ordres, tandis que la Coche, le commandant des huguenots à Grenoble, n'avait pas plus de deux cents soldats. Cependant un corps de partisans, sorti de Valence et de Romans, réussit à faire lever ce siége. Mais dans le même temps le baron des Adrets, offensé de ce que Condé et Soubise avaient voulu réprimer ses fureurs, avait perdu son zèle pour la cause et toute son activité. Le 15 novembre il était entré en négociations avec le duc de Nemours, et il se disait prêt à le reconnaître pour gouverneur du Dauphiné, si, à ce prix, il pouvait rendre la paix à la province. Les hugne-

[1] Bèze. l. VIII. p. 720. — De Thou, l. XXXIII, p. 338.
[2] Montluc, l. V. p. 335, 401. — De Thou. l. XXXIII. p. 340, 344.

nots toutefois, qui avaient convoqué à Valence une assemblée des états de Dauphiné, veillaient sur ses démarches avec défiance ; et au moment où ils eurent acquis la preuve de sa trahison, ils le firent arrêter par Monvans et Montbrun, le 10 janvier 1563. Il fut dès lors retenu prisonnier jusqu'à la paix [1].

Un seul espoir restait au prince de Condé, c'était le renfort que Dandelot devait lui amener d'Allemagne. La guerre civile avait de nouveau appelé tous les Français à manier les armes, et avait prouvé qu'ils n'étaient inférieurs en valeur à aucune autre nation ; cependant tous ceux qui gouvernaient la France semblaient ne prendre confiance que dans les soldats étrangers. Le parti catholique avait introduit dans le midi des Espagnols et des Italiens qui inspiraient une terreur universelle : on parlait il est vrai avec autant d'horreur des mœurs des derniers que d'admiration de leur bravoure. Il avait aussi levé des Suisses et des Allemands, et les protestants de ces deux pays n'avaient montré aucune répugnance à venir combattre, pour l'oppression de leurs frères, les protestants de France. Ferdinand avait assemblé la diète à Francfort, au mois de novembre, pour y faire reconnaître son fils Maximilien comme roi des Romains. Condé eut soin d'y envoyer Spifame, évêque de Nevers, qui avait embrassé la réforme, pour y représenter les huguenots ; ce prélat exposa leur croyance, et justifia leur soulèvement comme destiné à rendre la liberté à la reine mère et au roi ; mais tout ce qu'il pouvait espérer était d'engager l'Empire à observer la neutralité [2].

Dandelot eut plus de succès auprès des princes protestants de l'Allemagne, et particulièrement du landgrave de Hesse ; il réussit à leur faire sentir que les protestants, en haine aux catholiques et menacés par eux d'extermination, devaient se défendre réciproquement dans toute l'Europe : il obtint du landgrave, de l'électeur palatin, du duc de Wurtemberg, et de l'électeur de Saxe, des avances d'argent et des facilités pour lever des soldats ; et comme Élisabeth lui fit parvenir en même temps à Francfort le subside qu'elle avait promis, il réussit à rassembler trois mille cavaliers, désignés par leur nom allemand de *reiters*, et quatre mille fantassins. Ils les passa en revue à Bacharach, dans l'évêché de Metz, le 10 octobre, et avec eux il entra en France

[1] Bèze, l. XII, p. 285, 306. — De Thou, l. XXXIII, p. 344-354. — d'Aubigné, l. III, c. 9, p. 155.
[2] *Ibid.*, l. VI, p. 155.

par la Lorraine et la Bourgogne. Il évita ainsi le duc de Nevers et Saint-André, qui comptaient lui fermer le passage à Troies, et il arriva le 6 novembre à Orléans. La Rochefoucault et Duras y étaient arrivés de leur côté avec trois cents chevaux et mille cinq cents fantassins échappés à la déroute de Ver. Le comte de Waldeck amena encore à Condé un petit nombre de protestants allemands, déserteurs de l'armée de Guise ; le prince se trouvant alors supérieur en forces à ses adversaires, sortit d'Orléans avec huit mille hommes de pied, cinq mille cavaliers, deux gros canons, une coulevrine et quatre pièces de campagne, et prit la route de Paris [1].

Condé emporta d'assaut la Ferté-Alais, Dourdan, Étampes, Montlhéry, et il vint attaquer Corbeil, pour se rendre maître du pont de cette ville sur la Seine ; mais le maréchal de Saint-André y était entré avec deux régiments d'infanterie, et il repoussa les huguenots. Cependant la reine, qui était encore en Normandie, qui voulait se donner le temps de réunir ses forces, et sauver les faubourgs ouverts de Paris, lui envoya Gonnor, ancien compagnon d'armes du prince et alors surintendant des finances, pour renouer avec lui des négociations. Elle lui représentait que, par la mort du roi de Navarre, il était devenu le premier des princes du sang, que la place de lieutenant général du royaume l'attendait, et que leur devoir à tous deux était de mettre fin à la guerre civile. Une double conférence fut en effet tenue le 27 novembre, entre le connétable et Condé, au Port-à-l'Anglais, et entre la reine et Coligny, à Villejuif. Le lendemain, une attaque du prince sur les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor, répandit l'alarme jusqu'au centre de Paris, et l'on assure que le premier président le Misatre en mourut de frayeur. Le 2 décembre, sur la demande de la reine, le prince accompagné par l'amiral, Grammont, Genlis et Esternay, se rendit à un moulin à vent près du faubourg Saint-Marceau, où la reine l'attendait avec le connétable, son fils le maréchal de Montmorency, le prince de la Roche-sur-Yon et Gonnor. Les propositions des huguenots ne paraissaient pas rencontrer beaucoup d'opposition ; ils demandaient que leur culte fût permis ou défendu dans chaque ville, selon que la bourgeoisie le demanderait, ou le refuserait, laissant à chacun dans sa maison sa liberte de conscience ; que les seigneurs hauts justiciers eussent de même le choix d'introduire ou non le culte réformé dans leurs fiefs ;

[1] Bèze, l. VI, p. 103, 133. 184. — Mém. de Condé, t. III, p. 628. — D'Aubigné, t. III, c. 12, p. 162. — De Thou, l. XXXIII, p. 333.

enfin, que toutes les offenses fussent pardonnées, et que les princes et seigneurs fussent rétablis dans leurs honneurs. La reine et ses conseillers discutèrent pendant quelques jours ces conditions, puis tout à coup, le 5 décembre, Catherine donna des réponses qui firent perdre aux huguenots toute espérance de conclure. Le duc de Montpensier était arrivé à son armée avec trois mille Espagnols et quatre mille Gascons, et Condé s'aperçut qu'il était joué, car toutes les négociations dans lesquelles on l'avaient engagé n'avait en d'autre but que d'attendre ce renfort [1].

L'armée royale se trouvait alors forte de seize mille hommes de pied et deux mille chevaux; de cette armée, plus de la moitié était allemande ou suisse; les Français, Bretons, Gascons et Espagnols, formaient ensemble l'autre moitié. Condé n'était pas seulement inquiet de la supériorité des forces ennemies, ses propres Allemands l'alarmaient en demandant leur paye avec des cris menaçants. Il s'éloigna de Paris le 10 décembre; mais bientôt il mit en délibération s'il ne pouvait pas revenir, par une contre-marche, se placer entre l'armée royale qui le suivait et Paris, dont il aurait le temps de piller les faubourgs. Coligny le fit renoncer à une manœuvre si dangereuse. Il fut résolu de marcher sur le Havre pour y recueillir l'infanterie anglaise, et payer les Allemands avec l'argent d'Élisabeth. Toutefois, lorsque Condé arriva sur les bords de l'Eure, une fausse disposition lui fit perdre un jour, le connétable de Montmorency se trouva sur son chemin près de Dreux, et la bataille devint inévitable [2].

C'était le 19 décembre, presque tous les chefs des deux partis se trouvaient en présence, et l'acharnement était de part et d'autre proportionné aux horreurs qui s'étaient déjà commises. Cependant peu de jours auparavant, pendant les conférences devant Paris, on avait vu les gentilshommes des deux armées courir dans les bras les uns des autres, comme s'ils avaient oublié toute rancune, au point de donner de l'inquiétude à leurs compagnons d'armes allemands, qui craignaient d'être trahis par eux. La répugnance à verser le sang de compatriotes empêcha probablement que la bataille ne fût précédée d'aucune escarmouche;

[1] Bèze, l. VI. p. 197-214. — De Thou, l. XXXIII, p. 356. — Davila, l. III, p. 113. — Castelnau, l. IV, c 3, p. 118. — La Noue, t. XLVII. c. 9, p. 136.

[2] *Ibid.*, p. 226-230. — D'Aubigné, l. III, c. 13, p. 164. — De Thou, l XXXIV, p. 363. — Davila. l. III, p. 121. — Tavannes, t. XXVII, p. 91. — Vieilleville, t. XXXII, p. 43.

ce fut par grandes masses que le combat commença, une heure après midi, il continua jusqu'à cinq, avec une effroyable mortalité [1]. Les huguenots avaient une grande supériorité en cavalerie, soit pour le nombre, soit pour la qualité; car les Allemands, manœuvrant par escadrons profonds, et armés de pistolets, étaient beaucoup plus redoutés que les Français combattant sur une seule ligne et armés de lances seulement; d'autre part, l'infanterie des catholiques était du double plus nombreuse que celle des huguenots, et les corps suisses et espagnols qui en faisaient partie, étaient fort supérieurs aux landsknechts du prince de Condé. Les généraux, de part et d'autre, avaient bien moins de talent que leurs premiers lieutenants. Le connétable avait de la bravoure, mais une extrême obstination, et le manque le plus absolu de coup d'œil militaire; aussi il avait choisi le terrain qui pouvait être pour lui le plus désavantageux. Condé montra une grande vaillance, mais il commit faute sur faute, et en dirigeant sa division, il parut toujours oublier toutes les autres. Guise d'une part, Coligny de l'autre, veillaient pour réparer les fautes de leurs chefs; Dandelot, frère du dernier, était tourmenté depuis deux mois par une fièvre quarte qui le laissait sans forces.

Condé, quoique averti la veille que ses adversaires voulaient passer l'Eure, ne les avait point fait reconnaître, ne s'était point saisi des villages au bord de la rivière, et n'apprit que le lendemain, qu'ils l'avaient en effet traversée pendant la nuit; il se figura encore le matin qu'ils n'avaient pas intention de combattre, et donna l'ordre de marcher sur Trion, à deux lieues de là. Il y serait entré dans un pays montueux et difficile, où les catholiques, avec leur infanterie, auraient eu tout l'avantage. Mais comme il marchait, sa colonne prêta le flanc à l'ennemi; le connétable lui lâcha quelques volées de canon, qui jetèrent ses reiters en désordre, et séduit par ce léger succès, Montmorency engagea la bataille dans cette plaine même d'où il aurait dû se féliciter de voir sortir les huguenots [2].

La bataille commencée par des fautes réciproques, continua à être signalée par de nouvelles fautes; les deux armées avaient d'abord marché parallèlement l'une à l'autre et l'avant-garde catholique était hors de vue, lorsque le connétable attaqua les huguenots; il en résulta que son corps de bataille fut exposé à tout l'effort de l'armée entière

[1] La Noue, c. 9, p. 141; c. 10, p. 147.
[2] Bèze, l. VI, p. 252.

de ses adversaires. Coligny avec sa cavalerie se jetait sur sa gauche, tandis que Condé le prenait par l'autre bout et fondait sur l'infanterie suisse. Le connétable qui était entouré de huit étendards de gendarmerie, les vit bientôt fuir d'autour de lui, et quelques-uns allèrent toujours courant jusqu'à Paris, où ils répandirent la plus grande alarme; le cheval du connétable fut tué sous lui; son lieutenant, d'Oraison, lui donna le sien; mais un moment après le vieillard fut blessé d'un coup de pistolet et fait prisonnier; il fut protégé aussitôt par le prince de Porcien, qu'il avait cependant grièvement offensé. Non loin de là, son second fils, Damville, fut repoussé sur l'aile droite, et son quatrième fils, Montberon, fut tué. A droite de ce même corps de bataille, Condé s'acharnait sur l'infanterie suisse, qu'il aurait mieux fait de laisser tranquille, afin de profiter de sa grande supériorité en cavalerie, pour détruire ou mettre en fuite toute celle de l'ennemi. Les Suisses, traversés par plusieurs charges de cavalerie, n'abandonnèrent jamais leur terrain, ils se ralliaient chaque fois, et, serrant leurs piques, ils présentaient toujours un front redoutable. Un bataillon de dix-sept enseignes de Français et de Bretons, qui était à côté d'eux, ne fit point une si belle résistance: il fut bientôt rompu; mais la cavalerie de Condé et de Coligny, en partie épuisée par tant de combats, en partie dispersée à la poursuite des fuyards, n'était plus en état de soutenir une attaque nouvelle. A peine il restait à ces deux capitaines deux cents chevaux ensemble, lorsque l'avant-garde où se trouvaient le duc de Guise et le maréchal Saint-André s'avança sur eux. Le premier avait attendu cet effet, d'une trop facile victoire, et avait vu avec une secrète joie la déroute de ses anciens rivaux qui lui étaient alors associés; aussi il avait résisté à toutes les sollicitations de ses compagnons d'armes avant de se mettre en mouvement. Déjà les landsknechts des huguenots avaient été mis en fuite par les Suisses. Condé et Coligny, avec ce qui leur restait de cavalerie, furent forcés à fuir à leur tour. Condé fut atteint par Damville et fait prisonnier. Coligny à son tour fut atteint par Saint-André, mais ce ne fut qu'après qu'il s'était déjà réuni au prince de Porcien et à la Rochefoucault; aussi, dans ce nouveau choc, ce fut Saint-André qui fut renversé, et un ennemi privé le tua aussitôt. Dandelot qui avait ce jour-là même son accès de fièvre quarte, et qui se soutenait à peine à cheval dans une robe de fourrure, fit cependant de vains efforts pour arrêter les landsknechts qui l'entraînèrent jusqu'à Trion; tandis que Coligny, réunissant tous les débris des divers corps huguenots, repoussa

ceux qui voulaient le poursuivre, et fit au petit pas et en bon ordre sa retraite sur la Neuville [1].

Huit mille hommes avaient été tués dans cette terrible bataille; plus de la moitié des morts appartenait à l'armée catholique; les chefs des deux armées avaient en même temps été faits prisonniers. Saint-André était tué, et le duc de Nevers était blessé à mort; un grand nombre de chefs catholiques et protestants étaient tués ou prisonniers, et les deux partis paraissaient également épuisés. Les catholiques, quoiqu'ils eussent plus souffert que leurs adversaires, et qu'ils n'eussent point tenté de les poursuivre, étaient considérés comme ayant gagné la bataille, parce qu'ils étaient demeurés maîtres du terrain. Surtout ils paraissaient plus redoutables qu'ils ne l'eussent encore été, parce qu'ils obéissaient désormais uniquement au duc de Guise, le plus grand homme de guerre du parti. Celui-ci traita le prince de Condé, son cousin, avec une galanterie chevaleresque. Après l'avoir invité à souper, il lui offrit son lit, le seul qu'il eût dans son quartier, et Condé voulut le partager avec Guise. D'autre part le connétable fut conduit à Orléans, et mis sous la garde de la princesse de Condé sa nièce [2].

Avant la bataille, les triumvirs avaient envoyé Castelnau à la reine pour lui annoncer que les armées se rapprochaient, et lui demander de décider s'il convenait de mettre la fortune de l'État au hasard d'un combat. Rien ne pouvait être plus agréable à Catherine que de lui faire prendre une telle décision, à elle qui ne voulait pas se compromettre. « Je m'étonne, dit-elle à Castelnau, que des capitaines tels que le connétable, le duc de Guise et Saint-André, envoient demander conseil sur la guerre à une femme et à un enfant. » En cet instant entra la nourrice du roi, qui était huguenote. « Nourrice, dit-elle, le temps est venu que l'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble? [3] » Lorsque les premiers fuyards vinrent annoncer à Catherine la perte de la bataille et la captivité du connétable, on assure qu'elle répondit assez froidement: « Eh bien, nous prierons

[1] Bèze, l. VI, p. 229-239. — De Thou, l. XXXIV, p. 367-371. — Davila, l. III, p. 122-126. — Castelnau, l. IV, c. 5, p. 125. — Lettres de Catherine. Le Laboureur, t. II, p. 66. — La Noue, c. 10, p. 146. — Mém. de Condé, t. IV, p. 178; avec un plan de la bataille; relation du duc de Guise, avec un autre plan. *Ibid.*, p. 685. — D'Aubigné, l. III, c. 14, p. 166.

[2] *Ibid.*, p. 245. — De Thou, l. XXXIV, p. 372. — Davila, l. III, p. 127. — Castelnau, l. IV, c. 6, p. 128.

[3] Castelnau, l. IV, c. 4, p. 122.

Dieu en français. » En effet, elle s'était déjà montrée assez indifférente entre les deux religions, et quant aux chefs des armées il n'y en avait aucun qu'elle ne redoutât plus qu'elle ne l'aimait. Elle avait peu regretté le roi de Navarre; elle regretta moins encore Saint-André, ou la captivité du connétable et de Condé, qui la délivrait pour un temps de leur ambition. Mais Guise restait, le plus habile et le plus ambitieux de tous les chefs qui jusqu'alors s'étaient disputé le pouvoir, et malgré l'extrême modération qu'il affectait, la modestie, presque l'humilité avec lesquelles il vint lui rendre compte de sa victoire, Catherine sentait bien qu'à lui appartiendrait nécessairement le pouvoir dans le parti catholique; elle lui déféra la lieutenance générale du royaume, avec le gouvernement de Champagne, vacant par la mort du duc de Nevers. De leur côté, les protestants reconnurent l'amiral Coligny pour chef de leur parti [1].

(1563.) Coligny, qui, le lendemain de la bataille de Dreux, avait voulu persuader aux reiters de recommencer, et n'avait pu les engager à le faire, se retira du moins lentement, et en accueillant ses troupes par Beaugency, dans le Berri, où il entra le 2 janvier 1563. Il chargea son frère Dandelot, toujours miné par la fièvre, d'aller commander à Orléans. Il se flattait d'abord qu'on l'y laisserait tranquille quelque temps, et que Guise mettrait ses troupes en quartier d'hiver dans la Beauce. Quelques négociations entamées par les chefs prisonniers, et auxquelles Catherine, conseillée par l'Hospital, se serait prêtée avec empressement, rendaient cette suspension d'hostilités plus probable encore. Mais Guise était loin d'approuver qu'on laissât aux huguenots le temps de recouvrer leurs forces. Dès le milieu de janvier, arrivé sous les murs d'Orléans, il se prépara au siége de cette ville, à laquelle toute l'existence du parti paraissait attachée. Coligny avait laissé à Dandelot quatorze enseignes d'Allemands ou de Français, quatre compagnies de bourgeois et un grand nombre de gentilshommes. Avec le reste de son armée, formant environ quatre mille hommes de cavalerie, il résolut de se rapprocher de la mer pour obtenir de la reine Élisabeth de nouveaux subsides, dont il avait le plus pressant besoin. Il partit de Gergeau le 1er février, et, par des marches habiles, il arriva à Évreux, Bernai, et enfin au Havre, sans rencontrer ses ennemis. Huit vaisseaux anglais y arrivèrent peu après lui, et lui apportèrent assez

[1] Bèze, l. VI, p. 245.

d'argent pour apaiser ses Allemands : il fut alors en état de reprendre Caen, et de faire quelques autres conquêtes en Normandie [1].

Cependant Guise avait passé la Loire et conduit son armée en Sologne; et le 5 février il commença le siége d'Orléans, en attaquant cette ville par le faubourg, nommé le Portereau, au midi de la rivière. Dandelot, malgré sa fièvre quarte et l'état de faiblesse auquel elle l'avait réduit, montrait toute la vigilance et la vaillance d'un excellent capitaine; il était bien secondé par les Français sous ses ordres, mais les landsknechts, les mêmes qui s'étaient conduits avec lâcheté à la bataille de Dreux, en montrèrent davantage encore à Orléans. Le 6 février, ils furent cause de la prise du Portereau; le 9, de celle des Tourelles, qui fermaient le passage de la Loire [2]. La ville se trouvait dès lors à moitié ouverte de ce côté, et malgré la diligence de Dandelot, Guise, qui avait vivement poussé ses travaux pendant les jours suivants, et dont l'armée passait vingt mille hommes, n'avait aucun doute qu'il ne se rendît maître de la ville dans l'assaut qu'il préparait pour le 19 février. Un fanatique qui s'était attaché à ses pas, prévint cet événement. Échauffé par la lecture de l'Ancien Testament, par l'admiration prodiguée aux libérateurs du peuple de Dieu, qui avaient frappé ses ennemis au milieu de leurs victoires, accoutumé à entendre parmi les huguenots le duc Guise toujours désigné par le nom de tyran, Jean Poltrot de Mercy, gentilhomme d'Angoumois, se croyait appelé par Dieu lui-même à délivrer les serviteurs de Dieu de la tyrannie du duc de Guise. On annonçait que celui-ci avait écrit à Catherine « qu'il la » prioit ne trouver mauvais s'il tuoit tout dans Orléans, jusqu'aux » chiens et aux rats, et s'il faisoit détruire la ville jusqu'à y semer du » sel [3]. » On ne pouvait guère douter en effet que le parti protestant n'approchât de sa dernière heure. Duras venait encore d'être blessé mortellement, et d'Avaret de mourir; Annonay, ville protestante, venait d'être pillée et presque tous ses habitants massacrés; la Gascogne était désolée par des brigands; Montauban était toujours assiégé par Terrides; Lyon par Nemours; Grenoble l'était de nouveau par Maugiron. Coligny ne maintenait plus sa petite armée qu'avec l'argent de l'Angleterre, à laquelle il ne pouvait éviter d'être appelé à faire de nouvelles

[1] Bèze, l. VI. p. 244-257, et p. 328. — De Thou, l. XXXIV, p. 389. — Davila, l. III, p. 130. — Castelnau, l. IV, c. 8, p. 135.
[2] La Noue, c. 11, p. 159.
[3] Bèze, l. VI, p. 265.

concessions en Normandie. Déjà il se voyait affaibli par un grand nombre de désertions, d'autres se préparaient; les gentilshommes huguenots ne pouvaient pas servir plus longtemps à leurs frais, et le pillage des autels et des sanctuaires ne présentait déjà plus de ressources. Poltrot, qui avait longtemps vécu en Espagne, et que son teint, sa taille et son langage faisaient prendre pour un Espagnol, avait été envoyé par Soubise à Coligny, et employé par celui-ci comme espion dans l'armée royale. Dans la journée du 18 février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Le soir, ayant en main un cheval d'Espagne, qu'il avait acheté avec l'argent de Coligny, il attendit Guise au coin d'un bois taillis, près du château de Corney où le duc était logé; il l'ajusta à six pas de distance d'un coup de pistolet, au défaut de la cuirasse, près de l'aisselle, et le blessa mortellement. Dans ce premier moment, il s'élança sur son cheval et se déroba au travers du bois. Mais troublé de l'action qu'il venait de commettre, il s'égara pendant la nuit, et se laissa prendre le lendemain matin à peu de distance. Alors il accusa de complicité l'amiral, Soubise et Théodore de Bèze, qui repoussèrent avec indignation cette accusation. Plus tard, il varia dans ses réponses, il démentit ce qu'il avait affirmé, et après avoir supporté une question effroyable, il fut condamné par le parlement de Paris à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux, et écartelé. Il fut exécuté le 18 mars [1].

L'assassinat commis par Poltrot avait eu cependant tout le succès qu'il en avait attendu. François de Lorraine, duc de Guise, était mort de sa blessure le 24 février, emportant la réputation du plus grand homme de guerre qu'eût produit ce siècle. Dans ses derniers moments il s'était conduit avec magnanimité; il avait demandé pardon à sa femme des chagrins qu'il lui avait donnés dans sa jeunesse; il lui avait recommandé ses enfants, et il avait exhorté ceux-ci à la vertu. Il avait en même temps mis sa famille sous la protection de Catherine, qui en effet assura au prince de Joinville, fils aîné du duc, la grande maîtrise, la compagnie d'ordonnance et le gouvernement de Champagne; elle donna la charge de grand chambellan à son second fils. Catherine était empressée de montrer sa reconnaissance à la maison de Lorraine, au

[1] Bèze, l. VI, p. 267, et 291-328. — De Thou, l. XXXIV, p. 397-405. — Davila, t. III, p. 131. — Castelnau, l. IV, c. 10, p. 144. — Lettre de la reine. Le Laboureur, t. II, p. 172. — D'Aubigné, l. III, c. 20, p. 180. — La Poplinière, l. IX, f. 356.

moment où elle n'avait plus à trembler devant son chef. La paix qu'elle avait toujours ardemment désirée lui paraissait, par cet événement, plus facile à obtenir que jamais. Elle alla trouver à Saint-Memin Éléonore de Roye, princesse de Condé; elle l'embrassa affectueusement, et lui demanda de la seconder dans ses négociations pour une pacification générale. Ces deux dames convinrent que le connétable et le prince de Condé seraient amenés sous sûre garde à une conférence, le 7 mars, dans l'île aux Bœufs, près d'Orléans. Les conditions de la pacification avaient déjà été l'objet à plusieurs reprises de négociations si prolongées, que chaque parti jugeait assez bien ce qu'il pouvait demander, et de ce qu'il devait attendre. Le prince réclamait simplement l'exécution de l'édit de janvier; le connétable protestait qu'il ne souffrirait jamais que les hérétiques s'assemblassent à Paris ou dans les grandes villes.

Avant de conclure, le prince de Condé consulta le synode de soixante et douze ministres qui s'étaient réfugiés à Orléans après la destruction de leurs églises. Ceux-ci, prenant leur fanatisme pour du courage religieux, protestèrent contre toute paix qui ne leur assurerait pas, non-seulement toute la liberté religieuse promise par l'édit de janvier, mais encore la punition des auteurs des massacres de Vassy et de Sens, et le droit d'envoyer au supplice les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet [1]. Condé, dégoûté par leur intolérance, et leur oubli des malheurs publics, ne les écouta plus, et signa avec la reine, le 12 mars, le traité qui fut ensuite rédigé sous forme d'édit, et publié à Amboise le 19 mars 1563. Par cet édit l'exercice libre de la religion réformée était permis aux seigneurs hauts justiciers dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Le même culte était permis aux nobles dans leurs maisons, mais pourvu qu'ils y admissent seulement ceux qui appartenaient à leur famille. Quant aux bourgeois, on stipula en leur faveur la liberté non de culte, mais de conscience, avec la faculté de conserver dans chaque bailliage une ville où le culte réformé serait célébré, et où ils pourraient se rendre pour y participer. Le culte réformé devait de plus être maintenu dans toutes les villes dont les protestants se trouvaient les maîtres le 7 mars 1563. Le pardon et l'oubli du passé étaient en même temps assurés au prince de Condé et à tous les seigneurs, gentilshommes, soldats et sujets qui avaient suivi son parti. Le roi dé-

[1] Bèze, l. VI, p. 280. — De Thou, l. XXXIV, p. 405. — La Poplinière, l. IX, f. 357.

clarant « qu'il tenoit le prince pour son bon parent, sujet et serviteur, » et tous ceux qui l'ont suivi pour bons et loyaux sujets et serviteurs, » croyant que tout ce qui a été fait par eux l'a été à bonne fin et in- » tention, et pour le service du roi [1]. »

[1] Le texte de l'édit dans Bèze, l. VI, p. 283; dans Isambert, t. XIV, p. 135, et dans Mém. de Condé, l. IV, p. 311. — Castelnau, l. IV, c. 12, p. 148. — De Thou, l. XXXIV, p. 405. 406. — Davila, l. III, p. 134. — D'Aubigné, l. III, c 20, p. 181, et c. 26, p. 191. — La Poplinière, l. IX, f. 158.

CHAPITRE XVIII.

Relations de la France avec les étrangers. Fin du concile de Trente. Reprise du Havre. Charles IX déclaré majeur. Son voyage dans les provinces pour les soumettre à l'autorité royale, et restreindre les priviléges des protestants. — 1563-1565.

La reine et le prince de Condé avaient signé, le 12 mars 1563, la paix qui fut confirmée par l'édit d'Amboise du 19 mars, pour mettre fin à la première des guerres civiles de religion; mais à quelque degré que la désolation eût été portée dans toutes les provinces par les troubles, quel que fût pour chaque citoyen l'état de souffrance et de danger auquel il s'était vu exposé, il s'en fallait de beaucoup que les deux partis fussent disposés à la concorde ou l'oubli des injures. De part et d'autre, au contraire, ils repoussaient la paix et tout rapprochement entre eux avec autant de ressentiment pour le passé que de défiance pour l'avenir. Leurs chefs seuls l'avaient voulue; Catherine croyait ne pouvoir attendre que de la paix l'affermissement de son autorité, le crédit de sa couronne aux yeux des étrangers, la richesse, la pompe et les plaisirs d'une cour brillante; le chancelier de l'Hospital voulait aussi la paix de bonne foi pour le bonheur du royaume, pour rétablir l'ordre dans les finances, et introduire dans les lois les réformes qu'il méditait; le prince de Condé, enfin, voulait sincèrement la paix, non pas seulement pour le bien de son parti, mais par légèreté, par amour du plaisir, pour jouir de la gloire qu'il avait acquise, et arriver au pouvoir qu'on lui avait promis; mais ils ne rencontraient autour d'eux que des gens qui contrariaient leurs efforts.

L'amiral Gaspard de Coligny se trouvait alors en Normandie à la tête d'une armée de sept mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, avec laquelle il se flattait d'arriver à temps pour faire lever le siége d'Orléans et délivrer son frère Dandelot. Depuis la captivité du

prince de Condé, il était le vrai chef des huguenots, et il pouvait croire que c'était à lui à diriger les négociations et apprécier les concessions nécessaires; mais sa grande âme était au-dessus de toute jalousie de rang, de toute considération qui ne se rapportât qu'à lui-même. C'était pour la religion que, malgré lui et avec une répugnance extrême, il avait tiré l'épée, et il ne croyait pas devoir la remettre au fourreau que l'état de la religion ne fût assuré. Sur les premières nouvelles des négociations, il était accouru avec sa cavalerie seulement, et il était arrivé le 23 mars à Orléans; mais il avait trouvé la paix signée. Il fit au prince de Condé de vifs reproches sur ses conditions. « Vous avez plus ruiné d'églises par ce trait de plume, lui dit-il, que » toutes les forces ennemies n'en eussent su abattre en dix ans : vous » n'avez garanti que la noblesse, qui devoit pourtant confesser que les » villes lui avoient montré l'exemple, et les pauvres montré le chemin » aux riches. » En restreignant les églises, ajoutait-il, à une ville par bailliage, vous mettez les pauvres bourgeois des autres villes, et les paysans, dans la nécessité de faire quinze ou vingt lieues pour se rendre au prêche; comment espérer qu'ils ne s'attiédissent pas, qu'ils n'abandonnent pas leur religion? Les chapelles réservées aux gentilshommes ne leur seront point toujours ouvertes, d'autant plus que ceux-ci, en mourant, ne délaisseront pas toujours des héritiers de même volonté qu'eux. Ces raisons firent tant d'impression, qu'au dire de la Poplinière, « la plupart de ceux qui avoient accordé cette paix » eussent bien voulu que c'eût été à refaire. Mais le prince opposoit à » tout cela les promesses qu'on lui avoit faites, qu'en bref il seroit en » l'état du feu roi de Navarre, son frère, et que lors, avec la reine, » comme on lui avoit promis, ils obtiendroient tout ce qu'ils vou- » droient [1]. »

Du côté des catholiques, les populations fanatisées dans les grandes villes que les protestants n'avaient jamais occupées, et dans les campagnes où ils n'avaient pas séjourné, regardaient la tolérance comme un crime contre la Divinité; elles ressentaient de l'horreur et de l'effroi à la seule idée qu'elles seraient souillées par le voisinage d'un culte sacrilége; les prêtres et les moines leur répétaient sans cesse que, quelle que fût la faiblesse ou la trahison du gouvernement, leur devoir à eux était de ne pas souffrir d'outrage à la Divinité, mais d'effrayer ou

[1] La Poplinière, Hist. de France, l. IX, fol. 362. — D'Aubigné, l. III, c. 26, p. 191.

de punir les hérétiques qui s'assembleraient sous leurs yeux pour offenser Dieu; la plupart des gentilshommes catholiques, des commandants de place ou de province, et des commandants militaires, étaient animés des mêmes sentiments. Cette tolérance assurée par l'édit d'Amboise leur paraissait une concession aux besoins du moment, qui ne tarderait pas à être révoquée, et en attendant ils ne se faisaient pas faute de dire qu'elle pouvait rester sur le papier, mais qu'ils n'en tiendraient aucun compte [1]. Les parlements donnaient à cette opposition universelle une apparence de légalité. Celui de Paris se refusait le premier aux concessions qu'avait faites la reine; se souciant fort peu d'étudier la marche générale des affaires, et ne prenant point sur lui la responsabilité du gouvernement, il ne se demandait pas comment les revenus suffisaient aux dépenses, comment l'armée serait entretenue, comment l'ordre serait rétabli; il se croyait magnanime en ne cédant rien, il ne voulait se départir d'aucune de ses anciennes maximes, et il refusait également la tolérance nécessaire à la paix ou les impôts nécessaires à la guerre [2].

Pour engager le parlement de Paris à enregistrer l'édit d'Amboise qui lui fut présenté le 22 mars, Gonnor, surintendant des finances, fut envoyé à cette compagnie et lui exposa la situation du trésor. La dépense de l'année courante était estimée à dix-sept millions, la recette à deux millions et demi. Le maréchal de Montmorency communiqua aussi une lettre que lui adressait la reine, dans laquelle elle annonçait qu'une nouvelle armée allemande était arrivée jusque près de Metz pour secourir les réformés, et elle ajoutait : « Je vous prie dire à » messieurs de la cour que je vois le royaume ruiné, et eux les pre- » miers, si ceci se rompt, comme il arrivera s'ils font difficulté et ne » se hâtent de le passer. Dites-leur que ce n'est pas un procès ordi- » naire; et que sans l'extrême difficulté, ils peuvent bien penser que » nous n'eussions pas fait tout ce qui est dans la lettre. » Malgré ces instances, le parlement commença par refuser l'enregistrement. Il fallut lui envoyer le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier, avec un ordre péremptoire; alors le parlement laissa faire le greffier, mais il refusa d'entendre la lecture de l'édit, et surtout d'en ordonner l'exécu-

[1] Mém. de Tavannes, t. XXVII, c. 18 et 19, p. 101.107. — Montluc, t. XXIV, l. V, p. 402.
[2] Journal de Bruslart, aux Mém. de Condé, t. I, p. 125. — Félibien, Hist. de la ville de Paris, l. XXI, p. 1088.

tion aux tribunaux inférieurs [1]. Les parlements de Dijon, d'Aix et de Toulouse, opposèrent à l'enregistrement de l'édit à peu près la même résistance. Ce fut encore de la même manière, en silence, et sans y donner son acquiescement, que le parlement de Paris laissa enregistrer, le 17 mai, un édit qui autorisait la vente de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente; c'était pour payer les soldes arriérées des reiters et des landsknechts de l'armée de Condé, que la reine était impatiente de renvoyer en Allemagne [2].

Mais s'il était difficile de faire admettre par les deux partis les bases générales de la pacification, il l'était bien davantage de réconcilier les familles des grands qui mettaient leur point d'honneur à se venger des offenses qu'elles avaient reçues. Le meurtre du duc de Guise, le héros du parti catholique et l'adversaire le plus redoutable qu'eussent eu Condé et Coligny, soulevait encore les passions dans les deux partis. Les catholiques le nommaient un assassinat; les huguenots, un tyrannicide. Théodore de Bèze, dans son apologie, déclarait « qu'il y recon-» noissoit un juste jugement de Dieu, menaçant de semblable ou plus » grande punition tous les ennemis jurés de son saint Évangile [3]. » Poltrot, dans sa déposition, avait formellement accusé Coligny de l'avoir sollicité de commettre ce meurtre, et de lui avoir fourni de l'argent dans ce but. Dans nos idées actuelles, nous ne pouvons concevoir qu'un grand homme, un des hommes les plus vertueux et plus religieux qu'ait eu la France, fût descendu à une action si basse et si criminelle. Lacretelle déclare que l'histoire ne doit pas hésiter à l'en absoudre [4]; une connaissance plus intime de l'esprit des temps ne confirme pas cette décision. La guerre privée était, autant que la guerre publique, dans les habitudes du gentilhomme. Le meurtre était une de ces actions auxquelles il se croyait appelé par état, et qui ne lui inspirait point de répugnance. Coligny, dans sa réponse, article par article, à la déposition de Poltrot, veut bien établir qu'il ne l'a pas séduit, qu'il ne lui a pas donné la commission de l'assassinat, qu'il ne l'a pas payé pour le commettre; mais il laisse comprendre qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'a mis à portée de les accomplir, et qu'il n'en res-

[1] Mém. de Condé, t. IV, p. 319 à 326. — Garnier, t. XV, p. 445-451.
[2] De Thou, l. XXXV, p. 415. — Isambert, t. XIV, p. 140. — Lettres de Pasquier, t. IV, lettr. 22, p. 108.
[3] Mém. de Condé, t. IV, p. 294.
[4] Hist. des Guerres de religion, t. II, l. V, p. 133,

sentait point d'horreur. Après avoir raconté comment il était averti que le duc de Guise et le maréchal Saint-André « avoient attiré certaines » personnes pour tuer M. le prince de Condé, lui et le seigneur Dandelot son frère..., il confesse que depuis ce temps-là, quand il a ouï » dire à quelqu'un que s'il pouvoit, il tueroit ledit sieur de Guise jusqu'en son camp, il ne l'en a pas détourné; mais, sur sa vie et sur » son honneur, il ne se trouvera que jamais il ait recherché, induit, » ni sollicité quelqu'un à ce faire, ni de paroles, ni d'argent, ni par » promesses [1]. » Pasquier, qui eut connaissance de ce mémoire de Coligny, écrivait à un de ses amis : « M. l'amiral a envoyé un manifeste » en cour, par lequel il n'avoue pas franchement avoir consenti à cette » mort; mais aussi s'en défend il si foiblement que ceux qui lui veulent » bien souhaiteroient ou que du tout il se fût tu, ou qu'il se fût mieux » défendu [2]. »

Coligny, après la paix, s'était retiré à sa terre de Châtillon; mais lorsqu'il apprit que la duchesse de Guise avait présenté requête au conseil du roi pour demander qu'il y fût jugé, il se mit en marche avec six cents gentilshommes pour se rendre à la cour à Saint-Germain. Son arrivée pouvait rallumer la guerre civile; aussi la reine, fort alarmée, pria t-elle le prince de Condé d'aller au-devant de l'amiral, et de l'engager à s'en retourner avec tout son cortége. Dandelot se présenta seul au conseil, devant lequel il protesta que la déposition de Poltrot était fausse et calomnieuse. Condé ajouta ensuite que le meurtre du duc de Guise se trouvait compris parmi ces faits de la dernière guerre sur lesquels le traité de pacification interdisait de revenir; si cependant les Guise prétendaient en faire une guerre de famille, il était prêt à embrasser la défense de son oncle. A son tour, le maréchal de Montmorency déclara que dans une telle querelle il se rangerait aux côtés des Châtillon ses cousins germains, et que son père le connétable suivrait le même parti. La reine remontra alors combien ces querelles privées seraient dangereuses pour la France, tandis que les Anglais étaient encore maîtres du Havre : et elle engagea le conseil à prononcer que le roi interdisait, sous peine de désobéissance, aux chefs et aux partisans des maisons de Guise et de Châtillon, toute voie de fait, toute

[1] Réponse de M. de Châtillon, amiral de France, à l'interrogat. de Poltrot. Mém. de Condé, t. IV, p. 285-304. *Ibid.*, p. 292.
[2] Lettre 21e à M. de Fonssomme, t. IV, p. 108.

parole offensante et toute poursuite judiciaire, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné [1].

Il était peut-être plus facile d'apaiser momentanément cette querelle, parce que le chef de la maison de Guise, le cardinal de Lorraine, n'était point alors en France, et n'y avait pas été pendant presque toute la durée de la guerre civile. Dès le mois de septembre 1562, à l'époque où le duc de Guise partait de Paris avec l'armée royale pour mettre le siége devant Rouen, son frère le cardinal de Lorraine en était parti aussi pour se rendre au concile de Trente avec une quarantaine de théologiens français ; et ce même prélat, que les huguenots avaient en horreur comme le chef de leurs adversaires et le promoteur des persécutions qu'ils avaient éprouvées, se trouvait dans la grande assemblée de l'église le représentant des idées modérées et le défendeur de tous les projets de conciliation.

Pie IV, en effet, qui s'était déterminé à rouvrir le concile de Trente le 18 janvier 1562, plaçait sa confiance dans cette assemblée, qui avait inspiré tant de terreur à ses prédécesseurs. Il la savait prête à sanctionner les prétentions les plus contestées de la cour de Rome. Le pouvoir aristocratique des évêques avait cessé de se mettre en opposition dans l'Église avec le pouvoir monarchique des papes. Parmi les prélats, les uns, effrayés des progrès de la réformation, s'étaient ralliés de tout leur cœur au chef de l'Église ; quelques autres, au contraire, avaient passé des rangs de l'opposition à ceux de l'hérésie, en sorte qu'on ne les voyait plus dans cette assemblée. Pie IV y avait fait arriver dès la première session, ou la dix-septième à dater depuis le commencement du concile, un grand nombre de pauvres prélats italiens et de créatures de Rome, par lesquels il avait fait voter comme loi fondamentale, qu'aux seuls légats du pape appartiendrait la proposition de tout ce qui serait mis en délibération dans le concile [2]. Ainsi le pape s'était assuré non pas seulement que cette assemblée si redoutée de ses prédécesseurs ne pourrait rien prononcer de contraire à ses intérêts, mais qu'elle ne pourrait pas même soulever de question qui lui fût désagréable. Aucun des États protestants de l'Allemagne, de la Suisse, des îles Britanniques et de la Scandinavie, ne songea à se faire représenter dans une assemblée ainsi constituée, ou à lui soumettre les controverses qui parta-

[1] De Thou, l. XXXV, p. 415, 416. — Garnier, t. XV, p. 466-471.
[2] Fra Paolo Istoria del Concilio, l. VI, p. 477-480. — G. B. Adriani, l. XVII, p. 1224. — De Thou, l. XXXII, p. 237.

geaient alors le monde chrétien. Toutefois les églises catholiques d'Allemagne, de France et d'Espagne, ne se soumirent pas sans résistance à ce que la cour de Rome leur enlevât par supercherie l'initiative. Les ministres de l'empereur Ferdinand, de Charles IX et même de Philippe II, cherchèrent de leur côté à limiter une prérogative dont ils reconnaissaient le danger ; mais ils n'osèrent point s'opposer avec fermeté à la cour de Rome, de peur de favoriser ainsi l'hérésie [1].

L'arrivée du cardinal de Lorraine à Trente, le 13 novembre 1562, causa beaucoup d'inquiétude à la cour de Rome. Ce prélat joignait à une haute naissance et une très-grande richesse, un caractère entreprenant, un esprit délié, et une hauteur qui ne s'abaissait pas même devant le pape, et qui ne lui permettait point de compromettre les prérogatives de son ordre. En même temps, soit qu'il ne fût pas étranger à toute idée de réforme, comme il l'avait souvent donné à entendre aux théologiens allemands, soit qu'il voulût mettre les luthériens en opposition avec les calvinistes, comme il l'avait déjà tenté au colloque de Poissy, il annonça le désir d'amener le concile et la cour de Rome à consentir à la communion dans les deux espèces, au mariage des prêtres, et à l'usage de la langue vulgaire dans la célébration du service divin [2]. Il parlait aussi de combinaisons nouvelles pour assurer aux ultramontains plus d'influence dans l'élection des papes à venir. Tous les évêques français suivaient aveuglément ses ordres, les Allemands agissaient de concert avec lui, les Espagnols eux-mêmes se réunissaient quelquefois à lui, comme au seul homme qui osât hautement défendre les prérogatives des évêques contre la cour de Rome. Pour fortifier encore son parti, le cardinal de Lorraine alla rendre une visite, vers la fin de février, à l'empereur Ferdinand à Inspruck, parce qu'il le savait animé d'un vif désir de contenter les luthériens allemands [3].

Le pape suivait une ligne de conduite tout opposée : soit fanatisme, soit amour du pouvoir, il repoussait toute idée de conciliation, il envoyait à ses légats les canons qui devaient être sanctionnés par le concile ; ce qui avait fait dire aux ambassadeurs français que le Saint-Esprit leur arrivait dans la valise du courrier de Rome. Ces projets de canon tran-

[1] Fra Paolo, l. VI, p. 488, 494, 509 513, 520, 583. — De Thou, l. XXXII, p. 260.
[2] *Ibid.*, p. 585 ; l. VII, p. 631. — De Thou, l. XXXII. p 265. — Garnier, t. XV, p. 362.
[3] *Ibid.*, l. VII, p. 682, 691.

chaient toutes les questions controversées du dogme, de la manière qui pouvait répugner le plus aux opinions des réformés, toutes celles de discipline, de manière à supprimer en même temps et les réformes des novateurs, et tous les droits conservés jusqu'alors par la partie aristocratique et démocratique de l'Église, en concentrant tous les pouvoirs dans le souverain pontife. Quant aux limites entre la puissance temporelle et spirituelle, toutes les questions controversées étaient de même décidées tellement à l'avantage du clergé, que les souverains les plus fanatiques, et Philippe II lui-même, en étaient vivement blessés. Pour faire passer des constitutions si contraires à l'intérêt général de l'Église, Pie IV avait fait partir pour Rome tous les prélats italiens dont il pouvait encore disposer, offrant de l'argent aux uns, et promettant de l'avancement aux autres. Il y avait déjà deux cent douze évêques à Trente, et il en arrivait sans cesse de nouveaux; mais la majorité parmi eux était vendue à cour de Rome, car tous les prélats les plus influents de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne, ou n'avaient pas voulu quitter leurs diocèses, ou ne s'en étaient éloignés que pour peu de temps [1].

Dans le courant de l'été de 1563, les prélats français et allemands, qui avaient suivi les bannières du cardinal de Lorraine, et voté ou pour des mesures conciliatrices, ou pour l'indépendance de l'ordre épiscopal, ou pour celle des souverains séculiers, commencèrent à abandonner successivement le concile où ils se trouvaient toujours dans la minorité [2].

Les prélats français étaient surtout choqués d'une bulle du 7 avril, qui étendait indefiniment les pouvoirs de l'inquisition, et supprimait, dans toute l'Europe également, toutes les garanties pour ceux qu'elle jugerait à propos de poursuivre. En vertu de cette bulle, les cardinaux inquisiteurs citèrent bientôt devant eux le cardinal de Châtillon, l'archevêque d'Aix, et les évêques de Valence, de Troyes, de Pamiers et de Chartres, qui avaient embrassé la réforme ; puis, le 28 septembre, un bref du pape cita à Rome, aussi devant l'inquisition, Jeanne d'Albert, reine de Navarre, prononçant que si elle ne comparaissait pas dans le terme de six mois, elle serait, par le seul fait de sa désobéissance, proscrite, comme atteinte et convaincue d'hérésie, déchue de la royauté,

[1] Fra Paolo, p. 631, 638, 642. — De Thou, l. XXXII, p. 267. — G. B. Adriani, l. XVII, p. 1226.
[2] *Ibid.*, l. VII, p. 718.

privée de son royaume; et ses principautés, terres et seigneuries, données au premier occupant [1]. Cette atteinte à la majesté royale fut cependant ressentie si vivement par la cour de France, et Clutin d'Oisel, qui était alors ambassadeur à Rome, en porta au pape des plaintes si énergiques, que la cour de Rome laissa tomber la citation et des prélats et de la reine [2].

Le cardinal de Lorraine semblait cependant perdre à Trente la considération dont il avait joui au commencement de son séjour au concile. Le parti qu'il avait dirigé, après avoir éprouvé des défaites répétées, s'était presque dissipé; lui-même il paraissait changé par les nouvelles qu'il avait reçues de France, de la bataille de Dreux, de la mort de son frère, de la paix avec les huguenots; il n'exerçait plus la même influence et il ne songeait plus à concilier les partis. Il avait fait une visite au pape à Rome, et il avait été reçu par lui avec une bienveillance qu'on n'attendait point de leurs précédentes relations. Si quelque intérêt français l'occupait encore, c'était une futile dispute de préséance entre les couronnes de France et d'Espagne, qui était devenue la grande affaire des ambassadeurs des deux nations. Sur ces entrefaites, on reçut à Trente, le 1er décembre, la nouvelle que le pape était gravement malade. Les légats craignirent que s'il venait à mourir pendant que le concile était encore assemblé, celui-ci ne réclamât le droit exercé par le concile de Constance, d'élire un nouveau pape. Ce fut un motif pour eux de précipiter la clôture de ces grands comices de l'Église, encore qu'ils se fussent montrés si obéissants. La dernière session fut célébrée le 3 décembre, et le pape, qui vécut encore deux ans, eut le temps de confirmer ses décrets; ce qu'il ne fit pas sans quelque hésitation, car, au milieu de tant d'actes de servitude, le concile avait aussi introduit quelques légères réformes dans l'administration de l'Église [3].

Il se passa quelque temps avant que la France fût appelée à prendre un parti sur l'adoption du concile de Trente, et la publication de ses canons : d'autres négociations avec les puissances voisines précédèrent celles qui avaient ce concile pour objet; une des plus importantes avait été terminée pendant la durée même de la guerre civile. Elle résultait du traité de Catean-Cambraisis, conclu le 3 avril 1559 avec Philippe II.

[1] De Thou, l. XXXV, p. 442. — Fra Paolo, l. VII. p. 708; et l. VIII, p. 799.

[2] Fra Paolo, l. VIII, p. 813. — La Poplinière, l. X, f. 373.

[3] *Ibid.*, p. 726, 801, 822, 834. — G. B. Adriani, l. XVII, p. 1238. — De Thou, l. XXXV, p. 457.

Par ce traité, il était stipulé qu'immédiatement après le mariage de la sœur de Henri II avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, « il seroit » baillé et délaissé audit sieur de Savoie... tous les États qu'il tenoit » quand il fut mis hors de son pays, du vivant du feu roi François... » fors et excepté les villes et places de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas » et Villeneuve d'Astie.... pour icelles places tenir,... jusques à ce que » les droits prétendus contre ledit sieur de Savoie soient vuidés et ter» minés, ce que lesdits sieurs s'obligent de faire dedans trois ans, pour » le plus tard, sans autre prolongation ni retardement ; et iceux dif» férends vuidés, et le terme de trois ans échu, en laissera ladite ma» jesté très-chrétienne, la possession libre audit sieur de Savoie, pour » en jouir ainsi que de ses autres terres [1]. » Nous avons précédemment eu occasion de remarquer que rien ne pouvait être plus futile, plus absurde même, que les prétentions que François avait élevées contre le duc de Savoie, quand, dans un moment d'humeur, il avait résolu de lui enlever ses États. Tout au plus pouvait-il réclamer une créance de quelques milliers d'écus pour la dot de Marguerite de Bourbon son aïeule, morte en 1483. Mais si cette créance n'était pas éteinte par la renonciation de Louise de Savoie en 1523, elle avait été amplement acquittée par l'occupation de tous les États de Savoie pendant vingt-cinq ans. Il était donc évident que si on avait laissé à la France ces cinq places, par le traité de Cateau-Cambraisis, c'était comme gage de l'exécution des autres articles, et que dans l'intention des contractants il avait été bien entendu qu'elles seraient restituées purement et simplement au bout des trois ans. Ces trois ans se terminaient le 3 avril 1562, et Emmanuel-Philibert redemanda ses places fortes [2]. Des commissaires avaient été nommés par les deux souverains, dès l'an 1561, pour juger les prétentions de la France ; mais ils ne purent point s'accorder. Ceux que la France avait députés étaient résolus à ne céder pas même à l'évidence. Tandis qu'ils faisaient valoir toutes les chicanes absurdes élevées du temps de François Ier, ils demandèrent un nouveau délai pour avoir le temps de découvrir des titres à celles des provinces sur lesquelles ils n'avaient encore pu en alléguer aucun. Leur résistance donna occasion à des négociations pour obtenir ce qu'au fond la France désirait, une communication facile avec le marquisat de Saluces, et

[1] Traités de Paix, t. II, p. 293.
[2] Guichenon, Hist. gén. de Savoie. t. II, p. 256.

telle que la porte de l'Italie lui demeurât toujours ouverte. En effet, il fut convenu à Blois, le 8 août 1562, que le duc de Savoie céderait au roi, Pignerol, la Pérouse et Savillan, en échange des quatre autres places qui lui seraient remises [1].

Imbert de la Platière, qui fut à cette occasion fait maréchal de Bourdillon, commandait alors en Piémont. Lorsque le traité de Blois lui fut communiqué, il y opposa la plus vive résistance. Il protesta que pendant la minorité du roi la régence n'avait pas le droit de se dessaisir de possessions aussi importantes ; il récapitula toutes les transactions du quatorzième siècle par lesquelles les comtes de Provence avaient acquis quelques droits sur les comtés de Nice et d'Asti, ou le marquisat de Saluces, regardant comme non avenus tous les traités postérieurs par lesquels ces droits avaient été abandonnés. Il convenait que, quant à Turin et au Piémont, les commissaires n'avaient point encore trouvé de titres pour y prétendre ; mais il ne doutait pas que des hommes si habiles n'en trouvassent si on leur accordait un peu plus de temps. Sous ces prétextes, il repoussa les sommations répétées de la reine pour accomplir cet échange. Ce ne fut que le 12 décembre 1562 qu'il céda enfin, et qu'il évacua Turin, Quiers, Chivas et Villeneuve ; encore il exigea que le duc acquittât toutes les soldes arriérées qui étaient dues aux garnisons françaises, qu'il fournit à ses frais tous les charrois pour transporter l'artillerie et les munitions qu'il voulait retirer du Piémont, et que le duc ne chicanât point la reine sur les avances qu'il lui avait faites durant la guerre contre les protestants. En effet, le duc de Savoie avait acheté la complaisance de Catherine en lui prêtant cent mille écus et quatre mille soldats piémontais qui furent employés en Dauphiné ; les ducs de Mantoue, de Ferrare, de Florence, et les Vénitiens, avaient de leur côté fourni des subsides. Le pape en avait offert de plus considérables encore, sous condition qu'on poussât cette guerre d'extermination aussi loin qu'il le désirait [2]. La paix s'étant faite sans consulter tous ces souverains, qui croyaient avoir un intérêt commun à la destruction de l'hérésie, ils auraient pu inquiéter la France en demandant leur remboursement. Lorsque Bourdillon ne voulait rendre ni les places dont il était gouverneur, ni l'argent prêté à son gouvernement, il montrait sans doute un attachement très obstiné au bien d'autrui ;

[1] De Thou, l. XXXI. p. 251. — G. B. Adriani. l. XVII. p. 1196.
[2] *Ibid.*, p. 253. — Guichenon, t. II, p. 257. — G. B. Adriani. l. XVII, p. 1212, 1215, 1216, 1218.



mais de célébrer à cette occasion son patriotisme, comme ont fait presque tous les historiens français, c'est mettre par trop en oubli les lois de la probité politique [1].

De son côté l'Empereur réclamait la restitution des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, que Maurice de Saxe, par son traité de 1551, avait consenti à laisser occuper par la France, en réservant sur eux les droits de l'Empire ; Henri II les avait ensuite réunis à la monarchie sans aucune apparence de droit. La reine était alors représentée auprès de l'Empereur par Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, qui était chargé de seconder les dispositions conciliatrices de Ferdinand dans la direction du concile, de le soustraire à l'influence du roi d'Espagne, et de négocier un mariage entre Charles IX et l'une des filles de l'Empereur. Bochetel, en occupant Ferdinand de ses intérêts privés et de ceux de sa famille, réussit bientôt à lui faire perdre de vue ceux de l'Empire, dont il n'était que chef honoraire ; et quoique le mariage projeté éprouvât beaucoup de difficultés, et ne fût conclu que longtemps après, les intérêts et les droits des trois évêchés, des trois villes impériales de l'Empire furent mis en oubli par son chef [2].

Enfin les prétentions d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui voulait recouvrer Calais en échange contre le Havre-de-Grâce, que les protestants lui avaient livré, furent l'occasion d'une courte guerre. Par le traité de Cateau-Cambraisis, du 2 avril 1559, Henri II s'était engagé de la manière la plus explicite à restituer à l'Angleterre, au bout de huit ans, Calais et tout ce qu'il avait conquis sur la reine Marie, aussi bien que les vingt-neuf pièces d'artillerie trouvées dans la ville ; il s'était engagé encore à ne point ruiner les fortifications, mais à les conserver dans l'état où elles avaient été livrées [3]. Toutefois il y a tout lieu de croire que, malgré un engagement si précis, ni l'une ni l'autre des partis contractantes ne comptait sur son accomplissement. L'une se reposait sur des événements imprévus, et le bénéfice du temps, pour se dispenser de tenir sa promesse ; l'autre n'avait demandé cette promesse que pour ne pas être accusée d'abandonner les droits du pays. La guerre civile de France avait cependant offert à Élisabeth un moyen

[1] Garnier. t. XV. p. 510. — Brantôme, t. III, p. 416. — Lacretelle, t. II, l. V, p. 93. — Daniel, t. VI. p. 316. — Flassan, t. II, p. 60.

[2] G. B. Adriani, l. XVII, p. 1245. — Instructions donnés à l'évêque de Rennes, et sa correspondance. Le Labour., t. I. p. 466 ; t. II, p. 39, etc.

[3] Traités de Paix, t. II, p. 285, 288.

nouveau de recouvrer Calais. Le Havre lui avait été livré par les protestants en même temps comme gage de cette restitution, et comme sûreté des avances qu'elle leur avait faites. Mais la paix n'avait pas été plus tôt conclue, que les protestants français avaient senti du remords d'avoir livré une place française à l'Angleterre, comme les protestants allemands en ressentaient d'avoir livré, dans des circonstances presque semblables, les trois évêchés de Lorraine à la France.

Immédiatement après le traité d'Amboise, la reine mère envoya un trompette au comte de Warwick, qui commandait au Havre, pour le sommer de rendre à la France cette place, que la reine d'Angleterre avait fait occuper au milieu de la paix et en violation des traités, lui offrant en même temps, comme elle s'y était engagée envers Condé, le remboursement des avances qu'Élisabeth avait faites aux protestants. Warwick répondit qu'il garderait le Havre jusqu'à ce que la place de Calais lui eût été remise en échange. La guerre contre l'Angleterre fut donc résolue, et elle fut proclamée le 6 juillet [1].

Le connétable de Montmorency eut le commandement de l'armée chargée de reprendre le Havre, et il avait sous ses ordres son fils, le maréchal de Montmorency, et les maréchaux de Brissac et de Bourdillon. Beaucoup de protestants, empressés d'effacer le souvenir de la guerre civile en combattant pour le roi, se rendirent à cette armée, à l'exemple du prince de Condé, qui se distingua lui-même à la tranchée; mais Coligny et Dandelot, qui voulaient conserver à leur parti l'amitié d'Élisabeth, évitèrent d'y paraître, et parmi les huguenots quelques-uns des plus ardents se jetèrent dans la place pour prendre part à sa défense, jugeant que dans le danger qui menaçait leur foi, les devoirs envers leurs frères en religion l'emportaient sur ceux envers leurs compatriotes [2].

Cependant Warwick, qui avait sous ses ordres une garnison de six mille hommes, n'opposa point aux Français la résistance qu'on attendait de lui. Le siége du Havre n'avait proprement commencé que le 20 juillet, jour où le connétable arriva au camp. Dès le premier jour il réussit à couper les fontaines qui fournissaient de l'eau à la ville, et à dessécher les sources. Les soldats anglais avaient chassé du Havre tous les bourgeois dont ils se défiaient; mais ils crurent contraire à leur dignité militaire de les remplacer en faisant eux-mêmes les ouvrages nécessaires à la salubrité de la ville. Ils laissèrent les immondices s'ac-

[1] La Poplinière, l. X, f. 366. — De Thou, l. XXXV, p. 416.

[2] D'Aubigné, l. IV, c. 2, p. 199.

cumuler dans les rues. Les mauvaises eaux auxquelles ils étaient reduits ayant causé parmi eux une grande mortalité, ils ne prirent pas même le soin d'enterrer leurs morts. La maladie prit bientôt le caractère d'une peste, et Warwick perdit courage. Dès le 28 juillet il offrit de traiter; il livra aux assiégeants la grosse tour de la ville, et il s'engagea dans le terme de six jours à évacuer le Havre avec sa garnison et tous ses effets, laissant aux Français l'artillerie, les munitions et les navires qui seraient reconnus pour être d'origine française. Le lendemain de la signature de cette capitulation une flotte de soixante vaisseaux anglais, qui jusqu'alors avait été retenue par des vents contraires, parut devant le Havre avec un renfort de dix-huit cents hommes : il était trop tard; la garnison fut embarquée sur cette flotte, et porta à Londres la maladie contagieuse dont elle était atteinte, et qui y fit de grands ravages. Pour éviter cette contagion, Charles IX, qui était au camp, ne voulut point entrer au Havre, non plus que la plus grande partie de l'armée française [1].

Le prince de Condé avait été surtout engagé à consentir à la paix par l'espérance de remplacer son frère, le roi de Navarre, à la tête du conseil d'État, et d'être comme lui déclaré lieutenant général du royaume. Cependant Catherine qui l'avait flatté de cette espérance, avait demandé du temps avant de le satisfaire. Elle lui avait représenté d'abord que les parlements, que les bourgeois de Paris et des grandes villes, étaient encore trop animés dans leur intolérance pour laisser mettre un prince huguenot à la tête de l'État; qu'ils en seraient surtout révoltés tant qu'une place importante livrée par ce prince lui-même aux ennemis de l'État serait entre les mains des Anglais. Condé, après avoir combattu pour recouvrer le Havre, insistait de nouveau pour être nommé lieutenant général du royaume. Dans l'état des esprits cette nomination aurait probablement compromis la paix publique; mais Catherine ne songeait nullement à partager son pouvoir avec un collègue. Elle recourut au chancelier de l'Hospital, qui lui conseilla de déclarer le roi majeur. Charles IX, né le 27 juin 1550, était entré dans sa quatorzième année. Une constitution de Charles V, donnée au bois de Vincennes au mois d'avril 1374, avait fixé la majorité des rois de France « au moment où ils atteindraient leur quator-

[1] La Poplinière, l. X, f. 367-370. — De Thou, l. XXXV, p. 417-421. — Vieilleville, t. XXXII, l. IX, c. 26-29, p. 161-174. — Castelnau, l. V, c. 2, p. 154-160. — Hume, t. VII, p. 72. — Garnier, t. XV, p. 472.

» zième année [1]. » Cette ordonnance pouvait, il est vrai, être considérée comme révoquée par celle de Charles VI en avril 1403, qui appelait son fils, « en quelque petit âge qu'il soit ou puisse être, à être » couronné roi, le plus tôt que faire se pourra, sans ce qu'aucun autre » entreprenne le bail, régence ou gouvernement du royaume [2]. » Sur cette question importante comme sur toutes les autres, il s'en fallait de beaucoup que le droit public de la France fût au-dessus de toute contestation. Le chancelier de l'Hospital, qui avait éprouvé de la part du parlement de Paris une opposition constante, n'était pas sûr de son assentiment. Il conseilla donc à la reine qui avait conduit Charles IX à l'armée en Normandie, d'en profiter pour déclarer la majorité de son fils devant le parlement de Rouen.

En effet, Charles IX annonça au parlement de Rouen qu'il viendrait y tenir, le 17 août 1563, un lit de justice et une séance royale. Il s'y rendit accompagné par le duc d'Orléans son frère, et le prince de Navarre, âgés, l'un de douze, l'autre de dix ans; par le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, le dauphin d'Auvergne; enfin par le prince de la Roche-sur-Yon, dernier des princes du sang. On voyait encore à sa suite les cardinaux de Châtillon et de Guise, le duc de Longueville, le connétable de Montmorency, les maréchaux de Brissac, de Montmorency et de Bourdillon, et Boisy, grand écuyer de France. Tandis que Charles occupait le siége royal, la reine sa mère était à côté de lui, sur un tapis de velours. Le roi s'assit, et adressa au parlement, aux conseillers d'État, et aux seigneurs qui l'entouraient, le petit discours suivant qu'on avait rédigé pour lui.

« Puisqu'il a plu à Dieu, après tant de travaux et de maux que mon » royaume a eus, me faire la grâce de l'avoir pacifié, et en chasser les » Anglais qui détenoient injustement le Havre de Grâce, j'ai voulu » venir en cette ville pour remercier mon Dieu qui n'a jamais délaissé ni moi ni mon royaume; et aussi pour vous faire entendre » qu'ayant atteint l'âge de majorité, comme j'ai à présent, je ne veux » plus endurer que l'on use en mon endroit de la désobéissance que » l'on m'a jusques ici portée, depuis que ces troubles sont commencés; et que ayant fait l'édit de la paix, jusqu'à ce que par le » concile général ou national soit faite une si bonne et sainte réforma-

[1] Ordonn. de France. t. VI, p. 26-32. — Hist. des Français, t. VII, p. 279.
[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 581.

» tion, que je puisse voir par là tous mes sujets réunis en la crainte de » Dieu, ou qu'autrement par moi en soit ordonné, que tous ceux qui » le vuudroient rompre ou y contrevenir, soient châtiés comme re- » belles et désobéissants à mes commandements. Et entends que par » tout mon royaume il soit observé et gardé, et qu'il n'y ait plus nul, » de quelque qualité qu'il soit, qui ait armes, et que tous les posent, » soient villes, ou du plat pays. Et aussi ne veux plus que nul de mes » sujets, fussent mes frères, aient nulles intelligences, ni qu'ils envoient » sans mon congé en pays étranger; ni à nuls princes, soient amis » ou ennemis, sans mon seu; ni que l'on puisse faire cueillette, ni » lever argent dans mon royaume, sans mon exprès commandement. » Et afin que nul n'en ait cause d'ignorance, j'entends en faire publier » l'édit en ma présence, que je veux être passé par toutes mes autres » cours de parlement, afin que tous ceux et celles qui y contreviendront » soient châtiés comme rebelles et criminels de lèse-majesté. A quoi » je veux que teniez tous la main, selon vos charges et offices. Et aussi » que vous qui tenez ma justice en ce lieu, la fassiez telle à mes sujets, » que ma conscience en soit déchargée devant Dieu, et qu'ils puissent » tous vivre en mon obéissance, en paix, repos et sûreté [1]. »

Le jeune monarque présenta en même temps au parlement un édit en date du 16 août, confirmatif de celui d'Amboise; en sorte que le premier acte de son règne fut la sanction donnée à la pacification, mais en même temps l'interdiction des alliances avec les étrangers, des contributions de parti, du port d'armes et de la guerre privée [2].

Le chancelier prit ensuite la parole, et il adressa à l'assemblée un discours beaucoup plus long. Il commença par exposer le motif de la loi qui fixait la majorité des rois à un si jeune âge, il le justifia par des textes du droit romain et des exemples tirés de l'Écriture Sainte; il affirma que c'était une règle que toutes les fois qu'il s'agissait d'honneurs et de dignités, l'année commencée était tenue pour révolue. Il rappela aux juges qu'ils devaient obéir à la loi, au lieu de prétendre à se mettre au-dessus d'elle. Il leur reprocha les plaintes qu'ils avaient souvent articulées contre ceux qui rapportaient les secrets du parlement au roi ou à son chancelier; les avertissant que puisqu'ils étaient soumis à la censure de ces supérieurs, ce n'était pas à eux qu'ils devaient

[1] La Poplinière, l. X, f. 370.

[2] Le texte de l'édit est dans la Poplinière, f. 370; et dans Isambert, t. XIV, p. 142.

cacher leur conduite. Le premier président répondit par un long discours dans lequel il n'aborda aucune des questions soulevées par l'Hospital. Enfin la reine se leva, et déclara qu'elle remettait au roi l'administration de son royaume. « Et en signe de ce, allant ladite dame vers ledit » seigneur, il est descendu trois ou quatre pas des degrés de son trône » pour venir au-devant d'elle ayant son bonnet à la main ; et lui » faisant ladite dame une grande révérence et le baisant, le roi lui a » dit qu'elle gouvernera et commandera plus que jamais..... Et après, » les princes et seigneurs ont particulièrement fait à sa majesté recon- » naissance de sa majorité, et en signe de ce, s'étant levés l'un après » l'autre, lui ont fait chacun une grande révérence jusque près de terre, » lui baisant la main..... Ce fait, a été commandé aux archers de la » garde et huissiers ouvrir les portes, et les portes ouvertes le chan- » celier a fait lire par le greffier l'édit du 16 août, qui a été enregistré » immédiatement [1]. »

Le chancelier avait eu raison de se défier de l'obéissance du parlement de Paris. Quand l'édit du 16 août lui fut porté pour l'enregistrer et le publier, il le refusa, prétendant que c'était à lui que l'édit aurait dû être porté pour le vérifier avant tous les autres parlements, comme au dépositaire de l'autorité des états qu'il représentait ; que d'ailleurs l'édit introduisait, ou approuvait l'introduction dans le royaume de deux religions, tandis que la loi ne peut en reconnaître qu'une seule ; qu'enfin l'édit, en ordonnant le désarmement général, n'avait point fait d'exception pour Paris, tandis que la sûreté de tout le royaume exigeait que les Parisiens tout au moins demeurassent armés [2]. Christophe de Thou, premier président et père de l'historien, était le chef de la députation qui vint porter au roi les remontrances du parlement de Paris. Le roi la reçut à Mantes à son retour de Dieppe. Il lui répondit qu'il écouterait toujours volontiers les remontrances de son parlement ; mais qu'il entendait que le parlement obéit ensuite dès qu'il lui ferait connaître ses volontés. Quant à l'édit de sa majorité, il voulait bien pour cette fois seulement, et sans s'y croire obligé, faire voir aux magistrats qu'il en avait arrêté le contenu, choisi le lieu où il l'avait publié d'après les délibérations de son conseil. Il interpella alors les princes et seigneurs qui l'entouraient, et le cardinal de Bourbon

[1] Procès-verbal dans Isambert, t. XIV, p. 147-150. — De Thou, t. XXXV, p. 421-424. — La Poplinière, t. X, f. 370. — Garnier, t. XV, p. 475.

[2] De Thou, t. XXXV, p. 425.

confirma au nom de tous ce qu'il venait de dire. Le roi de treize ans, qui avait fort bien appris sa leçon, reprit alors la parole d'un ton plus sévère ; il recommanda au parlement de s'occuper désormais de l'administration de la justice, et d'abandonner le soin des affaires générales ; car il n'appartenait point à cette cour de se faire, vis-à-vis d'un roi majeur, le défenseur du royaume ou le gardien de Paris. Montluc, évêque de Valence, qui parla ensuite, réfuta les remontrances du parlement de Paris avec une vigoureuse logique ; et il s'attacha surtout à montrer le danger de cette clause, « la cour ne peut ni doit, selon sa » conscience, entériner ce qui lui a été mandé, » car elle accoutumait le peuple à croire que les ordres du roi étaient contraires à la conscience, et que les parlements faisaient à leur tour plier leur conscience lorsqu'ils finissaient par s'y conformer [1].

L'Hospital s'était attendu qu'après une réponse aussi explicite le parlement enregistrerait l'édit ; cependant cette compagnie adressa encore au roi d'itératives remontrances. C'était mettre en même temps en doute la légitimité de la puissance royale en refusant de reconnaître la majorité du roi, et la paix du royaume en refusant l'exécution du traité d'Amboise. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la réponse fut sévère. Un arrêt du conseil, du 24 septembre, cassa l'arrêt du parlement, parce que ce corps s'était arrogé le droit de juger un édit concernant l'État, lequel n'était point soumis à son examen ; le conseil ordonna que cet arrêt serait biffé des registres, et que la publication et l'enregistrement de l'édit du 16 août seraient faits immédiatement. Le parlement, effrayé, se soumit en effet, et il enregistra l'édit le 28 septembre [2].

Après avoir consigné, du moins nominalement, le gouvernement au roi son fils, Catherine lui adressa une lettre trop longue pour l'insérer ici, sur la distribution de sa journée et l'administration de sa cour ; elle lui proposait l'exemple des rois François I[er] et Henri II, son aïeul et son père ; elle attachait une grande importance aux étiquettes de cour, à l'admission de tous les courtisans dans la chambre du roi quand on lui donnait la chemise, à la suite qu'il devait conduire à sa chapelle pour entendre la messe, aux heures de ses repas et de ses exer-

[1] Les discours sont *in extenso* dans la Poplinière, t. X, f. 371 et suiv.—De Thou, l. XXXV, p. 424. — D'Aubigné, l. IV, c. 3, p. 200. — Davila, t. III, p. 137. — Garnier, t. XV, p. 497.

[2] L'arrêt du conseil dans la Poplinière, t. X, f. 373.—Isambert, t. XIV, p. 142. — De Thou, t. XXXV, p. 427.

cices ; mais elle lui donnait aussi des conseils utiles sur l'espèce de familiarité avec laquelle les rois français doivent traiter leur noblesse, sur l'association dans les bals, les jeux, les exercices, qui maintenait l'attachement de ce corps et occupait son activité. La lettre de Catherine donne un tableau vivant de la cour au seizième siècle. Elle fait connaître aussi quel système d'espionnage François Ier et Henri II avaient établi dans leur royaume, système que Catherine recommandait à son fils de continuer [1].

La requête de la famille du duc de Guise, pour obtenir justice du meurtre de son chef, avait été ajournée par le roi encore mineur ; dès que la majorité de Charles IX eut été reconnue, les Guise résolurent de lui présenter une nouvelle requête. Antoinette de Bourbon, mère des Guise, et Anne d'Este, veuve du dernier duc, se présentèrent au roi en longs habits de deuil. Elles étaient suivies par les enfants du du duc, par des femmes voilées qui faisaient retentir l'air de leurs cris et de leurs gémissements, et enfin par tous les parents et les amis de la famille, également en deuil. Les deux duchesses se jetèrent à genoux aux pieds du roi en criant : « Justice ! » Quoiqu'elles ne nommassent point Coligny, chacun savait que c'était lui qu'elles désignaient à la vengeance des lois. Le roi commença par leur promettre justice, et consentir que le parlement de Paris entreprît l'instruction ; mais le cardinal de Châtillon, le seul des trois frères qui fût alors à la cour, protesta contre le renvoi de son frère devant les juges dont la partialité était avouée, et qui ne consultaient que leur passion quand il s'agissait des huguenots. Le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf parcouraient déjà les rues de Paris à la tête de gens armés ; les protestants, de leur côté, se rassemblèrent en armes, et Coligny partit de son château de Châtillon à la tête de six cents gentilshommes. Si les protestants récusaient le parlement, les catholiques, à leur tour, récusaient le grand conseil. Aussi Catherine écrivait à l'évêque de Rennes, qu'il ne restait que son fils et elle qui ne fussent pas compris dans des récusations si universelles. Enfin, le roi déclarant se retenir à lui seul la connaissance de ce différend, ordonna en même temps que la décision en serait suspendue pour le terme de trois ans [2].

[1] La lettre est rapportée par le Laboureur, Additions aux Mém. de Castelnau, t. II, p. 40. Et Mém. de Condé, t. IV, p. 651.

[2] Lettres à l'évêque de Rennes, dans le Laboureur, t. II, p. 289 et suiv. — La Poplinière, l. X, f. 374. — De Thou, l. XXXV, p. 427. — D'Aubigné, l. IV, c. 3,

Tandis que les Guise poursuivaient la punition d'un meurtre commis au milieu de la guerre, Paris fut alarmé le 30 décembre par un meurtre commis en pleine paix. La reine venait de former pour la garde du roi un régiment de dix enseignes de gens de pied français, et elle en avait donné le commandement à Jacques Prevost de Charri, gentilhomme languedocien qui s'était distingué par sa valeur dès les premières guerres de François I[er], et qui était fort aimé de Montluc. Charri, enflé d'orgueil, commença dès lors à braver Dandelot, colonel général de l'infanterie française, et à ne plus vouloir le reconnaître pour son supérieur. Ils avaient eu une querelle ensemble sur l'escalier du Louvre, et Brantôme avertit dès lors, à ce qu'il assure, Charri qu'il se perdait. Les grands étaient en effet alors toujours entourés de gens empressés à embrasser leurs querelles et exercer leurs vengeances. Un gentilhomme protestant du Poitou, attaché à Dandelot, Chastelier Pourtant, se souvint tout à coup qu'il devait venger sur Charri, son frère tué en duel par lui quatorze ans auparavant à la Mirandole. Il se cacha dans la boutique d'un armurier, sur le pont Saint-Michel, avec le brave Monvans, un soldat nommé Constantin, et quelques autres. Au moment où Charri entra sur le pont, accompagné par deux de ses officiers, Chastelier s'élança sur lui avec ses satellites, en lui criant : « Souviens-toi, Charri, du tort que tu m'as fait. » Et lui plongeant son épée dans le corps, il la tortilla par deux fois pour rendre la plaie mortelle. Un des compagnons de Charri fut aussi tué; après quoi les meurtriers se retirèrent lentement par le quai des Augustins au faubourg Saint-Germain, où des chevaux les attendaient pour les mettre en sûreté [1].

Brantôme était auprès de la reine, qui se promenait dans la salle haute du Louvre avec Coligny, Dandelot et d'autres membres du conseil, au moment où on vint lui annoncer le meurtre de Charri. » Elle se tourna soudain, dit-il, vers M. Dandelot, qui étoit là près, » et lui dit qu'il l'avoit fait faire, et qu'un soldat qui étoit à lui, et à » ses gages, qui s'apeloit Constantin, avoit aidé à faire le coup. » Soudain M. l'admiral et M. Dandelot firent bonne mine, car de leur » naturel étoient si posés, que malaisément se mouvoient-ils, et à leurs

p. 201. — Mém. de Condé, t. IV, p. 493 et suiv., p. 667 et 668, et t. V, p. 17 à 42. — Davila, l. III, p. 140.

[1] Brantôme, des Colonels de l'infant. française, t. IV, p. 279. — D'Aubigné, l. IV, c. 3, p. 202.

» visages jamais une subite ou changeante contenance les eût accusés.
» M. Dandelot niant le tout, fit pourtant un peu la mine d'être ému,
» et dit : — Madame, Constantin étoit à cette heure ici, et est entré
» dans la salle avec moi. — Et fit semblant de le chercher et appeler
» lui-même, et quelques archers avec lui par le commandement de
» la reine ; mais on ne le trouva point. Je vis tout cela... Le roi
» et la reine, et la plupart de la cour, ne doutoient nullement que
» M. Dandelot n'eût suscité et persuadé le coup, dont plusieurs
» l'excusoient pour ne pouvoir être patient des bravades et insolences
» dudit Charri. Toutefois cette cause demeura indécise, et ne fut
» autre chose de ce meurtre, si non forces crieries, mutinements, et
» paroles des capitaines de cette garde, qui ne firent jamais peur à
» M. Dandelot, en ayant bien vu d'autres ; aussi que ne se put vérifier
» ni prouver, tant la partie avoit été bien conduite [1]. »

La reine fut troublée de cette attaque contre l'autorité royale elle-même ; car l'homme qu'elle avait chargé de protéger et de défendre elle et son fils, n'avait lui-même pu être ni protégé ni vengé par les lois. Cependant elle avait été contrainte de s'accoutumer aux mœurs du temps et de la France, et de regarder les batailles et les guet-apents comme des occurrences journalières, que les hommes d'honneur de sa cour niaient devant les tribunaux, tandis qu'ils en tiraient vanité entre leurs confidents. Au milieu de ces hommes sanguinaires, qui presque tous lui avaient donné quelque sujet de jalousie ou de plaintes, elle cherchait à se maintenir par leur opposition ; elle voyait bien que tous se méfiaient également de l'étrangère, qu'ils l'avaient exclue de tout pouvoir pendant la vie de son mari, qu'ils avaient limité son autorité pendant la minorité de ses fils, et qu'ils veillaient l'occasion de soustraire Charles IX à son ascendant ; aussi se réjouissait-elle de voir tomber les uns après les autres ceux qui lui avaient fait ombrage. Un seul homme paraissait obtenir sa confiance, et c'était le plus sage et le plus vertueux magistrat de la France, le chancelier de l'Hospital. Comme lui, elle cherchait le salut du peuple dans la tolérance réciproque, tolérance que ni l'un ni l'autre partie ne savait encore comprendre, et elle dirigeait tous ses efforts à concilier, à enseigner le support, comme elle supportait elle-même.

Aux grandes vues du chancelier, elle joignait cependant de plus

[1] Brantôme, t. IV, p. 281. — La Poplinière, l. X, f. 375. — De Thou, l. XXXV, p. 429.

petits moyens, et des intrigues de femme. Elle croyait adoucir les mœurs, et tempérer le fanatisme et la haine des factions, par les fêtes et la galanterie. Malgré la licence des cours de François Ier et de Henri II, malgré la corruption des mœurs, à Florence, sa patrie, on ne lui a point connu d'amants, et les libelles par lesquels on déchirait alors sa réputation, dénoncent son langage trop libre, ou la persiflent sur le mets favori dont elle avait apporté le goût de Florence, plutôt qu'ils n'attaquent ses mœurs [1]. Plus tard, tous les historiens français l'ont sacrifiée, pour dérober à une plus juste exécration les rois ses fils, et les chefs de la nation. Mais la galanterie était à ses yeux un moyen de gouverner, et non un goût personnel. Conservant sa beauté jusque dans un âge avancé, elle brillait par son adresse et sa grâce, dans les bals, dans tous les exercices, et surtout à cheval, quoiqu'elle eût souvent fait des chutes dangereuses. Elle avait choisi entre les plus belles personnes de France, jusqu'à cent cinquante filles d'honneur qu'elle faisait monter à cheval avec elle, et qu'elle conduisait quelquefois dans les camps jusqu'à la porté du feu des ennemis. Elle avait le goût des beaux-arts, elle le portait dans les fêtes et les divertissements qu'elle multipliait; elle se plaisait à être admirée, avec son brillant cortége de dames; mais elle voulait aussi que tous ceux qui se distinguaient dans le royaume par leur puissance, leur habileté, leurs intrigues, fussent amoureux de quelqu'une de ces dames, et elle se flattait de les maîtriser tous par ses filles d'honneur [2].

C'était surtout le prince de Condé qu'elle s'efforçait d'enivrer par la galanterie, et de détacher des sévères Châtillon, contre lesquels (si l'on en excepte le cardinal) elle désespérait de réussir par de tels moyens. Condé était léger, insouciant, aimant le plaisir; il s'était pris d'amour pour mademoiselle de Limeuil, sa parente, une des filles d'honneur de la reine, et il affichait si fort sa passion, que la princesse de Condé, Éléonore de Roye, dont la santé était déjà délabrée, en mourut de douleur.

Jusqu'alors la reine avait favorisé cette galanterie, mais elle changea de conduite lorsque la princesse mourut, jugeant qu'elle pourrait, par un second mariage, s'attacher d'une manière plus solide Condé qui avait alors trente-trois ans. Mademoiselle de Limeuil étant devenue grosse, fut chassée de la maison de la reine avec opprobre. Marguerite

[1] I Granelli. Le Laboureur, t. I, p. 742.
[2] Brantôme, Dames illustres, t. V, p. 23.

de Lustrac, veuve du maréchal Saint-André, le plus riche parti de France, fut offerte au prince par Catherine; il accepta d'elle des présents considérables, entre autres le château de Valéry; puis il rompit cette négociation; il songea un instant à la belle Marie Stuart, reine d'Écosse, que les Guise lui offraient pour l'attacher à leur parti. Il finit par épouser Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville, et fille de l'arrière-petit-fils du fameux Dunois [1]. Ce désordre dans les mœurs était regardé par les protestants avec horreur; ils poursuivaient de dénonciations, souvent grossières, souvent scandaleuses, tous ceux qu'ils soupçonnaient de quelque relâchement, et dans les derniers jours de leur domination à Orléans, ils avaient condamné au dernier supplice, comme convaincus d'adultère, un gentilhomme et la femme qu'il avait séduite. Lorsqu'on avait appris à la cour cet acte de sévérité, il y avait causé une telle indignation, que dès lors les huguenots n'eurent plus de chances de faire des prosélytes parmi les courtisans [2].

(1564.) Le dernier jour de l'année 1563 fut marqué par la mort du maréchal de Brissac, qui avait commandé en Piémont jusqu'à la paix, et qui passait pour un des meilleurs généraux qu'eût alors la France [3]. Quoiqu'il eût toujours été dévoué à Catherine, et qu'elle accordât aussi beaucoup de confiance à son frère Gonnor, elle n'éprouvait jamais de regret, quand un de ces hommes puissants par leur rang, leurs talents ou le souvenir de leurs services, disparaissait de la scène du monde; elle les regardait tous comme des témoins fâcheux de la dépendance où elle avait vécu jusqu'alors, et de son élévation récente. Elle ne se sentait point sûre de son pouvoir vis-à-vis d'eux. Cependant on commençait à remarquer un changement dans son caractère; on l'avait vue timide d'abord, cherchant à flatter et gagner tout le monde, n'osant résister à personne, et craignant par-dessus tout de prendre une résolution; elle avait été vue successivement délivrée de toutes ces grandes notabilités du règne précédent, le roi de Navarre, le duc de Guise et deux de ses frères, le maréchal de Saint-André et Brissac, qu'elle était accoutumée à ménager. Elle prenait dès lors plus d'assu-

[1] De Thou, l. XXXV, p. 413, et XXXVI, p. 505. — Davila, l. III, p. 139. — D'Aubigné, l. IV, c. 1, p. 198. — Le Laboureur, Observations sur Castelnau, t. II, p. 341.

[2] *Ibid.*, p. 409.

[3] *Ibid.*, p. 430. — La Poplinière, l. X, f. 375. — Castelnau, l. V, c. 5, p. 165. — Le Laboureur, Additions à Castelnau, t. II, p. 294.

rance en elle-même, elle ne se contentait plus de sauver le moment présent, ses projets s'étendaient sur l'avenir; mais ils étaient toujours empreints du même caractère de crainte et de ménagement, toujours subordonnés à son seul intérêt, sans tenir compte des lois de la morale ou de la religion, toujours poursuivis avec les mêmes finesses et le même mensonge qui finirent par inspirer une défiance égale à tous les partis.

Le retour du cardinal de Lorraine l'appelait alors à prendre quelque détermination relativement au concile de Trente, qui avait été clos le 4 décembre précédent. Elle en était fort mécontente; elle trouvait que dans les questions de discipline, l'autorité royale avait toujours été sacrifiée à celle de l'Église; que dans les questions de dogme, le concile avait constamment élargi la brèche qui séparait les catholiques d'avec les protestants; que par les anathèmes qu'il avait prononcés contre les derniers, il avait rendu toute pacification impossible. Elle savait que Maximilien, roi des Romains et fils de Ferdinand, ou penchait réellement vers les protestants, ou croyait devoir gagner leur faveur pour assurer sa succession à l'Empire, et elle chargea Bochetel, évêque de Rennes, son ambassadeur en Allemagne, de le rechercher, de lui parler avec franchise, et de lui proposer une entrevue des principaux souverains d'Europe en Lorraine, pour s'entendre sur les modifications à apporter aux décrets du concile, et sur les moyens de maintenir la paix [1]. Dans le même temps, Charles Dumoulin, le plus célèbre jurisconsulte du royaume, publia une consultation, dans laquelle il cherchait à établir que le concile de Trente devait être considéré comme nul, qu'il était vicié dans sa convocation, qu'il avait agi contre les anciens décrets, et attenté aux libertés de l'église gallicane. En tout autre temps, le parlement de Paris aurait applaudi à cette doctrine conforme à celle qu'il avait toujours opposée aux usurpations de la cour de Rome, mais le fanatisme et l'esprit d'intolérance avaient pris possession de cette assemblée : elle fit mettre Dumoulin en prison. Lorsque l'Hospital le fit relâcher, le 24 juin, il fut obligé de lui imposer la condition de ne faire rien imprimer sans la permission du roi [2].

Cependant les fanatiques s'étaient emparés du projet de conférence entre les grands souverains, qu'avait conçu la reine. Elle passait l'hiver avec son fils à Fontainebleau. C'est là que les ambassadeurs du pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie, se présentèrent

[1] Ses lettres à Bochetel. — Le Laboureur, Addit., t. II, p 324 et suiv.
[2] De Thou, l. XXXVI, p. 501.

à elle, le 12 février 1564, pour lui adresser solennellement l'invitation de se rendre à Nancy le 25 mars suivant, où s'assembleraient aussi les autres princes chrétiens, afin de prendre connaissance des canons du concile de Trente, d'en jurer l'observation, et de s'entendre sur les moyens de détruire partout en même temps le poison de l'hérésie. Ils demandèrent aussi que le roi révoquât la grâce accordée aux rebelles par le dernier traité, et surtout à ceux qui seraient convaincus du crime de lèse-majesté divine, car Dieu seul, et non les princes de la terre, dirent-ils, a le droit de leur pardonner; qu'il fît poursuivre avec la dernière rigueur tous les auteurs et complices du détestable assassinat du duc de Guise; enfin, qu'il s'abstînt d'aliéner les biens du clergé, d'autant que ni le roi d'Espagne ni le duc de Savoie ne voudraient être payés de la dot de leurs femmes avec de l'argent provenant d'une telle source. Ils offraient aussi, pour accomplir toutes ces choses, de secourir le roi de toutes leurs forces. Il est probable que le but principal du pape et de Philippe II, en envoyant cette ambassade solennelle, était de compromettre le roi avec ses sujets protestants et d'inspirer à ceux-ci de la défiance. Catherine, pour éviter de tomber dans ce piége, dicta une réponse à son fils, qui ne précisait rien, et ne l'engageait à rien. Il protesta de son attachement à la foi catholique, mais il déclara que quant au reste il se conduirait d'après les conseils des princes et des seigneurs de son royaume [1]. Au jour fixé, aucun souverain ne se rendit en Lorraine pour la conférence si solennellement proposée.

Les souverains catholiques, en s'arrogeant le droit de donner à Catherine des conseils sur son administration intérieure, et de les appuyer presque par des menaces, lui faisaient attacher d'autant plus de prix à se réconcilier avec la reine Élisabeth d'Angleterre. L'ambassadeur de celle-ci, Nicolas Throgmorton, avait pris une part fort active aux intrigues qui avaient fait éclater la guerre; il s'était lié intimement avec les huguenots, et pendant le siége de Rouen il leur avait fait passer des renseignements sur les opérations de l'armée royale, à l'occasion desquels il avait été arrêté. Ce fut cependant lui qu'Élisabeth chargea de traiter la paix, de concert avec Thomas Smith, son nouvel ambassadeur : les négociateurs français furent Morvilliers, évêque d'Orléans, et Jacob

[1] La Poplinière, l. X, f. 375. — De Thou. l, XXXVI, p. 500. — D'Aubigné, l. IV, c. 4, p. 205. — Castelnau, l. V, c. 5, p. 166. — Légende du cardinal de Lorraine, aux Mém. de Condé, t. VI, p. 89.

Bourdin, conseiller d'État. Ils finirent par convenir de passer sous silence tout ce qui regardait les dernières hostilités, et de renouveler les promesses d'amitié mutuelle, avec l'engagement de ne point donner de support aux ennemis de l'un ou l'autre souverain, et point d'asile aux rebelles; ils conservèrent tous les droits réciproques sans en spécifier aucun; ils ne nommèrent pas même Calais; mais Élisabeth promit de relâcher les quatre otages que Henri II lui avait donnés pour sûreté, ou de la restitution de Calais, ou d'une dédite de 500,000 écus; et Catherine promit en retour de payer 60,000 écus à l'arrivée des deux premiers de ces otages, et 60,000 à celle des deux autres [1]. Le traité fut signé à Troyes le 11 avril 1564.

A cette époque, la reine avait déjà commencé le voyage qu'elle avait résolu de faire avec son fils dans toutes les provinces de son royaume. Elle jugeait que tandis que ceux qui approchaient tous les jours le jeune monarque, ne pouvaient le croire encore propre à régner, les provinciaux au contraire qui ne le verraient qu'en passant, au milieu de la pompe et des plaisirs de la cour, sentiraient leur affection réchauffée par sa présence; elle n'était point fâchée que toutes ces filles d'honneur qu'elle conduisait avec elle, réveillassent dans les provinces le goût de la galanterie, et fissent ainsi diversion à cette anstère religion, à ce fanatisme, qui rendaient ses sujets si difficiles à gouverner. En même temps elle voulait, d'une part, forcer les gouverneurs de province, les parlements, et tous les catholiques puissants à observer l'édit de pacification; de l'autre, affaiblir les protestants, désorganiser leur parti, et leur rendre impossible une nouvelle guerre civile.

Le roi et la reine mère, après avoir traversé Sens et Troyes, vinrent à Bar-le-Duc, où ils avaient donné rendez-vous à Charles, duc de Lorraine, qui avait épousé une des filles de Catherine. Charles IX présenta leur fils au baptême; il passa de là en Bourgogne, et il fit son entrée à Dijon au mois de mai. Tavannes, gouverneur de la province comme lieutenant du duc d'Aumale, mit la main sur son cœur pour toute harangue, et dit au roi : *Ceci est à vous*; puis la portant sur son épée, il ajouta : *Voilà de quoi je puis vous servir* [2]. Cependant il ne cessait

[1] Lettre de Catherine à Bochetel, lui rendant compte de cette négociation. Rapportée par le Laboureur, t. II. p. 309-310. — Castelnau, l. V, c. 7 et 8, p. 168. — De Thou, l. XXXVI, p. 501. — Traités de paix, t. II, p. 318. — Rapin Thoyras, l. XVII, p. 223. — Hume, c. 39, t. VII, p. 74.

[2] Mém. de Tavannes, t. XXVII, c. 19, p. 107.

de résister au monarque auquel il professait tant de dévouement. Il avait engagé les états de la province, aussi bien que le parlement de Dijon, à refuser d'enregistrer l'édit de pacification, et ces deux corps présentèrent au roi des remontrances contre la tolérance de deux religions dans un même État. Comme Catherine ne voulut point leur promettre de supprimer l'édit de pacification, les catholiques bourguignons s'associèrent en confréries, sous l'invocation du Saint-Esprit, s'engageant par serment à se tenir prêts pour attaquer les protestants dès que l'occasion paraîtrait favorable. Dans les sermons adressés à ces confréries, on célébrait toujours Philippe II comme le vengeur de la foi, comme le monarque religieux qui ne laissait subsister aucune hérésie dans ses États; et chacune de ces louanges impliquait un blâme sur la conduite opposée du roi de France[1].

Les catholiques ne s'en tenaient pas à des louanges stériles de l'intolérance, de toutes parts on apprenait les meurtres et les violences par lesquels ils troublaient l'exécution de l'édit d'Amboise. Dès le 18 juin 1563, Armand de Gontaut-Biron avait été envoyé en Guienne, et François de Vieilleville dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, pour faire exécuter l'édit de pacification, annuler les jugements rendus pour cause de religion, remettre les détenus en liberté, et leur restituer leurs biens confisqués. Leur mission n'avait pas été facile à accomplir. Les habitants du midi, entraînés par des passions plus ardentes et aigris par plus d'injures mutuelles, ne savaient ni se pardonner, ni se fier les uns aux autres. Le vicomte de Joyeuse et Fabrizio Serbelloni, à la tête des catholiques, ne voulaient point admettre que des hérétiques pussent réellement être protégés par les lois; de son côté, Jacques de Crussol de Beaudiné, principal chef des protestants, ne voulait ni poser les armes, ni même renoncer à se venger. Vieilleville avait enfin établi en Languedoc quelque tranquillité[2], lorsque le maréchal de Damville y arriva au mois de septembre, à son retour d'un voyage en Espagne : dès le 12 mai précédent, il avait été investi du gouvernement de Languedoc sur la démission du connétable son

[1] La Poplinière, l. X, f. 378. — De Thou, l. XXXVI, p. 302. — D'Aubigné, l. IV, c. 4, p. 204

[2] Hist. de Languedoc, l. XXXVIII. p. 249. — Dans les Mém. de Vieilleville, il n'est point question de cette mission, le récit de Carloix dans cette partie est absolument fabuleux, t. XXXII, c. 52 et suiv., p. 184. — La Poplinière, l. X, f. 378, verso.

pére. Tandis que le maréchal de Montmorency se mettait à la tête du parti de la tolérance, son frère, le maréchal Damville, ne dissimulait point sa haine contre les huguenots; il entrait en maître dans les villes dont les réformés étaient demeurés en possession, il y plaçait des corps de garde, il en désarmait les habitants, et un religionnaire de Nîmes n'ayant pas été assez prompt à lui rendre son épée, il l'avait fait fouetter par la ville. Il saisissait chaque jour des prétextes nouveaux pour faire fermer les prêches dans les lieux où ils avaient été garantis aux huguenots; il forçait les religieux défroqués à rentrer dans leurs monastère; il fit pendre le ministre d'Uzès pour avoir parlé trop librement en chaire; et le sieur de Clansonne ayant été envoyé à Toulouse pour porter au roi les plaintes des protestants, il le fit jeter en prison dés son arrivée [1].

Dans le diocèse d'Auxerre, la ville de Crevans avait été assignée aux réformés pour leur culte; elle n'était cependant habitée que par des catholiques fanatiques qui voulurent égorger les huguenots lorsqu'ils les virent se rendre au prêche. Dans le Maine, l'évêque du Mans continuait ses violences contre les protestants de son diocése, comme avant la paix; à Tours, la populace avait chassé les huguenots de leur église, et massacré le pasteur dans sa chaire; à Vendôme, Gilbert de la Curée, gouverneur de la ville pour la reine de Navarre, avait été assassiné, parce qu'il s'était montré trop favorable à la réforme, et ce meurtre était demeuré impuni. Au printemps de 1564, on comptait déjà trente-deux personnes qui, depuis la paix, avaient été tuées en haine de leur religion, sans que les tribunaux eussent puni aucun de ces meurtres. La reine de Navarre elle-même, qui se trouvait alors à Pau en Béarn, venait d'y découvrir une conspiration pour l'enlever avec son fils et sa fille, les conduire en Espagne, et les livrer à l'inquisition [2].

Catherine n'autorisait point ces violences, et peut-être ne les approuvait-elle point; toutefois, tandis qu'elle ne faisait rien pour les réprimer, elle restreignait chaque jour, par de petites chicanes, la tolérance qu'elle avait accordée aux religionnaires; elle interdisait aux ministres de résider ailleurs que dans le lieu où il leur était permis de tenir leur prêche, et elle les empêchait par conséquent de visiter et de

[1] De Thou, l. XXXV, p. 409-411. — D'Aubigné, l. IV, c. 1, p. 197. — Hist. de Languedoc, l. XXXIX. p. 256-268.

[2] *Ibid.*, l. XXXVI. p. 497, 502, 505. — La Poplinière, l. X. f. 378. — Davila, l. III, p. 142-143.

consoler les malades dans tout le reste du bailliage ; elle leur interdisait d'ouvrir des écoles, des colléges, et des académies, ou de diriger l'éducation des jeunes gens de leur religion, elle interdisait aux gentilshommes protestants d'admettre au culte domestique, qui leur avait été garanti, d'autres que leurs vassaux, sous peine d'être punis comme rebelles ; elle interdisait enfin aux églises protestantes tout synode, toute assemblée de délégués, tout tribut, toute capitation, toute collecte destinée à former une bourse commune. Ces rigueurs nouvelles étaient l'objet de deux déclarations interprétatives de l'édit d'Amboise, données, l'une à Lyon le 24 juin, l'autre à Roussillon le 4 août [1].

En même temps le roi, à mesure qu'il avançait dans son voyage, prenait dans chaque ville des mesures pour s'assurer à l'aveuir de l'obéissance des habitants ; arrivé à Lyon, il en ôta le gouvernement à François d'Agoult, comte de Saux, qu'on disait favorable aux protestants pour le remplacer par un capitaine de ses gardes qui leur était contraire ; il y fit en même temps jeter les fondements d'une citadelle qui devait commander la ville. D'autres citadelles s'élevaient de même dans toutes les villes où les protestants avaient été les plus forts, et en particulier à Orléans, à Montauban, à Valence et à Sisteron ; mais tandis que l'on construisait des forts confiés à la seule garde des soldats du roi, on ruinait les remparts des villes que les bourgeois auraient pu défendre. Le roi, par suite de cette même défiance, reprenait à son frère la ville d'Orléans, tandis qu'il lui donnait à la place en apanage le duché d'Anjou dont Henri porta dès lors le titre [2].

De toutes parts les plaintes des protestants arrivaient au prince de Condé ; lui-même il commençait à s'apercevoir que les grandeurs dont on l'avait flatté s'éloignaient chaque jour, et que s'il conservait quelque crédit à la cour, c'était comme chef de parti : il fit donc valoir avec chaleur les doléances de ses coreligionnaires dans une lettre qu'il adressa au roi ; en même temps les populations au milieu desquelles la reine se trouvait alors, lui faisaient sentir la puissance de la réforme et la nécessité de la ménager. Le Dauphiné était presque uniquement protestant. En Provence la même secte, longtemps favorisée par le comte de Tende, gouverneur, et par l'archevêque d'Aix, était aussi devenue formidable. Catherine fit écrire au prince de Condé par son

[1] Isambert, Ordonn., t. XIV, p. 170-172. — La Poplinière, l. X, f. 379. — De Thou, l. XXXVI, p. 504.
[2] De Thou, l. XXXVI, p. 502-504.

fils de la manière la plus rassurante, protestant que son intention était d'observer fidèlement l'édit de pacification, et d'étendre sur tous une protection égale [1].

Quelques événements arrivés dans le reste de l'Europe paraissaient aussi devoir contribuer à donner de la sécurité au parti de la réforme. L'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint, était mort le 25 juillet 1564, et son fils, Maximilien II, élu roi des Romains depuis deux ans, lui avait succédé sans difficulté. Ce dernier, alors âgé de trente-sept ans, avait montré si ouvertement son penchant pour la réforme, qu'il avait excité le ressentiment de son père, et qu'il inspirait à la cour de Rome la plus vive défiance. Il entretenait avec tous les chefs du parti protestant, mais surtout avec Frédéric III, électeur palatin, et Auguste, électeur de Saxe, une correspondance intime. Il n'abjura point le catholicisme cependant, de peur d'exciter des guerres civiles dans l'Empire et de se brouiller sans retour avec son cousin Philippe II; mais il exerça son caractère conciliant et sa politique tolérante de manière à rétablir la paix religieuse en Allemagne, et à la faire entrer non-seulement dans les lois, mais dans les mœurs et les habitudes; en sorte que les communions diverses s'accoutumassent à vivre ensemble avec support et des égards mutuels [2].

Le mariage de Marie Stuart, reine d'Écosse, qui fut solennisé à la fin de juillet 1564, fut aussi regardé comme un gage de sécurité pour les protestants. Cette nièce des Guise, qui, au goût des arts, des plaisirs et de la galanterie, joignait une dévotion très-vive, et un grand attachement à la foi catholique, avait toujours paru menacer la sécurité de la reine Élisabeth, dont elle était la rivale au trône, en même temps que la plus proche héritière. Ses oncles, en offrant tour à tour sa main à divers prétendants, se proposaient toujours de faire de l'Écosse la place d'armes du parti catholique quand il attaquerait la réforme et chasserait du trône d'Angleterre la fille d'Anne Boleyn. Cependant l'ascendant que la religion protestante avait acquis en Écosse, peut-être aussi des sentiments tout personnels, décidèrent Marie en faveur de son parent Henri Darnley, fils du comte de Lennox, jeune homme âgé de vingt ans, d'une très-belle figure, qui avait été élevé en Angleterre, qui faisait profession, du moins extérieurement, de la religion ré-

[1] De Thou, l. XXXVI, p. 503. — La Poplinière, l. X, f. 378, verso.

[2] Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, t. II, c. 36, p. 442-480. — De Thou, l. XXXVI, p. 488.

formée, et qui, en épousant Marie, la réconciliait avec Élisabeth [1].

Mais si Catherine, soit par égard pour ses alliés Maximilien et Élisabeth, soit pour ménager un parti dont elle reconnaissait la puissance, était déterminée à observer la paix de religion ; il paraît d'autre part que ce fut vers ce temps-là que, de concert avec le cardinal de Lorraine, avec Côme de Médicis, duc de Florence, son parent, et avec d'autres conseillers italiens, elle arrêta le plan d'après lequel elle comptait miner lentement et en silence la religion réformée [2]. Elle voulait amortir les passions religieuses, donner une autre direction aux pensées du peuple, rendre le culte réformé chaque jour plus difficile et plus dangereux pour les petits et les pauvres, les en sevrer enfin peu à peu. Ainsi les grands seigneurs, pour lesquels seuls la liberté de conscience serait conservée, se trouveraient successivement isolés ; alors, quand la reine reconnaîtrait qu'ils ne pouvaient plus compter sur le peuple, elle les séduirait par des récompenses, ou les forcerait à l'apostasie par la terreur. En même temps elle trouverait aisément moyen d'abaisser les uns par les autres des grands qui excitaient tous sa jalousie, et qui limitaient réellement son pouvoir.

Catherine eut occasion d'exposer ce plan général pour l'extirpation de l'hérésie au duc de Savoie, qui, aussi bien que le duc de Ferrare, vint la rencontrer, au mois d'août 1564, au château de Roussillon, à cinq lieues au midi de Vienne. « Ayant traité, dit Davila, plusieurs » fois ensemble de leurs intérêts communs, ce prince demeura suffi- » samment informé des intentions du roi, et des moyens qu'il avoit » arrêtés pour se délivrer sans bruit et sans danger de l'embarras que » lui causoient les calvinistes. Aussi demeurant pleinement convaincu » et satisfait par les discours de la reine, il lui promit toute l'assis- » tance qu'il pouvoit lui donner. De Roussillon le roi se rendit à Avi- » gnon, ville appartenant au pape..., où ayant rencontré, selon la » demande qu'en avoit faite la reine, Louis Antinori Florentin, le » ministre en qui le pontife avoit le plus de confiance, elle traita avec » lui de leurs intérêts communs. Le roi et la reine lui donnèrent la ré- » ponse qu'ils n'avoient pas voulu confier aux ambassadeurs de Rome. » Ils protestèrent qu'ils ne désiroient rien tant que l'extirpation du

[1] De Thou, l. XXXVII, p. 523-528. — Buchanani, Rerum Scoticar, l. XVII, p. 579. — Robertson's Hist. of Scotland, b. III, p. 185. — Hume's Hist. of England, c. 39, t. VII, p. 78.

[2] Rimes latines du 9 juillet 1564, dans le Laboureur, addit., t. II, p. 340.

» calvinisme et la publication du concile dans le royaume ; mais que
» pour empêcher le retour des Anglais, ou l'introduction des luthériens d'Allemagne en France, et pour arriver au but désiré, sans
» danger et sans le tumulte de guerres nouvelles, dans lesquelles il
» périssoit tant de millions d'âmes, et les pays de la chrétienté étoient
» si misérablement détruits, ils avoient résolu d'y procéder par un
» lent artifice et en secret. Ils comptoient écarter les chefs principaux
» et les plus fermes appuis du parti, rendre la santé de l'âme au prince
» de Condé et aux frères de Châtillon, fortifier les villes suspectes,
» remettre l'ordre dans les revenus royaux, accumuler l'argent et
» faire d'autres préparatifs qui demandoient du temps pour pouvoir
» ensuite mettre la main à l'œuvre avec sûreté, sans danger et sans
» dommage. Le pape qui, de son naturel, n'était pas porté pour la
» cruauté, et qui répugnoit à faire répandre le sang des chrétiens
» (catholiques) dans une guerre civile, consentit à ce qu'on différât la
» publication du concile jusqu'à ce que ces autres projéects fussent
» arrivés à maturité [1]. »

Quoique la conduite de Catherine, en se ménageant entre les deux religions, eût été en général dirigée par le chancelier de l'Hospital, il n'est point probable que celui-ci fût entré dans cette conspiration secrète pour miner sourdement la religion réformée. On l'avait accusé lui-même d'être protestant. Le pape Pie IV le croyait, on feignait de le croire, et il avait parlé de le faire traduire à l'inquisition. Cependant le chancelier pratiquait très-régulièrement tous les devoirs de la religion catholique, et dans ce siècle un homme de bien protestant aurait cru indigne de lui de dissimuler sa croyance. Sa femme, il est vrai, était protestante, quoiqu'elle fût fille de ce Jean Morin qui s'était signalé, comme lieutenant criminel à Paris, par son zèle persécuteur. Son gendre, Hurault de Bélesbat, et sa fille, étaient également protestants [2]. Il était donc de bonne foi intéressé à la tolérance. C'était la paix et la la liberté religieuse qu'il désirait; à peine pouvait-on dire qu'il y eût en France une autre personne qui formât de pareils vœux. La très-grande masse des catholiques se faisait un devoir, une vertu, de venger Dieu, comme ils disaient. Toute déviation des ordonnances de François I[er] et de Henri II, tout répit accordé aux protestants, au lieu de les traîner sur les buchers, leur paraissait un lâche sacrifice de la religion aux in-

[1] Davila, Guerre civili di Francia, l. III, p. 144-145.
[2] Dufey, Essai sur l'Hospital, p. 280.

térêts mondains, ou même un crime. Les protestants n'entendaient pas mieux la tolérance; ils se croyaient appelés par le second des commandements de Dieu à supprimer à tout prix l'idolâtrie, et avant tout celle de la messe. Ils n'avaient pas plus de support les uns pour les autres, et la Poplinière regarde l'impunité dont avaient joui quelques ariens, sociniens ou anti-trinitaires qui avaient paru à Lyon, comme un malheur non moins grand que la persécution des calvinistes [1].

En même temps que l'Hospital s'efforçait de maintenir le roi dans cette espèce de neutralité entre les partis extrêmes, et de faire comprendre à la France qu'il n'y avait point d'impossibilité à ce que des hommes différents dans leurs rapports avec le ciel s'accordassent pour tous leurs rapports sur la terre, il continuait, avec une activité qu'on a peine à comprendre, à travailler à la réformation des lois de son pays. L'Hospital, né en 1505, était alors dans sa soixantième année. Il se regardait comme un vieillard; et faisant allusion à sa longue barbe blanche, il s'appliquait le propos d'un ancien, et dit un jour aux jeunes gens qui lui reprochaient sa circonspection : « Quand cette neige sera » fondue, il ne restera plus que de la boue. » Cependant il jouissait encore de toute la vigueur de son jugement comme de toute sa capacité de travail, et celle-ci, dès sa première jeunesse, avait dépassé les bornes communes. Il ne connaissait d'autre délassement que de passer d'une étude à une autre, et il était également savant dans la jurisprudence, dans la théologie, dans les langues anciennes et la littérature classique. L'extrême simplicité de sa maison, et de sa table, même lorsqu'il y admettait de grands seigneurs, comme Brantôme l'éprouva avec le fils du maréchal Strozzi, contribuait à lui laisser l'esprit plus libre, et plus d'heures pour le travail [2].

Dans sa réforme des lois de la France, l'Hospital avait à choisir entre deux systèmes. Parmi les jurisconsultes, les uns s'attachant à l'idée abstraite de la justice, veulent donner aux plaideurs la plus grande latitude pour faire prévaloir leurs droits, et multiplient en conséquence les degrés de juridiction, les moyens de révision, les obstacles aux prescriptions, ils portent enfin jusqu'au dernier scrupule leur respect pour tous les droits litigieux; les autres au contraire, plus frappés des inconvénients des procès, de l'incertitude qu'ils répandent sur toute propriété, que de l'avantage d'épuiser jusqu'au fond toutes les chances

[1] La Poplinière, l. X, f. 575, verso.
[2] Biographie univ., t. XXIV, p. 412. — Brantôme, t. II, p. 381.

du droit, tendent sur toute chose à hâter et simplifier le cours de la justice. Des jurisconsultes justement célèbres se sont attachés au premier système; mais les hommes d'État ont préféré le second, et c'est parmi eux que l'Hospital s'est rangé. C'était un des points sur lesquels il se trouvait en opposition avec les parlements, et surtout avec celui de Paris. Les conseillers de ce parlement avaient sans doute un intérêt personnel, un profit immédiat à prolonger des causes dans lesquelles leurs vacations étaient payées; toutefois il est probable qu'ils songeaient réellement à l'avantage des plaideurs, quand ils s'efforçaient de leur réserver le plus de chances possibles, et qu'ils accusaient l'Hospital de les forcer à sacrifier des intérêts dont ils se croyaient les garants.

Ainsi, par exemple, les juges étaient toujours empressés à rescinder les transactions qui mettaient fin aux procès, lorsqu'une des parties se plaignait d'avoir éprouvé une lésion d'outre moitié. L'Hospital, par une ordonnance d'avril 1560, interdit aux juges d'admettre une telle demande[1]. De nouveau, les jurisconsultes tenaient à honneur de séparer les deux états de procureur et d'avocat; ils croyaient dégrader le second en lui faisant faire les fonctions du premier; mais autant ils s'efforçaient d'ennoblir le rôle de l'avocat, autant ils abandonnaient, pour la nomination des procureurs, les garanties qu'ils auraient pu chercher dans l'esprit de corps, le point d'honneur, la probité et la science; aussi les procureurs étaient universellement accusés de faire un métier de la chicane, de semer et de multiplier les procès. L'Hospital adopta le système contraire; il voulut relever le caractère des procureurs en les confondant avec les avocats; par son édit d'août 1561, il cumula la postulation et la plaidoirie, et réunit en une seule les deux professions de procureur et d'avocat[2].

Les marchands avaient été les premiers à reconnaître qu'il leur importe bien davantage de terminer promptement leurs différends sur des matières contentieuses, que d'épuiser toutes les arguties par lesquelles chacun croit pouvoir faire valoir son bon droit. Ils demandèrent à être jugés, « d'après la bonne foi, non d'après la subtilité des » lois et ordonnances. » L'Hospital entra dans leurs vues, en soustrayant toutes les affaires commerciales aux tribunaux ordinaires. Il autorisa d'abord les marchands de Paris à élire annuellement cinq juges ou consuls du commerce, chargés de terminer tous leurs différends

[1] Édit de Fontainebleau, Isambert, t. XIV, p. 104.
[2] Édit de Saint-Germain en Laye, *ibid.*, p. 112.

d'une manière sommaire. Ce fut l'objet de l'édit de Paris, de novembre 1563. Mais le parlement et les autres juges civils du royaume ne voulant point respecter cette juridiction exceptionnelle, un nouvel édit, rendu à Bordeaux le 28 avril 1565, lui donna de plus amples garanties; puis un troisième, de Moulins, le 6 février 1566, la confirma encore, en accordant la même faveur à d'autres villes commerçantes [1].

Toutes ces mesures législatives avaient éprouvé une vive opposition de la part du parlement de Paris; mais ce corps repoussa avec plus d'énergie encore l'édit des consignations, du mois de novembre 1563. Cet édit, destiné à décourager les plaideurs téméraires, obligeait les demandeurs dans une cause civile à consigner la valeur d'un pour cent de l'objet de leur demande, pour être payée comme amende par la partie qui succomberait. Le parlement, après plusieurs lettres de jussion, ne voulut l'enregistrer qu'avec la clause « que l'édit n'auroit lieu que pen- » dant sept ans, et que, sans attendre la fin des sept années, la cour » feroit chaque année instance auprès de sa majesté pour obtenir sa » révocation. » Il fut en effet aboli le 1er avril 1568 [2].

Le parlement repoussa de même, par défiance ou par haine contre l'Hospital, la règle que celui-ci introduisit, par l'ordonnance de Paris, en janvier 1563, de commencer l'année au 1er janvier. Jusqu'alors l'année française avait commencé le jour de Pâques, et comme ce jour est variable, les années étaient tantôt longues et tantôt courtes, et il fallait consulter les lunaisons pour savoir si dans telle année antérieure, tel jour du mois de mars ou d'avril était avant ou après Pâques, et appartenait à la vieille ou la nouvelle année: c'est encore aujourd'hui une des causes les plus fréquentes d'erreur dans la chronologie française. La chambre des comptes se soumit la première à cet égard à l'injonction du chancelier, le parlement n'y obtempéra qu'un an plus tard [3].

Il nous serait impossible de rattacher à une idée commune ou de faire comprendre les autres réformes qui occupaient habituellement le chancelier, et qui tendaient à la simplification et la régularisation des procédures. Les bases de ces grandes réformes avaient été posées par l'ordonnance d'Orléans, conformément aux vœux exprimés par les états généraux. Une ordonnance de janvier 1563 donna plus de précision

[1] Isambert, t. XIV, p. 153, 179 et 184.
[2] De Thou, l. XXXV, p. 429. — Isambert, t. XIV, p. 158.
[3] § 39 de l'Ord. de Paris, *ibid.*, p. 169. — De Thou, l. XXXVI, p. 196.

aux règles que l'Hospital avait prescrites, et y ajouta de nouveaux détails. L'ordonnance de Roussillon du 9 août 1564 les perfectionna encore; enfin toutes ces réformes législatives furent réunies et classées dans la grande ordonnance de Moulins, du mois de février 1566, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant [1].

Catherine paraissait cependant atteindre le but qu'elle s'était proposé en faisant voyager son fils. Les plus grands seigneurs du royaume faisaient occasionnellement partie de son cortége, et visitaient avec lui les villes du midi. On y voyait entre autres plusieurs princes ses égaux en âge, ou même plus jeunes que lui : Henri d'Anjou son frère, âgé de treize ans, et Henri de Navarre, destiné à succéder à ce frère, qui n'en avait que onze; le duc de Guise, qui n'avait que quatorze ans; et avec eux les cardinaux de Bourbon, de Guise et de Strozzi; le duc de Montpensier et le comte dauphin son fils, le prince de la Roche-sur-Yon; les ducs de Longueville, de Nemours, de Nevers; le connétable, les maréchaux de Bourdillon et Damville; et un très-grand nombre de comtes et de capitaines les plus qualifiés du royaume [2]. Cette cour si brillante, tous ces jeunes gens qu'on devait croire étrangers comme leur roi aux haines et aux passions qui avaient bouleversé le royaume, contribuaient en effet par les fêtes qui se multipliaient sur leur passage, par les richesses qu'ils répandaient, par la curiosité, le plaisir, la frivolité, la galanterie, que Catherine regardait avec indulgence comme un remède au fanatisme, à faire oublier les ressentiments créés par la guerre civile. Le roi, qui, pendant l'année 1564, avait visité la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, entra le 11 décembre en Languedoc. Il passa le mois de janvier 1565, durant lequel la campagne, même dans les régions du midi, fut couverte par une abondance inaccoutumée de neige, dans les villes de Béziers, de Narbonne et de Carcassonne. Le 31 janvier il fit son entrée solennelle à Toulouse, et le 5 février il vint tenir un lit de justice au parlement de cette ville. Dans son discours, dans celui du chancelier de l'Hospital, l'un et l'autre recommandèrent aux magistrats la scrupuleuse observation des édits et l'égale administration de la justice; mais lorsque, encouragés par ces assurances, les religionnaires du Languedoc vinrent porter au roi leurs plaintes contre Damville, et ceux de la Guienne

[1] Isambert, t. XIV, p. 160, 173 et 189.
[2] La Popliniére, l. X, f. 381.

contre Montluc, ils ne purent obtenir aucune satisfaction, et l'un de leurs députés fut mis en prison [1].

(1565). Tandis que les passions nourries par la guerre civile semblaient se calmer autour du roi, quoiqu'il séjournât alors dans les provinces où elles s'étaient agitées avec le plus de fureur, elles se réveillaient à Paris, et c'était le maréchal de Montmorency, gouverneur de la capitale, qui y renouvelait la guerre avec les Guise. Il semblait avoir hérité seul de cette jalousie dont le connétable son père avait été si longtemps animé, et que la bigoterie avait ensuite étouffée. Le cardinal de Lorraine était alors regardé comme le chef des Guise. Les protestants l'avaient en horreur; au lieu de lui savoir quelque gré de ses tentatives de conciliation au concile, ils le regardaient comme l'auteur de tous les projets qui leur étaient le plus contraires, comme le conseiller qui avait fait consentir la reine à leur ruine, qui dirigeait sa politique tortueuse, et qui la mettait en communication secrète avec le pape et le roi d'Espagne. Le cardinal en même temps était pour les grands seigneurs français, qui le traitaient d'étranger, un objet de jalousie; il avait réuni les plus riches bénéfices du royaume; son orgueil égalait son opulence; il se croyait au niveau des rois avec lesquels il avait traité, et le premier dans l'Église après le pape, auquel il avait inspiré une vive jalousie. Mais à l'orgueil et l'ambition de sa famille il joignait une lâcheté dans le danger, dont il faisait lui-même un objet de plaisanterie. Connaissant le nombre de ses ennemis, il avait demandé et obtenu de la reine, le 25 février 1564, la permission de s'entourer de gardes; cependant il n'avait point voulu donner communication de cette permission au gouverneur de Paris, désirant plutôt que son cortége fût regardé comme un droit inhérent à son rang. Il avait passé l'année 1564 à visiter plusieurs des églises qu'il possédait; car il réunit successivement, ou en titre, ou en commende, les archevêchés et évêchés de Reims, d'Alby, Agen, Luçon, Lyon, Narbonne, Térouanne, Metz, Toul, Verdun, Nantes et Valence [2]. Au commencement de l'année 1565 il voulut aussi visiter Paris pour y réveiller l'enthousiasme de la populace en faveur de sa famille; en effet les Parisiens regardaient les Guise comme les chefs et les représentants du parti résolu à ne tolérer jamais

[1] Hist. de Languedoc, l. XXXIX, p. 265-268. — De Thou, l. XXXVII, p. 532. — La Poplinière, l. X, f. 379.

[2] Gallia Christiana, t. IX p. 147.

l'hérésie, et qui se croyait lié en conscience à faire périr sur le bûcher tous les rebelles à Dieu. Le cardinal écrivit donc à son frère Claude, duc d'Aumale, qui habitait alors Anet auprès de la duchesse de Valentinois sa belle-mère, de rassembler de son côté des gens de guerre pour entrer avec lui à Paris [1].

Dès que Montmorency fut averti de ces mouvements de gens armés, il fit prévenir le cardinal de Lorraine qu'il ne leur permettrait point d'entrer dans Paris. Les ordonnances interdisaient de la manière la plus formelle cet appareil de guerre, et le gouverneur d'une ville aussi disposée aux troubles et aux séditions que l'était la capitale, devait s'opposer à ce qu'on y introduisît des troupes pendant l'absence du roi. On n'explique point si le cardinal comptait sur un soulèvement du peuple, et quel but il se proposait en l'excitant; mais il ne tint aucun compte des avis de Montmorency, et il ne lui communiqua point la permission dont il était porteur. Il entra donc dans Paris le 8 janvier, un peu plus tôt que le maréchal ne s'y était attendu, tandis que son frère, le duc d'Aumale, y entrait par une autre porte. Montmorency, accompagné par le prince de Portien et un grand nombre de gentilshommes, rencontra le cortége du premier au milieu de la rue Saint-Denis; il l'arrêta, et engagea aussitôt avec lui un combat dans lequel deux ou trois personnes furent tuées de part et d'autre. Le cardinal, saisi de frayeur, quitta ses gardes pour se cacher dans une boutique voisine. La nuit suivante il se rendit par des rues peu fréquentées à l'hôtel de Cluny, où ses soldats, et le duc d'Aumale avec les siens, vinrent le joindre. Ils passèrent le reste de la nuit à faire la garde, s'attendant à toute heure à être attaqués. Leur trouble s'augmenta encore le matin, lorsqu'ils virent le maréchal passer et repasser devant leur porte avec une troupe nombreuse qui paraissait les narguer. Cependant la populace, dont ils avaient attendu l'appui, ne faisait aucun mouvement. Le parlement les fit prier de se retirer pour éviter de plus grands malheurs, et ils ressortirent humiliés de la ville. Le cardinal alla s'établir dans son évêché de Metz; mais d'Aumale continua à parcourir les alentours de Paris avec sa troupe armée. Montmorency, craignant d'être attaqué, invita Coligny à venir à son aide, et celui-ci entra dans Paris le 22 janvier avec une troupe nombreuse de gentilshommes; il y resta jusqu'au 30. Cet appui demandé au chef des protestants augmenta la

[1] Légende du card. de Lorraine, t. VI, p. 92.

défiance que les catholiques ressentaient déjà contre le maréchal de Montmorency [1].

Peu de mois après on vit éclater, dans ce qu'on nomma la guerre cardinale, cette même jalousie de la noblesse française contre le cardinal de Lorraine, cette même défiance d'une influence étrangère, envenimées encore par la haine qu'excitait son orgueil. Le cardinal, qui s'était réservé toutes les temporalités de l'évêché de Metz, tandis que l'historien Belcarius, ou Beaucaire de Péguillon, était l'évêque en titre [2], voulait s'assurer de conserver à tout événement ces avantages, si les trois évêchés de Lorraine retournaient à l'Empire, sur lequel Henri II les avait usurpés. Le cardinal se reconnut donc pour vassal de l'Empereur, et il prit de lui des lettres des protection. Mais il avait fait gouverneur du temporel de cet évêché et fermier des impositions un émigré espagnol, nommé Pierre de Salcède, qui vit dans la demande de ces lettres un acte de trahison envers la France; il prit les armes pour s'y opposer, se déclara gouverneur de l'évêché pour le roi, et s'empara des forteresses de Vic et d'Alberstrof, qui furent aussitôt assiégées par les soldats du cardinal. Ces troubles durèrent seulement du 17 juillet au 8 août, et ils n'eurent d'importance que par l'occasion qu'ils donnèrent aux ennemis des Guise de les signaler toujours plus comme étrangers aux intérêts de la France [3].

Le roi continuait cependant son voyage dans le Midi. Après avoir séjourné quelque temps à Toulouse, puis à Bordeaux, il se rendit au commencement de juin à Bayonne, où Catherine avait donné rendez-vous à sa fille Élisabeth, reine d'Espagne. Il y avait longtemps qu'elle désirait cette entrevue, et qu'elle faisait solliciter Philippe de s'y rendre aussi. C'était probablement un des buts principaux qu'elle s'était proposés dans son voyage du midi. Elle aimait traiter en personne ses intrigues; elle savait alors que des paroles insidieuses ne laissaient point de traces, et qu'elle pouvait annoncer des vues étendues, promettre beaucoup, découvrir les pensées de ses adversaires, et ne s'engager toutefois elle-même à rien. Mais autant elle comptait sur son talent pour

[1] De Thou, l. XXXVII, p. 533-537. — Légende du card de Lorraine, p. 91-95. — La Poplinière, l. X, f. 379. — Davila, l. III, p. 148. — D'Aubigné, l. IV, c. 4, p. 205. — Castelnau, l. VI. c 2, p. 190. — Le Laboureur, additions à Castelnau, t. II, p. 347.

[2] Gallia Christiana, t. XIII, p. 795.

[3] De Thou, l. XXXVII, p. 552. — Légende du cardinal de Lorraine, p. 96. — Guerre cardinale, p. 147, aux Mém. de Condé, t. VI.

la parole, autant Philippe se défiait et d'elle et de lui-même. Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne, écrivit à Catherine seulement le 22 janvier, qu'il venait d'obtenir, après beaucoup de difficultés, la promesse que la reine d'Espagne arriverait à la frontière en même temps qu'elle; le premier ministre de Philippe, Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, devait l'y accompagner [1].

Les fêtes les plus brillantes signalèrent la rencontre des deux reines, et la France, dont les finances étaient déjà ruinées avant la guerre civile, et qui ne savait comment faire face aux dépenses les plus nécessaires, prodigua des sommes immenses pour paraître avec éclat aux yeux des Espagnols, qui dédaignèrent un tel étalage [2]. La reine Élisabeth était absolument sans crédit sur son mari, qui ne l'avait point initiée à sa politique. C'était le duc d'Albe qui, dans les conférences nombreuses qu'il eut avec Catherine, était chargé d'insister auprès d'elle pour que, par prudence autant que par un sentiment religieux, elle remît en vigueur les lois qui condamnaient au supplice les hérétiques, et qu'elle en confiât l'exécution au tribunal de la sainte inquisition.

Catherine commença par protester que son intention était la même que celle du roi son gendre. Mais elle chercha à faire comprendre au duc d'Albe que les mesures qu'elle avait prises l'amèneraient en peu de temps et sans secousse, comme sans danger, à l'anéantissement complet des hérétiques, but commun de leurs efforts. Elle lui rappela qu'au moment de la paix les protestants étaient encore en possession d'un grand nombre de places fortes au centre du royaume, tandis qu'ils n'en conservaient plus une seule; que celles où toute la population était hérétique, et que les armées royales avaient vainement assiégées pendant la guerre, étaient désormais maintenues dans la crainte par les citadelles royales qui les commandaient; que tout culte hérétique était interdit d'après les interprétations données postérieurement à l'édit, non-seulement à Paris, mais dans toute ville où se trouvait momentanément le roi et dans toute place frontière; que chaque jour ce culte était aussi interdit, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, dans quelqu'une des villes que l'édit d'Amboise avait d'abord abandonnées aux protestants; qu'il leur restait encore, il est vrai, un temple par bailliage; mais que ceux qui, en se soumettant à de grandes dépenses

[1] Lettre de Saint-Sulpice dans le Laboureur, t. II, p. 343. — De Thou, l. XXXVII, p. 548.

[2] La Poplinière, l. X, f. 381. — De Thou, l. XXXVII, p. 550.

et de grandes incommodités, s'y rendaient pour leur culte, s'exposaient à être insultés ou massacrés par la populace, et que l'expérience leur apprenait déjà qu'en ce cas leurs meurtriers ne seraient pas punis; qu'un désarmement universel avait été ordonné dans le royaume, mais qu'au fait les armes n'avaient été ôtées qu'aux seuls protestants; que ceux-ci étaient intimidés, mécontents de leurs chefs, séparés de leurs pasteurs, auxquels on ne permettait plus de venir les exhorter et les consoler dans leurs maladies; que leur ferveur commençait à se refroidir, et qu'elle s'éteindrait bientôt tout à fait; que leur organisation se dissolvait dès qu'ils ne pouvaient plus ni tenir des synodes, ni lever des contributions, ni se fier à leurs chefs, après les avoir vus, à la paix, ne songer qu'à eux-mêmes; que toutefois, d'après le caractère de la nation française, on ne pourrait traiter rudement ces chefs sans soulever la noblesse, et peut-être la nation entière, tandis qu'on avait pu voir, par l'exemple du roi de Navarre, combien il était facile de les séduire; et lorsque ceux-là seraient engagés à rester en repos, si la canaille se montrait encore fanatique, on en aurait bientôt purgé le sol français. A ce propos le duc d'Albe répondit que dix mille grenouilles ne valaient pas la tête d'un saumon. Henri de Navarre, enfant de onze ans et demi, qui se trouvait auprès de Catherine, fut frappé de ce mot, qui pour lui faisait image, et le répéta plus tard à sa mère Jeanne d'Albret, en sorte qu'il fut dès lors connu de tout le parti [1].

Le duc d'Albe ajouta : « Qu'un prince ne peut faire chose plus hon-
» teuse, ni plus dommageable pour lui-même, que de permettre aux
» peuples de vivre selon leur conscience, introduisant ainsi autant de
» variétés de religion dans un état qu'il y a de caprices et de fantaisies
» dans la tête des hommes, et ouvrant la porte aux discordes et à la
» confusion.... Il concluoit que comme les controverses sur la foi
» avaient toujours servi de prétexte aux soulèvements des mécontents,
» il étoit nécessaire avant tout de leur ôter ce prétexte, pour, avec des
» remèdes sévères, et sans épargner le fer ou le feu, extirper ce mal
» jusqu'à la racine, car la douceur et le support ne servoient qu'à l'ac-
» croître [2]. »

Les conseils que donnait le premier ministre du roi d'Espagne étaient conformes à la conduite de son maître. Partout Philippe travaillait, par

[1] De Thou, l. XXXVII, p. 551. — D'Aubigné, l. IV, c. 5, p. 206. — Tavannes, t. XXVII, c. 19, p. 110 et notes.
[2] Davila, l. III, p. 146.

le fer et le feu, à extirper l'hérésie. Dans ses États d'Italie et d'Espagne les supplices étaient nombreux et horribles, mais les réformés y étaient trop faibles pour que la persécution exercée contre eux fût accompagnée de troubles et de résistance. Il n'en était point ainsi dans les Pays-Bas. Philippe avait donné le gouvernement de ces riches provinces à sa sœur naturelle Marguerite, duchesse de Parme ; mais se défiant de son indulgence, il la faisait surveiller par le cardinal de Granvelle, ministre aussi habile, mais plus faux et plus cruel que n'avait été le chancelier son père. Une partie importante de la population des Pays-Bas s'était convertie au protestantisme. Philippe ne voulait pas qu'un seul hérétique fût épargné ; aussi les supplices se succédaient avec une effrayante rapidité ; d'autre part, dans beaucoup de provinces, le peuple se soulevait pour arracher les victimes à leurs bourreaux. En même temps des associations se formaient parmi la noblesse pour repousser, même par la force, l'introduction de l'inquisition d'Espagne. Les trois plus grands seigneurs des Pays-Bas, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn, adressèrent à Philippe de hardies représentations, l'avertissant que s'il persistait dans ses rigueurs, il allumerait une effroyable guerre civile dans son ancien héritage. L'indignation des Flamands força, au mois de mars 1564, le cardinal Granvelle à se retirer dans la Franche-Comté sa patrie, d'où il passa en Italie. En même temps Marguerite, dont la politique faible et fausse se rapprochait de celle de Catherine, sollicitait son frère d'user de support et de dissimulation, lui promettant d'arriver au même but par un chemin un peu plus long ; mais rien ne put ébranler Philippe ; ce fut peu de semaines après la conférence de Bayonne qu'il écrivit à sa sœur, au mois de juillet 1565 : « Qu'il ne se départiroit jamais de ce qu'il avoit » mis de nouveau en délibération des choses qu'il avait déjà arrêtées ; » que les progrès de l'hérésie ne venoient que de l'indulgence et de la » connivence de ses ministres ; et que quant aux dangers qu'on voulait » lui faire craindre à l'occasion de l'introduction de l'inquisition, ils ne » pouvoient être mis en balance avec le danger de laisser une telle » contagion se répandre [1]. »

On ne peut savoir au juste quelle influence eurent sur Catherine les conseils que son gendre Philippe II lui faisait donner par le duc d'Albe. Il n'est pas probable qu'elle opposât un sentiment moral au projet d'ex-

[1] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, t. I, l. II, p. 29. — Watson, Histoire de Philippe II, l. VII, p. 245.

termination des protestants qui lui était représenté comme son devoir par le pape; par le monarque que toute la chrétienté célébrait comme éminemment catholique; par tous les parlements qui administraient la justice dans son royaume, et qui invoquaient l'observation des anciennes lois; par le connétable et les principaux chefs de l'armée; enfin par tous ceux qui se faisaient gloire d'être attachés à l'ancienne religion. Si elle hésitait, c'est qu'elle redoutait les partis extrêmes, c'est qu'elle ne voulait pas renouveler la guerre civile, c'est qu'elle répugnait à se mettre dans la dépendance de ceux dont elle aurait trop secondé les passions. Elle promit cependant beaucoup à Philippe et à son ministre; mais peut-être leur promit-elle plus qu'elle n'avait intention de tenir. G. B. Adriani, qui avait sous les yeux les papiers secrets de la maison de Médicis, rapporte: « Qu'après s'être souvent enfermée seule avec sa » fille et le duc d'Albe pour délibérer sur les moyens de sauver la » France, Catherine s'en tint au conseil que le roi d'Espagne lui faisoit » donner par le duc d'Albe, savoir qu'on ne pouvoit y réussir que par » la mort de tous les chefs des huguenots, et en faisant ce qu'ils appe- » loient proverbialement des *vêpres siciliennes*. Ils résolurent donc » que le roi se rendroit à Moulins en Bourbonnais, où l'on estimoit » que le château seroit une demeure forte et assurée pour lui pendant » une action de si grande importance; et quand il seroit là on devoit » faire cette exécution, qui ne fut ensuite accomplie que le jour de la » Saint-Barthélemy, en 1572; des soupçons conçus par les huguenots, » et la difficulté de faire arriver tous les chefs à la cour ayant fait » différer jusqu'alors. D'ailleurs on trouva plus de sûreté encore pour » le roi dans Paris que dans Moulins[1]. »

Cependant les principaux chefs catholiques ne connaissaient point les engagements qu'avait pris la reine, ou ils ne lui accordaient point de confiance. Aussi se préparaient-ils par des associations entre eux pour le jour où ils pourraient accomplir l'objet de leurs vœux, et ce qu'ils croyaient leur devoir, l'extermination des protestants. Une première association dans ce but avait été signée à Toulouse, dès le 20 mars 1563, entre les cardinaux d'Armagnac et Strozzi, Blaise de Montluc, Terrides, Négrepélisse, Forquevaux et Joyeuse[2]. Elle fut renouvelée en

[1] G. B. Adriani, Storia Fiorent. l. XVIII, p. 1320. — De Thou, l. XXXVII p. 530.

[2] La Poplinière, l. VIII, f. 315. — Montluc, t. XXIV, l. V, p. 393, et notes, p. 491.

1565, seulement Montluc prétend qu'il conseilla alors à la reine d'engager le roi à s'en déclarer le chef [1]. Une confédération de même nature avait été formée en Bourgogne par Tavannes, gouverneur de la province. « Il fit, dit son fils, une confrérie du Saint-Esprit, où il » fit liguer les ecclésiastiques, la noblesse de Bourgogne et les riches » habitants des villes, qui volontairement jurèrent servir pour la reli- » gion catholique contre les huguenots de leurs personnes et biens [2]. » C'étaient là les premiers commencements de l'association formidable qui se signala depuis sous le nom de la Sainte Ligue.

De leur côté les protestants avaient conçu des alarmes sur les conférences de la reine avec le duc d'Albe; ils sentaient que leur situation empirait chaque jour. On limitait leurs priviléges, on les laissait exposés aux mauvais traitements et aux outrages; quand ils se plaignaient, ils obtenaient tout au plus de bonnes paroles, jamais aucun redressement. Catherine, après avoir pris congé de la reine d'Espagne et du duc d'Albe, avait ramené son fils à Nérac, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle exigea qu'on y célébrât de nouveau la messe, qui, depuis longtemps, y avait été interdite. De là elle revint par Agen et Périgueux à Angoulême. Dans cette ville, Jacques Boucard, officier qui s'était distingué parmi les protestants dans la dernière guerre civile, fut introduit auprès d'elle le 17 août, à la tête d'une députation de ses coreligionnaires. Il exposa avec force toutes les vexations, toutes les violations de l'édit, tous les dénis de justice auxquels ils avaient été exposés sous le gouvernement du duc de Montpensier, homme dur et hautain, qui depuis la mort de sa femme, s'était mis au premier rang parmi les persécuteurs des huguenots. Catherine répondit avec bonté à la députation; elle promit que les protestants seraient mieux protégés dès que l'autorité du roi serait mieux reconnue. Elle attribua toutes leurs souffrances précédentes aux désordres d'une minorité; mais en même temps elle redoubla de prévenances pour Montpensier, demeuré seul représentant de la branche cadette des Bourbons. En effet, son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, bien plus modéré que lui, était mort vers ce temps-là en Anjou; et cinq ans auparavant ce dernier avait perdu son fils unique. Après quelque séjour à Angoulême, le roi visita encore Niort et Thouars. Il fit le 8 novembre son entrée à Angers; puis il prit sa route par Saumur, Tours et Blois,

[1] Montluc, t. XXV, l. VI, p. 1 à 10.
[2] Tavannes, t. XXVII, c. 19, p. 114, et notes, p. 341.

où il termina ce voyage autour de son royaume qui avait duré près de deux ans, et dans lequel on estimait qu'il avait fait neuf cents lieues. En congédiant les seigneurs qui l'avaient accompagné, il les invita à se retrouver au commencement de l'année suivante à Moulins, où il voulait, disait-il, tenir une assemblée des notables [1].

[1] De Thou, l. XXXVII, p. 554; et XXXVIII, p. 597. — La Poplinière, l. X, f. 382. — Extraits de la relation de ce voyage, par Abel Jouan, t. XXV, p. 415.— Davila, l. III, p. 147.

CHAPITRE XIX.

Assemblée des notables à Moulins. Accord du nouveau pape, de Philippe II et de Catherine contre les protestants. Troubles de Flandre. Les huguenots reprennent les armes. Seconde guerre civile. — 1566-1568.

(1565.) Au moment où Philippe faisait solliciter, par son ministre favori, le roi de France Charles IX et sa mère de recourir contre les huguenots à des mesures plus rigoureuses, et de délivrer l'orthodoxie de tout contact avec les hérétiques, il pouvait avec quelque raison alléguer que le moment était bien choisi pour diriger les forces des grands États contre ceux qu'il nommait leurs ennemis intérieurs, car si l'Europe n'était pas précisément en paix, du moins elle n'avait rien à craindre du dehors. Le nord était, il est vrai, désolé par une guerre acharnée entre Eric XIV, roi de Suède, Frédéric II, roi de Danemark, et la ville de Lubeck [1]. Mais tous ces États étaient protestants, et leurs combats, qui se prolongèrent de l'an 1565 à l'an 1570, étaient un motif de sécurité de plus pour les catholiques. C'était presque avec la même satisfaction que Philippe II voyait la guerre dans laquelle son cousin l'empereur Maximilien était engagé en Hongrie. Maximilien, qui secrètement était attaché au protestantisme, qui avait en Bohême établi l'égalité des cultes plutôt encore que la tolérance, qui, malgré les instances du pape et de Philippe, paraissait sur le point d'en faire autant en Autriche, qui avait apaisé les différends entre les luthériens et les calvinistes en Allemagne, faisait peser toute son influence dans un sens opposé à celle du roi d'Espagne; il garantissait la paix religieuse dans l'Empire, et il soutenait par là les espérances des réformés dans les Pays-Bas. Maximilien aimait la paix, et il l'aurait volontiers maintenue aussi vis-à-vis des Turcs. Il fut forcé de la rompre par les attaques

[1] De Thou, l. XXXII, p. 280. — Mallet, Histoire de Danemark, t. VII, l. VIII, p. 43 et suiv.

de Jean Sigismond Zapolski, prince de Transylvanie, prétendant au trône de Hongrie, et le premier souverain qui ait professé le socinianisme. Maximilien offrit cependant à Soliman la continuation du tribut que son père lui avait payé pour la Hongrie, en demandant aussi la prolongation de la trêve. Le sultan s'y refusa, et Maximilien fut obligé d'ajourner ses projets de paix et de tolérance universelle, pour conduire toutes ses forces contre les Turcs. Ceux-ci, pendant la campagne de 1565, dirigèrent leurs principaux efforts vers la Méditerranée; mais la campagne de 1566 fut fatale à Soliman : ce sultan qui avait si longtemps fait trembler l'Europe, mourut à l'âge de soixante et seize ans, le 4 septembre 1566, au siége de Zigeth, en Hongrie, des fatigues de la guerre et du mauvais air des marais. Maximilien se hâta de faire la paix avec Selim II, son successeur. Il la fit bientôt après avec Jean Sigismond, prince de Transylvanie, et il put alors se livrer de nouveau à ses goûts pacifiques [1].

Philippe II avait été lui-même en guerre avec les Turcs, depuis le commencement de son règne, et il se faisait un devoir de conscience de ne faire aucune paix avec eux. Mais les côtes de l'Espagne étaient à une trop grande distance de la Turquie pour se voir exposer aux attaques de Soliman, aussi c'étaient seulement celles des royaumes des Deux-Siciles qui avaient à souffrir de ce point d'honneur de Philippe. Le commerce de ces royaumes lointains était détruit, les villages situés dans le voisinage de la mer étaient souvent pillés ou incendiés, et un grand nombre de malheureux captifs siciliens gémissaient dans les bagnes des Turcs. Philippe attachait peu d'importance aux souffrances de ses sujets italiens, et il ne s'était point cru obligé, pour cette guerre de Turquie, d'augmenter les garnisons qu'il entretenait dans les Deux-Siciles, ou de diminuer les contributions qu'il exigeait de leurs habitants [2]. Les attaques des corsaires barbaresques, soit contre les côtes d'Espagne, soit contre les deux villes d'Oran et de Mazalquivir, que les Espagnols possédaient dans le royaume d'Alger, avaient éveillé davantage son ressentiment; depuis son retour de Flandre en Espagne il avait constamment fait la guerre en Barbarie par ses généraux. Il était en même temps entré en défiance de ses sujets mores de Grenade,

[1] Coxe, Histoire de la maison d'Autriche, t. II, c. 38, p. 481-492. — De Thou, l. XXXIX, p. 631 et 650. — G. B. Adriani. Campagne de 1565, l. XXIII, p. 1331.

[2] Giannone, Hist. de Naples, l. XXXIII, c. 3, p. 234. Les Turs enlevèrent, dit-il, des prisonniers jusque dans le faubourg de Chiaja, à Naples.



et il les avait, en 1562, fait tous désarmer en un même jour, avec des circonstances insultantes qui les poussèrent plus tard à la révolte [1]. Il traita de même l'année suivante les mores de Valence, qui seuls cultivaient les terres dans toute cette province. Cependant les Espagnols repoussèrent en 1563 les Algériens qui attaquaient Oran et Mazalquivir, et le 6 septembre 1564 ils s'emparèrent du Penon de Velez, place qu'on avait crue jusqu'alors inexpugnable, sur la côte d'Afrique [2].

Cette conquête glorieuse, mais peu importante, excita au plus haut degré le ressentiment de Soliman ; il réunit toutes les forces maritimes de son Empire pour tirer vengeance de Philippe II : toutefois il crut convenable de s'assurer de l'île de Malte avant de tenter une descente sur les côtes d'Espagne. Une flotte de deux cent quarante voiles, parmi lesquelles on comptait cent soixante-huit galères, parut le 18 mai 1565, devant l'île de Malte. Mustapha Pacha commandait les troupes de terre; Pialy, Hongrois renégat, celles de mer. Le fameux corsaire Dragut Raïs vint plus tard joindre les assaillants, et il périt à ce siége. Jean Parisot de la Valette, de Toulouse, qui était entré dans sa soixante et douzième année, était alors grand maître de Malte. Il avait sous ses ordres cinq cent quatre-vingt et dix chevaliers, quatre mille Maltais et environ quinze cents soldats, italiens, français ou espagnols. Ce fut avec cette petite troupe qu'il tint tête, jusqu'au 8 septembre, à l'immense armée des Turcs, et qu'il étonna l'Europe par la vaillance, la constance et l'obéissance de ses chevaliers. La France ne fit rien pour leur assistance : don Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile, leur fit longtemps attendre le secours que Philippe leur avait promis. Ce fut cependant lui qui détermina les Turcs à la retraite, en débarquant le 7 septembre avec neuf mille soldats, dans une partie de l'île qui n'était pas gardée. Il restait à peine six cents guerriers au grand maître, à la fin de ce mémorable siége, qui peut être regardé comme le dernier des exploits de l'ancienne chevalerie [3].

Les pertes immenses que les Turcs avaient éprouvées devant Malte, et les préparatifs qu'ils faisaient pour la dernière campagne de Soliman en Hongrie, rassuraient pleinement Philippe II sur le danger d'être troublé par les musulmans, dans la lutte qu'il voulait entreprendre

[1] Ferreras. Synopsis de Espana, t. XIV, p. 53.

[2] *Ibid.*, p. 74 à 136. — Watson, Hist. de Phil., t. I, l. IV, p. 168.

[3] De Thou, l. XXXVIII, p. 563-592. — Muratori, t. XIV, p. 468. — Biographie univ., art. Valette, t. XLVII, p. 322.

contre les hérétiques. Les petits princes d'Italie qui se disaient encore indépendants, n'étant plus appuyés par la France, et ne pouvant opposer aucun contre-poids à l'influence espagnole, n'agissaient plus que comme des lieutenants de Philippe ; ils avaient adopté toute son intolérance, quoiqu'on ne trouvât guère dans leurs conseils que des philosophes incrédules ; ils avaient mis, par point d'honneur ou par politique, leurs épargnes et leurs soldats au service de l'inquisition ; ils avaient offert des subsides à Catherine pour supprimer l'hérésie, et ils étaient prêts à en fournir encore : cependant leurs peuples gémissaient sous une oppression épouvantable, l'industrie des Italiens était ruinée, leurs droits méprisés, leurs personnes exposées aux insultes et aux extorsions de l'avide soldatesque espagnole. Le pape Pie IV dont les États étaient fréquemment traversés par les troupes qui se rendaient de Naples à Milan, ou qui en revenaient, sentait bien qu'il était tombé lui-même dans la dépendance de la cour de Madrid. Mais la politique n'était pour lui qu'une question secondaire ; il avait conservé sur le saint siége les goûts de son ancien métier de grand inquisiteur : il regardait la tolérance comme un crime, et il n'avait d'autre pensée que de donner dans toute l'Europe plus d'activité aux persécutions. Toute sa correspondance tendait à ce but, toutes ses dépenses s'y rapportaient, et comme elles étaient excessives, il avait été forcé, pour y pourvoir, de redoubler les impositions sur les États de l'Église, en même temps qu'il intentait des procès à ses principaux feudataires pour les dépouiller de leurs fiefs. Il s'était enfin rendu tellement odieux à ses sujets que Benedetto Ascolti, fils du cardinal d'Ancône, et petit-fils d'un historien florentin du même nom, conjura contre lui avec plusieurs gentilshommes romains. La conjuration fut découverte et punie, au mois de janvier 1565, par d'atroces supplices. Cependant la fermentation croissait, et une insurrection était près d'éclater à Rome, lorsque ce pontife mourut le 9 décembre 1565 [1].

(1566.) L'esprit d'intolérance dominait alors dont le sacré collége comme dans toute l'Italie, et Pie IV, qui avait été grand inquisiteur, fut remplacé, le 7 janvier 1566, par le cardinal Michel Ghislieri, de Bosco dans l'Alexandrin, alors grand inquisiteur. Celui-ci prit le nom de Pie V, comme pour indiquer qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur ; et en effet, à une égale intolérance il joignait un carac-

[1] G. B. Adriani, l. XXIII, p. 1290, 1300 et 1336. — De Thou, l. XXXVIII, p. 595. — Muratori, t. XIV, p. 467, 473, 474.

tère plus dur encore et plus irritable. Il voulut dès les premiers jours de son règne que l'Italie connût bien sa détermination de faire périr sur le bûcher tout homme dont la foi serait suspecte, quel que fût son rang ou sa réputation, ou le crédit dont il jouissait auprès des princes; et afin d'en donner une preuve éclatante, il fit demander au duc Côme de Médicis de lui livrer Pierre Carnesecchi son sujet, son favori, un des plus éminents littérateurs de Florence qui avait été secrétaire du pape Clément VII, et que Côme avait admis à son intimité : en même temps il fit demander à la république de Venise Giulio Zanetti, savant de Padoue, et au sénat de Milan Aonius Palerius, le plus éloquent professeur des lettres grecques et latines d'Italie; tous trois passaient pour protestants, tous trois périrent dans les flammes. Après ces victimes illustres, personne ne pouvait plus, en Italie, espérer de se soustraire à l'inquisition [1].

Dans le même temps Pie V fut averti que Maximilien, en ouvrant, le 26 mars 1566, une diète à Augsbourg, pour demander à l'empire germanique des secours contre les Turcs, avait engagé cette assemblée à s'occuper aussi d'apaiser les différends en matière de religion qui troublaient l'Allemagne. Le pontife protesta aussitôt qu'il ne souffrirait point qu'une assemblée séculière s'immisçât dans les affaires de religion; et il chargea son légat, le cardinal Commendon, de menacer tous les princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, de ses censures, et d'annoncer à l'Empereur lui-même qu'il le déclarerait déchu de l'Empire ainsi que de tous ses droits héréditaires, s'il passait outre. Mais malgré les ordres réitérés du pontife, Commendon, plus sage que son maître, supprima ces menaces [2].

Philippe II était le seul monarque qui parût à Pie V avoir connu toute l'étendue de ses devoirs de chrétien; toutefois il ne cessait de l'exhorter encore à extirper partout l'hérésie; de le louer de sa vigueur, de lui faire un devoir de ne point se relâcher, surtout dans les Pays-Bas où le danger lui paraissait plus grand. Quant à la France, il se défiait d'elle; il hésitait à décider s'il devait la regarder encore comme chrétienne; néanmoins il pressait Catherine de prouver à l'Église qu'elle ne méritait point d'être classée parmi les fauteurs des hérétiques; et

[1] De Thou, l. XXXIX, p. 625. — G. B Adriani, l. XIX, p. 1348. — Galluzzi, Hist. du grand-duché de Toscane, t. III, p. 150. — Biographie univ., t. XXXII, p. 399. — Laderchii Annal. Eccl. conti., t. XXII, p. 325.
[2] *Ibid.*, p. 633.

que, malgré les ménagements auxquels elle s'était prêtée, elle ne perdait pas de vue l'exécution de sa promesse, de travailler à leur extirpation totale [1].

Cependant Charles IX, qui avec Catherine, avait passé quelques semaines à Blois pour se reposer de son voyage, en repartit au mois de janvier pour présider l'assemblée qu'il avait convoquée à Moulins. Le roi, qui était alors âgé de seize ans, fit, au commencement de février, l'ouverture de cette assemblée ; il avait auprès de lui la reine sa mère, son frère le duc d'Anjou, et les quatre princes du sang auxquels la famille royale, à l'exception de quelques enfants, était alors réduite, savoir : le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier, et son fils le dauphin d'Auvergne. On y voyait encore les deux cardinaux de Lorraine et de Guise, les duc de Nemours, de Longueville et de Nevers, le connétable, les trois frères de Châtillon, les quatre maréchaux de Montmorency, de Bourdillon, de Damville et de Vieilleville; un grand nombre de chevaliers de l'ordre, quelques évêques, entre autres ceux d'Orléans et de Valence, l'Aubépine, secrétaire d'État, Christophe de Thou et Pierre Séguier, premier et second présidents du parlement de Paris, et les présidents des parlements de Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Dijon et Aix. Charles IX leur adressa un petit discours dans lequel, rappelant le voyage qu'il venait de faire autour de son royaume, il dit que son but avait été de reconnaître les maux qu'y avait causé la guerre civile, et les remèdes dont ses peuples avaient besoin; et que c'était pour appliquer ces mêmes remèdes qu'il les avait convoqués, afin de soulager ses sujets et de faire régner la justice [2].

Le chancelier de l'Hospital prit ensuite la parole, et il exposa plus longuement quels étaient les maux dont souffrait la France, et la nature des remèdes qu'on pouvait y appliquer. Il accusa l'ordre judiciaire de s'être souillé par de grands excès, par des concussions et des rapines. Pour le rappeler à ses devoirs il importait, dit-il, d'éclaircir et de simplifier les lois par de nouvelles ordonnances, de veiller plus strictement à leur exécution, de diminuer le nombre des tribunaux

[1] Ant. Ciccarelli Vita di Pio V, à la suite de Platina, p. 564. — Ferreras, Synopsis de Espana, t. XIV, p. 182. — G. B. Adriani, l. XIX, p. 1361. — Landerchii Annal. Eccles., t. XXII, p. 255.

[2] La Poplinière, l. X, f. 382. — De Thou, l. XXXIX, p. 661. — Belcarius, l. XXX, p. 1006.

inférieurs, d'augmenter le traitement des juges, et de supprimer les épices payées par les parties. Il désirait laisser aux cours souveraines la nomination des juges; mais il ne voulait point que le magistrat eût le droit de nommer lui-même son successeur en lui résignant sa charge. Loin d'approuver la perpétuité ou l'inamovibilité des emplois, il exprima le désir qu'ils ne fussent conférés que pour deux ou trois années, afin que les juges s'attachassent à faire leur devoir dans l'espoir d'être réélus [1].

La plupart des notables qui avaient été convoqués à l'assemblée de Moulins, étaient hors d'état de prendre part à une telle réforme de la législation; aussi le travail avait été préparé d'avance par le chancelier, et il le discuta seulement avec les présidents de parlement qu'il avait convoqués. C'est de cette manière que, après plusieurs séances, fut rédigée au mois de février l'ordonnance de Moulins, qui résuma en quelque sorte en un corps de quatre-vingt-six articles les réformes que le chancelier apportait à la législation. Elle confirmait le droit des parlements d'adresser au roi des remontrances sur les nouvelles lois; mais elle exigeait qu'ils se soumissent lorsqu'ensuite la volonté royale avait été déclarée (§§ 1 et 2); elle rétablissait l'usage des mercuriales et l'inspection des tribunaux supérieurs sur les inférieurs, afin d'assurer l'uniformité de la justice (§ 3 à 8) elle réglait la nomination aux offices vacants, tant dans le parlement que dans les siéges inférieurs, l'âge des juges qui devaient avoir au moins vingt-cinq ans, les examens en preuve de la capacité, la réduction à moindre nombre des siéges présidiaux, l'attribution des gages des emplois supprimés à ceux qui étaient maintenus, et l'abolition des épices (§ 9 à 14); elle fixait les ressorts des présidiaux et les attributions des prévôts, baillis et sénéchaux (§ 15 à 17); elle indiquait comment devait être punie toute résistance à justice (§ 28 à 34); elle réglait les tribunaux qui devaient connaître des crimes, où d'après le lieu du délit, ou d'après la qualité des personnes et leurs priviléges, ou d'après le degré de violence qui soumettait les délinquants à la juridiction prévôtale (§ 35 à 47); des règles étaient ensuite prescrites pour accélérer l'exécution des arrêts et jugements, et la saisie des terres confisquées (§ 48 à 53); la preuve par témoins ne devait plus être admise en matière civile pour une valeur supérieure à cent livres (§§ 54, 55); les priviléges qui sous-

[1] La Poplinière, l. X, f. 383. — De Thou, l. XXXIX, p. 661. — Lettres de Pasquier, l. IV, l, 23, p. 110.

trayaient les officiers de la couronne au ressort du parlement, furent limités (§ 56); les substitutions furent restreintes au quatrième degré (§ 57); les donations furent soumises à l'inscription au greffe dans les quatre mois qui suivaient leur date (§ 58); les tuteurs des mineurs furent autorisés à répéter les pertes que ceux-ci auraient faites au jeu (§ 59); des règles uniformes de procédure furent prescrites aux tribunaux (§ 60 à 69); aucune évocation ne dut plus être reconnue par les juges si elle ne portait la signature de l'un des quatre secrétaires d'État (§ 70); la juridiction de police des magistrats municipaux leur fut conservée, mais toute juridiction en matière civile leur fut interdite (§§ 71, 72); enfin quelques modifications de détail furent apportées aux dernières ordonnances par les articles 73 à 86, quant aux hôpitaux, à l'obligation imposée à chaque ville de nourrir ses propres pauvres, aux confréries, à la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, à l'imprimerie, et à l'interdiction faite aux juges d'avoir égard aux lettres closes qui leur seraient adressées sur le fait de la justice [1].

Cette ordonnance ne fut reçue par le parlement de Paris qu'après plusieurs remontrances qui occupèrent le chancelier presque toute l'année. Elle fut enfin vérifiée le 23 décembre, et elle est dès lors demeurée la base de la législation française jusqu'à la révolution [2].

L'assemblée des notables de Moulins fut encore occupée d'une autre affaire à laquelle elle était plus propre qu'à juger les travaux législatifs du chancelier, c'était la réconciliation des Châtillon avec les Guise. L'amiral Coligny se purgea par serment du meurtre du duc de Guise, affirmant qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il n'y avait pas même consenti ; après quoi Anne d'Este, veuve du duc de Guise, et le cardinal de Lorraine son frère, sur la demande du roi, embrassèrent l'amiral, et ils se promirent réciproquement de ne point garder de ressentiment l'un contre l'autre. Mais le jeune Henri, duc de Guise, qui n'avait pas encore seize ans accomplis, quoiqu'il eût déjà fait une campagne contre les Turcs en Hongrie, trouva moyen de se dispenser de prendre part à cette réconciliation. Le roi fit aussi faire la paix au cadinal de Lorraine avec le maréchal de Montmorency ; et, bientôt après, la cour ayant délié Jacques de Savoie, duc de Nemours, des engagements qu'il avait contractés avec Françoise de Rohan qui suivait la religion protestante,

[1] Isambert, t. XIV. p. 189-212.
[2] De Thou, l. XXXIX, p. 663.

ce prince, de tout temps dévoué aux Guise, épousa Anne d'Este, veuve du dernier duc [1].

Malgré les ordres que donnait la reine d'observer scrupuleusement l'édit de pacification, et malgré le bon accueil qu'elle faisait au prince de Condé et aux Châtillon, elle s'éloignait toujours plus dans son cœur des protestants, et elle s'affermissait dans l'intention d'écraser finalement leur parti. Elle avait cessé de craindre l'ambition des Guise depuis la mort du duc ; au contraire, elle accordait au cardinal de Lorraine une grande confiance. Le connétable de Montmorency était le seul des anciens conseillers de son mari qui la gênât encore par ses tons de maître, mais il était bien vieux, et elle voyait avec plaisir ses deux fils en opposition l'un à l'autre. Le maréchal de Montmorency, tout dévoué aux Châtillon, ses cousins, professait hautement la tolérance, et semblait pencher vers le protestantisme, tandis que le maréchal Damville, le plus jeune, allié par son mariage au duc d'Aumale et à la duchesse de Valentinois, semblait se donner tout entier aux Guise et aux catholiques [2].

Le duc d'Aumale n'avait point voulu prendre part à la réconciliation du cardinal et de la duchesse de Guise avec les Châtillon. Lorsqu'il arriva ensuite à la cour, il affecta vis-à-vis de l'amiral et de Dandelot une attitude menaçante ; il fut accusé à deux reprises d'avoir tenté de les faire assassiner ; et pour s'en disculper, il se contenta de protester qu'il n'avait besoin d'aucune autre épée que de la sienne pour venger ses propres offenses. La reine, qui craignait de leur voir ensanglanter la cour, les renvoya les uns et les autres. Aumale se retira au château d'Anet, dont il venait d'hériter, le 22 avril de cette année, par la mort de la duchesse de Valentinois. Les Châtillon se retirèrent dans leurs terres ; et pour être prêts à tout événement, ils resserrèrent leurs liens avec la noblesse protestante. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, quitta la cour vers le même temps, doublement offensée et de l'injustice qu'on venait de faire à Françoise de Rohan, sa proche parente, que Nemours avait épousée clandestinement, et ensuite abandonnée pour la duchesse de Guise, et de l'affront qu'on lui avait fait à elle-même en voulant arrêter le ministre protestant qui prêchait dans sa chapelle. Mais après leur retraite on aurait pu croire, à voir l'aspect de la cour, que la

[1] La Poplinière, l. X, f. 383. — De Thou, l. XXXIX, p. 664. — D'Aubigné, l. IV, c. 6, p. 207.

[2] Davila, l. III, p. 149.

France était rentrée dans une période de paix et de prospérité. On ne s'y occupait plus que de mariages, et des fêtes brillantes auxquelles ils donnaient lieu ; elles se succédaient les unes aux autres. Louis de Gonzague, second fils du duc régnant de Mantoue, épousa Henriette de Clèves, sœur et héritière du duc de Nevers, qui avait péri à la bataille de Dreux ; et le comte dauphin fils du duc de Montpensier, épousa la riche héritière du marquis de Mézières. Comme celle-ci était promise au duc de Mayenne, second fils du duc de Guise, les huguenots se flattèrent que son manque de parole brouillerait les Montpensier avec les Guise; mais ces derniers étaient trop habiles politiques pour laisser percer leur ressentiment [1].

Les nouvelles qu'on recevait des provinces étaient cependant toujours plus alarmantes ; les deux partis étaient partout en présence ; partout les catholiques regardaient comme une offense, comme un délit qu'il était honteux et criminel de ne pas punir, la célébration dans leur pays d'un culte hérétique : et là où les protestants étaient les plus forts, c'étaient eux à leur tour qui se croyaient coupables, s'ils permettaient sous leurs yeux des cérémonies qu'ils nommaient idolâtres. L'édit d'Amboise était une transaction qu'on invoquait seulement quand on se sentait le plus faible ; mais de part et d'autre les fanatiques répétaient qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et que les témoins paisibles d'un acte d'hérésie ou d'idolâtrie devenaient complices d'un crime contre la divinité. Aussi, les attaques imprévues, les batailles entre les deux partis, les assassinats, les tentatives pour surprendre des villes ou des châteaux, se répétaient tous les jours. Pamiers était une des villes auxquelles l'exercice du culte protestant avait été garanti par l'édit d'Amboise. L'évêque voulut cependant l'interdire ; d'autre part, le 15 mai 1566, les huguenots commencèrent à lui résister à force ouverte ; les séditions et les batailles se renouvelèrent chaque jour jusqu'au 5 juin, que les catholiques vaincus furent chassés de la ville, après que leurs adversaires eurent pillé les couvents, les églises, et même l'hôpital [2]. Lorsque la nouvelle de ces excès fut apportée à la ville voisine de Foix, les catholiques, qui y étaient les plus forts, attaquèrent les protestants, en tuèrent trente-cinq, et forcèrent les autres à s'enfuir dans les montagnes. Les auteurs de ces deux séditions furent traduits en même temps devant le parlement de Toulouse. Ce tribunal parut

[1] Davila, l. III, p. 150, 151.
[2] De Thou, l. XXXIX, p. 666. — Hist. de Languedoc, l. XXXIX, p. 271.

d'abord vouloir les juger avec impartialité, d'après les recommandations de la reine; mais lorsqu'enfin il prononça son jugement, il acquitta tous les catholiques, tandis qu'il envoya tous les protestants au supplice [1].

Telle était presque toujours la conséquence de chaque émeute, de chaque soulèvement. A Lyon on découvrit une communication souterraine entre la nouvelle citadelle et la maison d'un riche protestant : celui-ci prétendait que ce n'était qu'un vieil aqueduc; l'autorité crut y reconnaître une mine pour faire sauter la forteresse, et ce fut une occasion pour exercer de nouvelles vexations contre les huguenots, et pour redoubler les précautions militaires. Le cardinal d'Armagnac était à Avignon légat du pape; il en chassa tous les protestants, qui se dispersèrent en Provence, en Languedoc et en Dauphiné; mais bientôt ils furent accusés d'un complot pour rentrer dans leur patrie, en se rendant maîtres d'une des portes, et dès lors ils furent exposés aux soupçons et aux vexations des gouverneurs de ces trois provinces. D'autres furent accusés d'un complot pour s'emparer de Narbonne; des troubles éclatèrent à Montauban, à Cahors, à Rhodez, à Périgueux, à Valence; et partout les protestants furent punis; tandis que leurs adversaires, qui, depuis la paix, avaient déjà tué plus de trois mille huguenots, étaient toujours assurés de l'impunité [2].

Plus Catherine cependant voyait les protestants opprimés dans les provinces, et plus elle accablait leurs chefs de prévenances, pour calmer leur ressentiment, et leur faire oublier leurs plaintes. On prétendait que dans la distribution des places, elle écoutait les recommandations de Condé et des Châtillon de préférence à celles des catholiques, pour les rendre ainsi suspects à leur parti, et peut-être les brouiller entre eux. Le maréchal Damville avait eu la commission de visiter toutes les places frontières; le prince de Condé seul, entre les gouverneurs de province, fut dispensé de l'admettre dans ses places de Picardie. Le connétable, alors âgé de soixante et treize ans, demandait la permission de résigner sa charge au maréchal de Montmorency son fils aîné. Les huguenots auraient été trop heureux de voir un homme si modéré, qui, peut-être même, était secrètement de leur religion, à la tête de toutes les armées du royaume : mais Catherine suggéra au prince de Condé

[1] De Thou, l. XXXIX, p. 668.
[2] La Popliniière, l. X, f. 384. — De Thou, l. XXXIX, p. 666. — Davila, l. IV, p. 159. — D'Aubigné, l. IV, c. 6, p. 207.

de demander pour lui-même l'épée de connétable, ce qui offensa profondément toute la maison de Montmorency. Le connétable alors déclara qu'il ne se démettrait point de sa charge, et de son côté la reine feignant d'être effrayée des factions et des intrigues de cour pour une si haute dignité, annonça que si elle devait jamais choisir un connétable ou un lieutenant général du royaume, ce serait son fils Henri duc d'Anjou qu'elle nommerait, encore qu'il n'eût que quinze ans, de préférence à tous les généraux et tous les princes [1].

Le quatrième des fils du connétable, M. de Méru, s'était appliqué à la marine, et, de même que l'aîné, il était favorable aux protestants. Dès qu'il apprit la mort du marquis d'Elbeuf, l'un des Guise, qui était commandant des galères, il demanda cette charge; mais la reine s'était déjà empressée de la donner au baron de la Garde, qui s'était rendu fameux vingt et un ans auparavant par les massacres de Mérindol. De même à la mort du maréchal de Bouillon, elle se hâta de donner son bâton à Gonnor, frère de Brissac, pour ne pas laisser à Dandelot le temps de le demander [2]. Toutefois les efforts qu'elle faisait pour s'attacher le cardinal de Châtillon, la faveur qu'elle montrait aux évêques d'Uscz et de Valence, que la cour de Rome avait déposés comme hérétiques, causaient une violente irritation à Pie V, qui regardait Catherine comme entièrement pervertie. Ce fut avec bien de la peine qu'elle parvint à le ramener en lui communiquant ses projets [3].

Mais dans cette cour galante et intrigante il était impossible de cacher longtemps un secret. Aussi la reine, qui faisait consister dans la dissimulation l'art de régner, et qui prenait à tâche d'enseigner à son fils à feindre, ne pouvait cependant faire une promesse secrète à un parti sans que l'autre en fût aussitôt informé; en sorte que toutes les avances qu'elle faisait aux uns, puis aux autres, toutes ses ruses tournaient contre elle : d'ailleurs les haines de parti préparaient à croire à tous les crimes; le prince de Portien étant mort à cette époque, le bruit se répandit que la reine l'avait fait empoisonner [4]. Les protestants surent bientôt quelles promesses elle avait faites au pape; ils remarquèrent aussi que sa correspondance avec le roi d'Espagne et le duc d'Albe devenait plus active. En même temps les événements qui se passaient dans

[1] Davila, l. IV, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 162.
[3] *Ibid.*, p. 155. — Laderchii, Ann. eccles., t. XXII, p. 266.
[4] D'Aubigné, l. IV, ch. 6, p. 208. — La Poplinière, l. X, f. 383, verso.

l'étranger étaient de nature à les alarmer autant que les arrangements qu'ils voyaient prendre contre eux dans les provinces françaises, et ils ne doutaient guère qu'un plan n'eût été arrêté pour les exterminer tous à la fois dans les deux monarchies de France et d'Espagne [1].

Dans les Pays-Bas la réforme avait fait plus de progrès encore que dans aucune partie de la France; elle était embrassée, surtout dans les villes, par une grande majorité de la population; et ce peuple, qui avait longtemps joui de la liberté, qui l'avait défendue avec courage et obstination pendant des siècles, se sentait blessé en même temps dans sa conscience et dans son patriotisme par les efforts du roi Philippe pour violenter sa croyance. Il rejetait avec horreur l'inquisition; tandis que Philippe, quoiqu'il reconnût que la moitié de ses sujets était infectée par l'hérésie, persistait à vouloir, par religion comme par politique, les sacrifier à Dieu, et ne pas laisser vivre un seul de ceux dont il jugeait la foi erronée. « J'aimerais mieux n'avoir plus de sujets, » disait-il, que de régner sur des hérétiques. » Une confédération des plus grands seigneurs des Pays-Bas s'était formée pour maintenir la liberté publique et repousser l'inquisition. Ces seigneurs, après avoir signé entre eux un compromis, se présentèrent en corps, le 5 avril 1566, à Bruxelles, devant la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Ils étaient conduits par Henri de Brederode et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, qu'ils reconnaissaient pour chefs. Ceux-ci remirent à la duchesse une requête au nom de toute la noblesse des Pays-Bas, l'avertissant du danger imminent d'une révolution, et la suppliant de modérer les édits, et de suspendre les procédures de l'inquisition. Barlaimont, l'un des conseillers de la gouvernante, qui la poussait le plus aux mesures acerbes, fut entendu lui dire: « Eh! Madame, » quelle peur pouvez-vous avoir de ces gueux-là? » Cette injure fut accueillie par les grands seigneurs protestants d'abord avec dérision, bientôt comme un nom de parti qu'ils adoptèrent, et dont ils se glorifièrent. Ils se revêtirent d'habits grisâtres, tels que les portaient les mendiants; ils pendirent par-dessus en sautoir une besace et une écuelle de bois; ils prirent pour divise: « Fidèles jusqu'à la besace, » et dès lors les protestants des Pays-Bas furent aussi constamment désignés par le nom de gueux que ceux de France par celui de huguenots [2].

[1] Lettres de Pasquier, l. IV, t. 23, p. 110.
[2] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, l. II, p. 32-37. — De Thou, l. XL, p. 687. — Castelnau, l. VI, c. 3, p. 194. — La Poplinière, t. II, l. XI, p. 8.

La gouvernante intimidée fit à la noblesse confédérée un accueil favorable, et des promesses vagues de douceur et de modération, cependant elle n'apporta aucune modification aux édits, et l'inquisition continua ses procédures; aussi la population des villes prenant courage en voyant que la noblesse se prononçait pour elle, se souleva, détruisit les images dans beaucoup d'églises, et établit publiquement, aux mois de juin et de juillet 1566, le prêche au lieu de la messe à Anvers et dans les principales villes du Brabant, puis dans presque toutes celles de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. La gouvernante effrayée, et voyant la guerre civile imminente, chargea le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn de négocier en son nom avec les confédérés. En effet, un traité fut signé le 23 août, par lequel elle promettait de suspendre l'inquisition, et de permettre les prêches partout où les protestants étaient déjà maîtres des églises, mais seulement jusqu'à ce qu'elle connût la volonté du roi son frère. C'était un traité fort semblable à celui que Catherine avait fait avec les huguenots après la première guerre civile, et Marguerite se proposait de l'exécuter aussi de la même manière, c'est-à-dire de rassembler des troupes, car alors elle n'en avait point; de chicaner ensuite tour à tour sur toutes les conditions, de retrancher l'une après l'autre aux protestants les places où le culte leur avait été permis; d'attaquer les plus fougueux d'entre eux, non comme hérétiques, mais comme coupables de sédition et de destruction des images. Elle en fit en effet périr un certain nombre sous ces divers prétextes, et elle comptait, quand les chefs et les hommes de cœur auraient tous disparu, d'avoir bon marché du reste [1].

Mais Philippe n'eut point la patience d'attendre l'exécution d'un projet qui demandait du temps. Il dissimula, il est vrai, avec les députés de la noblesse des Pays-Bas qui lui avaient été envoyés, leur faisant de vagues promesses de bienveillance pour les désarmer et les séparer du peuple; mais il annonça à la gouvernante qu'il était résolu à employer une puissante armée pour extirper de ses provinces toutes les semences d'hérésie et de rébellion; puis, le 14 décembre, il déclara criminels de lèse-majesté les habitants de Valenciennes qui n'avaient pas voulu recevoir de troupes, et il fit commencer le siége de cette ville [2].

[1] Bentivoglio, l. II, p. 41. — De Thou, l. XL, p. 690 à 703. — Watson, t. I, l. VII, p. 282.

[2] De Thou, t. XL, p. 704. — La Poplinière, l. XI, f. 9. — Bentivoglio, t. III, p. 45. — Ferreras, t. XIV, p. 189.

(1567.) La guerre qui commença en Flandre avec le commencement de l'année 1567, prenait déjà une tournure alarmante pour les protestants. Le comte de Meghem, que la gouvernante avait mis à la tête des troupes, s'était emparé de Bois le Duc, qui lui avait opposé quelque résistance, et il avait envoyé au supplice tous ceux des protestants qui ne s'étaient pas échappés à temps. Il avait fait échouer une tentative des gueux pour surprendre Flessingue; il avait battu, le 25 mars, près d'Anvers, un de leurs partis; et le prince d'Orange, qui ne s'était point encore séparé de la duchesse, et qui agissait pour elle comme médiateur, avait engagé la puissante ville d'Anvers à renvoyer ses ministres, à renoncer à tout exercice extérieur du culte réformé, et à accepter une amnistie pour le passé [1]. Valenciennes, assiégée par Noircarmes, autre général de la duchesse, se rendit à discrétion le 24 mars au soir, et près de deux cents personnes y furent envoyées au supplice par les vainqueurs. On défendit alors presque partout les prêches; on abattit les temples que les protestants venaient de construire, et le duc d'Aerschot fit employer les bois de leur charpente à élever les potences où les protestants furent pendus en grand nombre.

Jusqu'alors le prince d'Orange avait continué à siéger dans les conseils de la gouvernante, et agissant comme médiateur, il avait cherché tout à la fois à calmer le peuple et à empêcher la cour d'Espagne de prendre des partis violents; mais lorsqu'il vit la duchesse de Parme recommencer les persécutions qu'elle avait suspendues à sa persuasion, lorsqu'il fut averti que Philippe se préparait à envoyer une armée dans les Pays-Bas, et que le baron de Montigni, un des envoyés de la noblesse de Flandre auprès de lui, avait été arrêté en Espagne pour avoir eu quelques communications en secret avec le prince héréditaire don Carlos, et avoir cherché à l'intéresser au sort de ses compatriotes, il jugea le moment venu de se rallier aux autres mécontents pour la défense de la patrie : il pressa vivement les comtes d'Egmont et de Horn de se joindre ainsi que lui à la confédération des gueux qu'ils avaient jusqu'alors combattue, et de fermer aux Espagnols l'entrée de leurs provinces. Ces seigneurs persistèrent à croire que par l'interdiction du prêche ils avaient désarmé la colère de Philippe. « Je prévois, » leur dit enfin le prince d'Orange, que nos ennemis se serviront de » vous comme d'un pont pour descendre sur notre sol, et que vos têtes

[1] De Thou, l. XLI, p. 737. — La Poplinière, l. XI, f. 11. — Bentivoglio, l. III p. 51. — Ferreras, t. XIV, p. 201.

» seront ensuite le trophée de leur victoire. » Il ne put les ébranler. Ces princes flamands s'embrassèrent et se séparèrent les larmes aux yeux pour ne jamais se revoir. Le prince d'Orange se retira dans ses terres d'Allemagne; Egmont et Horn revinrent à Bruxelles auprès de la gouvernante [1].

Le prince d'Orange n'avait que trop bien connu Philippe et les conseils d'Espagne. Les Pays-Bas étaient soumis; mais aux yeux du roi la Divinité n'était pas vengée, et il venait de faire choix du plus féroce de ses ministres, de Ferdinand Alvarez de Toledo, duc d'Albe, pour aller punir les Flamands. Ce duc devait rassembler en Italie environ neuf mille hommes de vieille infanterie espagnole et douze cents cavaliers, tandis que le comte de Lodrone levait pour lui quatre mille hommes en Allemagne. Philippe proposa à Catherine de faire traverser cette armée par la Provence et le Lyonnais jusqu'en Franche-Comté, pour frapper de terreur, en passant, les protestants nombreux dans ces provinces, et commencer ainsi l'exécution des projets formés contre eux; mais la reine répondit qu'il ne lui convenait point de lever le masque jusqu'à ce que les succès du roi son gendre eussent donné plus de courage à ses partisans, qu'elle le priait au contraire de ne pas trouver mauvais si elle affectait à son égard de la défiance. En effet, dans les conseils auxquels le prince de Condé et les Châtillon furent appelés, elle annonça qu'elle jugeait convenable de mettre les frontières de France en état de défense, tandis qu'une armée redoutable s'en approchait; et ce fut avec l'approbation de ces chefs huguenots que l'ordre fut donné de lever six mille hommes d'infanterie en Suisse, et de faire quelques autres préparatifs militaires. Cependant la défiance des Châtillon fût bientôt réveillée lorsqu'ils apprirent que, par ordre de la reine, des vivres étaient envoyés en Savoie et dans la Bresse pour nourrir les troupes espagnoles. En effet, le duc d'Albe, parti des ports de l'Espagne pour Gênes le 10 mai, passa la revue de son armée à Asti le 15 juin, puis traversant le Mont-Cenis, non sans exciter une vive inquiétude à Genève et en Suisse, il gagna la Franche-Comté par la Savoie et la Bresse, et il arriva enfin le 22 août sur les frontières des Pays Bas [2].

[1] De Thou, l. XLI, p. 740. — Bentivoglio, l. III, p. 64. — Watson, t. II, l. VIII, p. 7. — Ferreras, t. XIV, p. 202. — P. Minana, l. VI, c. 8, p. 365.

[2] Davila, l. IV, p. 161. — G. B. Adriani, l. XIX, p. 1397. — Bentivoglio, l. III, p. 63. — De Thou, l. XLI, p. 744-750.

Soit que les huguenots français eussent seulement communiqué leurs profondes inquiétudes sur le sort de la religion aux princes protestants d'Allemagne, soit qu'ils leur eussent expressément demandé de faire en leur faveur quelque démarche publique, on vit alors arriver à la cour une ambassade solennelle envoyée par l'électeur palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Deux-Ponts, un des ducs de Saxe, le duc de Poméranie, et le margrave de Bade, qui, après s'être concertés avec le prince de Condé, l'amiral Coligny et d'autres chefs du parti, demandèrent une audience du roi, alors de retour à Paris. Ils exposèrent longuement quelle était l'ancienne amitié de leurs princes pour la maison de France, et leur désir de rester toujours unis avec elle ; mais ils demandèrent que, pour resserrer leur amitié, le roi voulût permettre aux ministres de la religion réformée de prêcher à Paris et en tout autre lieu du royaume, et permettre également aux fidèles de pouvoir se réunir, en quelque nombre qu'ils fussent, pour les entendre. Charles IX avait alors dix-sept ans accomplis ; son intelligence et son caractère avaient été développés de bonne heure par les intrigues et les dangers au milieu desquels il avait vécu. Il devait en partie son éducation aux hommes de guerre dont il était toujours entouré ; il croyait leur donner des preuves de son énergie par sa colère et ses emportements ; il avait presque toujours quelque jurement à la bouche ; et élevé en roi, accoutumé à donner aux autres ses volontés pour règle, persuadé que l'orgueil était une des vertus de son rang, il était jaloux au plus haut point de son autorité, et il avait ressenti une vive colère de ce que ces ambassadeurs avaient conféré avec le prince de Condé avant de s'adresser à lui. Leur discours l'irrita plus vivement encore ; il eut peine à se contenir assez pour répondre brièvement « qu'il cultiveroit » l'antique amitié de sa maison envers les princes allemands, pourvu » que ceux-ci ne se mêlassent pas des affaires de son royaume, tout » comme il ne se mêloit point de celles de leurs États ; et après s'être » repris un moment, il ajouta qu'il feroit mieux encore de leur » demander de laisser les catholiques prêcher dans leurs États, et dire » la messe dans leurs cités et leurs cours. » Avec ces paroles il les congédia. La reine, que toute inimitié déclarée inquiétait, fit ensuite à ces mêmes ambassadeurs l'accueil le plus gracieux, et les combla de présents [1].

[1] Davila, l. IV, p. 157. — Laderchii, Ann. eccles., t. XXII, p. 253.

Tandis que Charles était encore irrité de cette demande des Allemands, l'amiral, qui était revenu à la cour, eut communication d'une ordonnance qui interdisait aux gentilshommes, auxquels le culte protestant était permis dans leurs maisons, d'y admettre d'autres que leurs domestiques. Il s'en plaignit amèrement; il dit que tandis que les catholiques pouvaient se réunir en quelque nombre qu'ils voulussent, il était bien dur pour un protestant de ne pouvoir admettre un ami qui logerait chez lui, à entendre avec lui la parole de Dieu. Le connétable qui était présent tança vertement son neveu de cette comparaison; les catholiques, dit-il, n'ont point besoin de permission pour professer une religion qui est celle du roi et du royaume, mais la tolérance accordée par le roi au culte des protestants, est une grâce dont il a pu, et dont il pourra toujours limiter l'étendue et la durée. Dans sa colère, il lui échappa encore de dire que puisqu'on avait enrôlé des Suisses, et qu'il faudrait les payer, ce serait une grande folie que de ne pas les employer. « Vous ne demandiez d'abord qu'un peu d'indulgence, reprit alors le » roi avec colère, aujourd'hui vous voulez être nos égaux, bientôt vous » voudrez être nos maîtres, et nous chasser du royaume. » L'amiral se tut, mais on lisait sur son visage combien il était troublé, et le roi passant avec emportement dans la chambre de sa mère, s'écria, en présence du chancelier, « Que le duc d'Albe avoit raison; que ces hommes-» là portoient trop haut la tête, et que ce n'étoit pas par l'adresse, » mais par la vigueur et la force qu'il falloit les abattre. » Quoique sa mère s'efforçât de le calmer, cette résolution de se défaire des protestants devint pour lui une idée fixe qui se reproduisait aussitôt qu'il éprouvait quelque colère [1].

Une autre ambassade avait, à la fin d'avril 1567, causé quelque agitation à la cour de France : la reine Élisabeth d'Angleterre avait fait demander que, conformément au traité de Cateau-Cambraisis, la ville de Calais lui fût rendue, puisque les huit ans étaient écoulés, pendant lesquels la France s'était réservé de la garder. Quoique les termes du traité fussent bien positifs, les Anglais n'avaient jamais pu beaucoup compter sur son exécution. Ils sentaient bien que la France n'aurait jamais demandé de garder Calais, même pendant huit ans, si elle avait eu intention de rendre ensuite cette place. C'était en partie pour assurer cette restitution à laquelle elle ne s'attendait pas, qu'Éli-

[1] Davila, l. IV, p. 158. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 209.

sabeth avait occupé le Havre ; mais si par là elle s'était procuré un gage important, d'autre part elle avait fort diminué ses droits, car il était stipulé par le traité de Cateau-Cambraisis, que celle des deux puissances qui renouvellerait la guerre perdrait tous les avantages qui lui étaient assurés par la paix. La conquête du Havre, et plus tard le traité du 11 avril 1564, par lequel les Anglais avaient consenti à rendre leurs otages, avaient déjà en quelque sorte décidé contre eux. Le chancelier de l'Hospital fit valoir ces raisons ; la discussion continua quelque temps, mais sans aigreur [1]. Élisabeth était trop sage pour se brouiller à cette occasion avec la France ; elle sentait bien que, haïe et menacée comme elle l'était par toutes les puissances catholiques, il ne lui convenait pas de porter ses soldats sur le continent, mais plutôt de se fortifier dans son île, et les troubles qui agitaient alors l'Écosse, par suite de l'inconduite et des passions de la belle Marie Stuart, lui donnaient déjà assez d'inquiétude, pour qu'elle dût craindre d'humilier et d'aliéner la France, en insistant sur la restitution de Calais, au risque d'attirer par là les Français en Écosse.

Le mariage de Marie Stuart avec Henri Darnley ne lui avait pas procuré un long bonheur domestique. Quoiqu'elle eût d'abord ressenti beaucoup d'amour pour un si bel et si jeune époux, elle avait bientôt été rebutée par sa grossièreté, par ses vices, par son impatience de gouverner, tandis qu'il en était incapable. Elle avait depuis peu admis à sa confidence un musicien piémontais, David Rizio, dont elle avait fait son secrétaire pour les langues étrangères, et qu'elle employait surtout pour sa correspondance catholique, et ses intrigues contre la religion dominante en Écosse. Rizio, comme étranger, comme parvenu, comme enrichi des bienfaits de la reine, était devenu mortellement odieux à la noblesse écossaise. Les confidents de Henri Darnley l'excitèrent contre le confident de sa femme. Il entra avec eux, le 9 mars 1566, dans la chambre où Marie soupait avec la comtesse d'Argyle ; Rizio fut arraché d'auprès d'elle et tué à ses pieds. Elle était dans le sixième mois de sa grossesse. Il est fort douteux que Henri le regardât comme un amant de la reine, c'était un confident indigne d'elle dont il voulait se débarrasser. Cependant le ressentiment de Marie pour un si grand affront fut aussi amer que si l'objet de toutes ses affections lui avaient été enlevé. Elle dissimula, pour mieux assurer

[1] De Thou, l. XLI, p. 782.

sa vengeance ; elle regagna, par quelques marques de tendresse, le cœur de son mari ; elle l'écarta de ses associés, Morton, Ruthven, et les autres meurtriers de Rizio, qu'elle força à s'enfuir en Angleterre. Le 19 juin, elle mit au monde son fils, qui fut depuis Jacques Ier ; mais le père de cet enfant, quoiqu'elle eût fait la paix avec lui, lui était plus odieux encore que ses complices [1].

Le comte James Bothwell, chef d'une famille puissante, fut l'homme auquel elle se confia, et qu'elle récompensa des dangers qu'il allait courir, en lui accordant toutes ses affections. Le 10 février 1567, à deux heures du matin, la ville d'Édimbourg fut alarmée par une explosion horrible ; la maison isolée de Kirk of field, où Henri, alors malade, s'était fait transporter, d'après les instances de Marie, et après une feinte réconciliation, avait sauté par l'effet d'une mine, et le corps de Henri, avec celui de son premier domestique, furent trouvés morts dans le jardin. Une rumeur universelle accusa la reine et Bothwell de ce meurtre. On affirma que Henri avait été étranglé dans son lit par des assassins, et que ceux-ci avaient ensuite fait sauter la maison, pour effacer les traces du crime [2]. Cependant Bothwell fut scandaleusement protégé par la reine, qui le fit acquitter par ses pairs de toute accusation relative au meurtre du roi, et recommander à son choix comme un époux digne d'elle. Pour abréger le terme du deuil auquel la décence aurait obligé Marie, Bothwell, de concert avec elle, l'enleva le 24 avril ; il se fit divorcer d'avec la femme qu'il avait alors, et le 15 mai il fut solennellement marié à la reine d'Écosse [3]. Mais la noblesse écossaise qui, étonnée par ces honteuses transactions, n'avait pas eu le temps de s'y opposer, se souleva bientôt avec indignation ; elle attaqua la reine, que son armée abandonna, et la força à se livrer, le 15 juin, à ses sujets révoltés, tandis que Bothwell s'échappait. Elle fut enfermée à Lochleven, et contrainte, le 24 juillet, à résigner la couronne. Son fils, âgé de treize mois, fut proclamé roi sous le nom de Jacques VI, tandis que la régence fut déférée au comte de Murray, frère naturel de Marie, et le plus ardent des chefs protestants d'Écosse [4].

[1] Castelnau, ambassadeur à cette époque en Écosse, l. V, c. 12 et 13, p. 180-187, — Buchanani, l. XVII, p. 589. — De Thou, l XL, p. 704-708. — Robertson's Scotland, b. IV, p. 213. — Hume, t. VII, p 87.

[2] Buchanani, l. XVIII, p. 597. — Robertson's, t. IV, p. 237. — La Poplinière, l. X, f. 384. — De Thou, l. XL, p. 713. — [3] Robertson's. b. IV, p. 249.

[4] *Ibid.*, b. V, p. 258 — De Thou, l. XL, p. 724, 727. — Buchanani, l. XVIII, p. 617.



Ces événements qui s'étaient succédé les uns aux autres, d'une manière si précipitée, dans un pays qui avait eu des rapports si intimes avec la France, avaient fortement excité l'attention des chefs huguenots. Ils savaient qu'à la suite des conférences de Bayonne, Marie avait été invitée à se joindre aux résolutions prises contre eux, par Philippe II et Catherine; que Rizio, son confident, était en même temps l'agent du partie catholique, et de la révolution que Marie préparait en sa faveur [1]; que le pape avait envoyé un nonce à cette reine, avec un présent de vingt mille écus, pour faciliter l'exécution de ses projets, mais qu'elle n'avait pas osé le recevoir. Le triomphe de Marie, appuyée comme elle l'était par le cardinal de Lorraine, le pape et le roi d'Espagne, aurait exposé aux plus graves dangers la religion protestante, non-seulement en Écosse, mais en Angleterre; le scandale de sa conduite, et ensuite sa captivité, étaient au contraire un sujet de triomphe pour les réformés; et peut-être le succès des confédérés d'Écosse encouragea les chefs huguenots à tenter de leur côté le sort des armes.

En effet les protestants avaient fini par être pleinement instruits des projets de leurs ennemis; ils voyaient clairement que leur ruine était résolue, et que si Catherine différait encore d'avec Philippe, c'était sur le temps et la manière de les détruire, non par affection ou par aucune pitié qu'elle éprouvât pour eux. A trois reprises différentes, durant l'été de 1567, les chefs du parti se réunirent à Châtillon chez Coligny, et à Valéri chez le prince de Condé; ils convinrent que la politique de la reine leur était plus fatale qu'une guerre ouverte. Cependant, aux deux premières assemblées, Coligny les engagea à prendre encore patience, et à ne pas se donner aux yeux du public le tort d'avoir recommencé les hostilités; mais à la troisième, ils furent avertis que le général Pfyffer, à la tête de six mille Suisses que la reine avait fait lever, au lieu de garnir la frontière de Flandre comme elle l'avait annoncé, devait se diriger sur l'Ile-de-France; que des ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Condé et Coligny; garder en prison le premier et faire périr le second; puis mettre des garnisons suisses dans les principales villes protestantes, révoquer l'édit d'Amboise, et remettre en vigueur toutes les anciennes lois contre l'hérésie [2]. Dandelot fit alors un tableau animé de tout ce qu'ils avaient déjà souffert, de tout

[1] Laderchii, Annal eccles., t. XXII, p. 218.
[2] La Noue, t. XLVII, c. 12, p. 168. — Davila, l. IV, p. 164. — De Thou, t. IV, l. XLII, p. 1. — La Poplinière, l. XII, f. 18. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 209.

ce dont ils étaient encore menacés. Il ajouta que s'ils laissaient à leurs adversaires l'avantage de frapper les premiers coups, leur mal serait sans remède ; il entraîna l'assemblée, où se trouvaient, avec son frère et le prince de Condé, la Rochefoucault, Boucars, Bricquemault et un assez grand nombre de gentilshommes. La guerre fut résolue ; mais la manière de la conduire présentait des difficultés à résoudre. Les uns proposaient de faire soulever à la fois toutes les provinces, comme en 1562 ; mais Coligny rappela qu'à cette époque, s'ils se rendirent maîtres de cent villes dans les premières semaines, à peine il leur en restait dix à la fin de la guerre, et il annonça qu'à recommencer ils éprouveraient le même sort. D'autres proposèrent de concentrer toutes leurs forces à Orléans et dans quelques villes rapprochées ; mais Coligny objecta de nouveau qu'elles seraient bientôt assiégées par les catholiques, et reprises, s'ils n'avaient point ailleurs une armée qui pût s'approcher pour faire lever le siége. Il annonça enfin son propre projet : c'était de s'emparer par surprise de la personne du roi et de la reine mère ; dès lors ils pourraient les faire parler comme ils voudraient, et ils se couvriraient aux yeux de la nation de l'apparence de la légalité et de l'autorité royale.

Quelque hardi que fût ce projet, il n'était point inexécutable. La cour était alors sans défiance établie au petit château de Mouceau, appartenant à la reine. Parmi les huguenots il y en avait un grand nombre qui avaient abandonné leurs provinces, où ils étaient sans cesse menacés, et qui, réunis autour de leurs chefs, avec des chevaux et des armes, étaient toujours prêts à se porter où le danger se présenterait. Les magistrats de Genève, avertis au printemps de cette année de l'approche du duc d'Albe, avaient écrit au prince de Condé pour lui demander de protéger l'asile et le sanctuaire de la réforme, et celui-ci y avait fait passer en effet Montbrun avec une vaillante troupe de huguenots du Lyonnais et du Dauphiné. Le duc d'Albe ayant traversé la Savoie sans molester Genève, et étant entré en Franche-Comté, la troupe de Montbrun passa en Bourgogne, et sans faire aucune démonstration se tint toujours à portée des frontières pour secourir les protestants du pays, si les Espagnols avaient voulu les insulter. Montbrun arrivant à Metz, s'y présenta comme chargé de relever la garnison avec de vieilles bandes qu'il amenait, disait-il, du Piémont. Déjà le maréchal de Vieilleville avait laissé entrer quelques compagnies de protestants dans Metz, et cette forte ville, aux frontières de l'Allemagne, serait devenue une ex-

cellente place d'armes pour le parti; mais le propos inconsidéré d'un soldat apprit au gouverneur que cette troupe arrivait de Genève. Il renvoya aussitôt les compagnies qu'il avait laissé entrer, il rappela celles qu'il avait fait sortir, et se tint mieux sur ses gardes. Justement à cette époque Montbrun reçut de Condé et de Coligny l'ordre de se rendre sans bruit avec sa troupe à Rozoy en Brie, à huit lieues au midi de Meaux. Les gentilshommes protestants des provinces voisines furent aussi invités à s'y réunir de leur côté aussi secrètement qu'ils pourraient [1].

Ce mouvement ne put se faire cependant sans que quelques avis en parvinssent à la cour. Castelnau assure qu'il fut le premier à dénoncer au roi la conjuration tout entière, mais que le connétable montra beaucoup de colère de ce qu'on paraissait croire que des corps armés pourraient traverser le royaume sans qu'il en fût parfaitement informé [2]. De nouveaux avis cependant déterminèrent la cour à se retirer de Monceaux à Meaux, après avoir assemblé le conseil dans la chambre du connétable, alors malade de la goutte. Les protestants, réunis en nombre assez considérable sous les ordres de Condé et des Châtillon, se portaient en hâte, le 27 septembre, de Rozoy sur Meaux. La reine résolut aussitôt d'envoyer au-devant d'eux le maréchal de Montmorency qu'elle savait être lié avec eux d'une amitié intime et pencher vers les opinions de leur secte; mais elle le jugeait d'un esprit trop lent pour s'être associé à eux, trop honnête homme pour la trahir quand elle se confiait à lui, et trop modéré pour ne pas réussir à entamer une négociation. En effet, Montmorency s'étant rendu auprès de ses cousins, leur demanda le motif de cette levée de boucliers non provoquée; il leur représenta combien elle était messéante à leur rang et contraire à leurs devoirs : ayant entendu leurs plaintes, il leur promit l'influence de tout son crédit pour faire valoir leurs justes griefs. Ses cousins, qu'il trompait sans le vouloir par sa modération et son affection, ne purent s'empêcher d'entrer en négociation avec lui, et de perdre ainsi un temps précieux. Cependant le conseil avait décidé que le roi ne devait point courir le risque d'être assiégé à Meaux. Il avait envoyé des courriers aux Suisses pour les faire arriver à marche forcée. Les courtisans formaient un corps de huit à neuf cents chevaux; mais comme ils n'avaient d'autres armes que la cape et l'épée, leur protection

[1] La Poplinière, l. XI, f. 16 et 17. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 209.
[2] Castelnau, l. VI, c. 4, p. 196.

n'était point jugée suffisante pour conduire le roi à Paris. A minuit, les six mille fantassins suisses arrivèrent après une marche longue et fatigante ; à trois heures du matin ils se déclarèrent prêts à repartir. Ils se formèrent en bataillon carré, le roi se mit au centre avec la reine, et à quatre heures ils s'acheminèrent vers Paris. Ils avaient déjà fait quatre lieues dans la matinée lorsqu'ils rencontrèrent le prince de Condé qui, à la tête de trois ou quatre cents cavaliers bien armés, leur barra le chemin, déclarant qu'il voulait parler au roi pour lui présenter une pétition des huguenots. Les Suisses jurèrent qu'il n'en ferait rien, et ils baisèrent la terre comme ils avaient coutume de faire lorsqu'ils se préparaient à un combat général. Une escarmouche s'engagea aussitôt ; mais elle ne pouvait devenir sérieuse, car les Suisses, infiniment supérieurs en nombre, pouvaient aisément repousser des ennemis à cheval, tandis qu'ils ne pouvaient les poursuivre. Ils avancèrent donc la pique basse, sans cesse inquiétés en tête, en flanc, par derrière. Les huguenots, qui voltigeaient autour d'eux, leur tuaient quelques hommes sans pouvoir jamais rompre leurs rangs, retarder leur marche, ou jeter le moindre désordre dans leur colonne. Cependant le connétable avait déjà fait sortir le roi du bataillon carré, sous la protection d'Aumale, Vieilleville, Castelnau, Surgères, et deux cents des courtisans les mieux armés, et il lui avait fait prendre un sentier qui le conduisait droit à Paris. Les huguenots ne s'en aperçurent pas et continuèrent à s'acharner après le bataillon suisse. Charles IX entra vers quatre heures à Paris pour y déjeuner et dîner tout ensemble, car il était encore à jeun. La fatigue, la peur, le sentiment même qu'il s'était dérobé au danger d'une manière peu honorable, gravèrent cette journée dans sa mémoire par des traits ineffaçables. Il en conçut contre les huguenots, qui avaient voulu l'arrêter et qui l'avaient contraint à fuir, une haine acharnée. Si jusqu'alors la politique et l'orgueil lui inspiraient le désir de dompter ses adversaires, dès ce jour il résolut de les détruire pour assouvir sa vengeance et pour effacer ce qu'il regardait comme sa honte [1].

En même temps que le roi partait de Meaux pour Paris, le cardinal de Lorraine, que les huguenots regardaient toujours comme leur ennemi le plus acharné, en partait aussi pour son archevêché de Reims. Seul

[1] La Poplinière, l. XII, f. 18. — De Thou, t. IV, l. XLII, p. 7-9. — Davila, l. IV, p. 166. — La Noue, c. 12, p. 179, et c. 13, p. 182. — Tavannes, t. XXVII, c. 20, p. 122. — H. de Bouillon, t. XLVII, p. 422-432.

de sa famille, cet homme si ambitieux et si actif dans les intrigues n'avait point de courage personnel. La peur l'avait engagé à faire sa retraite dans une direction opposée à celle de la famille royale, et elle le jeta ainsi dans un danger plus grand que celui qu'il voulait éviter. Il fut rencontré par une troupe de huguenots qui venaient rejoindre Condé ; son cortége, quoiqu'il fût de plus de quarante chevaux, fut dissipé, sa vaisselle fut pillée, et il n'échappa lui-même à la captivité qu'en s'enfuyant à toute bride sur un cheval d'Espagne [1].

Les catholiques avaient été surpris, et quoiqu'ils n'eussent éprouvé aucun échec, la hardiesse des protestants les glaçait de terreur. Ils ne voyaient, il est vrai, devant eux qu'un petit nombre de cavaliers ; mais ils ne doutaient pas que ceux-ci ne fussent appuyés par une nombreuse armée, qu'ils ne fussent assurés de secours étrangers, de soulèvements dans les provinces, d'intelligences à la cour et dans Paris. Condé et les Châtillon, après avoir passé cinq jours à Claye pour attendre une réponse au mémoire contenant leurs doléances, qu'ils avaient remis au maréchal de Montmorency, résolurent de hâter la décision de la reine en affamant Paris. Ils estimèrent qu'il leur suffisait pour cela de couper les arrivages de vivres par les rivières. Ils étaient maîtres du cours de la Marne : ils établirent une garnison à Montcrean, pour commander également la haute Seine et l'Yonne; ils brûlèrent tous les moulins sur les hauteurs qui entourent Paris, de Vincennes à Montmartre; et le 2 octobre ils s'emparèrent de Saint-Denis, d'où ils commandaient la Seine au-dessous de Paris et les arrivages de l'Oise. Le prince de Condé avait à peine deux mille hommes sous ses ordres quand il établit son quartier général à Saint Denis, tandis que le connétable avait dans Paris plus de dix mille soldats. Aussi le peuple criait-il avec indignation « qu'il étoit bien honteux de laisser une mouche assiéger un éléphant [2]. »

Cependant des négociations avaient été ouvertes entre la cour et les huguenots; l'Hospital, Vieilleville et Morvilliers, tous trois connus pour leur modération, avaient été chargés par Catherine de traiter avec Condé. Les huguenots demandèrent d'abord le renvoi des Suisses, le rétablissement d'une parfaite liberté de conscience et l'assemblée des états généraux. Mais la reine repoussa ces conditions avec indignation, comme insultantes pour la dignité royale; elle envoya le 7 octobre aux

[1] La Poplinière, l. XII, f. 19. — De Thou, l. XLII, p. 9.
[2] *Ibid.* — La Noue, c. 13, p. 104. — De Thou, l. XLII, p. 9. — Davila, l. IV, p. 168, 169.

protestants une sommation de mettre bas les armes, en rendant responsables de leur désobéissance leurs chefs le prince de Condé, le cardinal Odet de Châtillon, l'amiral Gaspard de Coligny, le colonel de l'infanterie française Dandelot, le comte de la Rochefoucault, François de Hangest de Genlis, George de Clermont d'Amboise, Cany, Boucard, Bonchavanes, Péqnigny, Lisy, Mouy, d'Esternay, Montgommery, et le vidame de Chartres [1].

Les huguenots, craignant d'avoir pris un ton trop haut, présentèrent alors un nouveau mémoire, dans lequel ils réduisirent toutes leurs demandes à celle d'obtenir une entière liberté pour leur culte. Le connétable désirait vivement ramener ses neveux à la cour; il ne supposait pas que ces hommes qu'il avait élevés pussent résister à son ascendant, et il leur proposa une nouvelle conférence à la Chapelle; mais, malgré son affection pour eux, malgré la jalousie contre les Guise qu'il ressentait en commun avec eux, il ne pouvait les comprendre ni être compris d'eux; les scrupules de leur conscience lui paraissaient de l'obstination et de la révolte. Son esprit entier et despotique ne pouvait se prêter à l'idée de la tolérance; il déclara que le roi ne pouvait consentir à souffrir deux religions dans son royaume; que ce serait se rendre suspect et odieux à ses voisins; que tous les édits accordés en faveur de la religion nouvelle n'étaient que temporaires, et que c'était le devoir du roi de les révoquer dès qu'il se croirait assez fort pour faire triompher l'ancienne religion. Toutes les faveurs personnelles par lesquelles le connétable croyait pouvoir gagner ses neveux furent repoussées après une déclaration si alarmante, et les deux partis se préparèrent à la guerre [2].

Avec quelque zèle que le connétable s'efforçât de convertir ses neveux, la reine n'avait vu dans ses négociations qu'un moyen de gagner du temps pour rassembler autour de Paris des forces plus considérables, et avoir en même temps l'occasion de connaître quelles étaient les ressources réelles des adversaires qui l'avaient surprise. Déjà elle avait expédié des courriers au pape et au roi d'Espagne, aux ducs de Toscane et de Ferrare, et au sénat de Venise, pour leur demander des secours, et surtout des subsides en argent. En même temps elle avait obtenu de

[1] De Thou. l. XLII, p. 13. — La Poplinière, l. XII, f. 21. — Castelnau, l. VI, c. 6, p. 204. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 211.

[2] La Poplinière donne toutes les pièces de cette négociation, l. XII, f. 19-24. — De Thou, l. XLII, p. 15. — Davila, l. IV, p. 170.

la ville de Paris une avance de 400,000 francs, tandis que les députés du clergé qui, par hasard, se trouvaient réunis dans la capitale lui avaient voté une aide de 200,000 écus [1].

De leur côté, les protestants s'étaient flattés que le renchérissement des vivres causerait à Paris quelque soulèvement. Ils furent trompés dans cette attente; cependant ils avaient aussi mis le temps à profit. Les gentilshommes huguenots de Normandie, de Picardie et de Champagne étaient venus rejoindre l'armée de Condé; quelques enseignes d'infanterie avaient été levées pour eux dans le pays de Caux; d'autres levées se faisaient encore en leur nom dans l'Anjou, la Bretagne et le Perche. La Noue, ne prenant avec lui que quinze chevaux, qu'il fit entrer trois par trois dans la ville, réussit à surprendre Orléans, où trois cents fantassins l'attendaient cachés dans les maisons bourgeoises. La citadelle n'était point terminée, et il s'en rendit maître en même temps. Il y trouva trois canons et cinq coulevrines, qu'il envoya à l'armée de Condé; ce fut là toute l'artillerie des huguenots [2]. Les villes d'Étampes, de Dourdan et de Saint-Cloud furent ensuite prises par les protestants, qui, le 24 octobre, avaient enfin réuni devant Paris deux mille hommes de cavalerie et quatre mille d'infanterie [3].

De leur côté, les catholiques avaient reçu des renforts bien plus nombreux. Leur infanterie montait au moins à seize mille hommes. Le roi en avait partagé le commandement entre Timoléon de Cossé-Brissac et Philippe Strozzi; les pères de tous deux avaient été maréchaux de France. Il ne voulut nommer ni l'un ni l'autre colonel-général de l'infanterie, quoiqu'il déclarât que Dandelot, par sa révolte, avait perdu cette charge. Plus ces troupes étaient brillantes et nombreuses, et plus les Parisiens témoignaient d'impatience d'être bloqués par la petite armée des religionnaires qui leur faisait éprouver déjà de très-grandes privations. Mais le connétable, quoiqu'il se fût trouvé dans le cours de sa vie à sept grandes batailles, y avait toujours été malheureux; aussi les évitait-il comme s'il reconnaissait lui-même qu'il n'avait point le coup d'œil d'un général. Enfin les murmures du peuple le déterminèrent à sortir de Paris le 10 novembre pour attaquer le prince de Condé, si celui-ci voulait l'attendre, ce qu'il jugeait peu probable [4].

[1] Davila, l. IV. p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 171. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 211.
[3] De Thou. l. XLII, p. 16. — La Poplinière, l. XII, f 24.
[4] *Ibid.*, p. 17, 20. — Brantôme, t. II, p. 406.

En effet, l'armée si faible des huguenots se trouvait encore divisée. La Noue était à Orléans, la Rochefoucault avait été envoyé en Poitou pour hâter l'arrivée des renforts qu'on attendait de Guienne; Dandelot enfin avait passé la Seine avec un très-fort détachement, et il s'était avancé dans la direction de Versailles pour couper les vivres qui auraient pu arriver de ce côté à Paris. Mais le duc d'Aumale, averti du mouvement qu'il venait de faire, s'était avancé entre lui et la rive gauche de la Seine, avait saisi les pontons de Dandelot, et les avait enfoncés dans la rivière [1].

Par l'absence du brave Dandelot, Condé voyait sa petite armée réduite à quinze cents cavaliers et douze cents fantassins. Ce n'est pas tout, la moitié de ses gentilshommes n'avaient point d'armures : « Ils » suivoient les drapeaux pour leur sûreté, dit d'Aubigné, emplissant » les rangs avec la casaque blanche et le pistolet. » Ils n'avaient pas une pièce d'artillerie, tandis que le connétable menait contre eux dix-huit canons; mais la bravoure, l'enthousiasme, la confiance en Dieu, suppléaient au nombre et aux armes dans ces hommes assemblés pour la défense de leur foi. Condé reconnut que, malgré l'immense disproportion du nombre, il pouvait compter sur eux; et il aima mieux perdre avec eux la bataille que de reculer. Il comptait sur la brièveté des jours, sur la lenteur du connétable qui l'attaquerait trop tard pour pouvoir tirer parti d'une victoire. Il sentait que s'il évitait le combat il ferait perdre tout courage, soit aux huguenots qui s'armaient dans le reste du royaume, soit aux princes protestants d'Allemagne qu'il avait appelés à venir à son aide pour sauver la liberté religieuse en France. Il rangea donc courageusement sa petite armée en bataille dans la plaine en avant de Saint-Denis, lui donnant la forme d'une demi-lune; la droite commandée par Coligny s'appuyait à Saint-Ouen, la gauche commandée par Genlis à Aubervillers, la grande route de Paris à Saint-Denis traversait son centre où il était lui-même : une partie de son infanterie avait été rangée le long d'un canal qui la protégea. Les trois corps d'armée des protestants étaient à une grande distance l'un de l'autre; mais au moment du combat, comme ce furent eux qui attaquèrent, ils convergèrent vers un même centre et réunirent leurs efforts.

Comme Condé s'y était attendu, le connétable ne commença le

[1] La Poplinière, l. XII, f. 25. — De Thou, l. XLII, p. 19.

combat qu'à trois heures après midi. Il l'engagea par quelques décharges de son artillerie, qui furent bientôt interrompues par une charge très-vive de Genlis et de Vardes avec la cavalerie des huguenots. Quoique cette bataille ait été décrite par un grand nombre d'historiens et d'auteurs de mémoires, dont plusieurs y avaient combattu, aucun d'eux n'a entrepris de faire ressortir quelles furent les fautes du connétable par lesquelles il perdit presque absolument tous ses avantages. Il avait déjà permis que la mêlée rendît inutile son artillerie; il avait imprudemment poussé en avant sa cavalerie, à une grande distance de l'infanterie; mais cette cavalerie seule, composée des meilleures compagnies d'ordonnance de France, et supérieure en nombre, en armures, en chevaux, aux protestants, aurait suffi pour les écraser. Il paraît qu'il l'étendit sur une seule ligne, ce qui fit perdre tout l'avantage du nombre et de la masse, et l'exposa à être à plusieurs reprises coupée par les huguenots. L'infanterie à son tour était composée d'un corps magnifique de bourgeois de Paris, couverts d'habits galonnés d'or, et d'armures resplendissantes; il n'y avait dans toute l'armée aucun bataillon de plus belle tenue pour un jour de parade; mais ces bourgeois n'avaient jamais vu le feu : le connétable les plaça au premier rang, de manière à couvrir les Suisses et à mettre ces derniers en confusion si les premiers venaient à prendre la fuite; derrière ces Suisses, enfin, et tout à fait hors de ligne pour le combat, il avait laissé la fleur de l'infanterie française. Les historiens du temps ne relèvent point ces fautes, qu'on démêle avec peine dans leurs récits, tandis qu'ils s'accordent à louer la valeur personnelle du connétable. Chacune de ces imprudences porta ses fruits cependant. Aux premiers coups de feu qu'éprouvèrent les Parisiens ils lâchèrent le pied, et se jetant au travers des Suisses, ils les tinrent longtemps dans une inaction forcée; en même temps Coligny d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chargèrent par la gauche et la droite la gendarmerie au milieu de laquelle se trouvait le connétable, et la mirent en déroute; ce vieillard demeura bientôt seul et blessé au milieu de ses ennemis. Sommé par Robert Stuart de se rendre, il le frappa si rudement au visage du pommeau de son épée, qu'il lui fit sauter trois dents; un autre Écossais qui se trouvait derrière le connétable lui tira aussitôt un coup de pistolet dans les reins et le blessa mortellement. Cependant son fils aîné, François de Montmorency, accourait pour prendre Condé en flanc, et il le força bientôt à reculer. Le cheval du prince, percé d'un coup de lance, mourut un moment

après l'avoir sorti de la mêlée ; celui de Coligny l'emporta au milieu des ennemis, où il faillit d'être pris. Les deux armées, troublées par le danger de leurs chefs, reculèrent en même temps : les catholiques, pour se serrer autour du connétable mourant ; les huguenots, pour soutenir Condé. Le combat fut ainsi suspendu après avoir duré moins de deux heures ; et la nuit s'approchant, les catholiques ne le renouvelèrent pas. Les huguenots se replièrent en hâte sur Saint-Denis, où Dandelot, qui avait recouvré ses pontons, vint les joindre à minuit [1].

Le connétable, qui désirait mourir sur le champ de bataille, fut cependant transporté à Paris, où il expira le lendemain. Il avait été atteint de six blessures. Avec lui les catholiques perdirent encore, à la bataille de Saint-Denis, le comte de Chaulnes, Hieronyme de Turin, capitaine d'aventuriers, une quarantaine de gentilshommes et trois cents cavaliers. Les protestants perdirent un plus grand nombre d'hommes de marque, leur troupe étant presque toute composée de gentilshommes, et parmi eux Péqnigny vidame d'Amiens, de Saulx, la Suze, Saint-André et la Garenne. Comme ils avaient abandonné à leurs ennemis le champ de bataille, ils étaient tenus pour vaincus ; cependant, afin de faire voir, comme ils dirent, que tous les huguenots n'étaient pas morts, ils vinrent le lendemain brûler des moulins jusqu'aux portes de Paris ; ils firent ensuite leur retraite en bon ordre jusqu'à Montereau, où ils rappelèrent d'Étampes et d'Orléans le reste de leurs forces.

La mort du connétable désorganisa pour quelques temps le parti catholique. Cependant la reine ne regretta pas ce vieillard arrogant et opiniâtre qui la gênait dans sa politique, et aux talents duquel elle n'accordait pas de confiance ; aussi se garde-t-elle bien de confier à un autre sujet cette autorité sur toutes les armées du royaume qui était attachée à la place de connétable, et qui avait quelquefois balancé la sienne propre. Pour que personne ne pût même songer à la demander, elle engagea Charles IX à déférer le commandement général des armées à Henri, duc d'Anjou, son frère, qui n'avait pas plus de seize ans. Cet Henri, à ce qu'on assure, était l'enfant chéri de Catherine ; mais sa no-

[1] La Poplinière, l. XII, f. 26-30. — De Thou, l. XLII, p. 22-26. — La Noue, ch. 4, p. 185-194. — Davila, l. IV, p. 173. — D'Aubigné, l. IV, c. 9, p. 214. — Vieilleville, qui est rempli d'erreurs, t. XXXII, l. IX, c. 37, p. 209. — Castelnau, l. VI, c. 7, p. 207. — Brantôme, t. II, p. 481. — Le Laboureur, add. à Castelnau, t. I, p. 333 ; t. II, p. 488 et 500.

mination était bien plus l'ouvrage de la jalousie et de la défiance que de l'amour. L'indépendance, la haute naissance, la force de caractère et le talent, étaient autant de motifs de crainte et d'exclusion pour la reine ; elle ne voulait point de rivaux au pouvoir, mais l'État se ressentit de ce qu'il était tombé aux mains des enfants et des femmes [1].

Quoique les huguenots convinssent qu'ils avaient eu le désavantage à la bataille de Saint-Denis, c'était beaucoup pour eux d'avoir osé combattre le général en chef des catholiques à la tête de la plus brillante armée du royaume, et d'avoir fait ensuite leur retraite en bon ordre. Relevés désormais en considération, ils ne songèrent plus qu'à se réunir aux secours qu'ils attendaient d'Allemagne. C'était Chastelier Portant, déjà signalé par le meurtre de Charri, et Francourt, qui avaient été envoyés aux princes allemands pour solliciter leur assistance ; mais les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le landgrave de Hesse avaient déclaré qu'ils ne voulaient point favoriser des sujets en révolte contre leur roi [2]. L'électeur palatin Frédéric III leur fit un meilleur accueil ; le premier entre les princes allemands, il s'était attaché à l'église calviniste de préférence à la luthérienne, et on lui avait, à cette occasion, disputé le droit à la tolérance garantie par la paix de Passau. La modération de l'empereur Maximilien II empêcha que sa tranquillité en fût troublée, encore que les autres réformés l'abandonnassent ; mais son zèle religieux était plus ardent en raison même de sa situation précaire. Il consentit à ce que son fils appelât sous ses étendards tous ceux qui voudraient porter du secours aux réformés de France, et celui-ci amena en effet au milieu de l'hiver, sur la frontière de Lorraine, sept mille reiters ou cavaliers allemands, et quatre mille landsknechts ou fantassins [3].

Les huguenots, conduits par Condé et Coligny, avertis de l'approche de cette armée allemande, étaient impatients de la rejoindre ; mais la marche de Paris jusqu'en Lorraine, au milieu de l'hiver, au travers de chemins rompus et de rivières débordées, présentait d'immenses difficultés pour une troupe aussi faible, entourée d'ennemis maîtres du pays, et infiniment supérieurs en nombre, en artillerie et en richesses.

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 10, p. 217. — La Poplinière, l. XIII, f. 34. — De Thou l. XLII, p. 26.
[2] *Ibid.*
[3] Le Laboureur, additions à Castelnau, t. II, p. 538, 544. — La Poplinière, l. XIII, f. 34. — De Thou, l. XLII, p. 29.

La reine, pour donner le temps aux capitaines qui dirigeaient le duc d'Anjou, d'enfermer et d'écraser les protestants, proposa de renouveler les négociations. En même temps elle députa Castelnau d'abord au duc d'Albe, puis au duc Jean-Guillaume de Saxe, pour leur demander des secours. Le premier lui envoya quinze cents cavaliers, sous les ordres du duc d'Aremberg ; le second se mit en route avec cinq mille landsknechts, pour rejoindre l'armée royale. Au milieu d'ennemis dont le nombre s'accroissait sans cesse, Condé, Coligny, Dandelot, sans magasins, sans pontons, sans vivres, sans argent, s'avançaient au travers de la Champagne, en déployant une habileté supérieure, tandis que le cardinal Odet de Châtillon, appelé par la reine à des conférences à Châlons, n'y déployait pas moins d'habileté dans les négociations [1].

La guerre civile s'était en même temps allumée dans le midi partout à la fois, parce que les deux religions s'y trouvaient partout en présence, et elle y avait été accompagnée d'actes de férocité bien plus effrayants, car les populations impétueuses de ces provinces semblaient toujours prêtes à répandre du sang. Le prince de Condé et les Châtillon, au moment où ils se déterminèrent à reprendre les armes, à la fin de septembre 1567, eurent soin d'en donner avis à tous les religionnaires du midi ; et en effet, presque en un même jour les huguenots se rendirent maîtres des villes de Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Viviers, Saint-Pons, Usez, le Pont-Saint-Esprit et Bagnols. Partout ils chassèrent des couvents et des églises, les prêtres, les moines et les religieuses; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrées. A Nîmes, où ils s'emparèrent des portes le mardi 30 septembre, ils assiégèrent et pillèrent l'évêché, ils rassemblèrent un grand nombre de prisonniers catholiques, et les amenant pendant la nuit dans la cour de ce même palais, ils en égorgèrent soixante et douze, qu'ils jetèrent à mesure dans le puits de l'évêque. Les massacres continuèrent le lendemain dans les campagnes voisines, où quarante-huit catholiques furent encore immolés sans résistance [2]. De même à Alais, les huguenots massacrèrent sept chanoines, deux cordeliers, et plusieurs autres ecclésiastiques. Le vicomte de Joyeuse commandait pour les catholiques à Mont-

[1] Castelnau, l. VI, c. 6, p. 202, et c. 9, p. 215. — De Thou, l. XLII, p. 37-41. — La Poplinière, l. XIII, f. 41. — Davila, l. IV, p. 180. — La Noue, c. 15, p. 194.

[2] Hist. gén. du Languedoc, l. XXXIX, p. 275, 277.

pellier ; la ville se souleva contre lui le 30 septembre, et le contraignit à se retirer dans le château. Jacques de Crussol, qui avait quitté le nom de Beaudiné pour celui d'Acier, et qui avait repris son poste à la tête des huguenots du bas Languedoc, vint assiéger le château de Montpellier, et s'en rendit maître seulement le 18 novembre. Joyeuse, qui en était sorti, vint présider à Béziers une assemblée des états de la province, où les seuls catholiques se rendirent, et où leurs résolutions se ressentirent de l'âpreté nouvelle que les violences éprouvées par eux donnaient à leur fanatisme. Ils demandèrent au roi : « Que la seule re-
» ligion catholique fût permise dans le pays ; qu'il révoquât son con-
» sentement à l'établissement des temples de ceux de la religion pré-
» tendue réformée ; qu'il chassât les ministres, défendit l'exercice de
» la nouvelle religion, rétablit les inquisiteurs de la foi, et autorisât
» une confédération avec les catholiques des provinces voisines, et
» surtout de Provence, de Guienne, et du comtat Venaissin [1]. »

Cependant les huguenots avaient en Languedoc tellement l'avantage du nombre sur les catholiques, qu'ils ne craignirent pas de détacher une petite armée qui se rassembla dans le haut Languedoc, le Quercy et la Guienne pour aller renforcer le prince de Condé ; elle se composa d'environ sept mille hommes, et on la nomma l'armée des vicomtes, parce que ses principaux chefs étaient les vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Montclar et de Caumont. Ils entrèrent en Rouergue le 18 octobre, et ils s'y réunirent avec Mouvans, qui leur amenait les huguenots provençaux et dauphinois. Plus tard ils recueillirent encore d'Acier, qui commandait ceux du bas Languedoc. Leur marche incertaine fit bientôt voir qu'ils songeaient plutôt à faire vivre leurs troupes aux dépens du pays, et à répandre l'effroi dans le centre du royaume, qu'à se rendre sur le grand théâtre de la guerre. D'ailleurs ils n'avaient point de canons, en sorte que la moindre fortification les arrêtait. Le comte de Sommerive, devenu comte de Tende par la mort de son père, et gouverneur de Provence, se mit à leur poursuite, et leur fit perdre assez de monde dans le haut Vivarez. D'autre part ils remportèrent le 6 janvier 1568, à Gannat dans le Bourbonnais, une victoire inespérée, car leurs ennemis avaient sur eux l'avantage et du nombre et des armes. Étant ensuite entrés en Berri, ils y rencontrèrent des messagers de la princesse de Condé qui im-

[1] Hist. de Languedoc, l. XXXIX, p. 279.—Réponse du roi auxdites remontr. Preuves. *Ibid.*, p. 205. — D'Aubigné, l. IV. c. 12, p. 220.

plorait leur secours; elle était dans Orléans, alors bloqué par les catholiques. L'arrivée des vicomtes força ceux-ci à lever le siége et à s'éloigner [1].

(1568.) Après le départ de l'armée des vicomtes, dont d'Acier s'était séparé pour revenir dans le bas Languedoc, la guerre continua entre lui et Joyeuse, surtout dans la vallée du Rhône. Des forces considérables y furent mises sur pied de part et d'autre, et plusieurs combats furent livrés avec des succès variés. Le dernier fut celui de Monfriu, le 24 mars 1568, où les huguenots eurent le désavantage; mais leurs vainqueurs étaient trop épuisés de fatigue pour pouvoir les poursuivre; aussi, lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix leur fut apportée peu de jours après, les forces des deux partis se trouvèrent balancées en Languedoc à peu près comme elles l'étaient avant le commencement de la guerre [2].

Dans la Guienne, Montluc, gouverneur de la province, dès qu'il reçut la nouvelle de la surprise de Meaux, s'assura de Leytoure, capitale de l'Armagnac, de peur que les habitants, la plupart huguenots, ne se déclarassent pour le prince de Condé. Sa vigueur et sa cruauté avaient inspiré tant de terreur dans la province, que personne n'y entreprit de lui tenir tête, et qu'il put envoyer à la reine, sous les ordres de Terrides et de Goudrin, les compagnies de gendarmerie stationnées en Guienne, auxquelles s'étaient joints beaucoup de gentilshommes catholiques de son gouvernement [3]. Dans le Poitou, la Carodière se mit à la tête des huguenots; il commença par y remporter quelques avantages; mais lorsque le comte du Lude, gouverneur de la province, se mit à sa poursuite, lui coupant les vivres, le repoussant de toutes les places fortifiées, et lâchant contre lui les paysans fanatisés, sa troupe épuisée de fatigue fut enfin contrainte de se dissiper [4]. Ce revers fut compensé par la révolution survenue à la Rochelle, le 10 février 1568. Cette ville, enrichie par le commerce maritime, jouissait de si grands priviléges qu'elle se gouvernait presque en république. Tous ses habitants avaient embrassé la réforme, et ils avaient désigné pour maire un de

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIX, p. 283. — La Poplinière, l. XIII, f. 43, 46. — De Thou, l. XLII, p. 29 et 49. — Davila, l. IV, p. 183. — D'Aubigné, l. IV, c. 12, p. 221, 225.

[2] p. 284.

[3] La Poplinière, l. XIII, f. 44. — De Thou, l. XLII, p. 45. — Montluc, t. XXV, l. VI, p. 28.

[4] De Thou, l. XLII, p. 44. — D'Aubigné, l. IV, c. 13, p. 222.

leurs concitoyens, nommé Trucharès, qui était suspect à la cour, et qui cependant avait été confirmé par le roi. Ses fonctions duraient une année, et il était entré en charge à Pâques de 1567. Jusqu'alors il s'était conduit avec une grande retenue, faisant observer à la Rochelle la neutralité, comme ses prédécesseurs avaient fait durant la précédente guerre. Mais au moment où il vit les huguenots vaincus et persécutés dans tout le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, il leur ouvrit tout à coup les portes de la Rochelle le 10 février ; il y reçut Saint-Hermine, son cousin, que le prince de Condé lui envoyait, et lui prêta serment, ainsi que les échevins, comme au lieutenant gouverneur du prince. Dès lors la Rochelle devint la place d'armes du parti dans tout l'ouest de la France. Montluc fut chargé de la réduire ; mais il n'en vint pas à bout ; seulement il se signala autour de cette place par sa férocité ordinaire, surtout dans l'île de Ré, où la plupart des protestants furent passés par lui au fil de l'épée [1].

Quoique la guerre se fît à la fois dans tout le Midi, tous les regards se dirigeaient vers les deux armées du prince de Condé et du duc d'Anjou, entre lesquelles on s'attendait à voir le sort de la guerre se décider par une bataille. Lorsque Condé était entré en Lorraine, avec son armée harassée de fatigue, et de toutes parts entourée d'ennemis, il s'était flatté qu'il ne tarderait pas à y recevoir des nouvelles de Jean Casimir, dont le secours lui devenait tous les jours plus nécessaire. Cependant la malveillance des Lorrains, attachés avec ferveur à la religion catholique, lui intercepta toute nouvelle jusqu'au jour où les deux armées ne furent plus qu'à deux ou trois lieues l'une de l'autre.

Les huguenots, qui depuis cinq jours s'étaient flattés à chaque heure de rencontrer les Allemands, commençaient à perdre courage, et se répandaient en plaintes et en accusations contre leurs chefs. Condé s'efforçait de les maintenir en bonne humeur par ses plaisanteries, tandis que Coligny travaillait, par des discours graves et religieux, à relever leur confiance en Dieu. Enfin, le 11 janvier 1568, les deux armées se rencontrèrent près de Pont-à-Mousson, et la jubilation de toutes deux fut extrême, comme si elles venaient d'obtenir la plus grande délivrance. Toutefois la première entrevue entre Condé et Jean Casimir causa au premier une nouvelle et vive inquiétude. Les négociateurs qui avaient amené le prince allemand lui avaient promis qu'aussitôt

[1] La Poplinière, l. XII, f. 33, et l. XIII, f. 40. — Montluc, t. XXV, l. VI, p. 87. — De Thou, l. XLII, p. 43-47.

qu'il aurait rejoint les chefs protestants, ceux-ci lui compteraient cent mille écus, nécessaires pour acquitter la solde déjà arriérée de ses troupes. En effet, le premier cri des reiters et des landsknechts, en rencontrant les protestants, fut pour demander de l'argent. Condé n'avait pas deux mille écus; jamais il n'avait donné de solde à son armée; chaque huguenot, en partant de sa maison, avait pris en poche autant d'argent qu'il avait pu s'en procurer pour se maintenir à ses frais en combattant pour sa foi; mais toutes ces bourses s'étaient bien épuisées au milieu des besoins journaliers d'une campagne d'hiver, et le peu d'argent qui restait à chacun lui était devenu plus précieux par l'attente de nouvelles privations et de nouveaux dangers. Cependant tous ces chefs confédérés de Condé, s'animant d'un généreux enthousiasme, déposèrent aussitôt sur la table du conseil tout ce qu'ils possédaient de vaisselle, de joyaux de prix et d'argent monnayé. Les ministres attachés à l'armée, après avoir donné à leur tour l'exemple de se dessaisir de tout ce qu'ils possédaient, se répandirent dans les rangs; ils échauffèrent les soldats par la prière et le chant des psaumes, puis ils appelèrent tous les disciples du Christ, tous les défenseurs de l'Église opprimée, à donner à Dieu des biens que Dieu ne leur avait confiés que pour son service. Un noble sentiment de générosité et de dévouement gagna la multitude avec la rapidité de l'éclair : tous les cavaliers, tous les soldats, les valets même de l'armée, se dépouillèrent à l'envi de tout ce qu'ils possédaient. Par les contributions de cette armée, qui depuis trois mois avait tant souffert, trente mille écus furent rassemblés; et les Allemands, touchés à leur tour d'un si noble exemple de désintéressement, se contentèrent de cette somme, et n'insistèrent point sur ce qui leur avait été promis [1].

La réunion de Condé avec Jean Casimir ne donnait point encore aux protestants l'avantage du nombre. D'ailleurs l'armée catholique recevait, de son côté, tous les jours des renforts, et Louis de Gonzague, duc de Nevers, venait encore de lui amener un corps nombreux d'Italiens et quatre mille Suisses, levés avec l'argent du pape. En passant, il avait pris Mâcon, écrasé le parti huguenot en Bourgogne; puis il avait rejoint le duc d'Anjou en Champagne [2]. Mais Catherine, qui avait confié le commandement de l'armée catholique à un jeune garçon de

[1] La Poplinière, l. XIII, f. 41. — La Noue, c. 15, p. 199. — Davila, l. IV, p. 180. — De Thou, l. XLII, p. 41. — D'Aubigné, l. IV, c. 14, p. 227.
[2] La Poplinière, l. XIII, f. 44. — D'Aubigné, l. IV, c. 12, p. 221.

seize ans, de peur d'élever un rival de son pouvoir en créant un lieutenant général, un connétable ou même un général en chef, éprouvait les inconvénients de cette politique jalouse et timide. Étonnée que la petite armée des huguenots eût pu accomplir sa marche hasardeuse de Saint-Denis jusqu'à Pont-à-Mousson, sans être écrasée par des forces si infiniment supérieures, quoiqu'elle eût même, à ce que prétend d'Aubigné, été attaquée à plusieurs reprises, au mépris de courtes suspensions d'armes, Catherine se rendit à Châlons-sur-Marne pour y conférer avec ses généraux. Elle reconnut bientôt que c'était l'effet nécessaire de la jalousie et des intrigues entre les chefs rivaux qu'elle avait donnés pour conseillers à son fils. En effet, les ducs de Montpensier, de Nemours, de Nevers, Tavannes, Gonnor, Carnavalet, n'avaient point d'autorité les uns sur les autres. En reconnaissant les inconvénients de ce système, la reine ne voulut point y renoncer. Sa jalousie d'un chef unique était plus forte encore que son désir de vaincre les huguenots. Elle se contenta de remplacer Gonnor et Carnavalet, qu'on soupçonnait de favoriser les protestants, par le comte de Brissac et Martignes, et de rappeler à l'armée le duc d'Aumale pour profiter de la considération dont il jouissait, mais sans lui attribuer aucune autorité sur les autres. Puis, malgré les instances de son fils, elle leur recommanda à tous de ne pas combattre, puisque le temps seul devait suffire à ruiner les protestants. Elle rappela aussi à Châlons le cardinal de Châtillon, Téligni et Bouchavanes, avec lesquels elle recommença ses négociations pour la paix; et lorsqu'elle repartit pour Paris, elle les engagea à la suivre jusqu'à Vincennes, où elle les établit et où elle continua à traiter avec eux [1].

Les huguenots cependant avaient résolu de ramener leur armée autour de Paris, pour effrayer cette grande ville, la plus ardente de toutes à demander des persécutions, et en même temps pour être à portée de tirer des munitions et de l'artillerie d'Orléans. Il fallut à Coligny toute son habileté pour conduire, au cœur de l'hiver, de la Lorraine jusque dans la Beauce, une armée de plus de vingt mille hommes, qui n'avait ni argent, ni magasins, ni artillerie, et qui était toujours côtoyée et suivie par des forces supérieures. Il lui fallut éviter tous les lieux qu'il avait ruinés par son précédent passage et où il n'aurait plus trouvé de quoi vivre. L'irrésolution et les fautes de ses adversaires le secondèrent ; il parvint à Orléans, qu'il débloqua de nouveau ;

[1] Davila, l. IV, p. 182, 185. — D'Aubigné, l. IV, c. 14, p. 226, 227.

il prit encore Beangency et puis Blois ; mais tous les huguenots s'apercevaient également que cette babileté ne les sauverait point de la ruine. Depnis longtemps ils n'avaient plus d'argent, et ils ne pouvaient en attendre de nulle part ; leurs auxiliaires allemands recommençaient à murmurer pour leur solde, beauconp de gentilshommes succombaient à la misère et au découragement, et le moment approchait où les vivres leur manqueraient aussi bien que la paye. Cependant les catholiques qui les entouraient de toutes parts, qui les resserraient toujours plus, se refusaien tobstinément à combattre. Condé et Coligny résolurent enfin, pour amener une crise, d'assiéger, sous les yeux de leurs adversaires, une grande ville : s'ils la prenaient, ils y trouveraient des ressources pécuniaires, et ils couvriraient en même temps de honte l'ennemi qui les aurait laissé faire ; si, pour les prévenir, le duc d'Anjou leur livrait bataille, ils obtiendraient enfin ce jugement décisif des armes après lequel ils soupiraient depuis si longtemps [1].

Avec cette intention les huguenots se portèrent rapidement sur Chartres, et investirent cette ville le 25 février. La place était mauvaise, mais elle contenait une nombreuse garnison ; d'ailleurs Condé n'avait pour l'attaquer que cinq pièces de batterie qu'il avait tirées d'Orléans, et quatre légères coulevrines ; et il devait poursuivre les opérations du siége sous les yeux d'une armée supérieure en forces à la sienne. Toutefois la reine, qui craignait tous les partis hasardeux, et qui était résolue à ne point combattre, se figura que les huguenots prendraient sous ses yeux toutes les places les plus importantes l'une après l'autre. Un fait d'armes brillant de Coligny, qui attaqua un corps d'armée commandé par la Valette, à Houdan, le mit en fuite, et lui prit quatre drapeaux, augmenta l'inquiétude de Catherine, et la détermina à offrir la paix.

Elle engagea le cardinal de Châtillon, avec Téligni et Bouchavanes, à s'avancer jusqu'à Lonjumeau ; elle leur envoya, pour traiter avec eux, Armand de Gontant de Biron et Henri de Malassise, maître des requêtes, et elle les chargea d'offrir immédiatement au parti protestant l'objet pour lequel il avait pris les armes, savoir le rétablissement plein et entier de l'édit d'Amboise, en annulant toutes les restrictions et exceptions qu'elle y avait apportées depuis. A cette condition les pro-

[1] Davila, l. IV, p. 184. — La Noue, c. 17, p. 211. — La Poplinière, l. XIII, f. 46, 47. D'Aubigné, l. IV, c. 10, p. 229. — Tavannes, t. XXVII, c. 20, p. 132. — Castelnau, l. VI, c. 8, p. 211.

testants devaient renvoyer leurs auxiliaires allemands, poser eux-mêmes les armes, et rendre au roi toutes les places dont ils s'étaient emparés. Des concessions si larges inspirèrent quelque défiance à Condé, et surtout à Coligny; ils demandèrent quelque garantie en retour de celles qu'ils devraient abandonner s'ils licenciaient leur propre armée et leurs auxiliaires allemands, et s'ils livraient leurs places de guerre et leurs arsenaux. « On eût bien désiré d'avoir des villes pour sûreté » d'icelle paix, dit la Noue; mais quand on demandait d'autre sûreté » que les édits, les serments et les promesses, on étoit renvoyé bien » loin comme si l'on eût vilipendé et méprisé l'autorité royale [1]. »

La reine, qui se sentait gênée par cette défiance des chefs, comprit bien que la multitude serait plus aisément satisfaite. Elle envoya Malassise avec Lansac et Combault au camp des huguenots, et elle leur recommanda de divulguer les conditions avantageuses qu'ils étaient chargés d'offrir. Ils annoncèrent que la liberté de conscience ne serait point limitée pour un temps, comme dans les édits précédents, mais accordée à toujours, et que l'amnistie comprendrait sans exception tous ceux qui avaient bravé l'autorité royale. Aussitôt les gentilshommes, qui languissaient de retourner dans leurs provinces, commencèrent à dire que, puisque le roi leur offrait le même édit de pacification qu'ils avaient précédemment accepté, ils ne pouvaient le refuser. Bientôt, comme si la guerre était finie, on vit des cornettes entières de cavalerie repartir sans congé du siége de Chartres pour la Saintonge et le Poitou. Condé, toujours confiant, était disposé à prendre pour bonnes les promesses de la cour; Coligny ne leur accordait aucune foi, mais il vit le moment où, en s'obstinant à demander des gages, il demeurerait sans armée et où il n'obtiendrait plus même les vaines assurances qu'on lui offrait. Il se soumit donc à la nécessité, et la paix fut signée à Longjumeau le 23 mars 1568. Un nouvel édit du roi remit en vigueur l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, et il fut enregistré au parlement de Paris dès le 27 mars. Les huguenots levèrent le siége de Chartres; ils livrèrent au roi Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et la Charité, où ils avaient des garnisons; ils renvoyèrent Jean Casimir et ses troupes allemandes dont les soldes arriérées furent acquittées par la reine. Ce payement les mit en état d'aller immédiatement s'engager sous les drapeaux de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui levait une

[1] La Noue, c. 18, p. 217.

armée en Allemagne ponr défendre, contre le duc d'Albe, la religion et les libertés des Pays-Bas. Les Châtillon, en déposant les armes et abandonnant ainsi toutes les garanties du parti protestant, avaient le sentiment qu'ils tendaient la gorge au couteau des assassins, et les jennes gens qui entouraient Condé, prêts à rire du danger, appelaient cette paix la paix boiteuse ou la paix mal assise, par allusion au boiteux Gontant de Biron ou au maître des requêtes Malassise, qui l'avaient négociée [1].

[1] L'édit est dans la Poplinière, l. XIII, f. 48, 49. — De Thou, l. XLII, p. 54, 55 — La Noue, c. 18, p. 213-218. — Davila, l. IV, p. 186. — D'Aubigné, l. IV. c. 22. p. 260. — Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 136. — Castelnau, l. VI, c. 11. p. 219.

CHAPITRE XX.

Troisième guerre de religion. Retraite des princes à la Rochelle. Bataille de Jarnac. Mort de Condé. Bataille de Moncontour. Coligny, avec l'armée vaincue, fait le tour de la France. Paix de Saint-Germain. — 1568-1570.

Le traité de Longjumeau, du 23 mars 1568, avait fait poser pour la seconde fois les armes aux deux partis qui, au nom de la religion, déchiraient la France. L'extrême fatigue des seigneurs protestants, après avoir fait à leurs frais une pénible campagne d'hiver, l'épuisement de leurs finances, la misère et le découragement des simples soldats, l'impatience naturelle à ceux qui souffrent et qui veulent essayer des choses nouvelles, avaient fait accepter la paix avec empressement par les religionnaires. L'expérience et des édits de tolérance pendant la paix, et des efforts mutuels des deux partis pendant la guerre, avait détruit en eux beaucoup d'illusions sur leurs forces. Ils ne pouvaient plus croire qu'ils étaient les plus nombreux, et que la crainte seule contenait les masses dans une uniformité apparente avec l'église romaine; ils avaient pu se convaincre au contraire, que des opinions progressives, des opinions qui exigeaient l'exercice de l'entendement et de la critique, ne pouvaient être dominantes que dans l'élite de la nation. Le droit d'examen et la liberté de conscience avaient eu pour défenseurs la majorité de la noblesse française, une portion très-considérable de la bourgeoisie dans les villes commerçantes, dont les habitudes étaient presque républicaines, une portion enfin des paysans dans les montagnes, où les longs loisirs de l'hiver laissent plus de temps à la réflexion, et où la méditation religieuse est presque toujours solitaire; mais toute la populace des villes, et de beaucoup la plus grande partie des habitants des campagnes s'étaient déclarés contre la réforme avec un sentiment de fureur. Dans leur double misère et de fortune et d'intelligence, ils n'avaient à eux que des habitudes et ils s'indignaient

qu'on vint les y troubler. Les prêtres et les moines, réveillés de leur indolence par le danger, s'étaient évertués à recouvrer leur influence sur la multitude, et ils avaient bientôt fait voir qu'ils étaient les plus puissants et les plus dangereux des démagogues. Depuis que le fanatisme catholique s'était ranimé pour combattre le fanatisme protestant, les novateurs ne faisaient plus de conversions; ils perdaient au contraire sans cesse des familles, et presque des villes entières. Il n'y avait que des âmes d'une trempe distinguée qui pussent résister pendant une longue suite d'années aux dangers effroyables qui menaçaient les protestants; toute carrière publique leur était fermée, leurs biens étaient sans cesse séquestrés ou pillés, des émeutes journalières dans les villes exposaient leurs personnes à la mort ou à d'horribles tourments; la pudeur des femmes était plus particulièrement menacée; comme la réforme les appelait à une vie plus pure, les commandants des armées catholiques se faisaient un jeu de les exposer aux outrages que leur conscience redoutait le plus; le duc de Montpensier ne permettait pas qu'une seule de ses prisonnières fut épargnée [1]. Ceux qui n'étaient pas résolus à tout souffrir pour leur foi, se refusaient avec terreur à un examen, à une controverse, qui, s'ils se laissaient convertir, les livrait à tant de dangers. Les religionnaires avaient donc perdu l'espoir de faire triompher leur religion dans toute la France, ils ne demandaient pour eux-mêmes que la paix et la sûreté.

Mais à peine ils avaient licencié leur armée, à peine ils étaient rentrés dans leurs maisons, qu'ils reconnaissaient ne pouvoir y attendre ni sécurité ni repos. Ce n'était pas par ambition, par esprit de domination que leurs chefs eux-mêmes avaient pris les armes; ces chefs, au moment de la paix, ne se présentaient plus à la cour, où ils savaient qu'ils n'avaient rien à prétendre; ils s'étaient retirés dans leurs châteaux à la campagne, ils s'efforçaient de réparer par l'attention à leurs affaires domestiques, par l'agriculture, les pertes que la guerre leur avait causées. Le prince de Condé était en Bourgogne, à sa maison de Noyers, Coligny à Châtillon, Dandelot en Bretagne, la Rochefoucault en Angoumois, Dacier en Languedoc, les vicomtes de Montclar et Bourniquet en Gascogne, les seigneurs de Genlis et Mouy en Picardie, le comte de Montgommery en Normandie [2]; mais dans leur retraite, tous s'aperçurent bientôt qu'on ne leur permettrait point de trouver le repos

[1] Brantôme, t. III, p. 364.

[2] Lettres de Pasquier au sieur d'Ardivilliers, l. V, c. 6, p. 126.

qu'ils cherchaient. Charles IX ne leur avait point pardonné sa terreur et sa fuite à Meaux ; désormais ils les haïssait, il voulait les perdre ; il n'avait fait la paix que pour les écraser plus sûrement ; de toutes parts il leur préparait des embûches ; et à mesure que les protestants découvraient les préparatifs faits contre eux, le nom qu'on avait donné au traité qu'ils venaient de conclure, de *paix boiteuse*, de *paix mal assise*, leur revenait à la mémoire, non plus comme un jeu de mots et une plaisanterie, mais comme une définition trop juste, comme un présage qui ne tarda pas en effet à être réalisé [1].

La paix entre les deux religions s'était faite en effet, en France, au moment où la haine religieuse était portée dans presque toute l'Europe aux derniers excès de fureur. Le vrai sentiment religieux, l'exaltation pieuse qui s'alliait avec l'amour, la patience, la charité, avaient disparu dans une secte comme dans l'autre ; il n'y avait plus d'hésitation sur les doctrines controversées, plus d'examen, plus d'intelligence des opinions qu'on ne partageait pas ; mais de part et d'autre le désir d'exterminer ceux qu'on nommait les rebelles à Dieu, le sentiment qu'ils ne méritaient point de merci, l'habitude de croire qu'on ne pouvait point accorder de foi à leurs promesses, qu'on ne devait point leur en garder en retour. Les protestants ne se regardaient pas plus que les catholiques comme liés par leurs traités ; c'était au milieu de la paix qu'ils avaient tenté la surprise de Meaux par laquelle avait commencé la seconde guerre civile ; ils étaient prêts à se conduire de même si l'occasion s'en présentait, et ils savaient bien qu'ils ne devaient point attendre plus de loyauté de leurs ennemis.

D'ailleurs deux hommes se trouvaient à la tête du parti catholique, dans toute l'Europe, Pie V et Philippe II, qui n'avaient point encore eu d'égaux pour le fanatisme et la cruauté ; et les atrocités auxquelles ils poussaient ou qu'ils commettaient eux-mêmes, en répandant une terreur universelle, avaient aussi accoutumé les esprits à ne plus compter sur aucune des lois communes de la justice ou de l'humanité. Pie V n'était pas un homme sans vertus ; ses mœurs austères, son désintéressement, son abnégation de tout autre intérêt que ceux de la religion, lui attiraient la vénération des fidèles qui partageaient son zèle ; mais entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des dominicains en 1519, à l'époque précise des premières prédications de Luther, il n'avait ja-

[1] D'Aubigné, l. V, c. 1, p. 261.

mais entendu dans son couvent mentionner cet homme que comme la bête féroce (*bellua*), nom sous lequel les analistes de l'Église le désignent presque toujours; il n'avait vu dans la réforme qu'un crime épouvantable qu'il se croyait appelé à punir. Il avait rempli presque toute sa vie les fonctions d'inquisiteur; lorsqu'il fut élevé au saint-siége, il était depuis quelques années le chef de l'inquisition pour toute la chrétienté; et pendant tout le temps de son pontificat, il n'eut d'autre pensée que de détruire par le fer et le feu tous ceux qui différaient de la foi catholique [1]. Aussi il regardait comme un rare bonheur d'avoir trouvé sur le plus puissant trône de l'Europe un prince vraiment selon son cœur, un prince qui regardait avec horreur l'hérésie, et avec la colère de l'orgueil offensé toute désobéissance; un prince qu'aucune pitié ne pouvait désarmer, qu'aucune affection de famille ne pouvait attendrir; qui dans sa politique extérieure, dans l'administration de ses vastes États, comme dans l'intérieur de sa maison, n'agissait jamais sans prendre le conseil du tribunal de l'inquisition d'Espagne, et qui, d'accord avec ses moines inflexibles, si l'on en croit la voix commune, condamna la mémoire de son père, et fit périr son fils et sa femme.

La courte paix conclue à Longjumeau durait encore, lorsque le bruit des événements tragiques qui s'étaient passés en Espagne commença à se répandre en France : leur époque précise est demeurée incertaine, par les soins de Philippe pour en dérober la connaissance au public. Don Carlos, fils de Marie de Portugal, première femme de Philippe, était né le 8 juillet 1545. Une chute qu'il avait faite sur la tête, dans l'escalier du palais, mit d'abord sa vie en danger, et sembla plus tard avoir affecté sa raison : on lui attribua du moins le caractère violent, opiniâtre, vindicatif, qu'il devait peut-être à sa mauvaise éducation. Il paraît que lorsqu'il vit à la cour la reine Élisabeth de France, qui était précisément du même âge que lui, qui lui avait été destinée pour épouse, et qui était d'une grande beauté, il fut dévoré d'amour et de jalousie contre son père. Ce père ne lui avait jamais inspiré ni affection ni respect, mais une crainte proportionnée à ce qu'il connaissait de sa dureté et de son inflexible caractère. Don Carlos désirait s'éloigner de lui et de la cour d'Espagne; il demandait avec instance qu'un gouvernement lui fût confié, et il désirait surtout celui des Pays-

[1] Antonio Cicarelli Vita di Pio V, à la suite de Platina, p. 564. — Laderchii cont. Ann. eccles., t. XXII, p. 1.

Bas. Les historiens espagnols assurent que son père n'aurait pu sans imprudence lui confier la moindre autorité, et racontent des ordres atroces qu'il avait donnés, tels que celui d'égorger tous les habitants d'une maison d'où un peu d'eau avait été jetée par mégarde sur sa tête : cependant on sait qu'il parlait avec horreur de la tyrannie que les lieutenants de son père exerçaient dans les Pays Bas, qu'il défendait avec chaleur les intérêts des habitants de ces provinces, qu'il était entré dans une correspondance secrète avec le baron de Montigni, leur envoyé à la cour d'Espagne. Il fut soupçonné d'avoir combiné avec ce seigneur les moyens de s'échapper du palais de son père, pour aller se mettre à la tête des mécontents. La découverte de ce projet coûta la vie à Montigni et à son collègue le marquis de Mons ; elle servit apparemment de prétexte à Philippe II pour déférer son fils à l'inquisition, comme fauteur de l'hérésie. Après quoi, le dimanche 18 janvier 1568, Philippe, se faisant précéder par quelques-uns de ses plus fidèles conseillers, entra au milieu de la nuit dans la chambre de son fils, et lui enleva, avant qu'il se fût éveillé, les armes qu'il avait sous son chevet. Au moment où Carlos reconnut son père, sa terreur fut extrême, il se crut mort, il supplia tous les assistants de le tuer ; et comme toutes ses armes lui avaient été enlevées, il essaya tour à tour de se faire mourir, par la soif, par la faim, en avalant une bague qu'on lui avait laissée au doigt, en se jetant dans le feu, ou en mangeant avec excès. On ne peut guère douter en effet que Philippe n'eût déjà condamné son fils dans son cœur ; car, le 24 janvier, il fit communiquer officiellement à l'archevêque de Rossano, nonce de Sa Sainteté, « que le motif » qui l'avoit déterminé, c'est qu'il avoit préféré l'honneur de Dieu, la » conservation de la religion catholique, et le salut de ses royaumes » et de ses sujets, à sa propre chair et à son sang ; c'est pourquoi, » pour obéir à Dieu, il avoit sacrifié son fils unique, ne pouvant y » pourvoir autrement, plutôt que de ne pas témoigner sa reconnois- » sance des bienfaits innombrables dont Dieu le combloit chaque » jour [1]. » Philippe ne permit point qu'aucun courrier partît de Madrid avant le 27 janvier. Ce jour-là des lettres furent adressées par lui, au pape, à tous les souverains de l'Europe, et à toutes les communautés d'Espagne, pour raconter cette catastrophe sous les couleurs qu'il jugea convenables. Tout ce qui suivit cette époque est couvert

[1] Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alexandrin. Laderchii, Annal. eccles., t. XXIII, p. 144.

d'un mystère impénétrable; les historiens espagnols prétendent que don Carlos mourut le 24 juillet d'une fièvre maligne, qu'il s'était attirée par ses excès; l'opinion des contemporains fut qu'il avait péri beaucoup plus tôt, probablement dès le 24 janvier. Les uns disent qu'on lui fit avaler un bouillon empoisonné; d'autres qu'on l'étrangla dans son lit; d'autres qu'on lui ouvrit les veines dans le bain. Élisabeth mourut enceinte le 3 octobre de la même année, et l'opinion commune fut aussi que Philippe l'avait fait empoisonner [1].

Quelle que fût la vérité sur la manière dont se termina l'existence de don Carlos, les circonstances effrayantes de son arrestation, et le bruit qui se répandit partout qu'il avait été sacrifié par son père augmentèrent l'effroi qu'inspirait ce monarque, et l'attente des actes les plus rigoureux de sa part, envers ceux qu'il nommait ses ennemis. En effet on apprit bientôt que le 16 février 1568 le conseil de l'inquisition avait prononcé une sentence contre les peuples des Pays-Bas. Tous les ordres et états de ces provinces étaient déclarés, par le tribunal de la foi, convaincus du crime d'hérésie, d'apostasie et de lèse-majesté, sous la réserve de ceux que la sentence exceptait nominativement [2]. Fort de cette déclaration, et ne se sentant arrêté par aucune pitié, Philippe envoya le 27 février l'ordre au duc d'Albe de purger entièrement les Pays-Bas de tout ce qu'ils contenaient d'hérétiques. Le duc, pour exécuter cet ordre, érigea un tribunal d'exception, qu'il nomma le Conseil des troubles; mais que le peuple, et les soldats espagnols eux-mêmes, avec plus de raison, nommèrent le Tribunal du sang (el tribunal de la sangre). Il était composé de douze juges, tous Espagnols, présidés par le duc d'Albe, et à son défaut par Vargas. Jamais des hommes osant prendre le nom de juges, n'outragèrent la nature d'une manière plus effroyable : dix-huit mille malheureux périrent par la main du bourreau pendant l'administration du duc d'Albe; trente mille allèrent chercher un refuge en France, en Angleterre et en Allemagne. La mort ne suffisait point aux persécuteurs, des raffinements atroces de cruauté prolongeaient les supplices pendant des heures et des jours;

[1] Laderchii, Annal. eccles.. t. XXIII, p. 144-150. — Minana, l. VI, c. 8, p. 364. — Ferreras, t. XIV, p. 209-217. — De Thou, l. XLIII, p. 68, avec la note du médecin Charles de l'Écluse. — La Poplinière, l. XIV, f. 68, v. — D'Aubigné, t. V, c. 26, p. 337. — Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 138. — Brantôme, t. V, p. 126. — Watson, t. II, l. VIII. p. 22. — Bibliogr. univ., t. VII, p. 156.

[2] De Thou, l. XLIII, p. 73.

et tandis que la condition la plus humble et la plus obscure ne dérobait pas au tribunal de sang les opinions secrètes du chrétien qui avait pensé, en religion, autrement que son maître, les plus grands seigneurs de l'État, s'ils avaient repoussé le joug de l'inquisition, même en demeurant catholiques, ne pouvaient attendre aucune pitié. Le comte d'Egmont, illustré par les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, et le comte de Horn, de la maison de Montmorency, périrent le 5 juin 1568, sans avoir jamais renoncé ni à la religion de leur maître, ni à son obéissance; dix-neuf gentilshommes des maisons les plus illustres de Flandre furent aussi exécutés en un même jour. Le tribunal de sang prenait à tâche d'enseigner au peuple qu'il n'y avait ni respect ni pitié à espérer pour personne [1].

Les Flamands au désespoir invoquaient un défenseur, un vengeur; ils tournaient leurs regards vers les grands seigneurs qui se trouvaient comme eux persécutés, surtout vers le prince d'Orange, nommé par Charles-Quint gouverneur de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, et cependant forcé à s'enfuir : tous les émigrés lui disaient que s'il rentrait dans les Pays-Bas avec un noyau d'armée et quelque artillerie, toutes les villes se soulèveraient contre la tyrannie des Espagnols, et des milliers de combattants accouraient se ranger sous ses étendards. Le prince d'Orange avec ses frères, les comtes Louis et Adolphe de Nassau, répondirent généreusement à ces instantes prières, ils engagèrent toute leur fortune pour lever des troupes en Allemagne; Louis de Nassau convint d'attaquer les Pays-Bas par la Frise, le prince d'Orange par la Gueldre, tandis que des protestants français, rassemblés en Picardie, par Cocqueville, devaient entrer par l'Artois. Ces corps d'armée ne furent point prêts en même temps. Louis de Nassau ayant rassemblé la sienne dès la fin d'avril, pour ne pas épuiser inutilement ses ressources, entra immédiatement en campagne; il s'approcha de Groningne, et près de cette ville il fut attaqué, le 24 mai, dans une position avantageuse par le comte d'Aremberg; son frère Adolphe fut tué dans ce combat, mais d'Aremberg y périt aussi avec environ 600 de ses soldats qui inspiraient tant de terreur; son armée fut mise en fuite, et ce premier succès des insurgés semblait devoir faciliter la révolu-

[1] La Poplinière, l. XIV, f. 53. — Bentivoglio, l. IV, p. 66 à 80. — De Thou, l. XLIII, p. 82. — Laderchii, Ann. eccles., t. XXIII, p. 130 et suiv. — Minana, l. VI, c. 8, p. 363. — Ferreras, t. XIV. p. 220. — Watson, t. II, l. VIII, p. 36.

tion [1]. Mais malgré le trouble et la terreur des inquisiteurs, et la joie des huguenots, aucune insurrection n'éclata dans les villes, aucune troupe de Flamands ne vint joindre Nassau ; ses soldats allemands se signalaient plus par leur indiscipline et leur avidité que par leur bravoure. Dans un pays inondé, et coupé de canaux, où les abords n'étaient praticables que par des digues dont il était maître, il laissa arriver le duc d'Albe jusqu'à lui, le 21 juillet, à Gemmingen ; il y éprouva une entière défaite dans laquelle il perdit plus de sept mille hommes avec toute son artillerie, et il ne put qu'avec peine s'enfuir en Allemagne [2].

Cocqueville fut plus malheureux encore ; il n'avait pu rassembler en Picardie qu'environ six cents arquebusiers et deux cents chevaux, avec lesquels il avait fort molesté les catholiques et surtout les prêtres des villages qu'il traversait, lorsque le duc d'Albe qui veillait sur ses mouvements, fit demander à Charles IX de ne point permettre que les possessions espagnoles fussent attaquées par des Français au milieu de la paix. Le roi envoya en Picardie le maréchal de Cossé, qui vint attaquer Cocqueville à Saint-Valery, où il s'était enfermé. Il fut introduit dans cette ville, fit trancher la tête à Cocqueville et aux chefs qu'il avait avec lui, passa au fil de l'épée ses aventuriers étrangers, mais fit grâce à la plupart des Français [3].

Le prince d'Orange ne fut prêt à entrer en campagne que le 28 juillet, jour où il publia son manifeste, et annonça en même temps qu'il avait embrassé la religion protestante ; son armée se composait principalement des troupes allemandes qui avaient servi les huguenots dans la seconde guerre civile, et que Jean Casimir lui avait conduites ; elle était assez redoutable pour que le duc d'Albe refusât de livrer bataille, et le laissât consumer ses forces par des marches inutiles. Ce duc se reposant sur la terreur qu'il avait inspirée, avait cessé de craindre aucune révolte parmi les peuples qu'il écrasait sous son joug. Il ne comptait pas plus de vingt mille Espagnols dans son armée ; et la nature des armes en usage donnait alors bien moins d'avantage aux

[1] Bentivoglio, l. IV, p. 77, 78. — La Poplinière, l. XIV, f. 55. — De Thou, l. XLIII, p. 79. — Watson, l. VIII, p. 52.

[2] *Ibid.*, p. 84 à 87. — La Poplinière, l. XIV, f. 54, v. — De Thou, l. XLIII, p. 89. — Watson, l. VIII, p. 46.

[3] La Poplinière, l. XIV, f. 51 et 53. — Castelnau, l. VII, c. 1, p. 224. — De Thou, l. XLIII, p. 77.

soldats, sur les paysans insurgés, qu'elle ne ferait aujourd'hui ; mais le peuple n'avait point encore appris à prendre confiance en lui-même ; on avait étouffé en lui ce sentiment d'honneur et de bravoure qui fait que de nos jours tout homme se trouve soldat, pour défendre sa vie ou celle des êtres qui lui sont chers. Comme on l'avait vu dans la décadence de l'empire romain, comme on le voit encore en Asie, les hommes étaient prêts à se laisser égorger par milliers, par centaines de milliers, plutôt qu'à se défendre ; quelques centaines d'Espagnols ou d'Italiens faisaient trembler tous les Pays-Bas. Les guerres de religion, plus que toutes les autres, ont enseigné aux peuples à compter sur eux-mêmes, et à ne pas avoir peur des étrangers ; mais la leçon a été lente, les Flamands ne l'avaient point encore apprise. Le prince d'Orange traversa les provinces sans être secondé par aucune insurrection, sans qu'aucune ville se déclarât pour lui ; il avait habilement passé la Meuse le 7 octobre près de Maestricht, il avait pénétré jusqu'en Hainaut, lorsque découragé par ce manque d'appui, et ayant épuisé ses ressources, il se vit obligé de licencier son armée, et de se retirer avec une partie de sa cavalerie, en France, pour y joindre le prince de Condé, qui avait alors repris les armes [1].

Les calvinistes des Pays-Bas n'étaient pas les seuls des sujets de Philippe II que ce monarque eût entrepris d'exterminer ; il voulait en même temps purger l'Espagne de la population moresque, qui seule conservait de l'activité et de l'industrie, dans les royaumes de Grenade et de Valence, et qui y faisait fleurir l'agriculture. Ferdinand le Catholique en conquérant le royaume de Grenade, avait obligé les Mores à abjurer tout au moins extérieurement l'islamisme, et à professer le catholicisme ; mais ces peuples avaient conservé leurs mœurs, leur langue, leurs habillements, et entre eux, dans l'intérieur de leurs maisons, ils continuaient à servir Dieu suivant les rites de leurs pères. Philippe II fut instruit par les inquisiteurs de cette infidélité secrète, et aussitôt il interdit aux Mores leurs habits, leurs bains, leur langage, et jusqu'aux derniers vestiges de leurs usages nationaux. En même temps des outrages personnels soulevèrent les chefs de la nation. Don Ferdinand de Valor, descendu des anciens rois de Grenade, se déclara musulman, reprit son nom d'Aben Humeya, et fut proclamé roi par ses compatriotes. Il échoua dans une tentative habilement

[1] La Poplinière, l. XVI, p. 88. — Bentivoglio, l. V, p. 88-92. — De Thou, l. XLIII, p. 93-99. — Watson, l. VIII, p. 52-57.

concertée pour s'emparer de Grenade; mais à son appel, tous les habitants de la chaîne des montagnes des Alpuxaras prirent les armes : ce pays n'a pas plus de dix-sept lieues de longueur sur dix de largeur. Il était habité par quatre-vingt-cinq mille familles mores, les plus industrieuses comme les plus braves de l'Espagne: pas un homme ne s'y refusa au combat pour la défense de sa foi et de tous ses souvenirs nationaux. L'insurrection des Mores succomba enfin après deux ans d'une lutte héroïque, comme succombent presque toujours les révolutions royales, par les vices du chef auquel elle s'était confiée. Aben Humeya adoptant les mœurs du trône avant de s'y être affermi, se rendit odieux aux Mores par ses cruautés, par l'enlèvement de leurs filles et de leurs femmes, tout comme il se rendit suspect par sa correspondance avec don Juan d'Autriche, le général qui lui était opposé ; il fut tué, et Aben Aboo lui fut donné pour successeur. Mais la dissension entre les chefs fut fatale aux insurgés ; leurs châteaux avaient été pris et ruinés les uns après les autres; leurs troupes poursuivies au travers des bois et des rochers ne trouvaient plus nulle part de refuge. Cependant Philippe avait ordonné que la population entière des Alpuxaras fût vendue comme esclave à la réserve des enfants au-dessous de l'âge de onze ans. Ces malheureux passant entre les mains de maîtres fanatiques, en qui la haine de race et de religion se joignait à la cupidité, furent excédés de travail et de mauvais traitements, et périrent presque tous. Les habitants moresques des plaines, qui n'avaient pas pris part à la révolte, furent traités avec presque autant de barbarie; on leur ordonna de se retirer dans les provinces de l'intérieur de l'Espagne, où ils succombèrent les uns après les autres à la misère; tandis que, dès que le soupçon s'élevait contre eux qu'ils pratiquaient en secret le culte de leurs pères, ils étaient massacrés par les soldats ou par le peuple furieux [1].

Le pape Pie V écrivit les lettres les plus affectueuses à Philippe II, au duc d'Albe et à don Juan d'Autriche, généraux que ce roi avait chargés de détruire, l'un les hérétiques, et l'autre les Mores, les remerciant de tout ce qu'ils avaient fait pour la gloire de Dieu. Dans sa lettre au duc d'Albe, du 26 août 1568, Pie V lui disait : « Non-seu-

[1] Guerra de Grenada por D. Diego de Mendoza. Ed. in-12. Valence, 1766. — Ferreras, t. XIV, p. 250 et seq. p. 434, etc — Minana, l. VI, c. 8, p. 366, c. 11, p. 375, c. 13, p. 383. — D'Aubigné, l. V, c. 28, p. 345. — Watson, l. IX, p. 58-86.

» lement nous te félicitons, toi que le secours d'en haut a si manifes-
» tement assisté, tandis que tu combattois dans les combats du
» Seigneur; mais nous te remercions au nom de toute l'Église, de ce
» que, sans être rebuté par aucuns travaux, sans reculer devant aucun
» danger, tu n'as pas cessé de bien mériter d'elle [2]. » Dans une autre lettre au même duc, du 4 mai 1569, il lui recommandait affectueusement les inquisiteurs de Franche-Comté, et il lui demandait de ne point souffrir que le parlement de Dôle apportât aucun obstacle à l'exercice de leurs fonctions [1]. D'autre part il écrivait le 5 juillet 1568, à Jacques de Savoie, duc de Nemours : « Nous t'avons toujours chéri à
» cause de ton zèle pour la religion catholique, et de la constance de
» ta foi que tu as manifestée dans les périls du royaume de France;
» mais lorsque nous avons appris, qu'après la paix qui vient d'être
» faite avec les hérétiques et les rebelles du roi très-chrétien notre fils,
» tu as été le premier qui, dans les villes de Lyon et de Grenoble, as
» refusé d'en exécuter les conditions, comme fatales à la religion ca-
» tholique et dérogatoires à la dignité du roi, donnant ainsi un exemple
» illustre à tous les autres, notre amour pour toi, et notre respect pour
» ta vertu s'en sont infiniment augmentés; la tristesse que nous cau-
» soient les conditions de cette paix a été soulagée; aussi ne voulons-
» nous point omettre de t'en attribuer la gloire et de t'en rendre grâce,
» car nous jugeons que tu as ainsi bien mérité de la religion catho-
» lique, du roi très-chrétien, et du royaume de France. Plaise à Dieu
» que tous les grands du royaume et tous les gouverneurs des provinces
» imitent ton exemple [3] ! »

Catherine savait bien à quel point elle était blâmée par le pape, par le roi d'Espagne, par tous les princes catholiques, pour avoir accordé la paix aux huguenots, et permis l'exercice de leur culte; voulant dissiper ces préventions défavorables, elle fit venir l'ambassadeur de Venise, ministre d'un gouvernement qu'elle savait ami de la paix, et dirigé par la politique plus que par le fanatisme; elle lui dit : « qu'elle savoit que
» par la paix qu'elle venoit de conclure, elle avoit encouru le blâme
» des autres souverains, au point que plusieurs d'entre eux élevoient
» des doutes sur sa foi; mais que tranquille dans sa propre conscience,
» elle attendoit de Dieu sa justification. » Elle récapitula ensuite avec

[1] Apud Laderchium Annal. eccles., t. XXIII, p. 138.
[2] *Ibid.*, p. 238.
[3] *Ibid.*, p. 125.

lui toute l'histoire des troubles; elle montra quels avaient été ses dangers et ceux de la France, et la nécessité où elle avait été deux fois réduite de consentir à la paix; et elle termina en déclarant : « qu'elle s'en re- » mettoit des soins de l'avenir à la providence de Dieu, avec la vive » espérance qu'elle arriveroit enfin au terme de ses vœux, et qu'un jour » la pureté de son âme et la rectitude de ses désirs seroient reconnus. » L'ambassadeur vénitien parut entrer dans les vues de la reine; mais quand, selon le désir de Catherine, il communiqua la substance de cet entretien aux autres ambassadeurs catholiques, ceux-ci n'accueillirent point l'espoir qu'elle voulait entretenir en eux, et qu'elle réalisa la nuit de la Saint-Barthélemy; ils continuèrent au contraire à l'accuser d'une coupable tolérance [1].

La reine ne méritait point cependant les soupçons et l'indignation du pape; loin de témoigner de l'irritation au duc de Nemours pour sa désobéissance, elle avait probablement donné à tous les gouverneurs de province l'ordre d'agir de même : on prétendit savoir qu'elle avait écrit à Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, que le but de la pacification n'était pas de faire observer l'édit de tolérance, mais de désarmer les religionnaires, et de leur faire licencier leurs troupes françaises et étrangères, afin de les accabler ensuite sans peine [2]. Tavannes, qui était aussi dans la confidence de la reine, dit : « que la paix fut faite, à » l'exemple du roi Louis XI, pour séparer et dissiper les ennemis; la » reine pensant être juste d'attraper ceux qui l'avoient faillie à prendre » à Meaux [3]. En effet, elle ne licencia point les Suisses, comme elle l'avait promis, elle garda aussi quelques cornettes de troupes italiennes; elle distribua ses troupes françaises dans les places de guerre, en leur donnant ordre de se tenir prêtes pour rentrer en campagne d'abord après la moisson; et malgré l'édit de pacification, elle interdit le culte réformé dans toutes les places qui appartenaient à elle, à ses fils, ou au duc de Montpensier. Bientôt après, on remarqua avec effroi que le gouvernement ne faisait rien pour réprimer les violences de la populace contre les protestants. Celle-ci, sans cesse excitée par les moines à prendre en main la cause de Dieu, se signalait par d'effroyables excès; plus de cent huguenots furent massacrés à Amiens. Au moment de la paix, les huguenots étaient maîtres d'Auxerre; mais ils ouvrirent leurs portes

[1] Davila, l. IV, p. 187-189.
[2] De Thou, l. XLIV, p. 151.
[3] Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 138.

aux troupes du roi, en exécution du traité de Longjumeau, et presque aussitôt après la populace les attaquant dans leurs maisons par surprise, en massacra plus de cent cinquante. Des massacres avaient eu lieu également à Rouen, à Bourges, à Issoudun, à Antrain, à Troyes, à Saint-Léonard, à Orléans et à Blois [1]. Effrayés de cette mauvaise foi, et ne voulant pas demeurer victimes d'excès dont le roi semblait ne vouloir pas ou ne pouvoir pas les garantir, les huguenots cherchaient des prétextes pour ne pas rendre les autres villes dont ils étaient les maîtres. Montauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhaud, Vezelay, refusèrent d'ouvrir leurs portes aux lieutenants du roi. La Rochelle surtout insistait pour ne point admettre de soldats, se fondant sur ses priviléges, qui attribuaient aux seuls bourgeois la garde de cette ville; Charles IX prétendait d'autre part que les priviléges que des rois avaient accordés, d'autres rois pouvaient les reprendre; et après Jarnac, il avait envoyé Vieilleville pour ranger les Rochelais à l'obéissance : cependant la Rochefoucault, qui s'était retiré chez eux, les exhortait à la constance, et à la fin d'août les négociations et les protestations réciproques continuaient encore [2].

Bientôt de nouveaux symptômes des dispositions de la cour firent comprendre aux princes la nécessité de se préparer à recommencer la guerre. Le chancelier de l'Hospital, qui insistait toujours dans le conseil du roi pour l'observation scrupuleuse des traités de paix, fut soupçonné de communiquer aux huguenots ce qui y avait été résolu; la reine se défiant du conseil tout entier, où les plus grands personnages de l'État siégeaient par le droit de leur charge, choisit parmi ses favoris un nouveau conseil plus intime, auquel elle déféra les affaires plus importantes, et elle en exclut le chancelier, tandis qu'elle y admit René de Bigaro, habile intrigant milanais, et que François I[er] avait déjà mis en Piémont à la tête de la magistrature, et auquel elle accordait une confiance croissante [3]. L'Hospital se voyant négligé, se retira à sa maison de campagne de Vignai; Catherine feignit alors de croire que son âge demandait du repos, elle lui fit redemander les sceaux, et les donna à Jean de Morvilliers [4].

[1] De Thou, l. XLIV, p. 131.— D'Aubigné, l. V, c. 1, p. 262.—Montluc, t. XXV, l. VI, p. 94.
[2] La Poplinière, l. XXIV, f. 55 à 61.
[3] Davila, l. IV, p. 190.
[4] Ce fut le 24 mai. Isambert, t. XIV, p. 229. — De Thou, l. XLIV, p. 136. — D'Aubigné, l. V, c. 2, p. 264.

Bientôt après la reine fit demander à Condé et aux Châtillon de payer les 300,000 écus qu'elle avait avancés à leurs soldats allemands en les congédiant. Elle les prévint en même temps qu'elle entendait que cette somme fût payée par eux, moyennant la vente ou l'engagement de leurs biens, non par les églises protestantes, car elle était déterminé à ne point permettre qu'aucun autre que le roi levât des contributions en France [1]. Tandis qu'elle cherchait ainsi à ruiner les chefs du parti protestant, elle dissimulait si peu le sort qu'elle réservait aux églises, que ses ministres sollicitaient à Rome une bulle du pape, par laquelle il lui fût permis « de vendre du temporel du clergé français jusqu'à » cent cinquante mille livres de rente, avec promesse de n'employer » les deniers qui en proviendroient qu'à l'extermination de la religion » réformée et des professeurs d'icelle [2]. » Cette bulle fut accordée en effet le 1er août, et les biens vendus produisirent à la reine 370,000 écus. Mais pour réconcilier et le clergé et les fidèles à cette aliénation des biens de l'Église, il avait fallu en publier les conditions ; des projets si ouvertement avoués avaient déjà porté l'alarme dans l'esprit des huguenots, quand l'assassinat de René de Savoie, comte de Cipierre, à Fréjus, leur montra plus clairement encore ce qu'ils devaient attendre. Cipierre, fils du second lit de Claude, comte de Tende, avait embrassé la réforme, tandis que son frère aîné, alors comte de Tende et gouverneur de Provence, et auparavant connu sous le nom de Sommerive, s'était rangé parmi les plus fanatiques entre les catholiques. Cipierre revenait de Nice à Fréjus ; mais il était attendu dans un bois à peu de distance de cette ville, par le baron Villeneuve des Arcs, qui avait été placé là, avec trois cents hommes, par les ordres, à ce que l'on croyait, du comte de Tende et de la cour, pour arrêter et faire périr le jeune seigneur protestant. Cipierre, averti à temps, évita l'embuscade, et arriva à Fréjus, où il se mit, avec trente-cinq gentilshommes qui l'accompagnaient, sous la protection des consuls de la ville. Mais le baron des Arcs était aussi entré dans Fréjus, et y faisant sonner le tocsin, il réunit la populace fanatique à ses trois cents hommes, et vint attaquer la maison où Cipierre se défendait avec ses amis. Les consuls s'interposant pour rétablir la paix, engagèrent des Arcs à se retirer, sous condition que les huguenots rendraient leurs armes. Des Arcs s'éloigna

[1] De Thou, l. XLIV, p. 135. — Davila, l. IV, p. 191.

[2] La Poplinière, l. XIV, f. 51. — D'Aubigné, l. V, c. 1, p. 261. — Laderchii Annal. eccles., t. XXIII, p. 126, 127.

en effet; mais prétendant avoir ainsi satisfait à ses engagements, il revint une heure après, et fit massacrer sous ses yeux les trente-cinq hommes qui se trouvaient dans la maison assiégée. Étonné de ne point trouver le corps de Cipierre parmi les leurs, il le demanda aux consuls, en faisant de nouveau serment de lui sauver la vie; mais il ne le tint pas plus tôt qu'il le fit poignarder [1].

Tandis que des nouvelles toujours plus alarmantes arrivaient aux chefs des réformés, Coligny jugea convenable de s'entendre avec le prince de Condé. Du château de Taulai, appartenant à son frère en Bourgogne, il vint auprès du prince à Noyers. Il y était à peine arrivé, lorsque l'un et l'autre furent avertis que la cour faisait filer des troupes en Bourgogne, que quatorze compagnies de cavalerie et autant d'infanterie s'emparaient des diverses avenues de Noyers, sous les ordres du comte Martinengo et du capitaine Chaban; bientôt après un soldat fut surpris, qui mesurait la profondeur des fossés du château. Tavannes assure qu'un émissaire de René de Bigaro vint lui porter à lui-même l'ordre d'arrêter Condé et Coligny; mais qu'il ne voulut pas s'exposer à être désavoué en s'attaquant à de si grands seigneurs : en sorte qu'il fit donner avis à Condé de ce qui se tramait contre lui. « Cette » entreprise, écrit son fils, fut mal dressée, de quenouille et de plume, » de la reine, du cardinal de Lorraine et de Bigaro, lesquels y devoient » employer Monsieur, frère du roi, sous lequel nul n'eût craint d'en- » treprendre [2]. » Condé et Coligny résolurent aussitôt de se mettre en sûreté; pour cacher leurs préparatifs, ils envoyèrent, le 23 août, une requête au roi, dans laquelle ils exposaient les nombreux griefs des protestants, et les violations de la paix si récente, en attribuant tous ces actes d'hostilité au seul cardinal de Lorraine, comme pour en décharger le roi. Ils demandaient une prompte réponse, bien déterminés cependant à ne pas l'attendre; et le 25 août au matin, ils se mirent en route pour gagner les bords de la Loire. Condé conduisait avec lui sa femme et ses enfants, dont trois étaient encore en bas âge; Coligny avait aussi avec lui ses enfants et sa belle-sœur, femme de Dandelot; et pour les protéger, ils n'avaient pas cent cinquante soldats. Martinengo et Chaban ne pouvant croire qu'ils se fussent mis en route avec une si faible escorte, ne les suivaient qu'avec précaution pour les acculer à la Loire, dont tous les passages étaient gardés; heureusement les eaux

[1] De Thou, l. XLIV, p. 134. — D'Aubigné, l. V, c. 1, p. 262.
[2] Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 141; et notes, p. 357.

de la rivière étaient fort basses. Condé profita d'un gué qu'il connaissait près de Sancerre, pour mettre en sûreté son troupeau de femmes et d'enfants ; et il n'eut pas plus tôt atteint l'autre bord, que des pluies abondantes gonflèrent la Loire, et fermèrent le passage à ceux qui les poursuivaient. Au midi de la Loire les protestants étaient plus nombreux ; ils commencèrent de toutes parts à se mettre en mouvement pour suivre leurs chefs ; et ceux-ci, avançant désormais avec moins de danger, arrivèrent enfin, le 18 septembre, avec leurs familles à la Rochelle [1].

Les princes comptaient avec raison sur le zèle de la Rochelle pour leur cause. Cette ville, fière de ses priviléges qu'elle avait été menacée de perdre, se dévouait à la défense de la religion avec tout le zèle d'une république, avec toutes les ressources d'un port de mer et d'une grande place de commerce. Condé y avait donné rendez-vous à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui, dès le 6 septembre, partit de Nérac avec son fils Henri de Béarn, et sa fille Catherine, en se dirigeant par Bergerac et Mucidan ; elle recueillit en chemin les volontaires protestants que de Piles, Montamar et Saint-Maigrin avaient soulevés dans le Périgord, le Quercy et l'Auvergne, en sorte qu'elle arriva à la Rochelle avec quarante-deux enseignes d'infanterie et huit cornettes de cavalerie [2]. Tous les autres seigneurs protestants appelaient de même à eux les religionnaires de leurs provinces ; Ivoi et Blosset s'étaient chargés de faire prendre les armes à ceux de Poitou ; Soubise et Puy-Viaud à ceux du Périgord ; Clermont à ceux du Quercy ; Montgommery et Colombier aux Normands ; le vidame de Chartres et Lavardin aux Picards, et tous se dirigeaient vers la Rochelle. Le cardinal de Châtillon, averti que des ordres étaient donnés pour l'arrêter dans son évêché de Beauvais, s'en était échappé avec peine, et il s'était réfugié en Angleterre, où il fut auprès d'Élisabeth le représentant des huguenots. Dandelot, qui se trouvait sur la basse Loire avec la Noue, fut rencontré sur la levée de cette rivière par Martigues, lieutenant de Montpensier, et il s'y livra entre eux un combat qui n'eut point d'influence sur le sort de la guerre, mais qui a été célébré par tous les écrivains du temps pour la bravoure avec laquelle les catholiques tra-

[1] La Poplinière, l. XIV, f. 62. — D'Aubigné, l. V, c. 2, p. 263. — Davila, l. IV, f. 193. — Pasquier, l. V, lettre 7, p. 127. — De Thou, l. XLIV, p. 139.
[2] *Ibid.*, f. 62. — Montluc, t. XXV, l. VI, p. 109.

versèrent toutes les positions des protestants, sans se laisser entamer par eux [1].

La cour avait eu à peine le temps d'apprendre l'arrivée de Condé, de Coligny et de la reine de Navarre à la Rochelle, lorsque le conseil du roi rendit à Saint-Maur un édit, enregistré par le parlement de Paris le 28 septembre, pour interdire dans tout le royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens, l'exercice de toute autre religion que de la catholique romaine; il ordonnait aux ministres de sortir du royaume sous quinze jours, et il accordait seulement aux huguenots le pardon de leurs erreurs passées, sous condition qu'ils les abandonnassent aussitôt. Le roi déclarait dans cet édit que c'était contre son gré, et en cédant à la force, qu'il avait consenti précédemment à la tolérance, mais qu'il avait toujours eu la ferme volonté d'en revenir dès que les circonstances le permettraient [2]. Cet aveu, du but auquel les catholiques voulaient atteindre, et de la mauvaise foi de leurs précédentes promesses, fit comprendre à tous les protestants qu'ils n'avaient de ressources que dans les armes.

Cependant la reine qui avait compté enlever par surprise les chefs des protestants, ne s'était point attendue à les voir à la tête d'un soulèvement si considérable : » embarquée sans biscuit, dit Tavannes, et » plus étonnée que ceux qu'elle vouloit surprendre, elle leur donna » temps de prendre les principales villes de l'ouest, Niort, Fontenay, » Saint-Maixent, Saintes, Saint-Jean d'Angely, Pons, Cognac, Blaies, » et Angoulême [3]. » Dans ces premiers combats les protestants usèrent à toute rigueur et abusèrent souvent du droit de la guerre. Sans trésor, sans paye pour le soldat, ils ne pouvaient maintenir leur armée que par le pillage; en même temps le sentiment de leur danger et leur rancune les portèrent à la cruauté; à Melle, à Fontenay, où les assiégés s'étaient rendus à discrétion, ils les passèrent au fil de l'épée; Coligny, Dandelot, s'efforçaient de retenir leurs soldats, de leur inspirer plus d'humanité, mais inutilement. A la prise d'Angoulême, Coligny s'emporta contre Puy-Viaud qui enlevait leurs chevaux à quelques gentilshommes,

[1] La Poplinière, l. XIV, f. 63. — D'Aubigné, l. V, c. 3, p. 265. — La Noue, c. 19, p. 220. — De Thou, l. XLIV, p. 141. — Davila, l. IV, p. 194. — Amirault, Vie de Franç. de la Noue, p. 20.

[2] Isambert, t. XIV, p. 228. — La Poplinière, l. XV, f. 71. — De Thou, l. XLIV, p. 146. — Davila, l. IV, p. 196. — Castelnau, l. VII, c. 2, p. 226.

[3] Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 143.

au mépris de la capitulation; il l'aurait frappé, si Condé ne l'avait retenu. « On admira, dit d'Aubigné, la patience de Puy-Viaud, qui, en
» favorisant quelque butin des siens, souffrit que l'amiral le poussât
» d'un bâton. Les courages courtisans lui conseillant la vengeance, il
» répondit : Je souffre tout de mon maître, rien de mes ennemis ; je
» montre aux miens ce qu'ils me doivent. Les gens de guerre ont ad-
» miré ce trait par dessus les faits valeureux de Puy-Viaud [1]. »

Le soulèvement des protestants provençaux n'avait pas été moins prompt et moins unanime que celui des poitevins : on comprenait alors sous le premier nom tout le ressort des parlements de Toulouse, Aix et Grenoble ; comme sous le second toutes les provinces de la Loire, jusqu'à la Garonne [2]. Condé, en partant de Noyon, avait écrit aux églises du Dauphiné la détresse à laquelle il était réduit. Il leur avait ensuite envoyé Vérac pour les presser davantage, et il avait nommé pour commander l'armée qui se formait dans ces provinces, Jacques de Crussol, seigneur d'Acier : sous lui on voyait la plupart des capitaines qui, durant les précédentes guerres, s'étaient distingués dans le parti protestant, Montbrun, Mouvans, Saint-Romain, Virieu, Blacons, Bouillargues, de Gourde et de Panat. Lorsqu'ils se mirent en mouvement pour se diriger vers l'ouest, et qu'ils entrèrent dans le Rouergue, leur armée était forte de vingt-trois mille hommes. Le 14 octobre d'Acier passa la Dordogne à gué au-dessus de Souillac. Mais pendant ce temps le duc de Montpensier avait rassemblé à Périgueux l'armée catholique ; il avait sous lui le vicomte de Martigues, le duc de Guise et Brissac. Il fut bientôt averti que Mouvans, dédaignant d'obéir à d'Acier, et croyant tenir dans le parti un plus haut rang que lui, campait toujours à quelque distance de ce général, avec son corps d'armée. Brissac se chargea de le surprendre à Messinac le 30 octobre. Mouvans et Pierre Gourde se défendirent avec une grande vaillance. Mais ils furent tués avec deux mille fantassins et quatre cents cavaliers ; environ mille fuyards arrivèrent à Riberac et se réunirent à d'Acier ; et celui-ci hâtant sa marche, effectua enfin à Aubeterre, le 1er novembre, sa jonction avec le prince de Condé [3].

[1] D'Aubigné, l. V, c. 4, p. 270. — De Thou, l. XLIV, p. 148-150. — La Poplinière, l. XIV, f. 67.

[2] D'Aubigné, l. V, c. 7, p. 277.

[3] La Poplinière, l. XV, f. 72. — D'Aubigné, l. V, c. 5, p. 270. — La Noue, c. 20, p. 230. — De Thou, l. XLIV, p. 153, 154. — Davila, l. IV, p. 194.

Le duc de Montpensier était peu aimé, et les capitaines catholiques montraient peu d'empressement à lui obéir : Catherine jugea donc convenable de faire nommer de nouveau Henri, duc d'Anjou, son second fils, lieutenant général du royaume. Ce jeune prince avait accompli ses dix-sept ans le 19 septembre de cette année ; il semble étrange que le roi son frère, qui avait alors dix-huit ans et demi, ne prît pas plutôt lui-même le commandement de l'armée. Brantôme assure que sa mère ne le lui permit pas, quoiqu'il en eût grande envie ; il célèbre le courage de Charles IX, dont ce roi ne donna pourtant jamais de preuve, si ce n'est à la chasse, qu'il aimait avec passion, ou par son affectation de jurer et de renier Dieu, à l'imitation des soldats [1]. Il était fort susceptible de jalousie ; mais son frère, plus jeune que lui, et qui ne s'était jusqu'alors point distingué, ne lui en inspirait encore aucune. Les sieurs de Tavannes et de Sansac furent donnés au duc d'Anjou pour le diriger. Le premier était un très-habile capitaine, mais l'autre se croyait plus ancien que lui, et leurs querelles nuisirent aux succès de l'armée. Elle se composait de douze mille hommes de pied français, six mille Suisses, quatre mille chevaux, et un grand train d'artillerie. Montpensier, qui n'avait pas assez de forces pour tenir tête à Condé, recula devant lui jusqu'à ce qu'il eût rejoint le duc d'Anjou, le 10 novembre à Châtellerault [2].

Les deux armées manœuvrèrent longtemps dans tout le pays qui s'étend de la Charente jusqu'à la Loire, pour se surprendre et s'enlever des postes l'une à l'autre ; elles eurent plusieurs engagements partiels, où les avantages furent assez également balancés, et elles se signalèrent plus encore par la cruauté que par la bravoure ; le duc de Montpensier, « qui haïssoit mortellement les hérétiques, dit Brantôme, quand il les » prenoit par composition, ne la leur tenoit nullement, disant qu'à un » hérétique on n'étoit point obligé de garder sa foi [3]. » C'est ainsi qu'il fit mourir le capitaine des Marais, pris au château de Rochefort-sur-Loire, malgré la capitulation qu'il avait signalé ; c'est ainsi encore que la garnison de Mirebeau fut passée au fil de l'épée, et que la Borde, qui la commandait, fut réservé pour être tué de sang-froid le lende-

[1] Brantôme, Discours 88 sur Charles X, t. IV, p. 189.

[2] Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 143. — La Poplinière, l. XV, f. 73. — D'Aubigné, l. V, c. 6, p. 273. — Castelnau, l. VII, c. 2, p. 227. — De Thou, l. XLIV, p. 155. — Davila, l. IV, p. 195.

[3] Brantôme, t. III, p. 364.

main, et son cadavre jeté aux chiens, encore que des conditions honorables lui eussent été accordées. Par ces boucheries, les catholiques prétendaient ne faire que venger les massacres de Melle et de Fontenay; ceux-ci n'avaient, toutefois, pas été faits au mépris de la foi jurée. Cependant la saison était devenue excessivement rigoureuse; la terre était si couverte de glace, que les chevaux et même les hommes ne pouvaient s'y soutenir. Au moment où le froid était le plus vif, les deux armées se rencontrèrent entre Loudun et Montreuil-Bellay ; mais quoiqu'elles ne fussent séparées par aucun obstacle, ni l'un ni l'autre général n'osa attaquer son adversaire, pendant qu'il voyait ses propres soldats souffrir si cruellement de l'excès du froid; quatre jours ils demeurèrent en presence, s'attendant mutuellement. Enfin ils se déterminèrent en même temps à la retraite, pour mettre leurs troupes en quartier d'hiver ; mais ils avaient déjà trop longtemps bravé cette saison rigoureuse ; aussi, dans le premier mois qui suivit leur entrée en cantonnements, il périt entre les deux armées huit mille hommes ou de maladies violentes, ou de langueur [1].

La troisième guerre civile avait commencé pour les protestants sous des auspices beaucoup plus favorables que la précédente. Jamais ils n'avaient rassemblé, sans le secours de l'étranger, de si nombreuses armées; jamais la noblesse n'avait montré plus d'empressement à se ranger sous les étendards des princes; jamais les milices n'avaient paru si aguerries; jamais une si grande partie du royaume, comprenant presque tout le Midi, n'avait reconnu leur autorité; aussi Condé et les Châtillon s'appliquaient souvent le mot de Thémistocles ; « Nous périssions si nous ne nous fussions sentis perdus [2]. » Cependant *la cause*, c'est ainsi que les protestants désignaient eux-mêmes leur parti, tandis que leurs adversaires le nommaient la faction des princes ou des confédérés, *la cause* commençait à éprouver un grand besoin d'argent. Élisabeth, reine d'Angleterre, d'après les instances du cardinal de Châtillon, avait envoyé cent mille écus aux protestants et six pièces de canon. Mais cette reine qui se sentait en butte à l'inimitié et aux complots de toute l'Europe catholique, ne puisait dans son épargne qu'avec la plus extrême économie, sentant que le moment approchait où elle devrait y avoir recours pour sa propre défense, et ne voulant pas mé-

[1] La Poplinière, l. XV, f. 74. — La Noue, c. 22, p. 250. — Castelnau, l. VII, c. 2, p. 278. — De Thou, l. XLIV, p. 158. — Davila, l. IV, p. 198, 200.
[2] La Noue, c. 20, p. 227. — De Thou, l. XLIV, p. 150.

contenter ses sujets en augmentant les impôts. Les habitants de la Rochelle offrirent des ressources pécuniaires plus abondantes et plus durables par la guerre maritime. Celle-ci, on ne peut se le dissimuler, était un vrai brigandage; ils allaient en course également sur tous les catholiques, Espagnols, Portugais, Flamands, Italiens et Français, et le cardinal de Châtillon avouait toutes les prises que les corsaires huguenots conduisaient en Angleterre, pourvu que le tiers allât à *la cause :* dans la règle ordinaire, à ce qu'assure la Noue, c'était le dixième, et dans la guerre de 1574, le cinquième. Enfin Condé essaya de mettre en vente les biens ecclésiastiques dans les provinces où les protestants dominaient, et il trouva quelques acheteurs [1].

(1569.) Même après que les deux grandes armées du duc d'Anjou et du prince de Condé eurent été mises en cantonnement, les opérations militaires ne furent pas absolument suspendues, pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver. Les catholiques assiégèrent Sancerre pour priver les huguenots du pont de cette ville, le seul qu'ils eussent sur la Loire; le duc de Nemours commandait l'armée assiégeante, et il avait sous ses ordres le baron des Adrets, qui avait quitté le parti du prince, depuis que celui-ci lui avait fait des reproches sur sa cruauté. Après avoir beaucoup souffert de l'âpreté du froid, il fut obligé de lever le siége au commencement de février [2]. De leur côté les huguenots assiégèrent le couvent de Saint-Michel-en l'Herme, près de la Rochelle, qui avait été changé en forteresse, et dont la garnison faisait des courses jusqu'aux portes de la ville; trois fois les Rochelais recommencèrent le siége de ce fort situé sur le bord de la mer, et qui gênait également leurs approvisionnements par terre, et leur commerce maritime : les défenseurs étaient encouragés par l'assurance que leur donnaient les moines, que saint Michel combattait pour eux en personne, et qu'il coucherait, au prochain assaut, tous les assaillants la face contre terre. Lorsque la brèche fut praticable, l'assaut fut donné cependant, et la place fut prise; les vainqueurs, animés par leur capitaine lui-même, nommé Forteau, qui montrait avec orgueil son bras plongé dans le sang jusqu'au coude, égorgèrent les quatre cents hommes qu'ils trouvèrent dans le couvent, et le rasèrent jusqu'en ses fondements [3].

[1] La Poplinière, l. XV, f. 75 et 82. — La Noue, c. 28, p. 303. — De Thou, l. XLIV, p. 160. — Davila, l. IV, p. 202.

[2] *Ibid.*, f. 76. — De Thou, l. XLV, p. 169. — D'Aubigné, l. V, c. 7, p. 275

[3] *Ibid.*, f. 77, 79. — De Thou, l. XLV, p. 168.

Les huguenots firent aussi pendant l'hiver une tentative pour s'emparer de Lusignan, mais elle échoua ; celles que leurs partisans en Normandie essayèrent, vers le même temps, pour surprendre Dieppe, puis le Havre, n'eurent pas plus de succès. Enfin l'extrême rigueur de l'hiver parut se ralentir, et Condé d'une part, le duc d'Anjou de l'autre, impatients de mettre à profit leurs armées, qui leur coûtaient beaucoup à entretenir, entrèrent en campagne au commencement de mars, et parurent se chercher l'un l'autre pour se combattre [1].

Les huguenots cependant avaient seulement l'intention d'encourager leurs partisans, en paraissant rechercher la bataille ; mais ils se flattaient en même temps d'éluder un engagement sérieux jusqu'après l'arrivée du duc de Deux-Ponts qui leur amenait des renforts considérables d'Allemagne, ou après celle des vicomtes protestants du Quercy, qui y avaient formé une armée assez imposante pour contraindre en Guienne Montluc à l'inaction. Condé avait invité ces vicomtes à venir le joindre. Pour les mêmes raisons, le duc d'Anjou désirait amener les protestants à une bataille avant l'arrivée des uns ou des autres ; et Tavannes assure que son père, devinant les motifs de Coligny, engagea le duc d'Anjou à venir lui présenter la bataille, avec une rivière entre les deux armées, persuadé qu'avant huit jours Coligny viendrait faire la même démonstration ; alors Anjou passerait en effet la rivière et combattrait [2].

Les catholiques, en s'approchant des bords de la Charente, semblaient choisir pour leurs opérations un théâtre qui leur était défavorable. Les protestants étaient maîtres de tous les ponts sur cette rivière, à Saintes, à Cognac, à Jarnac, à Châteauneuf et à Angoulême. Ils occupaient la rive droite, au nord de la rivière ; le duc d'Anjou s'approchait par la rive gauche, et il avait déjà échoué dans deux attaques, sur Châteauneuf et sur Jarnac. Il fut plus heureux le 12 mars : Châteauneuf, situé sur le bord méridional, se rendit à lui ; le pont, il est vrai, avait été coupé, et Coligny ayant reconnu le rivage opposé, y plaça deux régiments d'infanterie, et huit cents chevaux pour garder le passage. Ses quartiers cependant étaient épars à une grande distance les uns des autres, soit pour loger plus commodément ses troupes dans les bourgs et les petites villes, soit pour pouvoir défendre les bords de cette rivière sinueuse, à quelque point que les catholiques essayassent

[1] La Poplinière. l. XV, f. 80, 81. — De Thou, l. XLV, p. 172.
[2] Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 149.

de la passer. Après les y avoir arrêtés par ses manœuvres, il comptait gagner quelques marches sur eux, et s'avancer au-devant du duc de Deux-Ponts sur la Loire en traversant le Berri, mais les huguenots n'avaient point réussi à établir une suffisante discipline dans leur armée. Ces gentilshommes, qui servaient à leurs frais et de leur propre mouvement, ne voulaient écouter que leurs caprices. Vis-à-vis de Châteauneuf il ne se trouvait que quelques mauvaises cabanes, sans vivres, où une cinquantaine de cavaliers se logèrent à un quart de lieue du pont, et s'endormirent bientôt sans laisser de vedettes sur la rivière; tout le reste alla chercher des logis beaucoup plus loin. Ainsi les catholiques purent, sans être observés, rétablir l'arche coupée de l'ancien pont, en jeter un nouveau sur des pontons, et commencer, avant le point du jour, à faire passer leur armée. Dès que Coligny en fut averti, il jugea nécessaire de mettre toute son armée en retraite, et il expédia des ordres à Montgommery, à d'Acier, à Puy-Viaud, qui étaient dispersés avec leurs troupes à d'assez grandes distances, de se diriger tous vers Bassac, abbaye de Saint-Benoît, peu éloignée de Jarnac, où il les attendait. Condé en même temps était parti de Jarnac, envoyant devant lui, par le chemin de Cognac, tout le reste de l'infanterie vers Saintes. Encore que le duc d'Anjou eût dérobé le passage de la rivière, les huguenots avaient encore tout le temps d'accomplir leur retraite et d'éviter la bataille, protégés comme ils l'étaient par toutes les villes fortifiées au milieu desquelles ils se trouvaient. Mais Coligny fut de nouveau mal obéi; il perdit trois heures entières à attendre les divers corps de troupes qu'il devait réunir pour former son arrière-garde; pendant ce temps, l'armée du duc d'Anjou avait achevé de passer la rivière, elle s'avançait sur lui, et il se vit contraint de l'attendre, à un quart de lieue de Bassac, pour profiter d'un petit ruisseau qui le couvrait.

Ce fut sur les bords de ce ruisseau que se livra, le 13 mars, un premier combat. Le corps de cavalerie que conduisait Puy-Viaud venait d'être mis en désordre; mais il avait été soutenu à temps par la Noue, la Loue et Dandelot, et il s'était rangé derrière le ruisseau, dont il défendit quelque temps les bords. Enfin le passage fut forcé par Brissac qui commandait l'avant-garde catholique; la Noue et la Loue furent arrachés au supplice par les représentations du vicomte de Martigues. Coligny cependant avait fait reculer les catholiques qui s'étaient trop avancés, et les avait chassés de Bassac; il avait ensuite continué sa



retraite jusqu'à nn second ruisseau, où il était encore couvert par nn marais, et c'était là qu'il avait fait dire à Condé de venir le soutenir.

Condé, blessé la veille par une chute de cheval, portait le bras en écharpe ; au moment où il réjoignait Coligny, nn cheval fougueux de son beau-frère, le comte de la Rochefaucault, lui cassa la jambe par nne ruade. « Allons, noblesse française, s'écria-t-il, en s'adressant à » trois cents gentilshommes environ qui l'entouroient, et auxquels il » montroit sa jambe, voici le combat que nous avons tant disiré ; sonvenez-vous en qnel état Louis de Bourbon y entre pour Christ et » sa patrie. » C'était la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le Pays*. Mais avec quelque vaillance qu'il conduisit la charge contre la cavalerie ennemie, il était trop tard, une petite partie senlement de la cavalerie des hugnenots se trouvait engagée contre toute l'armée catholique ; une charge de reiters avait fait fuir à la débandade le corps qui s'appuyait au marais ; Chastelier Portaut qui le commandait, renversé de son cheval et fait prisonnier, fut reconnu pour celui qui avait tué Charri cinq ans auparavant, et tué anssitôt. Sonbise et Languillier furent pris aussi ; Condé, accablé sous le nombre, fut renversé avec son cheval tué sous lui. Les gentilshommes qu'il avait menés au combat se retirèrent autour de lui pour le défendre encore ; on y vit entre autres un vieillard nommé la Vergue qui, avec vingt-cinq jeunes gens ses fils, ses petits-fils et ses nevenx, combattit autour du prince jusqu'à ce qne lui-même et quinze des siens fussent tués, et les autres faits presque tous prisonniers. Enfin Condé se trouva sans défenseurs. Entre les ennemis qui l'entouraient, il reconnut Cibar Tisson, seigneur de Fissac et d'Argence, auquel il avait précédemment sanvé la vie ; il l'appela et se rendit à lui, en lui tendant son gantelet. Argence, secondé par Saint-Jean de Roches, promit de le protéger. Mais ceux qui entouraient le duc d'Anjon avaient vu la chute de Condé, et Montesquiou, capitaine de ses gardes suisses, s'avança aussitôt. Condé l'ayant reconnu, s'écria : « Je suis mort, d'Argence, tu ne me sanveras » jamais ! » En effet, Montesquion arrivant sur lui par derrière, le tua d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou témoigna de cette mort la joie la plus indécente ; il se fit apporter le corps du premier prince du sang, attaché sur une vieille ânesse, il l'insulta par des quolibets, il parla de faire élever nne chappelle à l'endroit où Condé avait été tué. Enfin, son ancien gouverneur, Carnavallet, lui fit sentir l'inconvenance de sa condnite. Le corps de Condé fut rendu au duc de Longueville

son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme auprès de ses ancêtres [1].

L'infanterie des huguenots était depuis longtemps en marche sur le chemin de Cognac, lorsque la bataille commença; quoiqu'elle fit d'abord un mouvement en arrière pour y prendre part, elle fut bientôt avertie du sort de la bataille par les fuyards : elle continua donc sa marche, et se mit en sûreté. Coligny et Dandelot, avec une partie de la cavalerie, firent leur retraite sur Saint-Jean d'Angely. D'Acier avait reculé vers Angoulême; le jeune prince de Béarn était à Saintes. Presque toutes les villes du Poitou se trouvaient suffisamment défendues par les divisions de l'armée des huguenots qui y avaient cherché un refuge. On n'estimait guère qu'à quatre cents le nombre des morts qu'ils avaient laissés à Jarnac; mais parmi ces morts, presque tous gentilshommes, les huguenots pleuraient avant tous le prince de Condé, qui leur avait donné tant de preuves de dévouement, de courage et de talent; puis Chastelier Portaut et Jacques Stuart, tués comme lui de sang-froid, et lorsqu'ils étaient déjà prisonniers, l'un pour venger Charri, l'autre le connétable de Montmorency. Ils avaient perdu encore la Rochechouart, Chandenier, de Rieux, la Meilleraye, Montéjan, la Morinière, et cinquante gentilshommes du Poitou. Les catholiques avaient eu environ deux cents tués, parmi lesquels on distinguait Monsalez, Ingrande, et Pic de la Mirandole [2].

Dans le premier effroi des protestants après la bataille, ils parlèrent d'abandonner le continent et de s'enfermer dans la Rochelle et les îles; ils sentaient qu'aucun homme ne pouvait plus avoir dans leur parti le crédit du prince de Condé, et ne ferait comme lui oublier à la noblesse qu'elle s'armait contre l'autorité royale. Mais lorsque d'Acier et son frère Beaudiné, Blacons, du Chélar, Mirabel, Montgommery, la Rochefoucault, Chaumont, avec d'autres grands seigneurs, se trouvèrent réunis à Cognac, qu'ils se furent assurés que leur infanterie n'avait pas été entamée, que leur cavalerie n'avait perdu que quatre cents hommes, que presque toutes les villes du Poitou tenaient encore pour eux, ils sentirent que leur condition n'avait pas beaucoup empiré; ils se retirèrent

[1] La Poplinière, l. XV, f. 83, 84. — D'Aubigné, l. V, c. 8, p. 278. — Mém. de l'Estoile, t. I, p. 65. — Tavannes, t. XXVII, c. 21, p. 147-153; et note 30, p. 361. — Castelnau, l. VII, c. 4, p. 252. — La Noue, c. 23, p. 259-266. — De Thou, l. XLV, p. 172-176. — Davila, l. IV, p. 205. — Brantôme, t. III, p. 319. — P. Daniel, t. XI. p. 425.

[2] De Thou, l. XLV, p. 177. — La Poplinière, l. XV, f. 84, v. — D'Aubigné, l. V, c. 8, p. 280.

cependant à Saintes, où Jeanne d'Albret accourut, en même temps que Coligny et Dandelot. La première n'avait d'autre pensée, d'autre passion que le service de Dieu et le progrès de la réforme ; elle harangua les chefs et les soldats huguenots avec l'éloquence que lui donnait son enthousiasme ; elle mêla ses larmes à l'expression de ses espérances, de sa confiance dans le secours divin ; elle leur présenta son fils, Henri de Béarn, alors âgé de quinze ans et demi, et son neveu Henri, nouveau prince de Condé, qui en avait seize et demi [1] ; elle leur demanda de les regarder désormais comme chefs des champions de la religion ; elle prêta elle-même serment, et elle demanda que chacun le prêtât à son tour, sur son âme, son honneur et sa vie, de n'abandonner jamais la cause. Sa profonde émotion et son zèle ardent ranimèrent tous les courages. Les deux princes furent reconnus pour chefs par les huguenots; mais ils furent placés en même temps sous la direction de Coligny et de son frère Dandelot; et les plus sages augurèrent avec Pasquier que Coligny, le plus habile capitaine de cette époque, deviendrait d'autant plus redoutable que son autorité cesserait d'être subordonnée à celle d'un autre [2].

Coligny n'eut pas à partager longtemps même avec son frère la direction de son parti. Dandelot, auquel les protestants donnaient la palme de la bravoure dans leur armée, après avoir visité les places du Poitou, pour recueillir le serment nouveau de leurs garnisons, et pourvoir à leur défense, fut atteint d'une fièvre pestilentielle dont il vint mourir à Saintes, le 27 mai. Jacques de Boucard, que les protestants avaient nommé grand maître de leur artillerie, et François de Hangest de Genlis, deux de leurs chefs les plus distingués, moururent vers le même temps [3]. Les villes du Poitou opposèrent cependant à l'armée victorieuse du duc d'Anjou toute la résistance que Dandelot avait attendu d'elles. Cognac avait été la première attaquée, et bientôt le duc avait été contraint à lever le siége; il s'était alors présenté devant An-

[1] Quatre princes du nom de Henri se trouvaient alors dans leur première jeunesse à la tête des affaires. Henri, duc de Guise, né le 31 décembre 1550 ; Henri, duc d'Anjou, né le 19 septembre 1551 ; Henri, prince de Condé, né le 29 décembre 1552, Henri, prince de Béarn, né le 13 décembre 1553 : le roi Henri II avait été leur parrain à tous.

[2] D'Aubigné, l. V, c. 9, p. 282. — De Thou, l. XLV, p. 178. — Davila, l. IV, p. 209. — La Poplinière, l. XV, f. 86. — Pasquier, l. V, lettre 8, p. 128.

[3] La Poplinière, l. XV, f. 87, et XVI, f. 92. — De Thou, l. XLV, p. 181. — D'Aubigné, l. V, c. 9, p. 283.

goulême, mais avec tout aussi peu de succès. Il s'était enfin rabattu sur quelques petits châteaux, qui, eux-mêmes, opposèrent une assez longue résistance. Le comte de Brissac, qui, jeune encore, s'était fait une grande réputation de vaillance dans l'armée catholique, mais aussi de cruauté, fut tué à l'attaque de Mucidan ; et ce château ayant capitulé ensuite, la capitulation fut violée, et tous les habitants passés au fil de l'épée pour venger Brissac [1].

Mais quelques intrigues qui ne nous sont indiquées que fort obscurément par les historiens du temps, si prolixes dans le récit de chaque combat, nuisaient aux progrès du duc d'Anjou. Le cardinal de Lorraine aurait voulu réserver toute la gloire de diriger le parti catholique à son frère le duc d'Aumale, et à son neveu le jeune duc de Guise ; il paraît qu'il empêcha qu'on envoyât au duc d'Anjou la grosse artillerie dont ce duc avait besoin, et il fit mettre Aumale avec le duc de Nemours, à la tête de l'armée qui devait arrêter Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, et l'empêcher d'entrer en France. Ce duc avait rassemblé en Alsace huit mille cavaliers et six mille fantassins pour venir au secours des protestants de France. Les Allemands, accoutumés, depuis plus de deux siècles, à se mettre à la solde des étrangers dans toutes leurs guerres, ou à former des compagnies d'aventure, avaient saisi avec avidité l'occasion des guerres de religion pour venir exercer en France ce qu'ils regardaient comme leur industrie ; quelques-uns étaient animés d'un vrai zèle religieux ; mais le plus grand nombre n'écoutaient que leur inquiétude naturelle, leur goût d'aventures et leur cupidité. Dès le commencement de mars, la reine, avertie de l'armement du duc de Deux-Ponts, avait conduit le roi à Metz pour être plus rapprochée des événements ; elle avait en même temps envoyé Castelnau au duc d'Albe pour lui demander des secours. Le duc avait montré plus de zèle que n'en attendait l'ambassadeur ; il avait promis deux mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux sous les ordres de l'un des comtes de Mansfeld ; mais il avait chargé en même temps Castelnau de dire au roi et à la reine, « de ne jamais faire paix avec » leurs sujets rebelles, et encore moins avec des huguenots ; mais bien » de les exterminer, et traiter les chefs, s'ils pouvoient jamais tomber » entre leurs mains, de même qu'il avoit fait les comtes d'Egmont et » de Horne, bien que tous deux fussent fort recommandables [2]. »

[1] Davila, l. IV, p. 211. — De Thou. l. XLV, p. 181.
[2] Castelnau, l. VII, c. 5, p. 236. — Tavannes, t. XXVII, c. 22, p. 159.



Si l'on en peut croire Tavannes, qui, tout ardent persécuteur qu'il était, détestait les Guise, ce furent les fautes des ducs d'Aumale et de Nemours qui facilitèrent la marche du duc de Deux-Ponts [1].

Ce duc avait été joint par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec Louis et Henri, ses frères, et quelques escadrons de cavalerie, qui avaient été obligés d'abandonner les Pays-Bas. En même temps, une troupe de six cents chevaux et huit cents mousquetaires français s'était rassemblée parmi les protestants de Bourgogne et de Champagne; on y distinguait Morvilliers, Jean Hangest de Genlis, de Resuel, de Vienne, d'Ossonville, Ducilly, Vandray, Esternay, Feuquières et Briquemault. Ils joignirent le duc de Deux-Ponts à Beaune, où ils arrivèrent le 25 mars. Aumale ne se sentant pas suffisamment fort pour arrêter cette armée, se replia vers la Loire; en même temps des ordres pressants de venir l'y joindre furent adressés au duc d'Anjou. Ils se rencontrèrent à Gien; tandis que le duc de Deux-Ponts, arrivé à la Charité, un peu plus haut sur la même rivière, surprit cette ville, où il y avait un grand nombre de protestants, et y passa la Loire le 20 mai. Il continua ensuite à s'avancer au travers du Limousin. Il était cependant alors affaibli par une fièvre quarte. On lui persuada qu'il s'en délivrerait par un excès de débauche. Cet excès le tua, à Nesson, près de Limoges, le 11 juin, veille du jour où son armée, conduite après lui par Wolfrad, l'autre comte de Mansfeld, se réunit à celle des protestants du Poitou [2]. La marche d'un si petit corps d'armée au travers de toute la France frappa d'étonnement tous les partis, et humilia même les protestants en leur révélant la faiblesse de leur patrie.

Coligny comptait alors vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes dans son armée, et le duc d'Anjou trente mille: il y eut entre eux plusieurs petits faits d'armes, dont le plus important fut celui de la Roche-Abeille en Limousin, le 25 juin. La reine et le cardinal de Lorraine étaient venus à l'armée; ils prétendaient donner des conseils; ils blâmaient les opérations de Tavannes, et reprochaient aux capitaines de ne pas montrer plus de vigueur. Les jeunes gens, et surtout le duc de Guise et Martigues, se laissèrent entraîner par ces exhortations et voulurent briller aux yeux de la cour; ils sortirent, contre l'ordre, de

[1] Tavannes, c. 22, p. 160.

[2] Mém. de l'Etoile, t. I, p. 68. — Tavannes, c. 22, p. 161. — De Thou, l. XLV, p. 186. — La Poplinière, f. 97. — D'Aubigné, l. V, c. 10, p. 284. — Davila, l. IV, p. 213. — La Noue, c. 24. p. 267.

la position très forte qu'avait choisie Tavannes; puis étant repoussés, ils prirent la fuite et laissèrent découverte l'infanterie qu'ils avaient menée au combat. Philippe Strozzi, que le roi avait fait colonel-général de l'infanterie, y fut fait prisonnier. Les catholiques perdirent dans ce combat quarante capitaines, cinq cents soldats et un grand nombre de prisonniers. Tavannes assure que sans lui leur déroute eût été complète [1].

Du Lude avait été chargé par le duc d'Anjou d'assiéger Niort; mais Puy-Viaud le força, le 3 juillet, à lever ce siége. Une autre division de l'armée catholique avait assiégé la Charité, après le passage des Allemands: elle fut également forcée à lever le siége le 6 juillet. Montgommery qui était allé joindre les vicomtes du Quercy, avait trouvé que ces sept gentilshommes, vicomtes de Comminges. Montelar, Paulin, Montaign, Caumon, Sérignac et Rapin, avaient rassemblé deux mille chevaux et six mille hommes de pied [2]: à leur tête il s'était avancé dans le Béarn, et il y avait remporté divers avantages, Jamais les affaires des protestants n'avaient paru si prospérantes. Dans l'armée catholique au contraire les troupes du duc d'Aumale avaient communiqué à celles du duc d'Anjou leur insubordination: beaucoup de gendarmes désertaient, tous demandaient du repos. Tavannes, consulté par la reine, lui conseilla, si elle pouvait compter sur une intime alliance avec le roi d'Espagne, de faire de tout le Poitou un désert, comme seul moyen d'en dompter les habitants qui se sentaient appuyés par l'amitié de l'Angleterre; mais si elle avait quelque lieu de se défier de Philippe, d'entrer en traité avec les rebelles [3]. Le duc d'Anjou qui, lorsqu'il retournait à la cour, était forcé d'y souffrir les méchantes humeurs du roi son frère, préférait continuer la guerre, et arrêta les négociateurs que Coligny envoyait à Catherine. La reine, incertaine entre ces avis divers, et ne pouvant se résoudre à ravager, selon le conseil féroce de Tavannes, une si grande partie du royaume, ou à se mettre d'autre part sous la dépendance du roi Philippe et du duc d'Albe, prit enfin le parti de donner congé à sa gendarmerie, qu'elle voyait prête à se débander; elle envoya ces corps divers en cantonnements, et invita les capitaines à se trouver prêts pour entrer en campagne au 1er octobre. Elle n'avait

[1] Tavannes, t. XXVII, c. 22, p. 165. — La Poplinière, l. XVII, f. 100. — La Noue, c. 24, p. 274. — Castelnau, l. VII. c. 7, p. 243.
[2] Notes à Montluc, t. XXV. p. 436.
[3] Lettres de Tavannes à la reine, t. XXVII, note 32, p. 367-375.

d'autre but que d'ajourner ainsi les difficultés, espérant que le temps lui porterait conseil [1].

La détermination que venait de prendre la reine causa aux protestants un grand embarras: quoique leurs ennemis ne tinssent plus la campagne, ils ne leur abandonnaient pas le pays ; les moindres villes, les moindres châteaux étaient fortifiés, et chaque journée de chemin faite en avant devait coûter un siége. Ils apprenaient chaque jour des nouvelles plus alarmantes sur le sort des réformés dans les provinces où ils n'avaient pas pris les armes. A Orléans, le prévôt avait ordonné que tous les réformés, pour leur sûreté comme pour celle de la ville, vinssent habiter la prison où il répondait d'eux ; mais les huguenots n'y avaient pas été plus tôt réunis, que les moines, ameutant la populace avaient forcé cette prison, et en avaient massacré deux cent quatre-vingts [2]. Dans la Normandie, la Bourgogne, le Maine, le Perche, les protestants voyant qu'il n'y avait point de paix à espérer pour eux, s'ils ne renonçaient à leur religion, se réunissaient dans de mauvais châteaux, où ils essayaient de se défendre, et ils y étaient bientôt tous égorgés. On vit vendre sur la place d'Auxerre le cœur d'un protestant grillé sur les charbons, il fut distribué par petits morceaux pour être mangé par ceux qui se voulaient montrer bons catholiques. La duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, avait jusqu'alors accordé un refuge dans sa ville de Montargis aux femmes et enfants des protestants du voisinage. Le roi la contraignit à les chasser au nombre de quatre cent soixante. Ils avaient à peine passé la Loire que le capitaine Cartier fut envoyé à leur poursuite avec environ deux cents chevaux pour les égorger. Les ministres qui conduisaient la troupe fugitive, en voyant paraître sur la colline prochaine les cavaliers envoyés contre eux, se jetèrent à genoux avec leur timide troupeau, l'exhortèrent à bien mourir, et entonnèrent un psaume, lorsque parurent tout à coup, du côté opposé, entre deux collines, environ cent vingt chevaux du capitaine du Bec de Bourry, protestant, qui, arrivant du Berri , se rendait à la Charité, il chargea les catholiques à l'improviste, les mit en fuite, et escorta jusqu'à la Charité la troupe tremblante des fugitifs de Montargis [3].

[1] La Poplinière, l. XVII, f. 102-103. — De Thou, l. XLV, p. 190-200. — Davila, l. IV, p. 218. — D'Aubigné, l. V, c. 12, p. 289.

[2] La Poplinière, l. XVIII, f. 119, v.

[3] D'Aubigné, l. V, c. 13, p. 293. — La Poplinière, l. XVII, f. 107, l. XVIII, f. 124. — De Thou, l. XLV, p. 204.

A mesure que ces nouvelles parvenaient aux protestants de l'armée de Coligny, elles les animaient toujours plus à désirer la bataille, et cette bataille était devenue impossible par la retraite de l'armée du duc d'Anjou. Il leur importait de frapper quelque coup décisif pendant que leur armée était si brillante, d'obtenir ainsi la paix et de rentrer dans leurs foyers, car ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient se maintenir longtemps eux-mêmes à leurs frais, et moins encore payer leurs auxiliaires allemands. Pour mettre à profit leur supériorité, Coligny proposait de nettoyer le Poitou de troupes ennemies, jusqu'à la Loire, de s'emparer ensuite de Saumur et de s'y fortifier. Mais la noblesse de la province, qui faisait la principale force de son armée, lui demandait avec instance d'assiéger Poitiers, ne regardant point sa domination en Poitou comme assurée, tant que la capitale n'était pas entre ses mains. D'ailleurs le duc de Guise, colonel des chevau-légers, venait de se jeter sans ordre dans cette place avec sa troupe, et la haine des protestants contre les Guise augmentait le désir de tous, d'aller l'y assiéger. Poitiers était alors la seconde ville du royaume pour l'étendue de son enceinte; elle était dominée de trois côtés par des collines à portée de mousquet, et regardée comme une très mauvaise place de guerre. Coligny n'en jugeait point ainsi, cependant, et ce fut malgré lui qu'il en entreprit le siége le 24 juillet, cédant, comme il faut souvent faire dans les guerres civiles, à l'obstination de ceux qui le nommaient leur chef [1].

Le comte du Lude et Ruffec avaient été chargés de la défense de Poitiers, avec un bon nombre de gentilshommes catholiques, quelques compagnies allemandes et italiennes, douze cents chevaux et six cents hommes de pied; l'arrivée du duc de Guise avec son frère le marquis de Mayenne et leurs chevau-légers, augmenta la confiance de la garnison. Bientôt on s'aperçut que si la place était meurtrière pour ses défenseurs, elle n'était pas pour cela facile à réduire : la vaste étendue de son enceinte avait forcé Coligny à disséminer ses troupes à de grandes distances; elles furent attaquées isolément par des sorties impétueuses, et ces mêmes inégalités du terrain, ces mêmes rochers dont il était parsemé, qu'on avait jugé devoir favoriser l'attaque, couvraient les assiégés dans leurs sorties, et protégeaient leur retraite. Les combats se renouvelaient chaque jour, la mortalité était grande de part et d'autre, mais

[1] D'Aubigné, t. V, c. 15, p. 297.— La Poplinière, l. XVIII, f. 108.— Castelnau, l. VII, c. 7, p 245.— Apologie de Tavannes, t. XXVII, n° 33, p. 390.— Amirault, Vie de La Noue, p. 36.

les protestants ne faisaient aucun progrès. Ils avaient perdu plus de deux mille cinq cents hommes, tous les officiers étaient malades, et Coligny lui-même était atteint de la dyssenterie, lorsqu'il apprit que le duc d'Anjou, ayant assemblé son infanterie et le peu de cavalerie qui lui était resté, venait d'entreprendre le siége de Châtellerault. C'était une place trop importante pour que les protestants s'exposassent à la perdre; Coligny fit partir la Noue le 6 septembre, pour secourir Châtellerault, et le lendemain il leva le siége de Poitiers, se dirigeant avec toute son armée du côté du duc d'Anjou, qui recula devant lui [1].

La fâcheuse issue du siége de Poitiers changea complétement la situation respective des deux partis. Non-seulement les protestants y avaient perdu une partie considérable de leurs meilleures troupes, ils y avaient dissipé leur matériel de guerre, et dépensé beaucoup d'argent. Ils y avaient plus encore épuisé leur courage. Coligny ne pouvait traverser son camp sans entendre les gentilshommes qui le servaient exprimer le désir de terminer ou leurs courses ou leur vie, de trouver enfin ou leur tombeau ou leurs maisons [2]. Les Allemands lui demandaient la bataille ou leur congé; le prince d'Orange l'avait quitté : il s'était déguisé, et avec quarante chevaux il avait gagné la Charité et ensuite Montbelliard, où il était entré dans de nouvelles négociations avec des capitaines allemands, qu'il songeait à conduire en Flandre. Les succès que Montgommery avait obtenus dans le Béarn, non plus que la belle défense de la Charité, dont Sansac avait été obligé de lever le siége, ne compensaient point tous ces désavantages [3]. En même temps Coligny était en butte à la haine violente de Charles IX. Ce monarque croyait avoir plus que la désobéissance à punir; il lui semblait avoir des affronts personnels à venger; et le parlement de Paris, partageant sa colère, avait rendu déjà le 19 mars un arrêt par lequel il condamnait l'amiral à mort, il confisquait ses biens, et ordonnait que ses châteaux seraient rasés. Un nouvel arrêt du 13 septembre renchérit encore sur cette condamnation; cinquante mille écus de récompense furent promis à celui qui livrerait Coligny mort ou vif, et des sommes

[1] La Poplinière, l. XVIII, f. 111, 119, 124. l. XIX, f. 126. — D'Aubigné, l. V, c. 15 et 16, p. 297-307. — De Thou, l. XLV, p. 205-213. — Davila, l. V, p. 223-228. — La Noue, c. 25, p. 276.

[2] D'Aubigné, l. V, c. 16, p. 302.

[3] La Poplinière, l. XVIII, f. 113 et 115; l. XIX, f. 128. — D'Aubigné, l. V, c. 14, p. 294.

proportionnelles furent offertes pour récompenser l'arrestation ou l'assassinat du vidame de Chartres, de Montgommery, et des autres principaux chefs. Ces édits furent affichés en tous lieux, imprimés en latin, allemand, espagnol, anglais et français [1].

Pendant ce temps, le duc d'Anjou avait rappelé à lui sa gendarmerie; il avait de plus été renforcé par l'arrivée de huit mille Suisses, quatre mille Italiens, et sept mille réiters. Il avait donc sur les protestants une grande supériorité, et il désirait ardemment la bataille : par la même raison il importait à Coligny de l'éviter; mais il avait besoin pour cela de tromper sa propre armée, car ses gentilshommes, épuisés par une si longue campagne, le pressaient sans cesse de les mener à l'ennemi. Il s'était reposé quelque temps à Faye-la-Vineuse; il en partit, se dirigeant vers le bas Poitou, et annonçant à ses soldats qu'il marchait pour se réunir à Montgommery, qui, avec l'armée des vicomtes, devait être déjà à Parthenay. Il chargea la Noue et la Loue de s'emparer de Montcontour, qui se trouvait sur son passage; et il arriva le matin du 30 septembre dans la plaine de Saint-Clair, à deux lieues de cette ville. Mais le duc d'Anjou, parti de Chinon, marchait dans la même direction pour couper l'armée protestante; et le duc de Montpensier, qui commandait son avant-garde, entra dans la plaine de Saint-Clair comme Coligny venait d'en sortir. Sa marche n'avait point été aperçue, et les premiers coups de canon qu'il lâcha sur l'arrière-garde des huguenots y causèrent un extrême effroi; le corps de bataille et toute l'artillerie des huguenots étaient déjà à Montcontour. Coligny, qui était revenu au galop auprès de son arrière-garde, se plaça derrière un petit ruisseau qu'il garnit d'arquebusiers; leur bonne contenance et celle des reiters du comte Wolfrad de Mansfeld, qui demeurèrent sous le feu du canon depuis trois heures jusqu'à la nuit sans pouvoir y répondre, sauva dans cette occasion l'armée : sa déroute aurait été complète si Montpensier avait alors franchi le ruisseau. Pendant la nuit Coligny retira son arrière-garde, où il avait perdu quatre ou cinq cents hommes [2].

L'amiral ayant passé la Dive qui arrose Montcontour, se croyait maître d'accepter ou de refuser le combat à son choix; et comme il

[1] La Poplinière, l. XIX, f. 128, v.— D'Aubigné, l. V, c. 16, p. 302.— De Thou, l. XLV, p. 216. — Davila, l. V, p. 231.

[2] *Ibid.*, f. 130. — D'Aubigné, l. V, c. 16, p. 303. — Tavannes, t. XXVII, c. 23, p. 170. — La Noue, c 26, p. 286. — Davila, l. V, p. 233.

avait un tiers moins de forces que son ennemi, il était résolu à continuer sa route : ses troupes ne le lui permirent pas ; les Allemands en particulier demandaient à grands cris leur congé ou la bataille. Il envoya donc ses malades et ses gros bagages à Airvault, sur la rivière de Thoué, et il se disposa à recevoir la bataille le 3 octobre, entre le Thoué et la Dive, auxquels il avait appuyé ses deux ailes, mêlant ses arquebusiers et sa cavalerie, et supportant chacun de ses escadrons allemands par un escadron français. L'indiscipline des Allemands, qui se mirent à crier, « que si on ne leur bailloit argent ils ne marcheroient » point, » lui fit perdre beaucoup de temps, et l'empêcha d'occuper les positions qu'il avait choisies pour attendre la bataille. Anjou, qui avait remonté la Dive pour la passer près de sa source, arrivait entre les deux rivières, avec Tavannes, qui dirigeait tous ses mouvements ; il avait ordonné à Montpensier, qui conduisait l'avant-garde catholique, de commencer l'attaque; celui-ci hésita longtemps dans la crainte d'être sacrifié par Anjou, comme le connétable l'avait été par Guise à la bataille de Dreux : en effet, la bataille ne s'engagea qu'à trois heures après midi, après quatre heures de canonnade ; les huguenots, qui n'avaient que huit petites pièces de campagne, purent à peine répondre au feu de leurs ennemis.

Durant la fatale bataille de Montcontour, les succès furent quelque temps balancés ; à plus d'une reprise les huguenots crièrent victoire, surtout au moment d'une charge impétueuse du comte de Nassau, qui pénétra jusqu'au duc d'Anjou, lequel eut un cheval tué sous lui. Les protestants reprochent cependant à ce comte d'avoir abandonné sans guide le corps de bataille, pour venir de sa personne au secours de Coligny : ce corps de bataille était composé des plus mauvaises troupes des protestants, et il se trouva opposé aux meilleures des catholiques; aussi fut-il ébranlé et mis en déroute, avant que l'avant-garde protestante et le corps de bataille catholique se fussent joints. Dans le mélange entre ces deux grandes armées dont tous les corps furent engagés, les amis et ennemis auraient pu ne pas se reconnaître, s'ils n'avaient pas porté un habillement uniforme. La gendarmerie seule en avait adopté l'usage ; les protestants étaient en blanc, les catholiques en cramoisi ; mais Coligny avait ordonné aux autres corps de son armée de revêtir leur chemise par-dessus leurs habits, et de porter de plus la jécole, et l'écharpe de taffetas jaune et noir, en mémoire du duc de Deux-Ponts. Il n'avait pas voulu que les deux jeunes princes de Béarn



et de Condé s'exposassent dans le combat, et il les avait fait partir pour Parthenay, où il avait d'avance envoyé les bagages de sa cavalerie; mais cinq ou six cents chevaux s'empressèrent de leur servir d'escorte, et ils firent grand besoin dans le combat. La bataille demeurait cependant indécise, lorsque Coligny fut blessé à la joue par l'aîné des Rhingraves, qu'il tua à son tour. Ce général voulut quelque temps dissimuler sa blessure; mais le sang qui l'étouffait le força à se faire emporter. Alors la cavalerie huguenotte ébranlée fut séparée de l'infanterie; les landsknechts, restés sur le champ de bataille, furent abandonnés à la furie des Suisses, qui s'acharnaient sur eux par jalousie de métier, et ne leur faisaient aucun quartier. Beaucoup de landsknechts, en levant leur pique pour demander grâce, criaient: *Bon papiste, moi!* et ils disaient vrai; mais les Suisses, dont le plus grand nombre étaient protestants, n'y avaient aucun égard. Les uns ni les autres n'avaient point été animés par le zèle religieux, mais par une honteuse cupidité; presque tous les landsknechts furent massacrés : même entre les Français, les catholiques firent très-peu de quartier aux protestants, qu'ils accusaient d'en avoir usé de même au combat de la Roche-Abeille. Cependant le duc d'Anjou se jeta dans la mêlée, en criant : Sauvez les Français!

Pendant ce carnage de l'infanterie des huguenots, le comte Louis de Nassau avait reformé la cavalerie, et avec deux mille reiters environ, il recueillait les fuyards et protégeait leur retraite, faisant souvent des charges contre ceux qui les pressaient. Quelques gentilshommes français ne se distinguèrent pas moins dans ces derniers combats, et, parmi eux, Saint-Cyr Puy-Greffier mérite la première gloire. « Ce vieillard, » dit d'Aubigné, ayant rallié trois cornettes au bois de Mairé, et re- » connu que par une charge il pouvoit sauver la vie à mille hommes, » son ministre, qui lui avoit aidé à prendre cette résolution, l'avertit » de faire un mot de harangue. A gens de bien, courte harangue, dit » le bonhomme : compagnons, voici comment il faut faire. Là-dessus, » couvert à la vieille françoise d'armes argentées jusqu'aux grèves et » sollerets, le visage découvert et la barbe blanche comme neige, âgé » de quatre-vingt-cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mène » battant tous les maréchaux-de-camp, et sauve plusieurs vies par sa » mort [1]. »

Les catholiques ne s'engagèrent point à la poursuite de l'armée

[1] D'Aubigné, l. V, c. 17, p. 308.

vaincue, et les différents corps de cavalerie des huguenots se retirèrent en assez bon ordre par Airvault sur Parthenay, où ils arrivèrent à dix heures du soir. Le désastre cependant était épouvantable ; tous avaient combattu avec un acharnement sans exemple ; les valets mêmes, suivant l'armée, s'étaient engagés avec fureur dans la bataille ; le plus grand nombre d'entre eux avaient été tués aussi, tandis que les huguenots ne portaient leur perte qu'à quatre mille landsknechts et quinze cents soldats français ; on trouva près de dix mille morts sur le champ de bataille : parmi eux du Bouchet, Puy-Greffier, d'Antricourt et Saint-Bonnet étaient les plus illustres. La Noue et d'Acier furent faits prisonniers ; tous les bagages de l'infanterie furent perdus. Les catholiques, de leur côté, perdirent plusieurs personnages de marque, et parmi eux le rhingrave et le marquis de Bade [1].

Le 5 octobre, à trois heures du matin, Coligny se remit en marche avec les débris de son armée, de Parthenay pour Niort. Il confia la défense de cette ville à du Muy, celle de Saint-Jean d'Angely, où il passa ensuite, à de Piles, celle d'Angoulême à Blacons, chargeant ces braves capitaines d'arrêter l'armée victorieuse, tandis qu'il conduirait à la Rochelle les restes de ses bataillons, qui avaient un si extrême besoin de repos, et qu'il mettrait en sûreté les jeunes princes.

« L'amiral se voyant sur la tête, dit d'Aubigné [2], comme il avient » aux capitaines des peuples, le blâme des accidents, le silence de ses » mérites, un reste d'armée qui, entière, se désespéroit auparavant le » dernier désastre, deux princes jeunes, desquels les merceuaires rengrégeoient et déchiroient la pauvre condition, leur apprenant pre- » miérement à blâmer ceux qui manioient les affaires pour les conduire » eux-mêmes, les autres à désirer et méditer un changement. De plus, » des villes foibles, des garnisons étonnées, des étrangers sans bagages, » lui sans argent, des ennemis très-puissants et sans pitié pour tous, » et surtout pour lui, abandonné de tous les grands, hormis d'une » femme (la reine de Navarre), qui n'en ayant que le nom, s'étoit » avancée à Niort pour tendre la main aux affligés et aux affaires. Ce » vieillard, pressé avec la fièvre, enduroit toutes ces pointures et plu-

[1] La Poplinière, l. XIX, f. 133-141. — D'Aubigné, l. V, c. 17, p. 305. — La Noue, c. 26, p. 290. — Tavannes, c. 23, p. 174. — Castelnau, l. VII, c. 9, p. 153. — De Thou, l. XLV, p. 220-228. — Davila, l. V, p. 236-238. — P. Daniel, t. VI, p. 455.

[2] L. V, c. 18, p. 309.

» sieurs autres qui lui venoient au ronge, plus cuisants que sa fâcheuse
» plaie. Comme on le portoit en une litière, Lestrange, vieil gentil-
» homme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équi-
» page et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de
» l'autre et puis passant la tête à la portière, regarda fixement son
» chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que*
» *Dieu est très-doux!* Là-dessus, ils se dirent adieu, bien unis de
» pensées, sans pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé
» à ses privés, que ce petit mot d'ami l'avoit relevé et remis au chemin
» des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. »

Cette confiance en Dieu, cette reconnaissance de sa bonté, même lorsqu'il le châtiait, pouvaient seules soutenir Coligny et la reine de Navarre sous le poids des désastres qui les accablaient. Bientôt un traître nommé Louvier de Maurevel, qui suivait Coligny pour l'assassiner, mais qui fut laissé dans Niort avec du Muy, le tua pour gagner les récompenses promises par le parlement. La garnison que du Muy commandait, perdant courage à sa mort, rendit la ville aux royalistes : peu après Châtellerault, Saint-Maixent, Fontenay, Parthenay et Lusignan, se rendirent également à eux. En même temps les garnisons protestantes des villes du haut Poitou les évacuèrent, et se retirant sur la Loire, elles s'enfermèrent enfin dans Sancerre et la Charité [1].

Ni le courage de Coligny, ni les secours qu'il se hâta de faire demander à tous les souverains du Nord, n'auraient sauvé *la cause*, si les intrigues et les jalousies de la cour n'étaient venues à son aide. Charles IX était mortellement jaloux de son frère le duc d'Anjou, qui venait d'illustrer son nom par de grandes victoires. Ceux qui entraient au conseil de guerre savaient bien qu'il n'y avait apporté que la vaillance d'un jeune homme, et que tout le talent, toute la conduite de la guerre devaient être attribués à Tavannes, qui le dirigeait. Mais Tavannes, qui lui-même était jaloux de Montpensier, et qui le dénigre dans ses récits, était à son tour exposé à la jalousie des courtisans ; le comte de Retz, favori du roi, croyant devenir aussi aisément capitaine qu'il était devenu favori, pressait Charles IX de prendre le commandement de son armée, qu'il comptait conduire alors lui-même. Ce favori, Albert de Gondi, Florentin, dont la mère avait été faite, par Catherine, gouvernante des enfants de France, était alors âgé de trente-sept ans ; il

[1] La Poplinière, l. XX, f. 144. — Tavannes, c. 23, p. 180, 183. — D'Aubigné, l. V, c. 18, p. 310. — De Thou, l. XLVI, p. 230. — Davila, l. V, p. 239.

était beaucoup plus distingué par son adresse et par son esprit d'intrigue que par sa vertu militaire. Charles IX l'avait fait grand chambellan, et il avait nommé son frère, Pierre de Gondi, évêque de Langres [1]. D'autres intérêts de cour secondaient le comte de Retz. Les Montmorency ne voulaient pas la victoire de l'amiral, mais ils ne voulaient pas non plus sa ruine; le cardinal de Lorraine était jaloux du duc d'Anjou et de Tavannes, qui lui paraissaient éclipser les Guise ses neveux : tous ensemble ils persuadèrent à Charles IX, qui était alors à Tours, d'écrire à son frère de l'attendre parce qu'il voulait venir lui-même prendre le commandement de l'armée. En effet, le roi, la reine, et le cardinal de Lorraine, arrivèrent à Niort, presque aussitôt après la reddition de cette place : dès le 16 octobre l'armée royale investit Saint-Jean d'Angely et le 26 du même mois le roi s'y rendit pour en diriger le siége [2].

La ville était assez forte, et de Piles, qui y commandait, opposa aux assiégeants une valeureuse résistance; il fut bravement secondé par plusieurs officiers protestants qui s'étaient jetés dans la place pour prolonger la défense, et procurer ainsi un plus long répit à leur parti. La Ramière, l'un deux, ayant été grièvement blessé dans le bastion où il commandait, ne voulut jamais se laisser emporter tant que dura le combat; il sauva ainsi le poste qui lui était confié, mais aux dépens de sa vie : quand on le rapporta à l'hôpital, ses blessures s'étaient enflammées au point de n'admettre plus de remède. Saint-Jean d'Angely fut enfin réduit à capituler le 2 décembre, mais ce ne fut qu'après que l'armée royale eut perdu six mille combattants devant ses murs, par le fer, les fatigues et les maladies. Ainsi furent abandonnés par elle tous les avantages de la victoire de Montconcour [3]. Quoique le siége de Saint-Jean d'Angely eût été entrepris contre l'avis de Tavannes, il y assista cependant avec le duc d'Anjou; mais l'un et l'autre s'apercevant de la méfiance de la cour, irrités de n'être pas écoutés, épuisés par les fatigues d'une campagne très-active, alléguèrent l'état de leur santé pour obtenir la permission de se retirer. Montpensier, de son côté, abandonna son

[1] Bibliographie universelle, t. XXXVII. f. 401.

[2] Tavannes, c. 23, p. 181. — La Poplinière, l. XX, f. 150. — De Thou, l. XLVI, p. 232. — M. Capefigue a trouvé dans les archives de Simancas des lettres de la duchesse de Guise au roi d'Espagne, où elle cherchait à rendre le duc d'Anjou suspect d'être gagné par les calvinistes. Hist. de la réforme, t. II, p 485.

[3] La Poplinière, l. XX, f. 154. — D'Aubigné, l. V, c. 18, p. 311. — La Noue, c. 27, p. 294. — De Thou, l. XLVI, p. 238-242. — Davila, l. V, p. 243, 244.

commandement au dauphin d'Auvergne son fils, qui fut chargé de terminer la guerre en Saintonge. Le duc d'Anjou, qui était réellement malade, suivit le roi et la reine à Angers, et à la fin de l'année, la plus grande partie de l'armée fut licenciée. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martignes, l'un des capitaines les plus estimés du parti catholique, avait été tué au siége de Saint-Jean d'Angely. Il était gouverneur de Bretagne; son gouvernement fut donné au duc de Montpensier [1].

Cependant le vieux chef du parti protestant, l'amiral Coligny, alors avancé dans sa cinquante-troisième année, restait inébranlable au milieu des revers; il bravait toutes les fatigues, et comme il l'avait promis, après sa défaite, à ses compagnons d'armes, il avait déjà relevé la fortune de son parti. Il avait confié la défense de la Rochelle au comte de la Rochefoucault, et surtout au vaillant la Noue, qu'il avait retiré de sa captivité par un échange; puis, le 18 octobre, il était parti de Saintes, conduisant les princes avec lui, et il s'était dirigé vers la Gascogne. Son but était de réunir les débris de l'armée battue à Montcontour, qui ne comptait plus que quatre mille chevaux et cinq mille fantassins, avec l'armée de Montgommery et des vicomtes, qui avait eu des succès presque constants dans le Béarn. Coligny passa sans difficulté la Dordogne et le Lot, et il vint à Montauban, que les protestants regardaient comme la capitale de leur parti en Languedoc. Après y avoir refait quelque peu son armée, il s'approcha d'Agen, où il jeta un pont sur la Garonne; Montluc réussit à rompre ce pont, avant que Montgommery, qui arrivait sur l'autre bord, eût pu se réunir à Coligny. Cependant les deux armées firent enfin leur jonction, le 10 décembre, au port Sainte-Marie; et Coligny ayant dès lors recouvré la supériorité sur ses adversaires, s'approcha de Toulouse, et brûla les maisons de campagne des conseillers au parlement de cette ville, pour les punir d'avoir fait mourir, le 13 avril 1568, le capitaine Rapin, commissaire du roi, muni d'un bon sauf-conduit qui leur portait la novelle de la paix [2].

Des jalousies de commandement entre Damville, gouverneur de Languedoc, et Montluc, gouverneur de Guienne, facilitèrent les succès

[1] Tavannes, c. 23, p. 183. — D'Aubigné, l. V, c. 18, p. 312. — De Thou, l. XLVI, p. 241. — Davila, l. V, p. 244.

[2] La Poplinière, l. XXI, f. 168. — D'Aubigné, l. V, c. 20, p. 319. — La Noue, c. ult., p. 309. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXIX, p. 283 et 300.

de Coligny dans ces deux provinces, comme auparavant ceux de Montgommery. Les derniers livres des mémoires de Montluc sont pleins de ses brouilleries avec Damville ; il donne à entendre que son rival était secrètement en intelligence avec ses cousins de la maison de Châtillon, et que ce même homme qui avait montré d'abord un zèle très amer contre les huguenots, craignait moins encore leur victoire que celle des Guise. La Noue nie formellement cette intelligence : en effet, le caractère hautain, soupçonneux, querelleur de Montluc, avait bien suffi pour le brouiller avec Damville. Il se croyait un mérite supérieur à tous ceux que le roi employait, pouvant dire avec vérité, écrit-il, « qu'il » n'y a lieutenant de roi en France qui ait fait plus passer de hugue- » nots par le couteau ou par la corde que moi ; ce n'étoit pas vouloir » entretenir la guerre [1].

La ville de Nîmes était gouvernée pour le roi par un chevalier de Saint-André, homme cruel et défiant, qui avait traité les huguenots avec la plus excessive sévérité ; il en avait chassé un très-grand nombre de la ville, mais ceux qui restaient languissaient de se venger de lui. Un charpentier, nommé Madaron, promit à Saint-Cosme, capitaine huguenot, qui se trouvait à Saint-Geniez avec trois cents hommes, de l'introduire une nuit dans Nîmes avec sa troupe ; il eut, pour y réussir, la constance de travailler pendant quinze nuits de suite à limer la grille au travers de laquelle le ruisseau de la Tour Magne entre dans la ville : il ne pouvait limer qu'au moment où le factionnaire, placé sur le mur au-dessus, avait le dos tourné. Serré contre le mur dans l'ombre, et enfoncé dans la boue, il tenait à la main le bout d'une petite corde ; un ami caché vis-à-vis du mur, à quelque distance, tenait l'autre bout, et en la tirant ou la lâchant, lui donnait le signal de reprendre ou d'interrompre l'ouvrage. Enfin, dans la nuit du 15 au 16 novembre 1569, la grille fut enlevée, et Cosme avec ses trois cents religionnaires entra dans la ville ; les habitants se soulevèrent, Saint-André fut tué, et un grand nombre de catholiques périrent avec lui, victimes du ressentiment qu'il avait excité [2].

(1570.) Coligny, après avoir tenu son armée pendant tout le mois de janvier 1570 dans le voisinage de Toulouse, se dirigea vers Castres au

[1] Montluc, t. XXV. l. VII, p. 307. — La Noue, p. 309. — Hist. de Languedoc, t. XXXIX. p. 300. — Davila, l, V. p. 343.
[2] La Poplinière, l. XX, f. 147. — De Thou, l. XLVI, p. 235. — Hist. de Languedoc, l. V, t. XXXIX, p. 298.

mois de février, et soumit toutes les petites places du voisinage : il levait en même temps de nouvelles compagnies d'arquebusiers dans toute la contrée située au pied des Pyrénées ; il y était aussi successivement rejoint par de Piles, Beaudiné, Renti, et d'autres capitaines qu'il avait laissés en Saintonge. Les villes de Perpignan, de Narbonne, de Carcassonne, lui demeurèrent fermées ; il perdit devant Monpellier, le 1er avril, son brave maréchal de camp la Loue, qui, accablé de fatigues, se laissa surprendre endormi dans son quartier. Enfin, il arriva vers le milieu d'avril à Nîmes, et il profita des ressources de cette grande ville pour subvenir aux premiers besoins de ses soldats. C'est là qu'il annonça à ses compagnons d'armes son intention de les ramener près de Paris, pour que les habitants de la capitale éprouvassent à leur tour les misères de la guerre, et cessassent de s'opposer à la paix. Quelque long que fût le trajet, Coligny ne comptait point prendre la route directe ; il voulait au contraire faire en quelque sorte le tour de la France, pour réunir dans chaque province les protestants sous ses drapeaux, et faire sentir, pour un temps au moins, aux catholiques le triomphe de leurs adversaires [1].

L'armée protestante entra donc dans la vallée du Rhône, avec l'intention de la suivre dans toute sa longueur : elle éprouva quelques pertes dans le voisinage d'Avignon, où le pape entretenait un corps nombreux de bonnes troupes italiennes ; elle fut au contraire reçue avec affection par les protestants de Bagnols, Pont Saint-Esprit, Aubenas ; puis passant de la droite à la gauche du Rhône, pour éviter les montagnes du Vivarez, elle fut rejointe par le brave Montbrun, avec la noblesse du Dauphiné, parmi laquelle on commençait à distinguer Lesdiguières, alors âgé de vingt-huit à trente ans. Ayant ainsi en partie réparé ses pertes, Coligny repassa le Rhône au-dessous de Vienne, entra en Forez, se rendit maître, le 28 mai, de Saint-Étienne, et bientôt après du pont de Saint-Rambert sur la Loire. Mais à cette époque même, épuisé par tant de fatigues et tant de soucis, Coligny fut atteint d'une fièvre inflammatoire qui le réduisit si bas, qu'on désespéra de sa vie. Le commandement de l'armée fut déféré, pendant qu'il gardait le lit, au comte Louis de Nassau : toutefois cet étranger était loin d'inspirer aux Français la confiance qu'ils avaient accordée à Coligny. L'armée s'arrêta en Forez, inquiète, incertaine, sentant que sa destinée

[1] La Poplinière, l. XXII, f. 172. — La Noue, c. 29, p. 309. — De Thou, l. XLVII, p. 306.

tenait à une seule vie : cependant beaucoup de gentilshommes Dauphinois, absents de leurs maisons depuis le commencement de la guerre, ne pouvaient résister à la tentation d'aller visiter leurs familles pendant qu'ils en étaient si près. Ils partaient sans congé, et l'armée diminuait chaque jour. Enfin Coligny entra en convalescence, et en même temps Biron et Henri de Mesmes arrivèrent auprès de lui pour lui faire au nom du roi quelques propositions d'accommodement[1].

La cour était dégoûtée de la guerre ; après deux victoires aussi éclatantes que celles de Jarnac et de Montcontour, elle voyait le parti protestant se relever aussi fort que jamais : les finances étaient ruinées dans toutes les provinces qu'avait parcourues Coligny ; le roi, impatient de commencer une vie de fêtes et de réjouissances, se trouvait toujours sans argent. Il était jaloux de son frère, et cependant depuis que le duc d'Anjou avait quitté l'armée, les nouvelles de la Saintonge étaient devenues inquiétantes ; la Noue y remportait chaque jour quelque avantage sur les catholiques, commandés par Puy Gaillard et la Rivière Puy Taillé. Il les avait forcés à lever le siége de Rochefort ; le 15 juin il remporta sur eux à Sainte-Gemme une victoire assez brillante, quoique les catholiques eussent été au moins un tiers de monde de plus que lui. Il prit ensuite Luçon, et il vint mettre le siége devant Fontenay, qui se rendit le 18 juin. Malheureusement la Noue reçut à ce siége une blessure qui le contraignit à se faire couper le bras gauche. René de Rohan, parent de la reine de Navarre, remplit alors honorablement sa place. Il se rendit maître des îles de la Saintonge, d'Orléon, de Brouage, de la tour de Méré, de Saintes, et il était sur le point d'assiéger Saint-Jean d'Angely, quand la nouvelle de la conclusion de la paix lui fit poser les armes[2].

Cette paix n'avait pas suivi immédiatement les propositions du roi, Coligny ne trouvant point suffisantes les garanties qu'on lui offrait. Les négociations s'étaient ouvertes dès le mois de novembre 1569, et des députés protestants avaient été appelés à Angers, lorsque le roi s'y était retiré après la prise de Saint-Jean d'Angely. Elles avaient été continuées ensuite avec Coligny pendant qu'il était en Languedoc ; mais

[1] D'Aubigné, l. V. c. 21, p. 321. — La Poplinière, l. XXII, f. 177. — La Noue, c. 29, p. 311. — De Thou, l. XLVII, p. 311.

[2] La Poplinière, l. XXIII, f. 185. — D'Aubigné, l. V, c. 23, p. 325-336. — Tavannes, c. 23. p. 186. — De Thou, l. XLVII, p. 315-324. — Davila, l. V, p. 247. — Amirault, Vie de la Noue, p. 41-63.

celui-ci était résolu à ne point poser les armes sans avoir obtenu quelque autre sûreté que les promesses de la cour. Son armée était bien épuisée; il ne lui restait plus que deux mille cinq cents arquebusiers, qui presque tous étaient montés sur des bidets pour le voyage, et deux mille cavaliers, dont une moitié étaient des gentilshommes français, très-bien équipés, tandis que les autres étaient des reiters usés par de longues et si pénibles campagnes. Il avait abandonné son artillerie en Dauphiné, et il savait que le maréchal de Cossé, parti d'Orléans, s'avançait par le Berri pour le combattre avec quatre mille fantassins suisses, six mille Français, trois mille chevaux de toute nation, et douze canons. Il se flatta de le devancer en Bourgogne; et partant de Saint-Étienne, il se dirigea par Feurs, Saint-Saphorin et Roanne sur Arnai-le-Duc. C'est là que le lundi 26 juin il rencontra Cossé, qui avait passé la Loire le 17 juin à Decize. Il semblait probable que les protestants y seraient écrasés; cependant l'habileté de Coligny, qui sut profiter de tous les avantages du terrain, la valeur de ses lieutenants, Montgommery, Genlis, Briquemault, Wolfrad de Mansfeld, le bon exemple que donnèrent Louis de Nassau et les princes de Navarre et de Condé, la constance enfin des troupes protestantes, maintinrent la bataille égale. Coligny put continuer sa marche sans avoir éprouvé de perte. Cossé était connu pour sa modération comme pour son amour de la paix. Catherine, à la nouvelle du combat d'Arnai-le-Duc, se figura qu'il avait à dessein ménagé ses adversaires. D'autre part Montluc avait éveillé ses soupçons contre Damville : dès lors, se défiant de tout le monde, elle se résolut à faire la paix pour se soustraire aux trahisons de ses propres généraux [1].

Malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne, qui fit tout ce qu'il put pour retarder la paix, la reine fit dire à Coligny qu'elle consentait à lui accorder les sûretés qu'il avait demandées. Elles étaient de deux natures. D'une part, elle laissait entre les mains des protestants quatre places de sûreté, qui devaient, pendant deux ans, être gardées par leurs soldats : c'étaient la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité; d'autre part, elle les autorisait à récuser absolument la juridiction du parlement de Toulouse, qui leur était justement suspect elle leur accordait la récusation péremptoire de six juges dans les parlements de Rouen, Dijon, Aix, Rennes et Grenoble, et celle de huit

1 La Poplinière, l. XXII, f. 178. — D'Aubigné, t. V, c. 22, p. 323. — La Noue, c. 29, p. 312. — De Thou, l. XLVII, p. 312. — Davila, t. V, p. 248.

juges dans celui de Bordeaux. D'ailleurs les conditions des précédents traités se retrouvaient dans celui-ci : savoir, une amnistie complète, l'approbation de ce qui s'était fait, le rétablissement des protestants dans la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, excepté à Paris et à la cour, enfin leur admission à tous les emplois. A ces conditions, la paix fut signée le 8 août 1570, par Coligny, qui était alors avec l'armée protestante à la Charité. L'édit de pacification fut publié à Saint-Germain en Laye, et il fut aussitôt enregistré dans toutes les cours du royaume [1].

[1] La Noue, c. 30, p. 317.—La Poplinière, l. XXIII, f. 195, avec le texte de l'édit. — D'Aubigné, l. V, c. 31, p. 364. — De Thou, l. XLVII. p. 528. — Davila, l. V. p. 249. — Pasquier, l. V. lett. 10, p. 131. — Tavannes, t. XXVII, c. 23, p. 187.— Castelnau, fin de ses Mémoires, l. VII, c. 12, p. 266.

CHAPITRE XXI.

La cour fait des avances aux protestants; elle offre la sœur du roi en mariage au prince de Béarn; elle propose à Coligny de porter la guerre en Flandre. Soulèvement de la Hollande. Saint-Barthélemy. — 1570-1572.

L'édit donné par le roi à Saint-Germain, le 8 août 1570 [1], avait rétabli la paix entre les huguenots et les catholiques; mais ces deux partis s'étaient combattus durant la troisième guerre civile avec trop d'acharnement, pour que la cessation des hostilités produisît entre eux une réconciliation. Les huguenots avaient été forcés de reconnaître combien leurs adversaires leur étaient supérieurs en nombre; ils avaient dû renoncer à l'espérance de gagner ou le roi, ou les parlements, ou le peuple, et de faire prévaloir la réforme dans tout le royaume; ils avaient senti qu'ils avaient également contre eux et l'autorité des chefs de la nation, et la force brutale de la populace. S'ils avaient continué à lutter, si l'héroïsme avait suppléé à la force, c'est qu'ils avaient eu à défendre leur existence. Ils ne demandaient qu'à vivre selon leur foi, et ils voyaient bien que leurs adversaires ne seraient satisfaits qu'en les faisant mourir. Aussi lorsque la paix fut publiée, les grands seigneurs du parti huguenot ne songèrent point à venir reprendre leurs anciens offices à la cour, à disputer la faveur du roi, et à solliciter de ses mains le pouvoir ou la richesse qu'il distribuait à ceux qui savaient le flatter; ils ne recherchèrent au contraire que la retraite et l'obscurité; les uns s'enfermèrent dans leurs châteaux, les autres, et les plus marquants, vinrent s'établir à la Rochelle. Cette ville ne contenait guère que dix-huit mille habitants; mais elle était très-forte, très dévouée à la cause, son commerce était prospérant, ses corsaires s'étaient signalés par leur hardiesse, et la mer qui leur était

[1] Traité de Paix, t. II, p. 326. Il fut enregistré en parlement le 11 août.

ouverte facilitait leur correspondance avec l'Angleterre, l'Allemagne et tous les pays protestants. Ce fut là que Coligny, les princes de Béarn, Condé, et leurs principaux amis, se reposèrent, la main sur leur épée, toutefois, comme s'attendant à tout instant à y être réveillés en sursaut par une attaque perfide.

Autant les protestants sentaient leur faiblesse, autant les catholiques avaient pris confiance en leurs forces ; ils s'étaient comptés, ils ne ressentaient plus d'inquiétudes ; mais leur haine était redoublée par les échecs mêmes qu'ils avaient éprouvés, par la profanation de leurs églises, par la ruine et la mort d'un grand nombre d'entre eux, par la résistance opiniâtre qu'une faible minorité leur avait opposée, par les humiliations qu'ils avaient subies. La conjuration ourdie, en juin 1565, aux conférences de Bayonne, entre Catherine et le duc d'Albe, était devenue la conjuration de toute la France, ou mieux encore de toute l'Europe catholique. Lorsque Catherine avait promis alors qu'elle délivrerait l'Église des huguenots, par un massacre universel, il n'est pas sûr qu'elle fût déterminée à l'exécuter ; elle se résorvait de tromper, selon qu'il lui conviendrait le mieux, ou le pape et le roi d'Espagne, ou les protestants. Mais plus tard ce secret avait transpiré, les princes avaient reproché à plusieurs reprises à la cour son adhésion à cette conjuration infernale, tandis que Pie V et Philippe II, et tous les princes catholiques, s'étaient plaints tout aussi souvent qu'ils étaient joués par Catherine. Celle-ci, lorsqu'elle consentit à la paix de Saint-Germain, chargea ses ambassadeurs auprès des cours catholiques de l'excuser, remontrant que ce n'était point sa volonté, mais l'extrême nécessité qui l'avait réduite à un tel accord ; exposant quelle était la ruine du royaume ; les encourageant à espérer cependant, et promettant que le temps et les occasions ne lui manqueraient pas [1]. Elle faisait en même temps au clergé, aux Guise, aux gouverneurs des provinces, aux parlements, de vagues promesses. Rien n'était stipulé ; mais l'extermination de l'hérésie était toujours sous-entendue ; la cour n'était censée fidèle à l'Église, l'Église fidèle à la cour, que sous cette condition. Il n'était pas besoin des conventions plus précises, les volontés étaient unanimes, et chacun était prêt, quand le roi dirait *frappez*, à tirer son poignard de son sein et à frapper.

Le progrès des années avait donné à la cour une physionomie nou-

[1] Gio. Batt. Adriani, l. XXI, p. 1535.

velle. Catherine de Médicis, née au printemps de 1519, était alors dans sa cinquante-deuxième année; douze ans de règne depuis la mort de son mari, lui avaient inspiré une grande confiance en elle-même; elle n'était plus surveillée par ces favoris, ces ministres, ces généraux de François Ier et de Henri II, qu'il lui avait fallu longtemps ménager; elle ne redoutait plus de rivaux; elle régnait, crainte et obéie par ses fils, qu'elle continuait cependant à opposer les uns aux autres; car dans sa haute puissance l'esprit d'intrigue ne l'avait point abandonnée; au contraire, la dissimulation à laquelle elle s'était habituée quand elle avait tout à craindre, était devenue pour elle la science du trône et l'habileté suprême. Au milieu des crimes et des massacres dont elle avait été entourée, toute pitié s'était étouffée en elle, et dans sa légèreté elle jouait avec la mort et les souffrances, sans passion comme sans remords. Après tout, cette légèreté sanguinaire était moins encore son caractère propre que l'esprit du siècle et de la nation au milieu de laquelle elle vivait. La bravoure qu'on célébrait était moins le calme d'une âme forte dans son propre danger, que l'indifférence ou la gaieté en donnant la mort à autrui. Dans cette même année on avait vu Timoléon de Cossé Brissac, dont le visage était doux et presque efféminé, prendre tant de plaisir à tuer, qu'il n'était content que lorsque le sang de ceux sur lesquels il s'acharnait avec sa dague, lui jaillissait au visage; Strozzi, au contraire, « dont le visage quasi barbare étoit refrogné et noireau, » n'étoit guère rempli de cruauté; peu souvent, dit Brantôme, lui ai-» je vu commander à son prévôt de camp de rigoureuses justices; » mais pourtant il en fit une qui surpassa toutes celles que fit jamais » Brissac; car après la troisième guerre, et la troisième paix faite, » que le roi se retira à Angers et qu'il fallut que les troupes qui étoient » en Guienne repassassent la rivière de Loire, ledit M. de Strozzi » voyant ses compagnies embarrassées par trop de filles et maîtresses de » soldats, et ayant fait plusieurs proclamations pour les chasser, et » voyant qu'ils n'en faisoient rien, ainsi qu'on les passoit sur le pont » de Cé, il en fit jeter pour un coup, du haut en bas, plus de huit » cents pauvres créatures, qui, piteusement criant à l'aide, furent toutes » noyées par trop grande cruauté [1]. »

C'était au milieu de tels exemples que les fils de Catherine avaient été élevés. On avait cru leur enseigner à être braves, on leur avait ap-

[1] Brantôme, Discours 86, t. IV, p. 79, 80.

pris seulement à être cruels. Leur mère avait communiqué à tous quelques traits de son propre caractère, mais chacun d'eux avait aussi ses dispositions propres, et une empreinte qu'elle n'avait point changé. Charles IX l'aîné, qui, le 27 juin, venait d'entrer dans sa vingt et unième année, était plus habile à dissimuler, plus fourbe encore que sa mère. Il trompait d'autant mieux que son impétuosité apparente, ses emportements, ses jurements et ses blasphèmes préparaient à croire qu'il était incapable de rien cacher. Il était d'ailleurs doué de quelques qualités brillantes; adroit à tous les exercices du corps, à cheval, ou l'épée à la main ; il avait voulu apprendre à forger les armes, même à contrefaire la monnaie ; il avait la passion de la chasse, et y passait ses journées : aussi Brantôme l'appelle très-brave, très-généreux, hardi, vaillant et courageux, quoiqu'il ne se fût jamais exposé à la guerre. De même il assure que Charles IX entendait la musique et avait une belle voix ; qu'il parlait avec éloquence, grâce surtout à son précepteur, le célèbre Amyot, traducteur de Plutarque; enfin, qu'il faisait bien les vers : et, en effet, on lui en attribue qui sont parmi les meilleurs jusqu'alors tracés par une plume royale. A tous ces titres, Brantôme l'appelle un *roi fort parfait et universel* [1].

Le second des frères, Henri duc d'Anjou, ne devait accomplir ses vingt ans qu'au 19 septembre suivant. C'était celui que la mère préférait, celui dont elle croyait avoir le mieux formé le caractère. En apparence, il était beaucoup moins actif que son frère, beaucoup moins propre à tous les exercices du corps ; cependant il avait déjà gagné deux grandes victoires : sans doute, c'était à ses conseillers seuls qu'il était redevable

[1] Brantôme, t. IV, Disc. 88, p. 222 et suiv. Charles IX adressa, dit-on, ces vers à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner ;
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes ;
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
T'assurait les esprits, dont je n'ai que les corps,
Elle t'en rend le maître et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Mémoires, t. XXVI, p. 152, Observations sur Montluc.

de toute l'habileté dans l'art de la guerre qu'on lui attribuait ; mais tous les princes ne sont pas capables de recevoir et de suivre de bons conseils, et sa bravoure, tout au moins, était incontestable. Déjà, toutefois, il se jetait avec une égale fureur dans la superstition la plus basse et la débauche la plus effrénée. Avide de sang et de plaisir, ses manières devenaient chaque jour plus efféminées, en même temps qu'il affectait davantage de jouer avec la mort [1]. Le troisième frère, François, duc d'Alençon, né en 1554, ne se faisait encore remarquer que par des qualités aimables, par son affection et son respect pour Coligny, et par sa prédilection pour les protestants. Celle-ci ne suffit pas cependant pour le préserver des débauches auxquelles toute la cour était livrée; elles altérèrent sa figure et détruisirent sa santé; son cœur se corrompit, et, plus tard, il ne se rendit pas moins odieux que ses frères, par son inconséquence et sa perfidie [2].

Si Catherine avait conçu, sept ans avant de l'exécuter, le projet du massacre des protestants, si elle l'avait communiqué au pape et au roi d'Espagne, il n'est point probable que ce projet ait été constamment dans sa pensée, qu'elle y ait initié ses fils, et qu'elle ait toujours agi dans ce but. Quelques-uns de ses panégyristes l'ont dit et ont cru ainsi lui faire honneur. Ils ont admiré sa constance, son adresse, sa profonde dissimulation ; et ils demandent nos éloges pour ce qui nous inspire le plus d'horreur. Capilupi publia l'année même, à Rome, avec l'approbation du cardinal de Lorraine, une relation de ce massacre, dès longtemps prémédité [3].

Henri-Catherino Davila, qui portait les noms du duc d'Anjou et de Catherine, les bienfaiteurs de sa famille, qui a écrit avec l'intention de célébrer les talents comme les bontés de la reine mère, lui fait également honneur d'avoir conduit la conspiration, sans s'écarter un instant de son but, depuis la paix de 1570, d'avoir tout prévu, dans le conseil intime du roi, tout arrêté, tout dirigé [4]. G. B. Adriani, l'historiographe et le confident de Cosme de Médicis, qui, par lui, fut mis au fait des secrets de la famille, et qui termine son histoire à cette époque même, avoue également le complot, et la longue dissimulation qu'il suppose [5].

[1] Tavannes. t. XXVII. c. 24. p. 193.

[2] Mém. de Henri duc de Bouillon, t. XLVII, p. 436, et note, p. 459.

[3] Camillo Capilupi. lo stratagemma di Carlo IX contra gli Ugonotti. Roma, 1572. De Thou, l. LIII, p. 633.

[4] Davila, l. V, p 230.

[5] G. B. Adriani, l. XXII, p. 49.

De leur côté, tous les historiens protestants n'ont point douté que, depuis l'époque de la paix, toutes les démarches de la cour ne fussent calculées pour les faire tomber dans le piége, et que Catherine et ses fils n'aient joint la plus longue et la plus atroce perfidie à leur cruauté. Cependant, des témoignages non moins imposants, des témoignages détaillés et précis, semblent établir que la résolution du massacre ne fut prise que peu de jours avant son exécution. Le caractère de légèreté, d'inconséquence, de Catherine et de ses fils, autorisent peut-être à croire qu'ils caressèrent longtemps cette idée, sans être déterminés à la suivre : c'était un des moyens qui se présentaient à eux pour sortir de leurs difficultés; mais ils se réservaient encore de prendre de préférence un moyen tout contraire. Ils se complaisaient dans leur finesse et leur dissimulation ; ils jouaient avec leur proie sans haine, sans esprit de vengeance, et ce fut tout à coup que la fureur les saisit lorsqu'ils eurent goûté du sang. Nous avons cru devoir prévenir le lecteur que nous lui laisserons le soin de décider entre ces deux systèmes; nous allons à présent reprendre la suite des faits de ces deux années qui peuvent s'expliquer si différemment, et nous nous abstiendrons d'énoncer notre jugement [1].

[1] Depuis la publication de notre dernier volume, M. Capefigue a fait paraître les quatre premiers volumes de son Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du règne de Henri IV. En général, il ne s'est point servi des mêmes matériaux que nous; se proposant de représenter surtout les passions et les préjugés populaires, il s'attache aux écrits les plus fugitifs, aux pamphlets des partis, aux proclamations du jour, aux dépêches des ambassadeurs, surtout à la correspondance avec Philippe II (Archives de Simancas), et aux registres de l'hôtel de ville. Il en tire sans doute des lumières très-précieuses, mais qui n'auraient pas dû lui faire négliger ou mépriser autant qu'il l'a fait les écrivains fondamentaux de la même époque. M. Capefigue a surtout cherché à revendiquer pour la bourgeoisie et le peuple de Paris l'honneur d'avoir voulu les premiers et d'avoir exécuté la Saint-Barthélemy ; nous disons l'honneur, car il paraît vouloir réveiller constamment le fanatisme « de ces » métiers, de ces halles ardentes contre l'insolence des hérétiques, gentilhommerie » de province, rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bour» geoisie, à sa grande Église, à sa mellifiante université. » Sans doute le fanatisme du peuple contribuait alors à entraîner la cour, mais c'était celle-ci qui avait la première enseigné l'intolérance, quand elle n'était point encore dans l'esprit de la multitude. L'auteur fait trop abstraction de tout sentiment moral dans l'histoire; il demande notre admiration pour tout ce qui est grand, fort, poétique, ou empreint de l'esprit des anciens temps. Il nous paraît aussi prêter aux temps passés les passions de nos jours, quand il s'efforce de mettre en opposition la bourgeoisie avec la gentilhommerie : c'est faire de l'amour ou de la haine de la réforme une question d'aristocratie. Nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs au troisième volume

Pendant que la guerre durait, tous les divertissements, toutes les fêtes, étaient suspendus à la cour. Malgré le goût de Catherine pour les beaux-arts, malgré la passion de ses enfants pour tous les plaisirs, des dangers présents, et qui se renouvelaient sans cesse, réclamaient, pour l'entretien de l'armée, l'emploi de tout l'argent de l'État : Catherine elle-même ne pouvait rien en détourner pour des réjouissances qui auraient paru scandaleuses. Mais à peine la paix fut publiée, que les princes et les courtisans ne parurent plus songer qu'aux plaisirs et aux fêtes : des mariages royaux en furent le premier prétexte ; on s'efforça de leur assigner un but politique ; il s'agissait, disait-on, de réunir les familles rivales ; et de donner ainsi de nouveaux appuis à la paix publique.

Depuis plusieurs années, une négociation de mariage avait été entamée entre Charles IX et une des filles de l'empereur Maximilien II; Anne, l'aînée, avait été promise à Philippe II, roi d'Espagne; Élisabeth, la seconde, alors âgée de seize ans, fut destinée à Charles IX. Les deux puissants monarques qui se partageaient la protection de l'église catholique, allaient ainsi, pour la seconde fois, devenir beaux-frères. Le secrétaire d'État, Villeroi, fut envoyé à l'Empereur pour prendre les derniers arrangements avec lui, quoique le contrat de mariage eût été déjà signé à Madrid, le 14 janvier 1570, par la médiation du roi d'Espagne [1]. Albert de Gondi, comte de Retz, premier gentilhomme de la chambre du roi et son favori, fut envoyé ensuite à Spire, où la diète d'Allemagne était rassemblée, pour chercher la nouvelle reine de France. Ferdinand, frère de l'Empereur, chargé de représenter Charles IX dans la cérémonie du mariage, reçut avec elle la bénédiction nuptiale, le 22 octobre; il la consigna ensuite aux Français, qui la conduisirent à Mézières, où le roi l'attendait. Le mariage y fut célébré de nouveau le 26 novembre [2].

Mais aux yeux du roi lui-même, son propre mariage n'était pas si important encore que celui qu'il projetait pour sa sœur. Le premier resserrait seulement les liens déjà existants avec la maison d'Autriche ; le second devait lui rattacher le prince de Béarn, auquel il destinait sa

de M. Capefigue, pour qu'ils comparent ce tableau piquant, mais vu trop exclusivement du point de vue des halles, avec notre récit.

[1] Traités de Paix, t. II, p. 324.

[2] La Poplinière, t. II, t. XXIV, f. 1 et 2. — De Thou, t. IV, l. XLVII, p. 331. — Davila, l. V, p. 251. — G. B. Adriani, l. XXI, p. 1554.

sœur Marguerite, ôter ce chef aux protestants, et ramener avec lui les principaux des huguenots à Paris. Marguerite avait dix-huit ans, et commençait déjà à faire parler de ses galanteries. A cette époque, le duc de Guise était son amant, elle voulait l'épouser, et elle montra une grande répugnance à se soumettre aux projets de son frère. Soit que Charles IX voulût faire croire à son rigide sentiment d'honneur ou à son peu d'affection pour les Guise, soit que violent, cruel, et ne faisant aucun cas de la vie des hommes, il fût prêt à sacrifier son secret allié tout aussi bien qu'un ennemi, il s'emporta, et menaça le duc de Guise; il chargea même Henri d'Angoulême, grand prieur de France, bâtard de Henri II, de tuer le duc de Guise dans une partie de chasse où ils allaient se trouver ensemble. Comme la résolution manqua au bâtard, le roi lui reprocha sa lâcheté en termes fort piquants. Heureusement pour le duc de Guise, que ces propos furent rapportés presque aussitôt par François de Balzac, qui les avait entendus. Le duc consulta sa mère sur les moyens de se dérober à la colère du roi, et celle-ci lui fit épouser précipitamment Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien. Ayant ainsi dissipé les soupçons du roi, il fut admis à le suivre à Mézières pour son mariage. Vers le même temps, la sœur du duc de Guise épousa Louis de Bourbon, duc de Montpensier: ce mariage scella la réconciliation entre ces deux maisons rivales l'une de l'autre, mais toutes deux ennemies des huguenots [1].

Les princes protestants d'Allemagne, anciens alliés de la France, l'électeur palatin, les ducs de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick, de Wurtemberg, de Mecklenbourg, le landgrave de Hesse et le margrave de Bade, envoyèrent une ambassade à Charles IX pour le féliciter sur son mariage: ces ambassadeurs furent introduits auprès du roi le 23 décembre, et l'un d'eux, au nom de tous, lui adressa une longue harangue, dans laquelle offrant à son imitation la tolérance qui distinguait son beau-père Maximilien, il exposait tous les avantages que l'Allemagne avait accueillis de la liberté de conscience, tout ce que le monarque lui-même y avait gagné en sécurité, comme en richesse et en pouvoir; il lui demandait donc, au nom de ses plus anciens alliés, d'apporter dans ses rapports avec ses sujets protestants un même esprit de concorde et de charité. Charles IX répondit le lendemain seulement;

[1] De Thou, l. XLVII, p. 530. — Davila, l. V, p. 253, 254. — Marguerite de Valois, dans ses Mémoires, où elle veut se faire passer pour une jeune innocente, prétend n'avoir jamais songé au duc de Guise, t. LII, p. 168.

il chargea les ambassadeurs d'assurer leurs maîtres qu'un de ses motifs pour rechercher l'alliance de Maximilien, avait été la haute opinion qu'il avait conçue de sa prudence et de sa modération; il ajouta : » Qu'il prenoit en bonne part les sages et prudents records que les » électeurs et princes lui ont fait faire pour l'entretien de la paix, » et il exprima son désir de resserrer toujours plus les liens qui unissaient depuis plusieurs générations leurs ancêtres et les siens [1].

Cette déclaration fut suivie de bien près de négociations avec les seigneurs protestants rassemblés à la Rochelle. Brantôme assure que « Tavannes, après la bataille de Montcontour, bien qu'elle fût fort » sanglante du côté des huguenots, vit et reconnut par leur beau » combat et leur belle retraite, qu'il étoit très-malaisé de les défaire » par les armes, et qu'il y falloit venir par la voie du renard, et pour » ce, conseilla aussitôt à Monsieur de faire la paix, et en manda de » même au roi et à la reine.... Voilà pourquoi la paix se fit, et au » bout de quelque temps la fête de Saint-Barthélemy s'inventa, de » laquelle M. de Tavannes avec le comte de Retz fut le principal » auteur [2]. »

Tavannes, qui jusqu'alors avait dirigé le duc d'Anjou, et qui venait d'être nommé cinquième maréchal de France, prétend au contraire qu'il désapprouvait comme honteuse la paix accordée par la reine au parti huguenot, mais qu'il ne s'y était pas opposé pour ne point se charger d'une trop grande responsabilité, et que « messieurs de Lorraine y » avoient consenti, sous espérance d'attraper les huguenots désarmés[3].» Cependant, ajoute-t-il, » soit que le roi, à dessein, ne tint parole, ou » que la haine invétérée des catholiques causât des massacres en » plusieurs lieux, les plaintes des huguenots recommencèrent à l'ac- » coutumée dès le lendemain de la paix. » Il faut dire aussi que l'intolérance des jurisconsultes s'attachait à reprendre en détail aux protestants tous les avantages que la paix avait paru leur promettre; un édit du 4 octobre, rendu sur les instances de l'université de Paris, interdisait à quiconque ne serait pas « approuvé catholique, de tenir de » petites écoles et colléges, ni lire en quelque art ou science que ce » soit, en public ou en privé, ou chambre [4]. » Peu après, le roi qui

[1] La Poplinière a rapporté textuellement ces harangues, l. XXIV, f. 3 et 4. — De Thou, l. XLVII. p. 331.

[2] Brantôme, t. III. Disc. 82. p. 456.

[3] Tavannes, t. XXVII, c 24, p. 192 et p. 204. [4] — Isambert, t. XIV, p. 230.

n'avait point voulu rappeler de sa retraite le chancelier de l'Hospital, dont la modération lui était suspecte, ôta les sceaux à Morvilliers, qui était presque aussi modéré que lui, pour les donner, le 2 mars 1571, à René de Birago, intrigant milanais, qui s'était signalé dans le parti de la persécution, et qui en effet donna peu après un nouvel édit pour étendre la juridiction ecclésiastique, et augmenter l'activité de la censure des livres [1]. La reine de Navarre et l'amiral envoyèrent à Paris Briquemault le père, Téligni, la Noue et Cavagnes, pour exposer les injures qu'ils avaient reçues; de son côté, le roi envoya le maréchal de Cossé, que la cour croyait calviniste, avec les maîtres des requêtes Bellassise et la Proustière, à la Rochelle, pour faire redresser les injustices dont les huguenots se plaignaient, et pour interpréter les articles de l'édit de pacification, sur lesquels quelques doutes s'étaient élevés. Leurs conférences commencèrent le 1er janvier 1571; un grand nombre de questions furent soulevées, et beaucoup de récriminations furent présentées de part et d'autre. Cependant les députés catholiques firent preuve d'une grande modération, on obtint d'eux plusieurs concessions équitables. En même temps le roi nomma Tavannes, avec d'autres de son conseil, pour juger les différends et fixer les rançons des prisonniers, » et il le fit, dit son fils, avec tant de justice, que les huguenots mêmes » ne vouloient autres arbitres [2]. »

(1571.) D'autre part les fureurs de la populace catholique ne tardèrent guère à troubler le calme que le roi s'efforçait d'inspirer; et ce fut justement dans les deux provinces, la Normandie et le Dauphiné, qui au commencement des troubles avaient montré le plus de zèle pour le protestantisme. Mais dix années de guerres, de pillages et de massacres, y avaient moissonné presque tous les hommes les plus éminents du parti; les autres tremblaient et cherchaient à se cacher au premier orage. Rouen dans la première guerre avait été pillé avec fureur par les soldats du duc de Guise, et Orange par ceux du pape. Ce fut dans ces deux villes, encore troublées du souvenir de ces désastres, qu'au mois de mars 1571, les moines soulevèrent la populace, attaquèrent les protestants qui revenaient du prêche, et en massacrèrent un grand nombre; parmi les morts on compta plusieurs femmes : un soulèvement semblable fut aussi tenté à Dieppe. Toutefois le maréchal de

[1] Isambert, p. 252, édit du 16 avril 1571.
[2] La Poplinière, l. XXIV, f. 5, 6, 7. — De Thou, l. L, p. 479. — Davila, l. V, p. 251. — Tavannes, c. 24, p. 194.

Montmorency fut envoyé en Normandie, et son frère Damville dépêcha son lieutenant à Orange, pour réprimer sévèrement ces fureurs populaires. Plusieurs catholiques furent pendus pour avoir gratifié les désirs de la cour, mais devancé ses ordres [1]. Une satisfaction semblable fut aussi accordée aux protestants de Paris, encore que tout culte public leur fût interdit. Un riche marchand de Paris, nommé Philippe Gastines, avait été pendu en 1569, avec son frère, par arrêt du parlement, pour avoir permis à ses coreligionnaires de se rassembler en secret chez lui, et d'y célébrer leur culte : ses biens avaient été confisqués, sa maison rasée, et sur le terrain qu'elle occupait, rue Saint-Denis, avait été élevé un monument qu'on nommait la croix de Gastines. D'après l'édit de pacification, ce monument de vengeance devait être abattu ; il le fut pendant la nuit (9 décembre 1571), d'après les ordres du gouvernement. La populace parisienne cependant s'indigna de ce qu'on montrait tant d'égards aux protestants, et pilla trois de leurs maisons ; mais Charles IX donna ordre à Marcel, prévôt des marchands, le même qui l'année suivante devait prendre une part si active au massacre, de dissiper ces insurgés. Il le fit à la tête du guet ; il en tua deux ou trois, et mit le reste en fuite [2].

Après avoir déployé cette vigueur pour la protection des protestants, et le maintien de l'édit de pacification, le roi se flatta que ses médiateurs seraient reçus avec plus de confiance par les huguenots de la Rochelle. En effet les princes de Béarn et de Condé, et la grande majorité des seigneurs de leur parti, étaient satisfaits, la reine de Navarre l'était en partie ; l'amiral seul demeurait en suspens ; il ne voulait point croire à la bonne foi de la cour, sans de plus grandes garanties. « Mais » le roi et la reine, dit Davila, impatients d'arriver enfin à leur but, » se déterminèrent à employer des machines plus puissantes, et des » moyens plus efficaces, pour déterminer les seigneurs huguenots à » venir à la cour. Dans ce but, ils envoyèrent à la Rochelle Biron qui, » de maître de camp, venoit d'être promu, à cause de sa haute valeur, » à la charge de général d'artillerie. Par lui ils proposèrent à la reine » de Navarre (ensuite d'ouvertures moins explicites), pour mieux établir et confirmer l'antique parenté et la paix présente, de donner en

[1] La Poplinière, f. 7 et 8. — De Thou, l. L, p. 483, 484.

[2] *Ibid.*, f. 12, verso. — De Thou, l. V, p. 488. — Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, p. 65. — Tavannes, notes, t. XXVII, p. 407.

» mariage Marguerite, sœur du roi, au prince de Navarre [1]. » L'Italie avait vu, un peu plus d'un siècle auparavant, un grand homme, Jacob Piccinino, entraîné de la même manière dans le piége où il devait périr. Son rival lui avait donné en mariage sa propre fille, pour lui faire croire que sa réconciliation était sincère, et Catherine de Médicis connaissait bien cette histoire, racontée avec complaisance par Macchiavelli, son auteur favori [2]. Avant de se décider, la reine de Navarre consulta les théologiens protestants sur la légitimité d'un mariage entre deux époux de religion différente : quoique leurs réponses ne fussent pas uniformes, ceux qui croyaient que la paix pourrait ainsi être mieux garantie, lui donnèrent assez d'encouragement pour qu'elle se décidât à venir à Blois, où Catherine et Charles IX se rendirent de leur côté [3].

Coligny ne paraissait point disposé à se rendre pour ces conférences à la cour. Son frère, le cardinal Odet de Châtillon, était mort à Hampton le 14 février 1571, et le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné par son valet de chambre : celui-ci, après avoir été mis en question à la Rochelle, avoua ce crime et fut puni de mort [4]. La première femme de Coligny, Charlotte de Laval, était morte à Orléans, pendant la seconde guerre civile. Une grande et noble héritière de Savoie, Jacqueline d'Entremont, ambitionna l'honneur de devenir, comme elle disait, la Martia du Caton de la France ; malgré l'opposition du duc de Savoie, qui menaçait de confisquer ses terres, elle vint à la Rochelle, où elle épousa Coligny. Le même jour celui-ci donna sa fille en mariage au jeune Téligni dont la fortune était fort étroite ; mais c'était entre les chefs protestants, celui en qui il avait remarqué le plus de valeur et de vertu. D'autre part on négociait aussi le mariage du prince de Condé avec la marquise de Lille, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, et cependant protestante [5].

Ce fut vers la fin de l'été que le roi, ainsi que Catherine, se rendirent à Blois pour y recevoir la reine de Navarre, accompagnée par Louis de Nassau. Peu après, le prince de Béarn, y arriva aussi, conduisant avec lui plus de cinq cents gentilshommes huguenots. Le roi

[1] Davila. l. V, p. 252.
[2] Istorie Fiorentine, l. VII, p. 291-294.
[3] La Poplinière, l. XXIV, f. 11. — De Thou, l. L. p. 489. — D'Aubigné, t. II, l. I, p. 5.
[4] *Ibid.*, f. 12, verso. — *Ibid.*, p. 490.
[5] *Ibid.*, f. 12. — *Ibid.*, 490, — D'Aubigné, t. II, l. I, c. 1, p. 5.

leur prodigua toutes les marques de la plus extrême faveur, et la cour ne parut quelque temps occupée que de fêtes : elle s'était transportée à l'abbaye de Bourgeuil, sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, lorsque, le 1er septembre à midi, le sieur de Lignerolles, favori du duc d'Anjou, y fut tué, près de la Halle, par George de Villequier, vicomte de la Guerche, accompagné par Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, et par quelques autres seigneurs. Le roi manifesta d'abord une violente colère qui s'assoupit bien vite; et les meurtres étaient devenus tellement communs à la cour, qu'on n'aurait accordé à celui-ci qu'une attention fugitive[1], si quelques révélations postérieures n'avaient donné lieu de croire que cet événement se liait à un grand projet qui occupait le roi. Davila raconte qu'un jour Charles IX impatienté des demandes arrogantes des huguenots, auxquelles il répondait cependant toujours avec une extrême douceur, en leur faisant les promesses les plus encourageantes, se livra, en rentrant dans sa chambre, à la plus violente colère, et éclata contre eux en imprécations. Lignerolles, le voyant s'abandonner enfin au ressentiment qu'il avait si longtemps contenu, s'approcha de son oreille, et lui dit à voix basse : « Que Votre Majesté prenne encore un peu de patience; quelques jours de plus, et ils seront tous tombés dans les filets qu'elle leur tend. » Le roi fit semblant de ne pas entendre; mais dès qu'il se vit seul avec le comte de Retz, il accusa celui-ci, avec les menaces les plus effrayantes, d'avoir trahi son secret. Retz protesta si vivement de son innocence, que le roi le crut, et fit venir sa mère, à laquelle il adressa les mêmes reproches. Catherine répondit, en souriant, qu'elle n'en était pas à apprendre de lui l'art de se taire. Charles appela enfin le duc d'Anjou, qui convint aussitôt qu'il avait tout dit à Lignerolles. « Mais que son frère, ajouta-» t-il, soit sans inquiétude, car jamais il ne parlera.—Il ne parlera pas » en effet, car il périra à l'instant ; » et appelant Villequier, qu'il savait être ennemi de Lignerolles, il lui ordonna de le tuer dans le jour : ce qui fut exécuté[2].

Au moment du meurtre de Lignerolles, aucun protestant n'en devina la cause, d'autant plus que le roi, qui en avait montré une grande colère, redoublait de prévenances envers eux tous. Il ne lui suffisait point d'avoir à sa cour la reine de Navarre et les Bourbons, il désirait

[1] La Poplinière. l. XXIV, f. 12, v. — De Thou. l. L, p. 491 ; et LI, p. 533. — D'Aubigné, t. II, l. I, p. 5. — Addit. à Castelnau, t. I, p. 776.
[2] Davila, l. V, p. 257. — Mém. de Tavannes, t. XXVII. p. 215, et notes, p. 409.

y faire venir aussi Coligny, et le reste des chefs qui s'étaient signalés dans la guerre civile. Les fêtes du mariage n'attiraient point ces vieux guerriers dont les mœurs étaient austères, et qui condamnaient les désordres qu'ils auraient eu à toute heure sous les yeux. Charles IX comprit que pour agir sur leurs cœurs, il fallait des motifs plus puissants et plus patriotiques. Louis de Nassau avait accompagné à la cour la reine de Navarre, tandis que le prince d'Orange, son frère, s'était retiré dans ses terres d'Allemagne; mais tous deux avaient sans cesse présent à leur pensée, leur pays opprimé par le duc d'Albe et leur religion persécutée. Ils cherchaient de toutes parts des alliés pour les peuples des Pays-Bas ; et avec l'empressement à saisir toutes les illusions qu'on reproche à tous le émigrés, ils étaient bien plus disposés que les huguenots français à prêter foi aux promesses de la cour. Charles IX admit Louis de Nassau à des conférences sans témoins. Il lui donna à entendre qu'il voulait changer absolument le système que sa mère avait suivi jusqu'alors; qu'en rappelant à lui les huguenots, il voulait désormais employer leur courage à relever la dignité et l'indépendance de la France, et secouer la protection insultante de l'Espagne ; il rappela les droits vrais ou prétendus de la France sur les Pays-Bas, et se déclara impatient de les faire valoir; et Sully assure qu'outre les causes de mécontentement qui regardaient les affaires d'État, Charles IX accusait Philippe « d'avoir fait mourir la sœur du premier, la reine Élisabeth, » en lui imputant de trop grandes familiarités avec son fils don » Carlos [1]. » Mais, ajoutait le roi, après tous les chefs valeureux que la France avait perdus, il ne restait plus que Coligny qu'il jugeât digne de commander ses armées, Coligny, qu'il lui importait de consulter sur des résolutions si importantes [2]. Nassau ne se contenta pas de rapporter cette conversation à son vieux ami, il insista sur les chances nouvelles ouvertes à sa patrie avec toute l'ardeur d'un émigré. En même temps les ministres de l'Évangile exhortaient Coligny à saisir une occasion unique peut-être de venir au secours de l'église persécutée des Pays-Bas, et de sauver tant de confesseurs de la foi, voués au bûcher par l'atroce duc d'Albe et l'inquisition. Le jeune Téligni, qui faisait de fréquents voyages de la Rochelle à la cour, était entièrement gagné par les prévenances du roi ; et dans les emportements mêmes de Charles il croyait reconnaître les marques d'un caractère franc et

[1] Économies royales, c. 3, p. 252.
[2] Davila, l. V, p. 253.

loyal [1]. Sully dit aussi « que plusieurs des principaux réformés, qui
» avoient annoncé vouloir passer quelques années à la Rochelle, commençoient à changer de langage, et à parler avec joie du doux air
» de la cour, et de s'y vouloir fier [2]. »

En même temps que Coligny était informé des avances que lui faisait faire le roi, il apprenait que ses ennemis en ressentaient de vives alarmes. Le roi d'Espagne était averti qu'il se faisait dans les ports de France des préparatifs de guerre, et il ne doutait point que ce ne fût contre lui. Le duc d'Albe faisait épier avec la plus extrême défiance Genlis, qui rassemblait, pour Nassau, les huguenots français en Picardie [3]. Le pape était plus alarmé encore ; il refusait la dispense qui lui était demandée pour le mariage du prince de Béarn ; il chargeait son neveu, le cardinal Alexandrin, d'engager le roi à donner plutôt sa sœur Marguerite en mariage au roi de Portugal [4]. Les Montmorency écrivaient à l'amiral de Coligny, leur cousin, qu'ils voyaient chaque jour croître leur crédit à la cour, et qu'ils n'attendaient que son arrivée pour y voir triompher des intérêts vraiment français. Enfin, Gonnor, maréchal de Cossé, qui passait pour être huguenot dans le cœur, qui était attaché aux Montmorency, et qui avait toujours témoigné beaucoup d'égards à Coligny, fut dépêché de nouveau à la Rochelle. Il y trouva ce grand homme occupé du synode que Théodore de Bèze, reconnu pour chef de l'église protestante, depuis la mort de Calvin survenue le 27 mai 1564, était venu de Genève, présider au printemps de 1571. Cossé invita Coligny à venir, en personne, apporter au roi les plaintes de cette église, afin qu'il pût y être fait droit. Il lui remit, en même temps, une ordonnance qui l'autorisait à entretenir, pour sa défense, cinquante gentilshommes autour de sa personne. L'amiral ne put pas résister à tant de prévenances; il se rendit à Paris au commencement d'octobre. « Le roi, à l'arrivée, dit
» d'Aubigné, l'appela son père, et après trois embrassades, la dernière
» une joue collée à l'autre, il dit de bonne grâce, en serrant la main du
» vieillard : Nous vous tenons maintenant ; vous ne nous échapperez
» pas quand vous voudrez [5]. »

[1] La Poplinière, l. XXV, f. 20. — De Thou, l. L, p. 492.
[2] Sully, Écon. royales, c. 2, p. 225.
[3] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, t. I, l. V, p. 101.
[4] G. B. Adriani, l. XXI, p. 1551.
[5] D'Aubigné, t. II, l. I, p. 3. — La Poplinière, l. XXV, f. 21. — De Thou, l. L, p. 493.

Cette faveur si marquée fut bientôt accompagnée de grâces plus substantielles. Le roi fit délivrer cent mille livres à Coligny, par le trésor royal, comme présent de noces, et pour le dédommager des pertes qu'il avait faites ; il lui accorda la jouissance, pour une année, de tous les bénéfices qu'avait possédés le cardinal de Châtillon, son frère ; il lui fit restituer la valeur de ses meubles pillés ou vendus ; enfin, il lui accorda, le 14 octobre, par une nouvelle ordonnance, le redressement de toutes les injures dont les protestants s'étaient plaints depuis la paix. Il approuva le plan que Coligny avait formé pour ouvrir aux Français des établissements dans le nouveau monde, et disputer aux Espagnols la domination absolue qu'ils s'attribuaient sur ces vastes contrées. Coligny avait fait partir de la Rochelle une escadre pour les Antilles, sous les ordres de la Minguetière, qui était chargé de les reconnaître ; mais des avis secrets furent donnés de France aux Espagnols, sur la direction que ce marin devait suivre. Son escadre fut surprise dans un port de l'île d'Hispaniola ou Saint-Domingue. Tous les vaisseaux furent pris, et tous les Français qui les montaient furent massacrés jusqu'au dernier [1].

Coligny, cependant, était appelé aux conseils les plus intimes du roi, qui tenait sa cour tour à tour dans les divers châteaux royaux du voisinage de Paris. Le duc de Guise s'en était éloigné avec ses frères, protestant qu'il ne pouvait voir, sans douleur, la monarchie ainsi abandonnée aux conseils des huguenots. Le duc de Montpensier, qui venait d'épouser une sœur des Guise, partageait leur ressentiment, et, avec son fils, le prince Dauphin d'Auvergne, il avait quitté la cour [2]. Plus tard, lorsque le pape Pie V mourut, le 1er mai 1572, le cardinal de Lorraine en prit occasion d'aller à Rome, pour le conclave, et le duc de Mayenne, frère de Guise, de passer à Venise pour y prendre du service contre les Turcs.

Le sultan Sélim II avait déclaré la guerre à la république de Venise, et cette attaque des musulmans paraissait encore l'affaire de toute la chrétienté ; Sélim avait fait envahir l'île de Chypre par les flottes et les armées les plus redoutables. Les pachas Mustapha et Pialy, l'un général des troupes de terre, l'autre des troupes de mer, avaient mis, le 25 juillet 1570, le siége devant Nicosie, capitale de l'île, et après

[1] La Poplinière, l. XXV, f. 21. — De Thou, l. L, p. 493. — Davila, l. V, p. 258. — D'Aubigné. t. II, l. I. p. 5.
[2] Davila, l. V, p. 256. — De Thou, l. LI, p. 534.

quinze assauts, repoussés avec constance, ils étaient enfin entrés, le 9 septembre, par la brèche, dans cette ville, et ils y avaient massacré plus de quinze mille habitants. Philippe II, le pape et les Vénitiens avaient cependant réuni leurs flottes à Suda en Candie; mais elles y étaient demeurées dans l'inaction, parce qu'il n'y avait pas eu moyen d'accorder les jalousies et les prétentions rivales des commandants [1]. La ligue entre le pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens, avait été resserrée par un nouveau traité du 20 mai 1571; leurs flottes furent lentes à se réunir; elles n'empêchèrent point les Turcs d'entreprendre le siége de Famagosta, la seconde ville de l'île, et de la forcer, après des combats opiniâtres, à capituler le 2 août. La capitulation fut violée avec la plus insigne perfidie. Marc-Antonio, provéditeur vénitien et gouverneur de la ville, fut écorché vivant; cinquante gentilshommes eurent la tête tranchée, trois cents soldats furent égorgés, les autres furent attachés aux galères, et le royaume de Chypre fut en entier conquis par les musulmans [2]. Un sentiment d'horreur et d'effroi se répandit, à cette nouvelle, dans toute la chrétienté; les protestants ne le ressentirent pas moins que les catholiques, et, pour la première fois, ils firent des vœux en faveur du roi d'Espagne et du pape. Le premier avait donné le commandement de sa flotte à don Juan d'Autriche, son frère naturel, déjà illustré par la soumission des Mores de Grenade. Marc-Antonio Colonna commandait les galères du pape, et Sébastien Veniero celles des Vénitiens. Dans leur flotte combinée, on comptait plus de deux cents galères, outre beaucoup d'autres vaisseaux. Celle des Turcs était supérieure encore en nombre. Elle sortit de Lépante pour aller au-devant des chrétiens, et les rencontra, le dimanche 7 octobre, devant les îles Cursolari. Après une bataille de quatre heures, la flotte turque fut presque absolument détruite. Plus de soixante galères furent coulées à fond; plus de cent trente tombèrent aux mains des chrétiens, et furent partagées entre les alliés. On prétendit que quinze mille Turcs avaient été tués; cinq mille furent faits prisonniers, et douze mille chrétiens qu'on trouva enchaînés aux bancs des galères turques furent délivrés d'esclavage [3].

[1] Muratori, Annali, t. XIV, p. 495. — G. B. Adriani, l. XXI, p. 1513, 1538, 1540.

[2] *Ibid.*, p. 501. — G. B. Adriani, l. XXI, p. 1590-1596. — La Poplinière, l. XXV, f. 13-19. — De Thou, l. XLIX, p. 402 à 450.

[3] *Ibid.*, p. 503. — La Poplinière, l. XXVI, f. 23-27, et 33. — G. B. Adriani,

Quoique les huguenots eussent souhaité au roi d'Espagne des succès contre les Turcs, et se fussent réjouis de sa victoire, ils ne se croyaient nullement obligés à ménager leur plus redoutable ennemi, pour qu'il pût combattre plus à son aise les musulmans ; Louis de Nassau, et ensuite Coligny, reconnurent dans leurs conférences avec Charles IX que ce prince n'avait à cet égard pas plus de scrupule qu'eux. Charles savait fort bien que son père et son aïeul avaient trouvé dans les Turcs leurs plus constants auxiliaires, et il était résolu à profiter des mêmes avantages. Il montrait une grande ardeur pour acquérir la souveraineté des Pays-Bas, et il écoutait avidement tout ce que Nassau lui exposait sur les dispositions du peuple de ces contrées.

Le duc d'Albe après sa victoire sur Louis de Nassau, et sur le prince d'Orange son frère en 1568, avait manifesté l'arrogance la plus insultante; tandis qu'il se faisait ériger une statue, qu'il faisait frapper des médailles en son honneur, qu'il faisait remercier Dieu dans tous les temples de ses succès, il exerçait sur les peuples vaincus les plus atroces cruautés. Tous les captifs qu'il avait faits à la guerre furent condamnés à mort, et exécutés comme rebelles; tous ceux qui s'étaient montrés partisans du prince d'Orange, ne fût-ce que par des discours seulement, furent également déclarés traîtres et punis de mort; tous ceux, même parmi les catholiques, qui avaient contribué à dérober quelque protestant au supplice, furent livrés à l'inquisition. Le duc d'Albe, le conseil des troubles et le saint office, semblaient rivaliser à qui montrerait une défiance plus universelle et plus de cruauté. La terreur était si grande, que tous ceux qui pouvaient se croire compromis abandonnaient le pays; on assurait que près de cent mille personnes avaient passé en Angleterre : comme elles appartenaient surtout aux classes des marchands, des ouvriers de manufacture, et des matelots, elles contribuèrent puissamment à la prospérité du royaume d'Élisabeth, tandis que la plus grande partie des ateliers demeuraient fermés dans les grandes villes des Pays-Bas, et que les petites étaient presque désertes[1].

Mais le duc d'Albe triomphait de cette émigration même : elle diminuait les chances de résistance dans la province, et elle lui fournissait des prétextes pour de nouvelles confiscations. D'ailleurs les atro-

l. XXI, p. 1581. — De Thou, l. L, p. 453-464. — Ferreras, Synopsis historica de Espana, t. XV, p. 129, 140.

[1] Watson, Hist. de Philippe II, t. II, l. X, p. 108-115. — Bentivoglio, p. I, l. V, p. 97-100. — Gio. B. Adriani, l. XXI, p. 1555, 1563. — De Thou, l. XLVI, p. 257.

cités judiciaires excitent rarement de rébellion ; la terreur fortifie l'égoïsme ; ce sont des individus qui sont menacés, non des classes, et ceux qui ne sont pas encore désignés, tremblent, s'éloignent, ou se cachent. L'oppression financière soulève bien plutôt les populations, parce qu'elle frappe tout le monde à la fois. Le duc d'Albe ne tarda pas, il est vrai, à faire éprouver aux Flamands cet autre genre d'oppression. La reine Élisabeth venait de saisir sur des vaisseaux génois, réfugiés à Plymouth et à Southampton, quatre cent mille écus qui lui étaient destinés, et sur lesquels il comptait pour payer ses troupes [1]. Dans l'embarras que lui causa ce contre-temps, le duc d'Albe résolut d'obtenir des dix-sept provinces des Pays-Bas l'argent dont il avait besoin ; et comme il était aussi ignorant en finances et en économie politique que les autres gouverneurs espagnols, qui partout ruinaient les provinces qu'ils devaient administrer, il demanda aux Pays-Bas trois impôts également vexatoires. Le premier était un droit une fois payé du centième de la fortune capitale de chaque citoyen ; le second était le vingtième du revenu, et devait se percevoir annuellement. Les Flamands étaient effrayés de l'inquisition dans leur fortune, qui devait accompagner la levée de l'un et de l'autre ; mais le troisième, bien plus désastreux, était le fameux alcavala d'Espagne, qui a ruiné complétement tout commerce dans la Péninsule : c'est un droit du dixième du prix de vente de chaque objet, qui doit se percevoir autant de fois qu'une chose quelconque est vendue. Malgré la tyrannie du duc d'Albe, les états de chaque province opposèrent à cette demande la résistance la plus obstinée. Ceux d'Utrecht, que ni menaces ni supplices ne purent ébranler, rendirent vain le consentement arraché enfin par la terreur à quelques autres. Le président Viglius, qui jusqu'alors s'était signalé par sa servilité et sa cruauté, embrassait dans cette occasion les intérêts de ses compatriotes [2]. Lorsqu'enfin le duc, malgré l'opposition des états, se résolut à mettre ces taxes en recouvrement, tous les marchands fermèrent leurs boutiques, tout commerce fut suspendu ; la famine commençait à se faire sentir, et le duc, pour vaincre l'obstination des Flamands, fit saisir dix-sept des principaux marchands de Bruxelles, et donna l'ordre qu'ils fussent pendus devant leurs boutiques. L'exécution

[1] De Thou, l. XLVI, p. 257. — Watson, l. X, p. 117. — P. Minana, Historia de Espana, t. VI, c. 9, p. 370.

[2] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, p. I, l. V, p. 96. — De Thou, l. L, p. 501. — Watson, l. X, p. 122, 136.

allait avoir lieu, dans les premiers jours d'avril 1572, quand un courrier vint annoncer au duc d'Albe l'occupation de la Brille, par les gueux de mer [1].

Parmi les réfugiés des Pays-Bas qui avaient été chercher une retraite en Angleterre, les uns étaient des artisans qui s'étaient répandus dans les villes industrieuses, et y avaient fondé des manufactures prospérantes; les autres étaient de riches marchands, des capitalistes, des marins, qui avaient émigré avec leurs vaisseaux. A ceux-ci, les gentilshommes, aussi émigrés, persuadèrent aisément de faire la guerre aux Espagnols qui les avaient expulsés de chez eux. Leurs vaisseaux furent armés en course; bientôt ils infestèrent toutes les mers, surtout celles des Indes: ils attendaient à leur retour les galions qui rapportaient les trésors de l'Amérique, et ils venaient vendre leurs riches captures en Angleterre. Ce furent eux qu'on désigna par le nom de gueux de mer, en souvenir de la précédente association des gueux de Bruxelles; ils entrèrent en correspondance avec le prince d'Orange, alors retiré à Nassau, ils le reconnurent pour leur chef, et ils lui promirent le quart de la valeur de toutes les prises, afin qu'il s'employât à lever une armée allemande, avec laquelle il tenterait de nouveau la délivrance de leur pays [2].

C'était à cette même armée du prince d'Orange que Charles IX promettait de donner des secours, et déjà il avait fait passer à ce prince de l'argent pour l'aider à lever des troupes [3]. En même temps il avait aussi avancé à Coligny et à Louis de Nassau de grosses sommes pour qu'ils formassent en Normandie un rassemblement de protestants, à la tête duquel devaient se mettre Genlis, la Noue et Guitry. D'autres troupes se rassemblaient à Brouage et à Bordeaux, sous les ordres du baron de la Garde, pour monter sur les vaisseaux qu'on y armait. On avait annoncé à ceux qui s'engageaient dans cette expédition, qu'ils iraient attaquer les galions du Pérou à leur retour vers l'Espagne; et le baron de la Garde, malgré son zèle intolérant pour la cause catholique, n'était pas homme à négliger une occasion de s'approprier les trésors du nouveau monde. Peut-être Charles IX était animé lui-même de sentiments assez analogues; il se livrait avec ardeur à la conjuration qui lui avait été proposée pour exterminer les protestants; il se complaisait dans la ruse et l'adresse avec lesquelles il déguisait ses pro-

[1] Watson, l. X, p. 150. — De Thou, l. L, p. 502. et l. LIV, p. 670.
[2] Bentivoglio, p. I, l. V. p. 102. — Watson, l. X. p. 141.
[3] La Poplinière, l. XXVII, f. 40.

jets à ceux qui se croyaient admis à sa confiance la plus intime; il jouissait de sa dissimulation comme d'une initiation à la plus haute politique; mais il n'était pas déterminé à ne point prendre au sérieux le jeu qu'il jouait, à ne point s'agrandir aux dépens des étrangers et s'emparer de la Flandre. Si la balle s'était bien présentée à lui, peut-être l'aurait-il saisie au bond : c'est la seule conclusion qu'on puisse tirer du récit de Tavannes et de tous ceux des contemporains qui nient la préméditation [1].

Soit pour tromper les huguenots, soit pour attaquer les Espagnols avec avantage, Charles IX avait besoin de l'assistance des protestants d'Allemagne et d'Angleterre; Gaspard de Schomberg fut envoyé à l'électeur palatin, et aux autres princes de l'empire, pour leur proposer une alliance offensive et défensive [2]. Les propositions adressées à l'Angleterre avaient pour objet une union plus intime encore. Charles IX voulait déterminer Élisabeth à épouser un de ses frères, et lui avait fait proposer Henri, duc d'Anjou. Les ministres d'Élisabeth, qui retenaient en prison Marie Stuart, ne songeaient point sans terreur qu'elle était l'héritière légitime de la couronne, et que si leur reine venait à mourir, ils tomberaient tout à coup à la discrétion de leur captive; aussi désireraient-ils ardemment ou le mariage d'Élisabeth qui lui donnerait d'autres héritiers, ou la mort de Marie. Charles aurait saisi avec empressement cette occasion d'écarter de France son frère dont il était jaloux; mais ni Élisabeth ni Henri ne souhaitaient réellement ce mariage; aussi en même temps qu'ils paraissaient s'intéresser à cette négociation, qui dura du mois de mars au mois de septembre, ils faisaient naître de part et d'autre les obstacles qui devaient l'entraver [3]. D'ailleurs la cour de France mécontentait fort Élisabeth, en insistant auprès d'elle pour qu'elle remît Marie Stuart en liberté. Charles déclarait ne pouvoir en honneur s'abstenir de prendre sous sa protection la veuve de son frère. Mais Élisabeth répondait qu'un prince qui recherchait son alliance ne devait pas se déclarer en même temps l'ami de son ennemie la plus acharnée. En effet, elle savait que Marie correspondait alors même avec le pape et le roi d'Espagne, qu'elle faisait espérer leur appui à ceux qui soulèveraient l'Angleterre en sa faveur; qu'enfin elle avait promis sa main au duc de Norfolk, le plus puissant

[1] Tavannes, t. XXVII, c. 25, p. 217. c. 26, p. 222, c. 27, p. 241 et 247.
[2] De Thou, l. LI, p. 540.
[3] Rapin Thoyras, t. VII, l. XVII, p. 322. — Tavannes, XXVII, c. 24, p. 209.

des vassaux de la couronne britannique. L'arrestation de Norfolk, le 17 septembre, coïncida avec la rupture de la négociation pour le mariage du duc d'Anjou. L'un des premiers événements de l'année 1572 fut la mise en jugement du duc de Norfolk, le 6 janvier, devant les pairs du royaume, comme coupable de haute trahison. Pendant que la sentence était suspendue sur la tête de ce grand seigneur, qui fut exécuté au mois de juin suivant, Charles IX proposa une alliance défensive entre les deux couronnes, au lieu du mariage dont le projet avait été abandonné. Cette alliance, que négocièrent le maréchal de Montmorency et le garde des sceaux de Birague, fut signée à Blois le 29 avril 1572 [1].

(1572.) C'est probablement à ce même garde des sceaux, de Birague, qu'il faut attribuer un édit remarquable rendu au mois de janvier 1572, pour favoriser les manufactures du royaume : « Afin que nos sujets, y » est-il dit, se puissent mieux adonner à la manufacture et ouvrages » des laines, lins, chanvres et filaces, qui croissent et abondent en nos » dits royaumes et pays, et en faire et tirer le profit que fait l'étranger, » lequel les y vient acheter, communément à petits prix, les trans- » porte et fait mettre en œuvre, et après apporte les draps et linges » qu'il vend à prix excessif, avons ordonné, etc. » Suivent les prohibitions à l'exportation des matières premières, à l'importation des matières ouvrées, sous la surveillance du chancelier ou autre ayant la garde des sceaux. C'est l'invasion de tout le système mercantile d'économie politique dans la législation. Ce système avait pris naissance dans les villes manufacturières de l'Italie, où Birague avait été élevé, mais il n'avait encore été jamais appliqué à la France, où dès lors il a eu une si grande part dans les lois et la politique [2].

Les négociations avec les huguenots continuaient cependant, et Jeanne d'Albret était revenue à Blois pour traiter des conditions du mariage de son fils. Le 8 mars, elle lui écrivit en Béarn pour lui rendre compte de l'état de la cour, et des obstacles qu'elle y avait à vaincre. Elle éprouvait tant de tourments des intrigues auxquelles elle était livrée, et des tromperies qu'elle devait déjouer, qu'elle appelait cette souffrance être

[1] De Thou, l. LI, p. 520, 524 et 537. — La Poplinière, l. XXVII, f. 36, 38 et 40. — Traités de Paix, t. II, p. 330. — Rapin Thoyras. t. VII, l. XVII, p. 328, 335, 339. — Flassan, Diplom., t. II, p. 80. — Sir James Mackintosh's History of England, t. III, p. 148.

[2] Isambert, recueil des lois, t. XIV, p. 241.

au mal d'enfant. « Il me faut négocier, ajoute-t-elle, tout au rebours
» de ce que j'avois espéré et qu'on m'avoit promis ; car je n'ai nulle
» liberté de parler au roi ni à Madame, seulement à la reine mère,
» qui me traite à la fourche. Quant à Monsieur (Henri), il me gouverne,
» et fort privément ; mais c'est moitié en badinant, comme vous le
» connoissez, moitié en dissimulant. Quant à Madame (Marguerite),
» je ne la vois que chez la reine, lieu mal propre, d'où elle ne bouge,
» et ne va en sa chambre qu'aux heures qui me sont mal aisées. D'ail-
» leurs madame de Curson ne s'en recule point, de sorte que je ne
» puis parler à l'une que l'autre ne l'oye. Je ne lui ai point encore
» montré votre lettre, mais la lui montrerai, je le lui ai dit ; elle est
» fort discrète, et me répond toujours en termes généraux d'obéissance
» et révérence à vous et à moi, si elle est votre femme. Voyant donc,
» mon fils, que rien ne s'avance, et que l'on me veut faire précipiter
» les choses, et non les conduire par ordre, j'en ai parlé trois fois à la
» reine, qui ne fait que se moquer de moi, et au partir de là, dire à
» chacun le contraire de ce que je lui ai dit ; de sorte que mes amis
» me blâment, et je ne sais comment démentir la reine ; car quand je
» lui dis : Madame, on dit que je vous ai tenu tel et tel propos, encore
» que ce soit elle-même qui l'ait dit, elle me le renie comme beau
» meurtre, et me rit au nez, et m'use de telle façon que vous pouvez
» dire que ma patience passe celle de Griselidis... Au partir d'elle
» j'ai un escadron de huguenots qui me viennent entretenir, plus pour
» me servir d'espions que pour m'assister, et des principaux, et de
» ceux à qui je suis contrainte de dire beaucoup de langages, que je ne
» puis éviter sans entrer en querelle avec eux. J'en ai d'une autre humeur
» qui ne m'empêchent pas moins, mais je m'en défends comme je
» puis, qui sont hermaphrodites religieux. Je ne puis pas dire que je
» sois sans conseil, car chacun m'en donne un, et pas un ne se res-
» semble... J'ai été amenée jusqu'ici, sous promesse que la reine et
» moi nous accorderions ; elle ne fait que se moquer, et ne veut rien
» rabattre de la messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle
» fait... Je m'assure que si vous saviez la peine en quoi je suis, vous
» auriez pitié de moi, car l'on me tient toutes les rigueurs du monde,
» et des propos vains et moqueries, au lieu de traiter avec moi avec
» gravité, comme le fait le mérite ; de sorte que je crève, parce que
» je me suis si bien résolue de ne me courroucer point, que c'est un
» miracle de voir ma patience. Et si j'en ai eu, je sais que j'en aurai

» encore plus affaire que jamais, et m'y résoudrai aussi davantage. Je » crains bien d'en tomber malade, car je ne me trouve guère bien.

» J'ai trouvé votre lettre fort à mon gré, je la montrerai à Madame » si je puis ; quant à la peinture, je l'enverrai querir à Paris ; elle est » belle et bien avisée, et de bonne grâce, mais nourrie en la plus mau- » dite et corrompue compagnie qui fût jamais, car je n'en vois point » qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise (l'épouse du jeune prince » de Condé) en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion » en elle ; sinon d'autant qu'elle ne va point à la messe ; car au reste » de sa façon de vivre, hormis l'idolâtrie, elle fait comme les papistes ; » et ma sœur la princesse (de Condé) encore pis. Je vous l'écris pri- » vément, le porteur vous dira comme le roi s'émancipe, c'est pitié ; » je ne voudrois pour chose du monde que vous y fussiez pour y de- » meurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre » femme vous vous retiriez de cette corruption ; car encore que je la » croyois bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne sont pas » les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient » les hommes ; si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une » grande grâce de Dieu. » Elle ajoute en post-scriptum qu'elle a enfin vu madame Marguerite avec quelque liberté, et lui a communiqué le contenu de la lettre de son fils, qui nourrissait l'espoir que sa femme embrasserait sa religion. « Elle m'a dit que quand ces propos se sont » commencés, que l'on savait bien quelle étoit de la religion qu'elle » étoit, et bien affectionnée ; je lui ai dit que ceux qui avoient embar- » qué ceci, ne disoient pas cela, et que l'on me faisoit le fait de la » religion aisé, et qu'elle même y avoit quelque affection ; que sans » cela je ne fusse entrée si avant, et que je la supplliois d'y penser. Les » autres fois que je lui en avois parlé, elle ne m'en avoit répondu si » absolument ni si rudement... L'autre (la reine mère) me commanda » vous faire ses recommandations, et qu'il faut que vous veniez ; mais » je vous dis le contraire [1]. »

Catherine avait demandé au maréchal de Tavannes comment elle pourrait lire dans le cœur de la reine de Navarre ; celui-ci assure lui avoir répondu : « Entre femmes, mettez-la la première en colère, et » ne vous y mettez point, ainsi vous apprendrez d'elle, non elle de

[1] Additions aux Mémoires de Castelnau, t. I, p. 859-861. — Notes aux mémoires de Tavannes, t. XXVII, p. 417 427. — Marguerite assure qu'elle objecta son attachement au catholicisme quand sa mère lui parla de ce mariage, t. LII, p. 170.

» vons [1]. » Il semble que Catherine pratiqua cette leçon, mais Jeanne qui s'en défiait était déterminée à ne point se mettre en colère ; elle poursuivit avec calme sa négociation. Un jour, dit l'Étoile, « parlant » au roi de la dispense du pape pour le mariage de son fils, elle dit » qu'elle en craignoit la longueur, et que le pape, à cause de sa reli- » gion, se feroit tenir. — Non, non, dit-il, ma tante, je vous honore » plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains ; je ne » suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi. Si M. le pape fait » trop la bête, je prendrai moi-même Margot par la main, et la mènerai » épouser en plein prêche [2]. » Enfin le 11 avril Jeanne signa les articles du mariage de son fils ; le roi donnait à sa sœur trois cent mille écus d'or de dot, l'écu évalué à 54 sols [3].

La branche cadette de la maison de Bourbon venait alors d'être troublée par une aventure inattendue. Le duc de Montpensier, tant que sa première femme Jacqueline de Longwic, qui était calviniste, avait vécu, s'était montré plutôt favorable au protestantisme, et il avait permis que sa fille, Charlotte de Bourbon, fût élevée dans cette religion. Depuis il s'était jeté avec fureur dans le parti des persécuteurs, et aucun ne s'était signalé peut-être par plus de cruauté. En même temps il avait fait sa fille abbesse de Jouars ; mais Charlotte qui était demeurée fidèle à ses principes, croyait se rendre coupable d'apostasie, en dirigeant une communauté catholique ; elle partit donc de son couvent, et voyageant avec rapidité, elle alla demander un asile à l'électeur palatin. Christophe de Thou, premier président du parlement, fut dépêché vers ce prince pour l'engager à la renvoyer à son père. Le duc de Montpensier se plaignait amèrement de ce manque de respect pour l'autorité paternelle ; mais l'électeur ne voulait renvoyer l'abbesse de Jouars qu'autant que son père s'engagerait à ne pas violenter sa conscience, et Montpensier ne voulait jamais le promettre : d'autre part, Charles IX, occupé, disait-il, comme ses fauconniers, à veiller ses oiseaux et les apprivoiser, ne voulut pas les effaroucher par trop d'instance. Charlotte de Bourbon demeura en Allemagne, et le 12 juin 1575 elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange [4].

Coligny, qui n'aimait pas la vie de la cour, et qui se sentait mal à

[1] Mém. de Tavannes, t. XXVII, c. 24, p. 208.
[2] Mémoires de P. de l'Étoile, t. I, p. 73.
[3] De Thou, l. LI, p. 537.
[4] *Ibid.*, p. 533. — Journal de l'Étoile, p. 72.

son aise au milieu de tous ces courtisans corrompus, s'était tiré à resa terre de Châtillon sur-Loing; mais Téligni, Briquemault et Cavagnes lui portaient sans cesse des messages du roi, qui paraissait empressé de le consulter sur tous les événements, et qui souvent le faisait revenir. Cependant Charles IX se sentait gêné par l'absence des Guise, ses plus intimes et ses plus secrets conseillers; il engagea le duc à revenir à la cour, bien accompagné, de manière à augmenter les inquiétudes plutôt qu'à les calmer; puis feignant de craindre que la cour ne fût ensanglantée par quelque rixe entre les Lorrains et les protestants, il appela en même temps auprès de lui le duc de Guise et Coligny, il les engagea à se réconcilier, et « leur fit jurer entre ses mains de ne se rechercher » que d'amitié; » « jusqu'à ce que le roi eût arrangé leur différend, » ajouta Davila, ou jusqu'à ce qu'il trouvât le temps plus opportun » pour le vuider [1]. »

Des nouvelles importantes se succédaient cependant avec rapidité. Le duc d'Albe avait adressé des plaintes à Élisabeth, sur la permission qu'elle avait donnée aux émigrés des Pays-Bas, aux gueux de mer, d'armer des corsaires dans tous ses ports, d'attaquer sur toutes les mers les sujets de l'Espagne, et de revenir vendre leurs prises en Angleterre. Malgré l'intérêt qu'Élisabeth prenait aux Flamands, et la reconnaissance qu'elle avait des projets hostiles du duc d'Albe contre sa couronne, elle ne crut pas pouvoir persister dans une conduite qu'elle sentait être contraire au droit des gens. Le 17 février elle nomma une commission d'enquête, chargée de faire restituer aux sujets du roi d'Espagne les marchandises qui leur avaient été enlevées [2]. En même temps les gueux de mer furent avertis de quitter les ports de l'Angleterre. Guillaume de Lumey, comte de la Mark, avait alors même reçu du prince d'Orange la commission de se mettre à leur tête. De son côté ce prince rassemblait des soldats dans son comté de Dillenbourg et sur le Rhin. Lumey ayant réuni à Douvres les vingt-six vaisseaux flamands qu'il jugea les plus propres à la guerre, mit à la voile de cette ville, dans les derniers jours de mars; il eut le bonheur de rencontrer dans le canal une riche prise espagnole, qui accommoda ses finances et redoubla l'ardeur de ses soldats; puis il parut, le 1er avril, devant Briel, ou la Brille, dans l'île de Voorne en Nord-Hollande, ville forte et

[1] La Poplinière, l. XXVI, fol. 23. — De Thou, l. LII, p. 567. — Davila, l. V, p. 261.
[2] Rymer, Acta, t. XV, p. 701.

importante par sa position. Ses partisans lui en ouvrirent les portes; il y descendit avec un millier de soldats, et il prit aussitôt la résolution de s'y fortifier, et d'en faire, pour les gueux de mer, cet asile que l'Angleterre venait de lui ôter. Le comte de Bossut, gouverneur de Hollande, et don Ferdinand de Toledo, fils du duc d'Albe, vinrent aussitôt attaquer Lumey dans la Brille; ils furent repoussés. Les Espagnols, en se retirant, voulurent traverser Dordrecht qui leur ferma ses portes. Rotterdam fut sur le point de suivre cet exemple, et son hésitation seule ayant provoqué Bossut, il livra, le 19 avril, cette grande et riche ville au massacre et au pillage de ses soldats. Cet acte forcené de barbarie hâta la révolte des deux comtés de Hollande et de Zélande, où les protestants étaient en grand nombre, et où les taxes que voulait introduire le duc d'Albe réduisaient au désespoir des peuples qui ne vivaient que par le commerce. Flessingue donna l'exemple de la révolte; il fut bientôt suivi par toutes les villes de ces deux provinces [1].

Le duc d'Albe se hâta de rassembler ses troupes pour les faire marcher contre les provinces révoltées. Mais il fallait leur faire traverser de nombreux canaux ou des bras de mer, et dans cette guerre il avait besoin de sa flotte pour attaquer des villes maritimes; cette flotte, à la première nouvelle des succès des gueux de mer, l'abandonna pour se joindre à eux. Sa santé était ruinée, il était tourmenté par la goutte; il demanda à la cour d'Espagne de lui donner son fils pour successeur. Philippe accepta sa démission, mais donna au duc de Medina-Celi l'ordre de venir prendre sa place. Ainsi cette guerre, qui devait être si terrible, commençait par les revers multipliés du duc d'Albe. En ce moment il reçut la nouvelle que, le 15 mai, Valenciennes avait été surprise par un gentilhomme du pays nommé Famars, qu'accompagnaient environ quatre cents huguenots : la citadelle leur résistait encore, mais elle n'était pas terminée, et déjà la Noue, avec une troupe française, en avait entrepris le siége. Le 23 mai, Mons fut également surpris par Louis de Nassau; c'était une des places les plus importantes de la frontière; en même temps Genlis, que Coligny avait chargé de tout préparer pour la guerre de Flandre, paraissait en mesure d'entrer avec une petite armée dans les Pays-Bas [2].

[1] Bentivoglio, p. I, l. V, p. 102. — Watson, l. X, p. 153-172. — De Thou, l. LIV, p. 670. — G. B. Adriani, l. XXII, p. 21.

[2] *Ibid.*, p. 109, 110. — Watson, l. XI, p. 195. — De Thou, l. LIV, p. 674. —

Les huguenots mettaient les affaires de la religion bien au-dessus de celles de la patrie ; ils prenaient l'intérêt le plus vif à l'affranchissement de l'Église des Pays-Bas, et ils accueillirent avec joie les nouvelles de si heureux commencements. Ils regardèrent aussi comme un événement favorable la mort du pape Pie V, survenue à Rome le 1er mai, et qu'ils apprirent vers le même temps. Ce pontife fanatique, nourri parmi les inquisiteurs, et qui en avait exercé les fonctions jusqu'au moment où il ceignit la tiare, était le plus ardent de leurs ennemis. Pour eux il était d'autant plus redoutable, qu'il était de bonne foi, et que l'austérité de sa conduite, qui l'a fait plus tard admettre dans le catalogue des saints, recommandait aux yeux du peuple cette atroce persécution qu'il ne cessait de prêcher [1]. En apprenant sa mort, le cardinal de Lorraine partit immédiatement pour Rome ; et il ne renonça point à son voyage, quoiqu'il apprît en route que le conclave était déjà terminé, et avait élu le 13 mai le cardinal Boncompagni, qui prit le nom de Grégoire XIII. On accuse universellement le cardinal de Lorraine d'avoir été un des auteurs du complot dont l'exécution approchait ; il semble même l'avoir avoué publiquement par l'approbation qu'il donna au mémoire de Capilupi, sur la Saint-Barthélemy ; mais ce prélat avait en tout temps évité les dangers personnels, et il préféra se trouver à Rome quand le sang coulerait, se chargeant auprès de son parti de faire agréer au nouveau pape les mesures qu'on allait prendre [2].

Le roi avait rappelé Coligny, pour s'entretenir avec lui de l'entreprise de Flandre. Un jour qu'ils avaient discuté leurs projets, Charles IX dit à l'amiral : « Mon père, il y a encore une chose en ceci à quoi il » nous faut bien prendre garde, c'est que la reine, ma mère, qui veut » mettre le nez partout, comme vous savez, ne sache rien de cette en- » treprise, au moins quant au fond, car elle nous gâteroit tout. — Ce » qu'il vous plaira, sire, répliqua l'amiral ; mais je la tiens pour si » bonne mère, et si affectionnée au bien de votre État, que quand elle » le saura, elle ne gâtera rien ; joint qu'à lui céler, j'y trouve de la

Davila, l. V, p. 261.—G. B. Adriani, l. XXII, p. 31.—Amirault, Vie de La Noue, p. 67.

[1] M. Capefigue a donné des extraits de sa correspondance avec Charles IX, dans laquelle il l'exhorte à n'épargner aucun des ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu lui-même, t. II, p. 452-455.

[2] Muratori, t. XIV, p. 505. — De Thou, l. LI, p. 536. — La Poplinière, l. XXVI, f. 41.

» difficulté et de l'inconvénient. — Vous vous trompez, mon père, lui » dit le roi, laissez-moi faire seulement ; je vois bien que vous ne con- » naissez pas ma mère ; c'est la plus grande brouillonne de la terre. » — Cependant, ajoute l'Étoile, c'étoit elle qui faisoit tout, et le roi ne » tournoit pas un œuf qu'elle n'en fût avertie ; mais voyant qu'elle » avoit déjà acquis la réputation du pape Clément VII, son oncle, que » promettant quelque chose même en intention de le tenir, on ne la » croyoit plus, elle faisoit jouer ce personnage au roi, qu'elle habilloit » et faisoit parler comme elle vouloit ; d'autant qu'en telle jeunesse ses » paroles étoient moins suspectes de feintise et dissimulation [1]. » D'autres cependant affirment que Charles IX s'était réellement épris de respect pour Coligny, d'affection et de familiarité pour Téligni, la Rochefoucauld et plusieurs autres des chefs huguenots ; qu'il commençait à se défier de sa mère, à être jaloux de son frère, et que ce fut pour leur propre défense que Catherine et le duc d'Anjou précipitèrent le massacre de ceux qu'ils regardaient comme des rivaux [2].

La reine de Navarre, de son côté, était revenue à Paris au commencement de juin, et le roi se fit une affaire de la regagner entièrement par ses caresses. « Il l'appeloit sa grande tante, son tout, sa mieux » aimée, dit encore l'Étoile. Il ne bougeoit jamais d'auprès d'elle, à » l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence, que chacun en étoit » étonné. Le soir, en se retirant, il dit à la reine, sa mère : Et puis, » madame, que vous en semble, jouai-je pas bien mon rollet? — Oui, » lui répondit-elle, fort bien, mais ce n'est rien qui ne continue. — » Laissez-moi faire seulement, dit le roi, et vous verrez que je les » mettrai au filet [3]. »

Cependant les conspirateurs jugèrent bientôt que Jeanne d'Albret était un témoin trop vigilant et trop dangereux de leurs menées. Cette reine, comme dit d'Aubigné, « n'avoit de femme que le sexe ; l'âme » entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le » cœur invincible aux adversités [4]. » Elle était avertie, par la droiture même de son cœur, de la fausseté de tout ce qu'elle entendait ; les scandales de la cour excitaient sa défiance autant que son dégoût. Placée

[1] P. de l'Étoile, Mémoires, p. 73.
[2] Tavannes, t. XXVII, p. 266. — Le Laboureur, additions à Castelnau, t. III, p. 30, 31. — Marguerite de Valois, t. LII, p. 173.
[3] L'Étoile, p. 72. — De Thou, l. LII, p. 173.
[4] D'Aubigné, t. II, l. I, c. 2, p. 8.

assez haut pour tout voir, pour être admise partout, elle gardait la mémoire des promesses qui lui avaient été faites, et savait les rappeler au besoin ; il n'y avait de chances ni de l'intimider ni de la faire fléchir, et tant qu'elle serait auprès de son fils, elle ne permettrait à celui-ci de descendre à aucun compromis pour tout ce qui touchait à la conscience. Un parfumeur florentin, nommé maître René, créature de Catherine, offrit son ministère pour se défaire d'elle, et s'engagea de l'empoisonner avec des parfums seulement. Le poison fut, dit-on, administré dans des gants de senteur. Elle mourut en quatre jours, le 9 juin, entre huit et neuf heures du matin : elle était âgée de quarante-quatre ans. Le roi exprima avec éclat la douleur qu'il prétendait en ressentir, et pour dissiper les soupçons qu'une maladie si prompte pouvait exciter, il ordonna qu'elle fût ouverte ; mais on se garda bien de toucher au cerveau, qui seul devait avoir été affecté par le poison. Le parfumeur René, qui se signala ensuite parmi les bourreaux de la Saint-Barthélemy, se vanta en même temps de l'exécution qu'il avait faite [1].

Avant même ces révélations, plusieurs protestants s'étaient alarmés de la mort de Jeanne ; bien d'autres circonstances concouraient à réveiller leurs soupçons. Les Rochelois écrivaient à l'amiral, qu'ils voyaient à leurs portes, à la tête des troupes qu'on y rassemblait, Strozzi, le baron de la Garde, Lansac le jeune et Landerau, qu'ils savaient être tous leurs ennemis. Que ces capitaines leur faisaient sans cesse demander des armes, des munitions pour l'expédition qu'ils préparaient, et que, sous ce prétexte, ils épuisaient leurs arsenaux. La Garde annonçait vouloir attendre les galions d'Espagne aux Açores, où l'on savait que ces galions faisaient leur relâche ; mais il lui aurait fallu pour cela embarquer des vivres au moins pour six mois, et l'on savait qu'il n'en avait pas même pour six semaines. Les Rochelois ne doutaient point que la cour ne préparât quelque trahison, et ils suppliaient Coligny de se tenir sur ses gardes [2]. De semblables avis arrivaient fréquemment à ce chef du parti. Le capitaine Blosset, qui s'était distingué au siége de Vezelay, vint lui demander son congé. « Car, dit-il, on ne » nous veut pas de bien ici. — Comment l'entendez-vous ? dit l'amiral ;

[1] Davila, l. V, p. 262. — L'Étoile, p. 71, et citations en note. — D'Aubigné, l. I, c. 2, p. 8. — G. B. Adriani, l. XXII, p. 33.

[2] La Poplinière, l. XXVIII, f. 57 à 62. — D'Aubigné, l. I, c. 2, p. 7. — Tavannes, c. 26, p. 221.

» croyez que nous avons un bon roi. — Il nous est trop bon, dit-il, » c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller. » Langoyran lui tint à peu près le même langage, et partit également [1]. Mais l'amiral était profondément reconnaissant des attentions que le roi avait pour lui. Il regardait comme un grand malheur d'avoir dû commander dans la guerre civile, et déchirer le sein de sa patrie ; il voulait en effacer le souvenir par quelque grand service, il n'aspirait qu'au bonheur de se montrer bon Français.

Charles IX avait bien reconnu les sentiments de Coligny, c'était par eux qu'il le maîtrisait : il lui parlait sans cesse de la guerre de Flandre; il protestait que dans une délibération si importante, c'était en lui seul qu'il voulait mettre sa confiance. « Veux-tu que je te dise librement, » disait-il un jour à Téligni, gendre de l'amiral, je me défie de tous » ces gens-ci ; l'ambition de Tavannes m'est suspecte ; Vieilleville » n'aime que le bon vin ; Cossé est trop avare ; Montmorency ne se » soucie que de la chasse et volerie ; le comte de Retz est tout Espa- » gnol ; les autres seigneurs de ma cour, et ceux de mon conseil, ne » sont que des bêtes ; mes secrétaires d'État, pour ne rien céler de ce » que j'en pense, ne me sont pas fidèles ; si bien qu'à vrai dire je ne » sais par quel bout commencer [2]. »

Charles IX demanda cependant à Coligny un mémoire qu'il voulait soumettre à ce conseil, sur les droits que la France pouvait prétendre aux Pays-Bas, et sur les avantages et les inconvénients de la guerre. Le mémoire fut composé par du Plessis Mornay, qui n'avait alors que vingt-trois ans. Coligny ne pouvait en effet développer à Charles IX sa vraie raison, celle de soustraire l'Église de ses frères en Jésus-Christ dans les Pays-Bas, à une persécution atroce; la chaleur et les espérances d'un jeune homme étaient plus faites pour produire de l'impression sur un jeune roi. Le mémoire est faible soit en faits soit en raisonnements. Les griefs que l'auteur énumère comme étant ceux de la France contre l'Espagne sont vagues et peu concluants ; quand il passe aux moyens de soutenir la guerre, il n'apprend rien, et ne montre aucune connaissance de l'état des finances; une seule chose est digne de remarque, c'est le changement prodigieux qu'il annonce dans les habitudes belliqueuses de la France, depuis les guerres civiles. Cette population autrefois désarmée et tremblante, qui croyait ne pouvoir résister

[1] L'Étoile, p. 75. — Sully, Écon. roy., c. 4, p. 236. — Davila, l. V, p. 265.
[2] *Ibid.*, p. 74.

aux étrangers qu'à l'aide des étrangers, dans dix années de combats et de souffrances, avait appris l'usage des armes, elle sentait sa propre valeur, aussi elle ne demandait plus que la guerre. Morvilliers et Tavannes donnèrent de leur côté au roi des mémoires pour le maintien de la paix, et il faut convenir que la raison paraissait être de leur côté [1].

Les préparatifs de guerre continuaient cependant, et l'activité que le roi paraissait y mettre, la confiance avec laquelle il parlait au vieillard qu'il appelait son père, endormaient Coligny dans la plus complète sécurité. Il voulut répondre à tant d'abandon par une confiance égale. Les quatre villes de sûreté qui avaient été données aux protestants par le dernier traité de paix, devaient rester entre leurs mains pendant deux ans, qui se terminaient seulement au 8 août 1572; avant que ces deux ans fussent entièrement écoulés, Coligny donna ordre que la Charité, Sancerre et Cognac fussent mis entre les mains du roi, « ce qu'il faisoit, dit la Poplinière, pour faire connoître à tous, que ses sujets » ne s'assurent moins de sa simple parole, que de tous les gages qu'ils » sauroient avoir de lui. » La Rochelle ne fut pas comprise dans cette restitution, parce que cette ville, d'après ses anciens priviléges, était exemptée de recevoir ou un gouverneur ou une garnison royale [2].

Les nouvelles des Pays-Bas acquéraient cependant chaque jour plus d'importance. La Noue avait été obligé d'abandonner Valenciennes, pour porter du secours à Louis de Nassau enfermé dans Mons, et les Espagnols demeurés maîtres de la citadelle avaient repris Valenciennes. D'autre part le prince d'Orange avait passé le Rhin le 8 juillet, et était entré en Gueldre avec douze mille hommes de pied et sept mille chevaux, qu'il avait levés en Allemagne, en engageant pour cela tous ses biens. Le duc d'Albe qui, dès le moment de la surprise de la Brille, avait exercé toute son activité à lever ou à rassembler des troupes, mit en délibération s'il lui convenait de marcher au nord ou au midi, contre les Hollandais assistés par le prince d'Orange, ou contre les Hennuyers soutenus par les Français. Il se décida pour ce dernier parti; il donna le commandement de l'armée qu'il chargea de reprendre Mons, à Frédéric de Tolède son fils, au baron de Noircarmes et à Chiappino Vitelli. Ce fut le salut des Hollandais, auxquels un court répit était nécessaire

[1] Mémoires de du Plessis Mornay, t. II, p. 20-37. — La Poplinière, l. XXVII, f. 44-47. — De Thou, l. LI, p. 543-562. — Tavannes, c. 26, p. 225.
[2] La Poplinière, l. XXVIII, f. 57. — Tavannes, c. 25, p. 217.

pour réunir ce qu'ils avaient de forces, organiser leur résistance, et prendre confiance en eux-mêmes ; mais ce fut aussi la preuve ou que le duc d'Albe n'était pas instruit de la conspiration ourdie par la cour de France, ou qu'il se croyait trompé par elle. Le soulèvement de Mons n'était redoutable pour les Espagnols qu'autant que les Français auraient eu réellement l'intention d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée formidable [1].

La garnison de Mons se défendit avec courage ; elle fit plusieurs sorties, dans l'intention d'introduire dans la ville les vivres dont elle manquait : en même temps Louis de Nassau annonçait à Genlis qu'il était en état de se maintenir jusqu'à ce que celui-ci, avec les huguenots qu'il rassemblait sur la frontière de Picardie et de Champagne, eût rejoint le prince d'Orange. Après quoi tous deux ensemble, avec une armée imposante, viendraient le délivrer. C'étaient aussi les instructions que Coligny avait données à Genlis. Celui-ci cependant, séduit par sa présomption, voulut avoir seul la gloire de faire lever le siége de Mons. Avant de se mettre en mouvement, il avait eu une audience du roi, qui s'était informé soigneusement de la route qu'il comptait suivre. Genlis avait sous ses ordres environ cinq mille hommes, selon de Thou, huit mille selon Bentivoglio ; arrivé près de Saint Guilain, il s'y trouva enveloppé, le 11 juillet, par l'armée espagnole ; de secrets émissaires avaient fait connaître tous ses projets au duc d'Albe, qui était venu rejoindre son fils. Les huguenots, surpris par un nombre d'ennemis fort supérieur, se défendirent avec vaillance, mais ils succombèrent ; ils eurent plus de douze cents hommes tués, parmi lesquels on distinguait Renti, et le rhingrave ; Genlis et Jumelles furent faits prisonniers avec beaucoup d'autres ; la plupart furent livrés à l'inquisition ; Jumelles cependant trouva moyen de s'échapper, mais Genlis fut étranglé dans son lit [2].

Le roi parut fort troublé de la défaite de Genlis. Sur la demande de Coligny, il écrivit à Mondoucet, son agent auprès du duc d'Albe, pour lui recommander les prisonniers français demeurés aux mains des Espagnols. Cependant l'exécution des projets que la cour avait formés ne pouvait pas se différer plus longtemps. Les gouverneurs des provinces

[1] De Thou. l. LIV, p. 676, 679. — Bentivoglio, p. I, l. VI, p. 112. — Watson, t. II, l. XI, p. 201. — Minana, l. VII, c. 2. p. 398.
[2] *Ibid.*, p. 682. — Bentivoglio, l. VI. p. 117. — La Poplinière, l. XXVII, p. 55. — Tavannes, c. 27, p. 246. — Watson, l. XI. p. 209.

avaient fait partir des corps nombreux de troupes, qui devaient se réunir autour de Paris, vers le 20 août; leur arrivée pouvait exciter des soupçons [1]. Le prince Henri de Béarn, devenu roi de Navarre par la mort de sa mère, s'était arrêté à Blandy, près de Melun, pour assister au mariage de son cousin le prince de Condé avec Marie de Clèves; il arriva ensuite à Paris, au commencement d'août; Coligny y était aussi, de même que presque tous les seigneurs du parti huguenot. Tous se trouvaient déjà engagés dans le filet qui avait été tendu pour eux avec tant d'artifice. Il ne s'agissait plus que de déterminer comment on se débarrasserait d'eux. Tavannes, qui prétend cependant que le massacre n'était point prémédité, donne avec de grands détails le projet qu'il avait suggéré pour un tournoi. « C'étoit, dit-il, une » grande brèche défendue, et une retraite derrière un retranchement, » où les assaillants entrés eussent voulu être dehors [2]. » « En effet, selon » d'Aubigné, il s'agissoit de faire un fort en l'île du palais, qui seroit » défendu par Monsieur et les siens, et attaqué par les réformés. » Tavannes avait désigné les lieux où seraient placés les arquebusiers qui auraient changé ce jeu simulé en combat réel; les réformés attaqués tout à coup avec des armes à feu auraient tous péri dans cette mêlée; mais le piége parut trop grossier. « L'affaire sembla *goffa*, » poursuit d'Aubigné, et nous ne vîmes qu'une fois ce fort, parce qu'il » fut aussitôt ruiné [3]. »

Les dispenses que le pape avait accordées pour le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois n'étaient point telles que la cour les avait demandées, pour se conformer aux conventions faites avec les protestants. Cependant les deux partis convinrent de passer outre, et le cardinal de Bourbon, oncle de l'époux hérétique, se chargea de célébrer le mariage. « Il y avoit, dit d'Aubigné, devant le temple de » Notre-Dame, un grand échafaud, duquel on entroit en un plus bas, » pour passer toute la nef, jusques au chœur, et de là à un autre, » qui par une poterne menoit dedans l'évêché; tout cela bien garanti » de la foule, par balustres. Deux jours après les fiançailles, où » (le 18 août) le roi et la reine sa mère, accompagnés des princes du » sang, ceux de Lorraine, et officiers de la couronne, vinrent prendre » la mariée à l'évêché. De l'autre côté marcha le roi de Navarre avec

[1] Tavannes, c. 27, p. 251.
[2] *Ibid.*, c. 24, p. 210-215.
[3] D'Aubigné, t. II, l. I, c. 2, p. 71.

» ses deux cousins, l'amiral, le comte de la Rochefoucault, et autres. » Ces deux bandes s'étant rendues en même temps sur l'échafaud, le » cardinal de Bourbon observa les paroles et cérémonies à lui pres- » crites, et puis les réformés, durant que la mariée oyoit la messe, » se promenèrent au cloître et à la nef. Là le maréchal Damville, ayant » montré au haut de la voûte les drapeaux gagnés à Montcontour, l'a- » miral répondit : il faudra bientôt arracher ceux-là, pour y en loger » de mieux séants, voulant parler de ceux qu'il espéroit gagner sur » les Espagnols [1]. » Après la messe finie, ajoute Davila, » ils furent » rappelés par le maréchal Damville, et le mariage fut béni par le » cardinal de Bourbon. Dans cette occasion plusieurs remarquèrent, » que quand il demanda à madame Marguerite, si elle vouloit pren- » dre le roi de Navarre pour son époux, elle ne répondit rien ; mais » le roi son frère, mettant la main sur elle, la força à baisser la tête. » Ce mouvement fut interprété comme si elle avoit donné son consen- » tement ; mais elle, et devant, et depuis, toutes les fois qu'elle pou- » voit parler librement, déclaroit qu'elle ne consentoit point, ni à » renoncer au duc de Guise, auquel elle avoit précédemment engagé » sa foi, ni à prendre pour mari un ennemi capital de ce duc [2]. »

Quelque peu d'affection que Marguerite ressentît pour son nouvel époux, les égards que le roi de Navarre témoignait à sa femme, à sa belle-mère et à son beau-frère, tempérèrent un peu les résolutions formées d'abord contre lui. Il fut résolu de sauver les princes du sang, et de les soustraire seulement à la domination de l'amiral. Les conseillers plus intimes de la reine, son fils le duc d'Anjou, le garde des sceaux, René de Birago, Albert de Gondi, comte de Retz, et le maréchal de Tavannes, étaient d'accord sur un point, c'est qu'il fallait se délivrer par un massacre général de tous ceux qui gênaient la majesté royale ; mais bien déterminés à tuer, ils n'étaient pas entièrement d'accord sur ceux dont il convenait de se défaire. On assure que la reine aurait voulu sacrifier en un même jour Coligny, les Montmorency et les Guise ; qu'après avoir employé les derniers à faire égorger les protestants, elle voulait que les gardes du roi tombassent sur eux, comme ils seraient épuisés par le combat, et les missent en pièces, prétendant les punir du désordre qu'ils auraient causé. Comme de raison ce projet n'était

[1] D'Aubigné, t. II, liv. I, c. 3, p. 12. — Voyez encore Tavannes, c. 27, p. 262. — Lettre de Coligny à sa femme, *Ibid.*, notes, t. XXVII, p. 442. — Mém. de Marguerite de Valois, t. LII, p. 171. — [2] Davila, l. V, p. 263.

pas communiqué aux Guise, on ne leur parlait que du massacre de Coligny et des protestants, et ils insistaient pour que le roi de Navarre et le prince de Condé y fussent aussi compris : de même le roi ne connaissait pas en entier le projet de sa mère ; il était combattu entre des sentiments opposés ; il ambitionnait la gloire qui lui était promise en Flandre, il était impatient du joug de sa mère, sa jalousie de son frère s'était exaltée jusqu'à la haine ; il avait pris goût à la société de Coligny, de Téligny, de la Rochefoucault ; cependant cette idée de se délivrer en un seul coup de tous les chefs ambitieux qui le contrariaient, cet acte inouï qui lui paraissait devoir signaler en même temps et sa vigueur et sa dissimulation, par conséquent son art de régner, flattaient son imagination. Il n'était point encore résolu, mais il concourait personnellement aux mesures qui devaient hâter l'exécution. « Deux » jours avant que le massacre fût résolu, suivant de Thou, le roi s'étant » approché de Coligny avec les démonstrations de l'amitié le plus sin- » cère, lui dit : Vous savez, mon père, la promesse que vous m'avez » faite de n'insulter aucun des Guise, tant que vous demeureriez à la » cour; d'autre part ils m'ont donné parole qu'ils auroient pour vous, » et pour tous les gens de votre suite, la considération que vous mé- » ritez. Je compte entièrement sur votre parole, mais je ne me fie pas » tant à la leur ; car outre que je sais qu'ils ne cherchent qu'une oc- » casion pour faire éclater leur vengeance, je connois leur caractère » hautain et hardi, et comme ils ont le peuple de Paris à leur dévotion, » et qu'en venant ici, sous prétexte de la solennité du mariage de ma » sœur, ils ont amené avec eux une troupe nombreuse de soldats bien » armés, je serois au désespoir qu'ils entreprissent quelque chose » contre vous; cette injure retomberoit sur moi. Cela étant, si vous » pensez comme moi, je crois qu'il est à propos que je fasse entrer dans » la ville le régiment des gardes, avec tels et tels capitaines (il ne » nomma que des gens qui n'étaient point suspects à Coligny). Ce » secours, ajouta le roi, assurera la tranquillité publique, et si les » factieux remuent, on aura des gens à leur opposer. L'amiral, qui » désiroit ardemment la paix dans le royaume, et qui s'étoit laissé » gagner par les caresses de la cour, consentit à la proposition que le » roi venoit de lui faire avec tant de marques de bonté. Ainsi ce ré- » giment entra dans Paris sans que les protestants en prissent om- » brage [1]. »

[1] De Thou, l. LII, p. 571.

Ce fut alors, selon Davila, que « le roi donna au duc de Guise com-
» mission d'exécuter ce qui avoit été prémédité entre eux. Ce duc
» étoit venu à la cour avec le duc d'Aumale son oncle, le duc de
» Nemours qui avoit épousé sa mère, le duc d'Elbeuf son cousin, les
» ducs de Nevers et de Montpensier ses beaux-frères, et une grande
» suite de barons et de chevaliers catholiques, qui le regardoient comme
» le chef de leur parti. » Le roi, en l'autorisant à tuer Coligny, paraissait laisser seulement un libre cours aux vengeances de famille, car Guise n'avait jamais déposé l'idée que c'était Coligny qui avait fait assassiner son père. Mais dans l'intention des conspirateurs, le massacre de Coligny, avant tous les autres, était la conséquence d'une combinaison plus profonde. C'était moins parce qu'on redoutait sa prudence, sa perspicacité et sa résolution, au moment de la grande catastrophe, que pour faire prendre le change à l'opinion publique. Albert de Gondi avait suggéré au roi que l'assassinat de l'amiral serait indubitablement attribué par les huguenots au duc de Guise, qu'ils savaient être son ennemi ; ils courraient à la vengeance, ils attaqueraient les premiers les Guise; mais ceux-ci seraient tout prêts à les recevoir, leur victoire serait assurée, et tous les huguenots périraient sans que le roi pût être accusé de perfidie à leur égard [1].

Entre les gentilshommes qui lui étaient dévoués, le duc de Guise fit choix de Louvier de Maurevel, le même qui, trois ans auparavant, avait accepté la même commission, mais qui, ne pouvant l'exécuter, s'était enfermé dans Niort avec M. de Muy, dont il était serviteur, et l'avait assassiné. Après ce premier exploit, qui l'avait fait nommer *le tueur du roi*, « il s'étoit, dit Brantôme, sauvé au camp de Monsieur, notre
» général, auquel il se présenta et raconta son beau coup. A l'instant
» il fut assez bien venu et de monsieur et d'aucuns du conseil et autres,
» mais pourtant s'y fut-il abhorré de tous ceux de notre armée, si bien
» que personne ne le vouloit accoster pour avoir ainsi, si perfidement
» et proditoirement, tué son maître et son bienfaiteur..... et lui fut
» commandé de se retirer en sa maison, comme ne se fiant nullement
» en lui, jusqu'à ce qu'on l'envoyât querir comme assassineur, pour
» tuer M. l'amiral [2]. » Tavannes assure qu'il l'avait blâmé de ce premier coup, mais que maintenant « il l'agrée, pour effet semblable, par

[1] Davila, l. V, p. 264, 265. — De Thou, l. LII, p. 573. — Brantôme appelle Gondi le premier auteur et conseiller du fait, t. III, p. 279.

[2] Brantôme, Éloge de la Noue, t. IV, p. 178. — Éloge de l'Amiral, t. III, p. 278.

» commandement de la reine. Maurevel promet de tuer l'amiral d'une
» arquebusade. M. d'Aumale le loge dans le logis de Chailli, son
» maître d'hôtel. Il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux barreaux des
» fenêtres, et dispose sa fuite par une porte de derrière, sur un cheval
» d'Espagne [1]. »

Ce logis de Chailli était une petite maison, près du Louvre, au cloître de Saint-Germain l'Auxerrois; la fenêtre au plain-pied était fermée par un rideau déchiré; la porte de derrière était ouverte sur le jardin, où le cheval attendait tout sellé. Maurevel se tint trois jours à l'affût sur son arquebuse; enfin le vendredi 20 août, il vit arriver Coligny, sortant du Louvre à pied, et marchant lentement en lisant une lettre. Il l'ajusta, et l'atteignit de deux balles, dont l'une lui emporta l'index de la main droite, l'autre le blessa gravement au coude gauche. Coligny, après avoir montré la maison d'où le coup était parti, regagna son logis à pied, en se soutenant sur ses gens. La maison du cloître fut enfoncée; mais Maurevel, quoique poursuivi avec ardeur, entre autres par Saint-Auban, dont nous avons des mémoires, eut le temps de se mettre en sûreté [2]. Des plaintes furent aussitôt portées au roi, qu'on trouva jouant à la paume, et qui témoigna la plus violente colère de cet attentat. Il fit fermer toutes les portes de Paris, à la réserve de deux, où il établit une garde nombreuse, avec ordre de ne laisser sortir personne de la capitale. D'abord après son dîner, qu'il prit avec précipitation, Charles IX se rendit auprès de l'amiral, accompagné par sa mère Catherine, par le duc d'Anjou son frère, par le cardinal de Bourbon, Montpensier, Nevers, Cossé, Tavannes, Méru, Thoré, Villars, Gondi et Nançay. Il y trouva le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal Damville, et la plupart des seigneurs protestants. Coligny souffrait cruellement; Ambroise Paré l'avait pansé, et lui avait coupé le doigt, mais le coude était tout fracassé. Parmi ces douleurs, il avait dit à Merlin et à un autre ministre qui le consolait : « Ces plaies me
» sont douces, comme pour le nom de Dieu; priez-le avec moi qu'il me
» fortifie [3]. »

Le roi, en entrant, dit à l'amiral : « Mon père, vous avez la plaie,
» et moi la perpétuelle douleur; mais je renie mon salut (cela avec

[1] Tavannes, t. XXVII, c. 27, p. 261.

[2] Mém. de Saint-Auban, t. LXI, p. 17.

[3] D'Aubigné, t. II, l. I, c. 3, p. 14. — Davila, l. V, p. 267. — De Thou, l. LII, p. 574. — La Poplinière, l. XXIX, f. 64.

» autres serments exécrables), que j'en ferai une vengeance si horrible, » que jamais la mémoire ne s'en perdra! » Coligny, après avoir répondu qu'il en remettait le jugement à Dieu, pensant qu'il n'avait peut-être que peu de jours à vivre, développa au roi le plan qu'il avait formé pour la campagne de Flandre, puis lui demanda permission de se retirer à sa terre de Châtillon-sur-Loing, pour s'y faire soigner. Le roi protesta vivement qu'il ne permettrait point que son père l'amiral s'exposât, blessé comme il était, à la fatigue et à la souffrance du voyage. C'était au contraire, dit-il, son affaire, de prendre pour la sûreté de son hôte des mesures qui ne laissassent pas une chance de danger. Il l'invita à s'entourer de ses plus braves amis, et il déclara en même temps qu'il allait donner l'ordre à tout le reste des gardes de rentrer dans Paris, et qu'il en mettrait une compagnie à la porte du logis de l'amiral. Cosseins, colonel aux gardes, et créature des Guise, vint en effet s'y établir tout aussitôt [1].

Ceux qui ont voulu décharger Charles IX de la préméditation de tous ces exécrables forfaits, prétendent que ce fut seulement alors qu'il s'y décida. Selon Tavannes, « le roi averti s'offense, menace ceux de » Guise, ne sachant d'où venoit ce coup; et après, un peu radouci par » la reine, à l'aide du sieur de Retz, ils mettent sa majesté en colère » contre les huguenots (vice péculier par sa majesté d'humeur colé- » rique); ils lui font croire avoir su une entreprise des huguenots » contre lui; les desseins de Meaux et d'Amboise lui sont représentés; » soudain gagné, comme sa mère se l'étoit promis, il abandonne les » huguenots, demeure fâché avec les autres que la blessure n'étoit » mortelle. Les huguenots, encore aveuglés du roi, ne pénètrent ce » coup; passent à grandes troupes cuirassés devant le logis de MM. de » Guise et d'Aumale, menacent de les attaquer; eux s'excusant » somment le roi de prendre leur querelle; ce qui fait que lesdits » huguenots pénètrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent » justice, ou qu'ils se la feroient sur-le-champ, menacent leurs ma- » jestés. Le conseil est tenu, composé de six; le roi présent, connais- » sant que tout s'alloit découvrant, et que ceux de Guise même, pour » se laver, accuseroient la reine et M. d'Anjou, et que la guerre étoit » infaillible; qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris, ou » tous les chefs étoient, que la mettre en doute en la campagne, et

[1] Davila, l. V, p 206. — De Thou, l. LII, p. 576. — D'Aubigné, l. I, c. 3, p. 14.

» tomber en une dangereuse et incertaine guerre. Du péril présent de
» leurs majestés, et des conseillers tenus en crainte, naît la résolution
» de nécessité, telle qu'elle fut, de tuer l'amiral et tous les chefs du
» parti; conseil né de l'occasion, par faute et imprudence des hugue-
» nots, et qui ne se fût pu exécuter sans être découverts, s'il eût été
» prémédité; la feinte du roi Charles n'eût pu être telle que la vérité;
» il ne lui étoit besoin de déguisement, puisqu'il étoit à eux, et porté
» à la guerre; nul conseil de si longue haleine ne se cèle dans la cour [1]. »

Nous avons sur cet affreux événement les mémoires de gens parfaitement instruits de la vérité, mais il est impossible de savoir jusqu'à quel point il leur convenait de la déguiser. La reine Marguerite affirme, comme Tavannes, que son frère ne prit la résolution du massacre qu'après la blessure de Coligny, et surtout lorsqu'il fut instruit des menaces que proférait le huguenot Pardaillan [2]. Le duc d'Anjou lui-même, dans un discours recueilli par le secrétaire d'État Villeroi, et qui paraît authentique, assure que dans un conciliabule où se trouvaient Nevers, Tavannes, Retz et Birague, la résolution fut prise dans la nuit même du massacre. « Nous l'emportâmes, dit-il, et reconnûmes à l'in-
» stant une soudaine mutation, et une merveilleuse et étrange méta-
» morphose au roi, qui se rangea de notre côté. Car en se levant, pre-
» nant la parole, et nous imposant silence, nous dit de fureur et de
» colère, en jurant par la mort de Dieu, puisque nous trouvions bon
» qu'on tuât l'amiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots
» de France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui pût lui reprocher
» après, et que nous donnassions ordre promptement; et sortant fu-
» rieusement, nous laissa dans son cabinet, où nous avisâmes le reste
» du jour et le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui sembla à
» propos pour l'exécution d'une telle entreprise [3]. »

Après que le roi eut quitté la chambre de Coligny, les huguenots qui s'y trouvaient rassemblés tinrent une sorte de conseil. Le vidame de Chartres déclara qu'il voyait dans cet assassinat le premier acte d'une tragédie qui finirait par leur massacre à tous. Il insista de nouveau pour que tous les protestants sortissent à l'instant de Paris, et se

[1] Tavannes, c. 27, p. 265.

[2] Marguerite de Valois, t. LII, p. 173-178.

[3] Discours de Henri III, roi de Pologne, à une personne d'honneur et de qualité, étant près de Sa Majesté à Cracovie, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy. Mémoires d'État de Villeroi, t. II, p. 59; et Collection, t. XLVIII, p. 208.

missent en état de défense. Mais les médecins venaient de déclarer que Coligny ne pourrait, sans danger, être transporté, même jusqu'au Louvre. Téligni et Briquemault étaient pleins de confiance dans le roi, et menaçaient ceux qui voulaient exciter des alarmes. Les protestants se tinrent tranquilles. Les chefs du complot, au contraire, que cette tranquillité déconcertait, la reine mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Tavannes, Retz et Birago, s'assemblèrent de nouveau autour du roi, et convinrent de ne pas différer plus longtemps l'exécution. Les Français ont remarqué que parmi les sept personnes qui imprimèrent à la France cette tache ineffaçable, la reine, Nevers, Retz et Birago étaient Italiens. Lorsque Guise fut introduit dans ce conciliabule, il proposa de nouveau que le roi de Navarre et le prince de Condé fussent compris dans le massacre. La reine s'opposa à ce qu'on mît à mort son gendre le roi de Navarre, et Nevers prit la défense de son beau-frère le prince de Condé. Guise demanda du moins de profiter de l'occasion pour se défaire des Montmorency, ses anciens ennemis, qui étaient alliés aux Châtillon, et dont l'orthodoxie était suspecte. Mais des quatre frères, Damville, Thoré et Méru étaient seuls à la cour; Montmorency, le chef de la famille, était absent : attaquer les autres c'était le pousser à les venger. Il fut donc résolu de les épargner. Cette indulgence est blâmée par Davila, comme ayant fait perdre tous les fruits d'une résolution qu'il regarde comme le chef d'œuvre de l'habileté et de la hardiesse [1].

Tout était prêt cependant, tout était prévu; des armes, qu'on avait vu entrer au palais, avaient réveillé la défiance des huguenots, et Bouchavannes, qui assistait à leurs conseils, fut soupçonné d'en avoir averti la cour. Mais Téligni avait protesté qu'il savait à quoi ces armes étaient destinées; c'était un nouveau tournoi, disait-il, que le roi préparait pour les fêtes du mariage. Le samedi soir, 23 août, Guise alla trouver Charron, président de la cour des aides, qui venait d'être nommé prévôt des marchands; il lui donna ordre de la part du roi de tenir prêts deux mille bourgeois armés, qui porteraient pour se reconnaître une manche de chemise sur leur bras gauche, et une croix blanche à leur chapeau : le roi ne devait pas tarder à leur transmettre d'autres ordres. En même temps tous les échevins avertissaient dans chaque rue qu'on éclairât toutes les fenêtres dès qu'on entendrait sonner la cloche du Palais. Le

[1] Davila, l. V, p. 267. — D'Aubigné, l. I, c. 3, p. 15. — Matthieu, Hist. du règne de Charles IX, t. I, l. VI, p. 340 et 344.

fanatisme des bourgeois de Paris et leur dévouement au duc de Guise n'en demandèrent pas davantage. Ils étaient prêts à frapper dès qu'on leur livrerait leurs victimes. Marcel, l'ancien prévôt des marchands, qui avait quelque familiarité avec la reine, vint en effet leur annoncer quelques heures plus tard sur qui devaient tomber leurs coups [1].

A minuit la reine descendit dans l'appartement du roi, où, de son côté, le duc d'Anjou avait introduit Guise, Nevers, Biragne, Tavannes et le comte de Retz. Catherine craignait ou l'irrésolution du roi, ou sa peur, ou ses remords; elle lui dit que tout était prêt, que le moment était venu de retrancher un membre gangrené, qui pouvait causer la perte du royaume : « *È pietà*, ajouta-t-elle, dans les termes d'un sermon de l'évêque de Bitonte, *è pietà lor ser crudele*, *è crudeltà lor ser pietoso*. Que votre irrésolution ne vous fasse pas perdre une occasion unique. » Charles IX croyant toujours qu'on soupçonnait son courage, prit feu tout à coup, et ordonna qu'on commençât. Il était une heure et demie après minuit, le matin du dimanche 24 août, jour de Saint-Barthélemy, lorsque la cloche du Palais, qui ne devait sonner qu'à trois heures, fut mise en branle. Les rues étaient remplies de soldats; des lumières, au son du tocsin, parurent à toutes les fenêtres, de toutes les portes on voyait sortir des hommes armés, portant la croix en tête et la manche blanche, et criant avec fureur : *Vive Dieu et le roi!* et un effroyable tumulte succéda au sourd bourdonnement qui l'avait précédé [2].

Les ducs de Guise et d'Aumale, avec Jean d'Angoulême, grand prieur de France, et environ trois cents soldats, coururent à l'instant à la maison de l'amiral, où Cosseins avait fait mettre sa troupe sous les armes, la mèche allumée. La porte de la maison lui avait été ouverte sans défiance, et il avait aussitôt massacré les gardes du roi de Navarre, et quelques Suisses qui se trouvaient dans la cour. Les deux ducs et le bâtard de France s'arrêtèrent dans cette cour ; mais Cosseins avec les capitaines Attain, Cardillac, Sarlabos, le Siennois Achille Petrucci, et le Lorrain Besme, tous familiers du duc de Guise, montèrent rapidement l'escalier, suivis de leurs soldats, enfoncèrent la porte, et entrèrent dans la chambre de Coligny. Ce vieillard, éveillé par les cris de ceux qu'on massacrait, et les coups de feu tirés dans sa cour, s'était

[1] Davila, l. V, p. 267. — D'Aubigné, l. I, c. 4, p. 16. — De Thou, l. LII, p. 582.
[2] G. B. Adriani, l. XXII, p. 48. — De Thou, l. LII, p. 583.

levé, et appuyé contre la muraille, il faisait sa prière avec le ministre Merlin. Besme se jetant sur lui l'épée nue à la main, lui demanda : Est-ce toi qui es Coligny? — Respecte ces cheveux blancs, jeune homme, répondit-il, c'est moi même; et Besme lui plongea l'épée dans la poitrine; les autres l'achevèrent à coups de poignards.— Est-ce fait? cria d'en bas le duc de Guise.—Oui, répondit Besme. —Voyons donc le corps?— Et Besme le jeta par la fenêtre; le bâtard d'Angoulême essuya alors le sang du visage avec son mouchoir, et s'étant bien assuré que c'était Coligny, il lui donna plusieurs coups de pied dans le ventre. « Allons, camarades, s'écria-t-il ensuite, continuons notre ouvrage, le » roi l'ordonne! » et il ressortit avec tout son cortége, pour commencer le massacre dans les rues. Parmi les gens de marque tués dans le même hôtel, on distingua Téligni, gendre de Coligny, Guerchy, son lieutenant, Montaumar et Rouvrai, fils du baron des Adrets [1].

Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient au Louvre avec un grand nombre de gentilshommes huguenots. Marguerite de Valois raconte comment elle fut exposée, par sa mère, pour empêcher son mari de concevoir quelque défiance. « Personne, dit elle, ne me disoit rien, » jusques au soir qu'étant au coucher de la reine ma mère, assise sur » un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, » la reine ma mère parlant à quelques-uns, m'aperçut, et me dit que » je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me » prend par le bras et m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : » Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas; ce qui m'effraya extrêmement. » La reine ma mère s'en aperçut, et appelant ma sœur, se courrouça » fort à elle, et lui défendit de me rien dire. Ma sœur lui dit qu'il n'y » avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que » sans doute, s'ils découvroient quelque chose, ils se vengeroient » sur moi. La reine ma mère répond, que s'il plaisoit à Dieu, je » n'aurois point de mal, mais quoi que ce fût, il falloit que j'allasse, » de peur de leur faire soupçonner quelque chose. Je voyois bien qu'ils » se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles; elle me commanda » encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en » larmes, me dit bon soir, sans oser me dire autre chose; et moi je

[1] De Thou, l. LII. p. 584. — Davila, l. V, p. 268. — La Poplinière, l. XXIX, f. 65. Il est trop tremblant pour que son récit ait aucun intérêt.—Tavannes, p. 271, et notes, 462. — J. de Mergey, t. XLI, p. 94. — Brantôme, t. III, p. 280.

» m'en allai, toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce
» que j'avois à craindre [1]. »

Au point du jour, le roi de Navarre, qui n'avait rien entendu, mais qui était cependant fort inquiet, sortit de la chambre de sa femme, et aussitôt il fut appelé, de la part du roi, aussi bien que le prince de Condé, dans la chambre de la reine mère ; en même temps M. d'O, maître de camp de la garde du roi, prenant le rôle où tous les huguenots de la suite de ces deux princes, logés au Louvre, étaient inscrits, les appela par leur nom pour les faire descendre dans la cour ; à mesure qu'ils y entraient, ils étaient mis à mort par les soldats. Pardaillon, Saint-Martin, Bources, Armand de Clermont de Piles, illustré par la belle défense de Saint-Jean d'Angely, Beaudiné, Puy-Viaud, Beruy, Quellenec, baron du Pont, furent tués de cette manière. Les soldats, après avoir dépouillé ces seigneurs, rangeaient les corps tout nus sous les fenêtres du palais. On vit alors des dames de la reine descendre dans la cour pour les examiner de plus près, et juger par elles-mêmes le procès alors pendant contre le baron du Pont, pour cause d'impuissance. Après que le roi de Navarre eut quitté sa femme, elle s'était endormie ; lorsqu'une heure après, dit-elle, « Voici un homme frappant des
» pieds et des mains à la porte, criant Navarre ! Navarre ! Ma nourrice,
» pensant que ce fût le roi mon mari, court vitement à la porte :
» c'étoit un gentilhomme nommé Gaston de Lévis, sieur de Léran qui
» avoit un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde dans le
» bras, et étoit encore poursuivi de quatre archers, qui entrèrent tous
» après lui en la chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta dans mon
» lit ; moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle,
» et lui après moi, me tenant toujours à travers du corps. Je ne con-
» noissois point cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offenser,
» ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux,
» et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de
» Nançay, capitaine des gardes, y vint, qui, me trouvant dans cet
» état-là, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire,
» et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir
» et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je fis
» coucher et panser dans mon cabinet, jusques à tant qu'il fut du tout
» guéri. En changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte

[1] Marguerite de Valois, t. LII. p. 179.

» de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'assura que » le roi mon mari étoit dans la chambre du roi, et qui n'auroit nul » mal [1]. »

En effet, le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été introduits dans la chambre où était Charles IX. Celui-ci leur dit : « Que » depuis son enfance la tranquillité publique n'avoit point cessé d'être » troublée par plusieurs guerres qui s'étoient succédé les unes aux » autres ; que par la grâce de Dieu il avoit pris de bonnes mesures pour » en étouffer toutes les causes; que c'étoit par son ordre qu'on avoit tué » Coligny, le chef de tous les troubles, et qu'on traitoit de même dans » toute la ville les scélérats et les impies infectés des mêmes erreurs » que lui. Qu'il n'ignoroit pas combien ils lui avoient fait de mal l'un » et l'autre, en se mettant à la tête des rebelles, et en lui faisant la » guerre ; qu'il avoit de bonnes raisons pour se venger de l'outrage » qu'il avait reçu d'eux, et que l'occasion ne pouvoient être plus favo» rable; mais qu'il vouloit bien, en faveur de la parenté et de l'alliance, » et en considération de leur jeunesse, oublier le passé... ; que pour » cet effet, il fallait abjurer la doctrine profane qu'ils avoient em» brassée, et revenir de bonne foi à la religion catholique romaine..., » sans quoi ils pouvoient s'assurer qu'on leur feroit le même traite» ment qu'on venoit d'exercer sur tant d'autres. Le roi de Navarre le » pria humblement de ne point faire de violence à leurs corps ni à » leurs consciences; que dans tout le reste, ils ne manqueroient jamais » à la fidélité qu'ils lui devoient, et qu'ils étoient disposés à lui donner » telle satisfaction qu'il exigeroit. Le prince de Condé ajouta qu'il ne » pouvoit se persuader que le roi, qui avoit engagé sa foi à tous les » protestants du royaume, et qui l'avoit confirmée par un serment » solennel, voulût aujourd'hui la violer. Que la religion ne se comman» doit point ; que sa tête et ses biens étoient entre les mains du roi, » et qu'il en pouvoit disposer comme il lui plairoit; mais que pour sa » religion, comme il ne la tenoit que de Dieu, il n'en devoit rendre » compte qu'à lui.... Le roi vivement piqué de cette réponse, le traita » d'opiniâtre, de séditieux, de rebelle et de fils de rebelle, et lui dé» clara que si, dans trois jours, il ne sortoit pas de son obstination, il » lui en coûteroit la tête [2]. »

[1] Marguerite de Valois, t. LII, p. 181.

[2] De Thou, l. LII. p. 590. — La Poplinière, t. XXIX, f. 66. — Tavannes, c. 27, p. 272. — Sully, Écon. royales, t. I, c. 5, p. 242. — D'Aubigné, l. I, c. 4, p. 19.

Guise, Aumale, le prieur d'Angoulême, et tous ceux qui avaient eu part au massacre de Coligny, conduisaient cependant leurs soldats de maison en maison, pour y saisir, avant qu'ils eussent eu le temps de s'enfuir, tous les seigneurs huguenots de la cour, tous ceux qui avaient acquis quelque réputation dans les armes, et les égorger aussitôt. Les ducs de Montpensier et de Nevers, avec le maréchal de Tavannes, s'étaient joints aux tueurs. Le dernier criait sans cesse au peuple : « Saignez, saignez ! les médecins disent que la saignée est aussi » bonne en tout ce mois d'août, comme en mai. Et de tous ces pauvres » gens n'en sauva jamais un, que le seigneur de la Neuville... qui » ayant reçu cinq ou six coups d'épée, dans le corps et dans la tête... » vint, comme il le vit passer, se jeter entre ses jambes [1]. » Du Resnel, de Piles, d'Astarac, Montaubert, Cognée, la Roche, Colombières, et presque tous les plus illustres entre les capitaines huguenots, furent ainsi tués dans leur logis, par les chefs catholiques qui allèrent les y chercher. Le comte de la Rochefaucault, qui avait joué toute la soirée avec le roi, crut, lorsqu'on vint l'éveiller en son nom, que c'était une espièglerie de ce prince, qui l'avait menacé de venir le fouetter dans la nuit. C'était la mort qu'on lui portait. Caumont la Force fut trouvé couché dans un même lit avec ses deux fils ; les meurtriers se jetant avec fureur sur eux, crurent les avoir percés tous trois d'un grand nombre de coups de poignard. Le plus jeune des Caumont cependant, qui avait à p ine douze ans, contrefit le mort, et demeura immobile, baigné dans le sang de son père et de son frère, jusqu'au soir, qu'il entendit quelques personnes entrer dans la chambre, et détester une action si cruelle. Alors il se fit porter à l'arsenal, chez son parent Biron, grand mait e de l'artillerie [2].

Un assez grand nombre des protestants s'étaient logés au faubourg Saint Germain, qu'on appelait souvent la Petite Genève, tant les opinions calvinistes y prévalaient. Laurent de Maugiron s'était chargé d'aller les massacrer ; mais les mille hommes de garde bourgeoise qu'on lui avait promis pour cette expédition, s'étaient dispersés dans la ville pour piller et égorger chacun dans leur quartier ceux de leurs voisins qu'ils soupçonnaient d'hérésie. Quand il eut rassemblé d'autres soldats, les clefs qu'on lui avait données pour entrer dans le faubourg

[1] Brantôme, Éloge de Tavannes, t. III, p. 457.

[2] De Thou, l. LII, p. 587. — Brantôme, t. IV, p. 205. — De Mergey, t. XLI, p. 87.

se trouvèrent n'être pas celles des portes. Pendant ces retards l'alarme s'était répandue, le canon tirait; au point du jour les protestants reconnurent les Suisses et les gardes françaises qui traversaient la Seine pour venir à eux. Ils se rassemblèrent aussitôt en une seule troupe; le vidame de Chartres, Montgommery, Jean de Rohan, Godefroi de Caumont, la Nocle et Ségur se mirent à leur tête; ils sortirent du côté de Vaugirard avec l'intention de se réfugier en Normandie. Le duc de Guise qui en fut averti se mit à leur poursuite; mais parvenu jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre, il revint à Paris pour y chercher d'autres victimes[1].

Pendant ce temps les échevins à la tête des compagnies bourgeoises parcouraient les rues; chacun alors dénonçait le voisin qu'il avait soupçonné de n'aller pas à la messe, souvent aussi le catholique contre lequel il avait quelque procès ou quelque sujet de jalousie. Aussitôt sa maison était forcée, il était massacré avec sa femme et ses enfants, leurs corps jetés à la rue, et tous leurs biens livrés au pillage. Beaucoup d'hommes illustrés dans la magistrature ou dans les lettres, Ferrières, avocat célèbre, Loménie, secrétaire d'État, l'historien la Place, président de la cour des aides, Pierre Ramus, professeur de philosophie, furent ainsi égorgés par les compagnies bourgeoises. Les enfants se saisissaient des corps les plus illustres, les traînaient dans les rues au milieu des outrages, et les jetaient ensuite à la rivière : celui de Coligny fut pendu par le pied au gibet de Montfaucon, tandis que sa tête fut envoyée, selon les uns, à Philippe II, selon d'autres au pape. Plus tard les Montmorency, qui avaient eux-mêmes couru de grands dangers, firent détacher ce corps du gibet, et le firent enterrer à Chantilly[2].

Aucun des protestants ne songeait à résister, ils se cachaient ou s'enfuyaient; mais nulle part ils ne se trouvaient réunis ou armés, de manière à vendre seulement leur vie. Toutefois le roi prenait plaisir au massacre. « Et y fut, dit Brantôme, plus ardent que tous; si que, » lorsque le jeu se jouoit, et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fe- » nêtre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les faubourgs de » Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande

[1] De Thou, l. LII, p. 591. — La Poplinière, l. XXIX, f. 66. — Davila, l. V. p. 269. — D'Aubigné, l. I, c. 4, p. 19.

[2] La Poplinière, l. XXIX, f. 66, verso. — De Thou, l. LII, p. 591. — Brantôme, t. III, p. 281.

» arquebuse de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein de coups à eux,
» mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit :
» *Tuez, tuez!* il n'en voulut sauver aucun, sinon maître Ambroise
» Paré, son premier chirurgien, et sa nourrice [1]. » Le soir du premier jour le roi fit proclamer par la ville l'ordre aux bourgeois de rentrer dans leurs maisons et de laisser aux archers la garde des rues. On crut que les massacres cesseraient, mais il y en eut encore plusieurs pendant la nuit, et le matin suivant la populace s'attroupa et recommença avec plus de fureur que jamais. Trois jours entiers le sang coula dans les rues, les maisons furent forcées et pillées, des cris d'horreur retentissaient dans tous les quartiers, et des cadavres étaient amoncelés dans le ruisseau : de Thou évalue à deux mille ceux qui furent tués dans le premier jour, Davila à dix mille les morts des trois journées ; et l'un et l'autre paraît être resté au-dessous de la vérité. Des ordres avaient été envoyés dans toutes les provinces pour que les huguenots fussent détruits en même temps et de la même manière qu'ils l'étaient à Paris. Meaux, Orléans, Angers, Troyes, Bourges, la Charité, Lyon, Toulouse et Rouen, se signalèrent surtout par leur acharnement au carnage. Le nombre des morts dans toute la France est évalué par de Thou à trente mille, par Sully à soixante et dix mille, par Péréfixe à cent mille. Quelques hommes honorables se signalèrent dans les villes ou les provinces qu'ils gouvernaient, par leur refus de participer à tant d'horreurs. Tels furent Bertrand de Simiane, baron de Gordes, gouverneur de Dauphiné, Saint-Héran en Auvergne, la Guiche à Mâcon, Chabot-Charny en Bourgogne, le vicomte d'Orthez à Bayonne, et les comtes de Tende et de Carces en Provence [2].

[1] Brantôme. t. IV. p. 203.

[2] De Thou. l. LII, p. 593. — Davila, l. V. p. 269. — Sully, p. 248. — Histoire des Cinq Rois. p. 433, 434. — Mémoires de l'État de la France sous Charles IX, p. 236. — Notes à Tavannes. p. 470-481. — La belle lettre du vicomte d'Orthez, dans d'Aubigné, p. II, l. I. c. 3. p. 28. — M. Capefigne a dit de cette lettre : « Je » le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée, on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux protocoles philosophiques du » siècle de Louis XV. » T. III, p. 230. Avant d'accuser un historien de faux, il faudrait pourtant le comparer aux sources où il annonce avoir puisé.

Voici la lettre, telle que d'Aubigné la fit imprimer à Maillé en 1618 :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habi-
» tants et gens de guerre de la garnison ; je n'y ai trouvé que bons citoyens et
» braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très-
» humblement Votre dite Majesté vouloir employer en choses possibles, quelque

Le roi continua quelques jours à montrer dans sa conduite l'irrésolution ou les contradictions que sa mère avait craint de sa part. Le 24 août, il écrivit aux gouverneurs de province, que le tumulte dont ils seraient informés était la suite d'une querelle entre les Châtillon et les Guise, qui ne devait point faire enfreindre l'édit de pacification, dont il ordonnait de nouveau l'exécution. Il songea même à faire retomber sur les Guise, non-seulement l'odieux de ce grand crime, mais son châtiment. Toutefois, quand il vit combien le massacre avait été universel, quand il jugea toute résistance impossible, tout danger terminé, il se rendit au parlement le 28 août, accompagné par ses deux frères, par le roi de Navarre et tous les seigneurs de sa cour ; il y tint un lit de justice, où il déclara solennellement « qu'il vouloit que tout » le monde sût que ce qui s'étoit fait le 24 août, pour punir tant de » coupables, avoit été fait par ses ordres. » Le premier président, Christophe de Thou, eut la lâcheté, dans sa réponse, d'applaudir à un si grand crime, qu'il avait cependant en horreur, et d'appliquer au roi le mot de Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner [1]. » Le parlement eut la lâcheté plus grande encore de faire le procès à deux illustres protestants échappés au massacre, savoir le vieux Briquemault, âgé de soixante et dix ans, et Cavagnes. Ils furent tenaillés et pendus, et Charles IX, se livrant de nouveau à toute sa férocité, voulut jouir de la vue de ses victimes. « Quelques jours après que M. l'amiral fut tué, » dit Brantôme, et porté à Montfaucon pendu par les pieds, ainsi qu'il » commençoit à rendre quelque senteur, le roi l'alla voir. Aucuns qui » étoient avec lui bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les » en reprit, et leur dit : Je ne le bouche comme vous autres, car » l'odeur de son ennemi est très-bonne. Il voulut voir mourir le bon- » homme Briquemault, ainsi que Cavagnes, chancelier de la cause ; et » d'autant qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des » flambeaux, et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mou- » rir, et contempler mieux leur visage et contenance [2]. »

» hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant, autant qu'elles » dureront, Sire, vôtres. »

[1] De Thou, l. LII, p. 599. — Davila, t. V, p. 271. — La Poplinière, l. XXIX, f. 67, verso. — Isambert, t. XIV, p. 256, 257. — Tavannes, p. 275.

[2] Brantôme, t. IV, p. 203. Le massacre de la Saint-Barthélemy est désormais jugé comme un crime effroyable ; aussi M. de Chateaubriand, animé par un sentiment religieux, a-t-il mis une grande importance à établir que la cour de Rome n'avait point préparé d'avance cet événement, et n'en était point complice. Pendant

son ambassade à cette cour, il se procura la correspondance du nonce Salviati, accrédité par Grégoire XIII auprès de Charles IX. Il eut ensuite, au printemps de 1832, l'extrême complaisance de communiquer, à ma demande, ces papiers à sir James Mackintosh, qui préparait alors l'Histoire du règne d'Élisabeth. Je ne les vis point cependant, et la mort survenue peu de semaines après du vrai patriote, du grand orateur, du défenseur de tous les opprimés, que je m'honorais d'avoir pour beau-frère, m'empêcha d'en prendre connaissance, jusqu'à la publication posthume de son ouvrage (*History of England*, V. III, p. 235; et appendix, p. 347-359). La correspondance de Salviati prouve en effet qu'au moment de l'exécution, le nonce était dans une complète ignorance sur les projets de la cour de France. Tel était aussi le jugement que j'avais formé d'avance d'après les historiens que j'ai cités. En effet, le désir d'un massacre universel avait été exprimé par Philippe II et le duc d'Albe, par Pie V, Grégoire XIII, et leurs ministres, par la cour de Rome, et par tous les fanatiques; mais Catherine et Charles IX ne les avaient point admis à leur intime confidence. De même la lecture attentive du troisième volume de M. Capefigue ne m'a rien fait changer à mon récit, quoiqu'il ait eu entre les mains un nombre très-considérable de pièces qui m'étaient inconnues, et surtout la correspondance de la cour d'Espagne. Mais ces pièces me paraissent toutes confirmer, et jamais ébranler le jugement que j'avais porté sur ces mêmes événements.

CHAPITRE XXII.

Quatrième guerre de religion. Siéges de la Rochelle et de Sancerre. Paix de la Rochelle. Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. Intrigues du duc d'Alençon. Cinquième guerre, ou Prise d'armes du Mardi-Gras. Mort de Charles IX. — 1572-1574.

Les protestants qui avaient échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, étaient frappés d'étonnement et d'effroi autant que d'horreur. Pendant ces épouvantables journées, on n'avait vu à Paris qu'un seul d'entre eux, un homme de robe, nommé Taverny, qui eût tenté de défendre sa maison; et il y avait résisté à la populace huit ou neuf heures, avec l'aide d'un seul valet, avant d'être égorgé [1]. Dans les provinces, pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis le massacre de Paris jusqu'à celui de Toulouse, les huguenots tendirent également leurs gorges aux bourreaux; presque partout ils se laissèrent mettre en prison par les gouverneurs de province, qui, après avoir prétendu les arrêter pour leur sûreté, les livraient ensuite, sur l'ordre du roi, à la populace pour qu'elle les fît périr. La cour, cependant, lors même qu'elle expédiait de temps en temps des ordres pour commettre de nouvelles atrocités, ne semblait guère moins étonnée que les huguenots de ce qu'elle avait fait, guère moins irrésolue sur ce qu'elle devait faire encore. Ce complot, qu'elle avait suivi avec tant d'artifice et de perfidie depuis deux ans, peut-être depuis sept ans, elle y avait empreint toutefois un caractère d'irréflexion et d'inconséquence qui ajoute encore à son horreur. Charles IX, après avoir tiré lui-même sur ses sujets, demeura appuyé sur la fenêtre de sa chambre, au Louvre, « d'où il prit grand » plaisir de voir passer sous ses fenêtres, par la rivière, plus de quatre » mille corps en se noyant, ou tués, dont depuis il se rendit tout

[1] Lettres de Pasquier, l. V, lett. XI, p. 133.

» changé, et, disoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au visage cette dou-
» ceur qu'on avoit accoutumé de lui voir [1]. » Tant ce monarque que le duc d'Anjou, et le bâtard d'Angoulême, s'enivrèrent de sang; ils tuèrent, ils firent tuer pour le plaisir du massacre; mais ils n'avaient préparé ni forces, ni argent, ni même projets pour le temps qui devait venir ensuite, et leur conduite fut aussi pleine de contradictions après l'événement qu'elle l'avait été auparavant.

Pendant quelques jours, le roi avait tenté de faire croire que le complot était l'ouvrage de Guise, qui en repoussèrent avec effroi la responsabilité; ou qu'un soulèvement spontané de la populace avait amené des actes de férocité que le gouvernement regrettait; mais lorsque Charles IX eut, dans une séance royale, annoncé au parlement « que
« tout ce qui s'étoit fait, le 24 août, avoit été fait par ses ordres, » il devint nécessaire de donner une explication à cette conduite, de diminuer l'horreur de tant de perfidie, et d'alléguer un motif pour la violation de promesses sacrées. On hasarda la supposition d'un complot des protestants contre la famille royale, et Jean de Morvilliers, ci-devant évêque d'Orléans et garde des sceaux, s'en empara aussitôt. C'était un homme modéré et qui regardait la Saint-Barthélemy comme un grand crime; mais, par cette raison même, il voulait à tout prix en laver la majesté royale. Le roi avait annoncé au parlement que « Coligny, pour
» mettre le comble à ses crimes, avoit conjuré de l'exterminer lui-même,
» avec la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre,
» quoique de la même religion que lui, pour mettre le prince de Condé
» sur le trône, à dessein de le tuer aussi lui-même dans la suite, et de
» s'emparer du royaume, après avoir exterminé toute la famille royale. »
Le premier président, Christophe de Thou, l'avocat général, Guy du Faur de Pibrac, qui, tous deux, nous sont représentés comme des hommes vertueux, et faisant honneur à la magistrature française, se saisirent avidement de cette accusation absurde, comme d'un moyen de laver la royauté du sang dont elle s'était souillée. Loin de pouvoir recueillir des preuves du complot qu'ils supposaient, ils ne pouvaient pas même trouver une époque à laquelle le rapporter. Ce ne pouvait être depuis le retour de Coligny à la cour jusqu'au moment de son assassinat, lorsqu'il semblait jouir de toute la faveur du roi, et qu'il se livrait avec tant d'espoir aux projets qui devaient rendre la France glo-

[1] Brantôme, Charles IX, t. IV, p. 206.

rieuse : on préféra donc annoncer que c'était depuis sa blessure, lorsque tous ses amis lui suggéraient leurs projets de vengeance. Il fallait pour cela que durant les quarante heures qu'il avait survécu, tandis qu'il éprouvait d'atroces douleurs, qu'il avait subi une opération à la main droite, et qu'il se préparait à en subir un autre au bras gauche, il eût pu ourdir une conspiration pour détruire la famille royale. Une telle supposition était trop absurde pour que les plus ardents adversaires des huguenots aient osé la soutenir depuis [1]. Mais les juges ne s'arrêtaient jamais à l'invraisemblance des accusations; leur métier était de condamner, et leur conscience était en repos, quand ils avaient obtenu ce qu'ils appelaient des preuves, ou par les dépositions les plus suspectes, ou par la torture. Ce fut par ce lâche calcul; par un oubli de ses devoirs les plus sacrés, que le parlement de Paris condamna deux innocents, Briquemault et Cavagnes, à un supplice atroce, comme complices de Coligny; qu'il condamna la mémoire de celui-ci, qu'il déclara ses enfants roturiers, qu'il fit traîner son image sur la claie, et raser son château; admettant comme vrai un complot tellement absurde, que ni les juges, ni les accusateurs ne pouvaient croire un moment à son existence [2]!

L'avocat général du Faur de Pibrac ne se contenta pas d'avoir poursuivi cet arrêt sur le témoignage de trois délateurs; il entreprit et publia, le 1er décembre, une apologie de la Saint-Barthélemy, qu'il représenta comme un acte légitime de défense; on a loué le style et l'éloquence par lesquels il accrédita des opinions odieuses, et qu'il ne partageait point lui même. D'autres écrivains catholiques publièrent également des apologies; des médailles furent frappées en l'honneur de Charles IX, des fêtes furent décernées pour célébrer à perpétuité cette délivrance de l'Église, et des lettres du roi, adressées à tous les gouverneurs de province, annoncèrent la découverte du grand complot des huguenots [3]. Dans les premiers jours, les protestants en furent la dupe. Réduits à se cacher, à s'enfuir, à ne communiquer qu'avec ceux des catholiques qui, plus tolérants que les autres, leur avaient donné un asile, ils accueillaient, pour régler leur conduite, tous les bruits qui circulaient, quelques absurdes qu'ils fussent; plusieurs purent croire que leurs chefs avaient trempé dans un complot dont eux-mêmes

[1] Tavannes, t. XXVII. c. 27, p. 274.

[2] L'arrêt est du 27 octobre. — De Thou, l. LII, p. 599; et LIII. p. 641 et 646.

[3] La Poplinière, t. II, l. XXIX, f. 68. — D'Aubigné, t. II, l. I, c. 6, p. 29. — De Thou, l. LIII, p. 626, 628.

n'avaient point en connaissance; plusieurs, par faiblesse d'âme, par empressement à se soumettre, feignirent d'y croire, sans en être réellement persuadés. Une accusation vague et mystérieuse a toujours de l'empire sur la multitude, et les faibles n'osent point rejeter ce que les puissants affirment avec audace [1].

Bientôt arrivèrent les félicitations de la cour de Rome pour le massacre de la Saint-Barthélemy; les lettres du nonce que le pape entretenait auprès de Charles IX furent lues à Rome, dans l'assemblée des cardinaux, le 6 septembre: le nonce affirmait, comme en étant pleinement informé, que c'était le roi qui avait projeté et accompli l'exécution [2]. Le pape se rendit aussitôt à Saint-Marc avec tout le sacré collége, pour remercier Dieu solennellement de la grâce singulière qu'il venait de faire au saint-siége et à toute la chrétienté: un jubilé universel fut publié par son autorité, on tira le canon au château Saint-Ange, et on alluma des feux dans toutes les rues. Le cardinal de Lorraine, comblé d'une joie inexprimable, fit compter mille écus d'or au gentilhomme du duc d'Aumale son frère, qui lui apporta la première nouvelle du massacre; dans la procession faite en actions de grâce à l'église de Saint-Louis, on vit aussi paraître tous les ambassadeurs des têtes couronnées; une inscription fut placée sur la porte de cette église par le cardinal de Lorraine, pour remercier Dieu du succès étonnant que Charles IX venait d'obtenir, grâce aux conseils et aux prières du saint-siége [3]. Enfin, le cardinal Fabio Orsini fut envoyé en France comme légat pour remercier le roi de cette action héroïque, et le presser en même temps de profiter de sa victoire, en faisant publier dans toute la France les canons du concile de Trente, malgré l'opposition de ceux qui le repoussaient encore.

Orsini arriva d'abord à Avignon, où il s'arrêta quelques jours; puis à Lyon, où les massacres avaient été exécutés le dimanche 31 août avec des circonstances révoltantes. Outre les huguenots qui avaient été tués

[1] On peut reconnaître cette disposition dans la Poplinière, l. XXIX, f. 70, verso.

[2] Lettre du nonce Salviati, du 24 août, rapportée par M. de Chateaubriand :
« A nostro signore mi faccia grazia di baciare i piedi in nome mio, col quale mi
» rallegro con le viscere del cuore che sia piaciuto alla Divina Maestà, d'incami-
» nare nel principio del pontificato si felicemente e honoratamente le cose di questo
» regno, avendo talmente avuto in protezzione il Rè è Regina madre che hanno
» saputo e potuto sharbare questa pestifera radice con tanta prudenza, in tempo
» tanto opportuno, che tutti i loro ribelli erano sotto chiave, in gabbia. »

[3] De Thou, l. LIII, p. 632. — D'Aubigné, l. I, c. 13, p. 71.

par la populace dans les rues, plus de huit cents protestants étaient déposés dans les prisons, sous la foi du gouverneur Mandelot; celui-ci laissa agir un homme de sang, nommé Bordon, qui, après avoir vainement demandé l'assistance des soldats de la citadelle, et même celle du bourreau, recruta enfin des bourgeois fanatiques, avec lesquels il força successivement les dépôts des cordeliers, des célestins et de l'archevêché; il égorgea tous les huguenots qui s'y trouvaient, et il fit jeter leurs corps dans le Rhône. Ce fut là que fut tué Claude Goudimel, musicien, homme de génie, qui avait fait pour les protestants la musique de leurs psaumes. Le légat, dans tout son voyage, avait entendu parler de cette exécution; un millier de corps de morts roulés en même temps dans les eaux du Rhône avaient porté l'effroi à toutes les villes bâties sur ses bords; à Arles, la population, qui n'a d'autre eau que celle du fleuve, s'était refusée pendant plusieurs jours à en boire [1]. Le légat à son arrivée à Lyon, se fit présenter Bordon, et le félicita publiquement de son zèle pour l'Église de Dieu, et de la juste punition qu'il avait infligée à ses ennemis, lui donnant en même temps, de sa pleine puissance, une absolution générale pour tout ce qu'il avait pu y avoir d'irrégulier dans sa conduite [2]. En avançant ensuite vers Paris, le légat fut fort étonné de ne trouver en France ni triomphe ni empressement à recueillir les fruits de la victoire. Les ministres lui recommandèrent de parler sobrement sur cette affaire; le roi lui-même semblait vouloir désavouer le massacre; il affirmait ne l'avoir point ordonné en haine du protestantisme, mais seulement pour sa propre défense, et être très-fâché que les autres villes de son royaume eussent suivi l'exemple de Paris [3].

Philippe II, de même que le pape, avait hautement approuvé le massacre, et tous deux étaient conséquents avec eux-mêmes, car depuis longtemps ils avaient proclamé que l'hérésie était punissable par d'effroyables supplices, que les gouvernements qui la toléraient étaient inexcusables, qu'aucune foi enfin n'était due aux engagements pris envers les hérétiques, quelque solennels qu'ils fussent. Philippe, en recevant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, témoigna la joie la plus vive; il fit dire à Charles IX que le monde, en lui voyant abattre quarante mille de ses ennemis, avait appris enfin à connaître combien il était grand et puissant, et qu'une si noble action ne devait lui laisser

[1] De Thou, l. LII, p. 602.
[2] *Ibid.*, l. LIV, p. 699. — D'Aubigné, l. I, c. 13, p. 71.
[3] *Ibid.*, p. 699.

qu'un seul regret, celui d'avoir tardé si longtemps à l'accomplir[1]. Mais la grande masse des catholiques n'avait point adopté ces maximes fanatiques, et presque partout la nouvelle d'un acte aussi perfide fut reçue avec autant d'horreur que d'étonnement. L'empereur Maximilien II, les princes de l'Allemagne, les souverains du Nord, la reine d'Angleterre et les Suisses prirent peu de peine à dissimuler leur profonde réprobation. Genève invita toutes les églises protestantes de la Suisse à un jeûne solennel qui se célèbre encore chaque année à la même époque. Cependant ces États mêmes, dont la France venait de provoquer le ressentiment par sa perfidie, étaient ceux sur l'alliance desquels elle avait compté jusqu'alors dans sa rivalité avec l'Espagne, et Catherine s'aperçut tout à coup qu'elle se trouverait seule, si elle avait à s'engager dans une nouvelle lutte. Un projet qu'elle venait de former dans sa tête légère et ambitieuse, lui faisait sentir cependant le prix des alliances étrangères. Les astrologues, aux promesses desquels elle avait toujours accordé une extrême confiance, lui avaient annoncé que tous ses fils seraient rois, et elle voulait à tout prix réaliser leur prédiction ; or les circonstances lui faisaient alors espérer des chances pour faire monter son fils chéri le duc d'Anjou sur le trône de Pologne. Mais pour y parvenir elle sentait bien qu'il lui fallait reconquérir cette opinion publique qu'elle avait si fort outragée.

Pompone de Bellièvre fut donc envoyé à la diète des Suisses assemblée à Baden, pour justifier auprès d'eux la Saint-Barthélemy. Il protesta au nom du roi qu'il n'y avait point eu de sa part de préméditation, et qu'il n'avait fait que se défendre, car Coligny avait osé le menacer de lui déclarer la guerre s'il ne la déclarait pas à l'Espagne[2]. La Mothe Fénélon, ambassadeur en Angleterre, était également chargé de calmer le ressentiment d'Élisabeth ; le roi lui adressa un grand nombre de lettres longues et détaillées, qui nous ont été conservées ; on y voit combien il mettait d'importance à cette alliance, combien de sacrifices il était disposé à faire pour la conserver. Élisabeth, de son côté, glacée d'effroi et entourée d'ennemis, supprimait son ressentiment, et promettait de ne point contrevenir à la dernière paix[3]. Tous les autres ambassadeurs auprès des États protestants avaient des instruc-

[1] Gregorio Leti, Vita di Filippo II. P. II, l. II, p. 55. — Capefigue rapporte les lettres de Philippe II, t. III, p. 250.
[2] De Thou, l. LIII, p. 642.
[3] Le Laboureur, additions aux Mém. de Castelnau, t. III, p. 265.

tions semblables, et le roi ne smblait occupé qu'à effacer l'horreur d'nne action que le pape lonait comme sainte.

Dans les provinces de France le massacre de tant de milliers de religionnaires n'avaient établi ni le triomphe des catholiques, ni la domination du roi. La terreur cependant au premier moment avait été sans bornes, toute résistance avait parn impossible, et les protestants n'avaient songé qu'à fuir ou à se cacber. Un grand nombre s'était réfugié en Suisse; la veuve de Coligny y était arrivée avec les enfants de son mari, et tonte la famille de Châtillon; un grand nombre s'était dirigé vers les villes de l'Alsace et du Palatinat, un grand nombre vers l'Angleterre [1]; mais bientôt aussi les villes de France où l'on savait que la plus grande partie de la population était protestante, avaient vu arriver en caebette, et par des chemins détonrnés, des réfugiés dont le nombre grossissait sans cesse. Sancerre, sur une montagne au-dessns de la Loire, qui avait été déjà une des quatre villes de sûreté données aux protestants, servit de refuge à quelques compagnies hngnenotes que Coligny avait rassemblées ponr marcber dans les Pays-Bas [2]. A Montauban, Rénier se présenta avec vingt-cinq bons chevaux et douze fantassins déterminés, sommant cette ville toute protestaute de fermer ses portes et se mettre en défense contre Montluc et ses bandes sanguinaires qui allaient arriver ponr tout égorger. Ce Rénier était nn gentilhomme huguenot du Quercy, qui venait d'être sauvé du massacre, à Paris, par un acte extraordinaire de générosité de Vezins, lieutenant du roi en Quercy, et son ennemi personnel. Pendant le massacre, Rénier était à genoux attendant la mort, et faisant sa prière avec son valet de chambre, quand il fut snrpris par Vezins, snivi de quinze gendarmes, qui, sans entrer en aucune explication avec lui, le fit monter à cheval, et le conduisit, toujours prisonnier, à deux cents lieues de distance jusqn'à la porte de son château. Là, il le convia de descendre, en lui disant : « Ne pensez pas que la courtoisie que je » vous ai faite soit pour avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie » dignement. — Elle est à vous, répondit Rénier, et ne se pent plns » employer qu'à vous servir. — Seriez-vous donc si lâche que ne vons » ressentir point de la perfidie que vous avez soufferte? — Cela ne » dérogeroit-il point à ce que je vous dois? — Non, je veux tout

[1] La Poplinière, l. XXXI, f. 87.
[2] D'Aubigné, t. 1, c. 8, p. 40.

» brave, amis et ennemis, dit Vezius; » et il se sépara de lui [1].

Incité, par l'ennemi même qui l'avait sauvé, à combattre de nouveau pour son parti, Rénier ne se donna pas le temps d'embrasser sa femme et ses filles qui ne doutaient point de sa mort, et il appela à lui ses plus braves amis, pour donner l'exemple du courage à la ville du midi qui, dans les guerres précédentes, avait montré le plus de dévouement à la cause protestante : mais il y trouva une telle terreur, que pas un bourgeois n'osa revêtir des armes ou le suivre jusqu'à la porte. Rénier, découragé, s'en retournait avec ses braves amis, lorsqu'il rencontra la cornette noire de Montluc, qui arrivait dans un extrême désordre, et sans soupçonner d'ennemis. Il la chargea avec tant d'intrépidité et un si extrême bonheur, qu'après lui avoir tué beaucoup de monde, il ramena cinquante gentilshommes prisonniers aux portes de Montauban. Les bourgeois, dans cette victoire du faible sur le fort, virent un signe de Dieu qui se déclarait pour eux ; cette fois ils coururent aux armes et soulevèrent par leur exemple tous les huguenots du haut Languedoc et de la Guienne [2]. Dans le bas Languedoc le vicomte de Joyeuse, lieutenant catholique du roi, avait voulu se hâter de mettre garnison dans Nîmes : les protestants hésitaient, ils commençaient à négocier, lorsque Clansonne, conseiller au présidial, leur fit sentir que leur fermeté seule pouvait sauver leur vie, et fit fermer les portes aux troupes du roi [3].

Mais par-dessus toutes les autres villes protestantes, la Rochelle, qui n'avait jamais reçu ni gouverneur ni garnison royale, et qui avait conservé toute l'administration d'une république, se remplissait de proscrits. D'abord ils y arrivaient glacés de terreur et ne songeant qu'à se cacher ; mais bientôt, réunis par un danger commun, ils se confirmaient les uns les autres dans la résolution de compter sur leur seule valeur pour se dérober à la mort. Philippe Strozzi et le baron de la Garde étaient à leurs portes, avec les troupes et les vaisseaux qu'on disait préparés pour attaquer les Espagnols ou dans la Flandre ou aux Açores, et dont les Rochelois s'étaient défiés depuis longtemps. Ils semblaient, par leurs demandes insidieuses, chercher l'occasion de surprendre la ville : aucune hostilité n'avait cependant encore eu lieu entre leurs troupes et les bourgeois. Avec moins d'éclat, les Cévennes,

[1] D'Aubigné, l. I, c. 4, p. 25. — De Thou, l. LII, p. 594.
[2] *Ibid.*, c. 8, p. 38. — Hist. gén. du Languedoc, t. V, l. XXXIX, p. 315.
[3] La Poplinière, l. XXXI, f. 107. — Hist. du Languedoc, p. 313.

les vallées glacées de la haute Durance, les montagnes du Rouergue, et les petites villes ou les châteaux protestants de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné se mettaient tous en état de défense. La résistance se faisait sentir de toutes parts, et quoique le parti n'eût plus de chef, plus de conseil, plus d'armée, chacun pour soi songeait enfin à vendre chèrement sa vie; tandis que les catholiques, qui avaient égorgé avec tant de fureur des gens sans défense, ne se montraient nulle part organisés et prêts à agir pour combattre des soldats [1].

Le roi s'était persuadé que le parti huguenot n'aurait aucun moyen de prolonger sa résistance après que ses chefs auraient succombé : aussi, lorsqu'il avait permis que le massacre s'étendît à une foule de gens obscurs, à des bourgeois timides, à des femmes, à des enfants, c'était de sa part un luxe de cruauté qu'il avait cru tout au plus convenable pour monter la tête des vengeurs de la foi. Le pouvoir des princes et des seigneurs était si grand, le dévouement de leurs gentilshommes, de leurs suivants était si absolu, que personne n'avait encore compris la possibilité d'une guerre civile qui ne serait pas provoquée par eux, et que le soulèvement des huguenots était attribué, par tous ceux qui se croyaient d'habiles politiques, non point à la défense des intérêts les plus chers, des sentiments les plus généreux d'une portion importante du peuple, mais à l'ambition et l'intrigue de quelques chefs. Après la Saint-Barthélemy, ou comme d'autres appelaient cette journée, après les matines de Paris, Charles IX crut qu'il ne lui restait plus rien à faire que de contraindre les Bourbons à l'abjuration. Le prince de Condé était celui qui, dès le premier jour, et au milieu même du massacre, lui avait opposé la résistance la plus inflexible. Charles IX, impatienté, se fit apporter ses armes, le 9 septembre, et fit armer ses gardes, résolu d'entrer dans la chambre du prince et de le faire tuer sous ses yeux, s'il n'abjurait pas immédiatement. Mais la jeune reine Élisabeth d'Autriche, qui depuis les fatales matines avait passé toutes les journées dans les larmes, se jeta à ses genoux, et lui enleva presque par force le hausse-col et le corselet qu'il avait déjà revêtus; Charles, touché de ses prières, promit de s'abstenir pour ce jour-là de toute violence. Le lendemain cependant il entra dans la chambre de Condé, et ne lui dit que ces trois mots : *Messe*, *mort*, *ou Bastille*. « Que Dieu ne permette » point, répondit le prince, que je choisisse le premier; des deux autres,

[1] De Thou, l. LIII, p. 657, 659, 664. — Davila, l. V, p. 274. — La Poplinière, l. XXX, f. 76. — D'Aubigné, l. I, c. 6, p. 29.

» mon roi et mon seigneur, soit à votre discrétion, que Dieu veuille » modérer par sa providence. » Cependant, sur de nouvelles sollicitations, il ne refusa pas d'avoir quelques conférences avec un ministre d'Orléans, Hugues Sureau du Rosier, qui venait d'abjurer le protestantisme. Celui-ci, homme savant, mais faible, avait succombé à la peur, et il cherchait ensuite à pallier sa lâcheté par des sophismes. Le roi de Navarre, Catherine de Bourbon sa sœur, le prince de Condé, Marie de Clèves sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère, furent livrés comme catéchumènes, à du Rosier, et cédant à ses exhortations, à son exemple, et plus encore au sentiment de leur danger, ils firent tous abjuration. Du Rosier, envoyé ensuite par le duc de Montpensier à sa fille, la duchesse de Bouillon, pour la convertir aussi, ne se vit pas plus tôt en liberté, qu'il retourna au protestantisme [1].

Le roi de Navarre ne se refusa point à se conformer à l'intolérance de la cour, pour prouver que sa conversion était sincère. Il rendit un édit qui interdisait dans sa souveraineté de Béarn l'exercice de la religion réformée; il priva des emplois ceux qui la professaient, et il fit rendre leurs biens aux églises catholiques. Il écrivit le 3 octobre au pape, pour l'assurer de son obéissance, rejeter sur son bas âge ses erreurs passées, lui demander d'être reçu au giron de l'Église, et le prier d'approuver son mariage. Le pape lui répondit avec affection et avec joie, et lui accorda tout ce qu'il demandait. « Que la foi, lui di- » soit-il, et la vertu du roi très-chrétien, de la reine, du cardinal de » Bourbon, et du duc de Montpensier, par lesquels Dieu a voulu que » fussiez si saintement induit et persuadé à la réunion de l'église ca- » tholique, vous soient en imitation..., d'autant qu'il est croyable que » votre réduction sera cause que plusieurs se réduiront [2]. »

Charles IX avait écrit au roi d'Espagne que si l'expédition annoncée contre la Flandre lui avait précédemment donné quelque ombrage, l'événement devait lui avoir fait voir quel était le but de sa dissimulation, et l'avoir convaincu qu'il n'avait jamais eu la pensée de faire la guerre à un prince catholique [3]. En effet, la Saint-Barthélemy avait été presque aussi fatale aux protestants de la Belgique qu'à ceux de

[1] D'Aubigné, l. I, c. 6, p. 30. — La Poplinière, l. XXX, f. 77 et 79.—De Thou, l. LIII. p. 629, 630, 631. — Davila, l. V, p. 273.

[2] Ces deux lettres et celle du card. de Bourbon sont rapportées textuellement par la Poplinière, l. XXX, f. 81 et 82. — De Thou, l. LIII, p. 632.

[3] De Thou, l. LIII, p. 645. — La Poplinière, l. XXX, f. 85.

France. Le prince d'Orange venait d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée qu'on assurait être composée de seize mille fantassins et neuf mille cavaliers, presque tous Allemands ; il avait consacré toute sa fortune à faire une levée d'hommes si considérable, mais il ne pouvait ni les payer longtemps, ni les nourrir, et il était contraint de lâcher la bride à leur indiscipline. Le 4 août il avait surpris Ruremonde, il n'avait pu dérober cette ville au pillage, et ses mercenaires allemands y avaient exercé des crimes inouïs. Il s'était aussi rendu maître de Malines, et il avait levé des contributions considérables sur Louvain ; Nivelle, Dendermonde et Audenarde lui avaient ouvert leurs portes, et au commencement de septembre il était entré en Hainaut [1]. Mais ce fut dans ce moment qu'il reçut la fatale nouvelle du massacre de Paris ; le souverain qu'il avait cru son allié était conjuré pour sa perte ; il avait égorgé en trahison une partie des auxiliaires dont il lui avait promis l'assistance, il faisait passer les autres à ses ennemis ; tous les subsides de France sur lesquels Orange avait compté pour continuer la guerre lui échappaient. Il crut cependant devoir précipiter ses attaques, avant que le découragement gagnât son armée ; mais le duc d'Albe, qui assiégeait Mons, et qui continuait à diriger seul les affaires des Pays-Bas, quoique le duc de Medina-Celi, désigné pour lui succéder, fût arrivé dès le 11 juin à Ostende, et se fût ensuite rendu à l'armée, le duc d'Albe était déterminé à ne point accepter le combat. Le prince d'Orange fit de vains efforts pour l'amener à une bataille générale ; inutilement il essaya, par des attaques téméraires, ou de le forcer dans ses lignes, ou de faire pénétrer un renfort dans Mons ; il fut enfin obligé de mettre son armée en retraite. Alors ses troupes découragées cessèrent d'observer le peu de discipline qu'il avait réussi jusqu'alors à y maintenir encore ; elles se laissèrent surprendre par une camisade des Espagnols ; elles insultèrent Orange par des cris séditieux, elles demandèrent de l'argent ; elles laissèrent même entendre la menace de s'assurer de sa personne, pour le vendre au duc d'Albe. Le prince s'estima heureux de les avoir ramenées jusqu'à Orsoy, dans le duché de Clèves, sans qu'elles eussent attenté à sa liberté, et il les y licencia [2]. Il se dirigea ensuite avec une escorte peu nombreuse, mais fidèle, vers

[1] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, P. I, l. VI, p. 119. — Watson, Hist. de Philippe II, l. XI, p. 211.

[2] *Ibid.*, p. 121. — De Thou, l. LIV, p. 679. — La Popliniére, l. XXX, f. 74-76. — Watson, l. XI, p. 225.

la Hollande. Les états de cette province et ceux de la Zélande le reconnurent pour chef : c'est alors proprement que commença la lutte mémorable des provinces unies contre toutes les forces de la monarchie espagnole. Ces villes de commerce, en partie défendues par les eaux, et enrichies par un immense trafic, mais plus encore par les courses maritimes, se montrèrent également promptes à sacrifier leurs trésors et leur sang pour la défense de leur liberté et de leur foi. Aucun revers ne put les abattre, la terreur des vengeances de l'Espagne ne put rebuter leur courage ; si elles étaient assiégées, l'une après l'autre repoussait les attaques de l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité ; et lorsqu'elles succombaient enfin, c'était après avoir coûté chacune à Philippe une armée [1].

Mais les villes des provinces méridionales que le prince d'Orange avait occupées momentanément quand il avait marché à la délivrance de Mons, ou celles du nord qui furent les premières exposées aux attaques du duc d'Albe, furent traitées avec cette barbarie atroce qui rendait alors les Espagnols un objet d'horreur pour toute l'Europe. Le pillage de Malines, celui de Zutphen, celui de Naerden, furent accompagnés des scènes les plus révoltantes de la lubricité des soldats, et ensuite d'un massacre presque universel. Quant à Mons, cette ville se rendit par capitulation dès le 19 septembre ; le duc d'Albe permit aux hommes de guerre et aux habitants protestants de sortir en liberté de la place, après avoir juré de ne servir pas d'une année contre le roi d'Espagne ; et, ce qu'on espérait à peine, la capitulation fut respectée par le vainqueur [2].

Le brave la Noue avait défendu Mons de concert avec Louis de Nassau ; quand il fut contraint de capituler, et qu'il rentra en France, les amis qui lui avaient transmis les ordres du roi, auxquels il venait d'obéir, avaient été lâchement assassinés, et l'on faisait le procès à leur mémoire ; et lui-même, que le duc d'Albe avait épargné, il pouvait s'attendre à périr par les mains des Français. Il alla demander un asile au duc de Longueville son ancien ami, et celui-ci le conduisit à la cour. Charles IX voulut le voir sans témoins, chez Albert de Gondi. Ce ne fut pas sans un sentiment d'horreur et d'effroi que la Noue se présenta devant ce monarque, encore souillé du sang de tant de Français ; mais le roi lui témoigna beaucoup de considération et d'affection : il lui

[1] Bentivoglio, P. I, l. VI, p. 123.
[2] Watson, l. XI, p. 229, 231, 235, l. XII, p. 254. — Bentivoglio, p. I, l. VI, p. 131, 133.

donna les biens de Téligni, dont la Noue avait épousé la sœur; il exeusa comme il put la Saint-Barthélemy, et il lui demanda de travailler à sauver les Rochelois de leur propre imprudence, car il affirmait que ce qu'il redoutait le plus serait d'avoir à sévir contre eux : il ne leur demandait qu'une obéissance extérieure, et de se maintenir en paix [1].

Déjà Charles IX avait envoyé aux Rochelois Biron, qui ayant couru risque d'être égorgé à la Saint-Barthélemy ne devait pas leur être suspect. Biron n'avait point conduit des troupes avec lui en Poitou; il s'était arrêté à Saint-Jean d'Angely, et de là il était entré en négociation avec les bourgeois de la Rochelle ; toutes ses propositions avaient été repoussées, l'entrée de la ville lui avait été interdite : cependant il n'avait point oublié combien leur ressentiment était juste, combien leur défiance était fondée; il avait continué à leur montrer les mêmes égards, et il n'avait pas cessé d'agir comme leur ami [2].

La Noue, sans pouvoir s'expliquer la prévenance du roi ou son langage affectueux, accepta la commission qui lui était offerte. Il déclara qu'il était prêt à travailler à la paix, mais que, quelle que fût son obéissance à la couronne, il n'oublierait jamais, dans ses rapports avec les Rochelois, l'attachement et la reconnaissance qu'il leur devait, pour le dévouement qu'ils lui avaient montré durant les dernières guerres civiles, et qu'il ne prêterait jamais son ministère à aucun projet qui tendrait à les tromper. Le roi lui donna pour conseiller, mais en même temps pour surveillant de sa conduite, l'abbé J. B. Guadagni, Florentin; il l'assura de nouveau qu'il ne désirait que la paix, et qu'il ne lui demandait que de contribuer à la rétablir, sans contrevenir en rien à l'amitié qu'il avait vouée aux Rochelois. Le 5 novembre, la Noue arriva avec l'abbé Guadagni au village de Tadon, où il avait donné rendez-vous aux commissaires de la Rochelle. Ceux-ci le regardant avec autant de défiance qu'aucun autre envoyé du roi, et ne faisant point semblant de le reconnaître, « la Noue leur montra son bras perdu à » leur service ; eux répliquèrent : Il nous souvient bien d'un la Noue, » duquel le personnage étoit bien différent de celui que vous jouez ; » c'était notre grand ami, qui par sa vertu, expérience et constance » défendoit nos vies, se couronnoit d'honneur, et n'eût pas voulu nous

[1] De Thou, l. LIII, p. 655. — La Popliniére, l. XXXI, f. 104. — Davila, l. V, p. 276. — Amirault, Vie de la None, p 69.

[2] *Ibid.*, p. 647. — La Popliniére, l. XXXI, f. 105. — Davila, l. V, p. 275.

» trahir par belles paroles, comme fait celui à qui nous parlons, semblable de visage et non de volonté [1]. »

La Noue se trouvait en effet dans une situation extraordinaire, sous l'influence de devoirs contradictoires, et jamais il ne prouva mieux non-seulement sa loyauté, mais la haute opinion que la France avait d'elle, qu'en s'en tirant avec honneur. Il avait accepté les bienfaits et la commission du roi, et il se croyait envers lui dans l'obligation de remplir ses devoirs de Français et de sujet; il se regardait comme l'hôte et le champion des Rochelois, comme l'homme appelé à les sauver de nouveau, ainsi qu'il les avait déjà sauvés une fois. Dévoué de tout son cœur au protestantisme, il croyait que le salut de sa religion était lié à la défense de la Rochelle; mais il croyait aussi qu'après le terrible revers de la Saint-Barthélemy, dans l'effroi qui avait frappé tous les esprits, le salut du parti tenait à éviter la guerre. « Si vous êtes fidèle » à la foi pour laquelle vous avez combattu, lui dirent les Rochelois, » venez nous défendre, venez nous éclairer de votre vieille expérience. » — Je n'hésiterai point à le faire, répondoit la Noue; je pouvoirai à » la sûreté de la ville, je rectifierai vos fortifications, pourvu que, » d'une part, j'obtienne du roi permission de le faire; que, de l'autre, » vous me croyiez quand je vous proteste que c'est de la paix que vous » avez besoin aujourd'hui, que c'est dans un but de paix que j'entrerai » dans vos murs. » Et ce qui ajoute encore à la bizarrerie de cette transaction, c'est que le roi y donna son consentement, sous condition que la Noue renoncerait au commandement de la Rochelle, dès qu'il lui en transmettrait l'ordre.

La Noue entra en effet dans la Rochelle, et il y demeura quatre mois. Le maire de la ville était alors un marchand nommé Jacques Henri, élevé sous Coligny; homme ferme et dur cependant, et fort ennemi de la noblesse. Les Rochelois lui avaient donné une autorité presque absolue, que la Noue ne songeait point à disputer. Celui-ci était chargé seulement du commandement des armes; il disciplinait les milices, il s'assurait que rien ne manquât dans les arsenaux, il ajoutait sans cesse aux fortifications, et il rendit la Rochelle une des places les plus fortes de France. Quand les hostilités commencèrent enfin, quand le duc d'Anjou vint mettre le siége devant la ville avec une armée redoutable, la Noue continua à mettre au service des Ro-

[1] D'Aubigné, t. I, c. 6, p. 34. — De Thou, l. LIII, p. 655. — Amirault, vie de la Noue, p. 75.

chelois toute sa vaillance, sa vigilance et sa vigueur de caractère ; le bras de fer qui remplaçait celui qu'il avait perdu dans la dernière guerre, lui suffisait pour tenir la bride de son cheval, ou supporter son écu ; plus actif que tout autre pour défendre la ville, il évitait d'attaquer les assiégeants, pour ne pas aigrir une querelle déjà trop envenimée; et pour le roi, pour le protestantisme, pour la France et pour la Rochelle, il s'efforçait de gagner du temps. Toutefois, il souffrait plus qu'il ne pouvait supporter du double rôle qu'il était contraint de jouer. « Irrité, dit d'Aubigné, de faire à la fois l'homme de guerre et » le pacificateur, il cherchoit la mort en toute occasion [1]. »

Il y avait alors à la Rochelle plus de cinquante ministres de l'Évangile, qui s'y étaient réfugiés des diverses provinces de France ; gens qui, tous, avaient bravé la mort pour leur religion, qui étaient incapables de trahir la cause, qui représentaient chacun une église, et l'esprit de leur troupeau, mais qui écoutaient bien plus les conseils de leur enthousiasme que ceux de la politique, et qui, s'ils soutenaient l'ardeur des combattants par leurs chaleureuses prédications, embarrassaient souvent les conseils de guerre par leurs soupçons, leur obstination et quelquefois leur prétention au don de prophétie ; ce furent eux qui arrêtèrent, pour le règlement de la guerre et de la police, en Languedoc, en Dauphiné et quartiers voisins, un projet de constitution démocratique et fédérative, en trente-cinq articles, où l'on reconnait en même temps, le bouillonnement de l'esprit de liberté et d'égalité, et la foi souvent aveugle du fanatisme. Chaque ville, après s'être humiliée devant Dieu, avoir jeûné, prié et célébré la sainte Cène, devait, par les suffrages de tous les citoyens, élire un chef ou maire, dépositaire de la principale autorité pour la guerre et pour la police. Le maire avec vingt-quatre conseillers élus comme lui, sans acception de personnes, de la noblesse ou de la bourgeoisie, de la ville ou du plat pays, formaient le conseil étroit, ou des vingt-cinq, chargé de tout le pouvoir administratif, et de la justice. Les vingt-cinq réunis à soixante et quinze autres citoyens élus de même, formaient le grand conseil des cent, auquel étaient déférées toutes les affaires importantes, de même que les appels ; l'un et l'autre conseil n'étaient élus que pour une année ;

[1] D'Aubigné, P. II, l. I, c. 6. p. 38, c. 9, p. 45. — De Thou, l. LIII, p. 656, et LV, p. 762. — La Poplinière, l. XXXII, f. 119 et 127. — Davila, l. V, p. 276. — Tavannes, t. XXVIII, p. 40. — Bouillon, t. XLVIII, p. 11. — Amirault, Vie de la Noue, p. 79.

mais c'étaient les magistrats sortant de charges qui désignaient leurs successeurs. Les maires des différentes villes devaient correspondre entre eux pour élire, à la pluralité des voix, un chef général, cinq lieutenants pour le remplacer, s'il venait à succomber, et un conseil de l'Union. Chaque ville devait lever dans son enceinte les deniers nécessaires à la guerre, sous la surveillance d'un contrôleur général nommé par l'Union. Les autres articles avaient principalement pour but de maintenir, parmi les citoyens et parmi les soldats, les bonnes mœurs et l'observation des lois de Dieu et de l'Église [1].

Au lieu d'attaquer la Rochelle, ou l'union des villes qui commençait à se former dans le midi, Charles IX n'était alors occupé que de ses négociations pour procurer à son frère le trône de Pologne. Sigismond Auguste, le dernier des Jagellons, n'avaient point d'enfants; les grands ducs de Lithuanie avaient occupé cent quatre-vingt-six ans le trône de Pologne, y étant élevés les uns après les autres par les suffrages libres de la nation; car les Polonais ne renoncèrent jamais au privilége d'élire leur roi, et, depuis qu'ils voyaient décliner la santé de Sigismond Auguste, ils avaient annoncé qu'ils choisiraient, pour lui succéder, un prince étranger qui pût assurer à leur république une alliance avantageuse. Les astrologues que Catherine de Médicis consultait sans cesse, lui avaient assuré que tous ses fils seraient rois. L'astrologie n'était point alors le partage des esprits faibles et timides; mais, au contraire, de ceux qui s'étaient voués aux hautes sciences, et qui, en pénétrant les secrets de la nature, croyaient aussi atteindre ceux de la destinée; elle ne s'appuyait pas sur la superstition, mais sur une idée exagérée des facultés et des découvertes de l'homme. Catherine croyait voir, devant ses fils, une vaste carrière qui lui était ouverte, et elle voulait la lui faire parcourir. Elle cherchait sur quel trône elle pourrait faire monter Henri, duc d'Anjou, son fils chéri; elle avait songé à le marier à la reine d'Angleterre; elle avait rêvé pour lui une conquête d'Alger et des îles de la Méditerranée; elle avait formé enfin le projet de le marier avec Anne, l'une des sœurs de Sigismond Auguste, et de profiter du crédit de ce roi, dont on voyait bien que la vie ne serait pas longue, pour faire élire Henri comme son successeur. Montluc, évêque de Valence, qui avait été ambassadeur en Turquie, qui avait résidé en Pologne, et qui connaissait bien tout l'orient de l'Europe, l'avait en-

[1] La Poplinière, l. XXXII, f. 123-125.

couragée dans ce dernier projet. Il lui avait fait agréer son fils naturel, Balagni, comme un négociateur propre à lui préparer les voies. Ce jeune homme étudiait alors à Padoue ; il fut envoyé en Pologne avec quelques intrigants qui formaient sa suite. On lui donna seulement commission d'attirer les regards de la noblesse par ses manières élégantes, sa gaieté et ses grandes dépenses ; tandis que ceux qui l'entouraient se chargeraient de répandre les louanges du duc d'Anjou, de parler des grandes victoires qu'il avait déjà remportées, de talents qu'il montrait pour la guerre, des richesses et de l'éclat de la cour de France [1].

Les pays lointains n'avaient alors que des communications rares et difficiles les uns avec les autres; aucune poste aux lettres ne transmettait régulièrement les correspondances privées, aucune gazette ne racontait les nouvelles publiques, et n'informait les peuples éloignés de l'histoire vivante de leurs contemporains : les commerçants, seuls, pour l'intérêt de leur négoce, avertissaient leurs correspondants par des voyageurs, par des messagers établis de ville en ville, ou par des courriers exprès, des nouvelles qui arrivaient à leur connaissance. Mais le cercle dans lequel ils les répandaient était limité : et lorsqu'un voyageur de distinction arrivait dans un pays éloigné, s'il osait mentir hardiment, il pouvait faire révoquer en doute, par tout un peuple, les faits les plus avérés. Balagni ne s'y épargna point : il parlait avec ravissement de ce prince si beau, si galant, si brave, qui, avant d'être arrivé à l'âge d'homme, avait remporté deux grandes victoires sur Condé et Coligny, les plus habiles généraux de l'Occident. Les plus grands seigneurs de Pologne avaient, tour à tour, offert l'hospitalité à Balagni; mais c'étaient les frères Binski, fils du grand chancelier de Pologne, qu'il engagea les premiers à favoriser le duc d'Anjou, s'il se présentait comme candidat pour la couronne [2].

La Pologne éprouvait alors comme la France la fermentation de la réformation; comme en France les grands, jaloux de la puissance du clergé, éclairés sur les abus de l'Église, et empressés d'exercer leur esprit sur des questions jusqu'alors interdites, penchaient vers les nou-

[1] Mémoires de Jean Choisnin, secrétaire de J. de Montluc, t. LIV, p. 187. — De Thou, l. LIII, p. 635, 637. — D'Aubigné, l. I, c. 13, p. 64. — M. Capefigue cite aussi quelques lettres d'un nain polonais, nommé Crasoski, à la reine mère. Hist. de la réforme, t. III, p. 299.

[2] *Ibid.*, p. 197, 199.

velles doctrines : la bourgeoisie du petit nombre de villes commerçantes qu'on trouvait en Pologne, et surtout de Danzig, professait la réforme; le clergé, la petite noblesse et les paysans étaient en général demeurés attachés à l'ancienne religion. Sigismond, père de Sigismond Auguste, avait bien essayé de mettre obstacle au progrès des opinions nouvelles; mais il n'avait pas réussi, même dans sa famille; ses filles embrassèrent le protestantisme, son fils le favorisait secrétement; d'ailleurs, les libres Polonais n'étaient pas disposés à admettre que l'autorité civile pût donner des lois à leur conscience. Dès la quatrième année du règne de Sigismond Auguste, en 1552, la liberté de conscience fut légalement établie; les Polonais *dissidents* en religion, tant les catholiques que les grecs et les protestants, furent reconnus égaux en droits; et lorsqu'en 1565 Sigismond Auguste renvoya sa troisième femme, il ne demanda point pour son divorce l'autorisation de la cour de Rome. Balagni ou ses secrétaires reconnurent bien vite que si le duc d'Anjou se présentait aux Polonais comme persécuteur, il n'aurait aucune chance d'être élu. Au reste, l'évêque de Montluc, pére de Balagni, penchait pour le protestantisme, quoique sans convictions profondes; aussi était-il prêt à tout sacrifier à la politique. Il avait recommandé à son fils de parler du duc d'Anjou comme vainqueur des factieux, non des religionnaires, et il y avait si peu de relations entre la France et la Pologne, qu'on ne savait point dans le dernier pays que le prince français qu'on célébrait comme un héros, n'avait jamais tiré l'épée que pour favoriser les persécutions. Balagni n'avait point encore pu réussir à obtenir une audience du roi malade, lorsque celui-ci mourut à Knyssin, dans la Podlaquie, le 7 juillet 1572 [1].

Balagni se hâta de revenir en France, et s'embarquant à Danzig, il arriva à Dieppe au commencement du mois d'août : ce qu'il rapporta à la cour, sur les dispositions du pays, augmenta les désirs et les espérances de la reine ; elle sollicita l'évêque Montluc à se rendre lui-même en Pologne, et elle le détermina, malgré sa répugnance, à se charger de cette ambassade, à présenter Henri, duc d'Anjou, comme candidat à la couronne, et à promettre solennellement en son nom qu'il observerait les lois du royaume. Montluc partit le 17 août de Paris, veille du fatal mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre ; atteint en chemin d'une dyssenterie, il fut obligé de s'arrêter trois jours

[1] Mém. de J. Choisnin, t. LIV, p. 197. — De Thou, l. III, p. 637. — Biographie universelle, t. XLII, p. 329.

à Saint-Dizier pour se faire soigner, et c'est là qu'il reçut la terrible nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy : la plupart de ses amis y avaient été compris, et il soupçonnait bien que lui-même n'aurait pas été épargné, s'il avait été à Paris. Tout malade qu'il était, il crut donc devoir repartir et se hâter pour gagner l'Allemagne; mais le duc de Guise le fit suivre par un secrétaire de l'évêque de Verdun, nommé Macère, à qui il avait promis l'évêché de Valence et le reste de la dépouille de Montluc. Macère annonçait qu'il avait l'ordre du roi de tuer l'évêque partout où il le trouverait, et il offrait aux soldats de Metz, qui le seconderaient dans cette entreprise, le pillage de cinquante mille écus dont Montluc devait être porteur. Montluc se trouvait alors en Lorraine, entre les mains en quelque sorte des Guise ; cependant il invoqua si hautement les autorités du pays, pour qu'elles protégeassent un ambassadeur chargé des intérêts du roi et du duc d'Anjou, que l'évêque de Verdun et son lieutenant consentirent, non point à laisser partir Montluc, mais à le retenir huit jours en prison pour se donner le temps de savoir si le roi persistait à le faire tuer ou non. Le 5 septembre Charles IX, Catherine et le duc d'Anjou écrivirent tous trois à Montluc. Catherine lui disait : « M. de Valence, il y a longtemps que » je ne fus si marrie que j'ai été du tour qu'on vous a fait, et vous prie » ne vous en fâcher, et vous assurer que en sera fait telle démonstra- » tion que en serez content, et vous prie que cela ne vous retarde ni » vous décourage [1]. »

L'évêque Jean de Montluc ne fut en effet ni retardé ni découragé par cette hésitation à le comprendre dans le massacre, et l'on peut, certes, s'en étonner. Il se hâta de passer de Lorraine en Allemagne, où il fut arrêté de nouveau par les reiters qui, deux ans auparavant, avaient servi Coligny, et qui voulaient le garder comme otage de l'argent que le roi leur devait. Enfin on lui laissa poursuivre sa route, et il arriva vers le milieu d'octobre sur les frontières de Pologne. Le massacre de tous ses amis, la ruine de son parti, le danger de la religion que, jusqu'alors, il avait paru suivre, n'avaient point refroidi son zèle. Il adressa aux évêques, palatins, castellans, et toute la noblesse de Pologne, un office, pour leur présenter, au nom du roi très-chrétien, le duc d'Anjou, comme candidat à la couronne de Pologne; il y joignit une apologie » du duc d'Anjou, contre les calomnies de ses ennemis, » dans laquelle

[1] Mémoires de J. Choisnin, p. 218-228.

il s'efforça d'excuser le massacre de Paris, en affirmant que les protestants l'avaient provoqué eux-mêmes par leurs attaques ; que d'ailleurs l'événement n'avait été nullement prémédité, et que le duc d'Anjou n'y avait eu aucune part [1].

Il fallait compter beaucoup sur la distance et les difficultés des communications, pour oser essayer d'en imposer à toute la nation polonaise sur un fait aussi notoire que le complot dont le duc d'Anjou avait été le principal promoteur. Cependant la peste qui désolait alors toute la Pologne, et qui causait aussi beaucoup d'alarmes à Montluc, empêchait que les voyageurs et les marchands n'y arrivassent en aussi grand nombre que de coutume. D'ailleurs Montluc, à force d'assurance, ou plutôt d'impudence, réussit à contre-balancer dans l'esprit des Polonais les rapports qui arrivaient successivement de France et d'Allemagne, et qui tous concouraient à représenter comme atroce la conduite de la reine et de ses fils. Cinq princes, outre le duc d'Anjou, se présentaient comme prétendants à la couronne de Pologne : Ernest d'Autriche, second fils de l'empereur Maximilien, était celui qui paraissait appuyé par le parti le plus nombreux, d'autant que depuis six ans il travaillait à gagner des suffrages ; les autres étaient Iwan Basilowitz, fils du grand duc de Moscovie ; Jean, roi de Suède, sollicitant pour son fils Sigismond ; enfin le duc de Prusse, et le woivode de Transylvanie [2]. Les quatre derniers, portés par les protestants, ne mirent pas beaucoup de zèle dans leur candidature ; d'autre part, un parti nombreux dans la noblesse ne voulait élire qu'un Piaste ou Polonais. Il fallut beaucoup d'adresse et d'intrigues pour combattre, soit le parti du Piaste, soit celui d'Ernest d'Autriche, propre beau-frère de Charles IX.

L'ordre avait été donné aux ambassadeurs des divers concurrents de s'arrêter dans les châteaux qui leur avaient été assignés pour demeure, et de ne point parcourir le pays ou le troubler par leurs intrigues. Cependant un assez grand nombre des seigneurs polonais venaient visiter Montluc, pour qu'il pût reconnaître que le plus grand obstacle à l'élection du duc d'Anjou, c'était l'impression d'horreur que causait le récit de la Saint-Barthélemy. Non-seulement des relations détaillées de cet événement circulaient enfin dans toute la noblesse ; « mais » toutes les semaines l'on apportoit, dit Choisnin, des peintures où

[1] La Poplinière, l. XXX. f. 85, verso. — De Thou, l. LIII, p. 639. — D'Aubigné, l. I. c. 13, p. 65. — Mém. de Choisnin, p. 237.

[2] Choisnin, l. II, p. 213 et 247.

» l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépeinte, et le roi et le
» duc d'Anjou, spectateurs de cette tragédie... et marris de ce que
» les exécuteurs n étoient assez cruels... Les dames en parloient avec
» telle effusion de larmes, comme si elles eussent été présentes à l'exé-
» cution[1]. » L'évêque Montluc ne cessait en toute occasion de prendre Dieu à témoin « que les très-illustre duc d'Anjou n'avoit été cause ni
» motif de ladite journée, et que au roi son frère ni en lui, on n'avoit
» jamis vu aucun signe de cruauté[2]. » Cependant la diète d'élection avait été remise jusqu'au 5 avril de l'année suivante, surtout à cause de la peste, et Montluc profita de ce délai pour écrire à Catherine que le seul moyen de faire réussir l'élection de son fils, c'était de se montrer de nouveau à l'Europe comme favorable aux protestants.

(1573.) On ne sait ce qui doit étonner davantage de l'effronterie de la reine, de ses fils et de ses agents, ou de l'empressement de l'Europe à se laisser tromper. Schomberg fut envoyé aux princes protestants de l'Allemagne, au mois de février 1573, pour les engager à renouveler leur alliance avec la France, excuser auprès d'eux la Saint-Barthélemy, en affirmant qu'elle n'avait été nullement préméditée, et leur promettre que le roi serait toujours aussi empressé que l'avaient été son père et son aïeul à protéger leurs libertés civiles et religieuses contre la maison d'Autriche; mais en revanche il leur demandait de soutenir de tout leur crédit la candidature du duc d'Anjou. Schomberg annonça en confidence aux princes allemands que la France était si loin de se laisser guider par un fanatisme persécuteur, qu'elle voulait se mettre à la tête d'une ligue protestante, et que, dans ce moment même, des négociations venaient d'être entamées pour marier le duc d'Alençon, troisième frère du roi, avec Élisabeth, reine d'Angleterre, le plus ferme appui du protestantisme. Schomberg déclara également que la cour de France avait horreur des cruautés du duc d'Albe, et qu'elle voulait sauver les religionnaires des Pays-Bas; pour cet objet, il donna rendez-vous à Francfort, au comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange; il renouvela avec lui les projets de ligue qui avaient déjà trompé Coligny; il promit que Charles IX déclarerait la guerre à Philippe II, mais il demanda qu'en retour les comtés de Hollande et Zélande fussent livrés à la couronne de France, sous l'obligation de garantir leurs priviléges et leur liberté de conscience. Nassau voyait peut-être quelque avantage

[1] Choisnin, l. II, p. 269.
[2] *Ibid.*, p. 272.

aux avances que lui faisait la France, encore qu'il ne s'y fiât pas lui-même; il croyait par elles relever les espérances de ses partisans : l'électeur palatin et le landgrave accordèrent une entière confiance aux promesses de Schomberg, et s'engagèrent à seconder le duc d'Anjou par toute l'influence qu'ils pourraient exercer en Pologne. Les ducs de Brunswick et de Saxe furent moins faciles à séduire [1].

Mais il fallait surtout imposer silence aux proscrits protestants qui remplissaient l'Europe, et dont plusieurs s'étaient réfugiés jusqu'en Pologne, où ils prenaient tous parti contre le duc d'Anjou ; il importait pour cela que leur correspondance avec leurs familles en France ne leur montrât pas ce duc poursuivant sans relâche son atroce victoire, et étendant la persécution de province en province. Catherine insista donc pour que ses deux fils s'étudiassent à convaincre les religionnaires de leur modération. Le duc d'Anjou, comme lieutenant général du royaume, donnait seul des ordres pour l'administration, et pour les mouvements militaires. Charles IX, toujours plus passionné pour la chasse, y usant sa santé, affaiblissant sa poitrine à sonner du cor, et ne rentrant dans son palais qu'épuisé de fatigue, n'avait point de temps pour les affaires publiques. Cependant il commençait à ressentir une mortelle jalousie de ce que toutes les décisions se prenaient sans lui, et de ce que sa mère et son frère oubliaient qu'il était le maître : quelquefois on le voyait éclater par des accès de fureur. Ce n'était plus une rivalité d'amour-propre qu'il nourrissait contre Henri, c'était de la haine ; et violent et sanguinaire comme on le connaissait, ses passions pouvaient amener quelque effroyable catastrophe. Catherine, tremblante pour son fils chéri, désirait ardemment qu'il fût élu roi de Pologne, pour le soustraire au danger ; Charles IX ne le désirait pas moins vivement, pour le voir partir : tous trois étaient d'accord pour se conformer à la politique qui leur était recommandée par Montluc; de là venait leur modération nouvelle, leur empressement à nier toute préméditation du massacre, et leur répugnance extrême à faire la guerre aux protestants [2].

Mais un des hommes qui s'étaient signalés par le plus d'atrocités pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, Henri d'Angoulême, frère naturel du roi, ne voyait aucune raison pour revenir à des sentiments plus modérés : dans des occasions précédentes on avait suspecté son courage, mais il croyait s'être lavé de ce reproche en conduisant des assassins et

[1] De Thou, l. LV, p. 741, 744.
[2] Davila, l. V, p. 281.

les poussant au meurtre, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il avait rassemblé par le pillage des sommes très-considérables, et bientôt il les avait dissipées dans la débauche : il proposa à des scélérats qui s'étaient attachés à lui, de supposer un ordre du roi pour recommencer à piller toutes les maisons riches de Paris, en affirmant que leurs maîtres étaient hérétiques, et égorger ceux-ci aussitôt pour qu'ils ne pussent pas se justifier. Il profita de l'absence de Charles IX, qui était parti pour les frontières de Lorraine où il allait reconduire sa sœur, la duchesse Claude ; et il fit marquer d'une croix toutes les maisons que ses émissaires avaient reconnues contenir un butin suffisant. Il ne cacha même point son projet au duc de Nevers, qui s'était associé à lui dans le précédent massacre, et que Charles IX avait laissé pour gouverneur à Paris. Mais le duc ne voulut pas prendre sans informations la responsabilité de ce nouveau crime : il fit arrêter plusieurs des agents de Henri d'Angoulême, pour suspendre l'exécution de ses projets, et il se hâta d'envoyer un courrier au roi, qui ne permit point un nouveau massacre [1].

Les Rochelois avaient rejeté cependant toutes les ouvertures de négociations qui leur avaient été faites depuis le 4 décembre. Biron et Philippe Strozzi avaient entrepris le siége de leur ville. La Noue ne pouvait réusir à leur persuader que le roi désirait la paix. Le duc d'Anjou, arrivé à Saint-Maixent le 2 février, avait encore écrit à la Noue pour protester de sa bonne volonté envers les Rochelois, et leur offrir les conditions les plus avantageuses ; elles furent repoussées, et Anjou reconnut enfin qu'il fallait recourir tout de bon à la force. Il se flatta du moins qu'avec une armée formidable, il forcerait en peu de temps son entrée dans la Rochelle, et qu'alors il ferait briller ce nouveau caractère d'indulgence et d'humanité qu'il lui convenait de revêtir aux yeux de l'Europe. Il vint donc prendre le commandement du siége, accompagné par le duc d'Alençon son frère, roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le prince dauphin d'Auvergne, les ducs de Guise, Aumale, Nevers, Longueville, Bouillon et Usez : le dernier était Jacques de Crussol, ci-devant distingué parmi les chefs des protestants, qui avait été élevé à la pairie au commencement de l'année [2]. Avec eux étaient encore les maréchaux de Cossé et de Montluc, Albert de Gondi, comte de Retz, favori du roi, Henri, bâ-

[1] De Thou, l. LIV, p. 703.
[2] A Amboise, janvier 1572. — Isambert, p. 245.

tard d'Angoulême, la Chapelle, Chavigny, Sèvre, et beaucoup d'autres seigneurs. L'armée royale comptait déjà plus de vingt mille hommes, et l'on y attendait encore quelques milliers de Suisses que le roi avait envoyé lever, et les troupes de Guienne. Le duc d'Anjou partagea le commandement de la tranchée, qu'il faisait ouvrir de tous les côtés à la fois, entre les divers seigneurs de son armée, chacun prétendant au poste le plus périlleux, et songeant plus à se distinguer par sa témérité que par sa connaissance de l'art de la guerre. La Noue se mit à la tête des sorties qui s'efforçaient de chasser les travailleurs de la tranchée, et il paraissait y chercher la mort, qu'il fut bien près d'y rencontrer. Cependant les combats étaient interrompus par de fréquentes conférences, dans lesquelles il s'efforçait toujours de faire prévaloir les opinions pacifiques ; mais les ministres appelés au conseil promettaient le secours de Dieu, prenaient tous leurs arguments dans l'histoire du peuple hébreu, et considéraient comme des traîtres ceux qui ne se fiaient pas uniquement à la protection divine [1]. L'un deux, nommé la Place, poursuivit la Noue de ses invectives comme il se retirait dans sa maison ; et ce capitaine ne répondant rien, la Place s'avança sur lui et lui donna un soufflet ; quelques officiers de la Noue tirèrent aussitôt l'épée, mais celui-ci leur dit avec calme : « Conduisez ce pauvre » vieillard à sa femme, et recommandez-lui de consulter des médecins » pour sa folie [2]. »

Cependant le duc d'Aumale avait été tué le 3 mars d'un coup de coulevrine ; cet événement n'avait point suspendu les conférences ; la noblesse, enfermée dans la Rochelle, était d'avis d'accepter les conditions avantageuses offertes par le roi ; mais la bourgeoisie, excitée par les ministres, se refusait à négocier davantage : elle commençait à annoncer la prochaine arrivée du comte Montgommery avec une flotte nombreuse armée en Angleterre, et sur laquelle monteraient tous les réfugiés qui se trouvaient dans cette île. Les fanatiques semblaient opposer Montgommery à la Noue, la bourgeoisie à la noblesse, et se réjouir de ce que les fidèles allaient se séparer entièrement des tièdes. La Noue craignit ces divisions, et commença à croire que sa présence dans cette ville était un mal, et non plus un bien pour les assiégés. A cette époque, Albert de Gondi le somma de tenir la parole qu'il avait donnée au roi, et de sortir de la ville, puisque tout espoir de pacifi-

[1] La Poplinière, l. XXXIII, f. 137, v.
[2] D'Aubigné, l. II. c. 9, p. 45. — Amirault, Vie de Fr. de la Noue, p. 92.

cation était perdu. La Noue s'y soumit, et le 14 mars il sortit de la Rochelle, emmenant avec lui ceux des gentilshommes qu'il savait être le plus suspects aux ministres, et se flattant de rétablir ainsi la concorde dans la ville dont il était forcé de se retirer [1].

Le secours de Montgommery ne fut point tel que l'avaient espéré les Rochelois, ou que le leur avaient prophétisé leurs ministres. Élisabeth, intimidée de la puissance des catholiques, redoutant leurs conjurations en Angleterre, prêtant l'oreille, ou par dissimulation ou par coquetterie, aux négociations entreprises avec elle, pour lui faire épouser le duc d'Alençon, avait refusé toute assistance aux protestants de France, et les avait contraints à quitter ses rivages avant que leur armement fût achevé. Les protestants, émigrés des provinces maritimes les plus commerçantes de France, y étaient arrivés avec des vaisseaux qu'ils comptaient, à l'exemple des Hollandais, armer en course contre le commerce espagnol. Montgommery en avait rassemblé cinquante-trois, mais ils étaient pauvrement équipés, et il avait pu avec peine y faire monter deux mille hommes, Français, Anglais et Flamands. Le 20 avril il arriva en vue du port, et la joie fut au comble dans la ville de la Rochelle; mais une caraque enfoncée dans la passe par laquelle il comptait entrer, et les canonnades de terre, le firent hésiter et perdre l'avantage de la marée; il alla jeter l'ancre entre Chef-de-Bois et l'Ile de Ré. Pendant la nuit, il réussit à faire parvenir dix-huit milliers de poudre aux assiégés dans de petites embarcations qui passèrent entre les palissades; ensuite, ne sachant rien des intrigues qui se nouaient dans le camp des assiégeants, et qui pouvaient lui être favorables, il leva l'ancre et se dirigea vers Belle-Isle [2].

Quelque douleur qu'apportât aux Rochelois la retraite de Montgommery, ils ne se laissèrent point abattre : ils avaient dans leurs murs environ treize cents soldats et deux mille bourgeois armés; leurs murailles étaient fortes, plantées sur le roc et flanquées de bons fossés; des marais qui couvraient les campagnes voisines ne permettaient de les attaquer que par un petit nombre de points. Le bastion de l'Évan-

[1] La Poplinière, l. XXXIII, f. 135, 140. — D'Aubigné, l. I, c. 9, p. 43, 45. — De Thou, l. LVI, p. 773, 779. — Davila, l. V, p. 279. — Lettre de Montgommery à la Noue, notice d. T. XLVII, p. 29. — Vie de la Noue, p. 95.

[2] Mém. de Tavannes, t. XXVIII, p. 44. — Mém. de Henri, duc de Bouillon, t. XLVIII, p. 19. — De Thou, l. LVI, p. 786. — La Poplinière, l. XXXIN, f. 149. — D'Aubigné, l. I, c. 9, p. 48. — Davila, l. V, p. 280.

gile était le plus exposé ; les assiégeants tirèrent contre ce bastion plus de douze mille coups de canon ; mais son nom seul inspirait la confiance aux Rochelois : ils s'y croyaient assurés de la protection céleste. Les ministres distribués dans chaque compagnie, prêchant sans cesse dans les casernes et dans les places d'armes, et entonnant ensuite le chant de guerre des huguenots : « Que Dieu se montre seulement [1], » les conduisaient pleins d'ardeur à la bataille. Après le duc d'Aumale, Cosseins, le colonel de la garde qui avait massacré Coligny, fut tué le 18 avril ; Scipion Vergano, l'ingénieur qui avait aidé à fortifier la ville, et qui avait ensuite déserté à l'ennemi, fut aussi tué ; et les ministres annonçaient que Dieu commençait à signaler ses vengeances. Les vivres diminuaient dans la ville, mais la mer offrait une quantité inaccoutumée de poissons et de coquillages, et les ministres affirmaient que le sourdon, qu'on pêchait en si grande abondance, était la manne que Dieu leur envoyait. Les attaques continuaient cependant, mais dirigées par l'étourderie et la témérité des princes, non par l'habileté des ingénieurs, elles coûtaient beaucoup de monde et ne produisaient aucun résultat. Dans l'assaut du 26 mai, et dans celui du 12 juin, on vit les femmes de la Rochelle combattre sur la brèche aussi vaillamment que les hommes, et repousser avec eux les assaillants [2].

Cependant la longueur du siége, le manque de talent de ceux qui le conduisaient, le mépris qu'ils faisaient de la vie des hommes, avaient jeté le découragement parmi les soldats. Le nombre des morts et des blessés était effrayant, les désertions étaient nombreuses. Bientôt on vit commencer dans le camp une maladie contagieuse, qu'on nomma la colique de Poitou ; elle se répandit dans toute la province et y fit d'affreux ravages. « Dès qu'un homme en est attaqué, dit de Thou, » tout son corps demeure sans force, et comme frappé de paralysie ; le » visage devient pâle, et perd entièrement sa couleur. Le froid s'em- » pare des extrémités ; on ne dort plus ; des nausées continuelles, des » vomissements verdâtres, et une douleur très-violente qui attaque en » même temps l'estomac, les intestins, les flancs, les aisnes et les reins ; » des tiraillements suivis de douleurs très-cruelles à la plante des » pieds, des défaillances, sans que le malade perde connoissance, se » succèdent jusqu'au moment de la mort. » On croirait lire la descrip-

[1] Psaume LXVIII.
[2] La Poplinière, l. XXXV, f. 173. — De Thou, l. LV, p. 761.

tion du choléra, qui a désolé si récemment l'Europe [1]. En même temps des dissensions assez graves commençaient à se manifester dans le camp des assiégeants : aux yeux du duc d'Anjou, il y avait trois factions parmi les capitaines sous ses ordres : celle des fidèles qui approuvaient la Saint-Barthélemy ; des mécontents qui, quoique catholiques, blâmaient la marche suivie par le gouvernement ; des nouveaux convertis enfin qui regrettaient la religion que la terreur leur avait fait abandonner. Les deux dernières commençaient à se concerter ensemble, et le duc d'Alençon, jaloux de ses deux frères, impatient de jouer un rôle, inconséquent, faible et remuant, s'offrait pour chef aux mécontents et aux nouveaux convertis ; il leur avait proposé de déserter en masse pour pour se réfugier ou sur les vaisseaux de Montgommery, ou à la Rochelle, ou en Angleterre, et ce furent les conseils de la Noue qui empêchèrent un coup de tête qui ne pouvait rien avoir d'avantageux [2]. Sur ces entrefaites, Catherine reçut la nouvelle que son fils Henri avait été nommé roi de Pologne, mais en même temps, que les Polonais avaient vivement embrassé les intérêts des huguenots de France ; et, de concert avec Charles IX, elle envoya au duc d'Anjou Villeroi, secrétaire d'État, avec l'ordre d'employer toute son habileté à conclure la paix [3].

Les protestants n'avaient point mis d'armée en campagne, ils n'avaient point de chefs reconnus, mais une résistance toute locale s'était organisée dans plusieurs parties du royaume, et le siége de la Rochelle, où l'on assurait que le roi avait perdu quarante mille hommes, n'était pas le seul qui épuisât son armée et ses finances. Sancerre, où les huguenots du Berri et de la haute Loire s'étaient réfugié, avait été investie, dès le 3 janvier, par l'armée royale que commandait Claude de la Châtre, gouverneur du Berri. Il avait sous ses ordres cinq cents chevaux et cinq mille fantassins seulement. Les comtes de Sancerre, de la maison de Beuil, avaient vainement essayé d'interposer leur médiation entre le roi et leurs vassaux : ceux-ci n'écoutaient plus que leurs ministres, ou leur maire, Guillaume le Bailli Joanneau, homme d'un courage inébranlable, mais qui méprisait tout conseil, et qui ne songea point,

[1] De Thou, l. LIV, p. 702, et LVI, 794.

[2] Mém. de Montluc. t. XXVI, p. 89, et notes, p. 159. — Notice sur la Noue, t. XLVII, p. 35. — Mém. de Bouillon, t. XLVIII, p. 20. — D'Aubigné, t. I, c. 9, p. 51. — Vie de la Noue, p. 97.

[3] De Thou, l. LVI, p. 793. — La Poplinière, t. XXXV, p. 178. — D'Aubigné, t. I, c. 9, p. 52. — Davila, t. V, p. 281. — Tavannes, t. XXVIII, p. 58.

malgré les avis qu'il avait reçus, à amasser assez de vivres dans la ville. Les assiégés se signalèrent par une vaillance à toute épreuve, dans un assaut qui leur fut donné le 19 mars : les vieilles troupes du comte de la Châtre étaient déjà maîtresses de la brèche ; les paysans protestants qui s'étaient réfugiés dans la place les en chassèrent avec les frondes seulement, que dès lors on nomma les arquebuses de Sancerre. La Châtre, étonné d'une résistance si obstinée, et qui lui avait déjà coûté beaucoup de monde, convertit le siége en blocus ; bientôt la viande manqua dans la ville ; dès le mois de mars, on n'y tuait plus dans les boucheries que des ânes, des mulets et des chiens ; la ration des soldats était réduite à une demi-livre de pain par jour : mais les huguenots s'enorgueillissaient de souffrir pour défendre le royaume de Dieu, et ils persistèrent jusque bien avant dans l'été, à lutter avec la plus effroyable famine [1].

En Dauphiné, Louis du Puy-Montbrun et François de Bonne de Lesdiguières s'étaient mis à la tête des protestants ; ils s'étaient fortifiés dans quelques châteaux et dans quelques vallées des montagnes ; mais l'ardeur du parti avait été abattue par tant de persécutions et tant de massacres, que toutes les villes où il avait dominé autrefois, Valence, Montélimart, Crest, lui demeurèrent fermées, et la plus grande partie de la population huguenote n'osa reprendre les armes [2]. En Guienne les protestants, qui étaient aussi en grand nombre, se soulevèrent plus universellement ; mais ils étaient abandonnés par le roi de Navarre, gouverneur de la province ; et celui-ci avait nommé pour son lieutenant Honoré de Savoie, marquis de Villars, qui avait succédé à Coligny dans la charge d'amiral. Villars avait sous ses ordres huit mille fantassins catholiques et deux mille chevaux, avec lesquels il enleva la forteresse de Terrides aux protestants, et en fit pendre le capitaine ; il attaqua ensuite d'autres places moins importantes qu'il ne réussit point à soumettre, et il n'osa pas venir mettre le siége devant Montauban [3].

Le maréchal Damville était gouverneur de Languedoc ; il s'était toujours montré beaucoup plus zélé pour la religion catholique que

[1] La Poplinière, l. XXX, f 76, l. XXXI, f. 110, l. XXXIII, f. 139, et l. XXXV, f. 176. — D'Aubigné, l. I, c. 10, p. 55, 56. — De Thou, l. LV, p. 753, 757. — Davila, l. V, p. 278.

[2] *Ibid.*, l. XXXI, f. 108. — D'Aubigné, l. I, c. 11, p. 62.

[3] *Ibid.*, f. 114.—De Thou, l. LV, p. 752.—Hist. de Languedoc, t. V, l. XXXIX, p. 319.



ses frères ; cependant il savait bien qu'il avait tenu à peu de chose qu'ils fussent tous égorgés à la Saint-Barthélemy. Il avait donc plus de raison que jamais de détester les Guise et de se défier de leur faction. Le Languedoc était la province du royaume où il y avait le plus de protestants. Damville, pour maintenir sa considération à la cour, se crut obligé de leur faire la guerre ; mais il ne s'attaqua point aux villes plus importantes de Montauban, de Nîmes, de Montpellier ; il vint seulement, le 11 février, mettre le siége devant Sommières, petite mais forte place à trois lieues de Nîmes ; il s'en rendit maître par composition, le 9 avril : il n'empêcha point ensuite Saint-Chaumont, général des protestants, de tenir la campagne dans le bas Languedoc, mais à deux reprises il suspendit par des trêves toute hostilité entre les deux partis [1].

Telle était la situation des huguenots dans tout le royaume, lorsque Villeroi se rendit au camp du duc d'Anjou, avec les ordres de Charles IX, et qu'il offrit aux habitants de la Rochelle, non plus une capitulation, mais une paix pour tout le parti, à des conditions toutefois moins avantageuses que celles qui avaient suivi les autres guerres civiles. Comme dans les précédents traités, le roi accordait à tous ses sujets la liberté de conscience, mais il ne permettait le culte public des huguenots que dans les trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes ; toutes les offenses étaient pardonnées, tout ce qui avait été fait en violation des lois, depuis le 24 août 1572, devait être oublié, et il était interdit sous des peines sévères de se le reprocher mutuellement ; tous les prisonniers devaient être mis en liberté de part et d'autre, toutes les sentences rendues par les tribunaux pour fait de religion devaient être abolies ; hors des trois villes qui envoyèrent leurs députés aux conférences, et qui traitèrent seules pour la cause, le roi s'étant absolument refusé à y admettre aussi ceux de Sancerre, il devait bien être permis aux huguenots de célébrer dans leurs maisons leurs baptêmes et leurs mariages, pourvu cependant qu'ils ne s'assemblassent pas plus de dix pour ces cérémonies ; encore, à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde, cette faculté même leur était refusée. Des conférences sur ces propositions de Villeroi s'ouvrirent près de la Rochelle, après le milieu de juin ; la paix fut enfin signée à la Rochelle le 6 juillet ; elle fut confirmée par un édit donné par le roi, au château de Boulogne,

[1] La Poplinière, l. XXXI, f. 107, et l. XXXIII, f. 140. — D'Aubigné, l. I, c. 11, p. 57. — De Thou, l. LV, p. 746. — Hist. du Languedoc, l. XXXIX, p. 316, 318.

dans le même mois, et enregistré en parlement le 11 août [1]. Les habitants de Sancerre, auxquels le bénéfice de cette paix avait été refusé, furent enfin contraints de capituler le 19 août, après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Ce jour-là même, les ambassadeurs de Pologne arrivèrent à Paris, et le roi, pour ne point les choquer, avait donné les ordres les plus précis de traiter les huguenots avec indulgence. Les habitants de Sancerre furent donc épargnés; seulement leur maire le Bailli Joannean, et leur ministre Pierre de la Bourgade, furent entraînés hors de leurs maisons pendant la nuit, par des gens à gages, qui les assommèrent à quelque distance de la ville, et le roi désavoua cette action, qu'il attribua à quelque vengeance privée [2].

Les intrigues de Jean de Montluc, évêque de Valence, avaient réussi en effet. Les Polonais avaient été trompés sur le caractère de Henri de Valois et sur sa participation à la Saint-Barthélemy; ils s'étaient laissé persuader que le candidat qui sollicitait leurs suffrages était un jeune héros, actif et intelligent autant que brave, qui, pour son malheur, n'avait eu à combattre que dans les guerres civiles, mais qui, là même, avait fait preuve de sa tolérance et de son humanité. Choisnin, secrétaire de Montluc, dont nous avons des mémoires, étant déjà en Pologne au moment de la Saint-Barthélemy, ne doutait point que tout ce qu'on disait de la participation de la maison royale à cette atrocité ne fût une infâme calomnie, aussi cherchait-il à la réfuter avec le zèle de la conviction. Les sœurs de Sigismond Auguste, zélées protestantes elles-mêmes, s'étaient déclarées pour le duc d'Anjou. Le cardinal Commendone, légat du pape, ayant exhorté les Polonais à choisir un roi qui réprimât l'hérésie, et qui fît fleurir la foi catholique dans sa pureté, comme faisait alors même le héros du siècle et de la maison d'Autriche, le glorieux Philippe II ; on crut qu'il était favorable à Ernest d'Autriche, et ce fut une raison pour les Polonais de se défier de l'Autrichien. Montluc avait apporté un art infini à flatter une nation jalouse de sa liberté. Il s'était scrupuleusement renfermé dans le château que le sénat lui avait assigné pour sa demeure; il s'était conformé à tous les désirs de ce corps avec une déférence empressée; mais en même temps qu'il n'avait rien négligé pour capter la bienveillance des pala-

[1] L'édit est rapporté par la Poplinière, l. XXXV, f. 183. — De Thou, l. LVI, p. 795. — D'Aubigné, t. I, c. 18. p. 97. — Davila, l. V, p. 283.

[2] La Poplinière, l. XXXV, f. 179, l. XXXVI, f. 190, 191. — De Thou, l. LVI, p. 820.

tius et des sénateurs, il avait eu surtout à cœur de gagner la petite noblesse. Celle-ci redoutait en général un prince limitrophe, craignant ou qu'il n'employât des forces étrangères pour asservir la Pologne, ou seulement quo ses relations antérieures avec les grands ne le jetassent tout à fait dans les bras de l'aristocratie ; elle aurait préféré un Piaste, ou gentilhomme polonais ; mais comme il y en avait plus de trente qui prétendaient en même temps à la couronne, elle craignait qu'une telle élection n'amenât la guerre civile ou la division de la monarchie. Le duc d'Anjou lui paraissait, à cause de l'éloignement de la France, aussi peu à redouter qu'un Piaste, et cependant assez éminent par-dessus tous les autres pour réunir aisément les suffrages. D'ailleurs les plus riches des palatins, ceux qui avaient le plus de chances de réussir dans l'élection, étaient de la communion évangélique, et la petite noblesse catholique craignait que la couronne ne fût donnée à un hérétique. Personne ne promettait son suffrage d'avance, les Polonais regardant leur diète comme sous l'inspiration immédiate du Saint-Esprit, se contentaient de répondre aux ambassadeurs qu'ils éliraient le plus digne ; et la relation si détaillée de Choisnin fait sentir qu'ils se conduisirent en effet avec autant de loyauté que de patriotisme, encore qu'ils ne sussent point éviter de se laisser tromper. Dans la diète préparatoire convoquée pour le 6 janvier à Varsovie, une confédération avait été signée entre les catholiques et les protestants, par laquelle les premiers s'engageaient à ne jamais porter atteinte à la liberté de conscience, et à ne jamais se laisser entraîner dans une guerre de religion. L'évêque Montluc ne se contenta pas d'accepter au nom du duc d'Anjou cette confédération ; il promit encore aux évangéliques de Pologne que Charles IX, par reconnaissance de l'élection de son frère, rendrait aux huguenots de France toutes les prérogatives dont l'édit de juillet 1561 les avait précédemment mis en possession. Enfin, la diète d'élection se rassembla le 3 avril, dans une grande plaine à une lieue de Varsovie ; on y voyait au moins trente mille gentilshommes à cheval, sans ceux de Mazovie, au nombre de huit ou dix mille, qui étaient chez eux. Les ambassadeurs furent entendus chacun à leur tour, et après avoir parlé, chacun donnait copie de son discours aux trente-deux palatins, pour qu'ils le fissent connaître à la noblesse dans leur palatinat; mais Montluc, qui fut entendu le 10 avril, et dont le discours dura trois heures, avait eu soin de le faire imprimer en secret en latin et en polonais, et après l'avoir prononcé, il le répandit avec profusion. Il employa en-

suite l'adresse de son esprit conciliant à écarter toutes les difficultés que chaque concurrent et ses partisans même faisaient naître. Enfin, le 3 mai on commença à procéder à l'élection et à compter les voix ; bientôt il fut aisé de reconnaître que la petite noblesse, souvent en opposition avec les palatins, se prononçait pour le duc d'Anjou ; presque aussitôt la minorité, redoutant sur toute chose une élection contestée, se réunit par patriotisme à la majorité ; et le 9 mai, veille de la Pentecôte, le compte des voix donna près de trente-cinq mille suffrages au duc d'Anjou, tandis qu'il y en eut à peine cinq cents contre lui : dès le soir même l'archevêque de Gnesne annonça l'élection, quoique la proclamation solennelle ne dût être faite que le surlendemain par les maréchaux [1].

Jean de Montluc se mit ensuite en route avec l'ambassade solennelle de treize grands seigneurs que la nation polonaise envoyait en France pour chercher son roi. Ils arrivèrent le 10 août à Metz, et à Paris le 19 août, jour même de la reddition de Sancerre. L'évêque de Posen, chef de la députation, dans sa harangue à Henri, duc d'Anjou, lui dit, que la réputation seule de ses vertus lui avait fait déférer la couronne ; que les Polonais espéraient que toutes ses hautes qualités brilleraient dans la manière dont il conserverait et gouvernerait leur royaume ; mais qu'avant de le proclamer ils lui demandaient de jurer l'observation des promesses que les ambassadeurs de France avaient faites en son nom. Ceux-ci s'étaient engagés à ce que Henri ferait passer en Pologne les revenus de tous les biens qu'il possédait en France ; à ce qu'il équiperait dans les ports de France une flotte qu'il enverrait à Danzig, pour protéger le commerce des Polonais, auquel il assurerait en même temps un traité avantageux avec la France. Ils avaient promis que Henri doterait l'université et le séminaire de Cracovie ; qu'il garantirait l'indépendance des deux religions en Pologne ; qu'il engagerait son frère à rétablir dans tous leurs droits les protestants de France, à leur donner des sûretés pour l'avenir, et à faire punir les auteurs du massacre de la Saint Barthélemy, qui, à ce que protestait Montluc, s'était effectué contre la volonté du roi. Les conseillers de Charles IX furent fort étonnés de voir des promesses si peu conformes

[1] Mém. de F. Choisnin, l. II. p. 285 à 392. — La harangue de Montlus est dans la Poplinière, l. XXXV, fol. 162-172, et les demandes des protestants polonais, *ibid.*, f. 176. — De Thou, l. LV, p. 744, l. LVI, p. 808 et suiv. — Davila, l. V, p 282.

aux instructions dont l'évêque de Valence était porteur. Celui-ci convint qu'il avait dépassé ses ordres; mais il représenta qu'il avait obtenu son but, et que Henri, une fois sur le trône, ne tiendrait plus, parmi ses engagements, que ceux qui lui conviendraient. Le nonce du pape, en même temps, commença à intriguer parmi les ambassadeurs polonais; il engagea ceux qui étaient catholiques à se départir de toutes les demandes faites en faveur des protestants, et les deux rois profitant de ce dissentiment, ne les confirmèrent point [1].

Ce fut le 9 septembre que Henri prêta serment devant les ambassadeurs, comme roi de Pologne; le décret d'élection de la diète de Varsovie fut lu dans la grande salle du palais; Henri fit, comme roi de Pologne, une entrée solennelle à Paris, et dès lors la cour fut toujours en fêtes, jusqu'au moment où le nouveau roi se mit en route pour son royaume lointain. On voyait alors à Paris trois jeunes rois, également avides de plaisirs et de débauches: Charles IX, âgé de 23 ans; Henri, roi de Pologne, âgé de 22 ans; et Henri, roi de Navarre, âgé de 20 ans. Ils se nommaient frères, ils partageaient volontiers leurs divertissements et leurs excès; chacun nourrissait cependant une secrète haine contre les deux autres. A cette époque même, une de leurs parties de débauches pensa leur coûter cher. Le seigneur de Nantouillet, Antoine Duprat, petit-fils du chancelier de ce nom, avait été sollicité d'épouser une maîtresse du duc d'Anjou, dont ce prince voulait se débarrasser. Il avait répondu qu'il n'était pas homme à donner son honneur pour payer les plaisirs d'un autre. Ce propos avait été rapporté à Henri, et communiqué par lui à son frère et à son beau-frère. Il les irrita tous trois également: aux yeux des trois rois, le courtisan qui osait opposer son honneur à leurs plaisirs ou leurs caprices, n'était pas pardonnable. Au milieu de la nuit, ils entrèrent dans la maison de Nantouillet, avec le bâtard d'Angoulême, le duc de Guise et quelques autres seigneurs; ils l'accablèrent d'outrages, ils enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans sa chambre, et mirent son lit et sa tapisserie en pièces. En même temps, les gens de leur suite enfonçaient les coffres et emportaient tout l'argent et toute la vaisselle. Ils ne savaient pas que pendant ce temps même, Guillaume de Vittaux, frère de Nantouillet, était enfermé dans la chambre voisine, avec quatre bandits déterminés, qu'il avait armés pour assassiner un de ses ennemis. Au tumulte que

[1] De Thou, t. V, l. LVII, p. 4 et 5. — La Poplinière, l. XXXVI, f. 196, 198.

ceux-ci entendirent de toutes parts autour d'eux, ils crurent qu'on venait les arrêter, et se plaçant derrière leur porte, le pistolet à la main, ils attendirent qu'on l'enfonçat pour faire feu. Si les trois rois l'avaient tenté, ils auraient probablement été tués: leur bonheur voulut qu'ils se dirigeassent d'un autre côté [1].

Charles IX n'associait pas volontiers à ces parties de plaisir son plus jeune frère, le duc d'Alençon; il se défiait de lui, il le regardait comme un brouillon dangereux, et il soupçonnait le favori d'Alençon, Boniface de la Mole, gentilhomme provençal, de vouloir, en excitant cet esprit faible et inquiet, former une faction nouvelle dans l'État. « Le » roi, dit l'Étoile, avoit mandé par deux fois à son frère, le duc d'Anjou, » étant dans son camp devant la Rochelle, qu'il eût à faire étrangler » la Mole. Le roi, du depuis, avoit fait dessein de l'étrangler lui-même » dans sa cour, où la Mole étoit retourné après le camp de la Rochelle. » Et pour ce faire, sachant que la Mole étoit en la chambre de madame » de Nevers, dans le Louvre, il prit avec lui le duc de Guise, et cer- » tains gentilshommes, jusques à six, auxquels il commanda sur la vie » d'étrangler celui qu'il leur diroit, avec des cordes qu'il leur distribua. » En cet équipage, le roi lui-même, portant une bougie allumée, dis- » posa ses compagnons bourreaux sur les brisées que la Mole souloit » prendre, pour aller à la chambre du duc d'Alençon, son maître. » Mais bien prit au pauvre jeune homme de ce que, au lieu d'aller à » son maître, il descendit trouver sa maîtresse, sans rien savoir toute- » fois de cette partie [2]. »

Les trois rois, unis par les excès et le scandale, n'avaient aucune affection l'un pour l'autre. Charles IX s'abandonnait toujours plus à ses emportements; il jurait, menaçait, et ne pouvait souffrir le moindre obstacle à ses volontés; mais heureusement il les oubliait souvent dès le lendemain, s'il n'avait pas pu les accomplir aussitôt. Il avait conçu contre son frère Henri une haine profonde; il était jaloux de sa gloire, jaloux de l'autorité qu'il exerçait comme lieutenant-général du royaume; il l'aurait volontiers accusé de rébellion, pour chacun des ordres qu'il lui voyait donner; il ne pouvait modérer son impatience pour qu'il sortît enfin du royaume; et néanmoins, comme il passait ses journées entières à la chasse, comme il s'épuisait par la violence de ses exercices,

[1] De Thou. l. LVI, p. 821. — D'Aubigné, l. II, c. 1, p. 104. — Mém. de l'Étoile, t. I, p. 80.

[2] Mém de l'Étoile, t. I, p. 82.

et se trouvait ensuite hors d'état de donner aucune attention à aucune affaire, il était bien obligé d'abandonner à Henri et à sa mère tous les détails du gouvernement. Henri, de son côté, commençait à croire que son frère ne pouvait pas vivre encore longtemps, que sa poitrine était attaquée, et que, comme il n'écoutait aucun conseil, mais qu'il continuait à courir les champs et à sonner du cor avec fureur, il se donnerait un regorgement de sang. Au lieu de se réjouir de son élection comme roi de Pologne, Henri n'y voyait plus qu'un exil brillant, auquel il était condamné, au moment où il lui aurait le plus convenu d'être présent, pour se saisir de la couronne de France. Le roi de Navarre enfin, plus jeune que les deux autres, n'était pas moins qu'eux avide de plaisirs. C'était le moment de ses amours avec la belle Corisande d'Andoin, veuve de Philibert, comte de Grammont [1]. Il oubliait avec elle et ses anciens amis massacrés à la Saint-Barthélemy, et sa religion, et les enseignements de sa mère; il avait fait la guerre aux protestants, et ils les avait persécutés dans ses domaines. Cependant il se regardait presque comme le captif de ses deux beaux-frères; il craignait leurs violences, il craignait les Guise, ennemis des Bourbons, auxquels les Valois abandonnaient le pouvoir, et il était plutôt disposé à se rapprocher de son troisième beau-frère, le duc d'Alençon.

Ce duc, d'un an plus jeune que le roi de Navarre, avait précédemment montré de l'affection à Coligny et aux chefs protestants; il se livrait à une inquiétude et un esprit d'intrigue qu'il prenait pour de l'ambition, et il demandait à se mettre à la tête du parti d'opposition qui avait longtemps fait la guerre à ses frères. Catherine avait voulu lui procurer une couronne, comme à ses deux aînés. Elle avait fait solliciter la reine d'Angleterre, Élisabeth, de lui accorder sa main; et quoique cette reine eût alors quarante ans, et le duc d'Alençon dix-neuf, Élisabeth n'avait point repoussé ces offres. Albert de Gondi, comte de Retz, envoyé en ambassade en Angleterre, avait été reçu avec faveur. Élisabeth avait consenti à être marraine d'une fille née à Charles IX deux mois après la Saint-Barthélemy, le 27 octobre 1572 [2].

Elle avait aussi accueilli des émissaires particuliers du duc d'Alençon. Cependant elle n'avait point consenti à ce que ce prince vînt lui même

[1] Dans les notes à Montluc, t. XXVI, p. 136, on trouve sous cette année une lettre fort tendre de Henri de Navarre à Corisande. Sully parle de ses amours dix ans plus tard. Écon. royales, ch. 18, p. 332.

[2] La Poplinière, l. XXXIII, f. 131, et l. XXXIV, f. 159.

à sa cour; l'impression que la Saint-Barthélemy avait faite sur les Anglais était encore trop vive, disait-elle, et elle craignait que leur haine contre les Français n'éclatât par quelque outrage fait au prince [1].

Pendant le siége de la Rochelle, où le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été conduits contre leur gré, ils s'unirent plus intimement au duc d'Alençon. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, qui plus tard fut duc de Bouillon, et qui nous a laissé ses Mémoires, était alors attaché au plus jeune des fils de Catherine, et quoiqu'il n'eût que dix-sept ans, ce fut lui que ces jeunes étourdis choisirent pour conseil et pour guide. Il leur proposa de s'emparer d'Angoulême et de Saint-Jean d'Angely, de proclamer le duc d'Alençon pour chef du parti protestant, et de recommencer la guerre. Avant de s'engager plus avant, cependant, ces jeunes gens consultèrent la Noue, qui venait de rentrer au camp royal, après avoir abandonné le commandement de la Rochelle. Ce sage capitaine leur représenta la difficulté de se saisir des deux places qu'ils convoitaient, et de les garder, tandis que l'armée royale était déjà toute rassemblée à leurs portes; il exposa la faiblesse du parti protestant, et le danger de le faire écraser par une entreprise mal concertée. Turenne proposa ensuite aux princes de se saisir de la flotte royale, et de s'enfuir avec elle en Angleterre. La Noue les avertit de nouveau de songer au froid accueil que leur ferait la reine, qu'ils voulaient entraîner à la guerre, tandis qu'ils voyaient que toute sa politique tendait à conserver la paix. Elle venait d'en donner la preuve, en accueillant avec beaucoup de bienveillance le favori de Charles IX, et en signant le 1er mai un nouveau traité de paix avec le roi d'Espagne [2]. La Noue réussit ainsi à empêcher ces jeunes gens de commettre une imprudence, qui peut-être aurait épuisé les dernières ressources des défenseurs de la liberté religieuse. L'intimité entre les Bourbons et le duc d'Alençon n'en subsista pas moins, et Navarre et Condé avaient promis de soutenir ce prince de tout leur crédit, dès que le moment serait jugé favorable pour annoncer ses prétentions [3].

Charles IX s'étonnait cependant que Henri, son frère, ne se hâtât pas davantage de partir, pour mettre sur son front cette couronne de Pologne, qui lui avait coûté tant de négociations et tant de promesses.

[1] De Thou, l. LV. p. 765.
[2] *Ibid.*, p. 730. — Mémoires de Bouillon, t. XLVIII, p. 21.
[3] *Ibid.*, p. 787. — Amirault, Vie de la Noue, p. 97.

« Quand le roi et les principaux, dit d'Aubigné, louoient l'évêque de » Valence, le roi de Pologne et la reine mère en parloient comme de » celui qui avait tramé l'exil de ce prince ; pour lequel éloigner on com- » mençoit à parler de laisser passer l'hiver. Quand le roi, qui fuyoit » les affaires, et cherchoit ses plaisirs dans les forêts, se réveilla, com- » manda que toutes les dépêches vinssent en ses mains ; et puis, en » reniant à sa mode, dit à son frère, devant la reine, qu'il falloit » qu'un d'eux sortît du royaume. La reine mère voyant la ferme réso- » lution du roi, dit au roi de Pologne : Partez, mais vous n'y demeu- » rerez guère. Si bien qu'il fallut déloger, et partir de Paris sur la fin » de septembre [1]. » En effet, pour le ramener bientôt dans le voisinage de la France, Catherine forma le projet bizarre de mettre son fils Henri, le plus ardent promoteur de la Saint-Barthélemy, à la tête des protestants de Hollande, pour défendre contre Philippe II la liberté de conscience des Pays-Bas. Henri devait profiter de la sympathie que les évangéliques de Pologne venaient de témoigner aux huguenots, armer avec leur concours et celui de la France une flotte à Danzig, y faire monter un grand nombre des plus vaillants champions de son nouveau royaume, et la conduire dans les ports de Hollande. L'agrément du roi de Danemark était assuré ; le comte de Retz, qui commençait à se tourner vers le soleil levant, fut envoyé avec de l'argent en Allemagne, pour lever des troupes. Schomberg fut dépêché au prince d'Orange, pour mettre la dernière main au traité qu'il avait précédemment ébauché avec Louis de Nassau [2]. Les affaires des Pays-Bas étaient alors dans une situation fort critique ; don Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, avait mis le siége devant Haarlem, dès le 12 décembre 1572. Le père et le fils, suivant avec persévérance le plan froidement féroce qu'ils avaient conçu, joignaient la terreur des tourments à celle de la mort pour détruire l'hérésie. Chaque jour on apprenait quelque nouvelle atrocité commise par eux. Le duc d'Albe était venu à Amsterdam pour le siége, le prince d'Orange à Leyde, pour seconder la défense. De l'une et de l'autre ville, il n'y a guère que trois lieues jusqu'à Haarlem. Les bourgeois de la dernière cité combattirent, ainsi que les soldats que leur avait fait passer le prince d'Orange, avec le plus indomptable courage ; ils opposèrent la même constance à des revers multipliés, et enfin à une épouvantable famine. Après avoir

[1] D'Aubigné, l. II, c. 2, p. 105.
[2] De Thou, l. LVII, p. 12. — D'Aubigné, l. II. c. 2, p. 107.

épuisé leurs dernières provisions, ils furent réduits à capituler le 15 juillet 1573, et leur bravoure inspirait encore tant de crainte, que Toledo leur promit la vie sauve à tous, sous la réserve d'une liste de cinquante-sept proscrits; il promit de même de sauver leurs biens, moyennant une rançon de deux cent mille florins; mais le duc d'Albe, maître de la ville, ne voulut plus observer la capitulation: il fit périr plus de deux mille habitants dans les supplices, et, mettant ses soldats en quartier chez les autres, il abandonna les vaincus à la discrétion des Espagnols [1]. C'était après ces revers que le prince d'Orange recevait les offres inattendues de Catherine, et dans sa situation désespérée, il était prêt à accueillir une aide temporaire, de quelque part qu'elle lui vînt. Les articles proposés par Schomberg furent signés, et le roi de Pologne fut élu chef pour les guerres de Flandre contre le roi d'Espagne [2].

Charles IX avait cependant contraint le roi de Pologne à se mettre en voyage. Il l'avait conduit jusqu'à Villers-Coterets, et il l'aurait accompagné jusqu'à la frontière, si une grave maladie ne l'avait arrêté; Ambroise Paré, son célèbre chirurgien, attribua sa maladie à ce que « il avoit trop sonné de la trompe à la chasse du cerf. » Mais la cour était tellement préparée à tous les crimes, qu'on y répandit le bruit qu'il avait été empoisonné « avec la corne d'une lièvre marin, qui fait » languir longtemps la personne, et puis après peu à peu s'en va et » s'éteint comme une chandelle. » Les courtisans attribuaient ce crime aux deux frères du roi, ou même à sa mère; tandis que d'autres en accusaient un mari jaloux. Charles IX était cependant fort peu adonné à la galanterie, et il faisait à peine attention aux dames de sa cour. La reine et le reste de ses enfants accompagnèrent le roi de Pologne jusqu'à Nancy, et de là à Blamont, où avec de grands regrets se fit la séparation [3].

Cependant les protestants du midi n'avaient point voulu recevoir l'édit de pacification de Boulogne. Les trois villes de la Rochelle, Nîmes et Montauban, leur paraissaient n'avoir songé qu'à elles seules; elles étaient sans pouvoir, disaient-ils, pour abandonner, comme elles avaient

[1] De Thou, l. LIV, p. 697, l. LV, p. 723, 726. — D'Aubigné. l. I, c. 17, p. 91. — Watson, Hist. de Phil. II, t. II, l. XIV, p. 257-294. — Bentivoglio, p. I, l. VII, p. 133-151.

[2] D'Aubigné, l. II, c. 2, p. 107. — De Thou, l. LVII, p. 12.

[3] Brantôme, t. IV, p. 216. — D'Aubigné, l. II, c. 2, p. 107. — De Thou, l. LVII, p. 17. — Davila, l. V, p. 284. — La Popliniere, l. XXXVI, f. 199.

fait, la liberté religieuse de toutes les antres. Profitant toutefois de la publication de la paix, des députés de toutes les églises du midi se réunirent à Montauban; ils y ouvrirent lenr assemblée le 24 août 1573, jonr anniversaire de la Saint-Barthélemy. Un tel souvenir n'était pas fait ponr lenr inspirer de la confiance; ils déclarèrent qu'ils étaient persuadés que de mauvais conseillers avaient surpris l'esprit du roi, lorsqu'il avait eu la faiblesse de se déclarer l'auteur d'une action aussi atroce; ils ne doutaient point que le roi ne la détestât au contraire; mais comme les mêmes conseillers étaient toujours autour de sa personne, ils avaient besoin de demander non-seulement des libertés plus étendues, mais plus de sûreté que le roi ne venait de leur en accorder par la paix de la Rochelle. Ils nommèrent des députés pour se rendre auprès du roi et lui présenter leurs demandes; en même temps ils donnèrent aux hugnenots de la province une organisation plus régulière. Ils nommèrent le vicomte de Paulin pour gouverneur de Montauban, de la Guienne et du Quercy, et Saint-Romain pour gouverneur de Nîmes, Cévennes, Rouergue et Vivarais. Ils les autorisèrent à se saisir du revenu des bénéfices ecclésiastiques dans la province, à y joindre les contributions volontaires des villes huguenotes, et celle que les districts catholiques payeraient. pour être garantis de toute vexation : ces chefs devaient se concerter avec les états de leur gouvernement, et des états subordonnés qui s'assemblèrent dans chaque diocèse. De cette manière, ils s'assurèrent de pouvoir mettre en campagne, sous la conduite de leurs gouverneurs, près de vingt mille hommes [1].

La connaissance des conditions stipulées en leur faveur par les évangéliques de Pologne, et celle des divisions de la cour, donnaient de la confiance aux protestants. Ils n'avaient plus rien à craindre de Henri, qui leur avait fait tant de mal : ils se croyaient assurés du duc d'Alençon, et ils regardaient Charles IX comme incapable de rien faire par lui-même, en raison, soit de sa dissipation continuelle, soit de sa maladie. D'ailleurs, des principes nouveaux de liberté commençaient à se répandre au moyen d'un grand nombre d'écrits; on avait réimprimé le livre *de la Lervitude volontaire* de la Boëtie; François Hotman, jurisconsulte célèbre protestant, publia sa *Franco-Gallia*, dans laquelle il maintenait le droit des états généraux de déposer les mauvais rois, et de leur nommer des successeurs; un livre plus hardi encore, mais dont

[1] La Poplinière, l. XXXVI, fol. 185, 186. — Histoire du Languedoc, l. XXXIX, p. 321.

l'auteur avait gardé l'anonyme, *Junius Brutus*, traçait les bornes de l'obéissance que les sujets doivent aux rois [1].

Les députés des huguenots de Languedoc furent présentés au roi à Villers-Coterets, comme il commençait à se rétablir de sa maladie ; et bientôt d'autres députés de Provence et de Dauphiné arrivèrent aussi à la cour, et lui firent des demandes analogues, mais en y joignant celle du rétablissement des priviléges de leurs provinces. Quand Catherine prit connaissance du détail de ces conditions, elle s'écria : « Si Condé » étoit encore en vie, et s'il étoit au cœur de la France, à la tête de » vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de pied ; si, de plus, » il étoit maître des principales villes du royaume, il ne demanderoit » pas la moitié de ce que ces gens ont l'insolence de nous proposer [2]! » Les protestants ne pouvaient, il est vrai, déployer nulle part des forces aussi menaçantes, mais le gouvernement était de son côté sans moyens pour les réduire. Non-seulement ses finances étaient ruinées et son armée dispersée, il ne restait plus personne à la tête de l'administration qui eût une volonté ferme ou un plan de conduite. La reine conseilla à Charles IX de donner, comme il le fit le 18 octobre, des espérances vagues aux députés, en ajournant une réponse plus précise jusqu'au milieu de décembre suivant [3]. En attendant, elle se flattait de se rendre maîtresse par surprise de la Rochelle, après quoi elle croyait que tout l'orgueil du parti tomberait. Biron, du Lude, Rouhault et Puy Gaillard se chargèrent d'exécuter cette trahison. Tandis qu'ils s'approchaient de la ville avec des troupes, des conjurés qu'ils avaient séduits à prix d'argent, devaient surprendre une porte et la leur livrer; mais ces conjurés, dénoncés au maire, furent arrêtés et condamnés à d'atroces supplices : aussitôt le roi écrivit aux Rochelois, pour protester qu'il n'avait eu aucune part à la conjuration, et pour approuver les sentences qu'ils venaient d'exécuter [4]. Les protestants ne furent cependant pas plus dupes de ces protestations du roi qu'ils ne l'avaient été des promesses vagues faites à leurs députés à Villers-Coterets ; ceux de Languedoc tinrent une seconde assemblée à Milhaud le 16 décembre. Là, ils se lièrent par un nouveau serment à « une union, association et

[1] D'Aubigné. l. II, c 2, p. 108.
[2] De Thou. l. LVII, p. 13.
[3] La Poplinière, l. XXXVI, f. 190.
[4] De Thou, l. LVII, p. 19. — La Poplinière, l. XXXVII, f. 202. — D'Aubigné, l. II, c. 4, p. 112.

fraternité plus intime, avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves, » et ils instituèrent une forme de gouvernement qui tendait toujours plus ouvertement à la république. Ce n'étaient plus des princes qui devaient avoir la souveraine autorité dans le parti, mais des états généraux assemblés tous les six mois et composés par égales parts de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature, élus dans chaque généralité. Des états provinciaux devaient aussi s'assembler tous les trois mois, et nommer le capitaine de la province, avec son conseil [1].

(1574.) Cependant Henri de Valois avait continué son voyage. Le 25 janvier 1574 il franchit la frontière de Pologne ; il fut ensuite sacré à Cracovie le 21 février. Sa mère Catherine comptait, il est vrai, que dès le printemps elle le verrait revenir en Hollande, sur une flotte que ne manquerait point d'armer d'après ses ordres la nation chevaleresque qui l'avait appelé. Il devait proposer aux Polonais de les conduire au secours du prince d'Orange, et il se trouverait ainsi à portée pour monter sur le trône de France, lorsque Charles IX viendrait à mourir. Catherine avait eu de nouvelles conférences sur cet objet, à Blamont, en Lorraine, avec Louis de Nassau. Celui-ci lui avait vainement représenté que le duc d'Alençon, ami de Coligny et des protestants, serait bien plus propre que le duc d'Anjou au commandement des insurgés des Pays-Bas ; c'était justement d'Alençon que Catherine se défiait, car elle le soupçonnait de veiller l'occasion de se saisir du trône à la mort de son frère [2].

Dans le même temps, d'autres tournaient leurs regards vers le duc d'Alençon, espérant trouver en lui le sauveur de la France. Il était reconnu que Charles IX ne gouvernait point, et qu'il était incapable de gouverner. Ses emportements, dans lesquels il ne parlait que de tout tuer, sa dissimulation habituelle, dès que ses fureurs étaient apaisées, l'épuisement qui suivait ses journées passées dans les exercices les plus violents, jusqu'au moment où la maladie le confinait au lit, ne lui laissaient aucune capacité pour s'occuper des affaires. Aussi l'on savait que ses sentiments étaient presque tous contraires à ses actions. On lui avait entendu exprimer sa haine pour les Guise, et menacer les Italiens auxquels se confiait sa mère, tels que Gondi, Birago et Nevers de la maison de Gonzaga ; et cependant les Guise et les Italiens gouvernaient

[1] Le règlement dans la Poplinière, l. XXXVI, f. 192, 193.

[2] De Thou, l. LVII, p. 28.

seuls avec sa mère. Les plus grands seigneurs français, les maréchaux, les Montmorency, les Bourbons, commencèrent alors à demander hautement que le roi nommât un lieutenant général du royaume, désignant le duc d'Alençon comme propre à remplir cette place, qui avait été créée pour son frère le duc d'Anjou. Catherine avait tellement le sentiment de l'incapacité de Charles, et de l'impuissance du gouvernement, qu'au lieu de repousser une nomination qui équivalait presque à une abdication du roi, elle lui suggéra de choisir plutôt pour son lieutenant, son beau-frère Charles duc de Lorraine [1].

La France était alors livrée aux conseils de jeunes étourdis. Le chef qu'on voulait donner au gouvernement n'avait pas vingt ans ; Turenne, principal conseiller d'Alençon, n'en avait pas dix-huit ; le roi de Navarre et le prince de Condé n'étaient guère plus âgés. Cependant des hommes plus sages, les frères Montmorency, le maréchal de Cossé, la Noue, essayèrent de profiter de leur pétulance pour porter quelque remède aux désordres du gouvernement. Ils annoncèrent qu'ils ne désiraient point le triomphe de l'une ou de l'autre faction, mais la réforme de l'administration ; ils déclarèrent qu'on n'y parviendrait que par l'assemblée des états généraux ; on les nomma les politiques [2].

Les intrigues se croisaient, et tous les grands également étaient dans la défiance, s'attendant sans cesse à être trahis par leurs associés. Le roi avait promis au duc d'Alençon le commandement de ses troupes, ce qui semblait un acheminement à la lieutenance générale ; mais en même temps la reine faisait arriver son gendre, le duc de Lorraine, à qui elle l'avait promise de son côté. Ce duc, âgé de trente-deux ans, et qui s'était jusqu'alors peu compromis avec les divers partis, eut, à son arrivée, une conférence amicale à Chantilly avec le maréchal de Montmorency, tandis que Henri, duc de Guise, qui, quoiqu'il ne fût pas souverain comme son cousin, et qu'il n'eût pas encore vingt-quatre ans, était le chef du parti de Lorraine, affecta de donner le plus grand éclat à sa haine pour le même maréchal. Un gentilhomme nommé Ventabren avait passé de la maison des Montmorency dans celle de Guise ; il s'y était ensuite mêlé dans quelque intrigue amoureuse et secrète qui lui attira la haine du duc. Celui-ci, l'ayant rencontré à Saint-Germain, où était le roi, le poursuivit l'épée à la main jusque dans les appartements

[1] De Thou, l. LVII, p. 28. — Davila, l. V, p. 285. — La Poplinière, l. XXXVII, f. 201. — D'Aubigné, l. II, c. 4, p. 112.

[2] *Ibid.*, p. 29. — La Poplinière, l. XXXVII, p. 208, v.

royaux. C'était un crime contre le roi lui-même ; Guise s'en excusa en affirmant, ce qu'il savait bien n'être pas vrai, que Ventabren avait été aposté par le maréchal de Montmorency pour l'assassiner [1].

On était cependant arrivé au dernier jour du carnaval, mardi 23 février 1574 ; la cour était à Saint-Germain ; Alençon avait promis aux protestants son appui ; il avait engagé la Noue à repartir pour le Poitou, afin de soulever cette province, où le parti des huguenots était le plus fort ; lui-même avait promis de se mettre à leur tête avec les Bourbons, pourvu qu'une escorte suffisante à sa sûreté s'avançât pour protéger sa fuite. Le mardi gras avait été choisi, comme un jour de fête et de désordre, où aucun rassemblement n'exciterait de soupçon, soit pour prendre les armes dans les provinces, soit pour favoriser la retraite des princes ; il paraît pourtant que le 10 mars avait été le jour d'abord fixé pour la prise d'armes, et qu'il fut avancé par quelques chefs subalternes qui se voyaient sur le point d'être découverts. Jean Chaumont de Guitry arriva jusque tout près de Saint-Germain, avec deux cents cavaliers protestants bien armés, et fit dire au duc d'Alençon et aux Bourbons qu'il les attendait, pour les conduire à Mantes, dont du Plessis Mornay et son beau-frère Buhi s'emparèrent dans le même temps. Alençon manqua de résolution ; il se plaignit qu'on eût avancé le jour de la prise d'armes sans lui donner assez de temps pour s'y préparer, et croyant avoir des chances d'obtenir de son frère la lieutenance générale du royaume, s'il lui rendait un grand service, il se décida, au lieu de joindre ses associés, à les trahir. Deux intrigants, Boniface de la Mole, Provençal, et le comte de Cocconas, Piémontais, avaient été les principaux agents du duc d'Alençon dans toutes ces intrigues. Tous deux s'étaient souillés de beaucoup de crimes à la Saint-Barthélemy. La Mole avait été dépêché en courrier à tous les gouverneurs de villes le long du Rhône, pour les inviter à prendre part au massacre ; Cocconas s'était baigné dans le sang à Paris. Il avait racheté plus de trente huguenots des mains de ceux qui les avaient arrêtés, pour se donner le plaisir de les tuer lui-même [2]. On ne sait trop quel était le but de ces hommes sans principes, en engageant Alençon dans l'opposition ; mais, cette fois, ils lui conseillèrent tous deux de ne pas se compromettre ; et la Mole se rendit, par son ordre, auprès de Catherine, à laquelle il

[1] De Thou, l. LVII, p. 31. — Davila, l. V, p. 286. — Bouillon, t. XLVIII, p. 36, et notes, 256.

[2] D'Aubigné, l. II, c. 4, p. 115. — L'Étoile, t. I, p. 84.

dénonça la conspiration dont il se retirait, en lui donnant la note de tous ses associés. Catherine fut fort alarmée ou voulut le paraître, et elle décida à l'instant que toute la cour quitterait Saint-Germain pour s'enfermer à Paris [1]. « Nous fûmes, dit Marguerite de Valois, contraints de partir deux heures après minuit, et mettre le roi Charles » dans une litière pour gagner Paris; la reine mère mettant dans son » chariot mon frère et le roi mon mari, qui, cette fois, ne furent traités » si doucement que l'autre; car le roi s'en alla au bois de Vincennes, » d'où il ne leur permit plus de sortir [2]. » Mais quoique Alençon et le roi de Navarre fussent réellement prisonniers, leurs jeunes amis n'avaient point renoncé encore au projet de les mettre à la tête des politiques; ils dissimulaient la lâche conduite du duc d'Alençon; ils rejetaient tous les torts sur la Mole et Cocconas qui avaient voulu les vendre, et qui étaient sacrifiés par tous les partis, et le jeune Turenne ne cessait de nouer de nouvelles intrigues pour mettre les princes en liberté [3].

En Poitou, la prise d'armes du mardi gras avait passablement réussi; la Noue avait déterminé les Rochelois à commencer la cinquième guerre civile; dans la nuit du mardi au mercredi des cendres, il surprit Lusignan, Melle et Fontenay: les jours suivants, les protestants s'emparèrent encore de Pons, Tonnai-Charante, Royan, Talmond, Saint-Jean d'Angely et Rochefort. La reine fit aussitôt appeler Maurevel, *le tueur du roi*, en lui donnant commission d'aller arrêter ou assassiner la Noue; mais il ne put y réussir [4]. D'ailleurs l'insurrection s'étendait dans d'autres parties du royaume, et son succès ne tenait pas à la vie d'un seul homme. Les protestants du Vélay, du Vivarais, du Forez, se soulevaient en même temps; Lyon était bloqué, Orange avait été surpris; Montbrun avait soulevé une partie du Dauphiné; Colombier et Guitry parcouraient avec leurs cavaliers la Normandie et le Maine, et ils y avaient appelé Montgommery, qui, avec un assez grand nombre de religionnaires réfugiés, était alors dans les îles de Jersey et Guernesey [5]. En Languedoc enfin, le maréchal Damville, qui était gouver-

[1] Mém. de Bouillon. t. XLVIII, p. 40. — D'Aubigné, l. II. c. 6, p. 119. — De Thou, l. LVII, p. 33. — La Poplinière, l. XXXVII, fol. 209, 210. — Davila, l. V, p. 287. — [2] Marguerite de Valois, t. LII, p. 187.

[3] Mém. de Bouillon, t. XLVIII, p. 55-58, et notes, p. 265.

[4] D'Aubigné, l. II, c. 7, p. 123. — La Poplinière, l. XXXVII, f. 204. — De Thou, l. LVII, p. 35. — Amirault, Vie de la Noue, p. 103.

[5] La Poplinière, l. XXXVII, f. 206, 210. — De Thou, l. LVII, p. 34. — D'Aubigné, l. II, c. 4, p. 113, et c. 6, p. 126.

neur de cette province, évitait encore de se déclarer, mais il se mettait en état de défense, et il cessait d'obéir aux ordres que lui envoyait la cour [1].

Dans un soulèvement si général, et qui s'annonçait d'une manière si alarmante, tandis que le roi, accablé par la maladie, ne pouvait se mêler de rien, sa mère, Catherine, montra de la vigueur ; elle ordonna que trois armées seraient formées aussitôt : l'une sous Matignon pour la Normandie, une autre sous Montpensier pour la Guienne, une troisième sous le dauphin d'Auvergne pour le Dauphiné et le Languedoc ; la noblesse catholique était invitée à se réunir aux troupes royales dans ces trois provinces. Un temps assez long dut s'écouler cependant avant que ces trois armées fussent réunies, et les opérations de la première des trois, sous Matignon, appartiennent seules au règne de Charles IX. Montgommery avait débarqué à Saint-Lô, avec les réfugiés qu'il avait recueillies en Angleterre ; il avait été joint par un certain nombre de cavaliers protestants ; mais il put bientôt s'apercevoir que le parti huguenot avait été dompté en Normandie par la persécution et les massacres ; aucune ville importante ne se déclara pour lui ; la noblesse ne prit point les armes pour se ranger sous ses étendards, et lorsque Matignon s'avança avec mille chevaux et quatre mille fantassins, Montgommery fut forcé de s'enfermer à Domfront, avec cent quarante hommes seulement, et d'y soutenir un siége [2].

Cependant la reine avait entre ses mains les chefs principaux du parti qui avait pris les armes le mardi gras, à la réserve du prince de Condé, qui était alors à Amiens, et qui, averti à temps, s'enfuit avec Thoré, frère de Montmorency, et se réfugia à Strasbourg. Mais ces chefs, Alençon et le roi de Navarre étaient son fils et son gendre, et quoiqu'elle se défiât d'eux, elle ne voulait pas les perdre ; d'ailleurs la santé du roi déclinait toujours plus ; ce n'était pas dans de telles circonstances qu'elle pouvait prendre un parti vigoureux contre les princes du sang. Elle conseilla donc elle-même au duc d'Alençon et au roi de Navarre, de publier un mémoire pour se justifier, ce qu'ils firent le 24 mars ; tandis qu'elle se réservait de commencer des informations contre leurs complices. Christophe de Thou, premier président, et

[1] Hist. de Languedoc, t. V, p. 326, 327. — Notes aux Mémoires de Bouillon, p. 368.

[2] La Poplinière, l. XXXVII, fol. 212 à 216. — D'Aubigné, l. II, c. 7, p. 123. — De Thou, l. LVII, p. 36 à 41.

Pierre Hennequin, conseiller du parlement de Paris, furent les chefs de la commission devant laquelle les accusés furent traduits. Pendant ce temps même, les confidents des princes, et surtout Turenne, cherchaient les moyens de les faire évader de la cour. Mais le 10 avril, la Mole et Cocconas furent arrêtés avec quelques subalternes; Turenne et la plupart des autres furent avertis à temps et s'enfuirent. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé, qui ne se sentaient point coupables, se rendirent sans défiance à la première sommation, et furent mis à la Bastille; enfin on donna au duc d'Alençon et au roi de Navarre des gardes qui eurent ordre de ne pas les perdre de vue [1].

La reine était déterminée à faire mourir la Mole et Cocconas, pour la conjuration de son fils, qu'ils avaient assez mal servie; elle jugeait que le duc d'Alençon serait intimidé par le supplice de ces deux favoris. Cocconas, interrogé devant la commission du parlement, avoua tout ce qu'on voulut; il avait eu connaissance du projet du duc d'Alençon de s'échapper de la cour, pour se mettre à la tête des mécontents, et il chargea tous ceux que la reine désirait de perdre; la Mole, au contraire, nia tout. Le 13 avril, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, que leur qualité exemptait de répondre en justice dans les formes ordinaires, donnèrent leur déclaration : le premier, tout tremblant, avoua tout, et rejeta sur ses serviteurs toutes ses fautes, qui pour eux étaient des crimes; le second, se souvenant mieux de sa dignité outragée, n'opposa aux accusations qui pesaient sur lui que des récriminations sévères contre la reine mère. La Mole et Cocconas pouvaient à la rigueur être convaincus d'avoir participé à un projet pour allumer la guerre civile ; cependant leur dépendance du duc d'Alençon ne leur permettait pas, surtout dans les opinions du temps, de se détacher d'une entreprise dont leur maître était le chef. Pour les rendre odieux au peuple, on les accusa d'avoir conjuré contre la vie du roi, et d'avoir fait une image de cire destinée à le faire périr par des maléfices. Nous retrouvons l'homme qu'on est accoutumé à nommer le vertueux de Thou, à la tête de cette procédure, tant les habitudes du métier de juge corrompaient à la fois l'entendement et le cœur. La Mole et Cocconas furent soumis devant leurs juges à une effroyable torture, par laquelle on ne put rien tirer de plus d'eux ; puis, le 30 avril, ils eurent

[1] Mém. de Bouillon, t. XLVIII. p. 58. — Davila. l. V. p. 288. — D'Aubigné, l. II. c. 6, p. 120. — De Thou, l. LVII, p. 37-41.



la tête tranchée, et leurs corps coupés en quartiers furent attachés aux différentes portes de la ville [1].

Pendant la durée de ce procès, le roi paraissait s'être un peu ranimé ; Cocconas donna à entendre dans ses dépositions, que c'étaient les promesses de Charles IX qui l'avaient engagé à parler avec tant de franchise, et ces promesses ne lui avaient sauvé cependant ni la question, ni l'ignominie, ni le supplice. Charles semblait revivre pour un nouvel accès de cruauté, et l'on commençait à croire probable qu'il ferait périr aussi son frère et son beau-frère. « Voyant, dit Marguerite de Valois, » que par la mort de la Mole et du comte de Cocconas ils se trouvoient » chargés, en sorte que l'on craignoit pour leur vie, je me résolus, » encore que je fusse si bien auprès du roi qu'il n'aimoit rien autant » que moi, à leur sauver la vie et perdre ma fortune. Ayant délibéré, » comme je sortois et entrois librement en coche, sans que les gardes » regardassent dedans, ni que l'on fît ôter le masque à mes femmes, » d'en déguiser l'un d'eux en femme, et le sortir dans mon coche. Et » pour ce qu'ils étoient trop éclairés des gardes, il suffisoit qu'il y en » eût un d'eux dehors pour assurer la vie de l'autre ; mais jamais ils » ne se purent accorder lequel c'est qui sortiroit, chacun voulant être » celui-là, et ne voulant demeurer, de sorte que ce dessein ne se put » exécuter [2]. » Marguerite paraissait croire que son frère, une fois en liberté, aurait le talent et l'énergie de sauver son mari ; le roi de Navarre connaissait peut-être mieux ses deux beaux-frères, quand il jugeait tout le contraire.

Vers la fin de mai, il se présenta à Charles IX une nouvelle occasion d'exercer sa sévérité. Le succès de Matignon avait été complet en Normandie ; Colombières, qui commandait les protestants à Saint-Lô, s'était fait tuer sur la brèche avec ses deux fils, âgés de douze et de dix ans. « En donnant à Dieu, dit-il à ses compagnons, ma vie avec » les vôtres, je lui présente encore tout ce que j'avois de cher au » monde ; il leur vaut mieux mourir avec leur père impollus et pleins » d'honneur, que de vivre au service des infidèles, dégénérés et apos- » tats. » A Domfront, au contraire, Montgommery, après avoir épuisé ses dernières ressources, s'était rendu, sur la promese captieuse de

[1] Tout le procès est dans le Laboureur, t. II, p. 352. et dans les notes à Bouillon, t. XLVIII, p. 271-368, l'arrêt dans la Poplinière, l. XXXVII, f. 210.

[2] Mém. de Marguerite de Valois, t. LII, p. 188, 189.

n'être mis en autres mains que celles du roi [1]. Dès que Catherine en reçut la nouvelle, comme elle se faisait un point d'honneur de faire périr celui qui avait, quoique sans le vouloir, blessé à mort son mari, elle entra dans la chambre de son fils malade, « avec quelques insolences de joie, dit d'Aubigné, qu'on n'avoit jamais remarquées en » elle, pour annoncer à son fils la prise de Montgommery; mais il » tourna la tête de l'autre côté, sans prendre part à cet événement [2]. »

En effet, Charles IX, qui depuis trois mois ne laissait plus d'espérance à ses médecins, sentit enfin lui-même que la mort approchait, et alors le souvenir des meurtres qu'il avait ordonnés, le souvenir surtout de cette scène d'horreur qu'il avait contemplée si longtemps de sa fenêtre, lorsqu'il suivait des yeux les corps des morts et des mourants entraînés par la Seine, et se débattant dans leur agonie, revint empreint de remords à sa mémoire. Dans la dernière nuit de sa vie, « comme il ne restoit plus dans sa chambre, dit l'Étoile, que la Tour, » Saint-Pris et sa nourrice, qu'il aimoit beaucoup, encore qu'elle fût » huguenote, et que celle-ci se fût mise sur un coffre, où elle commen» çoit à sommeiller, elle entendit le roi se plaindre, pleurer et sou» pirer; elle s'approcha tout doucement du lit, et tirant sa custode, » le roi commença à lui dire, jetant un grand soupir, et larmoyant » si fort que les sanglots lui interrompoient la parole : — Ah! ma » nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! » Ah! que j'ai suivi un méchant conseil! ô mon Dieu, pardonne-les» moi, et me fais miséricorde s'il te plaît! Je ne sais où j'en suis, tant » ils me rendent perpleix et agité [3]. »

La maladie même à laquelle il succombait semblait lui retracer l'image du grand crime de sa vie; il ne voyait que du sang autour de lui. Des crachements et des regorgements de sang étaient, depuis plusieurs mois, les symptômes qui annonçaient son danger; mais l'Étoile parle aussi de flux de sang, et d'Aubigné dit : « Je reviens à ce que » j'ai vu, quoique laissé par les autres, c'est qu'aux extrêmes douleurs » il sortoit du sang par les pores de sa peau, presque en tous en» droits. » Sully dit aussi : « Que durant l'excès de ses douleurs, il » se voyoit tout baigné de sang dans son lit [4]. »

[1] D'Aubigné, l. II, c. 7, p. 126, 127. — [2] *Ibid.*, c. 8, p. 129.

[3] L'Étoile, p. 86, Sully, p. 145, et d'Aubigné, p. 129, parlent aussi de ses remords.

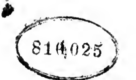
[4] D'Aubigné, l. II, c. 8, p. 129. — L'Étoile, Journal, p. 87. — Sully, t. I, p. 245, 255. — La Poplinière, l. XXXVII, fol. 218, verso.

Le 29 mai, Charles IX sentant qne sa mort approchait, fit écrire aux gonverneurs de province, pour leur ordonner d'obéir nniquement à sa mère. Le 30 mai, jonr de Pentecôte, il fit dresser par le chancelier de Birago des lettres patentes, qui furent lues auprès de son lit, en présence dn duc d'Alençon, dn roi de Navarre et du cardinal de Bourbon, par lesquelles il donnait à sa mère le titre et l'antorité de régente, déclarant que s'il venait à monrir, il entendait qn'en l'absence du roi de Pologne, elle eût dans tonte la France le ponvoir snprême qui appartient an roi. Peu d'heures après qn'il ent donné son assentiment à l'expression de cette volonté dernière qu'on lui snggérait, il expira [1]. Il était alors âgé de vingt-trois ans et onze mois; il en avait régné treize et demi. Il laissait d'Élisabeth d'Autriche, sa femme, une fille âgée de deux ans, qui mourut quatre ans après. « L'ardeur qn'il avoit pour tons les exercices violents, dit de Thon, la » chasse, le ballon, les danses outrées, la fabrication des armes, l'avoit » rendu presque insensible anx plaisirs de l'amour, et on ne lui a » point sn de maîtresse, qn'nne jeune fille d'Orléans, dont il eut nn » fils nommé Charles, comte d'Auvergne et d'Angoulême. Il mangeoit » pen et dormoit pen; et depuis la Saint-Barthélemy, son sommeil » étoit souvent interrompn par un frisson d'horreur, qni le saisissoit » tont à conp. Pour le rendormir on faisoit chanter ses pages [2]. » Mais depnis quelqne temps ses douleurs, très-aiguës et très-longues, ne ponvaient plus obtenir de soulagement.

[1] Isambert, t. XIV, p. 262. — La Poplinière, l. XXXVII, f. 218. — Davila, l. V, p. 294. — Brantôme, t. IV, p. 214.
[2] De Thou, l. LVII, p. 47.

FIN DU TOME ONZIÈME.







TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

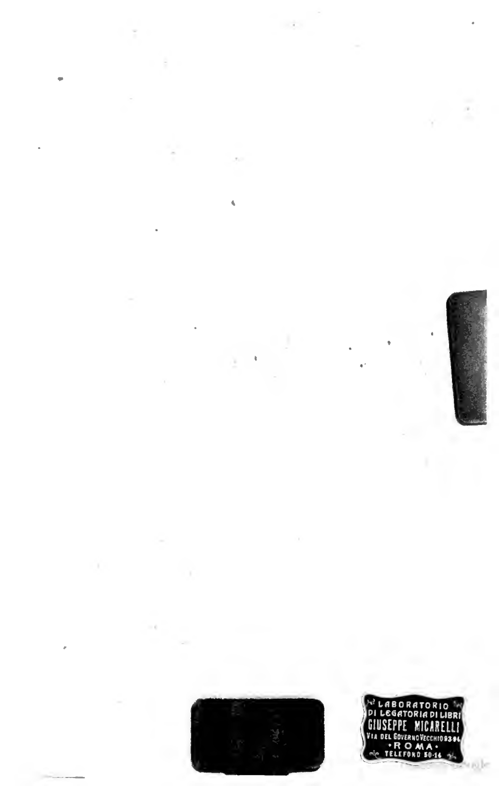
DU TOME ONZIÈME

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

FIN DE LA TABLE.




LABORATORIO
DI LEGATORIA DI LIBRI
GIUSEPPE MICARELLI
VIA DEL GOVERNO VECCHIO 93-94
ROMA
TELEFONO 50-14

